UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

Digitized by the Internet Archive
in 2008 with funding from
Microsoft Corporation

http://www.archive.org/details/lanouvellefrance15quuoft

LA NOUVELLE-FRANCE

Sceau de la Compagnie de la Nouvelle-France ou des Cent Associés.

LF
N

3

LA NOUVELLE-FRANCE

REVUE DES INTÉRÊTS RELIGIEUX ET NATIONAUX

DU

CANADA FRANÇAIS

PARAISSANT TOUS LES MOIS

SCIENCES—LETTRES—ARTS

1916

TOME QUINZIÈME

DE LA COLLECTION

QUÉBEC
BUREAUX DE LA «NOUVELLE-FRANCE»
2, rue Port-Dauphin

143410
17/7/17

AP
21
N63
t.15

LA NOUVELLE-FRANCE

TOME XV JANVIER 1916 No 1

ESSAI D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE

LES GRANDS SIÈGES D'ORIENT : MÉTROPOLES, EXARCHATS, PATRIARCATS.—LEUR ORIGINE ET LEURS DROITS.

Pour l'occidental, habitué à la majestueuse unité de l'Eglise romaine, qui, eût-il voyagé en Italie, en Allemagne, en Amérique, n'a jamais rencontré une différence appréciable dans les cérémonies du culte, une des premières surprises, dès qu'il met le pied en Orient, c'est la fragmentation indéfinie des communautés chrétiennes. Dans la même ville, en outre de deux ou trois dignitaires supérieurs, qu'on nomme Patriarches, il retrouve parfois quatre ou cinq évêques, qui ont chacun leur petit groupe de fidèles, et veillent sur lui avec une pieuse jalousie. S'il entre dans les églises, il les voit différentes non seulement par l'architecture, mais encore par les cérémonies qui s'y font, par la communion qui s'y donne, par la langue qui s'y parle, par les habits sacerdotaux qu'y portent les officiants.

AVIS AUX ABONNES

En fait de réclamations pour arrérages nous nous sommes contentés jusqu'ici du modeste avis imprimé en marge de la couverture de notre revue.

Pour des raisons urgentes, nous croyons devoir nous départir, pour cette fois, d'une réserve aussi exagérée, et nous prions instamment ceux de nos abonnés qui ne seraient pas tentés d'acquitter d'avance leur abonnement de l'année prochaine, de nous faire tenir au moins sans retard ce qu'ils nous doivent d'arrérages jusqu'à la fin de l'année 1915.

Et surtout, qu'on veuille bien nous exempter des frais d'un compte sous enveloppe affranchie de trois sous!

Les ecclésiastiques nombreux qu'il rencontre dans les rues ont beau porter un costume analogue, il ne peut en conclure qu'ils appartiennent au même groupement religieux. Ceux-ci, coiffés du haut bonnet cylindrique que termine une plateforme aux rebords en saillie, peuvent relever soit du Patriarche grec orthodoxe, soit du Patriarche Melkite, soit du Patriarche Syrien ; ceux-là à la coiffure plus modeste et à cime ronde doivent appartenir au Patriarche Maronite, à moins que ce ne soit au Chaldéen, ou à l'Arménien: encore faudra-t-il s'informer si c'est à l'Arménien uni, ou au Grégorien...

Et quant à lui, nouveau venu d'Occident, il ne faut pas qu'il s'en fasse accroire: il a son évêque, ses églises ; mais il doit se cantonner dans son rite ; et qu'il n'oublie pas que ce rite, quel que soit le nombre de ses adhérents aujourd'hui, n'a pris naissance qu'àprès ceux d'Orient (1), qu'il n'en a pas la splendeur. Surtout, s'il vient en prêtre missionnaire, qu'il ne s'avise pas d'aller faire des conquêtes dans ces bercails privilégiés qu'on nomme Maronites, Melkites, Syriens, Coptes : ils sont gardés par force bulles pontificales brandissant le glaive de l'excommunication contre tout assaillant.... Que s'il ouvre des écoles et y admet des enfants des susdites bergeries, qu'il ait soin d'avoir un prêtre qui leur dise la messe et leur donne la communion de leur rite. On le voit, ce pauvre Orient n'est pas seulement divisé entre deux races, ennemies mortelles l'une de l'autre, les Musulmans et les Chrétiens ; les chrétiens eux-mêmes sont fractionnés, et leur groupement par rites est même un des phénomènes les plus caractéristiques de ce pays.

Ici rien de notre uniformité occidentale dans les prières et cérémonies religieuses! Plus du tout cet admirable concert de fidèles et de pasteurs tournés vers Rome ! Il semble qu'on appartient au rite, avant d'appartenir à l'Eglise (2). Même pour la portion des baptisés qui est catholique, entre eux et le Chef de l'Eglise, il y a, outre leurs évêques, un intermédiaire que dans l'estime publique

1—On sait que même en Occident la langue latine ne succéda dans la liturgie à la langue grecque que vers la fin du 3ème siècle.

2—Il faut dire qu'en Orient le rite n'est pas seulement un ensemble de cérémonies religieuses propres à tel ou tel groupe; il est partie intégrante, il est signe distinctif d'une race et d'une nationalité. Il y a équivalence à dire, rite grec catholique ou nation grecque catholique, rite maronite ou nation maronite.. . etc.

on n'est pas loin d'égaler au Pape: il y a le *Patriarche.* Patriarche ! voilà le titre sacro-saint qui fait rêver, dit-on, toutes les imaginations sacerdotales et épiscopales de l'Orient ! Voilà le titre qui semble mettre les Eglises de ces régions dans une condition privilégiée, leur donner une autonomie que n'ont pas nos Eglises d'Occident! Ce qui est sûr, c'est que tel Patriarche, n'eût-il sous son sceptre que cent mille fidèles, ce serait lui faire injure que de lui comparer le cardinal de Paris ou celui de Cologne avec leurs trois millions de sujets. C'est un souverain au petit pied qu'un Patriarche. Il est souverain spirituel dans son rite, avec son auréole d'évêques, d'archimandrites, d'higoumènes, de prêtres et de diacres ; il est dans une certaine mesure souverain temporel de sa nation, où il connait de plusieurs causes en dernier ressort, et où, pour nombre d'affaires civiles, il est l'intermédiaire entre ses ouailles et le sultan! S'il veut bien se soumettre à la suprématie du Pape, il faudra que celle-ci, sous peine de froissements cruellement sentis, se fasse discrète (1). Mais quoi ! Rome ne devrait-elle pas être très flattée d'être reconnue pour souveraine par les Chefs des grandes Eglises primitives d'Orient, berceau du christianisme, et dont pendant huit siècles la lumière a illuminé le monde?

En tous les cas la tiare ne redoute pas la couronne patriarcale. Rome n'est pas offusquée par l'éclat un peu pâli des Eglises d'Orient; elle parle de leur dignité à qui veut l'entendre; elle confirme leurs privilèges (2), les défend contre les Latins, même contre ceux

---

1—Discrétion, dont elle n'a pas manqué. D'après la règle formulée par le Saint Siège lui-même (4 juillet 1631) et renouvelée par Benoit XIV (Bulle *Allatæ sunt...*) les fidèles des 4 Patriarcats d'Orient ne sont soumis aux nouvelles constitutions des Souverains Pontifes que dans les trois cas suivants: 1o en matière de foi ; 2o si le Pape fait mention expresse d'eux et porte une loi qui les concerne ; 3o si la chose qui fait l'objet de ces constitutions les regarde implicitement.

Pour tout le reste; cérémonies religieuses, jeûnes à observer, abstinence, fêtes de précepte, etc., ils sont régis par leurs règles disciplinaires. Notre calendrier ne leur a pas été imposé ; c'est de plein gré qu'il a été adopté par les Maronites et les Melchites.

2—Dès la 2e année de son pontificat Pie IX écrivait aux Orientaux (Encyclique *In suprema Petri*): "Nous garderons entièrement intactes vos liturgies catholiques, que nous honorons véritablement, quoiqu'elles différent en certaines choses de la liturgie de l'Eglise latine. Ces liturgies ont été également honorées par nos prédécesseurs comme étant recommandables par leur vénérable anti-

de leurs propres enfants qui voudraient (les imprudents) s'en affranchir, et qu'elle maintient de force dans cette portion du royaume des élus. Cependant l'histoire nous apprend que du titre de Patriarche on a fait jadis une machine de guerre des plus désastreuses pour l'œuvre du Christ. Quand les ambitieux Pontifes de Constantinople voulurent se soustraire à la suprématie de l'évêque de Rome, ils ne trouvèrent rien de mieux que d'en faire le simple Patriarche d'Occident et de placer la suprême autorité de l'Eglise dans le Conseil des cinq Patriarches de Rome, Constantinople, Alexandrie, Antioche, Jérusalem. Comme Constantinople avait trois de ces Patriarches dans sa sphère d'influence, on saisit sans effort le motif qui faisait substituer une pareille élucubration aux paroles de l'Evangile constituant Pierre fondement, lui donnant les clefs du royaume et la charge de paître agneaux et brebis.

De là à déclarer le Patriarche d'Occident entaché d'hérésie et ainsi à constituer sa Toute Sainteté (1), le Patriarche œcuménique de Constantinople, gardien de la divine orthodoxie, il n'y avait qu'un pas. Voilà plus de dix siècles que ce pas a été franchi, et que la majeure partie de l'Orient chrétien, détourné du vrai centre de l'Eglise, n'a d'yeux que pour ses Patriarches, dans lesquels on peut douter qu'il trouve des pasteurs et des pères...

Devant ce rôle joué par le titre de Patriarche, il nous a paru intéressant d'en rechercher l'origine et les droits. Le Patriarcat par hasard serait-il d'institution divine ? L'Evangile nous apprend bien que Jésus-Christ a envoyé des apôtres, non des patriarches ; mais enfin, si l'institution n'est pas immédiatement divine, peut-être l'est-elle médiatement. Cherchons.

I—ORIGINE DES GRANDS SIÈGES D'ORIENT.

On sait comment, cinquante jours après l'humiliant supplice de Jésus de Nazareth, son Eglise naquit à Jérusalem sous l'éloquence de ses douze témoins, que le Paraclet avait revêtus de sa force et

quité, et écrites en des langues parlées par les Apôtres et les Pères, et comme comprenant des cérémonies d'un éclat et d'une magnificence incomparables, propres à entretenir et à nourrir la vénération des fidèles envers les mystères divins." Quant aux actes et aux discours de Léon XIII en faveur des Eglises orientales, ils sont dans toutes les mémoires.

1—πᾶναγιῶτᾶτος "tout très saint," tel est son titre officiel. Le simple superlatif, même dans la sainteté, ne suffit pas à un pareil personnage.

brûlés de sa flamme. Plus de trois mille Israélites convertis en formèrent le premier noyau, vite grossi des adhérents que la bonne nouvelle ne tarda pas à s'acquérir dans les communautés juives de la Palestine, de la Syrie et de l'Egypte. Puis, sur l'invitation formelle du Très-Haut, les anciens bateliers de Galilée, aidés de l'ex-faiseur de tentes de Tarse, ayant rompu avec le particularisme juif et s'étant tournés vers les Gentils, ce fut de tous les peuples et de toutes les conditions que leur vinrent les hommes de bonne volonté, désireux seulement d'apprendre ce qu'il fallait faire pour obtenir le salut....Et ainsi, aux yeux des Pharisiens scandalisés et des sages méprisants, le monde vit surgir un nouveau groupement religieux composé d'Israélites et de païens, qui, croyant en la divinité du Nazarethain Crucifié dit le Christ, furent d'abord appelés Nazaréens, puis définitivement désignés du nom de Chrétiens...

Mais les chrétiens ne devaient pas rester émiettés et livrés à leur sens individuel au milieu de la masse corrompue du reste des hommes. Ce n'était pas une école philosophique que Jésus était venu fonder. C'était une société, un royaume. En face de Pilate, au beau milieu de ses ignominies, il l'avait hautement attesté : il était roi. C'était le royaume de la justice et de la vérité que le sien, un vrai royaume toutefois avec des hommes en chair et en os pour sujets. A ce royaume il fallait un Chef. Lui-même l'était par droit,et après l'avoir assis dans son sang, devant s'en aller, afin de laisser place exclusivement à la foi, condition indispensable pour en faire partie, il avait pourvu à son remplacement visible ici-bas. Un jour, un an à peu près avant le drame du Calvaire, aux pieds du grand Hermon, il avait réuni ses douze compagnons, témoins de sa vie et de ses prodiges. Il leur avait demandé ce que les hommes disaient de lui ; et, après avoir ouï de leur bouche les propos incohérents de ceux-ci, il leur avait posé la question: "Et vous, que dites vous de moi?" Prenant la parole au nom de tous: " Vous, avait répondu Simon, fils de Jean, *vous êtes le Fils du Dieu vivant.*" "Tu es bienheureux, avait repris Jésus, oui, tu es bienheureux, Simon, fils de Jean ; car ce n'est ni la chair ni le sang qui t'ont révélé ces choses, mais mon Père qui est au ciel." Or, en retour de ta confession, voici ce que je te dis: "Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'Enfer ne prévaudront pas contre elle ; et je te donnerai les clefs

du royaume des cieux. Tout ce que tu lieras sur la terre sera lié au ciel ; tout ce que tu délieras sur la terre sera délié au ciel" (Matth. XVI, 17-20). Quelque treize mois plus tard, de bien tristes événements avaient passé sur cette promesse. Simon, le hardi confesseur de l'Hermon, était devenu le lâche de la maison de Caïphe : il avait renié par trois fois son maître. Mais le Maître avait prié pour lui, son regard avait tiré des yeux de Pierre des larmes de repentir qui ne devaient cesser qu'avec sa vie. Aussi, après la résurrection, sur les bords du lac de Galilée, n'avait-il pas hésité à le confirmer dans ses prérogatives et à lui confier le soin des agneaux et des brebis du petit troupeau qu'il allait laisser au milieu des loups. C'était donc de la plénitude de l'autorité du Fils de Dieu que Pierre avait hérité, tandis que les onze autres apôtres n'en avaient eu qu'une partie. Eux aussi pouvaient enseigner, régler, lier et délier, se donner des successeurs, mais subordonnés à celui de Pierre sous peine de voir avorter le vœu le plus cher du Maître, le cri suprême de son cœur au soir des adieux: qu'ils fussent un, *ut unum sint* !

En sortant du Cénacle, les douze messagers de Jésus n'allaient donc pas à l'aventure : ils connaissaient la constitution de l'empire dont ils étaient princes et fondateurs ; ils en avaient les cadres et les rouages principaux avec mission de les parfaire. Mais on comprend qu'au début ils eussent d'autres soucis que de compléter les détails de l'organisation et de chercher les limites du pouvoir de chaque administrateur. C'était l'époque de la conquête. Il s'agissait de se faire une clientèle : il serait toujours temps de trouver la meilleure méthode de la gouverner. Le Chef ne pouvait être partout, ni même diriger toutes les opérations d'une bataille qui avait pour champ le monde. Il convenait que ses lieutenants eussent une certaine indépendance. Du reste, n'avaient-ils pas, eux aussi, reçu mission directe de Jésus, n'avaient-ils pas entendu de sa bouche les enseignements qu'ils devaient répèter, tout comme Pierre ? (1)

Aussi, à peine revêtus de la force d'en haut, les voilà qui s'élancent, chacun dans une direction différente. Mais ils ont tous le même point de mire : renverser les idoles et annoncer aux hommes la bonne nouvelle de leur affranchissement de l'ennemi séculaire,

1—Ce qui ne vaudra pas pour leurs successeurs, lesquels par conséquent seront tenus à une plus grande subordination au chef de l'Eglise.

Satan. Donc, d'instinct ils se portent là où l'ennemi est le plus fort, d'où leur victoire peut avoir le plus de retentissement. Ce qui leur a été confié dans l'intimité ils ont charge de le publier sur les toits.... Dès lors, ce n'est pas dans des bourgades obscures qu'ils vont ; c'est dans les centres où règne l'idolâtrie avec tous ses attraits, et toute sa puissance; c'est dans les capitales de la politique, des lettres et des arts.

Le chef du collège apostolique quittant Jérusalem se dirige vers le Nord. Chemin faisant il organise les communautés de Césarée, de Ptolemaïs, de Tyr, de Sidon, de Béryte, de Byblos et autres villes de la côte phénicienne. Il arrive à Antioche. Antioche est la ville polie d'où l'hellénisme rayonne sur tout l'Orient. Pierre rêve de la transformer en un phare éclatant d'où la Vérité, dont il est dépositaire, puisse pénétrer jusqu'aux confins de l'Asie, jusqu'aux Indes et à la Chine. Il y établit son siège. De là pendant sept ans il évangélise par lui-même ou ses envoyés les florissantes cités que l'administration romaine a fait surgir dans la Célésyrie. Mais l'ambition de l'ancien batelier de Galilée a grandi. Il a jeté ses regards par delà les flots bleus de la Méditerranée. Là-bas, sur les bords du Tibre, est la capitale d'où Antioche et le reste du monde civilisé dépendent. Rome commande à l'univers. Pourquoi ne commanderait-elle pas au monde des âmes qui doivent être réunies de tous les points du globe dans l'unité d'une même foi au Christ? Pierre sacre un évêque pour la Métropole de la Syrie et s'en va prendre possession de la Ville éternelle. Là, mesurant le monde, il s'aperçoit qu'il a laissé en Orient une ville encore plus lettrée qu'Antioche: il envoie Marc, son disciple le plus intime, fonder l'église d'Alexandrie, pendant qu'à sa voix des missionnaires partent pour les différentes nations de l'Occident. Quand il meurt, Pierre peut se rendre le témoignage d'avoir bien dirigé la conquête.

A son exemple les autres apôtres se portent dans les grands centres. Rome leur a préparé le terrain en pacifiant et unifiant. A côté des proconsuls ils s'établissent dans les capitales des Provinces et travaillent à l'organisation de l'Empire immortel qui doit remplacer celui des Césars. Ils fournissent aux principales cités des évêques, qui se donnent à leur tour des auxiliaires (chorévêques ou prêtres) pour des bourgades ou villes de moindre importance. Et ainsi, par

une subordination toute naturelle, par une espèce de crystallisation, dirai-je, les églises particulières des cités se groupent autour de l'église principale de la Province. Plusieurs Provinces mêmes gravitent autour de quelque grand centre d'où elles ont reçu leurs premiers missionnaires. C'est d'après cette loi de formation qu'Antioche entraîne dans son orbite les Eglises du Nord de la Syrie, de la Mésopotamie, voire de la Perse, et qu'Alexandrie étend son hégémonie jusque sur les chrétientés de l'Ethiopie...

La hiérarchie ecclésiastique a donc une origine toute filiale et coutumière : c'est par une véritable génération spirituelle qu'elle naît. Autour de la première famille se groupent toutes celles qui en dérivent; et les familles souches sont les Eglises fondées par les Apôtres en personne ou par leurs délégués. Parmi ces familles, toutefois, trois se distinguent et par l'illustration de leur fondateur et par leur nombreuse descendance. C'est Rome, la reine de l'Occident, c'est Antioche, la reine de l'Orient, c'est Alexandrie, la reine de l'Egypte et de l'Ethiopie. Et, par une disposition providentielle, il se trouve que toutes les trois ont pour père Pierre, le chef des Apôtres et le souverain de la Chrétienté.

* * *

De bonne heure, on le voit, il y eut des différences de juridiction dans le gouvernement de l'Eglise. Cependant, pendant les trois premiers siècles, nous ne trouvons aucune dénomination particulière affectée aux titulaires des sièges principaux. Pour les distinguer on les nomme "*les premiers évêques*, *επισκοποῖ πρωτοῖ*" ou bien encore "les chefs— *κεφάλαὶ*" comme le font les constitutions apostoliques qui remontent au 3e siècle. Le 3ème Concile de Carthage généralise le titre "d'évêques des premiers sièges," ou "d'évêques des grands centres." Le titre de *Métropolitain* dut être ajouté très tôt à celui d'évêque, Rome donnant le titre de Métropoles à presque toutes les villes importantes, et le Concile de Nicée semble s'en servir comme d'un nom passé dans l'usage. Les dénominations d'exarque, *ἐξάρχος*, d'archevêque, *αρχιεπισκοπος*, n'apparaissent guère qu'au 4ème siècle. Elles sont appliquées, par analogie avec les gouverneurs civils, aux grands Métropolitains de

diocèses qui comprenaient plusieurs éparchies (ou provinces) sous leur direction. Quant au titre de Patriarche, qui nous intéresse particulièrement, nous pouvons le lire dans saint Grégoire de Nazianze (*orat* 20) et saint Grégoire de Nysse (*orat. de Mag. Episc.*), qui appellent de ce nom les plus illustres évêques de leur temps par comparaison avec les Patriarches de la Bible, dont ils faisaient revivre les vertus au sein d'une famille également nombreuse. Mais ce n'est là qu'une figure littéraire. Dans le sens de titulaire de quelque siège prééminent, nous le trouvons pour la première fois sur les lèvres des Pères du Concile de Chalédoine (45) invoquant Dieu en faveur du pape Léon-le-Grand : "Que le Patriarche Léon vive de longue années!". On le lit encore dans une requête présentée à ce même concile par les evêques et clercs de l'Eglise d'Alexandrie, et débutant ainsi : "Requête présentée à sa Béatitude et à sa Sainteté Léon, le premier des évêques du Monde et Patriarche de la Ville illustre de Rome." Dans la suite ce titre de Patriarche fut attribué aux cinq grands Métropolitains de Rome, d'Alexandrie, d'Antioche, de Jérusalem et de Constantinople. Tous ces titres du reste n'ajoutaient rien à la juridiction ; ils ne faisaient que distinguer ceux qui en avaient une plus ou moins grande. Il est bien clair que les circonscriptions épiscopales étaient loin d'être égales. Tel évêque avait son domaine limité par les murs de la cité, tel autre voyait rayonner autour de son siège tout un groupe de villes, dont il avait le gouvernement immédiat, et parfois, comme nous l'avons vu, toute une série d'évêchés sur lesquels il gardait une espèce de souveraineté.

* * *

Ce premier travail d'organisation encore un peu flottante s'était accompli au milieu des persécutions. Mais au début du quatrième siècle, voici la paix et le triomphe. Le monde s'est réveillé presque chrétien et l'Eglise est libre. Elle peut tenir au grand jour ses assemblées de Pontifes. Il est naturel que, tout en combattant les erreurs qui vont désormais être son grand péril, elle songe à fixer définitivement, les juridictions et à parfaire les cadres de son gouvernement. Seulement une grande modification vient d'être introduite dans l'administration romaine. Constantin a supprimé les

anciennes provinces proconsulaires ou impériales et a partagé l'Empire en quatre grandes préfectures, chaque préfecture en diocèses, et chaque diocèse en provinces : c'était un organisme tout trouvé, et comme après tout l'Eglise doit fonctionner sur le même territoire que l'Etat, qu'elle doit régir les mêmes sujets, on comprend qu'elle prenne les divisions civiles pour base des divisions ecclésiastiques. Pas de bouleversement à craindre, du reste. Le chef-lieu de toute nouvelle province est toujours quelque métropole où réside un evêque qui exerce une certaine autorité sur ses voisins. Il n'y aura qu'à préciser et confirmer ses droits de Métropolitain... Que s'il existe quelque grand centre, comme Antioche, Alexandrie, dont les évêques aient exercé de temps immémorial une juridiction bien au delà de leur Province, voire bien au-delà du diocèse, dont ils sont le chef-lieu, eh bien! on leur laissera ces droits, que leur origine apostolique et la coutume rendent sacrés. Et quand même, (car les conciles ne prétendent certes pas faire de l'Eglise un rouage administratif)quand même la discordance entre les divisions civiles et l'extension des droits traditionnels de tel ou tel siège serait minime, on respecter ascrupuleusement ceux-ci. C'est ainsi que l'Exarchat ecclésiastique du Pont continuera à comprendre onze provinces, quoique le diocèse civil n'en comprenne que dix. Mais s'il surgit des doutes, si l'on ne sait de quel Métropolitain doivent relever tel évêché, telle paroisse, alors on suivra la division civile.

M. TAMISIER, S. J.

(*A suivre*)

COMMENT ON PEUT VOIR DIEU

" Les perfections invisibles de Dieu, son éternelle puissance et sa divinité sont, depuis la création du monde, rendues visibles à l'intelligence par le moyen de ses œuvres. " Rom. I. 21.

I

C'était par une belle après-midi d'été ; les vêpres venaient d'être chantées ; quatre vieux citoyens fumaient paisiblement leurs pipes sous le portique de l'église de Limoilou, lorsque le Père Léonard, un capucin à barbe blanche, se mêlant à leur groupe, leur proposa de faire une promenade aux quais nouveaux du brise-lames. Ils acceptèrent volontiers, car, comme il arrive fréquemment, aucun d'entre eux n'avait visité ces travaux immenses qui se poursuivent sous leurs yeux et qui promettent à notre port, depuis si longtemps délaissé, un regain de prospérité. Les visiteurs admirèrent beaucoup le refuge des immigrants, l'élévateur à grains qui peut contenir un million de minots de froment, les quais intérieurs et les écluses de la rivière Saint-Charles. Ils s'accordèrent, (une fois n'est pas coutume) pour louer le gouvernement. Puis, comme il faisait chaud, ils s'assirent sur un tas de billots qui attendaient là le navire qui devait les porter en Europe.

Un spectacle d'idéale beauté s'offrait à leurs regards. Le soleil, sur son déclin, flottait empourpré dans l'air transparent ; le grand fleuve roulait ses flots rapides chargés d'épaves ; les montagnes, au nord, voilées de vapeurs violettes, tranchaient durement sur l'horizon, présage certain d'un jour de pluie. Nos promeneurs, peu sensibles pourtant aux influences de la nature, subirent le charme de l'heure, et l'un d'eux s'écria : Que le ciel est beau, ce soir !

—Le ciel, dit le prêtre, sera plus beau encore lorsque nous verrons Dieu, en paradis.

—Oh ! sans doute, reprit le bonhomme Vadeboncœur ; nous savons qu'au ciel nous verrons Dieu ; mais je voudrais bien le voir dès maintenant sur la terre.

—Vous le pouvez assurément, mon ami. Si nos yeux n'aperçoivent pas le pur esprit qu'est Dieu, notre intelligence découvre sans peine le Créateur derrière les ouvrages de ses mains.

—Je le sais, je le sais, mon Père, mais pour moi rien ne remplace les yeux ; et sans faire le sceptique, je prétends que, si je le voyais directement, ma foi en Dieu serait plus assurée.

—Vous avez tort. Sachez que la lumière de la raison est un guide autrement sûr que la lumière physique. Sans voir la réalité des choses sensibles, comme font certains philosophes, on doit avouer que parfois les yeux nous trompent. Vous connaissez, sans doute, l'histoire des deux compères attablés devant un bol de punch fumant dont, à l'aide d'une paille, chacun vidait le contenu. Tout en causant nos deux gourmands s'observaient du coin de l'œil. Or voilà que le maître du lieu, que les vapeurs du précieux liquide commençaient à échauffer, crut s'apercevoir que son visiteur usait de fraude. Il prit feu incontinent—Tu triches, s'écrie-t-il, tu te sers de deux pailles !— Nullement ! répondit l'hôte.

—Mais, si ! je vois parfaitement tes deux chalumeaux. Comme on ne parvenait pas à s'entendre, il fallut recourir à l'arbitrage et la cuisinière fut mandée.

—Voyons, Marguerite, interrogea le maître, dis-nous combien de pailles il y a dans ce verre,—Deux, Monsieur, répondit la servante à son patron interloqué."

La boutade dérida les assistants, sauf le bonhomme Vadeboncœur dont le faible pour un bol de punch était connu.

—Mais trêve de plaisanteries, poursuivit le P. Léonard. Je puis apporter en faveur de ma thèse un témoignage personnel plus sérieux. Je me souviens que, voyageant, il y a quelque vingt ans, dans les bois sur les bords de la rivière du Lièvre, par un beau jour d'automne, j'aperçus, devant moi, au milieu du chemin, quelques perdrix qui picoraient. Mon conducteur arrêta la voiture et m'offrit un fusil. Mais à peine avais-je mis les volatiles en joue qu'ils disparurent. Je les crus envolés, jusqu'à ce qu'un coup de feu tiré par mon compagnon me convainquit du contraire. Et voilà comment j'eus le chagrin de constater la myopie de mon œil droit.

Mais il est bien inutile d'insister sur l'insécurité du témoignage

de notre vue, puisque l'usage des lunettes, si répandu, n'a d'autre objet que de corriger la nature.

La vision intellectuelle, au contraire, est bien plus sûre, et notre raison, lorsqu'elle n'est pas contrariée par les passions ou l'intérêt, demeure un guide éclairé auquel nous pouvons nous fier sans crainte.

—C'est bon, mon Père, faites-nous donc voir spirituellement le bon Dieu.

—Je le veux bien, dit le moine.

II

Quelques instants s'écoulèrent pendant lesquels le Père se mit à examiner les pièces de bois sur lesquelles, avec ses compagnons, il se trouvait assis.

—Pourriez-vous m'apprendre, Messieurs, dit-il enfin, pourquoi sont peinturées de rouge les extrémités de ces billots?

—Certainement, répondit Joseph Lafontaine, entrepreneur de charpentes et marchand de bois. Sachez donc, mon Père, qu'un arbre écorcé et équarri se fend dans sa longueur aux premiers coups de soleil, si l'on n'a soin de l'enduire de peinture, au moins par ses bouts. Comment la peinture agit-elle, je l'ignore, car la nature est pleine de mystères. Nous disons simplement que l'huile tue le bois et l'empêche de travailler.

—J'ai entendu parler fréquemment du commerce de bois carré qui fit autrefois la fortune de Québec. On m'a dit qu'il était éteint depuis longtemps. Mais ces monceaux de billes équarries qui sont là devant nos yeux, qu'est-ce donc? Je serais heureux d'avoir quelques notions sur l'industrie du bois au Canada.

—Je vous renseignerai volontiers sur ce point. Le commerce du bois au pays date des premières années du siècle dernier. Les anciens colons, ne cherchant qu'à défricher leurs terres, dévastèrent et brûlètent sans profit les forêts de la vallée du Saint-Laurent. Dans quelques localités ils utilisèrent les cendres de leurs abattis pour faire de la potasse.

Le blocus continental ayant fermé à l'Angleterre les ports de la mer Baltique, celle-ci s'adressa au Canada.

Philémon Wright, le fondateur de Hull, fut le pionnier de l'industrie du bois carré. Il possédait d'immenses forêts de pins et n'abat-

tait que les arbres les plus beaux qu'on équarrissait sur place, et dont on formait des trains ou radeaux qu'on abandonnait ensuite au fil de l'eau. En 1806, le premier train de bois sortait de la Gatineau, franchissait heureusement les rapides de Grenville et arrivait à bon port à Québec. L'épreuve fut décisive. De toutes les rivières le bois carré descendit. En 1823, plus de trois cents cargaisons furent conduites ainsi dans le port de Québec qui devint le plus grand marché de bois de l'univers. De Saint-Romuald au Sault Montmorency les battures du fleuve étaient couvertes de cages qu'une multitude de voiliers, la flotte du printemps et la flotte d'automne, transportaient en Europe.

Vers 1870 ce commerce prit fin. Le beau pin se fit rare ; il fallut se rabattre sur un bois de médiocre qualité qu'on se mit à ouvrer dans le pays lui-même. Sur les innombrables pouvoirs d'eau des moulins à scie se construisirent. Le commerce des planches et des madriers naquit. Les rivières se couvrirent de billots ronds qu'on conduisait par masses énormes aux scieries qui les débitaient.

Depuis quelques années une industrie nouvelle, celle de la pulpe ou pâte de bois, exploite dans nos forêts des essences que l'on croyait jusqu'ici sans valeur. Du train où vont les choses, et si l'on n'y met bon ordre, l'une des principales richesses naturelles du Canada, la forêt, est en passe de disparaître.

Si, au contraire, l'exploitation est conduite scientifiquement nos ressources forestières peuvent être considérées comme inépuisables, d'autant plus qu'il est prouvé que la forêt vierge, mal aérée, donne souvent des produits rachitiques et ne se renouvelle qu'avec une lenteur désespérante.

Tout dépend donc de la sagesse de nos gouvernements et de la stricte observation de nos lois et règlements forestiers.

—Pourriez-vous nous apprendre maintenant comment s'opère l'exploitation des billots carrés que nous avons ici sous les yeux?

—Voici. Lorsque les voyageurs ou bûcherons decouvrent un beau pin dont on peut tirer parti en pièces plus avantageusement qu'en madriers, d'un diamètre minimum de onze pouces au-dessus de la souche, ils commencent par l'abattre, puis il le scient en longueurs de treize pieds et plus. La bille est livrée alors à deux piqueurs lesquels l'ébranchent, l'écorcent et lui enlèvent sur chacun de ses quatre faces bien dressées à l'éqnerre quelques pouces d'aubier.

Survient alors l'équarrisseur avec sa ligne et sa grand hache. C'est un praticien habile et bien payé. Son rôle consiste à faire d'une pièce de bois informe un bloc nivelé à angles droits, tel que vous le voyez sous vos yeux, capable de rendre jaloux les scieurs de long. Vous comprenez que des billots ainsi ouvrés ne sont point exposés sur les rivières aux périls des rapides qui les écorneraient. On les porte en traîneaux jusqu'aux chemins de fer, lesquels les débarquent sur nos quais.

—M. Lafontaine, merci pour vos renseignements. Vous nous avez intéressés et instruits. Voyez-vous, mes amis, on apprend tous les jours. Pour ma part je n'avais jamais réfléchi à la somme de travail que représente chacun de ces billots. Il a fallu, pour les amener sur ce port, bien des travailleurs : des bûcherons, des charretiers, des badigeonneurs, des hommes d'équipe, des serre-freins, des conducteurs, des chauffeurs, des mécaniciens, et, au-dessus de tous, le professionnel qui s'appelle l'équarrisseur.

Voilà le cortège de travailleurs qu'évoque en notre esprit une humble pièce de bois: n'est-ce pas merveilleux ?

—En effet.

III

—Puisque nous parlons de bois, dit le Père, cela me remet en mémoire la grande industrie qui fit, jadis, avec le commerce du bois carré, la prospérité de notre ville : je veux parler des chantiers maritimes.

Aucun parmi vous, sans doute, n'a vu construire ici des navires? A moins que le père Chartrand....

—Mon Dieu ! oui, je puis dire que j'ai vu de mes yeux des chantiers de navires à Québec; j'en ai connu de ces entrepreneurs et de ces charpentiers. J'étais tout jeune alors, mais le souvenir de ce passé déjà lointain m'est demeuré vivant. La rivière Saint-Charles à Québec, les grèves de la Pointe Lévi étaient hérissées d'une forêt de mâts, l'odeur du goudron pénétrait dans les maisons, et la ville retentissait du bruit des maillets des calfats. Le baptême d'un vaisseau était un événement, et, plusieurs heures avant le lancement, les quais de la rivière étaient noirs de monde. J'ai vu, dans une seule saison, lancer 70 navires. Cela vous montre l'importance de cette industrie.

On peut dire que tous les habitants de la paroisse de Saint-Roch travaillaient dans ces chantiers, et c'était un spectacle de les voir, le soir, quitter l'ouvrage en habits de travail, portant dans leurs tabliers des copeaux et de menus morceaux de bois. On était heureux alors. Les gens, sans doute, ne gagnaient qu'un écu, mais un écu à cette époque valait bien deux piastres d'aujourd'hui. Puis le luxe était inconnu, et les femmes des artisans ne portaient point chapeau à la mode.

—A quoi faut-il attribuer d'abord la prospérité et ensuite la décadence de l'industrie des constructions maritimes?

—A des causes bien naturelles. Nous possédions une abondance de bois excellents, le chêne pour la charpente des bâtiments, le pin pour la construction proprement dite. Ce bois se vendait alors à des prix qui défiaient la concurrence.

Puis la main d'œuvre participait aux qualités de la matière première par sa valeur professionnelle et la modicité des salaires qu'elle recevait. Le Canadien naît charpentier. Elevé au milieu des forêts, bâtissant de ses propres mains sa chaumière et son étable, la hache lui tient bien de tous les instruments, du marteau, de ciseau, j'allais dire, du rabot. Dans ces conditions l'apprentissage n'était qu'un jeu pour lui, et quelques mois lui suffisaient pour acquérir les connaissances du compagnon ouvrier accompli.

Le surprenant n'est pas qu'on possédât des artisans habiles, c'est plutôt qu'on ait pu trouver sur les lieux des contre-maîtres, des chefs d'atelier et des entrepreneurs capables de mener à bonne fin des travaux qui présentent de grandes difficultés.

Nous ne possédions à cette époque ni écoles polytechniques, ni même de simples écoles techniques. Les ingénieurs étaient inconnus parmi nous. Nos constructeurs procédaient par expérience et souvent par calculs de tête. N'empêche que plusieurs se révélèrent des hommes de génie et parvinrent à une haute situation.

On construisait à Québec des trois mâts et des navires de gros tonnage, d'une solidité à toute épreuve, d'une grande élégance et d'une extrême vitesse.

La substitution, au milieu du siècle dernier, de la vapeur à la voile et, surtout, du fer au bois dans les constructions navales, révolutionna complètement cette industrie et la fit disparaître de Québec.

Il nous reste, il est vrai, quelques centaines de goélettes qui font le cabotage dans les paroisses du bas du fleuve. C'est à leur intention, et pour désencombrer le bassin Louise qu'on aménage actuellement la rivière Saint-Charles. Mais que sont ces modestes bâtiments en comparaison des grands navires d'autrefois?

—*Sic transit gloria mundi*, fit le prêtre. Voilà ce qui nous explique comment notre bonne ville, autrefois si active et si riche, tomba pendant quarante années dans un état de stagnation, et se laissa si malheureusement distancer par Montréal. De fait, la population qui, en 1861, s'élevait à 59,990 âmes, n'en comptait encore, en 1891, que 63,090. Espérons que les beaux jours d'autrefois vont enfin nous revenir.

Quoi qu'il en soit, de votre intéressant récit, père Chartrand, je veux retenir, entre autres choses, le fait que la construction d'un navire en bois, et même d'une goélette, représente l'emploi, non seulement de plusieurs charpentiers experts dans leur métier, mais encore d'entrepreneurs et de constructeurs d'une capacité intellectuelle plus qu'ordinaire.

—Rien n'est plus certain.

IV

Comme la chaleur était tombée, nos promeneurs se levèrent et se dirigèrent en causant vers le brise-lames pour jeter un coup d'œil sur l'*Empress of Britain* arrivée d'Angleterre la veille au soir. La mer était haute et l'immense navire dominait de sa masse noire les quais auxquels il était amarré. Ils l'eussent volontiers visité, assurés d'un accueil courtois, mais le temps pour le faire manquait.

Le bon Père Léonard qui, sans en avoir l'air, poursuivait son dessein, se tournant vers l'un de ses compagnons, lui dit :

—Je regrette infiniment que mes occupations et mon état de m'aient point laissé de loisirs pour tout savoir. Me voici devenu sur mes vieux jours curieux de progrès et amateur de mécanique. Voyons, Monsieur Trépanier, en votre qualité d'ingénieur mécanicien, ne pourriez-vous pas nous donner quelques renseignements sur la construction et la valeur de ce palais flottant?

—Je le ferai avec plaisir, mon Père.

Sachez d'abord, que le type des *Empress* est aujourd'hui dépassé par des types plus récents, ceux du *Titanic*, par exemple, de la *Lusitania*, de *Kaiser Wilhelm*, et par plusieurs autres.

Tel quel, il constitue une merveille de l'art du génie naval. Son prix, de plusieurs millions, dépasse celui de notre parlement. Sa longueur est de cinq cent cinquante pieds, sa largeur de soixante six. Sa capacité est quinze mille tonnes, égale à celle de quinze cents chars de fret. Sa vitesse est de dix-huit nœuds, et il transporte dix-sept cents passagers, sans compter six ou sept cents personnes employées aux divers services.

Lorsqu'on étudie de près cette vaste machine on se demande comment un seul homme a pu en concevoir le plan et en résoudre les infinies complications.

Du fait, aucun ingénieur, quelque savant qu'il fût, n'y parviendrait par son seul effort personnel. Mais c'est l'heureux apanage de la science que ses progrès, une fois acquis, sont définitifs et provoquent la naissance de progrès nouveaux, et que les ouvriers de. la dernière heures bénéficient des découvertes de leurs devanciers. Les ingénieurs possèdent des tables de calculs, des plans tout faits, des livres et des revues qui facilitent singulièrement leur tâche. Il n'est donc pas inexact de prétendre que ces gens-là travaillent en perpétuelle collaboration avec leur prédecesseurs dans la carrière.

Quoi qu'il en soit, une *Empress* épuise pendant des années l'activité de plusieurs ingénieurs de renom et de milliers d'ouvriers habiles.

Les uns s'occupent à la construction de la coque ; les autres se consacrent à l'étude et à la confection des chaudières et des appareils moteurs. C'est ainsi que les turbines Parsons, destinées à révolutionner la navigation, ont eu dans ce vaisseau une de leurs première applications. Un ingénieur électricien trouve également un emploi à son talent par l'excellent aménagement des sonneries électriques, du système d'éclairage et de la télégraphie sans fil.

Que dirai-je des multiples et complexes services d'un navire de cette importance, de l'ameublement qui le rend capable de rivaliser avec les plus somptueux hôtels, des décorations et des œuvres d'art qui enrichissent ses salons? Je n'en finirais point si j'entreprenais de vous décrire les merveilles de ce que vous appeliez si justement,

tout-à-l'heure, un palais flottant. L'homme a vraiment le droit d'être fier d'une telle œuvre qui fait honneur à la science aussi bien qu'à l'industrie contemporaine.

—Vous avez raison, ce beau navire constitue un monument à la gloire de ceux qui l'ont conçu et exécuté. L'homme est un roseau, disait Pascal, mais un roseau pensant. Et son cerveau l'établit roi de la terre.

V

Le moine poursuivit.

—Puisque nous sommes sur les bords du Saint-Laurent, il ne paraîtra pas hors de propos que je vous fasse l'histoire de ce grand fleuve qui rivalise en importance avec l'Amazone et le Mississipi.

Dans les temps anciens la mer occupait le centre de notre continent, l'immense région des prairies. On trouve encore du sel dans le sol du Nord-Ouest ; l'eau y est parfois saumâtre, et de vastes surfaces se couvrent, en certaines occasions, d'efflorescences salines. C'est à ce fait, probablement, qu'il convient d'attribuer la difficulté qu'ont les arbres à prospérer dans ces plaines. Ils poussent aisément dans les terrains aérés ; mais dès que les racines pénètrent plus avant dans la glèbe, ils s'étiolent.

On sait d'ailleurs que la terre du Nord-Ouest n'est si fertile que parce que d'épaisses couches de limon marin la constituent. Un architecte de Winnipeg, M. Sénécal, découvrit naguère, en faisant un puits artésien, un coquillage à cent quarante-sept pieds de profondeur.

Sous la poussée des forces souterraines le fond de cette mer intérieure s'étant soulevé, les eaux se précipitèrent au nord dans les mers glaciales et la baie d'Hudson, au sud dans le Mississipi, à l'est dans les Grands Lacs et le Saint-Laurent. Le dessèchement se continua. Des seuils rocheux puissants, le Sault Sainte-Marie, la rivière Sainte-Claire, le Niagara, les rapides de Cornwall, des Cèdres, de Lachine, entre autres, sauvèrent les Grands Lacs de la ruine et régularisèrent le cours du Saint-Laurent.

Quand commencèrent ces premiers soulèvements, on l'ignore ; mais ils ont une origine assurément plusieurs fois séculaire. Les

fleuves écrivent en effet leur histoire sur leurs rives. L'île de Québec n'est point un mythe; son chenal nord s'est comblé comme se comble actuellement le chenal nord de l'île d'Orléans. La plaine de Saint-Hyacinthe s'est desséchée ; du lac Saint-Pierre au Golfe le lit du fleuve s'est creusé. A mesure que les ingenieurs du Gouvernement le canalisent pour faciliter la montée des navires, il se rétrécit d'autant, et les quais de certaines paroisses riveraines deviennent inaccessibles.

L'eau, dans sa course rapide, ne trouverait désormais plus d'obstacle, si ce n'était de la mer elle-même, qui deux fois par jour se gonfle et la repousse de son sein.

C'est alors une lutte mémorable. Tantôt le fleuve bousculé roule en désordre ses escadrons jusqu'au lac Saint-Pierre, où ils s'étalent et se reforment ; tantôt, profitant du reflux, il s'élance à fond du train sur la mer qui recule, et se perd, au dessous du cap Tourmente, dans ses bras démesurement ouverts.

Oh ! combien, en comparaison de tels spectacles, les œuvres des hommes paraissent chétives ! L'*Empress* n'est qu'un fétu, mésurée à la taille de notre port. Ses ingénieurs ne sont que des enfants devant celui qui fait à son gré gonfler les flots.

—Et maintenant, poursuivit le moine, tournons nos yeux, au nord, vers les montagnes. Lorsque nous considérons les Laurentides, aux coupes arrondies sous le velours des bois, dont les plus hauts sommets atteignent à peine deux mille pieds, et que nous les comparons aux chaînes fameuses qui, sur d'autres points du globe, projettent leurs pics décharnés à vingt-cinq mille pieds dans les airs, nous sommes tentés de les mépriser un peu comme de vulgaires escarpements, ou des collines sans conséquence.

Mais quand nous étudions comme il convient leur formation géologique et l'abondance de métaux qu'elles renferment, notre dédain fait vite place au respect.

C'est que nos Laurentides, avec leurs bases de granit, sont les aïcules de bien des montagnes plus renommées. Si nous en croyons en effet, Laplace, et sa théorie est généralement acceptée comme conforme à celle de l'Ecriture, la terre était à l'origine une boule de gaz. Dans le cours de siècles innombrables elle se refroidit graduellement et se couvrit d'une croûte solide où dominait le granit. L'intérieur cependant demeura à l'état de fournaise ardente d'où

s'échappent parfois des gaz enflammés. Ces éruptions volcaniques bouleversent le monde et provoquent des effondremdnts et des plissures du sol. Or, ces plissures constituent précisément les chaînes des montagnes. Il suffit donc, pour connaître à quelle époque une montagne fut projetée au dessus de la plaine, d'examiner les roches qui la composent.

Voilà comment le granit des Laurentides atteste aux yeux des géologues leur vénérable antiquité. Elles eurent, sans doute, comme leurs jeunes et ambitieuses rivales, des crêtes escarpées et des pics aigus, mais les secousses souterraines les ont ébranlées, les grandes eaux les ont lavées, les moraines et les glaciers les ont rasées, l'extrême vieillesse a courbé et poli leur front.

—Mon Père, peut-on leur assigner un âge en s'appuyant sur des données scientifiques?

—Non, mais il semble certain que la date de leur naissance se perd dans la nuit des temps, et qu'il faut compter leurs siècles par milliers. Celui qui les établit sur leur base immuable est bien l'Ancien des jours du prophète Daniel.

VI

—Mais il suffit, reprit le prêtre. Il est temps que nous portions nos regards vers le ciel. Aussi bien le soleil s'est-il couché et les étoiles commencent-elles à poindre dans la pénombre. On ne se douterait jamais que cette poussière lumineuse qui remplace si mal l'astre éclatant du jour soit faite de milliers de soleils égaux au moins à celui qui nous procure la chaleur et la lumière.

On dit communément que le soleil est le centre du monde. C'est une erreur, Messieurs. Il n'est centre que d'un monde extrêmement petit ; et les planètes qui gravitent, comme la terre, autour de lui, n'ont qu'une importance minime dans l'ensemble de l'univers.

La terre notre patrie nous paraît immense; or le soleil est quatorze cent mille fois plus gros qu'elle. Le soleil semble proche de nous ; et pourtant sa lumière, qui voyage avec une vitesse de cent quatre-vingt-six milles à la seconde, met dix minutes à nous atteindre.

—Voilà des chiffres qui donnent une idée de l'infini.

—Ne m'interrompez pas, ces chiffres ne sont rien auprès de ceux qui vont suivre.

Je me souviens que dans ma jeunesse j'étais surpris que l'Ecriture comparât les étoiles du ciel aux sables de la mer. Quelle exagération! me disais-je tout bas.

J'avais tort.

Voici, en effet, que les principaux observatoires des divers Etats viennent d'entreprendre de constituer par la photographie une carte du ciel. L'œuvre est en bonne voie et elle progresse à la satisfaction générale. Mais elle réserve bien des surprises aux astronomes. C'est ainsi que des millions d'étoiles, c'est-à-dire de soleils (car les étoiles ne sont pas autre chose que des soleils,) qui étaient invisibles à l'œil nu se révèlent. Le ciel en est tout rempli ; les sables de la mer sont égalés.

Ce n'est pas tout, parlons maintenant des distances. La lumière du soleil, disais-je tout à l'heure, nous parvient en dix minutes. Eh bien ! sachez qu'il existe des étoiles dont l'éclat, depuis la création, n'a pas eu encore le temps d'arriver jusqu'à nous ; sachez que chaque jour des astres nouveaux impriment leur image sur les plaques sensibles des Observatoires.

Vous faites-vous maintenant une idée de ce que peut être l'infini?

Une dernière observation.

Vous avez quelquefois, sans doute, assisté aux exhibitions des jongleurs. Les japonais excellent dans ces brillants exercices. Avec un art consommé ils lancent en l'air une demi-douzaine de poignards, lesquels, leur parabole terminée, retombent dans leurs mains, puis rebondissent avec tant de sûreté que pas un ne se heurte et ne roule sur le tapis. Et le jeu dure de longues minutes à l'ébahissement des spectateurs.

Ainsi, dans l'immensité de l'espace, sont projetés des soleils sans nombre, lesquels, depuis des siècles, décrivent des révolutions et reviennent à date fixe à leur point de départ, sans que jamais un choc accidentel ait fait voler l'univers en éclats.

Quel est donc cet Esprit qui préside aux harmonies célestes !

* * *

—Et maintenant, conclut le Père, voici que la nuit tombe. Rentrons dans nos foyers.

Aussi bien avons-nous fait, en nous jouant, de la besogne utile. Nous avons évoqué l'image des ouvriers des bonnes œuvres. Ces humbles billots nous ont fait voir les travailleurs de la forêt. Les souvenirs des chantiers de navires ont fait revivre les rudes compagnons charpentiers.

Ce grand et superbe steamer nous donne l'occasion de rendre hommage aux chevaliers de l'industrie moderne.

Et voici que ce fleuve, ces montagnes, ce ciel nous contraignent à nous prosterner aux pieds du Maître Tout-Puissant, Eternel, infiniment Sage que tous les hommes adorent comme leur Dieu, et que nous, chrétiens, aimons comme un Père.

Fr. Alexis, cap.

LES CAPUCINS EN ACADIE

1632–1654.

IV—cinq ans de paix et de prospérité. 1645–1650.

(*Suite et fin*)

Avec quelle admirable constance ils s'adonnaient à l'étude de la langue indigène! "La père Gabriel de Joinville, nous assure le P. Ignace, pour mieux apprendre cette langue, à la vérité très difficile, mais néanmoins belle et riche de mots propres et très expressifs, est resté, toute une année, dans le bois, en compagnie seulement des Sauvages de la forêt. Durant cette année, il eut à supporter tant de misère et de privations de toutes choses qu'il fut pris, par trois fois, de souffrances et de maladies dans lesquelles la peau de tout son corps se détachait et se renouvelait entièrement. Je n'ai,

à la vérité, connu personne de plus généreux (1)" La même indomptable énergie animait les autres missionnaires. Aussi, leurs efforts dans l'acquisition de la langue des Sauvages furent-ils couronnés du plus entier succès. Les Pères Gabriel de Joinville, Léonard d'Auxerre, les frères Félix de Troyes, Elzéar de S. Florentin, François-Marie de Paris, parlaient très bien la langue de l'Acadie. "Le Père Balthazar, dit même la relation du fr. Ignace, parle la langue des indigènes du pays où il a demeuré aussi bien que la langue française" (2).

Cette assiduité à l'étude de la langue des diverses tribus indiennes se trouva largement récompensée par les nombreuses conversions qui vinrent consoler nos missionnaires. Pour s'en convaincre il suffit de lire la relation du père Ignace qui, pourtant, est loin de nous offrir un rapport détaillé des succès apostoliques des Capucins. Lui-même nous l'atteste en terminant son compte-rendu par ces mots : "N'était l'urgence de l'affaire, je souhaiterais que le V. P. Gabriel de Joinville et le V. P. Léonard d'Auxerre aillent à Rome pour exposer à la Sacrée Congrégation des Cardinaux de la Ste Eglise romaine de la Propagande de la Foi, l'état merveilleux où était autrefois la mission d'Acadie (3)",

D'aucuns se contentaient d'exercer l'action salutaire de leur apostolat autour de leur résidence. D'autres, à l'approche de l'hiver, accompagnaient les sauvages dans les bois pour y vivre avec eux, "à la sylvatique". Parmi ces derniers, le P. Léonard de Chartres (4) se fit remarquer. Envoyé comme custode ou préfet local à Port-Royal, en 1649, il voulut tout aussitôt se consacrer à l'évangelisation des Indiens. Il eut la singulière aventure que voici. Un jour donc, raconte Rocco de Cesinale, le Père Léonard avait baptisé, à l'article de la mort un petit enfant sauvage. La mort étant survenue, il se disposait à ensevelir de ses mains le petit corps, lorsqu'un Indien, le père de l'enfant, peut-être, lui décocha une flèche à bout portant et l'étendit raide sur le sol. C'était le 14 juillet 1649.

1—Relation du P. Ignace.

2—*Ibid.*

3—Relation du P. Ignace.

4—*Nouvelle-France*, juillet 1911, *Silhouettes de missionnaires*, par le P. Candide et P. Rocco de Cesinale, vol. 3, p. 679.

Le coup avait été si rude que le Père fut laissé pour mort. La nouvelle de l'événement se répandit promptement et les confrères du religieux en informèrent leur supérieur. Le récit en fut consigné dans les *Eloges historiques* des Capucins de la Province de Paris. La blessure qu'on avait crue mortelle n'entraîna cependant pas la mort. Et lorsque, par les moyens que nous ignorons, les forces revinrent à l'apôtre, il se rapprocha des siens qui durent l'accueillir comme un ressuscité... Ce n'est que plus tard, en 1655, que Dieu lui a destiné la palme du martyre. Le Père Léonard de Chartres succomba sous les coups des Anglais. D'un mot seulement cette mort si glorieuse se trouve rapporté dans la relation d P. Ignace, ' *Occiso R. P. Leonardo Carnotensi..*'

Apôtre de race, le Père Balthazar de Paris le fut incontestablement. A l'école du grand Apôtre des Nations il avait appris à se faire tout à tous pour les gagner tous au Christ. Sa carrière de missionnaire est brièvement résumée dans ces quelques lignes du Père Ignace, le premier historien de l'Eglise d'Acadie :

Le P. Balthazar de Paris, avec l'aide de Dieu, a converti plus d'Abénaquis que tous les autres missionnaires...Le vénérable Père, missionnaire vraiment digne de tous éloges, a exercé son ministère, six années entières, dans un lieu appelé Nepigigonit, en-deça des limites de l'Acadie et vers le Nord. Ce territoire de Nepigigonit est situé à peu près vers le milieu de la baie des Chaleurs.. Il n'a pas exercé son ministère dans ce lieu seulement, mais encore dans presque tous les territoires qui s'étendent de la Baie des Chaleurs à la résidence de St. Pierre au pays de Canceaux, dans un rayon d'au moins cent lieues. Il a traversé les terres et les forêts, les lacs et les fleuves, supportant des privations, des froids, des travaux et des maladies dont on ne saurait se faire une idée. Dans ces voyages, il a converti au Christ une vingtaine au moins de familles entières d'Abénaquis de ce pays... Je ne dis rien des innombrables habitants des bois qui, grâce à son ministère et celui des autres missionnaires dans toute l'Acadie, se sont envolés au ciel... (1)

Dans une autre région, à Pentagoït, le Père Barnardin de Crépy se distingua par le grand nombre de conversions qu'il opérait (2). Il était merveilleusement secondé dans cette œuvre par le frère Elzéar. Par le charme de sa grande vertu et de ses entretiens pieux,

1—Relation du P. Ignace.
2—*Ibid.*

ce bon frère exerçait une profonde influence sur les sauvages qui l'approchaient. Plusieurs d'entre eux se laissèrent gagner à la foi par son enseignement simple mais plein d'efficacité (1).

Autour de Pentagoït comme autour de Port-Royal les postes de mission se multipliaient. Aussi, M. Douglas (2) est-il en droit d'écrire: "Les Algonquins qui se sont établis sur les frontières de la Nouvelle-Angleterre avaient déjà reçu en 1646 les éléments de la foi chrétienne des Pères Capucins qui vivaient au milieu d'eux et qui ava ent fondé une mission aux sources mêmes du Kennébec." Le Père Charlevoix (3) dit à son tour que le P. Druillettes, lors de son voyage de Sillery à Pentagoït, en 1646, fit la rencontre de quelques Pères Capucins sur le Kénébec. Combien nous regrettons que les travaux apostoliques des vaillants missionnaires du Kénébec restent à jamais inconnus aux hommes, faute d'avoir été consignés par écrit!

V.—DERNIÈRES ANNÉES DE LA MISSION CAPUCINE EN ACADIE. 1650–1654.

Ces labeurs d'évangélisation se poursuivirent avec un entrain à toute épreuve, quand, soudain, la mort prématurée du gouverneur d'Aulnay vint jeter le deuil dans tous les cœurs et plongea la colonie entière dans le désarroi et la désolation.

Le 24 mai, dit Moreau (4), d'Aulnay fut trouvé mort de froid sur l'une des deux rivières entre lesquelles s'élevait le fort du Port-Royal. Son corps était enfoncé dans l'eau jusqu'aux épaules. Un des bouts de son canot renversé était engagé entre ses jambes et le soutenait encore. Des Sauvages qui le découvrirent l'emportèrent dans leur cabane, et trois quarts d'heure après ou environ, sur l'avis qu'ils en donnèrent, le frère Ignace de Paris, capucin, alla le chercher de l'autre côté de la rivière pour le ramener au fort.

Telle fut, ajoute tristement l'historien, la fin d'un des hommes qui ont déployé le plus d'énergie, de courage et d'activité dans la fondation de nos colonies américaines. Ses ennemis lui survécurent, et l'Acadie française succomba en quelque façon avec lui. (5)

1—*Ibid.*
2—*Old France in the new World.* Cleveland 1905, pp. 288, 303.
3—*Histoire dz la Nouvelle-France.*
4—*Histoire de l'Acadie française,* p. 245-246.
5—Relation du P. Ignace.

D'Aulnay laissait après lui quatre filles et quatre garçons. Aucun d'entre ses enfants n'avait atteint l'âge de majorité. Ils furent donc confiés à la tutelle de leur grand-père, René de Charnizay (1). Le roi, de son côté, lui remit le gouvernement de l'Acadie "en attendant que le fils aîné fût en âge d'y servir sa Majesté" (2).

Les conditions financières du gouverneur défunt n'étaient guère brillantes. Bien qu'il disposât, à la fin de sa vie, de ressources considérables, il n'avait pas encore éteint toutes ses dettes (3). Il devait même une somme considérable à un nommé Le Borgne, commerçant de la Rochelle que depuis plusieurs années il avait chargé de négocier en France la vente de ses marchandises (4). Le premier soin de Charnizay fut donc de régler les comptes avec LeBorgne. Or ce règlement, nous dit Moreau (5), eut pour résultat de constituer LeBorgne créancier pour deux cent soixante mille livres qui devaient être remboursés sur le prix des pelleteries livrées par d'Aulnay et par sa veuve à Arestigny, Dulialde et LaLande, de celles qui avaient été chargées sur le navire de Jacques Caillau, enfin de la terre de d'Aulnay.

Par malheur, de Charnizay, déjà fort avancé en âge, vint à mourir (10 mai 1651). Son successeur, de la Fosse, conseiller d'Etat, ne put se rendre en Acadie. La gestion des biens de d'Aulnay fut donc confiée à Germain Doucet, ci-devant capitaine d'armes à Pentagoët et à Port-Royal (6).

Au milieu de cet état de choses, le Sieur de LaTour reparut. Il était en possession d'une commission royale d'authenticité pour le moins douteuse (7). Moitié en négociant, moitié en l'intimidant, il obtint de Madame D'Aulnay la concession du fort S. Jean. Il poussa même ses prétentions jusqu'à vouloir s'emparer du gouvernement de l'Acadie à titre de délégué du roi (8). Afin de se défendre contre cet

1—Acte du 3 nov. 1650, mentionné dans Moreau, p. 253.
2—Moreau, p. 253.
3—Rameau, p. 121.
4—Moreau, p. 254.
5—*Ibid*, p. 254.
6—Rameau, p. 119.
7—Mgreau, p. 258–260.
8—Rameau, p. 120.

usurpateur éhonté, Madame d'Aulnay eut recours, en 1652, à la protection du duc de Vendôme, chef et surintendant de la navigation (1).

Cependant, la vente des marchandises ne fournit qu'un faible appoint à LeBorgne, principal créancier du gouverneur défunt. Se prévalant de son règlement de compte avec de Charnizay, et, sans doute aussi, pour devancer le duc de Vendôme, il s'embarqua pour Port-Royal en 1653. A peine arrivé en Acadie il procéda, avec la brutalité d'un pirate, à la saisie de Port-Royal et de tous les biens de d'Aulnay, puis retourna en France (2).

Encouragé par ce premier succès, il entreprit une nouvelle expédition qui se termina par la ruine de la colonie française d'Acadie. Voici comment.

Les Anglais, profitant de la guerre qui venait d'être déclarée entre la France et l'Angleterre, se jetèrent sur le fort S. Jean où la Tour s'était retiré depuis 1651. Celui-ci capitula tout aussitôt (3). En si belle voie de victoires faciles, ils mirent voile sur Port-Royal, où se trouvait alors LeBorgne avec cent cinquante soldats. Cette dernière forteresse, après un simulacre de résistance, ouvrit ses portes. LeBorgne fut amené prisonnier à Boston. Ainsi finit la deuxième période de la domination française en Acadie.

Terrible est le réquisitoire que dresse contre LeBorgne le P. Ignace:

A cause de lui, dit-il, la foi a été détruite dans ces régions ; à cause de lui,les trois places situées dans la baie Française ont été assiégées et occupées. Il a empêché, par ses intrigues, qu'un puissant prince de France n'ait pris avec les fils de l'ancien vice-roi le gouvernement de l'Acadie, qui certainement sous la direction d'un chef si habile ne serait jamais tombé en la puissance des hérétiques. Enfin, scandale inouï dans ces régions, en 1652 il fit chasser de Port-Royal deux très dignes missionnaires capucins.. une femme avancée en âge, d'une piété insigne et remarquable par son zèle, sa prudence et sea autres vertus, madame

---

1—Collection des documents relatifs à l'Hist. de la Nouvelle France, p. 132.

2—Moreau, p. 261.

3—La Tour s'accommoda sans peine de la domination anglaise. Il passa la même année (1654) en Angleterre, où il reçut *probablement* le gouvernement de Port-Royal. Madame d'Aulnay crut sans doute qu'elle n'avait plus d'espoir de sauver la fortune de ses enfants qu'en associant sa destinée à celle du Sieur de Latour, qu'elle épousa de fait en 1656. Triste expédient ! Ce mariage ne laisse pas d'être fort étrange.

de Brice d'Auxerre, directrice du collège des Abénaquis.., l'a retenue captive cinq mois entiers, sur ses vaisseaux, ainsi que les deux missionnaires (1).

Il n'est pas sans intérêt de rappeler ici l'article de la Capitulation qui a trait aux missionnaires capucins.

En cas que les dits RR. PP. Missionnaires Capucins voulussent se retirer en France, y est-il dit, ils auront passage pareil aux dits surnommez et pourront emporter tous leurs ornements, hardes, livres, meubles et autres choses à eux appartenant. Et au cas qu'ils aient dessein de demeurer dans le dit pays, leur est permis moyennant qu'ils soient éloignés de 2 à 3 heures de la forteresse, et cela pour tout et si longtemps que son Altesse Olivier (Cromwell) protecteur de la dite République, l'aura pour agréable, et jusques à l'embarquement en ce lieu que Mons. le général fera faire pour la France; leur est permis de faire leur demeure en leur maison nouvelle, où ils seront conservés et protégés par l'autorité de mondit Sieur le Général.

La mission des Capucins en Acadie était donc frappée à mort. Les missionnaires le comprirent. Si plusieurs d'entre eux se décidèrent à rester quand même en Acadie, c'est qu'ils se sentaient animés de l'esprit des martyrs. De fait, on sait déjà comment le P. Léonard de Chartres fut mis à mort par les hérétiques du Massachusetts. Et combien parmi eux qu'on se contenta de persécuter, les mettant en demeure ou de mourir d'une mort inutile ou de retourner en France, enviaient ce sort glorieux! "Le désir du salut de ces nouveaux convertis l'enflammait, ou mieux, l'enivrait si bien—c'est le P. Ignace qui parle du P. Balthazar,— que l'année dernière (1655) il a fait l'impossible pour revenir parmi eux ; il a pris la mer, mais au lieu d'aborder sur leurs plages, il a été jeté sur des terres étrangères, et finalement il a été obligé de revenir en France. De nouveau, cette année, 1656, dès les premiers jours du printemps, il est parti pour se rendre directement dans cette partie de l'Acadie (la région de Nipigigonit)." (2) "Ah ! comme je serais près, s'écrie l'auteur de la relation sur l'Acadie, moi, indigne fr. Ignace de Paris, à exposer de nouveau ma vie pour.. tous ces catholiques si éloignés de nous ! Qu'on me donne seulement l'autorisation et le moyen de courrir à eux." (3) Le Père Augustin de Pontoise,

1—*Relation.*
2—*Ibid.*
3—*Ibid.*

les Frères Félix de Reims et Elzéar de S. Floventin ne retournèrent en France qu'en 1655, "pressés par la misère". L'abrégé historique des illustres Capucins de la Province de Paris nous affirme que le P. Joseph d'Angers prolongea son ministère parmi les sauvages jusqu'en 1677, année de sa mort.

Les Capucins ne devaient plus revoir l'Acadie avant la fin du XIXe siècle, car lorsque en 1670 le traité de Bréda rendit la colonie acadienne à la France, d'autres missionnaires leur furent substitués.

En terminant cette esquisse, bien imparfaite, nous le concédons volontiers, des travaux de nos missionnaires d'Acadie, nous ne pouvons nous défendre d'un sentiment de fierté en face de leur vaillance, et nous nous sentons pressé de formuler le vœu que leur esprit se retrouve en ceux qui ont mission de marcher sur leurs traces, pour le plus grand bien des deux races sœurs qui peuplent l'Acadie et le Canada, et qui, comme la France en Europe, ont le rôle glorieux, en cette terre d'Amérique, d'être les porte-voix du Christ Sauveur.

fr. M. Albéric, O. M. Cap.

PAGES ROMAINES

I—L'Italie et l'Albanie.

Le 28 décembre 1914, trois vaisseaux italiens, le *Valparaiso*, le *Solunto*, le *Re Umberto*, ayant à bord le 10e régiment des Bersaglieri, arrivaient dans l'après-midi, en face de Vallona. Dès l'aube du lendemain, le débarquement s'effectua. Ces troupes nouvelles allaient remplacer les marins italiens qui y séjournaient depuis le mois d'octobre, et qui y étaient venus sous le prétexte d'empêcher que l'ordre ne fût troublé et que, par une cause quelconque, les décisions de la Conférence de Londres relatives à l'intégrité de

l'Albanie ne fussent plus respectées. Nul esprit de conquête, disait l'Italie, n'inspirait l'acte qu'elle accomplissait.

Vallona accueillit les Bersaglieri, en protecteurs désintéressés, elle les fêta, et dès les premières heures de leur arrivée, le drapeau italien hissé sur la préjecture flotta à côté du pavillon albanais.

A Vienne, le jour même, le gouvernement autrichien fit publier une note à laquelle les journaux et principalement la *Neue Freie Presse* donnèrent un commentaire imposé. D'après cette note, ce n'était point dans le but de profiter des embarras de l'Autriche, que l'Italie débarquait des troupes à Vallona, puisque un accord entre les deux nations garantissait le *statu quo* de l'Albanie, mais bien pour empêcher que les provinces albanaises ne fussent l'enjeu des intrigues politiques étrangères. L'envoi d'un détachement de la marine italienne, dans le mois d'octobre précédent, s'étant fait avec l'assentiment de toutes les puissances signataires de la Conférence de Londres, le second envoi de troupes ne pouvait être inspiré par un motif différent de celui qui avait été le mobile du premier. L'insistance de la presse autrichienne à expliquer le deuxième débarquement par l'identité des raisons qui provoquaient le précédent prouvait assez qu'elle n'était nullement persuadée qu'elle disait vrai.

La presse anglaise, dont le *Morning Post* fut le principal porte-voix, donna une large approbation à l'acte accompli, non point parce qu'il se présentait comme une garantie des décisions de la Conférence de Londres, mais bien parce qu'il manifestait le désir qu'avait l'Italie de défendre ses propres intérêts, sur la rive orientale de l'Adriatique, contre tout empiètement éventuel de l'Autriche. Puis, prenant soin de calmer les inquiétudes qu'un tel acte pouvait inspirer au gouvernement d'Athènes, elle ajoutait que jamais l'Italie, autant soucieuse de la liberté des autres qu'elle se montre jalouse de la sienne, ne méconnaîtrait les droits et les légitimes aspirations de la Grèce. Elle annonçait enfin que ce débarquement était le premier pas, par lequel l'Italie, s'éloignant des empires du centre, se rapprochait de la Triple Entente. La presse berlinoise, dont le *National Zeitung* résuma les pensées, dissimula son mécontentement dans la perfidie d'un désir. Elle espérait que la sagesse du gouvernement de M. Vénizélos ne prendrait pas ombrage d'un acte qui n'avait

pour but que d'assurer l'intégrité et la tranquillité de l'Albanie. En réalité, elle cherchait à exciter les susceptibilités du ministre grec.

En fait, l'occupation provisoire (!) de Vallona par l'Italie a passé par les phases suivantes.

Ce fut d'abord une petite mission sanitaire policière destinée à des opérations de police, mesures humanitaires, devenues nécessaires par suite de l'anarchie dans laquelle était l'Albanie (octobre 1914).

Cette mission ne pouvant parvenir à remplir son but, des marins italiens furent débarqués à Vallona ; puis, ce fut l'envoi des troupes italiennes d'infanterie et artillerie avec une quantité assez considérable de matériel de guerre (décembre 1914). Les villes de Vallona, Kamina, Svernez furent alors occupées militairement.

Avant même que l'Italie entrât en guerre, le nombre de ses vaisseaux dans les eaux albanaises augmenta constamment. En dehors de cette action militaire, l'Italie s'empara de l'administration civile de Vallona, où la préfecture, l'administration financière, la police, la gendarmerie, la municipalité furent mises sous le contrôle des organes du gouvernement italien, dont quelques uns investis du titre de commissaires royaux. Une mesure analogue fut appliquée à la douane de Vallona. Une autre disposition du gouvernement italien exigea que toutes les personnes se rendant à Vallona fussent pourvues d'un passeport portant le visa italien. C'est de cet état de choses qui violait l'article 7 du traité de la Triple Alliance, en déterminant une modification de l'équilibre adriatique, que s'inspira l'Autriche pour rejeter les demandes de l'Italie qui, en retour de l'attaque autrichienne contre la Servie, détruisant ainsi le *statu quo* des Balkans, réclamait en compensation la cession du Trentin et de la province de Trieste.

A un an d'intervalle, le16 décembre, le gouvernement italien, dans un communiqué laconique qui ne donne aucun détail ni sur le lieu de départ, ni sur celui d'arrivée, a annoncé que le débarquement des troupes italiennes en Albanie était un fait accompli.

Evidemment, il est le résultat des décisions du conseil de guerre des alliés tenu à Paris, et il fait pnrtie du plan général de l'expédi-

tion des Balkans, mais il sert puissamment les intérêts particuliers de l'Italie.

En effet, depuis le jour où se fut accomplie l'unité italienne, l'Albanie devint la pomme de discoede entre l'Italie et l'Autriche ; les diplomates servirent les jalousies de l'une et de l'autre en attendant que les obus vinssent appuyer les revendications d'un chacun. Au reste ce n'était là qu'un renouveau de l'histoire. Dejà, au temps de leur république, les Romains se ménagèrent la possession des terres albanaises ; c'est au milieu d'elles, en lui donnant Durazzo, l'antique *Dyrrachium*, pour point de départ, qu'ils tracèrent la Via Egnatia, prolongement de la célèbre Via Appia qui finissait à Brindisi pour desservir la Macédoine, et atteindre d'un côté Thessalonique, aujourd'hui Salonique, de l'autre Byzance. C'est là à Durazzo, où séjourna Cicéron, que Pompée vint refaire sa flotte. La route albanaise Egnatia fut la grande route militaire que pnrcoururent si souvent les nrmées romaines pour se rendre en Orient. Beaucoup plus au sud, dans une portion de l'Epire qui fait partie des provinces grecques, depuis la dernière guerre des Balkans, se jouèrent les destinées de Rome, au promontoire d'Azio, dans la célèbre bataille navale qu'Octave gagna sur Antoine, le 2 septembre de l'an 31 avant J. C.

Et depuis la chute de l'Empire Romain, les divers maîtres de l'Italie s'efforcèrent toujours de s'assurer la possession des villes albanaises.

Conquise par les Vénitiens, la ville de Durazzo fut érigée en duché par la Sérénissime République. Tombée entre les mains des Serbes et des Bulgares, elle eut bientôt pour maîtres les rois de la maison d'Anjou de Naples, qui prirent le titre de ducs de Durazzo. Abandonnée, dans la seconde moitié du XIVe siècle, et incapable de se défendre contre les Turcs, Durazzo appela à son secours Venise, qui dut renoncer une seconde fois à la possession de cette ville en 1801.

Scutari eut un sort presque semblable: deux fois défendue par les Vénitiens, elle fut le théâtre d'un véritable héroïsme de la part de ses quelques centaines de défenseurs luttant contre plus de 100,000 hommes, dit l'histoire. Leur courage s'imposa si bien à l'admiration de leurs ennemis, que, lors de la capitulation (1478), les 450 hommes et les 150 femmes qui restaient sortirent de la ville empor-

tant leurs armes, leurs bagages, les reliques et tous les objets du culte des églises, tandis que les troupes turques leur rendaient les honneurs de la guerre. Actuellement, seul le vieux lion de Saint Marc qui a survécu à tant de ruines rappelle la domination des Doges.

Pour conserver Vallona, l'ancienne Apollonia, qui est la clé de l'Adriatique par sa position, Venise soutint des combats héroïques qui se livrèrent sous les remparts puissants qu'elle avait construits pour la défense de la ville, et dont il ne reste plus aujourd'hui que quelques murs.

Mais ce fut surtout Georges Castriot, dit Scanderbeg, qui essaya d'intéresser l'Italie au sort de l'Albanie. Pour parvenir à son but, il vint mettre son épée au service de Ferdinand I, roi de Sicile contre Jean d'Anjou qui lui contestait le trône, puis il défendit les provinces napolitaines contre une invasion turque qui les menaçait. En témoignage de sa gratitude, ce prince albanais reçut du roi Ferdinand trois villes des Pouilles : Trani, Monte Gargano, San Giovanni in Rotondo.

En 1463, Pie II fit appel aux princes chrétiens pour l'entreprise d'une nouvelle croisade dont l'Albanie devait être le théâtre. Essayant d'entraîner par son exemple ceux qu'il ne parvenait pas à émouvoir par son éloquence, Pie II se rendit à Ancône en 1464 pour faire voile vers les côtes albanaises où Scanderbeg l'attendait avec impatience, mais il mourut au moment où le vaisseau allait l'emporter sur l'autre rive de l'Adriatique.

Nullement découragé, Scanderbeg revint à Rome, l'année suivante, pour obtenir de Paul II les secours promis par son prédécesseur. Introduit dans l'enceinte du Consistoire, il y plaida éloquemment une cause qui ne trouva plus de défenseur. Pie II n'avait pas réussi, Paul II n'osa pas entreprendre ; il se contenta d'entourer d'honneurs le grand prince albanais.

Retourné dans sa patrie, Scanderbeg livra encore quelques heureuses batailles contre les Turcs, et quand, vaincu par la maladie, il se sentit mourir, réunissant auprès de lui ses capitaines, et l'ambassadeur de la Sérénissime République de Venise, sa grande alliée dans les luttes contre les infidèles, il confia à leurs soins, mais plus spécialement à l'amitié de Venise, son fils encore très jeune.

L'Albanie ne survécut pas à son héros. Peu d'années après sa mort, les Turcs parvinrent dans l'Italie du nord jusqu'aux portes de Udine ; dans le sud, traversant l'Adriatique, ils s'emparèrent de la ville d'Otrante, après 17 jours de siège, et y massacrèrent toute la population. Alors, les Albanais reprirent leur ancien mouvement d'émigration vers l'Italie, et s'établirent principalement en Sicile et dans la province de Catanzaro. A l'heure actuelle, 70 villages, comprenant une population globale d'environ 75 mille âmes, affirment leur origine albanaise.

Mais le fait le plus remarquable des émigrations de cette époque fut le transport miraculeux de la Vierge de Scutari à Genazzano, dans le diocèse suburbicaire de Palestrina, non loin de Rome.

Cet événement eut lieu sous le pontificat de Paul II, le 25 avril 1467, en l'après midi de la fête de saint Marc qui amenait toujours à Genazzano un grand concours des habitants des communes voisines. Dans l'après-midi donc, des promeneurs indifférents aperçurent sur les murs d'une église abandonnée une belle image de la Vierge tenant son divin Fils. La nouveauté d'une peinture qui ne s'y trouvait pas la veille, que nul peintre n'avait dessinée en cette journée, excita une bien légitime curiosité partagée bientôt par tout le pays. La dévotion populaire fêta l'arrivée de la Vierge inconnue qui répondit par des grâces sans nombre au bon accueil qui lui était fait. Or, en la même année, pour ne point tomber sous le joug musulman, des colonies albanaises passèrent l'Adriatique, et demandant à l'Italie une hospitalité pour vivre tranquille dans la possession de leur foi chrétienne, elles allaient d'un village à un autre et finirent par arriver à Genazzano. Deux hommes de ces Albanais fugitifs étaient de Scutari ; ils avaient été providentiellement amenés d'Albanie pour affirmer par leur témoignage le miraculeux voyage de la Vierge inconnue. Ils racontèrent, en effet, que dans le désir de se ménager la protection du ciel, avant de s'exiler de leur patrie, ils s'étaient rendus auprès d'une image antique très vénérée à Scutari, mais que, à leur plus grande stupéfaction, l'image avait disparu cédant la place à une nuée toute blanche qui, en leur présence, commença à se mouvoir vers l'Occident. Emus, non moins qu'étonnés, ils la suivirent à pied jusqu'aux rivages de l'Adriatique. Pleins de foi, ils traversèrent la mer, pour ne pas la perdre de vue,

et c'est ainsi que, parvenus sur la côte italienne, ils s'acheminèrent vers Genazzano, toujours guidés par cette nuée blanche le jour, lumineuse la nuit, et qui disparut à leur arrivée dans ce pays. Guidés alors par la piété des habitants de Genazzano vers l'hôte virginale arrivée naguère, les deux Albanais reconnurent la Vierge de Scutari qui avait émigré, elle aussi, pour échapper à la profanation des Turcs, et pour bénir cette Italie qui donnait une si large hospitalité aux infortunés Albanais. Paul II fit faire immédiatement une enquête par Gaucer, evêque de Gap, et Nicolas de Crucibus, évêque de Farense ; elle conclut à la vérité du fait. Les deux Albanais fondèrent chacun un foyer familial près de leur Vierge nationale ; l'un des deux, celui de l'Albanais Georges, ne s'est point encore éteint aujourd'hui.

Ce que Pie II, Scanderbeg ne parvinrent pas à faire, la grande guerre européenne vient de le réaliser. "Les troupes italiennes, dit le communiqué, ont heureusement débarqué en Albanie".—Que d'évènements vont sortir de là !—

II.—Les bombes autrichiennes et Tiepolo ( )

En atteignant, dans la nuit du 24 au 25 octobre, l'église *degli Scalzi*, avec les bombes de l'un de leurs aéroplanes, les Autrichiens ont ajouté à la gloire de Tiepolo, par les regrets unanimes qu'a suscités la destruction de l'une de ses plus belles œuvres.

Depuis que les Cordeliers la construisirent, de 1629 à 1689, l'église *degli Scalzi*, qui est la plus riche du style baroque à Venise, a eu bien des malheurs. Le premier est de n'avoir aucune architecture, si bien que Burckhard, dans son *Cicerone, guide de l'art antique et de l'art moderne en Italie*, n'hésite pas d'affirmer que " sa façade n'est qu'une menuiserie de marbre, et que les idées les plus mesquines de la première renaissance vénitienne y reparaissent, comme des revenants dans une enflure baroque" (page 275).

La seconde infortune de cette église fut d'avoir un maître-autel à 8 colonnes torses, qui est un spécimen des aberrations architectoniques du style baroque; Burckhard le qualifie d'horrible (page 288); il est l'œuvre de Pozzo, qui fit l'autel majeur de l'église des Jésuites, à Venise, et celui de S. Ignace,

---

(1) Nous donnons dans cette livraison de notre revue deux séries de *Pages romaines*. Celle-ci, la seconde, nous est parvenue seulement vers la fin de décembre, trop tard par conséquent pour être insérée dans la livraison du même mois.—Ces pages, au reste, n'ont rien perdu de leur actualité. N. D. L. R.

au Gésù de Rome. Fort endommagée pendant le siège de Venise, en 1849, cette église fut l'objet d'une large restauration de la part des Autrichiens, et les travaux entrepris en 1853 durèrent dix ans.

Mais, en dédommagement de ce qui lui manquait au point de vue architectural, l'église *degli Scalzi* eut le grand avantage d'avoir Jean-Baptiste Tiepolo comme décorateur de la voûte de la première chapelle à gauche, et de la voûte de la grande nef. Œuvre de sa jeunesse, exécutée vers 1720, la fresque de la petite chapelle représente sainte Thérèse dans la gloire; la deuxième a pour sujet la translation de la sainte Maison de Lorette. Tiepolo en entreprit l'exécution en 1743. Après avoir placé, au centre de son œuvre, la maison de Lorette soutenue par les anges qui la portent, surmontée par la Vierge qui en domine le faîte dans une sphère lumineuse, l'artiste peignit dans le haut la Trinité contemplant avec joie l'acte miraculeux qui assurait la conservation de la demeure où s'accomplit le grand mystère de l'Incarnation, et, dans le bas, représenta la fuite des démons et des péchés personnifiés par des figures allégoriques, devant ce souvenir vivant des grandeurs de Marie et de l'humiliation du Verbe. C'est cette œuvre incomparable qui vient d'être détruite, et tellement réduite en miettes par les bombes autrichiennes que toute tentative d'en réunir les morceaux pour la recomposer est absolument impossible.

On comprendra mieux l'indignation qui a saisi l'Italie, à la nouvelle de ce vandalisme, en se rappelant la réputation dont jouit au 18e siècle J.-B. Tiepolo, qui fut le "maître aux teintes claires, celui qui poussa le plus loin la perspective vue d'en bas, et dont l'intelligence, la vie, le sens décoratif réjouissent tout œil sensible à la peinture" (*Ibid.* p. 814).

Fils de Dominique Tiepolo, capitaine de marine marchande, Jean-Baptiste naquit à Venise, en mars 1696. Il eut pour premier maître Gregorio Lazzarini, fils d'un barbier vénitien, devenu, à force de travail, un véritable artiste dans la science de la perspective et du coloris, quoique un peu maniéré et froid dans sa composition. C'est sous la direction de ce maître que, dès l'âge de 15 ans, Tiepolo faisait ses premières œuvres; à 18 ans, il exposa un tableau ayant pour sujet le passage de la mer Rouge. A 23 ans, le 21 novembre 1719, il s'alliait avec l'un des plus illustres maîtres de l'art vénitien dans la première moitié du XVIIIe siècle, Francesco Guardi, dont il épousait la sœur Cécile qui lui donna neuf enfants, parmi lesquels Dominique, né le 30 août 1727, et Laurent devinrent bientôt ses plus intelligents collaborateurs.

Introduisant dans la fresque la peinture des gloires, franchissant en exagération toutes les limites connues, sa réputation dépassa bientôt les frontières de son pays. Appelé à Udine par l'archevêque Dolfin, il peignit, au palais épiscopal, un plafond et une loggia qui sont encore aujourd'hui dans un excellent état de conservation. Milan, Pergame, Vérone l'invitèrent à venir enrichir leurs monuments de ses œuvres. Este, Mirano, Nervesa, Noventa, Stra, Vicence, et tant d'autres villes firent de même. Contrairement

à ce qui arrive à tant d'artistes, son talent lui apporta la fortune, et il sut en faire valoir les avantages, en vivant avec luxe. Fier de sa réputation, il s'en fit une source de revenus. Lorsque, en 1736, le comte Tessin, ministre de Suède, lui offrit, au nom de son roi, d'aller décorer les salles du palais royal de Stockholm, le taux des honoraires qu'il demanda fut si élevé que, le comte Tessin ne pouvant le lui assurer, Tiepolo déclina l'invitation royale, malgré les promesses de titres et d'honneurs qui lui étaient faites.

Les œuvres dont il dota Venise sont, à la galerie Giustinian Recanati, sacrifice d'Iphigénie, sur toile; à l'Académie des Beaux-Arts, saint Joseph avec l'Enfant Jésus et d'autres saints; à Saint-Marc, dans la sacristie des chanoines, l'Adoration de l'Enfant-Jésus, toile; dans le trésor de l'école Saint-Roch, Abraham et les Anges, toile; à l'église de Sainte-Marie de la Consolation, sur le premier autel de droite, l'éducation de Marie, toile; le plafond de l'église de Sainte-Marie du Rosaire, où sont représentées trois scènes de la vie de saint Dominique : l'institution du Rosaire,, la réception d'un novice par le saint fondateur, et saint Dominique dans la gloire. Cette fresque, achevée en 1739, fut payée 12,400 lire vénitiennes qui équivalaient à 6,200 francs. L'église de sainte Alvise possède le véritable chef d'œuvre de Tiepolo, peint sur une toile qui ne mesure pas moins de 4 mètres 50 centimètres sur 5.14 : le sujet en est Jésus-Christ conduit au Calvaire ; il fut peint vers 1740. Ce fut à peu près vers le même époque que le maître peignit le plafond de la salle des assemblées à l'école des Carmes, y représentant la Vierge dans la gloire, L'exécution de l'œuvre excita une telle admiration que, se conformant à une vieille coutume vénitienne dont on avait usé à l'égard de Bellini, du Titien, du Tintoret, Tiepolo fut inscrit parmi les membres de l'Ordre. L'Académie des Beaux Arts possède encore un tableau rond, de 4 mètres 90 cent. de diamètre, représentant sainte Hélène retrouvant la sainte Croix. Un devant d'autel ayant pour sujet la Vierge et les saintes Catherine, Agnès et Rose, se trouve dans l'église de Sainte-Marie du Rosaire ; Tiepolo en reçut la commande en 1747 ; elle lui fut payée 2.200 francs. La communion de sainte Lucie, malheureusement fort endommagée, est à l'église des Saints Apotres, sa date est 1748 ; et le couronnement de la Vierge, peint à fresque sur la voûte de l'église de la Visitation à l'hôpital de la Piété, fut exécuté après 1754, au retour de Tiepolo de son voyage en Allemagne. En dehors des églises, les palais Rezzonico, des Doges, Stampalia, Labia, etc., cont ornés de fresques du maître, et parmi elles, c'est dans le fastueux palais Labia qu'il faut admirer l'histoire de Cléopâtre. Bâti de 1720 à 1750, au prix de quatre millions de lire, décoré dans sa vaste salle du premier étage par Tiepolo, ce palais donne une idée de l'extraordinaire prodigalité des grandes familles vénitiennes, en cette dernière période de la république des doges.

Tiepolo, qui avait décliné l'invitation du roi de Suède, se rendit plus tard, après 1750, à celle que lui adressa le prince-évêque de la Franconie orientale, Charles-Philippe de Greiffenklau, qui lui confia la décoration du grand escalier du palais épiscopal de Wurzbourg. Les journaux de l'époque signalèrent son arrivée et celle de ses deux fils, comme l'était l'arrivée des grands personnages, et

quand l'œuvre qui lui avait été démandée fut achevée, Tiepolo reçut trois mille florins pour ses frais de voyage, vingt trois mille florins pour prix de son travail, et trois mille florins de gratification. A son retour à Venise, la plus grande partie de ces sommes fut destinée à l'achat de la délicieuse villa de Zianigo, près de Mirano, qu'il embellit de fresques, aujourd'hui transportées au Musée Correr de Venise.

En 1761, Charles III, fils de Philippe V et d'Elisabeth Farnèse, qui, après avoir régné sur le duché de Parme, puis sur le royaume des Deux-Siciles, était monté sur le trône d'Espagne en 1789, persuada Tiepolo à se rendre à Madrid pour travailler à la décoration du palais royal. L'artiste quitta Venise, qu'il ne devait plus revoir, le 31 mars 1762, et bien que l'engagement qu'il avait contracté ne prévît qu'une durée de 3 ans, il ne put terminer son travail avant 1767. Malgré son ardent désir de retourner alors dans sa patrie, il prolongea son séjour, pour ne point déplaire à son roi qui le payait largement, et satisfait des œuvres déjà faites lui commandait sept nouveaux tableaux pour l'église de Saint-Pascal à Aranjuez, dont il lui demandait encore les décorations de la coupole. Tiepolo mourut à Madrid le 23 mars 1770.

En Espagne, Tiepolo avait trouvé un redoutable rival en la personne de Antoine-Raphaël Mengs, premier peintre du roi de Bohème, du roi d'Espagne, prince de l'académie de Saint-Luc à Florence, et qui, après une longue étude des grands maîtres, avait eu pour idéal d'unir l'expression de Raphaël, le coloris du Titien, et le clair-obscur du Corrège. S'il faut même en croire les mémoires du temps, la lutte entre les deux antagonistes dépassa souvent les limites d'une rivalité courtoise.

Anton-Maria Zanetti, le plus judicieux critique de la peinture vénitienne du XVIIIe siècle, s'exprime ainsi sur Tiepolo. "Exemple accompli de la sûreté du pinceau, de la promptitude de l'exécution, il eut une main qui ne se refusa jamais à reproduire scrupuleusement et, en toute perfection, ce que concevait l'esprit. Génie vigoureux, ayant la maîtrise de soi, dès ses premières années, il sut toujours aller de l'avant, en dépit des principes qu'il avait puisés à l'école de Lazzarini. Prenant à Piazzetta l'art de distribuer l'ombre et la lumière, il y ajouta ce charme qui lui manquait. Nul autre peintre que lui n'eut un talent plus semblable à celui de Paolo Caliari, (Véronèse). Mêmes teintes, mêmes draperies dans les vêtements des personnages de ces deux maitres ; les figures de leurs divers tableaux ont les mêmes expressions; seuls les critiques irréductibles veulent maintenir une grande distance entre Tiepolo (1696–1770) et Paul Caliari Véronèse (1530–1588)," dont le Guide (1575–1642) disait que s'il avait à choisir entre tous les peintres, il préfèrerait être Veronèse. Dernier des peintres décorateurs dignes des glorieuses traditions italiennes, Tiepolo fut le précurseur de la peinture moderne. Vivant au déclin de la république de Venise, il semble s'être efforcé d'immortaliser par son pinceau une grandeur séculaire qui, bientôt, ne serait plus.

En détruisant l'admirable fresque de l'église *degli Scalzi*, la bombe autrichienne a fait évoquer par tous les amateurs des Beaux Arts la figure déjà lointaine de l'un des derniers peintres vénitiens. Plaise à Dieu que ce vandalisme soit le dernier à déplorer !

DON PAOLO AGOSTO.

BIBLIOGRAPHIE FRANÇAISE

1o. *La Guerre, qui l'a voulue ?* Par Paul DUDON. Lethielleux éditeur. 10 rue Cassette. Paris.

2o. *Qui a voulu la Guerre ?* Par DURHEIM et ST-DENIS. Armand Colin, édit. 103 Boulevard St-Michel, Paris.

3o. *Chiffons de papier*, Par Daniel BELLET. Librairie Plon. Paris.

4o. *Les leçons du Livre jaune.* par H. WELSCHINGER, Bloud et Gay édit. 7 rue St-Sulpice. Paris.

5o. *L'Allemagne et la Guerre.* Par A. SAUVEUR. Bloud et Gay édit. 7é rue St-Sulpice, Paris.

Encore des brochures sur la Guerre. Il ne faut pas s'en plaindre. Chacune fait son œuvre de vérité historique. Et non point sans besoin. Car les Allemands, avec leurs méthode d'affirmations fortes, pourraient tromper les neutres s'ils n'étaient mis en garde par l'exposition sincère des faits dans leur réalité objective. Passons en revue ces diverses brochures.

1o *La Guerre, qui l'a voulue ?* M. P. Dudon prouve, par le récit succinct des négociations qui la précédèrent, que la responsabilité de cette terrible guerre est imputable à l'Allemagne exclusivement. Notons que, à la veille des hostilités, l'Autriche qui, jusque là, s'était montrée intraitable, fut prise de peur et accepta d'entrer en accomodements. Mais l'Allemagne l'en empêcha. L'Allemagne , elle-même, si elle eût su à temps que l'Angleterre était déterminée à prendre parti pour les Alliés, se fût probablement abstenue. D'ailleurs, la crise devait fatalement aboutir, car l'Allemagne préparait depuis quarante ans la guerre sur laquelle elle comptait pour anéantir la France et établir définitivement son hégémonie en Europe.

2o *Qui a voulu la Guerre ?* Cette brochure constitue une excellente étude des négociations qui aboutirent à la guerre et conclut sans réplique à la condamnation de l'Allemagne.

3o *Chiffons de papier. Les origines de la Guerre.* Toujours la même argumentation et la même conclusion. Alarmés de la rapide reconstitution des forces de l'armée française, Bismarck et ses successeurs avaient juré sa ruine. On sait comment, en 1874, 1875, 1877, 1911, ils lui cherchèrent chicane. Chaque fois la France fut protégée par l'intervention de l'Angleterre et de la Russie. L'assassinat de l'archiduc François-Ferdinand fut le prétexte qui déclancha finalement le conflit fatal.

4o *Leçons du Livre jaune.* Résumé authentique et clair des documents du Livre jaune. Ce volume doit être conservé dans toutes les bibliothèques. Il prouve jusqu'à l'évidence la culpabilité de l'Allemagne.

5o *L'Allemagne et la Guerre.* Cette brochure est une réponse, à l'usage du public américain, aux allégations du professeur allemand Hugo Muensterberg. Non, ce n'est ni la France, ni l'Angleterre, ni la Russie qui a voulu la guerre. L'Allemagne seule en porte la responsabilité. L'Allemagne n'est point le champion de la civilisation, elle n'a pas le droit d'incriminer la Belgique, ses méthodes de guerre sont barbares. La brochure reproduit à la fin plusieurs articles remarquables du *New York Times.*

fr. A., Cap.

Nos Alliés du Ciel (1). Ce volume de 250 pages, contient douze discours patriotiques, mais des discours comme il s'en fait peu sur le patriotisme. L'abbé Coubé, qui sait que la France sortira victorieuse de la guerre terrible, a confiance parce que le soldat français est héroïque, parce que les armées alliées s'outillent de mieux en mieux, et aussi parce que la France peut compter sur d'autres alliés que ceux de la terre, les "Alliés du ciel."

Les alliés du ciel, c'est le Christ qui aime les Francs, c'est Notre-Dame de France, saint Michel, ange gardien de la France, saint Denis, l'apôtre de Lutèce, saint Martin de Tours, sainte Geneviève, libératrice de Paris, saint Rémy qui baptisa les Francs, sainte Clotilde, dont le Dieu se révéla à Clovis, saint Louis pur comme un lys de France, Jeanne d'Arc, l'irrésistible guérrière de Lorraine; c'est enfin la Bienheureuse Marguerite-Marie, la confidente et l'apôtre du Sacré-Cœur, élue entre toutes les filles de France. L'orateur définit le patriotisme de chacun de ces saints, et marque la nature de sa protection fidèle promise à la France.

Le patriotisme ne meurt pas dans l'âme des saints. Jeanne d'Arc disait que ses saintes n'étaient pas du parti des Anglais. Elles étaient donc du parti des Français. Et il y a donc au ciel le parti de la France. L'orateur va plus loin: il démontre qu'il ne peut y avoir au ciel un parti des Allemands. Si, en effet, les saints allemands aiment leur patrie, ils ne peuvent désirer pour elle un triomphe qui serait celui de l'injustice et de la barbarie.

Un souffle ardent passe à travers toutes les pages du livre et les gonfle d'enthousiasme. L'orateur termine par cette prière son discours sur la *France du Ciel:*

"Vous resterez chez nous, Seigneur, avec tous vos saints: *Mane nobiscum, Domine, quoniam advesperascit.* Vous resterez avec nous, ô Notre-Dame de France, ô Notre-Dame de la Victoire, et vous tous, céleste vétérans, habitués de Tolbiac, de Bouvines, de Patay, et vous combattrez encore avec nous. Allons, levez-vous, saint Michel, pour punir de nouveau l'orgueil révolté contre Dieu. Saint Denis, déployez votre oriflamme. Saint Martin, couvrez-nous, comme les soldats de Clovis, de votre chape bleue. Saint Rémy, sainte Geneviève, sainte Clotilde, invoquez le Dieu de Tolbiac et de Reims. Saint Louis, reprenez votre épée de Saintes et de Taillebourg. Jeanne d'Arc, à l'étendard! Bienheureuse Marguerite-Marie, sauvez-nous par le Sacré-Cœur. O nos Alliés du ciel, penchez-vous sur nos mourants pour recueillir leurs âmes et les porter au paradis; sur nos blessés pour les consoler et les guérir; sur nos drapeaux, enfin, pour leur donner le baiser de la victoire!"

C. R.

Notre patriotisme. Ce qu'il doit être, par le comte de CHABROL, préface par Georges Goyau, in-12 écu, 115 pages, chez Lethielleux, 10 rue Cassette, Paris. On se souvient du mot spirituel d'un poilu: "pourvu que les civils tiennent!"—C'est pour que les civils, souvent moins endurants que les militaires, puissent tenir, que M. le comte de Chabrol a écrit dans un grand journal de l'Auvergne d'abord, puis réuni dans ce petit livre fort attrayant les articles qu'il offre au grand public. Les civils, loin du front, ont l'obligation de faire tout leur devoir, et de travailler eux aussi à refaire une France plus grande, plus forte, plus unie. Ils verront, dans les chapitres courts et pleins de *Notre patriotisme,* ce que devrait être leur conscience de catholiques et de Français.

C. R.

---

(1) Par l'abbé Stephen COUBÉ, chez Lethielleux, 10 rue Cassette, Paris.

Vengeons nos Morts, par Ch. GRANDMOUGIN. Poésies. In-12, chez Lethielleux, Paris. Les poésies de M. Grandmougin sont liées par une inspiration commune: venger et glorifier les soldats morts sur les champs de bataille de 1914 et de 1915. Les vers ne sont pas tous d'une égale ampleur, ni toujours d'une impeccable harmonie, mais ils sonnent aux oreilles comme des notes de clairon. Ils ont du clairon l'entrain et la rude ardeur. Il y a dans ce recueil du lyrisme et du sarcasme, l'amour de la France et la haine des Barbares. L'auteur et des artistes dramatiques ont souvent dit ces poèmes aux blessés dans les hôpitaux ou des concerts de charité. Ils y ont été chaudement applaudis.

C. R.

Rêves et Colloques de Guillaume II. Fantaisies poétiques par Ch. GRANDMOUGIN. In-12, chez Lethielleux, Paris.

Ces poèmes mettent en scène, sous la forme de dialogues, les fantaisies brutales, les rêves sanglants, les remords du Kaiser. Les hallucinations nocturnes de Guillaume, ses colères contre ses complices, ses plans fièvreux, ses terreurs, tout est mis en œuvre avec vraisemblance et avec éloquence. Ces dialogues sont destinés aux artistes des tranchées, chez qui ils entretiendront la passion nécessaire de vaincre l'Allemagne.

C. R.

La Patrie. Conférences, discours et allocutions, par le R. P. M.-A. JANVIER. Plaquette de 120 pages. Chez Lethielleux, Paris. Le R. P. Janvier, prédicateur de Notre-Dame de Paris, a réuni dans cette plaquette des discours prononcés en différentes occasions, et qui ont pour inspiration commune la Patrie. C'est d'abord la belle conférence prononcée à Notre-Dame, au cours du carême de 1914, sur *La Patrie*, alors qu'il n'était pas encore question de la guerre. Le prédicateur avait pris pour thème général des conférences du carême *La Charité*, et il démontra comment l'une des formes nécessaires, et l'une des plus belles de cette vertu, est l'amour de la Patrie. Puis viennent deux allocutions sur l'œuvre de la Croix Rouge, et trois discours prononcés depuis le commencement de la guerre: le premier à l'occasion du pèlerinage de supplication à Jeanne d'Arc, fait à Notre-Dame, le deuxième sur l'héroïsme de la Belgique, et le troisième sur la paix internationale. Ce dernier discours fait partie de la série des conférences du carême de 1915, sur la Charité. La charité n'est pas seulement une vertu individuelle, elle est une vertu sociale, et une vertu qui doit s'appliquer aux relations des peuples entre eux. Sans verser dans le pacifisme chimérique ni dans l'internationalisme déprimant, le prédicateur sut définir avec clarté, et selon les données d'une sûre théologie, les devoirs de la charité internationale, les conditions de la paix désirable et bienfaisante. Tous ces discours sont écrits dans la langue pleine, forte, quelquefois un peu éteinte, mais souvent éclatante qui est celle du R. P. Janvier, et qui lui vaut ses solides succès de Notre-Dame.

C. R.

BIBLIOGRAPHIE CANADIENNE

Une heure à l'Exposition Antialcoolique. Précis publié par les Clercs de Saint-Viateur, sous les auspices de la "Ligue antialcoolique de Montréal." (1) Opuscule instructif, édifiant, empruntant à la démonstration intuitive et à la logique des faits une force de conviction irrésistible. Il n'y a pas de meilleure leçon de choses antialcoolique pour les enfants et pour.... les grandes personnes. Cette brochure de 80 pages, sous couverture attrayante tirée en rouge et bleu, et illustrée de dessins et de graphiques, restera comme souvenir durable et efficace de l'Exposition.

L. L.

L'abbé A. Couillard-Despres. *Histoire de la Seigneurie de Saint-Ours.* 1ère partie. *Les origines de la famille et de la Seigneurie. 1330-1785.* Grand in-8 de 350 pages. Montréal, 1915. (2) Ce livre, comme tout travail historique digne du nom, accuse de la part de son auteur de longues, patientes et laborieuses recherches. Si les documents originaux sont la *matière première* de la grande histoire, les monographies, comme la présente, en sont comme la *matière seconde.* Vienne ensuite l'historien au génie à la fois analytique et synthétique pour discerner les éléments les plus aptes à sa fin, et ensuite, les réunir, les coordonner et les superposer jusqu'à la perfection de l'édifice et construire un monument *aere perennius* auquel chacun des devanciers aura contribué une part méritoire et louable.

L. L.

Causons. Par le Rev. Père L. Lalande, S. J., Bureaux du Sacré-Cœur, rue Rachel, Montreal.—Voici un beau livre inspiré au P. L. Lalande par son amour pour la jeunesse de nos écoles en voie de perdition. Chacun sait, en effet, par les jeunes gens du monde subissent actuellement le double assaut de la libre-pensée et d'une grande démoralisation sociale causée par l'invasion du matérialisme américain. L'auteur consacre la plus grande partie de son ouvrage à la réfutation des objections que l'on fait d'ordinaire à la foi catholique. Il termine par des considérations sur l'honnêteté dans les affaires et sur l'éducation des enfants. Son style est le style de la conversation, c'est-à-dire familier à l'extrême, spirituel, pittoresque, et parfois déconcertant. Terminons par un petit mot de critique. Ce livre qui à la forme d'un dialogue dégénère un peu trop en monologue.—Fr. A.

Album-Souvenir. Troisième Centenaire de l'établissement de la foi au Canada. 1615-1915.— (3) Publiée par le Comité du Monument de la Foi, Québec, 1915. Brochure in-4. de 32 pages, tirée sur riche papier couché, illustrée de 7 photogravure hors texte et de nombreuses gravures dans le texte, toutes bien exécutées, représentant des scènes historiques, des monumentsr d'illustres personnages, tant du passé que du présent. Une jolie couverture avec vignettes gravées donne à cet Album-souvenir une mine attrayante.—L. L.

---

(1) Chez les Clercs de Saint-Viateur, 2061, rue St-Dominique, Montréal, Prix 10 sous.

(2) Se vend chez l'auteur, à St-Ours, Prix $1.65 *franco.*

3—Se vend au profit du monument à la Maison Sainte-Marguerite, 105 rue des Stigmates. Prix 25 sous, franco 28 sous.

L'abbé J.-A. POULIN. *Matière d'examen final pour le certificat d'instruction religieuse.*—Aux enfants de dix ans. 64 pp. petit in-12 : imp. Dussault & Proulx, Québec, 1915. Ce petit manuel, destiné non à remplacer le catéchisme officiel mais à en remettre en mémoire la substance et à résumer les explications du catéchiste, nous a paru clair, simple et suffisant pour donner aux enfants la somme de doctrine chrétienne indispensable pour mériter le certificat. Ajoutons —et ce n'est pas de médiocre importance—qu'il peut servir de guide aux catéchistes.—L. L.

L'abbé Henri BEAUDÉ. *Le mystère de l'Eucharistie*, in-12 de 200 pages. typ. Laflamme & Proulx, Québec. 1915 (1) Voilà un livre qui fait le plus grand honneur à son auteur et que nous recommandons sans arrière-pensée. C'est un commentaire exact et sobre de la doctrine eucharistique de saint Thomas, écrit dans un style aussi simple qu'élégant. L'ouvrage est divisé en sept chapitres ou conférences dont les titres indiquent assez bien le contenu. Les voici : 1 Raisons d'être de l'Eucharistie. (Besoin d'une nourriture spirituelle) 2. La Présence Réelle dans l'Eucharistie. (Ses figures, sa convenance). 3. L'Eucharistie – Source de grâce. 4. L'Eucharistie – Principe de gloire. 5 L'Eucharistie et le péché (Remède). 6. La Communion fréquente. 7. Les convenances de l'institution de l'Eucharistie le soir de la Cène. Nous attirons spécialement l'attention du lecteur sur les chapîtres 1, 2, 3, 5,—Fr. A.

OUVRAGES REÇUS

1. Librairie Téqui, 82, rue Bonaparte, Paris. A Québec, librairie Garneau; à Montréal, librairies Granger et Notre-Dame.

Le Guide spirituel ou le *Miroir des âmes religieuses*, par le BX L. DE BLOIS. Traduction de Lamennais. In-32. Prix 1 franc.

Abbé H. PERREYVE: *Méditations sur le Chemin de la Croix*, in-32. Prix 1 franc.

Lettres du R. P. Lacordaire à des jeunes gens, recueillies par l'abbé Perreyve In-32. Prix 1 franc.

R. P. HUGON. *La Sainte Eucharistie.* In-12 de 372 pages. Prix frs 3.50.

P.-A. ROUSSEL. *Paraboles évangéliques.* 1 franc.

Le Créateur et la créature, par le P. FABER. In-12 de 428 pages. Prix frs 5.50

L.-J. BRETONNEAU. Apostolat de la jeunesse pendant la guerre. In-12, Prix 2 francs.

Abbé Jean LAGARDERE. *Haut les Cœurs!* (*Les larmes consolers—Chants d'épée*). 1 vol. in-12, 2 frs.

2. Librairie P. Lethielleux, 10 rue Cassette, Paris.

Stephen COUBÉ. *Alsace-Lorraine et France rhénane*, exposé des droits historiques de la France sur toute la rive gauche du Rhin, avec préface de M. Maurice Barrès. In-12, Prix 2 frs.

Stephen COUBÉ. *Le Miracle de la Marne et sainte Geneviève.* In-8°, 32 pages. Prix 60 centimes.

1—Se vend 60 sous.

LA NOUVELLE-FRANCE

TOME XV FÉVRIER 1916 No 2

49

LE CENTENAIRE DES OBLATS (1816-1916)

LABENTE JAM SÆCULO A FAUSTA DIE
QUA AQUIS SEXTIIS
OBLATI MARIÆ IMMACULATÆ
MANDATUM AUDIVERUNT
EUNDI IN MUNDUM UNIVERSUM
OMNIQUE CREATURÆ PAUPERIBUS PRÆSERTIM
EVANGELIUM PRÆDICANDI
BOREALEM AMERICAM MOX ADITURI
ET AB ARCTI GLACIE AD MEXICANUM SINUM
DIVINI VERBI PRÆCONES
LINGUARUM DONO PRÆDITI
NECNON PATRIÆ LOQUELÆ CUSTODES
ETHNICIS BARBARIS SYLVICOLIS
CONCIVIBUS ÆQUE AC SUIS PANEM VITÆ ET DOCTRINÆ FRACTURI
ILLUSTRIS DE MAZENOD S. LAZARI SUCCESSORIS FILII
QUI SEMINARANT IN LACRYMIS
MANIPULOS SUOS PORTANTES NUNC VENIUNT
HOC CENTESIMUM ANNUM AB ORDINE CONDITO
SAEVIENTE JAM NATIONUM STRAGE
SINE FASTU CELEBRANTES
DE TANTO OPERE
A. M. D. G.
ANIMARUMQUE SALUTEM PERFECTO
D. O. M.
EX IMO CORDE GRATIAS AGENTES

Un siècle après l'heureux jour où, à Aix en Provence, les Oblats de Marie Immaculée entendirent le commandement d'aller dans le monde entier, prêcher l'Evangile à toute créature et surtout aux pauvres, hérauts de la divine parole destinés à aborder bientôt dans l'Amérique du Nord, doués du don des langues et gardiens de celle de leur patrie, prêts à rompre le pain de vie et de vérité aux païens, aux barbares, aux enfants des bois aussi bien qu'à leurs compatriotes, depuis les glaces du Pôle jusqu'au Golfe du Mexique, les fils de l'illustre de Mazenod, successeur de saint Lazare, après avoir semé dans les larmes, et les mains chargées aujourd'hui des gerbes de la moisson, viennent maintenant, sans faste, vu le conflit des nations qui sévit, célébrer le centième anniversaire de la fondation de leur Institut, et du fond du cœur rendre grâces au Dieu Toutpuissant de la grande œuvre accomplie pour sa gloire et pour le salut des âmes.

La Direction.

LES GRANDS SIÈGES D'ORIENT

(*Suite*)

II.—Droits des Métropolitains, Exarques, Patriarches.

C'est dans ce sens que les Pères de Nicée, par leurs 4ème et 6ème canons, règlèrent les droits des Métropolitains et "ceux des évêques supérieurs de Rome, d'Alexandrie, d'Antioche et d'autres éparchie·." Voyons d'abord les droits communs à tous les Métropolitains. Nous les trouvons formulés en général dans le 9ème canon du Concile d'Antioche, tenu en 341 et composé de 90 à 97 évêques, parmi lesquels 36 à 40 ariens mitigés. Ce concile développe ainsi le 4ème canon de Nicée :

Les évêques de chaque Province doivent savoir que l'évêque de la Métropole prend soin de toute la Province, parce que ceux qui ont des affaires affluent de toutes parts à la Métropole. Aussi a-t-il été statué qu'il aurait la prééminence d'honneur, et que, selon l'ancien canon dressé par nos Pères, les autres évêques ne régleraient, sans lui, que ce qui concerne leur diocèse propre et son territoire, chaque évêque ayant la juridiction sur son Eglise. Qu'il la gouverne donc avec le respect dû à son autorité légitime, et qu'il administre les localités de son ressort, ordonnant des prêtres et des diacres, jugeant les affaires particulières, mais qu'il n'aille pas au delà sans l'assentiment du Metropolitain, et que celui-ci n'agisse pas sans l'avis des évêques de la Province.

Précisons. Réserve faite des prérogatives des grands sièges que nous étudierons plus loin, Nicée et les Conciles subséquents reconnaissent à tout Métropolitain les droits ci-dessous : 1° d'ordonner les autres évêques de sa Province et de veiller à toutes les autres ordinations, ayant la responsabilité de toute irrégularité en cette matière; 2° de réunir et présider les conciles provinciaux deux fois par an; 3° de présider la réunion d'au moins trois évêques pour en élire un autre, et de donner son approbation—condition indispensable—(1); 4° de juger, excommunier, déposer ses suffragants, au

1—Cette troisième disposition est importante. Retirait-elle le droit de vote pour la nomination des évêques? Probablement. En tous les cas les conciles subséquents l'interprétèrent en ce sens et lui donnèrent force de loi (Héfélé II. pp. 375, 376). Cependant le peuple n'était totalement exclu que de la nomination non de la présentation. La novelle 123 de Justinien ne fait sans doute que préciser ce qui se pratiquait depuis le Concile de Nicée. Or elle décide que, lorsqu'on aura à pourvoir un siège épiscopal, le clergé se réunira aux notables de la cité (*clerici et primores urbis*) pour choisir trois candidats, irréprochables au point de vue de la doctrine et des mœurs, n'ayant pas d'enfants, ni de femme vivante,

moins en sa qualité de Président du Concile provincial. Le peut-il en dehors du Concile? Il peut suspendre, sans doute, mais doit attendre la réunion du synode pour le jugement définitif (2). 5° Enfin voici réuni d'ici et là un ensemble de dispositions relatives à l'autorité métropolitaine : d'après le 11ème canon du synode d'Antioche (341), aucun évêque ni aucun ecclésiastique ne peut aller à la Cour sans lettres et permission du Métropolitain et des autres évêques de la Province; par le canon 12ème sont déclarés indignes de pardon et sans espoir de réhabilitation le prêtre et le diacre interdits par leur évêque, ou l'évêque déposé par le Concile, qui auront eu recours à l'empereur pour être réintégrés, au lieu de s'adresser à un Concile plus nombreux ; le canon 25ème de Chalcédoine soumet à des peines canoniques le Métropolitain qui tardera plus de trois mois à faire occuper un siège vacant ; tous les Métropolitains doivent assister au Concile œcuménique en amenant ceux qu'ils

---

à moins qu'elle ne soit consacrée à Dieu, et habitant autant que possible la ville épiscopale. Le choix entre les trois noms proposés appartenait au prélat qui était désigné pour procéder à l'ordination, c'est-à-dire au Métropolitain, assisté de deux autres évêques. Aujourd'hui, dans l'église Phanariote, ce sont les 12 membres du Saint Synode de Constantinople qui font toutes les élections des évêques. Les Métropolites pourraient nommer leurs suffragants, si ceux-ci étaient assez nombreux pour former un synode; mais dans le Patriarcat œcuménique 5 métropolites seulement ont des suffragants. Dans les Eglises unies l'élection est faite par le Patriarche après entente avec les évêques.

2—La question de jugement amène la question d'appel. D'après le 7ème canon du Concile de Sardique (an 343), l'évêque ou prêtre qui se croit condamné injustement par son metropolitain peut en appeler à un concile des évêques voisins. On se demande s'il s'agit d'évêques voisins appartenant à une province limitrophe, ou simplement aux évêques voisins de la même province, c'est-à dire au concile provincial. Cette dernière interprétation est donnée comme très probable par Héfélé. Cependant elle ne manque pas de difficultés. Puisque le 5ème canon de Nicée ordonne de réunir deux fois par an des synodes provinciaux, en particulier pour examiner les excommunications, le droit d'y avoir recours n'était que naturel. Le Concile de Sardique aurait-il voulu parler de querelles de moindre importance, qui ne venaient pas comme matière ordinaire des Conciles provinciaux? Non, puisque le même canon 7ème permet d'avoir recours au Pape. Mieux vaut conclure que le Concile donne un droit spécial, c'est-à-dire le recours à un concile plus nombreux réuni par l'Exarque ou le Patriarche. Cette conclusion est autorisée par le 9ème canon du Concile de Chalcédoine, qui permet au clerc ou au prêtre qui a procès avec son Métropolitain de porter l'affaire devant l'Exarque ou devant Constantinople. Ce canon de Chalcédoine ne semble pas innover en permettant d'avoir recours à l'Exarque. Il était naturel qu'Exarques et Patriarches eussent juridiction en matière de litige entre leurs subordonnés. Là où il innove, c'est en permettant à tout l'Orient d'avoir recours à Constantinople. C'était une usurpation sur Alexandrie et Antioche.

veulent de leurs suffragants; mais en laissant assez pour gouverner les églises. C'est le sens de la lettre de Théodose le Jeune convoquant le Concile d'Ephèse.

Il arrivait assez fréquemment que les empereurs divisaient une province en deux. L'évêque de la Métropole de la nouvelle province devenait-il par le fait même Métropolitain indépendant de l'ancienne capitale? Admettre ce principe eût été ouvrir la porte à tous les caprices du pouvoir civil. Ainsi l'empereur Valens, voulant affaiblir l'autorité de saint Basile, divisa la Cappadoce, et Anthyme, évêque de Tyane, usurpa les droits de Métropolitain. Le pape Innocent I condamna pareille innovation; et le Concile de Chalcédoine, à propos d'un autre cas, régla la question. Après avoir proclamé que les édits impériaux étaient nuls en face des saints Canons, il rendit à Photius, évêque de Tyr, ses droits sur Béryte, que l'évêque Eustathe avait fait ériger en métropole ecclésiastique par l'empereur sans même qu'elle fût érigée en métropole civile.

Dans leur 12eme canon les Pères du Saint Synode veulent bien que l'évêque d'une nouvelle métropole civile prenne le titre de Métropolitain, mais purement honorifique. C'est ainsi qu'ils refusent de reconnaître toute juridiction à l'évêque de Nicée, érigée récemment en métropole politique, aux dépens du Métropolitain de Nicomédie. Plus tard, Justinien divisant l'Arménie en quatre provinces aura soin d'avertir qu'il ne change rien aux divisions ecclésiastiques. C'est aux Métropolitains honoraires que les Grecs du Moyen Age donnèrent le titre d'archevêques pour les distinguer des vrais Métropolitains.

Ainsi donc, d'après la législation en vigueur au 4ème siècle, le Métropolitain a la direction de l'éparchie, il ordonne et réunit les synodes ; il juge en son concile provincial, ou, en dehors, ses suffragants, ses prêtres et ses clercs, même dans les causes civiles(1); il réglemente toutes les affaires de son territoire, sous la dépendance toutefois de l'Exarque ou du Patriarche, lequel, sans doute, ne peut restreindre à discrétion les droits du Métropolitain, mais prend ceux que la coutume lui donne et que Nicée lui confirme par son canon 9ème. Quels sont ces droits et quels sont les sièges qui en jouissent?

1—Le 9ème canon de Chalcédoine renvoie en effet à l'évêque non seulement les affaires écclésiastiques, mais encore les affaires civiles des clercs, sans exlcure toutefois les tribunaux, si les choses n'ont pu s'arranger avec l'évèqu e.

A—*Antioche* d'abord. La juridiction de l'évêque d'Antioche embrassait la plus grande partie de la Préfecture d'Orient ; l'est de la presqu'ile Arabique, la Palestine, la Syrie, la Phénicie, la Cilicie, Chypre, la Mésopotamie, l'Iran (Basse Mésopotamie)... Selon quelques écrivains elle englobait encore la Perse, l'Arménie, la Georgie, l'Inde et la Chine. Les rapports de l'Eglise de Perse avec Antioche ne font pas doute. Avait-elle été créée par un envoyé spécial de ce siège, ou bien les apôtres Jude et Thomas, après l'avoir fondée, en avaient-ils fait sa vassale; toujours est-il que jusqu'au 4ème siècle où les persécutions rendirent les relations impossibles, le primat de Seleucie-Ctésiphon vint chercher la consécration épiscopale à la capitale de Syrie. Quant aux Eglises de Georgie, d'Arménie, et surtout des Indes et de la Chine (où le christianisme, s'il y fut introduit par les apôtres Jude et Thomas, ne semble pas avoir fait grand progrès jusqu'au 4eme siècle), les documents nous manquent pour prouver leur dépendance...

Il reste que l'évêque d'Antioche n'avait pas de rival, sauf celui de Rome, pour l'extension de sa juridiction. A son apogée, il comptait dans son rayon d'influence plus de 200 métropolitains ou évêques... Quels étaient ses droits? Il avait d'abord les droits ordinaires de Métropolitain pour l'éparchie qu'il gouvernait directement. Parmi ses prérogatives la première était d'ordonner les Métropolitains de toutes les provinces de son ressort et de donner son assentiment à l'ordination de ssimples évêques, sans toutefois les ordonner l uimême (1). Il pouvait en outre se prononcer dans les confl s entre Métropolitains, juger, déposer ceux-ci, entendre les charges que les évêques ou autres portaient contre eux, examiner les erreurs dogmatiques qu'on lui soumettait, et, quand toutes ces questions en valaient la peine, rassembler, pour les trancher, un Concile composé de Métropolitains et évêques de tout son Patriarcat (2).

1—Innocent I écrivait d'Alexandre, évêque d'Antioche : (Migne P. L. t. 20 c. 548) : "Arbitramur ut sicut Metropolitanos auctoritate ordinas singulari, sic et cœteros non sine tuo permissu conscientiaque tua sinas episcopos procreari." Par contre, au 5e siècle, Jean d'Antioche, ayant voulu s'attribuer l'ordination des évêques suffragants, dut reculer devant les protestations de Théodoret et autres Metropolitains.

2—On pourrait mentionner quelques droits honoraires, comme celui de faire porter devant lui une croix avec double croisillon (excepté à Rome), de monter des coursiers superbement caparaçonnés, d'avoir le pas, dans les Conciles œcu-

B.—*Ephèse, Césarée, Héraclée.*—Faut-il faire entrer dans l'orbite patriarcale d'Antioche, l'Asie Mineure, la Cappadoce, le Pont, la Bithynie, la Thrace, en un mot toute la préfecture d'Orient avec ses 6 diocèses et ses 49 provinces? J'avoue qu'alors la carte du monde chrétien offre une magnifique simplicité, toutes les parties gravitant autour de cette puissante triplice qui s'appelle Rome, Alexandrie, Antioche; et de cette triplice l'âme et le fondateur, c'est le chef du Collège apostolique! Quel splendide argument en faveur de sa primauté! Malheureusement, pour le soutenir les documents font défaut. On pourrait supposer qu'à mesure que les apôtres fondaient de nouveaux centres, saint Jude et saint Thomas en Perse et aux Indes, saint Barthélémy en Arménie, saint Jean et saint Paul en Asie, ils les rattachaient à Antioche, dont la souveraineté sur tout l'Orient entrerait ainsi dans les droits coutumiers que lui reconnaît le Concile de Nicée. Mais ce Concile semble plutôt détruire notre hypothèse. Car, après avoir confirmé les droits des sièges supérieurs de Rome, Alexandrie et Antioche, il confirme également ceux "*d'autres éparchies.*"

L'expression est vague ; mais on ne doute pas que le synode n'ait eu en vue les sièges d'Ephèse en Asie, de Césarée en Cappadoce, et d'Héraclée sur le Pont-Euxin. Si quelque lien de dépendance les unissait à Antioche, assurément il était fort subtil. Nicée paraît les placer sur le même pied que la grande Métropole de Syrie et lui reconnaître des droits analogues. Le titre d'Exarchat qu'on ne tarda pas à leur donner n'indique-t-il pas une juridiction supérieure, quoique s'étendant sur un territoire moindre que le Patriarcat? Concluons donc que les évêques d'Ephèse, de Césarée et d'Héraclée avaient eux aussi leur clientèle de Métropolitains et dans leur ressort les mêmes droits que ceux attribués plus haut à celui d'Antioche. L'histoire du reste nous montre de très bonne heure l'excellence de ces Eglises. Sous le pape Victor nous voyons Polycrate, évêque d'Ephèse, présider le concile qui termina l'affaire de la Pâque. La question avait assez remué l'Orient, pour qu'Antioche ne se

méniques, sur tous les autres évêques, immédiatement après les légats du Pape et les Patriarches d'Alexandrie... Un droit plus positif c'était celui de lever la dîme sur les Métropolitains, qui la levaient eux-mêmes sur les évêques et ceux-ci sur les prêtres et fidèles...

désinteressât pas de la solution, si elle avait eu quelque autorité sur Ephèse. Puis la création de cette Eglise par saint Paul qui y plaça saint Timothée comme évêque en lui confiant toute la province romaine d'Asie, le passage du disciple bien aimé qui la gouverna, après Timothée, jusqu'à la persécution de Trajan, n'étaient-ce pas des titres à une certaine indépendance? N'oublions pas que la fondation par un apôtre était le grand argument de toute Eglise qui voulait s'affranchir d'une tutelle gênante. Chypre nous en fournira bientôt un exemple.

Les traces apostoliques sont moins évidentes dans la création des Eglises de Césarée et d'Héraclée. Mais bien avant le Concile de Nicée on découvre des vestiges de leur supériorité. Si l'évêque Firmilien de Césarée persista si longtemps dans le parti de la rebaptisation des hérétiques, et gagna tant d'évêques à sa cause, c'est que ceux-ci reconnaissaient son hégémonie. Autre fait. Le royaume d'Arménie s'étant converti, Grégoire l'Illuminateur, auteur de cette conversion, fut envoyé à Léonce, évêque de Césarée, pour être ordonné évêque, et Grégoire laissa à ses successeurs la recommandation d'aller se faire crdonner au siège d'où lui-même avait reçu l'épiscopat. Or l'ordination des Métropolitains, nous l'avons vu, était le premier privilège des évêques supérieurs, comme ceux d'Antioche ou d'Alexandrie. Quant à Héraclée, sa prééminence fut surtout mise en relief par les efforts de Byzance pour s'en affranchir... Nous savons que ces efforts réussirent et au-delà. Après toute une série d'usurpations Constantinople, au Concile de Chalcédoine (451), s'annexa le territoire et les privilèges des trois Exarchats.

C.—*Jérusalem.*—On a pu être étonné de ne pas voir mentionner Jérusalem, le berceau du Christianisme, parmi les Métropoles auxquelles la coutume attribue quelques privilèges. C'est qu'à cette époque Jérusalem relevait simplement de la Métropole de Césarée en Palestine, dépendante elle-même du Patriarcat d'Antioche. Cette situation inférieure lui avait été faite par les circonstances politiques. Après la catastrophe de l'an 70 (P. C.), Jérusalem disparut, et ce fut une ville nouvelle avec de nombreux temples païens que l'empereur Hadrien bâtit. De cette cité les Juifs furent formellement exclus ; et les païens convertis furent, il est vrai, vite

assez nombreux pour avoir un évêque à leur tête. Toutefois le nom de Jérusalem ne reparut pas durant un espace de 200 ans. La nouvelle ville, *Ælia Capitolina*, étant censée n'avoir rien de commun avec l'ancienne Sion, Césarée devint la métropole ecclésiastique. Cependant la piété des fidèles ne tarda pas à entourer d'une vénération spéciale l'évêque d'Ælia en mémoire des grandes choses que rappelait son siège. Aussi, dès le commencement du 2ème siècle, dans un synode de Palestine, Théophile de Césarée et Narcisse d'Ælia exercèrent-ils conjointement la présidence (1). Les prétentions des évêques d'Ælia grandirent après que Constantin et Hélène y eurent rebâti des temples superbes; ces évêques se rappelèrent alors que leur Eglise était la mère du nom chrétien. Ce furent sans doute leurs tentatives d'usurpation qui occasionnèrent le 7ème canon du synode de Nicée, où il est dit de l'évêque de Jérusalem "*qu'il doit suivre immédiatement pour ce qui est de l'honneur.*" Ces mots ne sont pas clairs. Veulent-ils dire qu'il doit suivre immédiatement après les évêques d'Alexandrie et d'Antioche, ou simplement après son Métropolitain de Césarée? Selon toute probabilité Nicée autorisa les honneurs de préséance même sur Césarée, sans toucher aux droits de juridiction de ce dernier siège. Mais Héfélé (2) rapporte plusieurs faits qui trahissent une rivalité constante entre les deux évêques, et où celui de Jérusalem se réclamait sans doute du canon 7ème de Nicée. En tous les cas, au Concile d'Ephèse (431), Juvénal de Jérusalem passa avant ses collègues et signa immédiatement après Cyrille d'Alexandrie. Toutefois Cyrille s'opposa énergiquement à la reconnaissance de Jérusalem comme principat ecclésiastique. Qu'elle fût indépendante, soit ; mais qu'elle n'eût pas d'autre métropole sous sa juridiction. Cyrille voulait-il prévenir une rivalité avec son propre siège? Il est sûr que les souvenirs se rattachant à Jérusalem pouvaient vite la rendre redoutable. On en écrivit au pape Léon-le-Grand qui répondit dans le sens de Cyrille à Maxime d'Antioche :

L'ambition, dit-il, ne manque jamais les occasions de s'insinuer, et toutes les fois que les contestations amènent une assemblée générale de Pontifes, il est rare que la cupidité de certains hommes moins honnêtes ne s'efforce pas d'obtenir

1—Eusèbe. *H. E.* VII, c. 30.
2—*Hist. des Conc.*, I pp. 396–97.

quelques honneurs au dessus de leur mesure. C'est ainsi que dans le synode d'Ephèse, qui a frappé l'impie Nestorius, l'évêque Juvénal a poussé la suffisance jusqu'à vouloir s'arroger la primauté de la province de Palestine, et par des pièces fausses a tâché d'arriver à ses fins audacieuses. L'évêque d'Alexandrie, Cyrille, de sainte mémoire, ayant en horreur de tels procédés, m'a informé par lettre de ce que la cupidité sus-nommée avait prétendu, et m'a vivement sollicité à ce qu'aucun assentiment ne lui fût donné.

L'occasion dont avait voulu profiter Juvénal, et à laquelle fait allusion le pape Léon, c'était la fâcheuse position de Jean d'Antioche à la tête du faux concile, qui protégeait Nestorius. On connaît la suite. Malgré la lettre de Léon-le-Grand, Maxime d'Antioche, toujours harcelé par Juvénal, finit par lui accorder que les trois provinces de Palestine viendraient sous sa juridiction et formeraient le Patriarcat de Jérusalem, ce que ratifia le Concile de Chalcédoine dans sa 7ème session. Les légats de Rome y consentirent *pro bono pacis*. Le Pape se contenta de protester en général, disant qu'il désapprouvait tout ce qui avait été fait contre les canons de Nicée. Il ne se mit pas autrement en peine de l'entreprise de l'évêque de Jérusalem, qui depuis ce temps fut regardé comme Patriarche de la Palestine.

D—Un mot avant d'aborder Alexandrie, de deux Exarchats de moindre importance, ceux de Chypre et de Thessalonique.

Le Métropolitain de Constancie (Salamine) en Chypre se prétendait indépendant, et se faisait ordonner par des évêques de son île.

Alexandre d'Antioche écrit au pape Innocent I pour se plaindre de cette insubordination. La plainte nous apprend que le prétexte mis en avant par Chypre pour s'affranchir d'Antioche, c'était le passage d'évêques ariens sur le siège patriarcal. Chypre avait secoué leur tutelle et se réclamait du droit de prescription. Le pape Innocent I conseille aux évêques chypriotes de rentrer sous la dépendance d'Antioche. Mais au Concile d'Ephèse ceux-ci en appellent de cet arrêt obtenu par Alexandre et prétendent que jamais les évêques d'Antioche n'ont fait d'ordinations dans leur île. Aucune preuve n'ayant pu être alléguée à l'encontre, les Chypriotes obtiennent gain de cause. Le Concile ne veut rien retrancher, dit-il, des coutumes et saintes libertés des Eglises.

Notons, en passant, que ces deux points, *ordination* et *coutume*, ont toujours été des arguments décisifs en matière de juridiction. L'ordination crée la paternité spirituelle ; elle a toujours été le lien qui assujettit les prêtres aux évêques, les évêques aux Métropolitains, et les Métropolitains aux Patriarches ou Exarques (1). Quiconque prouvait que ce lien n'existait pas prouvait son indépendance.

D'autre part les Conciles se sont toujours montrés très jaloux de conserver les coutumes des Eglises. Ce n'était pas pure affaire de délicatesse, c'était respect de la tradition. C'était un moyen de couper court aux prétentions des évêques, dont l'ambition grandissait avec l'importance politique de leur siège, et plût au ciel qu'il eût été efficace contre les intrigants pontifes de Constantinople ! C'était, la plupart du temps, maintenir l'œuvre des Apôtres, et ceux-ci, du haut du ciel, ont semblé parfois s'intéresser à l'indépendance des sièges fondés par eux. C'est encore à Chypre que nous en trouvons la preuve. Pierre le Foulon, ce corroyeur eutychien devenu evêque d'Antioche, réclama auprès de l'empereur Zénon l'hégémonie sur cette île. Anthyme, évêque de Constancie, était peu en faveur à la Cour; il désespérait de sa défense, quand saint Barnabé lui apparut en songe, lui indiqua l'endroit de son propre tombeau avec un exemplaire de l'évangile de saint Mathieu, transcrit de sa main. Ce prodige rapporté à Zénon eut le don de lui plaire. Pierre le Foulon reçut ordre de rentrer dans le silence.

Thessalonique relevait du Patriarcat de Rome. Constantin en effet avait fait de l'Illyrie une des quatre grandes préfectures de l'Empire et l'avait attribuée à l'Occident. Plus tard sous Arcadius l'Illyrie fut partagée, et Thessalonique devint capitale de l'Illyrie orientale. Mais les évêques n'en continuèrent pas moins à releves du Patriarche d'Occident sous le titre de *Vicaires Apostoliquer*. Ils jugeaient les causes en dernier ressort, ordonnaient des Métropolitains, signaient aux Conciles immédiatement après les Patriarches, même avant l'Exarque de Césarée. Les papes eurent souvent à défendre Thessalonique contre les empereurs d'Orient, qui voulaient l'annexer au territoire ecclésiastique de Constantinople. Sauvé une

1—Je me sers de ces mots "Patriarches, Exarques", tout en rappelant qu'ils n'ont été en usage qu'à partir du milieu du 4ème siècle.

première fois, grâce à l'appui d'Honorius, contre les prétentions de Constant, ce Vicariat fut perdu sous Léon l'Isaurien, qui sépara l'Illyrie, la Sicile, la Calabre du Patriarcat d'Occident, pour les séparer plus facilement de la vraie foi. Après l'extinction de l'hérésie iconoclaste, l'évêque de Thessalonique resta Métropolitain de Macédoine, mais ne recouvra jamais les privilèges d'*Exarque* et de *Vicaire Apostolique;* il fut définitivement attiré dans l'orbite de Constantinople.

E.—*Alexandrie.* Arrivons au siège d'Alexandrie, en faveur duquel surtout fut porté le canon 6ème de Nicée. Ce siège comprenait dans son domaine territorial l'Egypte, la Thébaïde, la Lybie, l'Yémen, l'Ethiopie : il eut plus tard la Nubie. Mais c'est par les droits de son titulaire qu'il était remarquable. L'évêque d'Alexandrie avait le privilège, dont il était seul à jouir, d'ordonner non seulement les Métropolitains, mais encore leurs suffragants. Aussi les Métropolitains d'Egypte n'étaient-ils aucunement dans la même condition que les autres. Ils n'étaient en quelque sorte que les administrateurs du tout-puissant Patriarche. Ils le voyaient perpétuellement s'immiscer dans leurs affaires, leur envoyer des évêques ou des prêtres tout ordonnés, ou bien au contraire en révoquer. C'est contre une pareille omnipotence que Mélétus, évêque de Thébaïde, s'était révolté, et c'est pour la confirmer que le Concile de Nicée porta son 6ème canon. La coutume était pour elle.

L'administration ecclésiastique de l'Egypte s'était, dès le début, modelée sur l'administration civile. Or on sait qu'Auguste avait donné à ce pays une organisation toute spéciale. Il en avait fait une province impériale, ajoutée à ses domaines. Un préfet qui ne pouvait être ni sénateur, ni patricien de marque, souvent révoqué, en avait l'administration supérieure. Il réunissait tous les pouvoirs, donnait des ordres à tous les gouverneurs de nômes, et recevait de son maître toutes les directions. C'était le vice-roi d'un royaume appartenant à l'empereur. Septime Sevère donna un sénateur pour préfet à l'Egypte, et à Alexandrie un sénat particulier. Mais ce fut Constantin qui fît la transformation la plus sensible. Il attribua l'Egypte au préfet de l'Orient. Un comte d'Egypte eut la garde des frontières de cette province et le préfet augustal n'eut guère plus

à s'occuper que des travaux du Nil et du transport des blés à Constantinople. Les gouverneurs des provinces contrarièrent son autorité, plutôt qu'ils ne la secondèrent. Celui de la Thébaïde ne tarda pas à être l'égal du préfet. On multiplia aussi le nombre des provinces. Sans doute cette diminution et ce partage de l'autorité civile ne furent pas étrangers aux tentatives des évêques mélétiens pour secouer le joug de l'évêque d'Alexandrie. Mais on sait qu'ils ne réussirent pas et l'affaiblissement de l'autorité du préfet augmenta singulièrement celle des Patriarches. Ils eurent bientôt sous leur dépendance les distributions de blé aux fidèles. Comme preuve il suffit de citer l'infâme Dioscore qui affama la Lybie en s'appropriant et faisant vendre à son profit la part de l'annone que Théodose le Jeune avait permis aux évêques de distribuer gratuitement (1). L'arien Georges, envoyé par Constance, avait encore fait des spéculations très lucratives sur le natron et les manufactures de papyrus. En outre, depuis Constantin, la police des mœurs avait été confiée au Patriarche, et les magistrats devaient faire exécuter ses ordres. En 408 l'empereur prescrivit que la sentence de l'évêque en matière temporelle serait appliquée sans appel, comme l'étaient les sentences du préfet du prétoire. Le Patriarche n'était même pas dépourvu de la force armée. Il avait une garde du corps bien résolue et bien outillée, qui veillait sur lui dans la ville et le suivait au dehors. Cette garde avait nom les *Parabolans* (affronteurs de périls). "Corporation des infirmiers et ensevelisseurs des morts de la ville d'Alexandrie, corporation attachée à l'église, et qui, selon toute vraisemblance, succédait au corps hiérarchique des embaumeurs si puissant au temps de l'ancienne Egypte..." (2), les Parabolans balancèrent bientôt la force militaire du préfet... Puis les moines du désert étaient des troupes auxiliaires, prêtes à se mobiliser au premier signal, et non moins batailleuses.

N'oublions pas non plus "qu'Alexandrie alimentait Constantinople, comme Carthage nourrissait Rome, et l'évêque qui tenait sous sa main les fermiers des grains, la flottille de transport, en un mot les nombreux agents du service de l'annone, était devenu par le fait un personnage politique très important. Un retard d'un mois,

1—Voir Am. THIERRY, *Nestorius et Eutychès*, p. 334.
2—*Ibid.*

de quinze jours, d'une semaine dans les envois suffisait pour affamer la ville, résidence des Césars et les Césars eux-mêmes, et l'on peut mesurer l'influence des redoutables Patriarches d'Alexandrie, lorsque, sous le principat de Constance, Athanase fut accusé d'avoir voulu créer la famine. Outre cela, le service de l'annone comptait dans l'intérieur de Constantinople des agents presque aussi nombreux qu'au port d'Alexandrie, et ces agents étaient presque tous Egyptiens. Les mêmes Patriarches possédaient au sein de la Ville impériale un petit peuple de matelots, d'ouvriers, de portefaix, de trafiquants de toute sorte, concentré dans un quartier voisin de la mer, et en rapport avec la flotte, peuple turbulent, toujours mêlé aux émeutes de la plêbe byzantine, et toujours prêt à entrer dans des complots religieux sur un signal de son evêque. Aussi l'histoire nous montre-t-elle les Egyptiens de Constantinople jouant fréquemment un rôle dans les désordres ecclésiastiques de cette capitale, par exemple, dans la lutte entre Grégoire de Nazianze et le philosophe Maxime (1), et plus récemment lors de la candidature de Jean Chrysostome. "Cet état de choses assurait à l'intervention du primat d'Egypte dans une affaire infiniment plus de poids auprès du gouvernement impérial qu'à celle des primats d'Antioche, de Thessalonique ou de Césarée : l'habileté égyptienne faisait le reste (2)."

La science ajoutait son fleuron à l'illustration du siège de saint Marc. A côté des Juifs et des Grecs qui avaient fait d'Alexandrie un grand centre intellectuel et la capitale de l'hellénisme, les chrétiens n'avaient pas été en retard. Les Pantène, les Clément, les Origène avaient vite transformé l'humble didascalie, fondée par saint Marc, en une école théologique. Nous n'avons pas ici à juger leur

1—Cf. DE BROGLIE. L'*Eglise et l'Empire romain au 4e siècle.* 3e partie I p .401.

2—Aussi voyez l'entrée triomphale de Théophile à Constantinople : "Ce fut un jeudi à la sixième heure, c'est-à-dire vers midi, que Théophile, donnant le signal aux rameurs, franchit le Bosphore avec ses 28 suffragants. Il prit terre, suivant toute apparence, dans le port particulièrement destiné aux navires venant de Chalcédoine, et que pour cette raison on appelait les échelles chalcédoniennes. Toute la flottille égyptienne s'était décorée pour le recevoir : le petit peuple égyptien de l'annone se trouvait rangé en bon ordre autour du fort, de sorte que le Patriarche, en abordant la Métropole de l'Empire, eut une entrée presque souveraine. Avec son cortège d'évêques et son armée d'Egyptiens, il se mit en marche à travers la ville pour gagner le quartier de Perasma, où l'empereur mettait à sa disposition un des palais impériaux, le palais de Placidie." (A. THIERRY-*Ibid* p. 170).

doctrine; nous n'avons pas à nous demander si, en se plaisant à faire ressortir la part mystérieuse et surnaturelle des faits du Christianisme, elle ne tomba pas dans un mysticisme outré (1).

Ce qui nous intéresse, c'est que dans la querelle du Nestorianisme elle remporta un vrai triomphe sur l'école rivale d'Antioche, plus positive et plus terre à terre. On sait que Nestorius tenait beaucoup de cette dernière, qu'il n'était même que le disciple de Théodore de Mopsueste, lequel, dans sa lutte contre les Apollinaristes et dans son zèle à faire ressortir la distinction des deux natures en Jésus-Christ, avait fini par admettre les deux hypostases. Et si, au Concile d'Ephèse, Jean d'Antioche prit une position si fausse, c'est assurément qu'il lui était dur de voir condamner un représentant de l'Ecole d'Antioche monté sur le siège de la Ville impériale, et condamner par le grand rival d'Egypte. Quoi qu'il en soit, le Concile d'Ephèse marque l'apogée du siège d'Alexandrie. Il avait alors pour occupant un homme qui n'était pas disposé à laisser éclipser son lustre. Cyrille était aussi jaloux des droits de son siège que de ceux de la vérité qu'il soutenait avec une vigueur digne de son prédécesseur Athanase. Voyez-le partant des bords du Nil. Il est vicaire du Pape, il est vrai, mais c'est bien le Patriarche d'Alexandrie qui se fait accompagner de cette suite de prélats et qui fait cette entrée triomphale dans Ephèse. "Devant lui marchent processionnellement ses cinquante évêques, et derrière lui en ordre de bataille toute une armée de valets de l'évêché, de parabolans, de marins de la flotte, et de gens à gage, portefaix et mendiants qu'il amenait d'Alexandrie ; il avait enrôlé, dit-on, jusqu'aux laveurs des bains publics" (1). Il n'arriva pas non plus les mains vides, et quand, après les labeurs du Concile qu'il présidait, il put se rendre à Constantinople, on sait qu'il ne se montra pas avare d'eulogies ou cadeaux en or, pour gagner la Cour à sa cause qui du reste était la bonne.

Le siège d'Alexandrie ne manquait pas du nerf de la guerre, et ses revenus étaient proportionnés à sa splendeur. Cette splendeur,

---

1—Voir sur ces questions : J. Simon : *Histoire de l'Ecole d'Alexandrie ;* Vacherot : *Hist. crit. de l'Ecole d'Alexandrie ;* P. Largent : *Saint Cyrille d'Alexandrie et le Concile d'Ephèse. Revue des Q. hist.* Juillet 1872. Mgr. Freppel :*Clément d'Alexandrie.*

2—A. Thierry, *Nestorius et Eutychès.* p. 89.

tous les Alexandrins en étaient jaloux, et l'éclipse presque totale qu'elle subit au Concile de Chalcédoine est la principale, je dirai même, me réservant de le prouver plus loin, l'unique raison de la rupture de cette florissante Eglise avec la foi. Dioscore, le Patriarche d'alors, occasionna ce triste résultat par son infâme conduite au "brigandage d'Ephèse "(1); mais il ne fut pas le seul coupable: l'autre coupable nous le découvrirons sans peine dans le siège qui s'était élevé sur les rives du Bosphore, et qui, au milieu de toutes les querelles dogmatiques et grâce à elles, devait poursuivre avec un acharnement inlassable l'abaissement de tous ses rivaux d'Orient pour se dresser seul en face de Rome et de l'Occident...

F—*Partriarcat d'Occident.* Le Concile de Nicée confrmant les droits d'Alexandrie ajoute : "*car il y a le même rapport que pour l'Evêque de Rome.*" On a voulu faire de cette incidente une arme contre la primauté du successeur de Pierre. Mais il est évident que le synode ne fait pas allusion à la suprématie universelle du siège de Rome. On pourrait même avec assez de vraisemblance soutenir qu'il a explicitement reconnu cette suprématie... Dans quelques traductions latines le canon 6ème commence ainsi : " *Ecclesia Romana semper habuit primatum*". Valentinien III a pensé que Nicée avait confirmé la primauté du siège apostolique (2). Au Concile de Chalcédoine, à la 16e session, le légat Paschasinus lut le 6ème canon de Nicée avec ce début : " *Quod Ecclesia Romana semper*

1—Un épisode du Concile de Chalcédoine (4ème session) met bien en relief l'omnipotence du Patriarche alexandrin. Les Pères ne peuvent décider les treize Egyptiens présents à signer la lettre du pape Léon. Pourquo ? Parceque, répondent les évêques récalcitrants, nous ne pouvons signer sans l'agrément de notre archevêque. En vain leur objecte-t-on qu'un évêque, serait-ce celui d'Alexandrie, ne peut avoir plus d'autorité qu'un synode de 600 Pères ; ils ne veulent rien entendre, ils ne pensent qu'aux conséquences de leur acte d'indépendance ; ils s'écrient que toute l'Egypte se tournera contre eux. Pourtant il ne voudraient pas être accusés d'hérésie. Pour écarter ce soupçon, sans être obligés de signer, ils invoquent le 6e canon de Nicée ; ils se jettent à genoux, ils poussent des cris étranges: "Nous serons massacrés, nous serons massacrés, si nous signons; nous aimons mieux périr ici de votre main que d'être tués dans notre patrie. Vous devez établir sans délai un archevêque pour l'Egypte, et, cela fait, nous promettons de souscrire. Ayez pitié de nos cheveux blancs" (Cf. HÉFÉLÉ III. pp. 48, 49; A. THIERRY, *Nestorius et Eutychès.* liv. VII p. 347). De pareilles terreurs seraient inexplicables, si l'on ne se rappelait que ces évêques avaient vécu sous la houlette fort peu pastorale de Dioscore. La scène ne nous en donne pas moins une idée frappante des habitudes de servilité des évêques égyptiens à l'égard de leurs Patriarches, vrais Pharaons chrétiens.

2—Cf. HÉFÉLÉ I, 388 et 389.

habuit primatum." Ce qu'il y a de plus vraisemblable c'est que Nicée considère ici l'évêque de Rome comme un Métropolitain supérieur ayant, tout ainsi qu'Alexandrie et Antioche, plusieurs provinces sous sa juridiction immédiate. Selon toute probabilité cependant, il n'entend pas simplement faire allusion aux droits de l'évêque de Rome en tant que Métropolitain des provinces *suburbicaires* ou péninsulaires (1) ; il entend plutôt confirmer ses droits en tant que *Patriarche* de l'Occident (2). Ce titre a été éclipsé par cet autre de Pape et de *Chef de l'Eglise*. Néanmoins, aux yeux des Orientaux surtout l'Eglise de Rome était l'Eglise souche, d'où dérivaient plus ou moins immédiatement toutes les Eglises d'Occident. Rien d'étonnant dès lors qu'à son titulaire ils reconnussent des droits analogues à ceux que la coutume attribuait aux évêques d'Alexandrie et d'Anticche, sans préjudice des droits supérieurs de la Primauté. Le Pape lui-même ne faisait pas difficulté d'admettre ce titre. Sans doute, son Patriarcat comprenant les huit diocèses qui, au commencement du 6e siècle, formaient 68 provinces, il ne pouvait pas user toujours de ses droits; il ne pouvait pas sacrer tous ses Métropolitains, ni empêcher que tel ou tel évêque ne fût nommé sans son assentiment. Cependant il usa souvent de ses privilèges, soit pour juger et déposer des Métropolitains, soit pour réunir des Conciles occidentaux comme celui d'Arles en 314.

* * *

Nous venons de voir l'état de la hiérarchie ecclésiastique, telle qu'elle était reconnue et confirmée par la première grande assemblée œcuménique. Somme toute, nos recherches ne nous ont fait décou-

1—Au 4e siècle l'Italie devait être divisée à peu près comme au milieu du 6e siècle où "elle était partagée en 4 obédiences métropolitaines ou primatiales." Il y avait d'abord le diocèse de Rome, comprenant toutes les provinces péninsulaires, depuis la Tuscie (Toscane) et la Flaminie, c'est-à-dire depuis Luni et Ravenne, avec les trois îles de Sardaigne, Corse et Sicile. Les deux circonscriptions métropolitaines de Milan et d'Aquilée se partageaient l'Italie du Nord jusqu'à la frontière franque, laissant cependant en dehors la province d'Emilie. Celle-ci formait une 4ème circonscription, mais sans Métropolitain pris dans les rangs de son épiscopat. Les évêques d'Emilie étaient soumis au siège de Ravenne qui ne jouissait point, comme ceux de Milan et d'Aquilée, de l'autocéphalie, mais ressortissait au diocèse métropolitain du pape. (DUCHESNE. *Virgile et Pélage. Questions historiques*, tome 30, année 1884. Cf. HERGENROTHER. *Hist. de l'Eglise*, pp. 400-404)

2—C'est l'avis d'Héfélé. I pp. 388, 389.

vrir que deux pouvoirs, celui de la papauté et celui de l'épiscopat: le premier proclamé en termes très clairs par Jésus-Christ en personne ; le second dérivant du premier comme une participation, mais également accordé par le Sauveur lui-même. Quant à ces grands sièges qu'on décora dès le 4ème siècle des grands noms d'Exarchats ou de Patriarcats, ce sont simplement des sièges épiscopaux auxquels les circonstances historiques et la coutume attribuèrent quelques privilèges, que les Conciles jugèrent bon de confirmer, mais parfaitement révocables en soi, et qui ne créent aucune distinction essentielle avec les sièges inférieurs. Encore est-il remarquable que les deux plus grands sièges après Rome ont été fondés par le chef des Apôtres et qu'ils ne durent leur distinction qu'au souvenir de cette origine toute papale. C'est ce que les Pontifes romains n'ont cessé de rappeler. Témoin Innocent I dans cette lettre à Alexandre d'Antioche, que nous avons déjà citée (409 P. C.) Après lui avoir rémémoré le canon 6ème de Nicée : "Vous voyez, ajoute-t-il, que votre siège n'a pas obtenu sa haute distinction de l'importance de la ville d'Antioche, mais bien parceque cette cité a été le premier siège qu'ait occupé le prince des Apôtres." Le pape saint Gélase (an 494) dans sa justification des saints Canons mentionne les sièges principaux et à leur tête Rome. Il ajoute: "Le second siège est celui d'Alexandrie, parce que Marc disciple de Pierre l'a consacré au nom de son Maître...; le troisième est celui d'Antioche, siège illustré par l'occupation de l'apôtre Pierre avant son établissement à Rome."

Saint Grégoire le Grand, dans ses lettres à Euloge d'Alexandrie, répète souvent qu'entre les évêques de Rome et les deux évêques d'Alexandrie et d'Antioche, existe une entente solide, parceque l'apôtre Pierre a travaillé à l'établissement de ces deux sièges, et les a élevés en leur prêtant quelque chose de sa sublime dignité, pour faire ainsi de ces trois Eglises comme le triple lien auquel se rattachent toutes les autres églises. Il dit en particulier du siège d'Alexandrie: "De même que tout le monde connait l'envoi de Marc l'évangéliste à Alexandrie par l'apôtre Pierre, ainsi l'accord entre le siège d'Alexandrie et celui de Rome est celui d'un disciple avec son maître."

Nous pourrions trouver des témoignages semblables non seulement

dans les écrits des Pères, mais encore dans ceux de nos frères séparés les Jacobites, les Nestoriens, les Arméniens, et jusque chez les auteurs musulmans (1).

Ce qui est remarquable encore, c'est que parmi les sièges à privilèges et juridiction spéciale, nous n'avons pas eu jusqu'ici l'occasion de nommer Constantinople. C'est qu'en effet, au 4ème siècle, le titulaire qui s'appellera un jour Patriarche œcuménique, qui se donnera pour le gardien de l'Orthodoxie, qui osera accuser d'hérésie le successeur de Pierre, n'est que l'humble Métropolitain d'une ville de Thrace. Au moins est-il acquis qu'il ne pourra arguer de l'antiquité et de l'apostolicité de ses droits. C'est tout ce que nous voulons pour le moment. Plus tard nous en chercherons l'origine et nous verrons s'ils ne sont pas entachés d'un vice originel, et si le fatras de titres pompeux que prennent encore aujourd'hui les hôtes éphèmères du Phanar ne proviennent pas d'une suite d'usurpations. En attendant nous pouvons conclure nos recherches par les paroles du pape Nicolas 1 dans ses réponses aux Bulgares, qui lui avaient démandé des évêques et une exposition de la doctrine catholique (novembre, 866) rep. 92 :

> Vous demandez quels sont les vrais Patriarches. Ce sont à proprement parler ceux des sièges fondés par les apôtres, c'est-à-dire ceux de Rome, d'Alexandrie et d'Antioche. Les évêques de Constantinople et de Jérusalem sont, il est vrai, appelés également patriarches; mais ils n'ont point la même autorité ; car le siège de Constantinople n'a pas été fondé par un apôtre; le synode de Nicée, qui est le plus vénérable de tous, ne parle pas non plus d'un Patriarcat de Constantinople, et il est véritablement né plutôt par le caprice des princes que pour des raisons légitimes...

M. TAMISIER, S. J.

(*A suivre.*)

1—Ces témoignages ont été assemblés par Mgr Clément Daoud, évêque syrien de Damas : *Antiquæ Ecclesiæ Syro-Chaldaicæ traditio circa Petri Apostoli ejusque successorum Romanorum Pontificum Divinum Primatum.* Romœ, typis S. C. de Propaganda Fide 1870, in 8o; par le Patriarche Etienne Azarian : *Ecclesiæ Armeniæ traditio de Romani Pontificis Primatu jurisdictionis et inenarrabili magisterio.* Romæ, typis S. C. de Prop. Fide 1870. in 8o ; par le Patriarche Abdiasoua Khayet: *Syri Orientales, seu Chaldæi Nestoriani et Romanorum Pontificum Primatus.* Romæ, typis S. C. de Prop. Fide 1870.

ESSAI SUR L'ORIGINE DES DÉNÉS DE L'AMÉRIQUE DU NORD

(Suite)

XV

Trois versions de la même légende.

Une des principales manifestations de l'activité psychologique de l'homme consiste dans ces collections de légendes, apologues ou contes qui sont l'apanage de tous les peuples primitifs. Leur ensemble forme ce qu'on appelle leur mythologie, ou folk-lore, qu'on peut regarder comme la cristallisation des idées religieuses, esthétiques et morales d'une nation. Parfois ces récits s'attachent de préférence à l'histoire d'une peuplade, qu'ils embellissent, idéalisent et entourent de tant de merveilleux qu'elle en devient méconnaissable.

Dans cette transformation magique au souffle de l'imagination populaire, l'esprit national et le genre d'occupations laissent inévitablement leur empreinte. La mythologie d'un peuple pasteur, par exemple, diffère considérablement de celle d'une nation qui se livre surtout à l'industrie, et la différence entre les mythes du nomade et les contes du citadin n'est pas moindre que celle qui existe entre le genre de vie de ces deux représentants de l'humanité.

Parmi les nombreux livres consacrés exclusivement à la mythologie qui ornent les rayons de ma bibliothèque, je pourrais citer les *Tibetan Tales* (1), les *Sagas from the Far East* (2), les *Blackfoot Lodge Tales* (3) et les précieuses "Traditions indiennes du Canada Nord-Ouest", par le P. Emile Petitot (4). Chacun de ces volumes trahit une mentalité absolument distincte, qui correspond à une diversité radicale d'occupations et de milieu. Dans les deux premiers nous ne voyons que des rois ou des khans, plus ou moins

1—Londres, 1906.
2—Londres, 1883.
3—Londres, 1893.
4—Alençon, 1887.

épris de la sagesse bouddhiste, qui commandent en maîtres et reçoivent l'hommage obséquieux de sujets dont les dispositions sont plutôt celles d'esclaves que de gens libres. Les deux autres nous font vivre dans une atmosphère bien différente : ou bien nous respirons à pleins poumons l'air pur des grandes plaines canadiennes, où se meut la fière tribu des Pieds-Noirs, qui sont en rapports journaliers avec les forces de la nature qu'ils se plaisent à personnifier; ou bien encore nous partageons de loin la vie pauvre et souffreteuse du nomade des déserts hyperboréens, et sourions de pitié à la vue de ses conceptions naïves quand elles ne sont point d'une crudité tout enfantine.

Il est donc de la plus haute importance pour quiconque veut comparer les récits de peuples divers de faire la part exacte du milieu dans lequel ils vivent, et de mettre de côté l'accessoire pour ne garder que l'essentiel. En outre, si ces comparaisons ont pour but de se rvr de base à quelque argument ethnographique, il convient de remarquer que certains mythes sont la propriété du monde entier, et qu'ils ne peuvent prouver autre chose que l'unité de l'espèce humaine. Tels sont, par evemple, ceux qui ont le déluge pour objet. On ne peut ordinairement leur attacher que fort peu de valeur comme criterium de certitude ethnologique.

Bien différents seraient deux mythes à fond identique, bien qu'original relativement à la masse des légendes populaires, et surtout deux versions du même mythe qui se feraient remarquer toutes les deux par des détails frappants et peu ordinaires, tout en restant les mêmes malgré la grande distance qui peut séparer les peuples parmi lesquels elles ont cours. On ne peut concevoir que deux unités si éloignées les unes des autres aient pu, sans contact antérieur, inventer de toutes pièces le même récit, et surtout l'agrémenter, à l'insu les unes des autres, de détails identiques. Ni la nature de l'homme comme telle, ni l'influence du milieu, ni les besoins d'ordre matériel ne peuvent être cités comme la cause de semblable uniformité dans les opérations psychiques de deux peuples qui ne se sont jamais connus.

Nous avons déjà passé en revue au cours de la présente étude maints exemples de pareilles opérations en ce qui touche au système religieux, ou même à la simple sociologie des peuplades améri-

caines et sibériennes, et nous n'avons pu qu'admirer leur parfaite correspondance sur les deux continents. Qu'en est-il de la mythologie de ces mêmes portions de la race humaine?

Au cours de 1895, je publiai dans les *Transactions* de l'Institut Canadien, de Toronto, trois mythes qui font partie de l'héritage traditionnel des Porteurs de la Colombie Britannique. L'un d'eux, que j'intitulai "Poursuivis par la tête de leur mère", raconte le sort d'une femme infidèle qui fut tuée par son mari, et dont la tête courut après ses deux petits enfants pendant qu'ils fuyaient le théâtre de la tragédie. Je me permets d'appeler l'attention du lecteur sur les détails tout à fait typiques de la fuite de ces derniers, et, pour faciliter le travail de comparaison qui fait l'objet de ce chapitre, je vais reproduire la partie de cette légende qui a trait à l'hégire des petits fugitifs. La voici aussi fidèlement que possible, d'après le récit que m'en firent les Indiens il y a plus de vingt ans. Naturellement, je traduis maintenant de mon texte anglais.

"Pendant que les deux frères s'en allaient au hasard, le plus jeune, que l'aîné portait sur son dos (5), vit soudain la tête de leur mère qui venait après eux. Il dit alors : Mon frère aîné, la tête de maman nous poursuit. Là-dessus son frère aîné jeta en arrière sans se détourner la tête de flèche en pierre que son père lui avait donnée. Celle-ci se changea immédiatement en une montagne qui, pour le moment, les protégea contre la poursuite de leur mère.

"Mais la tête de leur mère se transforma en vent et continua à les poursuivre. Mon frère aîné, la tête de maman est encore après nous, dit l'enfant dans les langes. Là-dessus, son frère jeta derrière lui, sans se détourner, l'épine de *rhwœstco* (6) que son père lui avait donnée. L'épine transperça la tête et la fit saigner, après quoi elle devint un buisson épineux. Le buisson acquit beintôt une hauteur prodigieuse et barra un moment le passage à la tête de leur mère. Mais cette tête finit par sauter par dessus et se mit à les poursuivre.

"C'est pourquoi l'enfant dans la mousse (7) dit de nouveau :

5—Ne pas oublier que les Porteurs de la Colombie Britannique portent constamment leurs bébés sur le dos, solidement emmaillotés dans une peau tannée qui les tient rigidement debout, la figure tournée dans une direction opposée à celle suivie par la personne qui les porte.

6—Espèce d'aubépine à longs piquants.

7—Les Porteurs se servent de mousse en guise de langes.

Mon frère aîné, la tête de maman revient après nous. Alors le plus vieux des deux jeta en arrière une queue de pic-bois, qui fut instantanément changée en feu (8). Pourtant la tête passa au travers des flammes et continua à les poursuivre" (9).

Nous voilà donc en présence d'un mythe auquel on ne saurait attribuer une diffusion universelle. On y remarque en outre des particularités tout à fait caractéristiques : une tête de femme qui se voit par trois fois barrer le passage par des objets de la vie primitive qui, d'abord insignifiants, se transforment bientôt en obstacles sérieux. Nous avons donc là matière à de fructueuses comparaisons si nous pouvons seulement trouver ailleurs un récit un tant soi peu analogue.

Or il n'y a pas encore un an je tombai accidentellement sur une légende samoyède racontée en anglais, d'après une version allemande, dans un livre peu connu, *The Great Frozen Land*, par F.-G. Jackson. Ce mythe rapporte comment une femme en tua une autre qui avait deux enfants, et comment lorsque celles-ci—chez les Samoyèdes ce sont deux sœurs—eurent pris la fuite elle partit à leur poursuite. Ce récit est apparemment plus ancien que celui des Porteurs ; car il est d'allure plus raide, moins élégant, et partant plus primitif.

Ses différentes parties semblent aussi plus logiques. On ne voit pas bien, en effet, pourquoi dans la version dénée une mère voudrait du mal à ses propres enfants qui ne lui ont jamais rien fait, tandis qu'il est très naturel pour la meutrière d'une femme de vouloir tuer aussi la progéniture de celle-ci, comme c'est le cas dans la légende samoyède.

Celle des Porteurs renferme aussi une morale indirecte : la punition de l'infidélité conjugale. Or pareille leçon suppose une action réflexe de l'esprit, un enjolivement de quelque chose qui existe déjà. La version ainsi ornée doit donc être plus récente que celle à laquelle manquent ces détails.

A part cela, les deux récits sont entièrement identiques précisément en ce qui regarde ces faits-là même qui en sont les points les plus caractéristiques. Que le lecteur en juge. La fuite des deux

8—La queue de cet oiseau est rouge. Ce paragraphe est donc allégorique.
9—*Trans. Can. Inst.*, vol. V, pp. 5-6.

petites Samoyèdes est décrite dans les lignes suivantes de l'ouvrage anglo-allemand. La meurtrière de leur mère est après elles.

"Elle court sept jours, et alors les rejoint, et va mettre la main sur la plus jeune qui traîne en arrière. Mais l'aînée des filles jette derrière elle une pierre à repasser. De suite une rivière se met à couler et de hautes falaises s'élèvent de chaque côté de la rivière. La vieille femme reste debout de l'autre côté de la rivière, et les enfants lui échappent.

"La rivière coule sept jours, et puis disparaît. En sorte que la vieille femme court de nouveau après les enfants. Elle court pendant sept jours, et alors rattrape les petites filles. Elle va juste mettre la main sur la plus jeune, lorsque l'aînée jette derrière elle un silex, et aussitôt une haute montagne surgit et la vieille reste debout derrière la montagne.

"Après sept jours, la montagne disparaît, et la vieille femme se remet à courir. Elle court sept jours, et alors rejoint les petites filles, et va mettre la main sur la plus jeune. L'aînée jette un peigne derrière elle, et une épaisse forêt s'élève, une forêt si dense que la vieille ne peut la franchir. Mais au bout de sept jours, la forêt disparaît, et alors la vieille femme se remet à courir après elles" (10).

Faisons ici une petite halte pour constater les points de ressemblance. Dans l'une et l'autre des légendes, la mère de deux enfants est tuée, et, par suite de sa mort, les deux petits se trouvent condamnés à fuir et sont poursuivis, dans le premier cas par la tête de leur propre mère, et dans l'autre par sa meurtrière.

Que l'on veuille bien remarquer maintenant les moyens tout à fait typiques adoptés, d'après l'un et l'autre récit, pour entraver le cours de la poursuite : un objet d'apparence insignifiante est jeté par l'aîné, lequel objet se transforme invariablement en un obstacle momentanément insurmontable. Que dis-je? Même l'un de ces moyens de protection personnelle est le même dans les versions sibérienne et américaine. Dans la première c'est un morceau de silex ; dans la seconde, une tête de flèche en pierre, c'est-à-dire en silex—comme le sont la très grande majorité de ces armes—et dans chaque cas cet objet est changé en une montagne.

10—*Op. cit.*, pp. 210-11.

Une autre planche de salut à laquelle on a recours a pour résultat un obstacle identique, bien que cette planche soit elle-même de nature quelque peu différente. Dans l'une des versions de la légende c'est une épine ; dans l'autre, un peigne, c'est-à-dire l'équivalent de plusieurs épines (11). Mais dans l'un et dans l'autre cas le résultat est le même : une forêt qui obstrue le chemin à la personne qui poursuit

Le fait que, dans les mythes samoyède et déné, les fugitifs sont sauvés en jetant après eux un objet de nature quelconque, qui se transforme en n'importe quel obstacle, suffirait à lui seul pour accuser une origine commune pour les deux récits. Il n'y a ni effort d'imagination, ni étalage de scepticisme qui puisse légitimement faire attribuer cette similarité à l'influence du milieu ni au seul effet du hasard.

Cela est si vrai pour tout esprit non prévenu que je n'insisterai pas sur ce point.

La suite de l'hégire des petits persécutés, ainsi que la fin de leur ennemie, est aussi au fond identique dans les deux récits. Selon la version américaine, les premiers atteignent un grand lac, qu'ils traversent sur une chaussée qui disparaît après eux. Leur persécutrice parvient pourtant encore à les rejoindre ; mais elle finit par être dévorée par deux baleines, ou poissons gigantesques, qui la happent au-dessus de l'eau. Dans la légende asiatique, les fugitifs traversent un détroit grâce aux bons offices d'un castor, et leur ennemie finit par se noyer par suite des artifices d'un esturgeon pendant qu'elle s'efforce toujours de les atteindre.

Les nombres qu'on remarque dans chacune des deux narrations sont ce que les sociologues appellent les nombres sacrés ou mystiques. C'est généralement le nombre quatre pour les aborigènes de l'Amérique. Chez les Porteurs, le chiffre deux joue un rôle analogue—témoin les deux baleines de leur version, alors qu'il s'ag d'une action qui ne peut être faite que par une—tandis que les Samoyèdes remplacent l'un et l'autre par le nombre sept qui, au

---

11—Le peigne primitif des Dénés se composait simplement de plusieurs petits bois pointus, ou de longues épines, attachés ensemble. V. pour figure p. 117 de mes *Notes on the Western Dénés.*

point de vue de la signification mystique, leur est commun avec d'autres naturels de la Sibérie (12) et les Juifs de l'Ancien Testament.

Il n'y a donc aucun doute que nous ayons là deux versions d'une légende absolument identique. Comment se trouve-t-elle à la fois chez deux peuples si éloignés l'un de l'autre? Evidemment par suite de contact de ces deux peuples dans un passé plus ou moins reculé. Or nous en savons déjà assez pour comprendre que s'il y a eu déplacement, il n'a pu se faire que d'Asie en Amérique, et non *vice verâs.*

Mais ce n'est pas tout. Depuis que la version anglaise d'une partie de ce chapitre a vu le jour, j'ai trouvé dans Schoolcraft (13) l'équivalent sauteux du même mythe. En voici les grandes lignes :

Un chasseur du nom de Mœckwacakwong avait deux petits garçons dont la mère se conduisait mal avec un étranger. Ayant pris sa femme en flagrant delit d'infidélité, Mœckwacakwong la tua d'un seul coup avec son complice, et les enterra dans le foyer de sa loge. Puis il enjoignit à ses enfants de s'enfuir dans le sud, et leur donna une alène, une dent de castor et une pierre à aiguiser. En même temps, il dit à l'aîné des deux petits de mettre son frère dans un sac de cuir (14) et de le porter ainsi sur son dos ; puis il disparut lui-même.

Ses deux petits garçons partirent donc pour le sud, mais l'esprit de leur mère se mit à les poursuivre. Ils jetèrent alors l'alène qu' ls portaient, et immédiatement celle-ci se transforma en une haie de buissons épineux presque infranchissable, qui se dressa en arrière d'eux sur le chemin qu'ils suivaient. Leur mère ne put la traverser qu'à grand'peine, et sa course fut ainsi momentanément arrêtée. Ses efforts eurent pour résultat de lui déchirer le corps tout entier, au point que sa tête seule resta intacte. Aussi les deux fugitifs échappèrent-ils le premier jour.

12—Parlant d'une sorcière sibérienne, Gmélin écrit : "Elle but sept tasses de l'eau qui reste après la distillation du lait, fuma sept pipes de gansa, ou tabac chinois, sortit autant de fois.... Ensuite la sorcière avala sept petits copeaux de bois allumé.... Elle dansa de cette manière avec six autres hommes (sept en tout) et avec sept femmes : il n'y en avait pas autant dans l'assemblée, mais elle dansa deux fois avec quelques-unes afin qu'il y eût sept danses" ("Voyage en Sibérie", vol. II, pp. 95-96).

13—*The Indian in his Wigwam*, pp. 109-15 ; New-York, 1848.

14—L'équivalent du maillot déné.

Le second jour, ils jetèrent pour se protéger contre la tête de leur mère la dent de castor qu'ils tenaient de leur père ; ce qui explique, dit le texte sauteux, la quantité de petits lacs et de marais pleins de castors qu'on remarque dans le pays du nord, ainsi que les nombreux accidents de terrain qui retardent la marche dans ces régions.

Le troisième jour, les enfants jetèrent leur pierre à aiguiser, qui "devint une chaîne de hautes collines rocheuses".

Arrivés à une rivière où se trouvait une pêcherie, les deux petits garçons la traversèrent sur le cou et la longue tête d'une espèce d'échassier appelé *ocuggan*.

La tête de leur mère l'atteignit aussi peu après et réclama le même service du mystérieux volatile. Après s'être longtemps fait prier, celui-ci la laissa franchir à moitié le cours d'eau ; puis, comme elle n'observait point les conditions stipulées, il la lança contre les roches du rivage, sa cervelle devenant alors la proie du menu fretin de la rivière. Celui-ci fut bientôt métamorphosé en corégone, ou poisson blanc,

Telle est la contrepartie sauteuse de la légende asiatique, ou plutôt tels en sont les points équivalents ; car elle est embellie d'une foule de détails et explications qu'on ne rencontre ni dans le récit samoyède, ni dans celui des Dénés.

Une double question s'impose maintenant à l'esprit de l'ethnologue : où se trouve l'original de cette légende, et, en second lieu, laquelle les deux versions américaines est la plus ancienne? Nous avons déjà entrevu la réponse. Remarquons une fois pour toutes que là où se trouve le récit le plus simple, le moins orné, en un mot le plus primitif dans sa forme, là aussi nous devons avoir l'original qui a servi de base aux évolutions que sont les deux autres textes. Or, cette simplicité rustique, cette charpente sans aucun ornement, sans essai d'explications ou interprétation, sans l'apport de détails qu'on pourrait considérer comme plus ou moins superflus, l'œuvre du temps et de générations hétérogènes, se font précisément remarquer dans le mythe asiatique.

D'un autre côté, un examen même superficiel des deux versions américaines ne peut que révéler l'antériorité de la narration dénée sur celle des Sauteux. Cette dernière, en effet, est loin de se borner

aux grandes lignes reproduites plus haut. Je les ai extraites d'un amas de détails, explications et excroissances évidentes qui trahissent l'apport successif d'esprits qui n'avaient point cette légende de première main, et ont voulu ajouter à la simplicité première toute une série de circonstances qui lui donnent une physionomie bien plus jeune.

Comme preuve de ce que j'avance, je n'aurais qu'à citer *in extenso*, par exemple, les premiers paragraphes de la version sauteuse. D'après elle, le mari de la femme infidèle, après l'exécution des deux coupables, donne en outre à ses enfants un petit oiseau dont ils doivent faire leur subsistance pendant leurs pérégrinations, ainsi qu'un morceau de charbon qui servira à le faire cuire. Puis il disparaît dans la direction du firmament, d'où il surveille l'exode de sa progéniture, qu'il assiste aussi de ses conseils.

Viennent alors successivement dix parents ou amis du complice de sa femme qui, ayant découvert son sort, finissent par le venger en tuant le chasseur lui-même. La fuite de celui-ci et les efforts des dix visiteurs pour le trouver sont eux-mêmes expliqués avec force détails, et ainsi de suite jusqu'à la fin de la légende.

Il y a en outre plus d'une preuve que le récit sauteux n'est point calqué sur l'original samoyède, mais qu'il reproduit, tout en l'amplifiant, la version dénée. Comme cette dernière, il contient la morale implicite du châtiment de l'infidélité conjugale inconnue de l'équivalent sibérien; ses fugitifs sont aussi deux petits garçons dont le cadet est encore au maillot, et porté à dos absolument de la même manière que dans la légende porteur, et la dent de castor que leur père leur donne est non moins suggestive des déserts du Canada septentrional. Il n'y a pas jusqu'à la recommandation de celui-ci à ses fils de "s'enfuir dans le sud" qui ne trahisse une provenance septentrionale pour le récit sauteux.

Un indice de la postériorité de ce dernier se trouve dans sa tendance à l'apologue. Ce qui est réellement ancien se contente d'affirmer ; ce qui vient après essaie de voir et d'expliquer la raison de chaque chose. Or le narrateur sauteux ne manque pas d'exposer la configuration physique du Canada nord-ouest et d'en expliquer la richesse en castors par le fait qu'une dent de ces rongeurs y fut jetée par les fugitifs de sa légende. Ce détail laisse aussi à enten-

dre que ce mythe vient du nord; si c'était le contraire, le narrateur décrirait les conditions topographiques du sud, où il se trouve (15), au lieu de celles d'un pays lointain que lui-même n'a probablement jamais visité.

Une autre marque de tendance à l'apologue dans la version sauteuse se trouve dans la circonstance que, d'après elle, la cervelle de la persécutrice des deux enfants fut changée en poissons blancs.

Bref, il ne peut y avoir aucun doute que l'équivalent sauteux du mythe en question ne soit considérablement plus récent même que la version dénée, telle que je la publiai après l'avoir recueillie des lèvres mêmes de mes Indiens, et il n'est pas moins certain qu'il faut aller en Asie pour trouver l'original qui a servi de modèle aux deux versions américaines.

A.-G. Morice, O. M. I.

(*A suivre*)

UNE CAMPAGNE ANTIMODERNISTE

Analyse et synthèse

Si le nom de *modernisme* est récent, la chose qu'il représente serait, sous des formes et des appellations diverses, beaucoup plus ancienne, L'emploi des termes d'*immanence*, de *pragmatisme*, pris dans un certain sens, n'y est pas non plus étranger. Mais avec ou sans ces dénominations, le principe en remonterait jusqu'à la prétendue Réformation du XVIe siècle, c'est-à-dire à l'esprit de révolte soulevé par Luther contre l'Eglise. La décevante philosophie de Kant y aurait contribué pour une forte part; mais surtout Jean-Jacques

15—L'habitat originel des Sauteux était juste à l'ouest-nord-ouest du lac Supérieur, c'est-à-dire considérablement au sud du pays habité par la tribu parmi laquelle a cours la version dénée de cette légende.

Rousseau en aurait largement étendu les horizons, dans l'ordre politique et social, et LaMennais, avec ses doctrines subversives, les auraient popularisés plus encore.

On peut dire cependant que l'erreur moderniste, dans la forme qu'elle affecte aujourd'hui sous ce nom, résulte principalement, en France, de l'invasion en apparence pacifique, mais en réalité captieuse et tendancieuse des Allemands dans ce pays, à partir des événements de 1870-1871. Avec leurs représentants de toute catégorie, industriels, commerciaux, intellectuels, universitaires, (pratiquant tous d'ailleurs un espionnage méthodique et savant), ils ont introduit chez nous leur philosophie dissolvante, la philosophie de Kant, du subjectivisme et du criticisme, aboutissant finalement à un scepticisme voisin de la négation.

Même avant que des tendances modernistes se fussent manifestées d'une manière plus ou moins inconsciente chez certains catholiques sous prétexte d'*immanence* et de *philosophie de l'action*, un rude jouteur s'était manifesté en la personne du R. P. Fontaine, alors et durant quelques années, professeur à l'Université catholique d'Angers.

I

Préliminaires

Parmi les nombreux ouvrages qu'a publiés le savant écrivain, citons-en quelques-uns qui, sans avoir encore pour but la lutte directe contre le modernisme, la préparaient cependant et présentent ainsi quelqu'importance à ce point de vue. Ils visaient, en effet, à donner au public catholique une connaissance exacte et raisonnée de la constitution de l'Eglise, de sa mission, de sa nécessaire et bienfaisante influence, et en même temps à combattre les sophismes que lui oppose l'incrédulité. Dans *La chaire* et *l'apologétique au XIXe siècle*, parue en 1887 (1), l'auteur examine ce qu'a été jadis, ce qu'est, au temps où il écrit, et ce que doit être la chaire chrétienne, et comment doit être traitée l'apologétique suivant les lieux, les temps, les connaissances historiques et scientifiques et l'état social.

(1) Un vol. in-12 de XXIV—370 pp.—Paris, Letouzey et Ané.

Sous une forme plus simple, à des aspects moins relevés, un enseignement analogue demande à être adressé aux fidèles des paroisses populaires et rurales, qui ont droit aussi aux enseignements de la parole évangélique. C'est aux jeunes prêtres, aux séminaristes, que s'adresse plus particulièrement *Le prône catéchistique d'après le Concile de Trente*(1) ; ils y trouveront la méthode à suivre pour confirmer, par des prônes appropriés, l'instruction des classes populaires et les affermir dans la foi.

Pour parfaire l'œuvre ainsi commencée, le laborieux écrivain donne, en 1895, un troisième volume: *L'Irréligion contemporaine et la défense catholique* (2) "Tous trois, nous dit-il, dans sa préface, ont le même but: combattre l'irréligion..." C'est que celle-ci exerçait déjà de grands ravages et tendait même à s'ériger en organisation sociale de l'avenir (3). Notre auteur voyait là les effets de l'évolution accomplie par le protestantisme, ou du moins par sa fraction la plus active, vers l'incrédulité. Cette fraction, sans cesse grandissante, se libérant de toute règle, de tout dogme, de toute croyance précise, pousse jusqu'à ses dernières conséquences le principe du soi-disant libre examen. Elle arrive ainsi à nier la résurrection et partant la divinité de Jésus-Christ, et à tomber dans un déisme vague tout voisin du panthéisme C'est ce qu'on appelle le protestantisme *libéral*, par opposition à ceux des protestants qui croient encore aux dogmes les plus essentiels du christianisme, et qu'on appelle protestants *orthodoxes;* au moins ceux-là sont-ils restés chrétiens.

Dans ses conclusions, le P Fontaine estime que pour redresser les erreurs et replacer l'apologie sur son véritable terrain, il est à propos de profiter de ce qu'on appelait alors "la banqueroute de la science"

---

(1) Un vol. in-12 de VI—264 pp.—1892, Paris, Retaux-Bray.
(2) Un vol. in-12 de X—418 pp.—Paris, Delhomme et Briguet.
(3) Un certain M. Cuyau, disciple ardent de Darwin (du Darwin de la dernière manière), de Herbert Spencer et sans doute non moins fervent adepte des loges maçonniques, avait publié à cette époque un livre intitulé: *L'Irréligion de l'avenir.* (Paris, Alcan), dans lequel il présentait, comme une conséquence prochaine et inéluctable de progrès (!), une organisation sociale fondée sur l'absence de toute religion.
(4) Ce n'était en réalité que la banqueroute d'une école, d'une certaine et fausse philosophie de la science, mais non pas, certes, de la science en soi.

Entre temps, notre inlassable pionnier de la Vérité avait, en 1890, publié sous ce titre: *Le Nouveau Testament et les origines du Christianisme*, une étude vraiment magistrale sur l'origine surnaturelle et l'inspiration de chacun des livres dont se composent les Saintes-Ecritures (1): examen critique, historique et littéraire des textes sacrés et réfutation des objections soulevées par le rationalisme et la libre pensée. Reproduit dans des revues italiennes, et publié en volume à Sienne, cet ouvrage, remarqué par Mgr Freppel, évêque d'Angers, devint pour le P Fontaine, et sur le conseil pressant de ce prélat, le point de départ de nouvelles études apologétiques, parues depuis lors.

En publiant, en 1900, *L'Eglise ou le Christianisme vivant* (2), notre auteur revenait à la pensée qui avait inspiré ses précédents volumes sur *Le prône catéchistique* et sur *L'Apologétique au XIXe siécle*, où son idéal était d'exposer et de démontrer, plutôt que de réfuter et de combattre. En 24 conférences réparties en quatre séries il traite successivement du principe et des fonctions vitales; de l'Eglise, organe récepteur, conservateur, et propagateur infaillible de la doctrine; de l'Eglise, source de toute vie surnaturelle; et enfin, de l'autonomie et de la sainteté de l'Eglise.

II

Le modernisme

Jusqu'ici le *modernisme*, objet de cette étude, ne nous est pas encore apparu, au moins sous ce nom. C'est que la lutte directe, combative, déclarée contre cette erreur n'était pas encore entamée. L'auteur en avait seulement établi, en fait, les préliminaires: il avait exposé la doctrine, dénoncé les progrès de l'irréligion, indiqué les moyens de démontrer l'une et de réfuter l'autre. D'ailleurs l'expression de *modernisme* avait été précédemment peu en usage.

Déjà cependant l'influence protestante, celle du protestantisme évoluant vers un pur déisme, se faisait déjà sentir au sein du jeune clergé. On faisait appel à l'*Immanence* d'ailleurs mal comprise;

(1) Un vol. in-8 de XXIV—520 pp., 1890. Paris, Retaux-Bray.
(2) Un vol. petit in-8 de XIV—440 pp.—1900, Paris, Victor Retaux.

des esprits ingénieux avaient créé un système d'apologétique nouvelle qu'ils appelaient "méthode d'immanence", en vue de "remplacer les démonstrations,réputées caduques, de la vieille métaphysique"(1). Or cette méthode a été précisément condamnée par le Saint-Siège, comme "déniant à la raison humaine le droit de rien affirmer au-delà de ses propres opérations, sacrifiant ainsi à un subjectivisme radical toutes les certitudes que la métaphysique traditionnelle donne comme nécessaires et inébranlables fondements à la démonstration de l'existence de Dieu, de la spiritualité et de l'existence de l'âme et de la réalité *objective* du monde extérieur (2).

Le pape Léon XIII, en prononçant ces paroles, exprime aussi de profonds regrets de ce qu'un tel système, qu'il qualifie de scepticisme doctrinal et d'importation protestante, ait pu être accueilli avec faveur en France, "dans un pays justement célèbre par son amour pour la clarté des idées et pour celle du langage."

C'est que, chose triste à dire, c'était surtout dans le clergé, au moins dans le jeune clergé, nous l'avons vu, que, sous l'influence cachée du protestantisme, cette méthode tendait de plus en plus à se répandre. Aussi notre vaillant écrivain fit-il entendre un cri d'alarme en publiant ses *Infiltrations protestantes*, où il montre et fait ressortir les attaches de "l'Immanence" ainsi entendue avec les doctrines du protestantisme dit libéral, si l'on peut qualifier de doctrines la négation de tout ce que nous enseigne l'Evangile.

La décevante philosophie de Kant a contribué dans une large mesure à introduire chez beaucoup de catholiques, et jusque chez des prêtres séculiers ou réguliers, des idées d'origine protestante, ou plus exactement libre-penseuse, mais accommodées à la religiosité vague du protestantisme libéral. Notre auteur a suivi l'erreur sur ce terrain et a écrit, pour la combattre, un nouveau livre (1), dans lequel la réfutation des théories du philosophe de Kœnigsberg et de ses modernes adhérents confirme celle des interprétations en

(1) *Les infiltrations protestantes dans le clergé français*, par J. FONTAINE, S.J.—In-12 de X—288 pp.—1901. Paris, Victor Retaux (p. 17).
(2) Cf. l'Encyclique *Providentissimus Deus* (8 septembre 1899).
(1) *Les infiltrations kantiennes et protestantes et le clergé français. Etudes complémentaires*, par l'abbé J. FONTAINE, (Questions philosophiques, théologie et exégèse.—Principes et conséquences). In-12 de XXXVI—637 pp.—1902. Paris, Victor Retaux.

théologie et en exégèse que ces derniers au contraire fondaient sur elles.

Nous sommes ici en plein modernisme, et nous continuons à y rester en le suivant dans ses méandres et ses évolutions, en un troisième volume sur les *Infiltrations* (1). Les mêmes questions se reproduisant sans cesse, mais sous un jour nouveau, il faut bien les aborder sous ce nouvel aspect Ici l'auteur s'attache surtout à réfuter le malheureux abbé Loisy, dont les ouvrages ont été depuis explicitement condamnés par le Saint-Siège, comme contenant des erreurs très graves, principalement sur la révélation primitive, l'authenticité des faits et enseignements évangéliques, etc (2). Le P. Fontaine décrit et combat l'exégèse naturaliste (3) dans un Livre premier; dans le Livre second, il expose l'exégèse catholique et réfute les objections opposées par Loisy et son école.

Les nombreuses approbations épiscopales données à ce dernier ouvrage qui complète les précédents, et notamment par le cardinal Merry del Val lui-même, attestent l'importance de la lutte soutenue par le vaillant jouteur

III

LA LUTTE ACTIVE

Vers la même époque avait paru dans la défunte *Quinzaine* (No du 16 avril 1905), un article qu fit alors un assez grand bruit. Il était intitulé: *Qu'est-ce qu'un dogme?* et avait pour auteur un distingué professeur de mathématiques, se disant—et se croyant sincèrement—bon catholique.

Ce géomètre-philosophe, très épris des temps *modernes*, de l'esprit *moderne*, et de tout ce qui est *moderne* estimait que la "pensée *moderne*"—c'est-à-dire contemporaine—s'élève plus haut même

(1) *Les infiltrations protestantes et l'exégèse du Nouveau-Testament*, par l'abbé J. Fontaine.—In-12 de XIV—512 pp.—1905. Paris, Victor Retaux.

(2) Cf. la lettre du cardinal Merry del Val, secrétaire d'Etat du Saint-Siège, à S. E. le cardinal Richard, archevêque de Paris, reproduite à la fin du volume.—On sait que loin de se soumettre à la condamnation qui le frappait, M. Loisy s'est ostensiblement et publiquement séparé de l'Eglise, à la profonde affliction des catholiques et à l'allégresse des prétendus *libres* (?) penseurs.

(3) Nous verrons plus loin ce qu'il faut entendre dire par le *naturalisme*.

que celle de Dieu, ou du moins de ceux qui, parlant en son nom, nous ont défini les dogmes, fondement même du christianisme intégral, autrement dit du catholicisme. A ses yeux, la pensée moderne était arrivée à un tel degré de développement qu'elle planait fort au-dessus de ces définitions vieillies et devenues ainsi "*in-pensables*" pour elle; en sorte que supprimant de nos dogmes ce qui en fait l'essence, à la vérité mystérieuse, il les réduisait à de simples règles de morale.

Soit dit en passant et avant d'aller plus loin, cette prétendue impuissance de la "pensée moderne" à *penser* l'essence de nos dogmes n'impliquerait-elle pas une faiblesse au lieu d'une supériorité? La plupart de nos dogmes sont des mystères que la raison humaine peut *concevoir*, parce qu'ils ne lui sont pas contraires, mais qu'elle ne peut *comprendre*, parce qu'ils la dépassent. Or on pense ce que l'on conçoit, ne le comprît-on point. Par exemple, étant donné l'énoncé d'un théorème de géométrie que je n'ai pas étudié, je conçois la donnée de ce théorème, mais je ne le comprends pas encore; je le pense cependant. Si, faute de le comprendre, je le déclare *in-pensable*, c'est que mon intelligence n'est pas au niveau de celle d'autrui,

N'insistons pas. Cette manifestation du mathématicien-philosophe fut l'occasion d'une polémique très vive que je ne rappellerai pas ici, mon intention n'étant pas d'écrire l'histoire du modernisme en France, mais seulement celle de la lutte que le P Fontaine a engagée personnellement contre lui. Cette lutte se poursuivait par une défensive alternant avec l'offensive, mais qui avait à se plier à toutes les transformations où évoluait l'attaque des adversaires. Les théories combattues dans les ouvrages précédemment cités avaient déjà produit leurs fruits néfastes et arrivaient à leurs plus extrêmes conséquences. On ne se contentait plus de refuser à la raison humaine le droit de s'élever, par l'intuition et la perception extérieures, aux hautes spéculations de la pensée, de reconnaître Dieu dans ses œuvres, et tout ce qui constitue la base même de la théologie naturelle, de la *théodicée*, comme l'a définie Leibnitz Les Saintes Ecritures et notamment les textes évangéliques étaient passés au crible de la critique la plus fantaisiste qui fût jamais; nos dogmes fondamentaux sur lesquels reposent les assises mêmes de l'Eglise étaient déclarés, comme on l'a vu plus haut, inintelligibles

à la pensée moderne, *in-pensables*, et il était de toute nécessité de les soumettre à une refonte qui les mît en harmonie avec cette fameuse *pensée moderne*. De même sur la question des miracles.

D'autant plus résolu que l'adversaire devenait plus menaçant, et d'ailleurs encouragé par de nombreux évêques, archevêques et cardinaux, M. l'abbé Fontaine résolut de suivre l'ennemi sur ce nouveau terrain. C'est pourquoi il publia, en fin 1906, et avec l'approbation de l'Ordinaire, *La théologie du Nouveau Testament et l'évolution des dogmes* (1). Ici l'auteur,—après avoir montré, dans la théologie néo-testamentaire, ce que c'est que l'*intelligibilité*, un mode de la conception qu'il ne faut pas confondre avec la *compréhension* (2), et avoir fait ressortir comment la non-compréhension des dogmes et des mystères en laisse subsister l'évidente intelligibilité,—développe la thèse très importante de la véritable évolution en matière de dogme. Il observe très justement que tout changement n'est pas évolutif, et que développement n'est pas corruption. L'énoncé de nos dogmes contient virtuellement une foule de conséquences plus ou moins lointaines et pouvant n'être point apparentes au premier abord, mais s'épanouissant successivement suivant les circonstances et les progrès de l'esprit humain. Le dogme reste immuable, mais ses fruits se forment et mûrissent peu à peu. Or tel n'est pas le point de vue des modernistes logiques; ils en suppriment purement et simplement l'essence même.

JEAN D'ESTIENNE.

(*A suivre*)

---

(1) Un vol. in-12 de XXXII—576 pp.—Paris, Lethielleux.
(2) *Compréhensibilité*, devrait-on dire, si le Dictionnaire de l'Académie admettait ce terme.

CAUSERIE LITTÉRAIRE

D'UNE ROMANCIÈRE CANADIENNE ET DU ROMAN, DE SA CHARPENTE ET DE SA VOGUE.

COURTS APERÇUS

M. Henri d'Arles publiait en 1914, dans les éditions de la *Pensée Française*, une critique intéressante—que je n'ai lue que récemment— des trois ouvrages de notre compatriote Laure Conan : *Angeline de Montbrun*, *A l'Œuvre et à l'Epreuve* et *L'Oublié*. Cette étude, tout élogieuse et sympathique qu'elle soit, appelle, il semble, quelques commentaires. Il m'a paru curieux d'y joindre de menues considérations sur la mobilité du goût littéraire et la marche du roman à travers les âges, sa caractéristique souvent changeante, et l'incertitude de sa popularité.

***

L'évolution et l'inconstance humaines en matière d'art et de goût entassent d'étranges contradictions, produisent de frappants contrastes. Rien d'étonnant alors qu'elles aient fait éclore le proverbe : "Des goûts et des couleurs il ne faut discuter".

Aussi, chose qui parait estimable et belle à ceux d'une génération, est souvent décriée, reconnue bizarre et ridicule par la génération suivante.

Pourtant l'opinion acceptée de toutes pièces sans inventaire, le convenu exercent une influence singulière parfois, et l'on accepte comme certain qu'une chose est belle, satisfait de répéter qu'elle l'est, sans à propos ni savoir pourquoi.

L'inaptitude esthétique, le parti pris, l'inattention, le simple caprice sont donc les ennemis redoutables de la saine notion du beau.

***

La célébrité et la gloire reposent fréquemment sur une base discutable, transitoire; et nulle raison de s'étonner que ce "deuil éclatant

du bonheur" paraisse quantité négligeable à quelques-uns, et qu'on l'ait comparé à une fumée légère qui se dissipe dans l'espace, à un vain bruit qui s'éteint.

Mais il est des privilégiés dont les œuvres oratoires, littéraires ou artistiques portent la marque du génie, et qui correspondent à certaines règles éternelles de l'esthétique, d'une façon assez complète pour leur assurer, il semble, l'immortalité. Dans ces chefs-d'œuvre qu'ont respectés l'action du temps et l'ondoyante mobilité des hommes, que de formes, que de parties jadis admirées, pourtant, ont perdu leur prestige par suite d'une conception différente de la beauté, et de la valeur des choses ! Quel écrivain risquerait, à notre époque, de peindre le tumulte et le mouvement d'une armée qui s'élance en disant à la façon d'Homère :

Mais les... (Troyens) poussent des cris confus comme, dans la bergerie d'un homme puissant, les troupeaux nombreux de brebis répondent à la voix des agneaux, et font entendre de continuels bêlements pendant qu'on les trait, et que la blanche liqueur du lait coule dans les vases ?

Qui, de même, pour dire l'effet d'un discours sur la multitude, adopterait cette formule pompeuse :

L'assemblée est émue comme les grandes vagues de la Mer d'Icare que les vents d'Orient et du Midi élancés des nuages (du père des dieux) soulèvent de leur souffle sonore ?

Ne semblerait-il pas exagérer les souffrances de la grande Nourricière des hommes, celui qui, racontant l'approche des troupes prêtes au combat, écrirait : *La multitude s'assemble, il se fait un grand tumulte; ils s'asseyent et sous eux la terre pousse de longs gémissements* ?

Faut-il conclure de ces passages et d'autres encore, qu'Homère a failli, manqué du sens de la mesure tel que nous nous croyons justifiables de l'entendre aujourd'hui ? Plusieurs le soutiendraient, sans la crainte de paraître téméraires, et aussi, qu'il en est peu qui ne préfèrent chanter sur parole la perfection de sa manière, plutôt que d'assumer la tâche de le lire et de l'étudier !

* * *

Et pour s'en tenir à des sphères plus humbles, pour souligner la lenteur d'un peuple à épurer, à polir sa langue, à découvrir ses cadres rythmiques, quand les anciens offraient toujours le fructueux exemple de leur simplicité harmonieuse, de leur force concise, que de preuves d'inaptitude à saisir ce qui convient, que de tâtonnements il fallut pour tirer le "doux parler de France" des langes où il vagissait péniblement ; pour déterminer les règles de la propriété du style et des bienséances oratoires ! Que de réputations surfaites ! que d'engoûments injustifiés! que de colifichets incroyables! même que d'ouvrages oubliés et qui méritaient de vivre! depuis la prolixité, le pédantisme des prédicateurs de la Renaissance, à la simplicité si pleine, si pressante, si évangélique du Père Bourdaloue; depuis les histoires incolores, dépourvues de vraisemblance et de critique, des Pierre Mathieu, des Anquetil, des Mézeray, aux récits passionnants et vécus des Thierry, des la Gorce, des Vandal, des Fustel de Coulanges; depuis les harangues prétentieuses, flasques et outrées des avocats du seizième siècle et de la première moitié du dix-septième, aux plaidoiries à l'ossature puissante, revêtues de chair vigoureuse et proportionnée, des d'Aguesseau, des Berryer, des Dufaure, des Lachaud, ou à la sobriété alerte et nerveuse, à la précision convaincante, impeccable d'un Waldeck-Rousseau et d'un Poincaré!

Quel contraste, quel chemin parcouru, des odes si lourdes de Ronsard aux *Odes et Ballades* de Victor Hugo; des mystères du Moyen Age, aux 60000 vers requérant plusieurs jours pour être récités, à l'*Athalie* de Racine ; des écrits rocailleux et diffus du seizième siècle, à la prose harmonieuse et claire de LaBruyère, de Pascal, de Veuillot, d'Anatole France!

Et durant cette longue période, toujours des auteurs qui surgissent, qui conquièrent la vogue, l'admiration, et pour plusieurs, l'immortalité, à ce que l'on dirait, puis, que l'indifférence annule, que l'oubli recouvre, quant à la plupart. Qui lit Malherbe et Racan? Avant le dicton: "Beau comme le *Cid*", l'on avait répété longtemps, à la louange des pièces jugées admirables: "C'est du Godeau !" Qui, de nos jours se préoccupe de Godeau? Lorsque l'auteur du *Cid* mourut, à la Cour qu'il avait enchantée, l'on dit : "Le bonhomme Corneille est mort."

* * *

Et, question triste à creuser, pour mettre en péril, pour dilapider ce merveilleux patrimoine, œuvre patiente de plusieurs siècles, combien de temps faudra-t-il aux décadents, aux écrivains amoureux de formes nouvelles et bizarres, même absurdes... ?

* * *

Il en fut de même dans le domaine du roman. Et comme à son sujet les goûts furent variés, faciles à satisfaire, et les procédés différents! Depuis les fableaux du XIIe siècle, depuis les Romans de Renart et le célèbre roman de la Rose, jusqu'aux romans savamment charpentés de notre époque.

Les fableaux, petits contes en vers analogues à ceux de LaFontaine, où Dieu, les anges, les saints, sont mis en scène ; et aussi les hommes pour être—ceux-ci—ridiculisés souvent avec grande vigueur et finesse. Il y en eut de délicieux, remplis de poésie et de morale ; tel, par exemple, *le chevalier au Barizel condamné par le ciel, pour cent méfaits, à parcourir le monde en subissant mille tourments jusqu'à ce qu'un barizel* (petit tonneau) *sans fond qu'on lui donne à porter, soit rempli d'eau. Un jour il fait un acte de grande charité; la femme à qui il a rendu service pleure d'émotion et de reconnaissance ; une de ses larmes tombe dans le barizel ; le barizel est rempli.*

* * *

Les Romans de Renart, au nombre d'une douzaine, avec, pour personnages, divers animaux représentant les hommes: Noble (le lion), Brun (l'ours), Isengrin (le loup), Beaucent (le sanglier), Benart (l'âne), Bélin (le mouton), Pinte (la poule), &c. Ces romans tiraient leur nom du fait que le renard, habituel personnage, très rusé, très spirituel, joue les cent tours à tous les autres. C'étaient d'énormes histoires en plusieurs volumes, toujours écrites en vers tels que les fableaux, la prose étant jugée outil inférieur, insuffisant sauf pour écrire l'Histoire; et comme ceux-ci, mais dans une mesure plus grande, ils furent des recueils de maximes sages, de sens commun, de moqueries cinglantes et gauloises, où la bourgoisie souvent, pour venger ses

griefs, épanchait sa verve facilement irrespectueuse et méchante. Au 17ème siècle l'on avait cessé de les lire, mais ils étaient transmis par la tradition orale. LaFontaine, pour ses fables, Molière, pour ses comédies, y puisèrent abondamment. Ainsi ce dernier tira le Malade Imaginaire de la Bourse pleine de Sens, et du Vilain Mire le Médecin malgré lui.

Et le Roman de la Rose, production très singulière, composé de 22,000 vers: 4000 écrits au XIIIe siècle par Guillaume de Lorris ; 18,000 au XIVe par Jean de Meung, étudiant de l'Université de Paris, "poême allégorique sur la rose, c'est-à-dire la beauté à conquérir, espèce d'art d'aimer" aux mains de Lorris qui le classait par les deux vers suivants :

> Ci est le roman de la Rose
> Où l'art d'aimer est toute enclose!

De Meung, grâce aux 18,000 vers, y entassa ses connaissances sur toutes choses et en fit une véritable encyclopédie. Il n'empêche que le succès de ce pot-pourri, hors de pair, fut immense durant près de trois cents ans, et qu'au dix-septième siècle on s'en préoccupait encore après que Clément Marot en eût épuré et rafraîchi le style.

NEMO

(*A suivre*)

LE 19e CONGRÈS INTERNATIONAL DES AMÉRICANISTES

Voilà déjà un mois que ce congrès a eu lieu, et je suis encore à savourer le charme de cette réunion. S'il n'a pas été ouvert avec toute la solennité qui a signalé quelques-uns de ceux qui l'ont précédé ; si le malheur des temps nous a privés du concours toujours très apprécié des délégués européens, le congrès toutefois a été suivi avec un entrain, un intérêt, qui ne pouvaient être surpassés. Des travaux d'une haute valeur y ont été lus, et du premier mo-

ment jusqu'au dernier, une atmosphère de la plus aimable et de la plus franche cordialité n'a cessé d'y régner. C'est que ce congrès a été tenu dans la ville des Etats-Unis qui pouvait le mieux convenir pour une réunion de ce genre, Washington, et au milieu d'une population aux allures tranquilles, courtoises et hospitalières. Washington n'est pas une ville de commerce ni d'industrie, mais une ville forcément fédérale et cosmopolite. A New-York, à Chicago, nous aurions été confondus parmi la foule qu'emporte le tourbillon des affaires. A Washington, où l'on fréquente des gens du monde, des artistes, des écrivains, de nombreux représentants des professions libérales ou administratives, où le courant des idées est plus élevé, la vie moins matérielle, on se sentait enveloppé d'une paisible et bienveillante sympathie.

On sait que Washington a été construit d'après un plan tracé par un architecte français, Pierre-Charles L'Enfant, artiste consciencieux et désintéressé, cherchant plutôt à créer une belle œuvre qu'à en retirer un profit pécuniaire. Aussi, a-t-il fait de la capitale fédérale une des plus jolies villes du monde. Malgré quelques modifications de détail apportées au cours du temps, les rues, les parcs, les emplacements du Capitole, de la Maison Blanche, sont tels aujourd'hui qu'ils existaient sur le plan de L'Enfant. Ici, rien de gigantesque, de disproportionné, dans les constructions: c'est la variété dans la régularité et la mesure, aucune maison ne pouvant être plus haute que la largeur des rues.

Les nivellements du terrain, heureusement vallonné, n'ont pas été poussés à l'extrême ; les rues descendent ou montent autant et même plus que le promeneur peut le souhaiter ; car les rues sont des promenades, des avenues boisées se rencontrant en des ronds-points qui rayonnent comme les étoiles ou les carrefours d'une forêt. Les statues et les monuments qui donnent leurs noms à ces ronds-points, à ces ovales, à ces "cercles", à ses "*squares*", à ces "*grounds*", à ces "*gardens*," ne sont pas tous admirables, mais peu importe ; motifs accessoires dans le paysage, ils y ajoutent un charme de naïveté. Est-ce le premier soleil de mai et la lumière qui me séduit toujours plus que les formes? Washington m'apparaît comme la capitale du printemps.—Paris seul lui est supérieur,—tout y respire la joie de vivre, l'art. de vivre ! (1)

Le Capitole est imposant et majestueux. Elevé sur un plateau, avec son dôme de trois cents pieds que surmonte une statue de la Liberté, il marque le point central de la ville. De ce point partent

1—*Les Etats-Unis d'Amérique*, par M. D'Estournelles de Constant.

de larges rues coupées elle-mêmes par des parcs et de longues avenues. De l'air, de l'espace, des pelouses, des arbres, du soleil, compléments des villes modernes, Washington en a donc en abondance, la beauté d'une ville, suivant le dicton populaire, étant créatrice de prospérité et de paix.

Le 19e Congrès a été tenu sous le haut patronage du Président des Etats-Unis, et avait pour président l'honorable John-G.-W. Foster, ex-Secrétaire d'Etat, ancien ministre des Etats-Unis au Mexique et en Russie, ambassadeur en mission spéciale dans la Grande Bretagne, etc., et pour présidents honoraires le Dr. Charles-D. Walcott, secrétaire de l'Institut Smithsonian, M. Clarence-B. Moore, archéologue, de Philadelphie, et le professeur William-H. Holmes, chef du Département d'Anthropologie au Musée National des Etats-Unis.

Toutes les universités des Etats-Unis et autres institutions scienifiques, historiques ou littéraires du pays, avaient tenu à se faire représenter à ce congrès. Le R. P. A.-G. Morice, de Saint-Boniface Manitoba, y assistait comme délégué de l'Université de la Saskatchewan. Les deux grandes provinces du Dominion, Ontario et Québec, y figuraient également, la première en la personne de M. R.-B. Orr, directeur du musée du département de l'Education à Toronto, la seconde en celle de l'auteur de ces lignes. Le Bureau d'Ethnologie du Canada, ainsi que celui du Service Géologique, y avaient aussi des réprésentants.

Les séances ont duré du 27 au 31 décembre. Cette session, conformément aux règlements de la Société, qui décrètent que le Congrès doit se réunir dans les deux ans, avait d'abord été convoquée pour le mois d'octobre 1914, la dernière assemblée ayant eu lieu en 1912; mais par déférence surtout pour les délégués européens que les malheurs de la guerre empêchaient d'y participer, elle fut ajournée à une date plus favorable. Dès le commencement de la présente année, il devint cependant évident que la guerre serait de longue durée et rendrait impossible pour plusieurs années peut-être la tenue d'un congrès vraiment international. Le Comité d'organisation proposa alors aux membres, pour cette réunion, la semaine du 27 au 31 décembre 1915, qui était aussi la date de convocation de la 1re section d'Anthropologie du second Congrès scientifique Panaméricain, de l'Association d'Anthropologie Américaine, de *l'Ameri-*

can Folk-Lore Society, de l'Association Historique Américaine et de l'Institut Archéologique d'Amérique. Cette proposition ayant été favorablement accueillie, cette date du 27 au 31 décembre 1915 fut définitivement fixée, et le Congrès des Américanistes siégea en même temps que les Sociétés ci-dessus nommées, conservant toutefois son autonomie et son entière liberté d'action.

La premère session du Congrès des Américanistes fut donc ouverte le lundi, 27 décembre, à deux heures et demie de l'après-midi, dans l'Auditorium du Musée National, édifice imposant par sa grandeur, par ses vastes salles, par la variété et la richesse de son musée. C'est un lieu qui dispose l'âme au recueillement, à la méditation, et qui convenait admirablement pour la circonstance. Cette séance fut ouverte par le professeur William-H. Holmes, président du Comité d'organisation, M. Jean-B. Ambrosetti, directeur du musée ethnologique de Buenos-Aires occupant le fauteuil. Nous entendîmes cette après-midi là plusieurs travaux intéressants, avec projections lumineuses, sur les antiquités du Pérou, sur l'histoire de l'Empire des Incas. Il en fut de même du lendemain et des jours suivants, et il nous faudrait citer ici le programme de chaque jour pour être juste à l'égard de tous ceux qui par un travail spécial prirent une part active à ce congrès scientifique. Nous y verrions figurer tour à tour des noms bien connus de tous les étudiants des antiquités américaines : le professeur W.-H. Holmes, administrateur en chef du Département d'Anthropologie du Musée National des Etats-Unis ; M. J.-N.-B. Hewett, du Bureau d'Ethnologie Americaine ; le Dr Franz Boas, professeur d'anthropologie à l'Université de Columbia, New-York ; le Dr. Ales Hrdlicka, curateur de la division d'Anthropologie Physique au Musée National des Etats-Unis, en même temps secrétaire du Comité d'organisation du congrès, et qui n'a pas peu contribué à en assurer le succès ; Mademoiselle Adela-C. Breton, membre de l'Institut Royal d'Anthropologie de la Grande Bretagne et d'Irlande, et aussi assistante-secrétaire du précédent congrès tenu à Londres en 1912 ; Mgr Charles-Warren Currier, évêque de Matanzas, Cuba, le R. P. A.-G. Morice, O. M. I. de Saint-Boniface, bien connu des lecteurs de la *Nouvelle France* ; Marshall-H. Saville professeur d'archéologie à l'Université de Columbia, New-York, dont les explorations et découvertes au Mexique

et dans l'Amérique Centrale ont fait faire tant de progrès à la connaissance des antiquités américaines; le Senor Luis Montane, professeur d'anthropologie à l'Université de la Havane ; le Dr. A.-M. Tozzer, de l'Université de Harvard ; MM. F.-W. Hodge, James Mooney, ethnologistes; le Rév. John-F.-X. O'Connor, S.J., Mesdemoiselles Grace-E. Taft, de New-York, H.-Newell Wardle, de Philadelphie, etc., etc.,

Nous avions trois séances par jour, tout comme nos députés lorsqu'ils se mettent sérieusement à l'expédition des affaires. La séance de mercredi après-midi eut lieu à l'Université catholique de Georgetown, dans la salle spacieuse des conférences de cette institution. Cette Université, fondée en 1789, est sous la direction des Pères Jésuites depuis 1805. Cette séance fut suivie d'une charmante réception. Ce ne fut pas la seule, d'ailleurs, et il faut reconnaître que les Américains savent bien faire les choses. Dès le jour de l'ouverture du congrès, le Secrétaire d'Etat et les délégués des Etats-Unis au Congrès Scientifique Panaméricain reçurent au Palais de l'Union Panaméricaine. Ce fut une affaire de gala. Le mercredi autre brillante réception dans les vastes salles du Musée National par les Régents et le Secrétaire du Smithsonian Institute, au Congrès des Américanistes, au Congrès Scientifique Panaméricain et aux Sociétés affiliées. Jeudi, grand banquet offert aux membres du 19e Congrès des Américanistes par le Comité d'organisation et les membres locaux du congrès au Club Cosmos, l'un des plus élégants établissements de ce genre à Washington. Enfin le vendredi après-midi, le 31 décembre, eut lieu la clôture du congrès qui fut suivie d'une dernière et non moins charmante réception donnée dans la grande salle de l'Institut Smithsonian par Monsieur et Madame Charles-D. Walcott, président de la Société de Washington de l'Institut Archéologique de l'Amérique. Cette réception revêtit un caractère particulier d'intimité, car c'était en même temps le moment des adieux, qui ne va jamais sans une pointe d'attendrissement après une agréable semaine passée en aimable compagnie. Comme il avait été décidé cette même après-midi que le prochain congrès des Américanistes, le vingtième, aurait lieu à Rio de Janeiro en 1918, conformément à une invitation reçue à cet effet de ce pays, on se souhaitait de se rencontrer dans la capitale du Brésil. "A Rio,

à Rio", murmurait-on de divers côtés, comme si vraiment il n'y avait plus de Pyrénées,... ou de Cordilière.

On sait que les Américains aiment la France, et que, chez eux, la classe cultivée se fait gloire d'apprendre et de parler le français. Cette langue fut donc en honneur au Congrès de Washington. Divers travaux rédigés en français ont été lus dans cet idiome par des délégués étrangers, et plus d'un congressiste, sachant que je représentais la province française de Québec, me fit le plaisir de m'adresser la parole dans le doux parler de nos pères. Les délégués du Brésil, de la République Argentine et d'autres pays de l'Amérique du Sud pouvaient aussi converser couramment dans notre langue. J'avais même déjà remarqué au congrès de Londres, en 1912, que tous les délégués européens entendaient le français, et que les Anglais du congrès le comprenaient également. Un jour même, à l'hôtel où je logeais, je fus agréablement surpris, à l'heure du dîner, d'entendre de purs Londonniens causer entre eux en français. La langue française garde donc toujours et partout sa suprématie. Le dernier exemple à citer, s'il était nécessaire de prouver cette assertion par des exemples, serait celui de *La Société Américaine du Droit International*, dont M. le sénateur Elihu Root est le président, et qui a décidé, à Washington, le 2 janvier de la présente année, que "le français serait désormais la langue officielle de son administration."

L'objet du Congrès International des Américanistes est l'étude des deux Amériques et de ses habitants. Fondée à Nancy en 1875, le Congrès a siégé, jusqu'en 1895, dans différentes villes d'Europe : Luxembourg, Bruxelles, Madrid, Copenhague, Turin, Berlin, Paris, Huelva, Stockholm. Une des plus brillantes sessions a été celle tenue à Huelva en 1892, à l'occasion de célébration du quatrième centenaire de la découverte de l'Amérique, Ouverte dans la cour même du célèvre monastère de La Rabida par le premier ministre d'Espagne, Don Antonio Canocas del Castillo, elle fut close par Sa Majesté la Reine Régente, Maria Christina. Sur la liste des membres figuraient des personnalités comme Don Pedro, ex-empereur du Brésil, le baron Nordenskjold, fameux explorateur des régions arctiques, Jules Verne, auteur de réputation universelle, Emilio Castilar, le duc de Loubat, le patron constant et si dévoué

des Américanistes, Jules Oppert, distingué assyriologue. La réunion de Stockholm eut lieu deux ans après, en présence du roi Oscar de Suède. Il fut alors décidé de venir siéger en Amérique, chose qui ne s'était pas encore faite, et on eut le congrès de Mexico en 1895. Après un intervalle de cinq ans, le Congrès s'assembla à Paris en 1900 ; de nouveaux règlements furent rédigés et adoptés, l'un décrétant que les sessions se tiendraient à l'avenir tous les deux ans alternativement en Europe et en Amérique: ce qui a été observé. Si le congrès de 1918 n'a pas été fixé en Europe, c'est qu'il était simplement impossible de songer à une pareille éventualité en présence des circonstances malheureuses dont souffrent les peuples de l'Ancien Monde.

L'on se rappelle sans doute le congrès de 1906 tenu à Québec même sous les auspices de l'Université Laval. Ce fut aussi le premier qui eût lieu dans un pays dépendant de l'Angleterre. Celui de 1912 a été tenu au cœur même de l'Empire, Londres, à l'Imperial Institute, magnifique édifice érigé en 1887, à l'occasion du Jubilé de la reine Victoria, et qui est aussi le siège de l'Université de Londres ; il fut suivi de celui que nous venons d'avoir à Washington, et dont les membres conserveront longtemps un bien agréable souvenir.

ALPH. GAGNON.

PAGES ROMAINES

Le départ du cardinal Bégin.—L'arrivée du cardinal Mercier.—La mort d'Angelo Sarto.

Après y avoir séjourné deux mois, S. E. le cardinal Bégin quittait Rome, le 20 janvier au soir, accompagné jusqu'au wagon mis gracieusement à sa disposition, et salué par l'ambassadeur d'Angleterre près le Saint-Siège, le supérieur, l'économe, les élèves du Collège Canadien, les supérieurs des divers ordres religieux et congrégations qui ont des maisons au Canada, de nombreux prélats de la cour romaine, tous heureux de faire une escorte de vénération au représentant le plus autorisé de cet épiscopat canadien-français qui fut l'apôtre si désintéressé du nord de l'Amérique.

En exprimant au cardinal Bégin, dans son audience de congé, le désir de le revoir souvent et bientôt encore, Benoît XV manifestait ainsi la grande estime qu'il a pour celui qui fut son collègue dans la dernière création cardinalice de Pie X, et combien il regrettait que l'éloignement le privât de ses conseils dans lesquels n'entra jamais le moindre calcul humain.

En dehors de ce témoignage pontifical, les hommages spontanés dont les colonies étrangères,établies à Rome, n'ont cessé de l'entourer pendant son séjour dans la Ville éternelle lui ont prouvé que la vieille devise "Je me souviens" est dans tous les cœurs catholiques, quand ils ont la bonne fortune de pouvoir se grouper autour de celui qui, par la langue qu'il parle, par le siège qu'il occupe, résume l'histoire de l'évangelisation trois fois séculaire d'un grand pays.

Se défiant des années qui lui font une nombreuse escorte, le cardinal Bégin, oublieux en la circonstance de leur courtoisie à son égard, disait adieu, tandis qu'en cela seul, en désaccord avec lui, tous ceux qui l'accompagnaient lui disaient au revoir en répétant la parole de l'Ecriture : *En idem ipse es et anni tui non deficient* (Ps. 101).

* * *

Quelques jours auparavant, le vendredi 11 janvier, le cardinal Mercier, archevêque de Malines, Primat de Belgique, qui avait fièrement renoncé à venir en Italie, en décembre dernier, alors que les Allemands avaient voulu lui imposer un itinéraire, libre enfin de toute contrainte, arrivait à Rome.

Une nombreuse foule, contenue par des cordons de troupes, l'attendait à la gare, où la salle royale d'attente avait été ouverte, à son occasion. Le Maître de chambre du Pape, les ministres de Belgique près le Vatican et le Quirinal, l'ambassadeur d'Angleterre près le Saint-Siège, le député belge Destrée et de nombreuses notabilités étaient venus à sa rencontre ; au milieu d'eux était un enfant portant un bouquet avec des rubans aux couleurs italiennes et belges et l'inscription : "Les enfants d'Italie au grand cardinal."

L'arrivée du train qui l'amenait fut saluée par de longs applaudissements, et par les cris de "Vive la Belgique ! vive le cardinal Mercier!" Puis, après avoir entendu les souhaits de bienvenue, quand le cardinal quitta la salle royale pour monter en automobile, la foule l'entoura avec tant d'insistance, que la voiture ne put avancer que très lentement.

Accompagné par les ovations populaires jusqu'au Collège Belge où il descendait, le cardinal dut paraître au balcon pour y remercier les sympathies enthousiastes qui ne cessaient de l'acclamer. Le soir du même jour, en une séance du conseil municipal, au Capitole, les trois groupes, les socialistes, les libéraux, les conservateurs qui forment l'assemblée, chacun par l'intermédiaire de l'un de leurs orateurs, souhaitèrent la bienvenue au cardinal Mercier, souhaitant la résurrection de la Belgique et de la Servie, ainsi que la victoire des peuples combattant pour la civilisation, la liberté et la justice. Le maire, le prince Colonna, se déclara ensuite l'interprète des sentiments unanimes de la municipalité, en envoyant à l'homme illustre qui représente l'héroïque Belgique l'hommage de Rome.

Pour donner satisfaction au sentiment universel, un régistre fut ouvert au Collège Belge et les signatures en couvrirent aussitôt les pages, les corbeilles se remplirent de cartes de visite, et dans ce plébiscite en faveur du Droit méconnu par la Force, on vit le général Garibaldi, fils de celui qui combattit les droits séculaires de l'Eglise, venir en personne porter sa carte au Primat de la Belgique martyre.

Il y a longtemps qu'à Rome la souffrance héroïque s'imposa à l'admiration et fascina les adversaires du nom chrétien.

* * *

Dans la nuit du 10 janvier s'éteignait au village des *Grazie*, dépendant de la commune de Curtatone, près de Mantoue, Angelo Sarto, frère de Pie X. Les obligations du service militaire qui l'avaient transporté de Riese où il était né le 26 mars 1837, à la ville natale de Virgile, lui firent rencontrer dans la patrie du grand poète latin celle à laquelle il devait unir ses destinées, Eleonora Siliprandi qui, après lui avoir donné cinq enfants, mourut le 20 décembre 1899.

Angelo Sarto était le troisième des neuf enfants qui naquirent du mariage de Jean-Baptiste Sarto, né en 1792, et de Marguerite Sansoni ,née en 1813. L'aîné, Joseph, mourut le 5 février 1834, six jours après sa naissance ; le second, Joseph-Melchior, devait immortaliser le nom de Pie X ; le troisième, Angelo, ne vit survivre que deux de ses filles, Clara qui épousa G. Marsili, Adelaïde qui se maria avec Luigi Magnani. La naissance d'Angelo Sarto fut suivie de celles de six filles: Rosa, née le 12 septembre 1838 et morte à Rome sous le pontificat de son frère, Teresa, née le 26 janvier 1840, aujourd'hui veuve de G.-B. Parolin, dont elle eut Mgr Parolin que Benoît XV nomma chanoine de Saint-Pierre dès son avènement à la Papauté, pour qu'il devînt en quelque sorte le gardien de la tombe de Pie X dans les cryptes de la Basilique, Maria, née le 26 avril 1842, Antonia, née le 26 janvier 1844 et mariée à Francesco de Bei, Lucia, née le 29 mai 1846, mariée à Luigi Boschin, Anna, née le 4 avril 1848, qui avec ses sœurs Maria et Teresa continue à vivre à Rome, non loin du Vatican.

Aux sentiments de la plus vive piété dans lesquels il avait été élevé, Angelo Sarto joignait une franchise de parole, une gaieté de caractère, une affabilité de cœur qui lui ménagèrent toujours les sympathies de tous. Employé depuis longtemps déjà au service du bureau des postes de son village, quand son auguste frère fut élevé à la plus haute dignité de la terre, il ne fut point pris par le vertige du voisinage d'une telle puissance et continua à remplir son modeste emploi. Il estimait, à bien juste titre, que gagner humblement sa vie dans la condition sociale où l'avait mis la Providence n'était pas porter atteinte à la dignité de celui qui était devenu l'héritier du Pêcheur du lac de Tibériade. On l'eût taxé de parvenu vaniteux, s'il eût modifié sa situation; sa simplicité chrétienne fut critiquée par ceux qui oublient que le Maître du monde choisit un charpentier pour père nourricier.

S'autorisant d'un vieil usage qui porta tant de papes à anoblir leurs parents, le Sacré-Collège, au début du pontificat de Pie X, demanda au nouveau pape de faire en faveur des siens ce qu'avaient fait tant de ses prédécesseurs à l'égard de leurs familles. Le vœu exprimé fut accueilli avec gratitude à cause de l'affection qui l'inspirait, mais la réalisation en fut aussitôt écartée par ce pape si étranger aux ambitions humaines qui ne pouvait comprendre qu'une parenté pût devenir dans l'Eglise un titre à une récompense destinée à reconnaître des services exceptionnels. Et contrairement à tant d'autres dont les titres nobiliaires n'ont d'origine que l'élévation de l'un de leurs parents à la papauté, Angelo Sarto, d'accord avec son auguste frère, resta ce que Dieu l'avait fait.

Une seule fois, il attira sur lui bien involontairement l'attention du monde; une seule fois la presse tout entière redit son nom, les journaux illustrés reproduisaient ses traits qui des instantanés avaient fixé à son insu. Ce fut lors de la maladie de Pie X qui précéda de quelques années la mort du grand pape. L'état du souverain Pontife inspirait de telles inquiétudes que,sollicitant un congé de l'administration postale, Angelo Sarto était accouru au chevet de Pie X. L'entrevue des deux frères ranima les forces de l'un et redonna à l'autre l'espérance de le voir revenir bientôt à la santé. En quittant le Vatican Angelo Sarto portait sur sa figure les signes extérieurs des joies de son cœur . Guetté par les journalistes, il ne put se soustraire à la rapidité des appareils photographiques qui dès le lendemain donnaient aux journaux le véritable bulletin de la santé du pape dans l'expression souriante de son frère. Son heure d'illustration fut ainsi celle de sa joie fraternelle.

Mort entouré des survivants de cette humble famille qui sut vivre à l'ombre dans les splendeurs du trône pontifical, Angelo Sarto a eu des funérailles dignes de lui, tant elles ont été un hommage de vénération rendu à sa mémoire et au souvenir de celui dont il fut le digne frère.

DON PAOLO AGOSTO.

LA NOUVELLE-FRANCE

TOME XV MARS 1916 No 3

97

LES GRANDS SIÈGES D'ORIENT

(Suite)

III—Les grands Sièges d'Orient et la Primauté de Rome

Nous ne songeons pas à le contester, au lendemain du Concile de Nicée le gouvernement de l'Eglise n'est pas centralisé comme au lendemain du Concile du Vatican. Les héroïques apôtres et évêques qui dans leur sang ont fondé le royaume de Jésus-Christ n'ont eu ni le loisir, ni l'idée de proclamer l'infaillibilité de son chef, pas plus que de réunir entre ses mains les fils d'une aussi vaste administration. Les Pères des Conciles n'y pensent pas davantage et le Pape lui-même ne se prévaut guère d'un si haut privilège. Il parle au contraire avec grande déférence de tous les autres sièges épiscopaux et en particulier de ceux d'Alexandrie et d'Antioche; il soutient leurs traditions et prérogatives contre toutes les attaques, vinssent-elles des empereurs. Il ne peut que se féliciter de voir un nombre plus ou moins grand de provinces ecclésiastiques se grouper autour d'un centre d'autorité moins éloigné que Rome. Les souverains politiques n'établissent-ils pas des vice-rois dans leurs lointains domaines? Ce qu'ils ne veulent pas qu'on oublie, c'est qu'ils sont les souverains, et que tous ceux qu'ils associent au gouvernement, eussent-ils les noms retentissants de ducs, comtes ou marquis, doivent se plier devant leur volonté. Ainsi l'évêque de Rome. Sans doute il ne trouve pas dans le monde d'alors les facilités que lui offre notre monde d'aujourd'hui pour l'exercice immédiat de sa suprématie sur tous les évêques et diocèses du monde. Il n'y a pas encore de télégraphes pour transmettre ses volontés. Soyez tranquille, l'heure viendra. Le dogme de l'infaillible Primauté du successeur de Pierre aura son développement comme tous les autres. Elle brillera d'un éclat incomparable au milieu de toutes les souverainetés ébranlées, au milieu de tous les trônes écroulés ou chancelants. En atten-

dant elle s'affirme moins hautement, elle laisse plus de latitude aux juridictions inférieures. N'allons pas croire pourtant qu'il y ait eu jamais prescription contre elle. En aucun siècle (1) les occasions n'ont manqué au Pontife de Rome pour rappeler au monde qu'à lui appartient la souveraineté dogmatique, qu'aucune décision de Concile, emanât-elle de cinq ou six cents evêques, n'a de valeur que revêtue de son approbation, qu'il a la surveillance générale de l'Eglise et qu'il est le Justicier suprême, qu'on peut toujours en appeler à lui (2), qu'il a droit de juger et déposer les Patriarches eux-mêmes, sans pouvoir être jugé par personne (3). Et ces privilèges ont-ils été méconnus par les Eglises Orientales? Ils ont été au contraire mis

---

1—Dissension naissante à apaiser dans une église (Corinthe); consolation à donner à quelque autre persécutée (Lyon); loup à chasser d'un bercail; lumières à envoyer sur quelque point de dogme ou de discipline, sur la pénitence, sur la Pâque, sur la rebaptisation des hérétiques, etc.... autant de causes qui sollicitèrent la vigilance des premiers papes, Clément, Eleuthère, Victor, Zéphyrin, Etienne et autres. Puis, quand naît la grande querelle de l'arianisme,nous voyons que Denys d'Alexandrie est accusé auprès du pape, son homonyme (259-269) comme adversaire de la consubstantialité. L'évêque alexandrin accepte l'arbitrage, se défend par d'excellentes apologies, tient compte des lettres du pape et rétracte les expressions inexactes qu'il s'était permises (Cf Eusèbe *H. E.* VII q. 26-30; Athen. *cap.* XIII.)

2—Pour l'appel au Pape voir S. Athanase: *Epistola ad solitariam vitam agentes*; S. Grégoire de Nazianze, *oratio 17;* Theodore Studite, *Epist. ad Nicephor. patr*; *Epist., ad Paschalem Papam* (817) *; lib. II, epist. 12 et 13 ad Stephanum lect. epist. 63.*

3—Anastase le Silentiaire (vers 496) donna lieu à une explication sur ce point. Il voulut faire nommer pape le prêtre Laurent, qu'il croyait favorable à l'Hénotique. Mais la majorité du clergé romain avait déjà nommé le diacre Symmaque. D'où schisme entre les deux partis. Pour le faire cesser Théodoric reconnait Symmaque et donne à son compétiteur l'évêché de Nucérie. Mais deux partisans de Laurent accusent Symmaque de fautes le rendant indigne du Souverain Pontificat. Par un excès de condescendance, Symmaque se soumet au jugement d'un Concile qui proclame son innocence (501). Mais saint Avite, au nom de l'épiscopat des Gaules, proteste contre la mise en jugement de l'évêque de Rome. "Dans les autres évêques, dit-il, si quelque chose paraît contre l'ordre on peut le réformer; mais si l'on révoque en doute l'autorité du Pape de Rome, ce n'est plus un évêque, c'est l'épiscopat même qui parait vaciller." Ennodius de Pavie, dans la réfutation d'un libelle contre ce synode, qu'il accusait d'avoir donné une absolution incompétente, est plus explicite encore. Il avance que le pouvoir d'assembler des conciles est un privilège que le successeur de Pierre tient de Dieu même. "Ou ils (les papes) sont dignes de ce rang avant d'y monter ou ils le deviennent lorsqu'ils l'occupent... Sur la prérogative du Saint Siège de ne point reconnaître de tribunal supérieur je dis qu'un législateur n'est tenu à sa loi qu'autant qu'il veut l'être... Dieu a commis au jugement des hommes les causes des autres hommes, mais il s'est réservé à lui seul celle du Pontife du Siège apostolique." (Ennodius *Apolog. libellus pro synod. IV Rom.* addition du trad. d'Hergenrœther, II p. 377. *Cf.* Héfélé II...)

par elles en un jour éclatant. Bornons-nous, pour le prouver, à cette époque si brillante des 4ème et 5ème siècles, où l'Occident étant submergé par l'invasion des Barbares, l'Orient prend la direction intellectuelle du monde, où les Conciles légifèrent pour l'Eglise universelle avec toute la savante subtilité de l'esprit grec. Or est-ce que la Primauté de l'évêque de Rome est un seul instant éclipsée par cette splendeur de l'Eglise Orientale? Pas le moins du monde; et les Grecs Orthodoxes sont vraiment inexcusables si, se donnant pour les gardiens du trésor de vérités que leur ont légué les sept grands Conciles œcuméniques, ils n'y découvrent pas celle de la Primauté du Pape. Le Pape, mais les synodes acclament son infaillible parole, mais les évêques opprimés, les Athanase, les Chrysostome, les Basile (1), les Cyrille poussent vers lui des cris de détresse et l'appellent à leur aide; mais les persécuteurs eux-mêmes ne sont satisfaits que lorsqu'ils lui ont arraché, par la violence, quelque semblant d'approbation pour leurs cruautés ou leurs erreurs.

Voyez Athanase. Pressé par les Ariens, abandonné par l'empereur, où cherche-t-il un refuge sinon auprès du successeur de Pierre? Et Constance estime-t-il avoir le triomphe tant que l'évêque d'Alexandrie a le pape Libère pour lui? Mais alors d'où vient qu'ayant obtenu de tout un Concile la condamnation qu'il désirait, il envoie encore l'eunuque Eusèbe pour déterminer Libère à la signer? N'était-ce pas proclamer que sans cette signature nuls étaient les actes du

1—Saint Basile au pape Damase: "A peu près tout l'Orient, ô Père très vénérable(τιμιῶτατε πάτερ)—et j'entends par Orient tout ce qui s'étend de l'Illynie à l'Egypte—est agité par une grande tempête et une grande effervescence des passions. Depuis longtemps l'hérésie a été semée par l'ennemi de la vérité Arius; mais aujourd'hui elle lève impudemment, et, comme une racine amère produisant un fruit fatal, elle est en train de dominer. C'est pourquoi les porte-étendards de la saine doctrine dans chaque paroisse par la calomnie et l'outrage ont dû quitter les églises, et le gouvernement a été livré à des hommes qui rendent captives les âmes des simples. Comme remède unique à tant de maux nous avons espéré que par commisération vous voudriez nous visiter: votre admirable charité nous a toujours consolés dans le passé; et l'agréable nouvelle s'étant répandue que nous allions recevoir votre visite, nous avons senti pour un peu de temps le confort rentrer dans nos âmes. Mais une fois que nous avons dû renoncer à cet espoir, succombant sous l'épreuve, nous avons résolu de vous faire parvenir nos supplications par lettres, de vous exciter à nous porter secours et de nous envoyer quelques uns de ceux qui pensent comme nous, lesquels puissent ou reconcilier les dissidents, ou ramener les églises à la charité (εἰς φιλίαν), ou au moins vous signaler plus clairement les auteurs de tant de troubles; afin que vous sachiez désormais avec qui il convient d'entretenir communion.."

Concile de Milan? Libère refuse. Eusèbe s'éloigne en proférant des menaces et en laissant dans l'église de Saint-Pierre les présents qu'il était chargé d'offrir au nom de l'empereur, et qui n'ont pas été acceptés. Le pape les fait enlever. Alors Léonce, gouverneur de Rome, reçoit l'ordre d'envoyer de force Libère à la Cour. Là dessus l'écrivain païen Ammien Marcellin ne peut s'empêcher de noter la supériorité du siège de Rome. "Quoique cet empereur (Constance), dit-il, eût fait déposer Athanase dans un Concile, il désirait cependant avec ardeur que ce jugement fût confirmé par l'autorité dont jouissent les évêques de la *Ville Eternelle*" (1). Le pape Jules de sa propre autorité rétablit Athanase et les autres évêques déposés par les Ariens (2). Les catholiques défèrent à cette sentence, Athanase y défère, le Concile de Sardique la confirme et, dans deux canons, insère formellement le droit du Pape d'intervenir dans les contestations entre évêques, en particulier celui de réviser le procès des évêques déposés (3). Le même pape Jules n'avait-il pas cité à Rome tous les évêques orientaux accusateurs d'Athanase? (4)

Comme plus tard Constant II, en envoyant mourir en Chersonèse le pape Martin 1er, comme Justinien II en voulant faire enlever le pape Sergius 1er, l'empereur Constance, par ses violences contre Libère, avait prouvé l'hégémonie du Siège de Rome mieux peut-être que ne le firent les déférences de Théodose ou de Marcien. Par quelle magnifique attestation de cette hégémonie pourtant Théodose, à peine associé à l'empire par Gratien, ne signale-t-il pas son avénement! Voici ce qu'il écrit au peuple de Constantinople :

La volonté des trois empereurs est que tous les peuples de l'Empire suivent la religion que l'apôtre saint Pierre a enseignée aux Romains, qui s'est maintenue chez eux dans la suite de tous les temps.... Ils (les trois empereurs) ordonnent que ceux qui en feront profession prennent le nom de Chrétiens Catholiques, et que les autres, qu'ils regardent comme des insensés, portent le nom infâme d'hérétiques, en attendant la justice que Dieu en fera et qu'il inspirera aux empereurs d'en faire(5).

1—Cité par le traducteur d'Hergenrœther, *Hist. de l'Eglise* II, p. 58 *Cf.* Sommier. *Hist. dogmatique du Saint Siège*, dédiée à Clément XI, t. II.

2—Socrate *I. c. II.*

3—Voir les canons dans Héfélé.

4—Théodoret *lib. 2 c. 4*; Sozomène, *lib. III. c. 7. Cf.* les lettres du pape Jules aux Orientaux réunis à Antioche. (Migne P. L. t. 8 p. 879 et seq. surtout p. 905), puis Lettre aux Alexandrins. Voir *ibid*, p. 915 lettre de Marcel d'Ancyre au pape Jules. A la note (5) de la colonne 906 on trouvera des citations importantes de Socrate (*lib. II c. 17*), de Sozomène (*lib. III, t. 10*), d'Epiphanius, *Hist. tripart. lib. IV, c. 9.*

5—*Lib. II de fide Catb, cod. Tbeod.* Trad. de Belet dans Hergenrœther, II, p. 91.

Les persécutions contre saint Jean Chrysostome furent encore un triomphe pour la Primauté du Siège de Pierre. Certes, à cette époque, les grands hommes d'Eglise n'étaient pas sur les bords du Tibre ; ils étaient sur les sièges d'Alexandrie, de Constantinople, de Salamine en Chypre. C'était une pléiade d'illustres évêques et docteurs que le 4ème siècle finissant venait de donner à l'Orient. Sur le siège de Rome était un pauvre prêtre des montagnes d'Albe,

qui montrait au monde, sous le vêtement du Pontife chrétien, l'âme calme et froide des vieux Romains. Un poète latin avait célébré en de beaux vers l'homme juste, inébranlable dans ses desseins, et résistant aux assauts de l'univers entier avec une impassibilité qui ne tenait point de la terre. L'idéal du poète païen semblait s'être réalisé dans la personne d'un pape chrétien, défenseur de la justice chrétienne, et que rien n'a pu faire sortir de la forte assiette de son âme, *non.. mente quatit solida* (A. Thierry).

Tel était Innocent 1er. Mais était-ce à cause de ce beau caractère du Pontife que "ces catholiques opprimés, ces évêques fugitifs, ces diacres et ces prêtres enchaînés dans les mines et les prisons, et le grand exilé lui-même, ce Démosthène de l'éloquence chrétienne, s'écriaient, les bras tendus vers Rome: *Successeur de Pierre, sauvez nous?*" (A. Thierry) Non certes: les Grecs n'avaient point notre admiration pour la fermeté romaine. Possédant la palme d'une dialectique pénétrante et souple jusqu'à plier la vérité à toutes leurs fantaisies, ils décoraient facilement du nom de lourdeur la rigidité des Romains. Non certes: si l'on recourait à Rome des rives du Bosphore, ce n'était pas à cause de l'influence personnelle de ses Pontifes; c'était uniquement parceque les Grecs avaient lu dans l'Evangile le *Tu es Petrus et super hanc petram ædificabo Ecclesiam meam*, et encore: *Pasce agnos meos, pasce oves meas...* ; c'était uniquement parceque d'accord avec l'Evangile la tradition leur apprenait que le Pontife de Rome était l'Evêque des évêques, le Vicaire de Jésus-Christ, chef visible de son royaume ici-bas. Ecoutons maintenant en quels termes, de son exil de Cucuse, Chrysostome écrit à Innocent 1er. Il le compare aux bons pilotes qui ne sont jamais plus en éveil que lorsque le naufrage est ménaçant. Il lui dit que ses bontés pour lui dépassent celles d'un père ; il fait un nouvel appel à sa vigilance :

Ce que vous avez entrepris, dit-il, c'est une lutte pour le monde entier, pour les églises abattues et gisantes, pour les peuples dispersés, pour le clergé en butte

à mille tourments, pour les évêques exilés... Votre sincère et active charité est le rempart qui nous garantit de nos ennemis, le fort qui nous abrite contre la rage des flots, un inépuisable trésor de biens, au milieu de tant de maux qui nous affligent (1).

Les ennemis de Chrysostome n'avaient rien négligé pour tourner le pape contre lui; ils s'étaient hâtés de lui envoyer leurs relations calomnieuses; preuve qu'ils redoutaient son autorité. Cette autorité intervint en effet et elle fut tenace dans la réhabilitation. Innocent Ier maintint l'excommunication contre tous les ennemis du prélat défunt. Il exigea que son nom fût retabli dans les diptyques des églises d'Orient. Atticus de Constantinople, successeur de l'intrus Arsace, qui avait siégé du vivant de Chrysostome, finit par céder. Même exigence à l'égard de Cyrille d'Alexandrie qui, prévenu par son oncle Théophile, le grand persécuteur de Chrysostome, refusait d'inscrire le nom de la victime dans les registres de son église. Cyrille dut se rendre lui aussi. Ainsi, à force d'énergie, Innocent vint à bout des plus puissantes et plus longues résistances, il mena à bonne fin son œuvre de réparation. Mais, pour se faire une idée de la constance qu'il dut déployer, il faut se rappeler que toutes les églises orientales étaient divisées en Joannites et anti-Joannites, et que sur un grand nombre de sièges Théophile avait fait placer de ses créatures. C'est en quelque sorte l'Orient tout entier qu'Innocent courba sous sa volonté. Mieux qu'aucun discours, de pareils actes prouvent la suprématie du successeur de Pierre (2).

Cyrille, qui avait fait céder ses préjugés à l'autorité du Pontife romain dans la question de Chrysostome, a recours à cette même autorité, quand surgit la question de Nestorius. Il écrit à Célestin: "L'antique tradition des Eglises m'engage à faire connaître à votre Sainteté ce qui se passe..." (3). Amédée Thierry (4), après avoir constaté l'amitié entre les deux Eglises d'Alexandrie et de Rome, ajoute qu'Alexandrie, pour payer les services que celle-ci lui rendait en soutenant ses privilèges, s'appliquait à lui ouvrir l'entrée dans les affaires orientales: "Grâce à ce puissant appui, l'influence du Siège de Rome avait tellement grandi en Orient qu'il menaçait d'étendre

1—*Epistol. 2 ad Innoc.* trad. d'Amédée Thierry. Cf. A. Thierry *S. J. Chrysostome*, liv. VI, pp. 384... 479, 480; S. Jérome, liv. III.
2—Cf. *Epistolam LVII Sti Hieronymi.*
3—*Epist. X* (*al. IX*) Migne P. G. t. LXXVII, col. 80 et suiv.
4—Dans *Nestorius et Eutychès.*

sa domination sur cette seconde moitié du monde chrétien, comme il l'avait fait pour la première." Manière de juger tout humaine ! Cependant nous ne récusons pas le fait. La Providence se servit des persécutions contre le siège d'Alexandrie pour faire ressortir la Primauté de Rome, comme elle s'était servie, dans le même but, des vexations contre Chrysostome. Vingt cinq ans auparavant Rome s'était alliée avec Constantinople contre Alexandrie, parceque alors le parti de Constantinople était celui de la justice et de la vérité. Aujourd'hui la vérité est du côté d'Alexandrie : Rome est avec elle, malgré les intrigues de Nestorius qui avait prévenu Cyrille et tâché d'attirer le Pape à lui (1).

Et voyez comme le pasteur suprême se révèle en Célestin. Une fois informé par Cyrille, il réunit un synode à Rome (430); puis quatre lettres vont en signifier les conclusions aux intéressés: une à Nestorius, qui lui reproche ses excès dans la doctrine et le gouvernement; une seconde aux clercs et fidèles de Constantinople, qui les engage à rester fermes dans la foi et l'épreuve; une troisième à Jean d'Antioche, qui le met en garde contre les doctrines du novateur; enfin une quatrième, la plus importante, à Cyrille, où il ordonne la déposition de Nestorius si, au bout de dix jours, il n'a pas rétracté ses erreurs, et où Cyrille, nommé vicaire du Pape, est muni de pleins pouvoirs pour agir en son nom, déposer le prélat byzantin, signifier la sentence à tout l'Orient et élire un successeur. Fort de cette autorité souveraine, Cyrille assemble un concile, en envoie à Nestorius les conclusions qu'il termine par douze *anathématismes* exposant et condamnant en regard les points erronés de la doctrine nouvelle. Plein de confiance en lui-même, Nestorius répond par douze *contre-anathématismes* fourmillant de faussetés. Il est le premier à demander un Concile universel, ne doutant pas d'y triompher et n'y voyant qu'une occasion d'étaler son beau langage. Or le Concile d'Ephèse est, avec celui de Chalcédoine, celui des 7 Conciles œcuméniques qui met le plus en relief la Primauté de l'évêque de Rome. Célestin ne se contente pas de consentir passivement à la convocation du synode et de lui envoyer des légats; il lui trace sa tâche, lui donne pour président Cyrille, son vicaire, avec qui les légats devront toujours agir de concert.

1—Cf. Hardouin. *Collect. Concil.* I col. 653 *Epistol. ad Julium episcop. rom.*

Cyrille n'avait que l'autorité du Pape pour lui; la faveur de Théodose II était manifestement pour Nestorius, l'évêque de la Ville impériale. Dans sa lettre de convocation l'empereur traite même Cyrille de brouillon et de fourbe, qui cherche à règner par la division, "d'homme superbe et violent qui ne connait que la force et les entreprises criminelles pour faire triompher ses opinions." N'importe, le prélat alexandrin sait qu'en matières religieuses l'autorité du Pontife Suprême est au-dessus de celle des princes de la terre. A Ephèse, il agit complètement en maître, malgré les difficultés qu'on lui suscite à plaisir. Nestorius est accompagné à titre gracieux du comte Irénée et à titre officiel du comte Candidien, capitaine des milices de la maison impériale, chargé de maintenir la paix dans l'assemblée. Nous n'en sommes pourtant pas encore au *Concile in Trullo*, où Justinien II préside et signe le premier; les princes n'ont pas encore pris sur les Conciles ce pouvoir despotique qui en fera de simples réunions de courtisans. Théodose II lui-même a voulu que l'officier, son représentant, "ne prît aucune part à l'examen qui se ferait des dogmes, sachant qu'il n'y a que les seuls evêques à qui cela soit permis." Aussi Cyrille passe-t-il fièrement outre les remontrances du comte, qui, sur les perfides instances de Nestorius, retardait indéfiniment l'ouverture du synode; il déjoue les délais calculés de Jean d'Antioche et de ses suffragants, qui ne pouvaient se résigner à voir condamner un évêque sorti de leur école et de leur Patriarcat; il ouvre le synode de sa pleine autorité le 22 juin 431, et malgré la protestation que fait afficher Candidien dans les murs d'Ephèse, les Pères, sous la direction de Cyrille, font leur œuvre avec une indépendance tout apostolique. Après les sommations d'usage, ils jugent Nestorius toujours retranché dans sa contumace et le déposent au nom du Pape: "Contraints, disent-ils, par les saints canons et par la lettre de notre Saint Père et Comministre Célestin, nous en sommes venus, par nécessité, à cette triste sentence."

Que, dépités d'une telle promptitude et de tels actes d'autorité, les Orientaux de Jean d'Antioche se soient mis en révolte ; que, sous la protection des envoyés impériaux, ils aient formé un conciliabule, où ils ont condamné les *anathématismes* de Cyrille en les détournant de leur sens; qu'ils aient circonvenu l'empereur, obtenu

la déposition de Cyrille et de Memnon en même temps que celle de Nestorius; qu'ils aient fait bloquer l'assemblée, empêché de toute manière les informations du vrai Concile d'arriver à la Cour, rien là d'étonnant: ce sont manœuvres ordinaires de la jalousie, de l'ambition humiliée, qui, pour ses mesquines revanches, a toujours recours à la force temporelle. L'évêque d'Alexandrie n'en finit pas moins par avoir le dessus. Son concile est le vrai Concile, la condamnation de Nestorius et la proclamation de la Maternité divine de Marie restent. Pourquoi? Parce que Cyrille a le Pape de son côté. En dépit des comtes et empereurs prêts à les protéger, ses adversaires doivent se rendre, s'ils ne veulent pas être séparés de la communion de Pierre. Et Bossuet là-dessus peut écrire :"C'est Célestin qui prononce, c'est Cyrille qui exécute, et il exécute avec puissance, parcequ'il agit par l'autorité du Siège de Rome... Une si grande puissance exercée dans l'Eglise grecque, et encore contre un Patriarche de Constantinople, donne sans doute une grande idée de l'autorité du Pape. Il se montrait le supérieur de tous les Patriarches; il déposait celui de Constantinople; celui d'Alexandrie tenait à honneur d'exécuter sa sentence..." (1)

Très significatif aussi l'accueil fait aux légats, qui n'arrivèrent qu'après la condamnation de Nestorius. Dans la lettre dont ils étaient porteurs, Célestin disait : "Nous vous avons envoyé nos saints frères et collègues, les évêques Arcadius et Projectus, et le prêtre Philippe, afin qu'ils assistent à vos séances, et *qu'ils exécutent ce que nous avons déjà décrété.* Nous ne doutons pas que vous n'acquiesciez à ces décisions qui ont été prises, vous le verrez, pour assurer la paix de l'Eglise universelle." De longues acclamations soulignent ces paroles : "A Célestin, nouveau Paul, à Célestin, gardien de la foi, le Concile rend des actions de grâces... Un est Célestin, un est Cyrille, une est la foi du Concile, une est la foi du monde entier." (2) Après de telles manifestations nous croyons sans peine ce qu'a-

1—*Remarques sur l'histoire des Conciles de M. Dupin*, Chap. I, rem. II.
2—HARDOUIN I p. 1471.

vance Firmus, Métropolitain de Césarée en Cappadoce, à savoir que les lettres de Célestin précédemment écrites à Cyrille avaient été leur règle dans les décisions des Pères... (1).

M. TAMISIER S. J.

(*A suivre*)

LA POÈSIE DE LA GUERRE (2)

Peut-il y avoir une poésie de la guerre? Une chose si horrible, si sombre, si sanglante, peut-elle être chantée, peut-elle éclater en harmonie, fleurir en strophes, s'illuminer de poésie? J'ai mauvaise grâce à vous le demander depuis plus de quarante siècles qu'il y a des hommes, et qui se battent, et que des poètes chantent leurs combats, les excitent à la victoire, fleurissent leurs trophées, mêlent aux bruits des armes les sons de la lyre.

Vous vous souvenez peut-être d'avoir traduit l'Ode première d'Horace, où cet ami de la paix et des plaisirs faciles oppose aux agitations troublantes, hasardeuses de certaines vies, la joie de faire des vers, de goûter des bonheurs tranquilles et d'être inscrit parmi les poètes sur le carnet de Mécène. Horace, énumérant la longue série des malheurs qui peuvent affliger les hommes, laisse tomber les mots devenus fameux, souvent rappelés à l'occasion de la guerre

---

1—On sait la suite des évènements. Le Concile d'Ephèse fit savoir à Théodose II que les légats de Rome devaient sanctionner la déposition de Nestorius, le priant de laisser procéder à une nouvelle élection. Théodose appela à Chalcédoine huit députés de chaque camp, qui devaient tenir des conférences. Cyrille n'en était pas; il était retenu prisonnier à Ephèse. Voyant l'impossibilité de mettre l'accord entre les deux partis et heureusement influencé par Pulchérie, l'empereur finit par se ranger du côté de la vérité. Maximien fut élu à la place de Nestorius, la conférence dissoute, et le synode d'Ephèse, reconnu par l'autorité politique, eut force de loi. Les Orientaux, partisans de Nestorius, a la tête desquels se trouvait Jean d'Antioche, exigeaient pour condition de leur soumission que Cyrille rétractât ses *anathématismes*. Celui-ci ne le pouvait (Cf. Migne P. G. t. 77 c. 158, 160). Il y eut transaction. L'évêque d'Alexandrie expliqua ses anathématismes en montrant qu'ils étaient uniquement dirigés contre Nestorius; les Orientaux donnèrent une profession de foi où ils accentuaient la distinction des deux natures par opposition aux *anathématismes* qu'ils accusaient d'Apollinarisme. N'importe, Cyrille accepta et ainsi se fit la reconciliation.

2—Conférence donnée à l'Université Laval, le 18 février 1916.

dont nous souffrons, "*bellaque matribus detestata*": la guerre, désespoir des mères. Et vous avez vu peut-être ce tableau de Luc-Olivier Merson, où l'artiste traduit et commente le poète : un autel antique sur lequel est écrit en lettres larges le mot *Patria*; sur l'autel un guerrier mort, étendu comme une victime immolée, enveloppé à demi dans un linceul ; une palme sur le linceul. Au pied de l'autel, un jeune arbre plein de sève, couvert de feuilles, mais arraché et brisé ; près de cet arbre, face à l'autel, une femme, une mère à genoux, les cheveux longs tombant en désordre, la tête renversée, ses deux mains crispées dans sa chevelure, fixée dans l'attitude du désespoir. Debout près de cette mère, et accoudée sur l'autel, élevant dans sa main droite un calice, une autre femme, la Patrie. Enveloppant cette scène dans le geste de ses ailes déployées, le front ceint de feuilles de lauriers, la Gloire, trompette aux lèvres, claironne.

Il y a là tout le symbolisme de la guerre ; il y a là toutes les cruautés de la guerre; il y a là toute la beauté, tout l'héroïsme du sacrifice. Et c'est pour cela qu'il y a là aussi toute la poésie de la guerre.

La poésie n'est pas seulement joie, clarté, soleil, étoiles, fleurs et chansons ; la poésie c'est parfois, c'est souvent, c'est le plus souvent tristesse, regrets, mélancolie, rêves d'ombre, larmes et sacrifices. La poésie c'est le chant de l'âme humaine, à toutes les heures où l'âme chante. Et c'est le propre, c'est la beauté de l'âme humaine de pouvoir chanter encore quand elle s'immole ou qu'elle souffre.

> Les plus désespérés sont les chants les plus beaux,
> Et j'en sais d'immortels qui sont de purs sanglots.

Héraclite était dans le vrai quand, bien avant qu'Horace ait défini la guerre : *bella matribus detestata*, il écrivait: "la guerre est mère de toutes choses." Elle engendre tout : elle porte en elle toutes les fortunes, toutes les générosités et tous les égoïsmes, toutes les grandeurs et toutes les bassesses, toutes les joies et tous les deuils de l'âme humaine. Et c'est parce que la guerre est mère de toutes ces choses, c'est parce qu'elle est capable et pleine de tous les sentiments humains, délicats, violents ou profonds, qui sont la substance permanente de la poésie, qu'il semble que la poésie est née de la guerre, et que la poésie de la guerre est, dans nos littératures, la plus ancienne de toutes.

***

Qu'est-ce que l'épopée, sinon de la poésie militaire? L'épopée véritable, l'épopée naturelle, non pas celle que construisent des imitateurs philosophes ou lyriques comme Dante, Milton ou Klopstock, mais l'épopée primitive qui jaillit de l'âme et du sol de la patrie, comme l'*Iliade* et la *Chanson de Roland*, est un poème consacré aux actions de la guerre. Et s'il est vrai que ces longs poèmes sont la résultante, et comme l'aboutissement des nombreux essais, des nombreux chants qui ont peu à peu travaillé, assoupli, pétri la matière héroïque—et je ne parle pas ici de la théorie allemande qui n'a fait de l'*Iliade* qu'un groupement successifs de poèmes épars, théorie fantaisiste plutôt qu'érudite, longtemps accréditée en France, qui s'effritait depuis quelques années et qui sûrement après la guerre va repasser la frontière avec tout le matériel de la culture germanique, je parle uniquement des préparations nécessaires de l'épopée primitive—s'il est vrai donc que les longs poèmes épiques sont comme la plantureuse efflorescence d'une inspiration depuis longtemps laborieuse et appliquée à célébrer les chefs d'armée et leurs actions, il faut bien reconnaître que c'est la poésie de la guerre qui a la première chanté sur les lèvres humaines, et que les jardins classiques ont produit d'abord des fleurs sanglantes.

Dès les origines de notre littérature française et de la poésie gaélique et anglo-normande, autour d'Arthur de Bretagne, de Roland, de Charlemagne, comme autrefois autour d'Achille, d'Hector et d'Agamemnon, a poussé toute une moisson de légendes dont les bardes, Merlin, Thuroldus, Chrestien de Troyes, et tant d'autres, ont formé leurs œuvres, et où se retrouvent toujours des chants de combats, des hymmes guerriers, des strophes douloureuses. Et tout le long de l'histoire se continuent les phrases et les couplets d'héroïsme. Les chefs d'armées et les rois ne se font pas toujours accompagner, comme au moyen âge, de bardes et de troubadours; mais toujours la guerre,—les guerres de Louis XIV et celles de Bonaparte, le passage du Rhin, et celui d'Arcole, Austerlitz ou Waterloo, les champs d'Iéna, ou ceux-là, plus près de nous et plus chers à nos souvenirs, de Carillon et de Sainte-Foy —toujours la guerre fournit aux poètes des inspirations, toujours la poésie jette ses fleurs dans la mêlée, sur les ruines ou sur les arcs de triomphe.

Et quand les peuples sommeillent, paraissent vivre dans l'oubli des trahisons ou des honteuses défaites, quand ils sont près de s'endormir dans la mollesse ou dans une paix humiliante, la poésie remet ses lèvres au clairon, et longtemps, sans cesse, elle sonne le réveil et la revanche. Après 1870, Paul Déroulède voulut empêcher la France d'oublier Metz et Strasbourg; il confia à la poésie la tâche du clairon, et mit au cœur des chansons du soldat le souffle héroïque.

Sonne, sonne ! qu'à ta fanfare
La grande France qui s'égare
Reprenne enfin son ancien ton.
Ouvrons le cœur, tendons l'oreille,
Et que la langue de Corneille
Nous souffle l'âme de Caton (1).

Aujourd'hui que nous assistons à la plus grande guerre qui fût jamais, la poésie a de nouveau composé ses chants épiques, elle a fait retentir partout ses hymnes enflammés ; elle essaie, à travers l'horrible canonnade, de faire encore entendre sa voix, elle lance à tous les échos—à tant d'échos qui n'ont pas encore répondu—des cantiques de prochaine victoire. Les tranchées s'enguirlandent de strophes comme autrefois les murs d'Ilion, l'épée de Charlemagne, comme au moyen âge les créneaux du seigneur féodal..., comme en août 1914 se couvraient de roses et de fleurs les trains qui emportaient à la frontière la jeunesse française. Partout, dans les Flandres et dans la Champagne, sur les bords de la Lys, de l'Yser et de la Marne, et jusque dans l'Orient mystérieux, parmi les Cyclades, et sur les rivages de l'Attique, la poésie accompagne l'action, et la célèbre, et la glorifie. Elle essaie de fixer dans ses formules de beauté l'inexprimable sacrifice de tant de cœurs qui souffrent et de tant de jeunesse qui s'immole.

Pourquoi cette obstination de la poésie à chanter, quand toutes les mères pleurent, *bella matribus detestata*, quand toutes les âmes se sentent écrasées sous l'implacable malheur? C'est que la poésie, expression rythmée du sentiment, formule lapidaire ou sculpturale de l'idée, n'est pas un simple jeu de prosodie, ou un amusement vain de jongleurs oisifs. La poésie, comme tout ce qui est manifestation de la conscience et de la responsabilité humaine, la poésie est un ministère ; elle a une fonction à remplir. Le poète, quand

1—*Chants du soldat : La Diane.*

il le veut, est un citoyen utile, qui ne serait pas de trop, même dans la république de Platon. Voulez-vous que nous définissions ce rôle du poète de la guerre, son ministère et sa fonction? Vous verrez qu'il n'est pas, ce que l'on a dit quelquefois, qu'il n'est pas un simple marchand d'illusions.

***

J'ai cherché d'abord, dans la poésie de la guerre, une philosophie de la guerre. Et je n'insisterai pas beaucoup sur ce point. Non pas que j'estime que les poètes ne puissent être de grands philosophes; ils le sont souvent, attendu que les grands philosophes sont les plus grands poètes ; ils ont, par privilège de leur génie, les intuitions de la poésie. Mais d'ordinaire les poètes chantent ce qu'ils voient ou ce qu'ils rêvent, plutôt qu'ils ne dissertent. Ils se sont pourtant demandé pourquoi la guerre. Ils y ont répondu avant les philosophes. Avant les philosophes, ils y ont vu une loi inéluctable de la vie des peuples, une loi permise ou voulue par Dieu lui-même.

Vous souvient-il de cette page de l'*Iliade*(1) où Iris conduit aux portes de la ville de Troie, Hélène? L'épouse de Ménélas vient s'asseoir aux portes Scées, pour voir le spectacle "admirable" du duel de Pâris et de Ménélas; duel dont elle-même doit être le prix. Au-dessus d'elle, sur les murailles, sont assis les vieillards de Troie. Ils en ont assez de la guerre, et en voyant arriver Hélène, ils se disent les uns aux autres: "...elle ressemble aux déesses immortelles pour sa beauté. Mais, malgré cela, qu'elle s'en retourne sur ses nefs, et qu'elle ne nous laisse point, à nous et à nos enfants, un souvenir misérable."

"Ils parlaient ainsi, et Priam appela Hélène: "Viens, chère enfant, assieds-toi auprès de moi... Tu n'es point la cause de nos malheurs. Ce sont les dieux qui m'ont accablé de cette rude guerre achéenne."

Priam dit à Hélène ces douces paroles pour la consoler d'avoir entendu peut-être le bavardage des vieillards ; mais avez-vous remarqué qu'il l'exonère de toute responsabilité? Ce n'est pas sa beauté qui a déchaîné tant de fureurs ; ce sont les dieux qui voulaient accabler Troie. Homère n'en dit pas davantage : ce n'est

(1) Chant III, 140-165.

pas son habitude de disserter ; mais le mot est de grande valeur. Il assigne au duel tragique sa cause véritable. Cette guerre était dans la volonté des dieux.

Mais pourquoi les dieux,—reprenons le langage chrétien—pourquoi Dieu veut-il la guerre? ou, plus exactement peut-être, pourquoi la permet-il? D'autres poètes pourraient ici répondre, et quelques-uns feraient entendre la solution chrétienne de l'angoissant problème. Dieu permet la guerre, parce qu'il laisse agir en toute liberté les causes secondes, et ces causes secondes très spéciales et très capricieuses qui sont les volontés humaines. Quand ces causes s'exercent selon des lignes droites, parallèles, c'est l'accord, c'est l'harmonie, c'est la paix; quand elles se rencontrent en des sens opposés, quand elles se heurtent, c'est le désaccord, c'est le conflit, c'est la guerre. Dieu permet la guerre, parce qu'il laisse aux causes secondes la liberté. Mais Dieu veut aussi quelquefois la guerre. Il la veut quand la guerre est nécessaire pour réparer l'injustice, quand elle est nécessaire pour réparer la vertu. Et ici, il faudrait citer une belle page de poésie écrite par un philosophe ; elle est en prose, mais elle est de la plus belle, de la plus éclatante poésie, et elle est signée par Joseph de Maistre. Joseph de Maistre fut un de ces philosophes qui sont de très grands poètes. La page que je voudrais citer, vous la pourrez lire au septième entretien des *Soirées de Saint-Pétersbourg:* c'est une des plus fortes qu'il y ait dans l'histoire de l'éloquence, de la poésie française. Elle nous montre la terre tout imbibée de sang, "autel immense où tout ce qui vit doit être immolé sans fin, sans mesure, sans relâche, jusqu'à la consommation des choses, jusqu'à l'extinction du mal, jusqu'à la mort de la mort"... "L'ange exterminateur tourne comme le soleil autour de notre malheureux globe, et ne laisse respirer une nation que pour en frapper d'autres". Et l'on voit des nations s'offrir d'elles-mêmes à la guerre, poussées par un besoin inconscient d'expiation ; elles se battent, elles s'épuisent; et bientôt— ici Joseph de Maistre semble avoir pressenti ce qui arrivera après la guerre si épuisante d'aujourd'hui—et bientôt une rare jeunesse se fera raconter ces guerres désolatrices produites par les crimes de ses pères."

La guerre répare des injustices, elle refait des vertus. Il y a dans l'histoire des crimes commis contre la justice et l'humanité, et qui appellent l'expiation; il y a aussi des époques de grandes pros-

périlés qui sont des époques de grandes faiblesses. Les âmes s'avilissent dans le luxe, dans la richesse, dans les plaisirs accumulés. On s'amuse, on s'enivre de volupté ; on oublie la dignité de la vie. Et, messieurs, le siècle orgueilleux et riche où nous vivons ne fut-il pas une de ces époques où se corrompent les vertus? Un poète, qui n'est pas un mystique,—il s'appelle Jean Richepin—a défini avec une éloquence réaliste que vous lui pardonnerez, ces excès de plaisirs de l'humanité, et proclamé leur châtiment inévitable qu'est la guerre.

On a de ces jours-là, pourtant ! Adieu devoir,
Effort, dignité, tout! On trouve délectable
Le sort du bœuf repu bavant à l'abreuvoir.

On ne quitte le lit que pour se mettre à table.
On a pris son parti d'être un lourd ruminant
Dont le ventre se vautre au fumier de l'étable.

On se dit qu'il est doux de jouir, maintenant,
Tandis qu'autrui bataille et pâlit sans relâche.
Et, cynique, on n'a point de honte en comprenant

Qu'on emplira sa bière avec le corps d'un lâche.

Aussi, voyez comme le poète appelle la guerre réparatrice des vertus :

Il est bon que parfois vous vous exterminiez,
Hommes qui pullulez comme un troupeau d'esclaves.
Tue ! A mort ! L'héroïsme est la fleur des charniers.
Rouvre-toi, vieux volcan, guerre, et crache tes laves.
Nous avons de la boue au cœur et sur nos fronts.
Dans ton feu qui nettoie, il faut que tu nous laves.

Hourah ! Guerre, au galop ! Viens ! Nous nous remettrons,
Chargeant en plein poitrail ton cheval qui se cabre,
Du lyrisme dans l'âme au chant de tes clairons,

Et du feu dans le sang au tranchant de ton sabre.

Remettre du lyrisme dans l'âme et du fer dans le sang, voilà donc l'une des causes finales de la guerre, et voilà comme l'on s'exprime quand on ignore le vocabulaire du christianisme. Mais l'idée est juste : la guerre est réparatrice.

Victor Hugo, qui a fait tant de vers épiques, s'est demandé pourquoi la guerre, et si elle n'était pas une loi nécessaire du progrès (1).

1— Victor Hugo. *L'Année terrible*

Il avait rêvé le rêve humanitaire des pacifistes ; l'histoire lui apprit à en douter. Une voix lui a dit :

Penseurs réformateurs, porte-flambeaux, esprits,
Lutteurs, vous atteindrez l'idéal ? A quel prix ?
Au prix du sang, des fers, du deuil, des hécatombes.
La route du progrès, c'est le chemin des tombes.

Et le poète s'étonne et s'insurge :

Quoi ! ces frémissements et ces commotions
Que donne au droit qui naît, au peuple qui se lève
La rencontre sonore et féroce du glaive,
Ce vaste tourbillon d'étincelles qui sort
Des combats, des héros s'entre-heurtant, du sort,
Ce tumulte insensé des camps et des tueries,
Quoi ! le piétinement de ces cavaleries,
Les escadrons couvrant d'éclairs les régiments,
Quoi ! ces coups de canon battant ces murs fumants,
Ces coups d'épieux, ces coups d'estoc, ces coups de piques,
Le retentissement des cuirasses épiques,
Ces victoires broyant les hommes, cet enfer,
Quoi ! les sabres sonnant sur les casques de fer,
L'épouvante, les cris des mourants qu'on égorge...

L'histoire ici interrompt le poète, et dit :

C'est le bruit des marteaux du progrès dans la forge.

Hugo n'accepta pas sans hésiter la leçon de l'histoire, qui contredisait sa foi pacifiste,. La leçon est pourtant décisive. Le progrès humain ne peut être le produit du seul amour ; il ne peut non plus être un mouvement continue vers l'idéal. Il y a dans l'homme trop de faiblesses et trop de péchés. Il faut à l'histoire des réparations et des sacrifices. La patrie, toutes les patries ont besoin d'autels pour l'immolation des victimes, et d'enclumes où parfois s'abattent avec fureur les marteaux sanglants du progrès.

***

Faire la philosophie de la guerre n'a pas été la principale, ni la première préoccupation de la poésie. La poésie préfère aux abstractions les réalités. Elle voit surtout, dans les actions guerrières, une matière abondante pour ses chants, et elle s'est mise à les raconter. Faire l'histoire de la guerre, peindre en leurs gestes magnifiques les héros de la guerre, sculpter dans le bronze des strophes

des profils de demi dieu, ou des têtes d'Achille, de Roland, de Napoléon, buriner aux socles des statues épiques des bas reliefs où l'airain s'anime, s'agite encore et frémit: telle fut la première, la grande tâche de la poésie, et cela s'appelle l'épopée, le drame, l'ode ou simplement la chanson.

Je ne puis faire ici le dénombrement des héros ou des actions célébrés par les poètes de la guerre. Ce serait fastidieux; je serais toujours précédé par vos souvenirs. Je ne vous parlerai ni des anciens, ni des modernes ; nous n'éveillerons de leur sommeil glorieux ni Agamemnon, le roi des rois, ni Enée, plus pieux que guerrier, ni Charlemagne et ses douze pairs, ni le paladin Roland, ni le connétable Bertrand du Guesclin, pour la rançon duquel toutes les Bretonnes filèrent leur quenouille, ni le chevalier Bayard, brave, gai, gouailleur, rude, un peu hirsute, le premier des "poilus", ni Marlborough qui s'en va toujours en guerre, ni Napoléon dont la fortune et le génie ont inspiré tant de poèmes sonores et dont notre Crémazie dit un jour :

> ....si vite il allait, fatiguant la victoire,
> Qu'on eût dit que bientôt, trop petit pour sa gloire,
> Le vieux monde vaincu manquerait sous ses pas....

ni la Tour d'Auvergne, le premier grenadier de France, ni Montcalm, ni Lévis, les deux artisans, les deux héros de notre épopée militaire.

Entre tous ces héros de la guerre que la poésie de l'action, d'abord, que la poésie des strophes, ensuite, ont consacrés, saluons seulement d'un regard plus tendre, d'une pensée et d'un souvenir plus émus, saluons avec quelques-uns de ses poètes : François Coppée, le P. Delaporte, Charles Péguy tombé dès le début de la guerre au champ d'honneur, saluons une figure, la plus belle de l'histoire de France et peut-être de l'histoire du monde, douce comme une bergère mais terrible comme une armée, Jeanne d'Arc. Au-dessus des régiments de Joffre, sur sa chère Lorraine envahie par les barbares, au-dessus des flots de la Meuse qui borde les champs paternels, rayonnent encore l'image de la Pucelle, son sourire et sa prière, qui promettent la victoire !.

(*A suivre*)

CAMILLE ROY, PTRE.

UNE CAMPAGNE ANTIMODERNISTE

ANALYSE ET SYNTHÈSE

(Suite et fin)

IV

LA PAPAUTÉ ET LE MODERNISME SOCIAL

C'est à peu près exclusivement dans l'ordre dogmatique, c'est-à dire philosophique et religieux, que s'était exercée jusqu'alors, indirectement ou implicitement, la lutte contre le modernisme. Mais le fait religieux (ou trop souvent irréligieux) et les données d'une fausse philosophie ont une répercussion forcée et parfois réciproque sur l'esprit public, par suite sur l'état social et, dans une certaine mesure, sur les théories économiques elles-mêmes. Comme le mal allait en grandissant, le suprême magistère de l'Eglise dut intervenir. Léon XIII, dans ses Encycliques *Rerum novarum* (15 mai, 1891), *Quod apostolici* (28 déc. 1878), *Diuturnum illud* (29 juin 1881) et *Immortale Dei* (1 nov. 1885), avait déjà indiqué le sens dans lequel, au point de vue chrétien, doit s'interpréter le mot *Démocratie.* Il ne s'y peut agir que d'une action sociale, bienveillante, charitable, visant à améliorer le sort des classes populaires ou plus ou moins déshéritées, à pratiquer plus particulièrement envers elles l'exercice de l'amour du prochain, enfin à pratiquer le précepte de la fraternité, telle que saint Paul la prêchait aux premiers chrétiens (1). Ici toute application de système politique est intentionnellement écartée, l'Eglise ne pouvant et ne devant se prononcer ni pour ni contre aucune forme de gouvernement, qu'il soit démocratique,

---

(1) Ainsi comprise, la *Démocratie* serait appelée beaucoup plus exactement *Démophilie* (*Δημος* et *φῖλος* ou *φιλαίος*, ami). Les amis du peuple sont, en effet, bien plutôt des *démophiles* que des *démocrates* (*κράτος*, souveraineté). C'est ce qu'a exposé depuis un publiciste très distingué, M. Louis Le Fur, professeur de droit public à l'université de Caen. Cf. de cet auteur: *Démocratie et catholicisme*, brochure in-12 de 40 pages, Paris, Saints-Pères 1913,—et *L'Equivoque démocratique*, In-8 de XII—140 pp.—Paris, Bureaux de *La Foi catholique*, 1914.

aristocratique, césarien, monarchiste ou républicain, ou mi-parti de l'un ou de l'autre.

Malheureusement les enseignements de Léon XIII ont été mal compris par un grand nombre; plusieurs avaient même trouvé moyen de les interpréter dans un sens exactement contraire. Il a fallu que le saint pape Pie X intervînt à son tour. La célèbre *Lettre sur le "Sillon"* (25 avril 1910), si paternelle dans sa forme en même temps que si sévère dans sa substance, le Décret *Lamentabile sanè exitu*, du 3 juillet 1907, et enfin, la mémorable Encyclique *Pascendi dominici gregis*, du 8 septembre suivant, ont pleinement confirmé et précisé dans leur véritable sens les enseignements de Léon XIII, entre autres ceux d'où résulte la nécessité de la diversité des classes, et partant la négation de cet égalitarisme à outrance, prôné même par certains catholiques.

Appuyé sur ces documents augustes, notre infatigable écrivain a cette fois combattu le modernisme dans ses applications sociologiques, économiques et sociales. Ce fut l'objet de la publication de deux forts volumes in-octavo, parus successivement en 1909 et 1911 (1), et dont nous disons quelques mots.

Dans le premier, il insiste surtout sur les effets dissolvants du *naturalisme*, issu lui-même de l'esprit de révolte né de la prétendue Réforme de XVIe siècle. On sait qu'il consiste dans la négation—systématique, entêtée, *a priori* et nonobstant tous faits et preuves contraires,—de l'élément surnaturel, et même quant aux points où il se manifeste directement à la raison humaine. Cet agnosticisme, négation de toute métaphysique, provoque, comme on l'a vu, la réduction de nos dogmes à un simple code de morale; et, de conséquence en conséquence, il remplace celle-ci, avec la Providence elle-même, par une prétendue loi fatale d'évolution universelle. Etendant celle-ci jusqu'à la formation de l'homme, doué d'intelligence et de raison, elle prétend expliquer et régler tout par je ne sais quelle sociologie se disant "scientifique."

Le résultat social inévitable de l'application d'un pareil concept serait l'égoïsme partout, l'âpre lutte du chacun pour soi, l'inextinguible lutte des classes, l'anarchie générale, aboutissant finalement

(1) Le Modernisme Sociologique: *Décadence ou régénération?* In-8 de LIX—518 pp.—1909. Paris, Lethielleux.

Le Modernisme Social: *Décadence ou régénération?* In-8 de XII—448 pp. —1911, même éditeur.

à une sorte d'état sauvage mâtiné de mécanique et de chimie. Assurément les modernistes qui se disent et veulent être catholiques ne descendent pas à ces conséquences extrêmes; mais, sans nullement s'en rendre compte, ils subissent l'influence des principes d'où elles émanent.

En résumé, ce volume expose la déchristianisation générale et ses causes, la dissolution sociale qui ne peut qu'en résulter, la régénération qu'il importe de promouvoir par l'application des directions données par les papes Léon XIII et Pie X.—Il n'a pas été cependant sans attirer à l'auteur des récriminations violentes, et d'autant plus telles, parfois, qu'elles partaient d'une bonne foi et d'une sincérité parfaites (1), ce qui n'exclut ni l'engouement ni la passion.

(1) On se ferait difficilement une idée des observations auxquelles peut conduire, chez de bons catholiques et de pieux religieux, le souci mal compris du sort des classes ouvrières. Un brave moine auteur d'un Manuel de Sociologie catholique, soutient que si la liberté individuelle est à respecter, on doit un respect bien plus grand à la liberté de l'association, c'est-à-dire du syndicat. "Si les ouvriers qui n'en veulent pas faire partie ont le droit de demeurer isolés et libres, tels autres ont le droit de se grouper ensemble s'ils le jugent à propos." Tout ceci est exact, mais attendez la suite. "Et si, dans ce dernier " cas, leur association (leur syndicat) les rend assez puissants pour dominer la " situation, *fût-ce au détriment des isolés* (c'est nous qui soulignons), *ceux-ci n'ont* " *à s'en prendre qu'à eux-mêmes;* leur cause n'a rien qui la rende préférable à celle " des syndiqués; *au contraire* (!) Les isolés *peuvent n'être* que des égoïstes, des " excentriques ou des inintelligents, auxquels il y a moyen de reprocher d'être " nuisibles par leur isolement même aux intérêts solidaires et généraux de leur " propre classe."

C'est là, sans que le bon moine s'en doute, la thèse du plus intolérable despotisme qui se puisse imaginer, le despotisme du syndicat, c'est-à-dire de son bureau, sur tous les syndiqués ou non-syndiqués, et surtout sur ces derniers réduits au rôle de parias ou pis encore. Lorsque le syndicat se trouvera *assez puissant pour dominer la situation*, c'est-à-dire aura à sa disposition *la force* sous une forme quelconque, il pourra tout se permettre contre les réfractaires et employer des moyens de coërcition, ou plutôt de vengeance, dont le moins inhumain sera la *mise à l'index*, qui équivaut à une condamnation à mort par le supplice de la faim. Contre tout ouvrier qui n'obéit pas servilement, syndiqué ou "isolé", aux décisions édictées par le bureau du syndicat, tout est permis; il est hors la loi divine et humaine. Notamment ceux qui, lorsque la grève a été déclarée, veulent user de leur droit imprescriptible en travaillant quand même, afin de faire vivre eux et leur famille, ceux-là sont aussitôt injuriés, appréhendés; s'ils ne sont pas assommés sur place—et le cas n'est pas sans exemple—ils sont entraînés dans les permanences de grève, on leur crache au visage, on leur inflige divers supplices tels que la *chaussette-à-clous*, la *machine à bosseler* et autres tout-à-fait modernes, ou d'un modernisme tout-à-fait pratique. On pourrait allonger beaucoup cette énumération.

Assurément le bon moine n'approuve pas de tels moyen et sanction. Il estime que, dans un état bien réglé, la loi devra intervenir pour protéger la *liberté* du syndicat contre les indociles, et cela sans recourir aux voies de fait, aux attentats contre les personnes.—Mais quand la loi est muette. . . ?

Ces lignes étaient écrites avant qu'eût éclaté la guerre 1914-1915.

L'auteur fut au reste bien dédommagé de ces attaques, par une lettre spéciale d'approbation pour ce volume que lui écrivit, au nom du Pape, le cardinal Merry del Val, le 27 juillet 1909.

Dans *Le Modernisme social*, la discussion est portée sur le terrain des faits sociaux économiques, envisagé au triple point de vue des doctrines d'écoles, de l'ingérence tant légitime qu'abusive de l'Etat dans cet ordre de faits, et enfin de ces mêmes faits et doctrines au regard de l'autorité de l'Eglise en cette matière. C'est en somme un traité général de la question sociale envisagée quant à la politique générale et aux enseignements de l'Eglise. Là comme ailleurs s'est exercée l'influence de l'esprit moderniste, et notre auteur en pourchasse, contre des contradicteurs souvent excessifs, les effets sur tous les points. Il n'a pas tardé, du reste, à recevoir un précieux réconfort et un puissant encouragement dans les faits suivants.

Le 21 mai 1912, un congrès diocésain fut tenu à Sarlat (Dordogne), sous la présidence de Monseigneur Bougouin, évêque de Périgueux; et dans ce congrès une importante conférence fut donnée par M. Louis Durand, président de l'"Union des caisses rurales et ouvrières" du département, sur le sujet suivant: *Pourquoi et comment les œuvres sociales doivent être catholiques.* A l'encontre de ceux des catholiques qui, à bonne intention assurément, mais poussés par un zèle non éclairé, voudraient entreprendre ou soutenir les œuvres sans leur donner aucun caractère confessionnel, ou tout au moins s'y contenter d'un caractère mixte, le conférencier a refuté vigoureusement leur thèse; il a démontré la nécessité pour les catholiques de travailler en catholiques à la régénération sociale, sans transaction aucune avec la libre-pensée, l'esprit laïque (entendu dans l'acception fausse qu'on lui donne aujourd'hui et qui en fait un synonyme de l'esprit irréligieux ou tout au moins *a*-religieux), ou l'indifférence religieuse.

C'est précisément ce que M. l'abbé Fontaine avait, sous une autre forme et à des aspects plus variés, soutenu dans ses deux derniers volumes.

Or il est arrivé que Mgr l'évêque de Périgueux et Sarlat, ayant écrit à S. S. Pie X pour lui rendre compte du fait, et lui ayant envoyé le texte de la dite conférence, le Saint-Père lui a donné sa haute

approbation et l'en a fait remercier et féliciter par Son Secrétaire d'Etat, le cardinal Merry del Val, en une lettre du 29 juillet suivant. M. l'abbé Fontaine se trouvait bien dédommagé par là des attaques nombreuses dont il avait été l'objet durant tout le cours de sa laborieuse campagne.

V

LES DEUX SYNTHÈSES

Peu à peu cependant les irritations s'étaient calmées, au moins chez les catholiques sincères et fidèles. D'ailleurs Rome avait parlé, et pour les vrais catholiques, quand, en matière de doctrine, *Roma locutu est*, par là même *causa finita est*. Ceux qui n'auraient point accepté les instructions pontificales peuvent être considérés d'ores et déjà comme séparés moralement du bercail de l'Eglise.

Abandonnant donc la polémique, le vigoureux dialecticien, sans toutefois rester inactif, s'est donné un repos bien mérité, en jetant une vue d'ensemble sur l'objet des luttes ardentes qu'il avait soutenues, mais cette fois sur le terrain mystique et de la spiritualité, exposant sous cette forme élevée les vérités que voudrait nier le modernisme dogmatique. De là est sorti un nouvel ouvrage bien différent des précédents; celui-ci est tout rempli de l'amour de Notre-Seigneur et de la véritable application de ses préceptes et de ses exemples au bonheur des hommes. Il est intitulé: JÉSUS-CHRIST (1), "titre le plus beau qui existe", comme le dit, en lui donnant sa haute approbation, Mgr l'archevêque de Rennes (2), JÉSUS-CHRIST, *principe et fin de la vie humaine*. Le prêtre zélé célébrait ainsi les noces d'argent de sa prêtrise, ou en style plus ecclésiastique, le "Souvenir jubilaire de son ordination sacerdotale". Mais cette vue d'ensemble, cette synthèse d'ordre plutôt contemplatif, ne s'adresse en réalité qu'aux âmes pieuses, méditatives et aussi éloignées du modernisme que de toute autre erreur doctrinale. Il était à propos

(1) *Jésus-Christ principe et fin de la vie humaine* (*Synthèse catholique*). Un vol. in-8 de X—340 pp.—par J. FONTAINE. 1913.—Paris, Lille, Bruges, Rome, Desclée, DeBrouwer et Cie.

(2) Lettre à l'auteur par Mgr Dubourg, archevêque de Rennes, en date du 16 mars 1913.

de compléter l'œuvre dialectique si bien conduite, par une vue générale qui le résumât en un corps de doctrine abrégé de discussions et de controverses personnelles. C'est ce que notre auteur a réalisé dans la composition d'un dernier ouvrage: l'*Etude comparative des deux synthèses catholique et moderniste* (1).

Ce faisant, le sagace écrivain a réalisé par là-même, au moins dans les deux premières divisions, les deux premiers tiers de son livre, la synthèse de son œuvre propre, attachée depuis une trentaine d'années à opposer la vraie doctrine catholique aux infiltrations kantiennes, aux tendances protestantes, ainsi qu'aux divagations des modernistes—Constamment à celle-ci il oppose celle-là; constamment il les a comparées et mis à jour le vide et le néant d'innovations perfides et mensongères.

Quand parut la célèbre Encyclique de Pie X, *Pascendi dominici gregis*, les deux derniers ouvrages du P. Fontaine, bien que publiés ultérieurement, étaient déjà en grande partie composés, tous les autres étaient publiés depuis plus ou moins longtemps, et l'Encyclique en constituait une éclatante confirmation. Aussi, pour établir son étude comparée des deux synthèses catholique et moderniste, notre auteur n'a-t-il eu qu'à s'appuyer sur la dite Encyclique, comme sur les décisions du concile du Vatican qui avaient déjà érigé la vraie doctrine en réfutant et condamnant toutes ces erreurs. Il a voulu s'abstenir ici de toute polémique personnelle, sauf une seule exception dont il sera parlé plus loin. Les passions s'étaient du reste bien apaisées, au moins chez les catholiques solides et sincèrement soumis à l'autorité du Saint-Siège et de l'Eglise.

Les constitutions du concile du Vatican et l'Encyclique forment donc la base, le point d'appui de l'édifice construit par l'auteur. Elles y sont mises en regard successivement de l'*Agnosticisme* (Première partie), de l'*Immanence vitale* (Deuxième partie), et des *Réalisations politiques et sociales* (Troisième partie), auxquelles aboutit logiquement l'ensemble des erreurs que codifie en quelque sorte la nouvelle forme de négation appelée le *modernisme*.

On sait ce que signifie le mot *agnostique* étymologiquement: qui

---

(1) *Etude comparative des deux synthèses catholique et moderniste d'après le Concile du Vatican et l'Encyclique* "Pascendi," par JULIEN FONTAINE.—Un vol. in-8 de XLVII—618 pp.—1914.—Paris, Téqui.

n'a pas connaissance, α privatif et γνῶσις, "connaissance." L'agnosticisme, ou doctrine des agnostiques, prétend ne pas savoir si Dieu existe ou n'existe pas, si, conséquemment, la loi morale est autre chose qu'un ensemble de mesures contingentes et conventionnelles imaginées par l'homme et, par suite, modifiables à bon gré. Ils prétendent bien ne pas le nier. Mais, en refusant à la raison humaine la faculté de connaître en dehors de l'observation par le témoignage des sens, ils aboutissent à la méconnaissance de l'âme humaine elle-même, Kant, en effet, la rélègue au rang des inconnaissables, ou *noumènes* (νουμενος, conception de l'esprit), et finalement à un scepticisme équivalant à la négation.

Cet agnosticisme, les catholiques qu'avait séduits la philosophie kantienne prétendaient y échapper au moyen du principe de "l'Immanence vitale" (1), qui déduit l'existence de Dieu du besoin intérieur que nous en avons, preuve (ou soi-disant telle) tirée exclusivement du for interne et délaissant tout argument tiré du monde extérieur. C'est d'ailleurs subordonner la raison à la sensibilité. Lorsque d'autre part le for interne, autrement dit la conscience, est lui-même réduit au *noumène*. à l'inconnaissable, que peut bien valoir une telle preuve?

A l'exposé de chacune des questions traitées (il serait plus juste de dire: maltraitées) dans les théories modernistes—toujours plus ou moins imbues de l'esprit kantiste, protestant et libre-penseur, et qui ont envahi, en Allemagne, jusqu'aux facultés catholiques—est constamment opposée la doctrine formulée par le concile du Vatican et précisée pour les cas particuliers par l'Encyclique *Pascendi*.

Qu'est-ce que l'*Immanence*? Qu'est-ce qu'une cause, une action *immanente*? C'est, en soi, une cause ou une action qui demeurera au sein, à l'intérieur du sujet agissant, *manens in*, par opposition

(1) De l'abus, ou plutôt de l'emploi illicite que les modernistes ont fait de l'*Immanence*, il ne faudrait pas rejeter le principe en lui-même, ce qui résulte d'ailleurs des enseignements de l'Encyclique. On consultera utilement, à ce sujet, les ouvrages suivants: *Les ennemis de la raison et l'apologétique de l'Immanence*, in-8 de XXXIV—150 pp., par M. l'abbé Goujon, curé d'Autrecourt, Meuse, 1904 (chez l'auteur); et *Les deux aspects de l'Immanence et le problème religieux*, par Ed. Thamiry, professeur à la Faculté de Théologie de Lille, 1908.—In-8 de XXXVIII—308 pp.—Paris, Bloud.

Voir aussi, pour plus amples développements, *Kant et Kantistes, Etude critique selon les principes de la métaphysique thomiste*, par M. l'abbé Goujon, curé d'Autrecourt, Meuse (chez l'auteur) 1901, in-8 de XXIII—331 pp.

à la *Transcendance* qui s'exerce extérieurement au sujet agissant, au dessus de lui. Dieu, créateur, organisateur et législateur de l'univers est, en ce sens, essentiellement transcendant. A un autre point de vue on pourrait dire aussi qu'il est immanent, en ce sens qu'il est présent à toutes choses passées, présentes ou futures, autrement dit omniprésent. Malheureusement Spinoza, le panthéiste Spinoza, a donné à l'immanence une acception conforme à sa doctrine, dans cet aphorisme : *Deus est omnium rerum causa immanens*, dans lequel le mot *immanens* est pris au sens strictement étymologique, ce qui implique que toutes choses sont intérieures à Dieu, font partie de Dieu: c'est là le panthéisme tout entier. Sans doute les catholiques sincères égarés dans le modernisme n'entrevirent pas à "l'immanence vitale" (1) cette conséquence extrême; mais les coryphées du parti, les parangons de ce protestantisme libéral qui n'est déjà plus chrétien, ne reculèrent point devant elle. C'est ce que démontre notre auteur, dans sa Seconde partie ou Section, en opposant à cette doctrine de mort la transcendance du catholicisme et son accord avec la véritable immanence vitale, toujours par application de la constitution *Dei Filius* du concile du Vatican et aux lumières projetées par l'Encyclique *Pascendi*.

La Troisième partie ou section de l'*Etude comparative des deux synthèses* n'est pas moins importante que chacune des deux autres. Il s'agit des conséquences et applications pratiques du modernisme en matière politique et sociale. Or, dans la pensée du P. Fontaine, le modernisme avant la lettre, si l'on peut ainsi s'exprimer, a pour principal auteur, dans le dit ordre politique et social, Jean-Jacques Rousseau continué par La Mennais. Nous avons à ce propos une

(1) Il n'est question ici, comme on le pense bien, que de l'immanence vitale au sens moderniste, c'est-à-dire prenant son principe en l'homme lui-même et dans sa sensibilité, car au sens scolastique et catholique, elle est l'ensemble des facultés psychologiques de l'homme avec leur fonctionnement normal. "Notre faculté de connaître, dit fort bien le P. Fontaine, est doublée d'une double intuition, sensible et intellectuelle: avec la première elle explore le monde des phénomènes extérieurs, leurs rapports et les lois qui les régissent; avec l'intuition intellectuelle, elle atteint le monde des substances et des causes productrices de ces phénomènes et de leurs lois". (Ouvrage cité, 2e section, chap. II, p. 192). A l'*intuition* je préférerais la *perception;* car bien des choses se perçoivent soit à-l'aide des sens, soit par l'esprit, qui ne le sont pas d'une manière immédiate et intuitive. De plus, aux objets de la perception intellectuelle, je joindrais les faits de conscience qui sont bien aussi des phénomènes quoi qu'en puissent dire *Kantistes* et *Criticistes*.

réfutation détaillée et serrée du *Contrat Social*, de la souveraineté populaire substituée au principe d'autorité venant de Dieu, enfin des diverses spéculations issues du cerveau "de ce demi-fou de génie qui s'appelle Jean-Jacques Rousseau"; on y retrouve aisément en effet la source de tous les "égarements intellectuels", de toutes les "tares sociales qui émaillent notre législation", et cela jusqu'au socialisme même le plus radical, puisque le fameux *Contrat Social* pose en principe "l'aliénation de l'individu avec toutes ses forces et ses biens à la Communauté."

Dans la *Profession de foi du vicaire Savoyard*, qui d'ailleurs "peut être considérée comme l'un des meilleurs morceaux de littérature philosophique qui soit sorti de la plume de Jean-Jacques", notre auteur signale et fait ressortir tous les côtés du modernisme: le nom seul y manque (il n'y a été appliqué que plus d'un siècle après).

Enfin, arrivé à La Mennais, notre auteur montre les troubles et les hésitations de ce prêtre très sincère d'abord mais bientôt dévoyé qui, aboutissant à un amalgame de démocratie et de religion condamné par le Saint-Siège, achève sa malheureuse vie dans la révolte et la séparation d'avec l'Eglise.

L'exposé de la vraie doctrine telle que l'ont rappelée les Encycliques de Grégoire XVI, de Pie IX, de Léon XIII et de Pie X, jusques et y compris la *Lettre sur le "Sillon"* et l'Encyclique *Pascendi*, est mis en regard des prétentions de démocratie et de licence sous le faux nom de liberté, en montre l'inanité en même temps que leur opposition aux véritables enseignements de l'Eglise.

VI

ÉPILOGUE

C'est en 1913 et aux débuts de l'année 1914 qu'a été composé le travail l'*Etude, comparée* dont l'analyse a fait l'objet de notre paragraphe V, et c'est peu de mois avant la guerre d'extermination à laquelle l'Allemagne a voué l'Europe, que le livre a fait son apparition.

Lorsque cette guerre sera finie—à une date certaine mais que Dieu seul connait:—par la mise de l'Allemagne hors d'état de nuire désormais, bien des choses et surtout bien des mentalités seront changées; le prestige aussi injustifié qu'injustifiable dont jouissait, même

en France, la trop fameuse *koultour* allemande sera réduit à sa juste valeur; l'art prodigieux d'utilisation du mensonge et de la fourberie dont ont fait preuve de tout temps, et maintenant plus que jamais, le chef et les dirigeants de cet empire, sera enfin démasqué. Il est alors permis d'espérer que, par suite, l'influence délétère de la philosophie et du protestantisme allemands aura bien moins de prise que naguère sur les esprits français et même sur ceux des autres pays. Sans doute la révolte cachée des natures rebelles soit en France, soit en Italie, soit surtout en Allemagne catholique, ne sera point encore, par cela seul, extirpée jusque dans ses racines. Elle sera du moins très affaiblie. Force sera bien aux plus infatués de la prétendue supériorité de "l'esprit moderne", de la ' pensée moderne", de reconnaître l'abaissement de la mentalité et de la moralité tudesques, descendues à ce degré d'infériorité de subordonner doctrinalement et pratiquement le droit à la force, voire même à la force brutale, à la férocité.

C'est pourtant à ce principe de la force primant le droit que tendent inéluctablement ces théories d'égalitarisme à outrance et de démocratisme, chères aux "démocrates chrétiens" et à certains "catholiques sociaux". La tyrannie syndicaliste qui écrase les droits les plus vitaux des faibles sous la force conférée aux meneurs par le fait de l'association, est l'aboutissement fatal de l'application des dites théories. Si ce mode de tyrannie diffère quant à la forme de celle des Teutons, massacrant femmes, vieillards, enfants et prêtres dans les pays qu'ils ont envahis, le résultat en est finalement le même: mourir de faim par ostracisme, ou mourir sous les coups d'une foule en délire ou des suites des supplices de la "chaussette à clou", de la "machine à bosseler", ou autres, dignes seulement des "Boches", ce n'est guère moins odieux que de mourir pendu, fusillé, mutilé ou brûlé vif.

Le livre du P. Fontaine, condensant les enseignements et la portée de tous ses ouvrages antérieurs, ne pourra, après la guerre close (et pour longtemps, c'est à espérer) que compléter l'heureux éclairement des esprits que cette guerre terrible a déjà commencé à apporter aux esprits libres et soustraits à la délétère influence teutonne.

JEAN D'ESTIENNE.

ESSAI SUR L'ORIGINE DES DÉNÉS DE L'AMÉRIQUE DU NORD

(Suite)

XVI

TÉMOIGNAGES RÉCENTS.

Je me suis attardé à faire ressortir l'accord qui existe entre des versions américaines et l'original asiatique d'une légende, et j'avouerai bien simplement que cette concordance entre les récits populaires ayant cours chez des nations si éloignées les unes des autres m'a tellement frappé qu'elle a été la cause déterminante du présent essai. Elle est venue confirmer dans mon esprit le bien-fondé de soupçons que j'avais déjà de rapports antérieurs, sinon d'affinité ethnique, entre certaines peuplades séparées aujourd'hui par d'immenses espaces.

Je ne me ferai pas faute d'admettre maintenant que si j'avais alors été au courant de certaines remarques d'un ethnologue dont la science déplore aujourd'hui la perte, ma surprise eût été considérablement moindre. Voici, en effet, ce qu'écrivait le Dr Alexandre Chamberlain dans l'*American Anthropologist:*

"Sur 12 épisodes ou contes (extraits d'un total de 139) qui se rencontrent le plus communément dans les mythes koriaks, 83 pour cent se retrouvent dans les mythes des Indiens de l'Amérique du Nord, 29 pour cent dans ceux des Esquimaux, et seulement 18 pour cent dans les traditions des peuples turco-mongols du Vieux Monde. L'élément américain des mythes koriaks ressemble par sa forme aux contes des athapaskains [Dénés], tandis que son contenu se rapproche des légendes tlingites. Jochelson pense que ces ressemblances sont évidemment dues aux étroites relations passées des Indiens avec les peuples de la Sibérie nord-est, sinon peut-être à une communauté d'origine au moins partielle de chacun de ces groupes ethnologiques" (1).

Que le lecteur veuille bien maintenant se pénétrer de ceci : je n'avais aucune connaissance de cette importante déclaration, pas

1—*Ubi suprà*, vol. VIII, p. 722.

plus que des autres qui vont suivre, lorsque j'écrivis la substance des pages qui précèdent. Il est vrai que je savais depuis assez longtemps qu'une expédition scientifique dont faisait partie le susdit W. Jochelson, avait été envoyée aux frais d'une dame Morris-K. Jesup étudier sur place les aborigènes du nord-est de l'Asie ; mais je n'avais vu aucune mention du résultat de ses recherches, lequel, du reste, est encore en cours de publication. En sorte que mes propres investigations ayant été conduites indépendamment, et à l'insu du docte corps américain susmentionné, l'identité de nos conclusions n'en devient que plus frappante et devrait créer la conviction.

On a récemment appelé mon attention sur un compte-rendu, ou résumé, des conclusions qu'on est en droit de tirer des travaux de cette expédition. J'ai d'autant plus de plaisir à le communiquer au lecteur qu'il confirme pleinement les contentions énoncées au cours de la présente étude, et cela, je le répète, avant que j'aie moi-même connu ces importantes déclarations.

"Pour résumer les données à notre disposition sur cette question on peut dire sans crainte de se tromper, en s'appuyant sur les faits soumis jusqu'ici, qu'aucun témoignage satisfaisant n'a été produit qui nous autorise à croire que n'importe quelle langue indienne de l'Amérique prise séparément, ou qu'aucun groupe de ces langues, ait jamais été derivée d'un idiome existant aujourd'hui dans l'Ancien-Monde, ou connu pour y avoir existé dans le passé.

"Quelle qu'ait été la manière dont la multiplicité des langues et dialectes américains a pu se produire, on peut être raisonnablement certain que leur différentiation et leur divergence se sont développées ici en Amérique, et ne sont nullement dues à l'intrusion accidentelle d'idiomes du Vieux-Monde, individuellement ou en masse. On peut dire ici que les langues américaines sont plus jeunes que les Indiens d'Amérique et que, bien que ces derniers aient pu, dans des temps très reculés, atteindre le Nouveau-Monde par le détroit de Béring, leurs dialectes n'accusent aucune trace de provenance asiatique—encore moins européenne—dans des temps récents ou éloignés de nous.

"Il n'y a absolument aucune preuve satisfaisante, au point de vue linguistique, que les aborigènes américains soient, en définitive, venus de l'Asie, pas plus qu'il n'y en a de nature à nous faire adop-

ter une conclusion opposée à cette opinion, qui paraît en somme à la fois raisonnable et probable.

'Des rapports (*relationships*) réels entre les Indiens d'Amérique et les peuplades de l'Asie nord-est connues sous le nom de palæo-asiatiques ont pourtant été révélés par les importantes investigations de l'expédition Jesup dans le Pacifique Nord. Ils ont trait à la somatologie, l'ethnologie, la mythologie, folk-lore, linguistique, etc, des nations situées de chaque côté du Pacifique, depuis le fleuve Colombie jusqu'au détroit de Béring et de l'Amur à l'extrémité nord-est de l'Asie" (2).

L'auteur, le Dr. Chamberlain, termine ainsi sa récapitulation :

"La conclusion générale à tirer des dépositions résultant de l'Expédition Jesup est que les peuplades soi-disant palæo-asiatiques du nord-est de l'Asie, c'est-à-dire les Chuckchees, Koryaks, Kamchadales, Gilyaks, Yukaghirs, etc., ne font réellement qu'un aux points de vue physique et culturel avec les aborigènes du nord-ouest de l'Amérique" (3).

Tout est jusqu'ici pour le mieux. Nous avons là une admission aussi explicite que possible au moins de relations dans le passé, sinon presque de communauté d'origine, entre les naturels de l'Asie et ceux de l'Amérique, précisément la conclusion à laquelle je suis moi-même arrivé après une investigation personnelle, et sans que je fusse le moins du monde au courant de celle que suggéraient les travaux de l'Expédition Jesup.

A ne considérer que la nature du terrain qui a été le théâtre de nos opérations respectives, je serais presque tenté de considérer mes propres recherches comme au moins aussi importantes que celles du corps américain susmentionné, du moins en ce qui regarde les con-

2—*Ibid.*, vol. XIV, p. 55.

3—*Ibid.*, *ibid.*, pp. 55-56. Sans être aussi précis, ni pouvoir prétendre à l'autorité dont jouissent ces déclarations, qui ne sont au fond qu'un résumé des conclusions de la science moderne représentée par l'Expédition Jesup, un auteur dont l'ouvrage, *Russian Expansion on the Pacific*, vient seulement de paraître, n'en partage pas moins cette opinion, ainsi qu'on peut le voir par une remarque incidentelle que je crois bon de reproduire. Parlant de l'abordage aux côtes d'Amérique du naturaliste Steller, il dit que de ce que cet explorateur vit des restes de l'homme sur ces rivages, "il conclut que l'Amérique doit être bien plus proche de l'Asie que leur présente position [sur les cartes?] l'indiquait" et que les habitants de ces régions étaient proches parents de ceux de la Sibérie, conclusion, ajoute l'auteur américain, "que les recherches modernes n'ont pas modiflée" (Golder, *op. cit.*, p. 194).

clusions ethnologiques qu'elles autorisent. Les natifs de la Sibérie sont aujourd'hui considérablement russianisés, et pour cette raison on peut dire que l'étude de leur genre de vie et de leurs caractères sociologiques et même psychologiques a perdu beaucoup de sa valeur aux yeux de l'ethnologue.

Comme preuve de ce que j'avance, je n'aurais qu'à citer cette admission à propos des Youkaghirs d'un membre de l'Expédition Jesup elle-même : "C'est" dit-il, "une tribu qui a perdu à un haut degré ses particularités originelles, dont", ajoute-t-il, l'étude, est "difficile et, au point de vue pratique, une tâche ingrate" (4).

Prenons, en outre, les Aléoutes : que sont-ils aujourd'hui sinon les restes considérablement métissés des hordes qui reçurent si mal les Russes, dont ils ont fini par partager le sang, non moins que les croyances, le culte religieux et, jusqu'à un certain point, les dispositions d'esprit ?

Waldemar Jochelson, le savant qui se plaint de la disparition des caractéristiques des Youkaghirs, écrit aussi non seulement des Aléoutes, mais encore des Kamchadales, qu'ils "ont un si fort courant de sang russe dans les veines qu'il est maintenant difficile de juger de l'ancien type" (5). Il va sans dire qu'une nouvelle orientation psychologique, et même de notables différences sociologiques correspondent toujours à une infusion un tant soit peu générale de sang hétérogène.

De son côté, Archibald Campbell croyait pouvoir écrire, dès l'année 1807, que "ici [sur l'île Kodiak], ainsi qu'au Kamtschatka, la plupart des Russes sont mariés à des femmes indigènes" (6). Il est à présumer que cette commiscégénation n'a fait qu'augmenter au fur et à mesure que les expéditions russes sont devenues plus fréquentes et les naturels moins revêches à tout commerce avec les étrangers qui s'étaient constitués leurs maîtres.

Mais mon humble travail a eu pour base et guide presque infaillible d'anciens ouvrages, aujourd'hui très rares, par des gens qui virent et étudièrent ces peuplades alors qu'elles étaient encore dans

---

4—W. Jochelson, *The Yukaghir and the Yukaghirized Tungus*, p. 2.
5—Compte-rendu du Congrès internat. des Américanistes, p. 342 ; Londres, 1913.
6—*A Voyage round the World*, p. 190 ; Edimbourg, 1816.

l'épanouissement de leur état primitif. L'avantage paraîtrait donc avoir été de mon côté.

Quoi qu'il en soit, l'identité de nos conclusions en ce qui est de l'unité ethnique de Sibérien et d'Américain doit maintenant être considérée comme consacrant un point définitivement acquis à la science. On entendra probablement encore des tirailleurs plus ou moins bien équilibrés dans le champ de l'ethnographie américaine parler de Juifs, de Chinois, de Tyriens, de Carthaginois, de Phéniciens, d'Egyptiens, ou même d'Européens tels que les Norses, les Basques, ou les Gallois : celui qui ne veut point faire preuve d'ignorance ou de préventions démodées doit maintenant considérer mes Dénés, et très probablement la majorité des naturels de l'Amérique du Nord, comme originaires des déserts de la Sibérie. Aller plus loin dans leur généalogie serait, dans l'état actuel de la science, à la fois présomptueux et imprudent, à moins de se restreindre à des hypothèses que tout le monde peut faire et de s'exposer à bâtir sur le sable de l'imagination et de la supposition.

Tout reconnaissant que je sois à feu le Dr Chamberlain de m'avoir signalé des conclusions si conformes aux miennes, je ne puis pourtant m'empêcher de différer avec lui sur un point important. Ici nous laissons de côté les déclarations des hommes de science attachés à l'Expédition Jesup pour en considérer une qui est propre à ce regretté savant. Tout en admettant l'identité au point de vue ethnologique des aborigènes américains et des peuplades asiatiques dont nous avons parlé, Chamberlain prétend que celles-ci "atteignirent probablement les territoires de l'Asie qu'ils occupent aujourd'hui (ou occupèrent à une certaine époque, car quelques-unes avaient un habitat plus étendu) en venant d'Amérique à une époque postérieure au premier peuplement du Nouveau-Monde par des nations venues d'Asie par le détroit de Béring. Ainsi que les Esquimaux modernes du littoral asiatique, les aborigènes de la Sibérie représentent un reflux d'Amérique en Asie, et non *vice versâ*" (7).

Il est impossible d'imaginer ce qui a pu porter mon savant ami à en venir à cette conclusion. Celle-ci me semble contraire à toute évidence, et partant gratuite—on pourrait presque dire opposée au bon sens. La lecture des pages qui précèdent, et qui n'ont point

7—*American Anthropologist*, vol. XIV, p. 56.

été écrites pour combattre cette opinion, puisqu'en les préparant j'ignorais jusqu'au fait qu'on eût pu l'émettre, a dû, je crois, convaincre tout lecteur de bonne foi qu'on ne peut la soutenir sans faire fi des témoignages les plus respectables.

A ce propos, je ne puis m'empêcher de citer les passages suivants d'une lettre que je reçus d'un physiologue éminent, le Dr. Ales Hrdlicka, de Washington, D. C., alors que j'avais quelque vélléité de présenter un résumé du présent essai à un corps scientifique dont il est le secrétaire. Faisant allusion à mes conclusions, dont je ne lui avais point fait entrevoir la nature, mon savant correspondant écrivait donc :

"Je ne puis qu'espérer qu'elles ne portent point sur la plausibilité que les Asiatiques, ou n'importe laquelle de leurs peuplades, à part les Esquimaux, sont d'origine américaine. J'ai beaucoup étudié cette question depuis plusieurs années, et j'ai fait, comme vous le savez sans doute, un voyage assez long en Sibérie et en Mongolie, dont tous les résultats tendent à confirmer la théorie de l'origine asiatique des Américains, tout en démontrant l'improbabilité absolue d'une migration, à n'importe quelle époque, dans la direction opposée.

"A propos, cette dernière opinion est très ancienne ; vous la trouverez exposée avec beaucoup de force dans Coates (8). Mais elle est toute superficielle, et ne fait aucun cas des lois fondamentales et inflexibles qui gouvernent les migrations humaines, à savoir celles du mouvement dans la direction de la moindre résistance ou de la perspective de plus grands avantages matériels, lois qui indiquent avec infiniment plus de vraisemblance une émigration d'Asie en Amérique que le contraire" (9).

8—*Mem. Soc. Pa.*, III, 2e partie, p. 6.

9—Lettre à l'auteur, Washington, D. C. 1er juin 1914. A la dernière heure, je reçois du même savant une brochure intitulée *Remains in Eastern Asia of the Race that peopled America*, dont voici l'un des principaux paragraphes :

"L'auteur", dit-il parlant de lui-même, "se croit autorisé à avancer l'opinion qu'il y a aujourd'hui sur une notable étendue de la Sibérie orientale, ainsi qu'en Mongolie, Tibet et autres régions de cette partie du monde, de nombreux restes d'une population plus ancienne (peut-être apparentée avec la population palæolithique européenne de la dernière période), lesquels restes font aujourd'hui partie de tribus ou nations plus modernes, et que cette ancienne population était, au point de vue physique, identique avec l'Indien d'Amérique, dont elle est en toute probabilité l'ancêtre".

Venant d'un savant dont, par ailleurs, je ne partage point toutes les opinions, et qui a eu lui-même une si splendide occasion d'étudier la question dont il parle, ces remarques ne peuvent manquer d'être convaincantes. Elles corroborent pleinement ma propre contention que les aborigènes de l'Amérique du Nord, ou tout au moins les Dénés, sont originaires de l'Asie orientale, ainsi que nous l'avons vu dans les pages qui précèdent.

Nous pouvons maintenant récapituler et considérer comme démontré que :

1o Le passage, non seulement d'individus, mais de groupes ou tribus d'aborigènes d'Asie en Amérique est plus que possible: il est probable, puisqu'on sait que plusieurs personnes l'ont effectué et que des relations commerciales entre les deux continents ont existé de temps immémorial.

2o Ce passage doit avoir été accompli par les tribus américaines, puisque nous voyons que, dans la partie de l'Amérique touchant à l'océan Pacifique, le nombre des familles linguistiques indigènes qui sont absolument distinctes les unes des autres est beaucoup plus grand que du côté de l'Atlantique, circonstance qui suppose une immigration d'Asie beaucoup plus qu'elle n'indique des apports d'autres continents.

3o Même les traditions des Dénés et autres peuplades de l'Amérique du Nord accusent une origine asiatique, puisqu'elles parlent constamment de migrations du nord-ouest au sud-est ou au sud et d'une traversée, dans des temps préhistoriques, d'une étroite pièce d'eau.

4o Les nations dont les Dénés prétendent avoir été autrefois comme les esclaves paraissent avoir été celles qui confinent encore au Pacifique septentrional, à l'est et à l'ouest, et qui, à l'instar des premières, se rasaient la tête, portaient perruque et des casques, ou couvre-chefs, en bois, se revêtaient d'armures de même matière sur le champ de bataille, tandis qu'à la maison elles faisaient éta-

---

On verra par cette citation que le Dr Hrdlicka va encore plus loin que moi, et qu'il se prononce nettement pour la descendance asiatique de nos sauvages ; en d'autres termes, qu'il ne croit pas simplement à des rapports de voisinage ou de commerce dans les temps anciens, mais à une véritable parenté ethnique entre Américains et Asiatiques.

lage du même sans-gêne en ce qui est du vêtement (ou plutôt du manque de vêtement) que les ennemis traditionnels des Dénés.

5o Les migrations des Dénés ont toujours été du nord au sud. Comme, à part les Esquimaux, ils forment la peuplade la plus septentrionale d'Amérique, il s'ensuit qu'ils ont dû venir d'ailleurs que de ce continent, à moins qu'ils ne soient sortis de sous terre.

6o La nomenclature géographique des Dénés tant de l'est que de l'ouest, non moins que les traditions des Navajos du sud, sont en faveur de la thèse de pareille origine et de migrations vers le sud.

7o La plupart des points technologiques, tels que la manière dont les habitations humaines et leurs dépendances sont bâties, la forme et la matière des ustensiles du ménage, des berceaux, échelles, canots, pièges à poissons, etc., tendent aussi à confirmer l'origine asiatique de ces Indiens.

8o Le sociologie des Palæo-Asiatiques et celle des peuples de l'Amérique du Nord, surtout en ce qui regarde la manière de se laver, de s'arracher la barbe, de se vêtir et de s'orner la figure et la personne, de manger la viande, de la conserver et de la faire cuire, de préparer le poisson et la sève des arbres, de chasser et de pêcher, de se préparer à la guerre et de s'y livrer, de scalper un ennemi, de disposer des morts, de manifester ostensiblement son deuil, toutes ces coutumes et quelques autres sont identiques en Asie et en Amérique.

9o Des caractéristiques de nature aussi exclusivement psychologiques que le système religieux, le chamanisme, ou culte des esprits, et le *modus operandi* des sorciers, la croyance en la métempsychose et l'explication qu'on donne de l'aurore boréale, les totems ou génies protecteurs, les différentes manières de prendre femme, l'improvisation des chants d'amour, l'étiquette du silence en abordant un étranger, l'usage du calumet comme moyen de déterminer la paix ou la guerre, l'habitude pour un groupe de personnes de fumer successivement la même pipe et la manière de la fumer, le fait qu'une personne mariée se nomme d'après son premier-né, le tabou du nom d'un mort, la honte qui s'attache à la naissance de jumeaux et la destruction constante de l'un d'eux, la fréquence des dérangements nerveux chez les femmes et les scènes burlesques qui s'ensuivent, tout cela, se rencontrant également chez les naturels de la Sibérie

et ceux de l'Amérique du Nord, prouve, sinon une parfaite communauté d'origine, du moins des rapports sociaux d'assez longue durée à une époque plus ou moins rapprochée de nous (10).

10o L'existence de ces relations ou de cette communauté d'origine est de plus rendue absolument certaine par une légende samoyède qu'on retrouve chez les Porteurs et les Sauteux d'Amérique, ainsi que par le fait que beaucoup d'autres similarités mythologiques se rencontrent parmi les Asiatiques et les Américains.

Toutes ces particularités sont plus que suffisantes pour prouver l'origine asiatique de nos sauvages. Quelques-unes, comme, par exemple, les noms qu'ils donnent à certains points géographiques de leur pays, et qui les montrent implicitement comme venus du nord, pourraient à eux seuls créer la conviction dans tout esprit non prévenu.

Est-ce tout? Sont-ce là toutes les conclusions qu'une étude approfondie de ces peuplades nous permet de formuler? Non ; car, à côté de ces données dont la justesse ne peut être révoquée en doute, il y en a au moins deux autres, dont la première paraît aussi certaine, tandis que la seconde est assez probable. Je ne voudrais pas avoir à revenir plus tard sur ce sujet; l'une et l'autre de ces conclusions vont donc faire l'objet des chapitres suivants.

A.-G. Morice, O. M. I.

(*A suivre*)

10—C'est-à-dire que les ancêtres d'au moins nos Dénés, ou bien furent autrefois stationnés dans le voisinage des premiers, Samoyèdes, Youkaghirs, Tongouses, etc., ou bien sont leurs descendants directs et partant de même race, ou bien encore seulement leurs parents par affinité, je veux dire les rejetons d'une souche qui leur était apparentée.

UN PRÉCURSEUR DE LA TRAPPE DU CANADA

Dom Urbain Guillet.—Sa correspondance avec Mgr Plessis

(*Suite*)

"Je ne sais pas quand j'ai commencé cette lettre ; mais les 12 dernières lignes et ces 3 ont été écrites aujourd'hui 1er jour du mois de Mai 1810 (1).

"Monseigneur,

"Quelques jours avant de quitter Baltimore, où la fièvre m'a retenu 15 jours, j'ai reçu votre lettre du 12 février 1810. Mr Hite s'est heureusement trouvé à Philadelphie et m'a remis l'argent tout de suite. Je vous en ai d'autant plus d'obligation qu'une mauvaise banqueroute me fait perdre un billet de 500 piastres que je devais toucher en arrivant; une pareille somme m'avait été prêtée par un marchand de St-Louis ; j'en avais donné une partie à ma communauté, et payé ses dettes et gardé seulement de quoi faire mon voyage bien pauvrement, espérant avec ce billet rembourser à Baltimore le correspondant du marchand de St-Louis, et le refus de ce billet me mettait et me met encore dans un grand embarras, car je dois payer dès que mon affaire sera finie au Capitole. Je ne perds pas véritablement ces 500 piastres, puisque ce billet ne m'appartenait pas; mais celui qui me l'avait donné était convenu que je pouvais en employer l'argent et lui donner de la terre que je possède au Kentucky. J'ai encore quelque espérance de vendre cette terre avant un mois. Je vais faire acquitter vos 1000 messes et déjà je les ai commencées.

1—Cette lettre porte sur le revers le timbre du bureau de poste de "Wash'n City; May 4". Le bon Père Trappiste, cédant à l'avis de plusieurs de ses conseillers, a fini par se rendre à la capitale, pour y obtenir la possession assurée des terres qu'occupaient ses frères et en acquérir de nouvelles à des conditions raisonnables. Cette période de son existence n'est pas la moins fertile en déceptions et en épreuves d'une longue carrière invariablement parsemée d'obstacles et de difficultés humainement insurmontables.

"Je vois bien, comme Votre Grandeur me le marque, que je suis un peu blâmé, et que vous pensez que si vous étiez mon Evêque diocésain, vous m'empêcheriez de faire ce voyage. Cela ne me surprend point du tout. Moi-même, quand je demeurais avec mon Général, je fis tout ce que je pus pour le dissuader de sortir aussi souvent qu'il le faisait, depuis la révolution, et à moins qu'il ne m'eût fait connaître les motifs d'un tel voyage, j'aurais encore essayé dans cette circonstance de le dissuader d'aller au Congrès. Lorsque j'allai m'établir dans le Valais, le curé voisin me fit prier de descendre dîner chez lui chaque fois que j'irais à la ville, et je lui répondis, comme je le pensais bien alors, que j'espérais que cela n'arriverait pas une fois avant 4 ou 5 ans. Elevé dans le monastère de la Trappe en France, où nous vivions en paix avec tous nos voisins, et où nous avions un honnête revenu (à peu près 33,000 livres de rente), je ne savais ce que c'était que de sortir du monastère. Pendant 6 ans que j'y ai demeuré, je n'ai vu qu'une fois le Supérieur sortir; encore était-ce pour une de ces affaires qu'on voit à peine une fois dans la vie. Je me flattais de suivre ses traces, mais je ne tardai pas à voir que je m'étais bien trompé. J'avais à peine la valeur d'une demi-piastre, et il me fallait entretenir mes frères, et bâtir 3 monastères: 1o pour les Rx; 2o pour les Rses; 3o pour les enfants. Vous pouvez croire que je ne tardai pas longtemps à me voir dans la nécessité de sortir. Le 1er marché que je fis m'attira un procès, ayant acheté sans le savoir du bois volé. Je me fis citer en justice 5 fois, mais enfin il fallut répondre ou bien l'on serait venu me tirer du Monastère malgré moi. Peu après il y eut plusieurs novices et enfants à conduire pour recevoir la confirmation et je fus obligé de les conduire moi-même, parce que mon Evêque, que je n'avais pas encore été voir, me fit dire qu'il avait quelques affaires à me communiquer. L'année suivante il fallut conduire un diacre et un minoré à l'ordination. Etant seul Prêtre dans mon monastère, je fus encore obligé de les conduire moi-même. Peu après le Prieur et le procureur étant morts, en travaillant au bâtiment dont plusieurs planches leur tombèrent sur le corps, quoique ce ne fût que 2 simples Rx et même que le Procureur ne fût que convers, cette perte me mit dans la nécessité de sortir toutes les semaines, et même de temps en temps jusqu'à 2 ou 3 fois, parce qu'il ne me restait

qu'un diacre toujours malade, des vieillards depuis 65 jusqu'à 92 ans et des novices. Ma position actuelle n'est pas beaucoup plus favorable du côté de mes Rx. Le Prieur, qui seul pouvait m'aider dans cette affaire, est malade. Les autres, quoique bons Rx, ne sont nullement propres à se charger de tant d'embarras. Il est vrai que je n'y suis guère propre moi-même ; mais enfin je dirai ici ce que me dit notre Général lorsqu'il me nomma Supérieur. Luiayant représenté mon ignorance et mon incapacité : "Mon fils, me répondit-il, au défaut d'un cheval, je dois me servir d'un âne." Il faut encore aujourd'hui que ce pauvre âne serve de cheval; mais je crains qu'en le chargeant comme un cheval il ne succombe enfin sous un poids trop pesant pour lui (1). Outre cela, nous sommes entourés d'ennemis Nous sommes à peu près 25 et autant d'élèves et dans un pays où nous ne trouvons de ressource que dans notre travail sur lequel Dieu veuille répandre ses bénédictions. Au moment où nous pensions être établis solidement et tranquillement, le gouvernement nous jette dans la plus grande inquiétude en s'emparant du titre de notre terre. Des voisins plus furieux que des ours(je dis voisins de quelques jours), voyant que je n'ai plus de titre, s'emparent de la plus grande partie de cette terre, sans que je puisse les en éloigner, n'ayant pas de titre à produire contre eux. Ma communauté, craignant d'être encore obligée de changer de place, n'a pas le courage de bâtir ni de défricher; elle me prie d'aller au Congrès pour assurer notre titre. Que dois-je faire en cette circonstance? L'expérience ne m'a que trop appris combien il est difficile à un Rx, et surtout à un Rx de notre Ordre, de conserver l'esprit de son état au milieu du monde, et quoique Dieu me fasse la grâce de m'occuper encore de sa présence au milieu des plus grands embarras, j'avoue, Monseigneur, que ce n'est plus avec la même facilité ni la même tran-

1—Tout en savourant les paternels reproches de l'Evêque de Québec, l'humble religieux n'en entreprend pas moins une justification en règle de ses absences quasi incessantes. Mais qui oserait dire qu'un motif autre que le sens du devoir et l'urgente nécessité le pressait à faire des voyages dans des conditions aussi pénibles? Bien naïf surtout celui qui envierait le sort des supérieurs ou visiteurs de Congrégations religieuses que les obligations de leur office entraînent si souvent hors de leur résidence. Même avec les commodités du tourisme moderne, pareille corvée perd bientôt son charme, quand on l'envisage au point de vue naturel.

quillité que lorsque j'étais à la Trappe en France, n'ayant à penser qu'à moi en qualité de simple Rx sans emploi.

" Outre cela je suis Supérieur, et un Supérieur doit s'absenter moins qu'un autre, surtout dans un commencement d'établissement. Aussi ai-je fait tout ce que j'ai pu pour éviter ce voyage, et même plus que je n'aurais dû, car il est à craindre que je ne sois arrivé trop tard pour finir mon affaire avant la lévée du siège (1). Maintenant qu'elle est bien avancée, et que j'en vois toutes les difficultés, je suis parfaitement convaincu de 2 choses : 1o que si vous étiez sur les lieux, ou vous me procureriez ce que je demande au Congrès, ou vous m'engageriez à le venir demander. Monseigneur l'Evêque Carroll, en me voyant, a aussi pensé que j'avais tort de faire ce voyage; mais il a bientôt changé d'avis, et m'a donné une excellente lettre de recommandation accompagnée d'un certificat bien avantageux pour moi. Monsieur du Bourg (2), président du Collège de Ste Marie de Baltimore, Monseigneur l'évêque de Georgetown (3), et en général tous ceux qui connaissent la marche du Congrès, sont convenus que je ne pouvais pas me dispenser de faire ce voyage.

"Quoi qu'il en soit, et quelque austère que vous vous disiez, je prie Dieu, Monseigneur, qu'il nous donne un Evêque qui vous ressemble.

L. LINDSAY, PTRE.

(*A suivre*)

1—Façon de parler aussi pittoresque qu'original pour désigner la clôture de la session du Congrès.

2—M. Louis-Guillaume Dubourg, qui, le 24 septembre 1824, fut consacré évêque de la Nouvelle-Orléans, et qui, transféré au siège archiépiscopal de Besannçon, y mourut en 1833.

3—Il n'est pas facile d'identifier le personnage ainsi désigné. Il n'y a jamais eu d'évêché de ce nom aux Etats-Unis. Il s'agit probablement du Recteur du collège de Georgetown, dont la fondation remonte à 1789.

PAGES ROMAINES

M. Briand a Rome.—Bombes autrichiennes sur Ravenne.

En Italie, le mois de février a été fécond en événements dont le plus important est, sans contredit, le voyage que M. Briand, président du ministère français, en compagnie de quelques uns de ses collègues, a fait à Rome, pour s'y entretenir de la grande guerre avec le gouvernement italien.

Réceptions officielles, souhaits de bienvenue offerts dans les palais du Capitole par le prince Colonna, maire de Rome, entouré de la municipalité, de la plupart des ministres, d'un grand nombre de sénateurs et de députés, des ambassadeurs, banquet à la Consulta, à la Villa Borghèse, au Palais Farnèse, manifestations populaires, rien n'a manqué à cette fête qui célébrait l'union de l'Italie, de la France, des Alliés, dans la croisade contre les Barbares modernes, pas même ce qu'on appelle *lacrymæ rerum*, l'ironie de l'histoire,—dont fort peu, peut-être, se sont aperçus.—Avec quelle finesse cependant M. Briand a-t-il fait écho à la voix plaintive de cette ironie que dominait le tumulte des ovations, quand, répondant aux souhaits de bienvenue que lui adressait le prince Colonna, il disait qu'il lui était particulièrement agréable d'en recevoir l'expression d'un représentant de l'une des plus illustres familles du Patriciat romain. Lorsque M. Briand mettait tant d'acharnement à faire voter par le parlement français la loi de la séparation destinée à établir un divorce officiel entre la France et la Papauté, et à spolier l'Eglise de France de tous les biens dont elle avait été dotée par la piété des fidèles, pouvait-il espérer qu'un jour, le descendant d'une famille qui compte vingt cardinaux dont le plus illustre, devenu pape sous le nom de Martin V, mit fin au grand schisme d'Occident, qui vit l'un de ses plus vaillants guerriers. Marc-Antoine Colonna, général des galères pontificales ,sauver la Chrétienté par la victoire de Lépante, le fêterait "au nom du droit et de la justice" au sommet du Capitole ! "Toute ces figures des Colonna disparu ont dû défiler entre le ministre français et le prince Colonna qui le saluait, mais celle du pape Adrien I, (Colonna), qui reçut 3 fois à Rome Charlemagne, (en 773, 781, 787), a dû s'arrêter devant lui; c'est elle, en effet qui rappelle la plus grande intimité de la France et de la Papauté. C'est pour en consacrer le souvenir que le pape Adrien I unit aux prières liturgiques de la messe cette oraison *pro rege* qui, réservée primitivement au roi de France, ne fut que plus tard récitée en faveur d'autres monarques. C'est pour le même motif que Charlemagne voulut, en 19 distiques, écrire lui-même l'épitaphe du pontife romain.—Charlemagne ! Adrien Colonna ! M. Briand! le maire de Rome, Colonna!—*Lacrymæ rerum* ! A Rome, tous les siècles les virent couler plus abondantes que partout ailleurs ; c'est ce qui ajoute tant de mélancolie aux souvenirs que ses monuments gardent avan tant de jalousie.

Le résultat pratique de ce voyage a été l'adhésion du gouvernement italien au projet du gouvernement français de réunir à Paris, dans le plus bref délai possible, une conférence permanente des Alliés, en laquelle les représentants politiques de chaque nation, leurs délégués militaires, étudieront ensemble tous les problèmes diplomatiques, économiques, militaires qui sont créés par les événements actuels.

Coordonner les efforts des puissances entre elles, chacun était convaincu de la nécessité de le faire, mais jusqu'ici le moyen d'arriver à ce but n'avait pas encore été mis en pratique, d'où tant de mécomptes causés par le défaut d'entente. Il fallait donc une conférence permanente qui, ayant la direction générale de tout, écartât toute action particulière égoïste, et considérant les divers fronts

de la guerre comme un seul front, les intérêts des différents peuples comme étant ceux d'une seule nation, imposât toujours des décisions uniquement inspirées par le bien commun.

C'est ce projet de conférence permanente apporté par M. Briand auquel le gouvernement italien a adhéré. Avoir obtenu cette adhésion est un succès plus grand par ses conséquences que ceux peut-être de certains combats militaires. En effet, à tort on à raison, l'Italie qui, malgré sa double déclaration de guerre à la Turquie et à la Bulgarie, n'a pas pris part aux expéditions des Balkans et des Dardanelles, et, tout au moins en apparence, semble n'avoir pas voulu prêter au Monténégro le secours efficace dont il avait besoin, quand il a été vaincu par le nombre, l'Italie était soupçonnée de vouloir s'immobiliser à la frontière autrichienne dans un égoïsme qui lui faisait oublier que les autres alliés se battaient en bien des divers pays à la fois.—De là, une certaine méfiance accrue encore par la prolongation de la curieuse situation qui existe entre l'Allemagne et l'Italie : ces deux nations, ayant rompu leurs relations diplomatiques, mais ne s'étant pas déclaré la guerre et gardant encore des rapports commerciaux. En adhérant au projet de la conférence, le gouvernement italien à dissipé le malentendu, et la première conséquence en a été un décret interdisant désormais toute importation d'une marchandise quelconque d'origine allemande en Italie. Ce n'est pas encore la déclaration de guerre, au point de vue militaire, mais c'est la déclaration de la guerre économique; c'est une grave atteinte au commerce allemand qui envoyait encore tant de produits en Italie.

En quittant Rome, M. Briand est allé rendre visite au roi, au quartier général d'où il a pu se rendre compte des difficultés extraordinaires auxquelles doit faire face l'armée italienne pour dompter un ennemi si favorisé par la nature du pays qu'il défend. Et l'amour propre italien a été satisfait d'une constatation qui, détruisant la légende de l'égoïsme, mettait au contraire en valeur les prodigieux efforts accomplis.

* * *

Pendant le sejour des ministres français, à Rome, l'Autriche, fidèle imitatrice de l'Allemagne, a renouvelé le geste barbare de bombarder à l'aide de ses aéroplanes des villes ouvertes, et d y tuer des habitants inoffensifs. La vieille et mélancolique Ravenne a vu les bombes tomber sur son hôpital et sur l'une de ses antiques basiliques qui, malgré son nom de Saint-Apollinaire-le-neuf, (*S. Apollinare Nuovo*), ne compte pas moins de 14 siècles d'existence.

Après le partage de l'Empire romain. Ravenne fut choisie par Honorius pour être la capitale de l'Empire d'Occident, en 404. Successivement résidence d'Odoacre, roi des Hérules, de Théodoric, roi des Ostrogoths, qui la préférèrent à tant d'autres cités, à cause des lagunes qui, l'entourant, la rendaient semblable à Venise et lui constituaient une défense naturelle, tout en lui ouvrant un port sur l'Adriatique, Ravenne ne fut plus que la capitale d'un exarchat, après la destruction de l'empire Ostrogoth par Narsès. Réduite aujourd'hui aux dimensions d'une petite ville de province de douze à treize mille âmes, Ravenne garde encore des restes précieux de son ancienne splendeur, car, sol classique de l'alliance de l'art romain avec l'art byzantin, possédant autrefois une brillante école d'architecture, elle vit s'élever de splendides monuments dans l'enceinte de ses murs, et si les palais impériaux ont disparu, quelques unes de ses basiliques ont survécu aux vicissitudes des siècles.

C'est l'une d'entre elles, Saint-Apollinaire-le-neuf, qui, après avoir bravé les ravages du temps pendant quatorze cents ans, a failli être misérablement détruite par le vandalisme autrichien. Heureusement le portique de l'église seul a été atteint.

Primitivement, la vieille basilique portait le nom de "Eglise de Jésus-Christ"; elle s'appela ensuite "église de Saint Martin au ciel d'or" en 560, dénomination

qu'elle échangea encore contre celle de Saint-Apollinaire-le-neuf, quand elle fut mise sous le patronage du premier apôtre de Ravenne, lors d'une nouvelle consécration, vers la fin du huitième ou au commencement du neuvième siècle.

Saint Apollinaire, disciple de saint Pierre, l'un des 72 disciples de Notre Seigneur, qui suivit le Prince des Apôtres à Antioche, puis à Rome, fut créé par lui premier évêque de Ravenne, ce qui mérita à cette chrétienté le titre de "fille aînée de l'Eglise", et au siège de Ravenne celui de "trône apostolique".

Actuellement, le portique, qui vient d'être en partie détruit, porte les caractères de la Renaissance qui le reconstruisit selon ses goûts, sans l'harmoniser avec le style intérieur de l'église. Sur le côté droit, mais complètement détachée, s'élève la tour ronde du clocher qui dut être construite vers le Xe siècle.

Bâtie par Théodoric, pour servir de cathédrale arienne, cette basilique est un des plus beaux spécimens de décoration intérieure des premiers temps du christianisme, bien que l'abside ait été transformée au XVIe siècle, et que le plafond actuel ait été refait en 1611.

Quand on pénètre dans l'intérieur de ce temple chargé d'années, ce qui frappe l'œil et le fascine, ce sont les 24 colonnes aux chapiteaux si caractéristiques qui furent, dit-on, apportées de Constantinople, et surtout, sur les murs de la nef principale, les grandioses mosaïques dont les unes sont de la période arienne, les autres quelque peu postérieures. Primitivement, sous les fenêtres et dans le dôme de l'abside, on lisait l'inscription suivante : "Le roi Théodoric éleva cette église et la dédia au Nom de N. S. Jésus-Christ." Et, en fait, ce roi avait ordonné que vingt-quatre mosaïques différentes reproduisissent d'une part les miracles de Jésus-Christ, de l'autre, les diverses scènes de sa passion. Il reste encore de cette œuvre première la représentation des figures du Rédempteur, de la Vierge avec son divin enfant entourée d'anges, des prophètes, et de quelques saints, non moins que les vues de la citadelle de *Classe*, du palais impérial, et de quelques vieilles églises de Ravenne. Le reste a disparu pour faire place à deux longues processions de vierges et de martyres qui furent exécutées dans la seconde moitié du XIe siècle, ce qui fait supposer que les anciennes devaient se rapporter au culte arien.

Théodoric était mort, exécré des catholiques romains, moins peut-être à cause de sa foi arienne que parce qu'il avait été un cruel persécuteur de la foi romaine, et qu'en les dernières années de sa vie, il fit périr l'illustre Boëce, Symmaque, et le pape Jean I. Il s'en suivit que tout ce qui rappelait sa mémoire, le souvenir de ses triomphes, devint l'objet de la haine universelle, et l'on s'efforça d'en faire disparaître les traces. Subissant le sort commun de tout ce qui touchait à Théodoric, l'église de Saint-Martin-au-ciel-d'or fut purifiée des souvenirs impériaux, lors d'une consécration nouvelle que lui donna l'archevêque Agnellus, en installant dans son enceinte le culte romain : *Omnes Gotborum ecclesias reconciliavit, (Agnellus), quæ Gotborum temporibus sen regis Theodorici, constructæ sunt, quæ Ariana perfidia et hæreticorum secta doctrina et credulitate tenebantur.*

Trente ans à peine s'étaient écoulés entre la mort de Théodoric et l'élévation à l'épiscopat d'Agnellus, mais, en ces trente ans, des transformations politiques et artistiques importantes avaient eu lieu à Ravenne. Les Goths avaient été battus et dispersés, les Byzantins, avec Bélisaire et Narsès étaient entrés dans Ravenne, y apportant un faste nouveau qui, inspiré d'un nouvel art, se manifesta principalement dans la décoration des églises. Pour qui compare attentivement les formes, l'expression, la technique des mosaïques exécutées dans l'ancienne capitale des Ostrogoths, avant que les Byzantins en eussent repris possession, avec celles que firent faire ces derniers, quand ils se furent rendus les maîtres de la ville, il n'y a pas de doute,—ainsi que le dit Cassiodore,— que soit goût personnel, soit calcul politique, Théodoric ne confiât l'exécution des œuvres artistiques qu'il désirait qu'à des ouvriers romains. En effet, la partie romaine des mosaïques de Saint-Apollinaire-le-neuf semble ne vouloir reproduire que les statues des personnages représentés, en dehors de toute pensée d'ornemen-

tation ; la partie byzantine, au contraire, ne vise qu'à l'effet décoratif. La pensée de l'Orient se manifeste dans celle-ci, celle de l'Occident s'affirme dans celle-là. C'est ainsi que les murs de cette église sont des témoins séculaires de l'histoire de l'art ; ils ont failli s'écrouler sous les bombes d'un aréoplane... après avoir échappé aux destructions de tant d'autres guerres, et avoir été respectés par les invasions des Sarrasins, qui ravagèrent autrefois tous les rivages de l'Adriatique dans le voisinage de Ravenne.

DON PAOLO AGOSTO.

BIBLIOGRAPHIE FRANÇAISE

Exposition de la Morale Catholique—La Charité, sa nature et son objet, carême de 1914, par le R. P. M.-A. Janvier, des frères prêcheurs, chez Lethielleux, 10 rue Cassette, Paris.—Ce livre du R. P. Janvier nous montre une fois encore les qualités solides, la science théologique très sûre, la force persuasive du prédicateur de Notre-Dame. Ce livre contient les conférences faites sur *la Charité* pendant le carême de 1914. Le sujet était vraiment beau, vaste, propre à l'éloquence. L'orateur en a tiré le meilleur parti. Non pas qu'il y ait là une éloquence brillante, primesautière, spontanée, brûlante : ce ne sont pas là les qualités du talent oratoire du R. P. Janvier. Son éloquence est faite de raison, de pensées substantielles, de démonstrations vigoureuses : elle n'est pas faite de flamme, d'images et d'enthousiasme. Si parfois elle paraît un peu sèche et pesante à la lecture, il ne faut pas oublier que l'orateur est doué d'une voix merveilleuse qui met de l'harmonie dans les passages les plus austères.

Dans les conférences de 1914, le prédicateur traite successivement de l'amour de Dieu, de l'amour de soi, de l'amour du prochain, de l'amour de la patrie, de l'amour de l'Eglise. Tous ces amours sont considérés au point de vue de la vertu surnaturelle de la charité. Les conférences de la retraite pascale qui terminent le volume reprennent à d'autres points de vue le thème de la charité, et l'appliquent à la vie chrétienne des auditeurs. Le prédicateur établit la nécessité et la manière d'aimer Dieu, l'obligation de rapporter toute notre vie à la gloire de Dieu ; il montre la stérilité des œuvres et des vertus que n'anime pas la charité surnaturelle; il définit l'ordre établi dans nos affections par cette charité, et, le Vendredi Saint, il fait voir dans la passion de N. S. Jésus-Christ l'idéal de la charité. L'allocution prononcée à l'occasion de la communion générale des hommes traite de l'eucharistie, pain de la charité.

Cette seule énumération fait connaître l'intérêt théologique et pratique des conférences du R. P. Janvier ; elle indique assez tout le profit que l'on peut retirer de leur lecture.

CAMILLE ROY, Pre.

Nos deux patries la France et l'Eglise. Par l'abbé ARMAND D'AGNEL. P. Lethielleux, édit. Paris.—Huit conférences d'une haute tenue littéraire sur cette thèse que nous avons deux patries : la France et l'Eglise, également dignes de notre amour.

Le Pape et la Guerre, par PAUL DUDON, P. Lethielleux, édit. Paris.—M. P. Dudon a entrepris la défense du Souverain Pontife accusé par les journaux impies de prendre parti dans la guerre actuelle pour les ennemis de la France.

Qu'une telle entreprise soit nécessaire démontre le désarroi intellectuel dans lequel se débat l'opinion des trop nombreux Français qui ont perdu le sens chrétien. S'il était permis de railler dans ces tragiques circonstances, nous demanderions à ces contempteurs de la Papauté pourquoi ils attachent tant de prix aux actes politiques d'une Eglise avec laquelle ils ont rompu les relations et qu'ils proclament morte. Si son influence leur apparaît aujourd'hui digne d'entrer en ligne de compte, rien n'est plus aisé que de renouer avec elle, au lieu de la poursuivre d inventions et de calomnies. Quant aux catholiques qui voudraient que Rome prît ouvertement parti pour la France contre l'Allemagne, il faut croire que le patriotisme les aveugle étrangement. Si la neutralité du Saint Père les offusque, combien plus justement seraient offusqués les catholiques autrichiens et allemands de son hostilité? La neutralité absolue s'impose donc au Père commun des fidèles, et l'on n'a pas le droit de lui demander autre chose que des témoignages de charité acceptables à toutes les parties. M. P. Dudon n'a pas de peine à démontrer la parfaite correction de l'attitude de Benoît XV depuis le commencement de cette terrible guerre. Espérons que les bélligérants ne tarderont pas à réclamer son intervention pour mettre fin au conflit.—Fr. A.

Abbé Bels. *Figures de Pères et Mères chrétiens.* 2e série. 1 vol-in-12. Paris, Téqui, 1914.—Fort intéressant, par le choix des anecdotes qui mettent en lumière certains aspects de la formation morale et chrétienne de l'enfant, et par la dignité et la valeur des personnages mis en cause. Il y a là des saints et des saintes, des grands et des petits, des hommes d'Etat et des artistes. A remarquer, entre autres, plusieurs citations des belles lettres que Joseph de Maistre adressait à ses filles. Au besoin on y trouverait tout un traité d'éducation. Ce livre très édifiant et instructif doit avoir sa place à côté de la première série du même genre et du même auteur.—C.

A. Gratry. *De la connaissance de l'âme,* 2 vols in-12, 7e éd., 1915, Paris, Téqui. 7frs. 50.—Ces deux volumes nous ont rappelé ce temps, où jeune homme, nous lisions le Père Gratry avec avidité, et les heures délicieuses passées avec cette âme si noble, si généreuse et d'une élévation si communicative. Son exposition ne plait plus autant, aujourd'hui que les esprits—fort heureusement d'ailleurs—préfèrent les formules plus brèves, plus simples, plus didactiquer, et moins oratoires; mais c'est un grand honneur pour le P. Gratry que d'être lu et médité encore de nos jours. Il a occupé une belle place dans la philosophie au siècle dernier. Il était un philosophe chrétien, fort incomplet sans doute, mais il avait ce trait caractéristique emprunté à l'*école,* qui estime que la pratique doit être unie à la théorie, et que la tendance morale est inséparable de la spéculation métaphysique. "Pour bien recevoir de Dieu les semences de la vérité, la première disposition est une disposition morale." Cependant, il ne s'ensuit pas que ces semences de vérité nous viennent par le canal de ce *sens divin* qu'il attribue à l'homme en plus des sens extérieurs qui servent à connaître le monde externe et ce sens intime, ou la raison, dont la fonction est de connaître l'âme; ce *sens divin* "qui est le sens de l'infini, qui peut seul nous faire connaître Dieu, voir Dieu",—qui fait que "l'âme sent Dieu", comme elle se sent elle-même et devient ainsi principe de connaissance. C'est verser dans l'ontologisme,—ne dirait-on pas aujourd'hui, dans l'*immanence*? Les textes de saint Thomas que l'auteur cite à l'appui de sa thèse n'ont rien de commun avec cette théorie et se rapportent à tout autre chose. Sauf cette réserve très sérieuse qui s'impose, on le lira avec profit pour se renseigner sur l'histoire des idées et de la défense de la philosophie catholique dans un siècle où brillait et prospérait surtout la philosophie positiviste.—C.

La Belgique et la France.—Exposé des liens anciens et nouveaux qui unissent les deux nations, par l'abbé S. Coubé, chanoine honoraire d'Orléans et de Cambrai, In-8. 0.60 (P. Lethielleux, éditeur, 10 rue Cassette, Paris, 6ème)—L'ora.

teur fait ressortir avec son éloquence diserte et brillante un lien de parenté entre les deux peuples : parenté ancienne établie sur la communauté d'origine et de foi; parenté nouvelle fondée sur la communauté des souffrances, de l'héroïsme et des services rendus.—C.

Almanach du bon patriote. pour l'année 1916. In-12 illustré, 128 pp. *franco* 0.50 (centimes)—P. Lethielleux, éditeur, 10 rue Cassette, Paris.—Cet almanach, comme son nom l'indique, traite à peu près exclusivement des choses de la guerre et le lecteur y trouve un régal des plus variés, comme aussi des plus impressionnants et des plus réconfortants. Aux "poilus" dans les tranchées, à qui il a pu écheoir en étrennes, l'*Almanach du bon patriote* aura apporté plus d'une bonne pensée comme il lui aura valu plus d'un quart d'heure de franche gaieté.

Agenda ecclesiastique pour l'an de grâce 1916. In-18, reliure toile, tranches rouges, muni d'un crayon, fr. 1.50. (P. Lethielleux).—Quelle intelligente invention que ces *agenda* (celui-ci en particulier) qui pour la modique somme de 30 sous, vous fournissent à la fois, sous un format commode 1o L'*Ordo* liturgique pour chaque jour de l'année, avec indication des indulgences à gagner et un espace suffisant pour insérer son inention de messe et d'autres choses encore; 2o Une liste hiérarchique de la Cour de Rome, de l'épiscopat français, alsacien-lorrain, belge et suisse, avec le nom en latin de chaque diocèse; 3o un petit formulaire liturgique pour l'administration des sacrements, les bénédictions usuelles avec liste des noms de baptême français dont la traduction en latin offre quelque difficulté, et 4o enfin, tout un calepin de feuilles blanches avec en-tête imprimé, pour y insérer les actes du ministère sacerdotal. Ajoutons une liste (avec titre et date) des principaux actes du Saint-Siège qui intéressent le clergé.—L. L.

Histoire anecdotique de la guerre.—par Franc-Nohain et Paul Delay. Volume 7 : L'Armée Française (Mobilisation et Recrutement): volume 8: L'Armée Française (Sur le Front); volume 9; L'Armée Française (Les Services d'arrière) Prix de chaque volume... 0.60, franco 0.70 (P. Lethielleux éditeur, 10 rue Cassette, Paris (6ème)—Les trois nouveaux volumes de cette collection sont peut-être plus intéressants et en tout cas plus instructifs, que ceux qui les ont précédés. Il n'est guère facile de les analyser; disons plutôt que les explications que donnent ces fascicules du jeu des rouages multiples qui constituent l'immense armée française sont d'une clarté parfaite et nous remplissent d'admiration pour le génie improvisateur d'une administration que l'on a peut-être trop décriée. Voilà des livres que tout le monde devrait se procurer.—Fr. A.

OUVRAGES REÇUS.

P. Lethielleux, libraire-éditeur, 10 rue Cassette, Paris :

1. Antonio Bermejo re la rica. *Sur qui le Kaiser ne comptait pas.* traduit et adapté de l'espagnol, par Christian de Lisle, In-12, 124 pp. 1 fr. 10.
2 R. P. Guillermin. *L'autre vie.* In-12. 294 pages. Se vend 3 francs; franco de port, frs. 3.25
3. Le De profundis *médité*, par l'abbé Armand D'Agnel in-12 écu. franco frs. 2. 50.

Almanach Rolland, agricole, commercial et des familles pour l'année 1916, se vend 15 sous chez tous les libraires.

BIBLIOGRAPHIE CANADIENNE

Almanach de la langue française.—L'Almanach est une des formes populaires de la presse. Il y a longtemps que, dans les "vieux pays", en France surtout, on l'utilise pour "la ruine des uns et pour l'édification des autres. C'est dans ce dernier but que la *Ligue des Droits du Français* a lancé le premier exemplaire de ce genre de périodique annuel. Elle ne pouvait débuter de façon plus actuelle et plus vivante. Eclos en pleine lutte pour les droits scolaires et nationaux de nos frères de l'Ontario, le nouvel Almanach comprend tout un arsenal de moyens de défense et de conquête. Les sommités intellectuelles de notre race, hommes d'Eglise et hommes d'Etat, y ont contribué. La partie pédagogique et instructive n'est pas la moins intéressante et servira à populariser ces leçons de correction de langage dont nous avons tant besoin.—L. L.

Journée franciscaine tenue le 5 octobre 1915 dans l'église de Saint-François à Montréal à l'occasion des Jubilés franciscains. In-8 de 78 pages, Montréal 1915. Ce souvenir jubilaire est consacré tout entier au Tiers-Ordre de saint François. D'éminents orateurs, religieux, prêtres séculiers, hommes de professions libérales, y redisent tour à tour, en termes pleins de conviction et d'admiration sincères, les merveilles opérées dans tous les départements de la société chrétienne, par cet organisme d'inspiration vraiment céleste. Le tertiaire qui relira de temps à autre ces pages édifiantes se sentira plus heureux de porter les livrées séraphiques du "pauvre d'Assise." —L. L.

1000 mots illustrés ou *Gravures et Mots*, par Monsieur Etienne Blanchard p. s. s. In-8 de 112 pages, Montréal 1915. Ceux qui connaissent déjà *le Dictionnaire de bon langage, En garde ! En français*, et autres publications de l'inlassable éducateur, s'empresseront de se procurer ce dernier paru de ses opuscules pédagogiques. Ils y trouveront résumée une partie de ce qu'il ont déjà appris dans ses travaux précédents, et surtout, pour faire saisir en un clin d'œil et graver à fond dans la memoire l'objet de la leçon, des séries d'images, groupées par catégories, des choses les plus usuelles dans tous les départements de l'ordre social. Ces tableaux synoptiques forment un véritable étalage d'exposition, organisé dans le but, non pas de provoquer la convoitise du client, mais de meubler son esprit de connaissances exactes et utiles. On ne saurait mieux réaliser le procédé de la méthode intuitive, avec, en plus de la simple "lécon de choses", la connaissance de la terminologie correcte, par l'indication du nom vrai et l'extirpation de tous les barbarismes.—L. L.

Saint-Honoré de Shenley. Autrefois et aujourd'hui. Jolie brochure de 60 pages gr. in 8, ornée de 14 photogravures hors texte. L'Action Sociale Ltée, Québec 1915. De toutes les monographies paroissiales récemment parues, voilà bien une des plus vivantes et des plus intéressantes, sinon des mieux documentées. L'auteur, le curé actuel, n'a pas eu, pour faire son travail, à feuilleter de poudreux manuscrits, ni de lourds in-folio; il s'est tout simplement adressé aux "anciens" et, renseigné par la tradition orale, il a raconté simplement et plaisamment à ses paroissiens d'aujourd'hui ce qu'ont fait leurs pères, et à leur tête, les vaillants missionnaires qui ont soutenu leur courage alors qu'ils s'attaquaient aux géants de la forêt et conquéraient le coin de terre nécessaire pour donner à leur familles le pain quotidien.—L. L.

Le Directeur-propriétaire, - - - - - Le Chan. L. LINDSAY.

Imprimerie de L'ÉVÉNEMENT, 30 rue de la Fabrique, Québec.

145

LA NOUVELLE-FRANCE

TOME XV AVRIL 1916 No 4

LA PROVINCE DE QUÉBEC ET LA MINORITÉ ANGLAISE

Notre histoire parlementaire et constitutionnelle est généralement trop peu connue. On est assez au courant des grandes lignes et des événements majeurs. Mais combien de détails sont ignorés, qui seraient cependant très utiles pour nous orienter et nous éclairer au milieu des luttes du présent.

Voici, par exemple, un épisode politique dont la connaissance nous paraît être d'un intérêt tout spécial en ce moment. Il nous montre quelle a été la genèse d'un des articles les plus importants de notre constitution canadienne. Et il fait ressortir avec quelle largeur d'esprit, quelle libéralité, quelle générosité, la majorité bas-canadienne a toujours agi envers la minorité anglaise et protestante de notre province. Nous voulons parler de la demande de privilèges additionnels, en matière d'éducation, formulée par cette minorité avant la confédération, de la manière dont elle fut accueillie, et de son résultat final. Il nous semble opportun, à l'heure actuelle, de faire un historique aussi complet que possible de cet incident.

La dernière session de la dernière législature du Canada-Uni, en 1866, touchait à son terme, lorsqu'un membre du gouvernement d'alors présenta un bill qui provoqua aussitôt une vive émotion dans les cercles parlementaires. Pour bien comprendre quelle en était la portée, il faut rappeler ce qui s'était passé l'année précédente, lorsque les résolutions relatives à la confédération des provinces avaient été discutées et adoptées par les chambres.

La quarante-troisième résolution—nous parlons ici des résolutions originaires, qui servirent ultérieurement de base à l'acte impérial de 1867, connu sous le nom "d'Acte de l'Amérique Britannique du Nord"—se lisait comme suit : "Les législatures locales auront le pouvoir de faire des lois sur les sujets suivants : 6. l'éducation

(sauf les droits et privilèges que les minorités catholiques ou protestantes dans les deux Canadas posséderont par rapport à leurs écoles séparées au moment de l'Union." (*Débats sur la Confédération* p. 4).

En discutant cette résolution devant l'Assemblée Législative, le 8 février 1865, l'honorable George Brown, le chef libéral qui s'était coalisé avec les chefs conservateurs pour faire la confédération, prononça ces paroles :

"Pour ma part je n'éprouve pas la moindre hésitation à l'accorder comme une des conditions du projet d'union, lequel doit être doublement acceptable aux yeux des honorables messieurs en face de moi, qui furent les auteurs du projet de loi de 1863. Mais on a dit que bien que cet arrangement serait peut-être équitable pour le Haut-Canada, il n'en était pas ainsi quand au Bas, attendu qu'il existait des causes dont la population anglaise avait eu à se plaindre depuis longtemps, et qu'il serait nécessaire de faire quelques amendements à l'acte scolaire actuel, pour leur assurer justice égale. Eh bien, lorsque cette question fut soulevée, tous les partis dans le Bas-Canada se montrèrent prêts à la règler d'une manière franche et conciliatrice ; c'est-à-dire avec l'intention bien arrêtée de faire disparaître toute cause d'injustice qui pourrait exister, et c'est avec cette entente que la clause concernant l'instruction publique a été adoptée par la convention." (*Débats sur la Confédération*, p. 81).

M. Brown faisait ici allusion à certaines réclamations formulées par quelques-uns des représentants de la minorité protestante du Bas-Canada. D'après cet article quarante-troisième des résolutions, disaient-ils, la législature provinciale aura juridiction exclusive sur l'éducation. La minorité non-catholique se trouvera donc dépendante de la majorité catholique, dans le Bas-Canada. Sans doute il est dit que la législature ne pourra toucher aux "droits et privilèges que la minorité possèdera par rapport aux écoles séparées au moment de l'Union." Mais, dans l'état actuel des choses, nous croyons avoir droit à certaines franchises, à certains avantages, que nous ne possédons pas encore. Et si nous ne les obtenons pas, si la législature du Canada-Uni ne nous les accorde pas avant que la confédération devienne un fait accompli, nous pourrons être exposés à ne pas les avoir sous le nouveau régime. La législature de la nouvelle province ne sera constitutionnellement tenue qu'à respecter les droits dont nous jouirons au moment où la constitution fédérale entrera en vigueur. Donc il importe que des amendements soient faits, avant la confédération, à la loi scolaire, dans le sens de nos réclamations.

Voilà quelle était l'attitude de la minorité protestante dans le Bas-Canada, au moment où se discutait le projet de confédération. Dans les cantons de l'Est principalement, il y avait eu quelque fermentation au sein de l'opinion anglaise. Des semeurs de préjugés avaient jeté le cri que la minorité non-catholique allait être livrée pieds et poings liés à la majorité catholique. Pour prévenir un mouvement qui aurait pu prendre des proportions dangereuses, M. Galt, ministre des finances, et représentant reconnu de l'élément anglais bas-canadien, promit solennellement, dans un discours prononcé à Sherbrooke, après la conférence de Québec de 1864, que le gouvernement ferait adopter sans délai des amendements à la loi scolaire, satisfaisants pour la minorité.

Au cours des débats sur les résolutions fédérales, cette question revint plusieurs fois sur le tapis, et la promesse de M. Galt fut rappelée. Le 8 mars 1865, M. Holton posait à ce dernier la question suivante :

"Avant la fin de ces explications, que je n'ai nullement le désir de prolonger, je demanderai à l'honorable ministre des finances ce qui va être fait relativement à la loi des écoles du Bas-Canada, qui devait nous être soumise durant cette session. On parle de la prorogation des chambres, et je désirerais savoir si les engagements pris par l'honorable membre à Sherbrooke, au nom de ses collègues et en son propre nom, seront mis à exécution?".... M. Galt répondit : "En ce qui regarde la question des écoles, le gouvernement se tient à ses engagements, et la chambre aura à s'occuper de cette question."—"Dans le cours de cette session?" s'enquit M. Holton.— "Pas durant cette session," déclara M. Galt, "car le gouvernement a l'intention de proroger les chambres le plus tôt possible... Mais le gouvernement fera amender cette loi (la loi scolaire) conformément à ses déclarations, avant que la Confédération ne passe." (*Débats sur la Confédération*, pp. 664 665).

A une séance précédente, celle du 22 février 1865, M. Rose, député de Montréal-Centre, avait précisé les *desiderata* de la minorité protestante. Il avait prononcé les paroles suivantes :

"Mon honorable ami (M. Cartier) ne trouvera pas étrange que je lui indique les changements que nous désirons, et que je tienne à m'assurer jusqu'à quel point le gouvernement tiendra compte de ces changements dans la mesure projetée. Le premier point qui a causé de fréquentes difficultés est de savoir si les propriétaires non résidents auront le même droit de désigner l'école au profit de laquelle leur part des taxes devra être affectée, — en d'autres termes, si une personne ne résidant pas dans un canton n'aura pas le droit d'indiquer à quelle école séparée elle désire que sa part de taxes profite. Un autre point a trait aux taxes sur les propriétés des compagnies incorporées. Dans l'état actuel des choses, la minorité du Bas-Canada n'est pas satisfaite de l'emploi de ces taxes. Je désirerais savoir si on adoptera un moyen équitable et satisfaisant de répartir ces taxes, par exemple en les traitant comme deniers publics.... Il y a un troi-

sième point plus important que ces deux derniers, savoir : si la minorité aura un contrôle plus étendu sur l'administration et la direction des écoles séparées." A ces questions de M. Rose, M. Cartier donna une réponse bien catégorique : "En ce qui regarde le premier point, déclara-t-il, je puis dire que le gouvernement a l'intention de proposer une mesure qui donnera à la minorité le pouvoir de désigner à quelles écoles séparées les taxes devront être affectées.... En ce qui regarde la seconde question, la distribution des deniers prélevés sur les compagnies commerciales, le gouvernement a l'intention de proposer une mesure règlant la distribution de ces deniers d'une façon équitable et satisfaisante pour tous. Enfin, à la troisième question de mon honorable ami pour Montréal-Centre, je dois dire que cette loi pourvoira à ce que la minorité protestante du Bas-Canada ait sur ses écoles un contrôle satisfaisant." Ici M. Pope, député de Compton, intervint : "Sera-t-il permis, dit-il, à la minorité d'un canton de s'unir avec le canton voisin pour former le nombre requis?"—"Certainement, répondit M. Cartier. Une disposition de la loi permettra à la minorité de s'unir à une municipalité contiguë pour former le nombre requis." (*Débats sur la Confédération* pp. 416, 417.)

La session de 1865 se termina sans qu'une mesure fût proposée pour amender la loi scolaire conformément aux promesses de M. Galt et à celles de M. Cartier. Les débats sur la confédération avaient été longs, et l'on jugea qu'il valait mieux attendre à l'année suivante, pour ne pas retarder la prorogation.

Mais en 1866, il n'y avait plus d'ajournement possible. Cette session était la dernière du régime de l'Union, et si la minorité protestante du Bas-Canada devait obtenir, avant la confédération, les garanties additionnelles qu'elle avait réclamées, c'était le temps ou jamais. Le gouvernement n'avait nullement l'intention d'éluder ses promesses. Un projet de loi fut préparé avec tout le soin que demandait un sujet de cette importance. Nous lisons à ce propos dans une lettre de sir John Macdonald à lord Monck : "Galt, le représentant des Anglais du Bas-Canada, a pris le meilleur moyen possible de régler la question éducationnelle, pour cette section. Il a demandé au juge Day, l'un des hommes les plus capables et des meilleurs juges qui ait siégé sur le banc dans le Bas-Canada, de rédiger un bill pour la protection de la minorité anglaise et protestante. M. Day, quoique protestant, a la confiance des Canadiens français. Il est ici à lœuvre, et je suis sûr qu'il va préparer une mesure satisfaisante". (*Memoirs of Sir John Macdonald*, par Joseph Pope, vol. I, p. 300).

Le projet de loi en question fut enfin présenté le 31 juillet 1866. C'était l'honorable M. Hector Langevin, alors solliciteur-général, qui en était chargé. Il était intitulé : "Bill pour amender le chapitre 15

des Statuts Refondus du Bas-Canada, concernant l'allocation provinciale en faveur de l'éducation supérieure, et les écoles normales et communes."

Ce titre indiquait très imparfaitement la véritable nature et l'exacte portée de la mesure proposée. Les journaux du temps en donnaient une analyse complète. Voici quelles en étaient les dispositions principales. D'après ce bill, deux députés-surintendants devaient être nommés, l'un catholique, l'autre protestant. Le conseil de l'instruction publique restait composé de dix-sept membres, dont cinq protestants. Lorsque quatre des membres protestants émettraient, sous leur signature, l'avis que la direction des écoles protestantes devrait être séparée de celle des écoles catholiques, le gouvernement, dans un délai de trois mois, adopterait un arrêté en conseil décrétant cette division, et donnant au député-surintendant protestant la direction des écoles protestantes. Comme corollaire, les membres protestants du conseil de l'instruction publique seraient alors, avec une ou deux additions, constitués en conseil séparé et distinct. D'autres articles accordaient à la minorité dissidente des sauvegardes plus explicites quant au paiement des taxes scolaires, à la répartition des taxes payées par les compagnies, pourvoyaient à ce que les minorités de deux municipalités adjacentes pussent s'unir, et à ce que tout chef de famille dissidente, dans une municipalité où il n'y avait pas d'école séparée, pût payer ses taxes à l'école séparée d'une municipalité voisine. Telles étaient les grandes lignes du projet. C'était le loyal accomplissement des promesses faites par M. Galt à la minorité protestante du Bas-Canada, et ratifiées pour ses collègues.

Mais à peine le bill était-il présenté qu'il se produisit une complication extrêmement dangereuse pour le gouvernement. Les catholiques du Haut-Canada se dirent : "Pourquoi n'obtiendrions-nous pas les mêmes avantages que les protestants du Bas-Canada?" Et ils réclamèrent une législation analogue.

Le jour même où le bill fut soumis à la Chambre, l'honorable Monsieur A.-A. Dorion se leva et demanda au ministère s'il se proposait de présenter une mesure semblable en faveur de la minorité catholique du Haut-Canada. Ce fut l'honorable John-A. Macdonald (plus tard sir John Macdonald) qui répondit au nom du gouvernement. Il déclara que celui-ci ne se proposait ni de présenter ni

de faire présenter un bill de cette nature. Mais il ajouta très énergiquement et très nettement que si un tel projet de loi était présenté il voterait en sa faveur. Cette courageuse parole fit bondir M. Mackenzie (qui devait être premier ministre en 1874). "J'avertis, s'écria-t-il, les membres réformistes du cabinet que si un bill est présenté par un député ministériel pour augmenter les privilèges de la minorité catholique dans le Haut-Canada, il ne leur suffira pas de voter contre ce bill pour éviter l'indignation de leurs constituants. Une telle mesure serait une intervention tyrannique dans les droits du Haut-Canada". (Débats parlementaires, *Ottawa Times*, 1er août 1866).

Pour bien comprendre la situation, il faut se rappeler que le gouvernement du jour était un gouvernement de coalition, formé spécialement pour faire aboutir le projet de la confédération. En 1864, M. George Brown, le chef du parti grit-réformiste, s'était allié dans ce but à MM. Macdonald et Cartier. Lui et deux de ses amis, MM. Mowat et Macdougall, étaient entrés dans le cabinet. M. Mowat avait, peu de temps après, été nommé vice-chancelier du Haut-Canada; et, en 1865, M. Brown s'était retiré parce qu'il ne partageait pas les vues de ses collègues sur la question du traité de réciprocité avec les Etats-Unis. Mais deux autres libéraux haut-canadiens, MM. Ferguson Blair et Howland, les avaient remplacés. C'étaient spécialement les ministres réformistes que M. Mackenzie menaçait des foudres de leurs électeurs.

Le gouvernement se trouvait dans l'impossibilité de présenter une mesure comme celle que M. Dorion indiquait. D'abord la situation scolaire dans le Haut-Canada n'était pas identique à celle du Bas-Canada. Les deux systèmes n'étaient pas semblables. Dans une brochure publiée en 1865, M. Dawson, le principal de l'école normale McGill, faisait ressortir les différences, afin de démontrer que le cas de la minorité catholique du Haut-Canada ne pouvait être comparé à celui de la minorité protestante du Bas-Canada. "Sur ce sujet, disait-il, je crois que l'on commet généralement une grave erreur. On suppose que ce qui est bon et suffisant pour l'une de ces minorités doit nécessairement être bon et suffisant pour l'autre.. Mais il n'existe pas de parité. La minorité du Bas-Canada désire des écoles publiques et non-confessionnelles ; la minorité du Haut-Canada réclame des écoles séparées. La majorité

du Bas-Canada est en faveur d'un système fortement confessionnel et ecclésiastique; la majorité du Haut-Canada est en faveur d'un système d'écoles publiques et non confessionnelles.... En résumé la majorité du Haut-Canada et la minorité du Bas-Canada sont favorables au principe des écoles publiques, pour la meilleure diffusion de l'instruction élémentaire. La majorité du Bas-Canada et la minorité du Haut-Canada sont favorables au principe des écoles séparées. Et de la sorte, si politiquement les cas des deux minorités peuvent se ressembler, au point de vue éducationnel ils sont totalement différents." (*On some points in the history and prospects of Protestant education in Lower Canada*", par le principal Dawson, Montréal 1864, p. 9).

En outre, la loi des écoles séparées obtenue par la minorité catholique haut-canadienne en 1863, après bien des années d'une lutte ardente, avait été considérée et proclamée par un grand nombre comme le règlement final de cette question si violemment et si passionnément controversée. L'honorable M. McGee, l'éloquent représentant des Irlandais catholiques, disait à ce sujet, dans son discours sur la Confédération : "J'ai accepté comme final l'acte amendé de 1863, parcequ'il accordait tout ce que les pétitionnaires avaient demandé." Les membres réformistes du ministère, en particulier, se trouvaient absolument liés au *statu quo*, et il leur était impossible de consentir à une nouvelle loi scolaire pour le Haut-Canada. Dans de telles conditions le gouvernement ne pouvait proposer une mesure de ce genre sans se disloquer, sans provoquer une crise formidable, et risquer l'avortement de la confédération.

Les choses en étaient là lorsqu'il se produisit une intervention très grave. Les évêques catholiques, qui suivaient d'un œil attentif les événements, crurent devoir élever la voix pour demander que les deux minorités, celle du Haut et celle du Bas-Canada, fussent mises absolument sur le même pied. Et ils adressèrent au gouverneur en conseil une pétition dont nous croyons utile de donner ici le texte :

"Les soussignés, évêques de la province du Canada, assemblés à Montréal, représentent humblement à votre Excellence :

"Qu'à l'occasion de la prochaine confédération des provinces britanniques un projet de loi doit être proposé à la législature à l'effet d'accorder certains droits et privilèges à la minorité protestante du Bas-Canada.

"Les soussignés verront avec plaisir que cette mesure devienne loi, et que l'on reconnaisse ainsi le droit de la minorité dans le Bas-Canada à travailler à l'éducation de ses enfants. Mais ils prennent en même temps la liberté d'exprimer

le vœu qu'en bonne justice tous les droits et privilèges accordés à la minorité protestante du Bas-Canada doivent être également conférés à la minorité catholique dans le Haut-Canada.

"C'est pourquoi les soussignés croient devoir prier votre Excellence de vouloir bien accueillir la réclamation de la minorité catholique du Haut-Canada et de la soumettre à la sérieuse considération de votre conseil.

"Montréal, 30 juillet 1866.

C. F., évêque de Tloa.
Ig., évêque de Montréal.
Jos., Eug., évêque d'Ottawa.
Alex., évêque de St-Boniface.
Joan évêque d'Hamilton.
Adolphus, évêque de Sandwich.
E. J., évêque de Kingston.
Joan. Jos., évêque de Toronto.
Charles E., évêque de St. Hyacinthe.

Nous donnons cette pétition telle que nous la trouvons dans les journaux français de l'époque ; c'est évidemment une mauvaise traduction d'un texte anglais.

Cette démarche du corps épiscopal lui était incontestablement dictée par l'amour de la justice. On ne pouvait en suspecter les motifs. Et, en même temps, elle faisait éclater au grand jour les difficultés de la situation. Malgré les arguments de circonstances et les différences de conditions que l'on pouvait faire valoir, comment, en stricte logique, refuser aux uns ce que l'on accordait aux autres? L'honorable John-A. Macdonald le comprenait bien, lorsqu'il déclarait qu'il voterait pour une mesure donnant à la minorité haut-canadienne les mêmes sauvegardes qu'à la minorité bas-canadienne.

La pétition épiscopale était datée du 30 juillet. Le 1er août, un député catholique du Haut-Canada, M. Bell, député de Russell, partisan de M. John-A. Macdonald, présenta un bill calqué sur celui de M. Langevin, et s'appliquant, *mutatis mutandis*, aux catholiques de cette province. Immédiatement la tempête éclata. George Brown, le parti grit, le *Globe* et les autres organes anti-ministériels, jetèrent feu et flamme contre ce projet de loi et contre le gouvernement, qu'ils accusèrent d'en être l'instigateur. Bien plus, le chef du département de l'instruction publique dans le Haut-Canada, celui que les protestants regardaient comme leur plus éminente autorité en matière d'éducation, le célèbre M. Egerton Ryerson, écrivit au secrétaire provincial une lettre dans laquelle il protestait énergiquement contre le projet de loi de M. Bell. "C'est, disait-il, le bill le plus déloyal, le plus partial et le plus détestable que l'on puisse concevoir.... Le bill de 1863 devait être accepté comme un règlement final de la question des écoles séparées pour le Haut-Canada... Et rien ne saurait être plus déshonorant, pour l'une

ou l'autre partie à cette convention, que de remettre en cause ce règlement, et de chercher à le changer... Je désire ajouter que, si l'on ne peut exiger que le gouvernement empêche un simple député d'insulter le Haut-Canada par l'introduction d'un bill comme celui de M. Robert Bell, cependant j'estime que le peuple du Haut-Canada, aussi bien que celui du Bas-Canada, a le droit de demander protection au gouvernement."

D'autre part, les députés catholiques du Bas-Canada s'émurent et déclarèrent qu'ils voulaient bien voter en faveur du bill présenté par le solliciteur-général, au nom du ministère, mais à condition que celui de M. Bell fût aussi adopté. Déjà le *Journal de Québec*, rédigé par M. Cauchon, député de Montmorency, avait poussé un cri d'alarme. Commentant le projet de loi ministériel, cet homme public, dont la carrière a été si discutée, mais qui était un vigoureux lutteur, écrivait d'Ottawa :

Il n'y aurait rien pour le Haut-Canada, parce que, dit-on, la majorité protestante ne veut pas donner plus que ce qui existe. Or, tandis qu'il n'y a que 165,000 protestants en Bas-Canada, l'on compte 257,000 catholiques en Haut-Canada. On en serait réduit à ces anomalies parce que M. Galt se serait compromis vis-à-vis des siens par des promesses imprudentes. Ce qui attriste surtout et profondément un cœur catholique et canadien-français, c'est qu'après les preuves incessantes de notre esprit de justice et d'extrême libéralité envers la minorité protestante, celle-ci s'isole de nous par des tranchées et des murs de circonvallation.—(*Journal de Québec*, 2 août 1866).

Comme on le voit, le gouvernement se trouvait placé entre deux feux.

Les deux bills scolaires, celui de M. Langevin et celui de M. Bell, étaient sur le feuilleton des ordres du jour. L'agitation s'accentuait, et l'on commençait à considérer, dans les cercles parlementaires, que la situation était extrêmement tendue. Quelques jours après la première lettre que nous avons citée, M. Cauchon écrivait encore à son journal :

En voyant arriver le bill de M. Bell, le Haut-Canada, protestant comme vous le savez, s'est levé presque comme un seul homme pour protester avec la colère et la fureur des plus mauvais jours de notre histoire parlementaire. Le tonnerre grondait, les éclairs sillonnaient le ciel, l'orage approchait rapidement et la foudre menaçait de tomber à chaque instant sur le temple nat ona.

Ces lignes, tout en dénotant chez M. Cauchon un grand amour de l'hyperbole, indiquait en même temps que la situation politique était pleine de périls. Qu'allait faire le ministèrée Il allait prendre

le parti le plus prudent. L'attitude de la majorité protestante du Haut-Canada rendait impossible l'adoption du bill destiné à augmenter les garanties de la minorité protestante du Bas-Canada. Le gouvernement retira son bill, et aussitôt M. Bell retira le sien. Et les deux minorités demeurèrent dans le *statu quo.* L'honorable John-A. Macdonald, en expliqnant le retrait des projets de loi, prononça les paroles suivantes dont il est inutile de souligner l'importance: " La minorité, dans chaque province, devra se reposer sur la justice et la générosité de la majorité." M. Galt, dont la parole était engagée, crut qu'il lui incombait de donner sa démission, tout en continuant à appuyer le ministère.

La minorité protestante du Bas-Canada se résigna assez facilement à cet échec. M. Cartier avait solennellement promis de mettre tout en jeu pour lui faire accorder, par la future législature de la province de Québec, les avantages qui lui étaient conférés par le bill de M. Langevin. Dans un débat ultérieur, le 13 août, M. Sandfield Macdonald ayant fait allusion à cette promesse, M. Cartier fit la déclaration suivante :

Le député de Cornwall a dit que les protestants du Bas-Canada ont ma parole. C'est vrai, ils ont ma parole et elle sera tenue. Elle n'a pu être tenue à cette session, mais la majorité des membres du Bas-Canada rachètera cette promesse dans la législature locale, et les protestants ne craignent pas de s'y fier ! (Débats parlementaires, *Ottawa Times*, 14 août 1866).

Quelques mois plus tard, un grand banquet fut donné à Montréal, en l'honneur de M. Cartier. Il y prononça un important discours, où il traita les questions si graves dont se préoccupait l'opinion. Et il fit allusion en ces termes à l'engagement pris envers les protestants du Bas-Canada :

J'ai eu l'occasion de proclamer en Parlement que la minorité protestante du Bas-Canada ne devait rien craindre de la législature provinciale sous la Confédération. Ma parole est engagée et, je le répète, il ne sera rien fait qui soit de nature à blesser les principes et les droits de cette minorité. J'en prends à témoin tous les convives protestants qui m'écoutent. La parole que je donne sera gardée, c'est celle d'un homme d'honneur. Je vois ici à mes côtés des militaires distingués dont la devise est : "Mourir pour la patrie". Quelle doit être la devise de l'homme d'Etat ? "Tiens ta parole jusqu'à la mort."

Au mois de novembre 1866, MM John-A. Macdonald, Howland, McDougall, Cartier, Langevin et Galt s'embarquèrent pour l'Angleterre; ils allaient, comme délégués du gouvernement canadien, rejoindre à Londres les délégués des provinces maritimes, pour

préparer, de concert avec ces derniers et le gouvernement impérial, l'acte de la confédération, qui devait être adopté par le Parlement britannique.

Les représentants du Haut-Canada, du Bas-Canada, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, siégèrent en conférence au "Westminster Palace Hotel," du 4 au 24 décembre, et rédigèrent les résolutions qui devaient servir de base au bill impérial. Ces résolutions reproduisaient d'une manière générale celle qui avaient été adoptées par la législature canadienne en 1865. On se rappelle que l'article 43 de ces résolutions traitait des pouvoirs accordés aux législatures, spécialement en matière d'éducation. A la conférence de Londres, cet article 43 devint l'article 41. Nous en avons déjà donné le texte français. Nous allons maintenant donner le texte anglais tel qu'il fut adopté à la conférence de Londres, le 5 décembre 1866:

41. The local Legislature shall have power to make laws respecting the following objects... Education : saving the rights and privileges which the protestant or catholic minority in any province may have by law as to denominational schools at the time when the Union goes into operation.

En comparant ce texte avec celui de 1865, on y remarque deux variantes. Les mots "in any province" remplacent les mots "in both Canadas", parce qu'à Londres il s'agissait de toutes les provinces ; et les mots "by law", sont ajoutés après les mots "may have."

Mais ces deux variantes ne furent pas les seuls changements que subit alors cet article. Nous touchons ici à un incident très important, et qu'il convient de mettre en pleine lumière, eu égard aux événements qui ont eu lieu longtemps après les délibérations de 1866. Lorsque le texte reproduit plus haut eut été adopté, M. Galt proposa que les mots suivants fussent ajoutés à l'article :

And in any Province where a system of Separate or Dissentient schools by law obtains, or where the Local Legislature may hereafter adopt a system of Separate or Dissentient schools, an appeal shall lie to the Governor in Council of the General Government from the acts and decisions of the local authorities which may affect the rights or privileges of the Protestant or Catholic minority in the matter of education. And the General Parliament shall have power in the last resort to legislate on the subject.

C'est dans le livre de M. Joseph Pope, intitulé *Confederation documents*, que nous trouvons cette pièce. M. Pope reproduit le fac-simile du manuscrit même de M. Galt, conservé dans les papiers

de sir John Macdonald. L'importance de cette constatation est manifeste. Ce surcroît de garanties, de sauvegardes pour les minorités, a donc été inséré dans notre constitution à la demande du représentant de la minorité anglaise et protestante du Bas-Canada. Ce ne sont pas nos chefs à nous qui ont demandé cela, ce ne sont pas eux qui ont exigé cette disposition supplémentaire, cette protection additionnelle pour leurs coreligionnaires des autres provinces. Ils croyaient suffisant l'article tel que rédigé. Mais évidemment les Anglais de la future province de Québec redoutaient la constitution nouvelle ; ils craignaient la domination de la majorité catholique et française qui serait maîtresse de la législature, et ils prenaient leurs précautions, ils s'armaient contre les éventualités, quelque problématiques qu'elles fussent. Et c'est grâce à l'intervention, à l'action directe de leur représentant dans la conférence de Londres, que l'appel au gouverneur général en conseil, et, comme corollaire, la juridiction "rémédiatrice" du Parlement fédéral en matière d'éducation, ont été inscrits dans l'Acte constitutionnel de 1867. L'histoire dira que la minorité anglaise et protestante, à la demande de laquelle ces garanties ont été stipulées, n'en a jamais eu besoin, tandis que d'autres minorités, qui en ont eu besoin, les ont vainement invoquées. Ces dispositions protectrices ne devaient-elles donc être valables que pour une minorité spéciale, et devenaient-elles lettre morte du moment que cette minorité se trouvait trop justement, trop généreusement traitée, pour être obligée d'y recourir?

L'article 43 des résolutions de 1865, transformé en l'article 41 des résolutions, en 1866, et augmenté de l'amendement Galt, devint finalement, avec quelques changements de rédaction, l'article 93 de l'Acte constitutionnel de 1867. Nous allons en reproduire le texte :

93. Dans chaque province, la législature pourra exclusivement décréter des lois relatives à l'éducation, sujettes et conformes aux dispositions suivantes : 1. Rien dans ces lois ne devra préjudicier à aucun droit ou privilège conféré, lors de l'union, par la loi, à aucune classe particulière de personnes dans la province, relativement aux écoles séparées (*denominational*); 2. Tous les pouvoirs, privilèges et devoirs conférés et imposés, par la loi, dans le Haut-Canada, lors de l'union, aux écoles séparées et aux syndics d'écoles des sujets catholiques romains de Sa Majesté, seront et sont par le présent étendus aux écoles dissidentes des sujets protestants et catholiques romains de la reine dans la province de Québec; 3. Dans toute province où un système d'écoles séparées ou dissidentes

existera par la loi, lors de l'union, ou sera subséquemment établi par la législature de la province,—il pourra être interjeté appel au gouverneur général en conseil de tout acte ou décision d'aucune autorité provinciale affectant aucuns des droits et privilèges de la minorité protestante et catholique romaine des sujets de Sa Majesté relativement à l'éducation; 4. Dans le cas où il ne sera pas décrété telle loi provinciale, que, de temps à autre, le gouverneur général en conseil jugera nécessaire pour donner suite et exécution aux dispositions de la présente section,—et dans le cas où quelque décision du gouverneur général en conseil, sur appel interjeté en vertu de cette section, ne serait pas mise à exécution par l'autorité provinciale compétente,—alors, et en tout tel cas, et en tant seulement que les circonstances de chaque cas l'exigeront, le parlement du Canada pourra décréter des lois propres à y remédier pour donner suite et exécution aux dispositions de la présente section, ainsi qu'à toute décision rendue par le gouverneur général en conseil sous l'autorité de cette même section.

Voilà comment, de transformation en transformation, s'est élaboré ce fameux article de l'Acte de 1867, qui avait pour objet de donner à toutes les minorités une protection efficace.

Au mois de mai nos délégués revenaient au Canada et le 1er juillet suivant la confédération était inaugurée.

Le premier cabinet provincial de Québec fut formé par l'honorable M. P.-J.-O. Chauveau, qui, depuis plusieurs années, occupait le poste de surintendant de l'instruction publique pour le Bas-Canada. Les élections générales eurent lieu dans le cours de l'été, et la première session de notre première législature s'ouvrit à Québec le 27 décembre 1867.

Elle dura moins de deux mois, et fut très laborieuse. Il y avait beaucoup de besogne urgente à expédier. Il fallait agencer les rouages de la nouvelle machine gouvernementale, organiser le service civil et les divers départements, pourvoir à l'administration des finances provinciales, adopter des lois générales relatives à l'incorporation des compagnies, aux mines, à la colonisation, à l'inspection des prisons, aux hôpitaux, etc., De sorte qu'une loi relative à l'instruction publique ne put être proposée durant cette session.

Mais à la deuxième session de la législature, ouverte le 20 janvier 1869, le gouvernement Chauveau mit à l'étude un projet de loi d'une importance capitale. Les réclamations de la minorité protestante de la province de Québec, telles que formulées en 1866, n'avaient rien perdu de leur vivacité. Mais cette minorité ne relevait plus d'une législature en majorité protestante. C'était à des Chambres complètement dominées par l'élément catholique, qu'il lui fallait demander les privilèges sollicités par elle trois ans auparavant. La législature de Québec, en vertu de la constitution de 1867, était bien

tenue constitutionnellement de respecter tous les droits éducationnels possédés par la minorité anglaise et protestante, au moment de la confédération. Mais elle n'était pas obligée de leur accorder davantage. Le cabinet provincial, en face des pétitions protestantes, était absolument libre, au point de vue légal et constitutionnel.

Pendant quelque temps on put se demander quelle attitude allait prendre le gouvernement. Mais l'incertitude cessa le 19 mars 1869, lorsque M. Chauveau présenta son bill. Nous allons en donner les grandes lignes d'après le texte qui devait être définitivement adopté.

L'article premier avait trait au Conseil de l'instruction publique, qui devait être composé de 21 membres, dont 14 catholiques et 7 protestants. L'article 2 se lisait comme suit :

> Le dit Conseil, aussitôt après sa réorganisation en vertu de cet acte, se divisera en deux comités, l'un d'eux composé des membres catholiques romains, et l'autre des membres protestants, et ce qui est du ressort du dit conseil sera renvoyé à chacun des dits comités respectivement, en autant que les intérêts de l'éducation des catholiques ou des protestants respectivement pourront y être particulièrement concernés, et cela en la manière et en la forme qui sera de temps à autre réglée par le lieutenant gouverneur en conseil sur le rapport du ministre de l'instruction publique ou du surintendant de l'éducation. Le ministre de l'instruction publique ou le surintendant de l'éducation pour le temps d'alors, sera membre *ex-officio* de chacun des dits comités ; mais il n'aura droit de voter que dans le comité de la religion à laquelle il appartiendra.

L'article 5 disait que, si dix membres catholiques ou cinq membres protestants du Conseil enregistraient leurs votes en faveur d'une proposition déclarant désirable que la direction des écoles catholiques et protestantes fût distincte et séparée, le président du dit Conseil devrait convoquer une assemblée spéciale pour prendre ce vote en considération. L'article 6 décrétait que si, à cette assemblée, ce vote était confirmé par le même nombre de membres catholiques ou de membres protestants, selon le cas, le gouvernement devrait, sous un délai de trois mois, constituer les membres catholiques et les membres protestants en deux conseils séparés, ayant juridiction distincte en ce qui concernait l'éducation catholique et l'éducation protestante respectivement.

L'article 13 pourvoyait à ce que les taxes prélevées sur les propriétés des corporations et des compagnies investies de pouvoirs corporatifs fussent divisées entre les écoles de la majorité et les écoles dissidentes, dans la même proportion que l'allocation du gouvernement.

L'article 14 permettait aux syndics d'écoles dissidentes, dans deux municipalités adjacentes, qui seraient incapables d'entretenir une école dans chaque municipalité, de s'unir pour établir et administrer une école située aussi près que possible des limites des deux municipalités.

L'article 15 déclarait que, dans toute municipalité où il n'y aurait pas d'école dissidente, tout chef de famille professant la religion de la minorité pourrait faire payer ses taxes aux syndics ou commissaires de la municpalité voisine, si celle-ci n'était pas à plus de trois milles de son domicile.

La loi contenait des dispositions spéciales pour les cités de Québec et de Montréal.

En somme, par le bill du gouvernement Chauveau, la minorité protestante obtenait les avantages et privilèges qu'elle avait demandés vainement en 1866. La parole de Cartier était tenue, en tant que le ministère provincial était concerné.

Mais qu'allait dire la Législature?

Au premier moment il y eut de l'hésitation et des murmures. *La Minerve* du 23 mars publiait les lignes suivantes dans sa correspondance parlementaire :

> La mesure du gouvernement sur l'éducation a altéré la physionomie de la chambre. Les protestants ont fait voir par leur satisfaction que les concessions qu'on leur a faites sont considérables. L'opposition, qui a toujours fait un crime aux conservateurs de se mettre à la merci des Anglais et de tout leur concéder, s'est levée pour féliciter le gouvernement de sa libéralité et pour féliciter les protestants de leur bonne fortune, tandis qu'un bon nombre de conservateurs, comme l'honorable M. Cauchon et M. Chapleau, ont protesté, ou se proposent de protester contre les principes de la législation consacrés dans le bill. Il n'y a pas à se dissimuler qu'il existe un certain malaise dans une portion de la députation.

De son côté, le *Journal de Québec* laissait pressentir que le bill ne passerait pas comme une lettre à la poste. M. Cauchon écrivait le 20 mars : "Ce que nous trouvions mauvais, il y a trois ans, chez nos meilleurs amis personnels et politiques, nous ne saurions le trouver bon maintenant. Les positions et la doctrine restent les mêmes, et si, encore une fois, nous avons bien compris le bill, malheureusement elles se trouvent en conflit comme en 1865". M. Cauchon représentait le comté de Montmorency dans la chambre provinciale.

D'autre part, M. Hector Fabre faisait campagne dans l'*Evénement*

en faveur de la mesure. Il publiait le 23 mars, un article où se lisaient ces lignes :

La majorité, nous en sommes convaincu, n'écoutera pas les conseils de M. Cauchon, et ne voudra pas se lancer à sa suite dans une voie sans issue. La mesure ministérielle n'exige rien qu'elle ne soit au fond prête à accorder, rien qui puisse exciter les scrupules du patriotisme. Qu'en se fractionnant elle n'affaiblisse pas l'éclat et le mérite de l'acte de libéralité qu'elle va accomplir et qui ne portera tous ses fruits que s'il est à peu près unanime.

Toute différente était la note que faisait entendre le *Courrier du Canada*. Il estimait que le projet de loi poussait jusqu'à l'excès l'esprit de libéralité et de tolérance ; il s'écriait :

La minorité protestante est en liesse depuis vendredi et nous sommes forcé d'avouer qu'il y a pour elle ample matière à jubilation et à hosannas dans la solution qui vient d'être donnée à la question si délicate des écoles. De mémoire d'homme, jamais majorité, dans un pays composée de deux éléments religieux essentiellement différents, n'aurait poussé aussi loin l'esprit de conciliation ou plutôt l'esprit de sacrifice. Nous disons sacrifice; car la mesure qu'a présentée, vendredi, M. Chauveau—si nous avons bien saisi le sens des explications qu'il en a données—comporte, dans son ensemble, le sacrifice de ce noble et louable amour-propre qui fait que les sociétés comme les individus ont de la répugnance pour les mesures de défiance et les lois d'exception... Les catholiques de la province de Québec sont justifiables de s'opposer à la mesure qu'a présentée vendredi M. Chauveau, parce que cette mesure va plus loin que n'allait le projet de loi de 1866, projet de loi condamné comme ultra libéral par les députés protestants du Haut-Canada.

Comme on le voit, les opinions dans la presse étaient divergentes, et le projet de loi y soulevait de l'opposition. Dans la chambre il donna lieu à un intéressant débat.

En proposant la première lecture du projet de loi, M. Chauveau donna quelques explications sur sa nature et son objet. "Vous êtes appelés, dit-il, à étudier une question importante qui a occupé pendant longtemps l'attention du pays, et avant la Confédération et depuis l'introduction des institutions nouvelles. L'on en a parlé beaucoup pendant ces derniers temps et le gouvernement s'est décidé à la règler pour tranquilliser le peuple de la province de Québec. La majorité, animée des meilleurs sentiments, désire prouver qu'elle est libérale et donner un exemple qui, espérons-le, sera suivi à Ontario par la majorité à l'égard de la minorité catholique... Cette mesure est bien plus libérale que la loi d'Ontario et les lois de tous les autres pays où la société est composée comme la nôtre."

L'un des représentants de la minorité protestante, M. Carter, député de Montréal, prit ensuite la parole. "Je dois féliciter le

ministère sur la résolution qu'il a prise et sur la mesure libérale qu'il présente, déclara-t-il... Le gouvernement est entré dans la bonne voie; j'ai lieu de croire que sa conduite recevra l'approbation du pays, et je crois que les difficultés seront tranchées".

M. Joly se leva à son tour, et, au nom de l'opposition, il fit la déclaration suivante : "Quelque faible que soit l'opposition, je dois dire qu'elle est heureuse en ce moment. Jamais je ne me suis levé avec autant de satisfaction. Les membres de l'opposition s'engagent à supporter le gouvernement en cette circonstance. Nous comprenons sa position difficile, nous voyons les intérêts en jeu et nous sommes décidés à ne pas créer d'embarras et à approuver sa politique libérale avec tout le pays."

L'honorable M. Langevin, secrétaire d'Etat dans le cabinet fédéral, félicita lui aussi le gouvernement provincial : "La mesure, dit-il, est libérale, car elle accorde aux protestants non seulement ce que la constitution leur donne, mais aussi plusieurs faveurs, des choses auxquelles ils n'avaient pas absolument droit, mais qui étaient nécessaires au bon fonctionnement du système."

Avec M. Cauchon, on n'entendit pas absolument la même note. Il fit ses réserves, quant à certains dispositifs du bill, et laissa comprendre qu'il serait peut-être forcé de les combattre.

L'honorable M. Chapleau prononça un long discours. Sans se déclarer carrément hostile à la mesure, il en critiqua vivement la tendance. "Qu'avons-nous maintenant? s'écria-t-il. Une mesure que je ne veux pas aujourd'hui discuter ni juger, parce que nous ne l'avons pas devant nous préparée, rédigée, et que nous n'en connaissons pas encore assez bien les dispositions, mais une mesure qui, je le crains, M. l'Orateur, d'après l'exposé qui vient de nous en être fait, consacre une politique de favoritisme contraire à l'esprit de la constitution et dangereuse pour l'avenir. Cette mesure, nous a dit l'honorable premier-ministre, contient des dispositions qui sont bien en avant de la législature d'Ontario et des autres provinces. Elle consacre déjà des privilèges. Comme tous mes compatriotes, sur cette question, j'aime la libéralité, et certes, ce n'est pas moi qu'on accusera jamais de favoritisme ; mais il est des conditions, des circonstances, où la libéralité est dangereuse, où les privilèges deviennent odieux; c'est lorsque cette libéralité, ces pri-

vilèges, ouvrent la porte à des empiètements et donnent lieu à des récriminations. Et je crains, M. l'Orateur, que la présente mesure soit de nature à faire appréhender de pareils dangers."

Le prestige dont jouissait dès lors le jeune député, son éloquence qui faisait déjà de lui l'une des personnalités marquantes de la chambre, donnaient à son attitude peu favorable une spéciale importance. Et il n'était pas seul. Pendant deux ou trois jours, un grand malaise règna dans les rangs ministériels. On parla même d'une crise au sein du cabinet. La rumeur circula que MM. Ouimet et Archambault allaient démissionner. Cependant, après de nouvelles explications de la part de M. Chauveau, la députation se rallia au projet de loi. La seconde lecture proposée par le premier-ministre, le 22 mars, fut ajournée au 23, pour permettre à la chambre de mieux comprendre la véritable portée et le véritable but de la mesure.

Le 23 mars, lorsque la motion pour la seconde lecture fut faite, M. Cauchon se leva et expliqua longuement sa position. Il rappela les objections qu'il avait fait valoir contre le bill de M. Langevin en 1866, et déclara qu'à première vue ces objections lui avaient encore paru de mise aujourd'hui. Cependant, ajoutait-il, si le gouvernement modifiait la phraséologie de certains articles, il donnerait son appui au bill dans l'intérêt de la bonne entente. Les modifications indiquées par le député de Montmorency étaient de pure forme, et bien des gens trouvèrent que M. Cauchon avait joué une assez mauvaise comédie.

M. Langevin rappela ce qui s'était passé en 1866. Le but de la législation préparée alors était de protéger la minorité. Et la présente mesure avait le même objet. "La minorité souffre-t-elle? demanda M. Langevin. Est-elle persécutée? Au contraire, les protestants n'ont-ils pas leur coudées franches? Je crois qu'à l'avenir, jamais ils n'auront raison de se plaindre plus qu'aujourd'hui. Le passé offre une garantie pour l'avenir. Je regrette que le chef de la majorité dans la province de Québec, sir G.-E. Cartier, ne soit pas au milieu de nous, car il verrait avec plaisir que l'on a tenu sa promesse. Quand le bill Langevin fut retiré, sir G.-E. Cartier déclara à la minorité du Bas-Canada qu'il s'engageait à faire passer une mesure analogue et que sa parole donnée valait la mesure."

L'opposition se fit de nouveau entendre par la bouche de MM. Marchand et Bachand; elle approuva le bill dont la deuxième lecture fut adoptée à l'unanimité. Voici comment *la Minerve*, un des journaux les plus importants de la province, apprécia ce résultat :

Le bill de M. Chauveau, sur l'éducation, a été voté à l'unanimité par la législature de Québec. C'est un des plus beaux exemples de la libéralité canadienne-française, et ce sera une gloire pour nous de l'enregistrer dans notre histoire... Le bill du gouvernement consacre la liberté dans son application la plus large... Comme opportunité, comme résultat politique, cette mesure est excellente. Elle montre l'intention qui nous anime, elle donne la mesure de notre libéralité, elle indique l'esprit d'harmonie que nous voulons faire règner dans cette province. Du coup nous mettons fin à toutes les tentatives probables de la part des craintifs et des exaltés qui voient partout la ruine de leur nationalité ou des attaques dirigées contre leur foi. Nous faisons pour l'éducation des protestants ce que la confédération a fait pour notre langue. Nous ne lui donnons pas seulement la stricte mesure de ses droits, mais encore tous les privilèges qui peuvent sanctionner l'exercice de ses libertés les plus franches.

Après avoir traversé les phases ordinaires, le projet fut voté par les deux chambres et devint le chapitre 16 des Statuts de la province de Québec, année 1869. Cette loi a servi de base aux privilèges et aux prérogatives dont jouissent sans contestation, sans empiètement, sans récriminations d'aucune sorte, nos compatriotes de la minorité anglaise et protestante dans la province. L'autonomie scolaire, le dualisme administratif, la répartition proportionnelle des taxes prélevées sur les corporations, les facilités de dissidence, l'union facultative des municipalités scolaires, etc., etc., tout cela se trouve en principe dans la loi scolaire de 1869.

Or, ne nous lassons pas de le proclamer, cette loi, la législature de la province de Québec n'était pas obligée de l'adopter, d'après la constitution. L'article 93 de la loi impériale et organique de 1867 (l'Acte de l'Amérique britannique du Nord) ne garantissait à la minorité anglaise et protestante que les droits dont elle jouissait au moment de l'Union. Et, au moment de l'Union, il n'y avait pas pour les protestants d'autonomie scolaire, pas de dualisme administratif, pas de répartition proportionnelle de la taxe sur les corporations, pas d'union facultative des minorités dissidentes. Tout cela a été accordé, donné, garanti à la minorité de notre province comme un pur don, comme un témoignage de bon vouloir et de libéralité, comme un gage de concorde et d'harmonie, entre les croyances et les races. Et une fois donné, notre législature n'a pas essayé de le retirer, de le reprendre ; elle ne s'est pas repentie de sa générosité;

au contraire, dans toutes les occasions, elle a fait preuve de la même tolérance et de la même largeur d'esprit.

Nous avons pensé qu'il était bon de retracer cette page d'histoire, au milieu des temps difficiles que nous traversons.

THOMAS CHAPAIS.

LA POÉSIE DE LA GUERRE

(*Suite*)

En temps de paix, la poésie philosophe, elle médite, elle raconte; elle glorifie, elle trace autour des cimiers de larges auréoles.

En temps de guerre, quel est son rôle, et sa pressante occupation? En temps de guerre elle chante encore, elle chante la patrie et les drapeaux; et elle raconte aussi, et parfois elle disserte, mais plus sur le passé : elle s'absorbe dans les sacrifices et dans la gloire du présent ; elle survole, elle décrit les spectacles sublimes et horribles, elle sonne du clairon pour rallier les courages, elle consacre les actions généreuses, elle met au képi du soldat et aux plis des étendards des reflets d'étoile; elle appelle et presse la victoire. Et ce rôle est beau, et il est nécessaire. Nous l'avons vu au commencement de la guerre de 1914 : en même temps que l'on mobilisait les conscrits, on mobilisait les écrivains, prosateurs ou poètes, pour qu'ils disent chaque jour au troupier qui bataille et au civil qui s'inquiète, la pensée qui réconforte, la phrase qui stimule, le mot qui exalte. Et il faut que l'exaltation de l'âme soit continue, que la fièvre guerrière ne tombe pas : et c'est pourquoi il est utile que sur les tours et les clochers se tiennent au poste les poètes, sonneurs d'héroisme.

Ce que chante d'abord le poète de la guerre, pendant la guerre, c'est la patrie elle-même, la patrie qu'il faut défendre, délivrer ou venger. Aussi bien, est-ce de l'amour même de la patrie, du patriotisme, qu'est née la poésie guerrière. L'*Iliade* est le long cantique d'un patriote de l'Ionie ; les *Chansons de Gestes* sont des louanges à la France féodale.

Sully Prudhomme disait un jour comment s'incarne en chacun

de nous la patrie, et quel amour jaloux et guerrier naît de cette alliance, de cette identification :

La patrie, écrivait-il,

Elle est la terre en nous malgré nous incarnée
Par l'immémorial et sévère hyménée
D'une race et d'un champ qui se sont faits tous deux.
De là vient qu'elle est sainte et cruellement chère,
Et que s'il y pénètre une armée étrangère,
Cette vivante injure aux entrailles nous mord...
Comme si, dans l'horreur de quelques mauvais songe,
Chaque fois que sur elle un bataillon s'allonge,
On se sentait hanté par les vers comme un mort.

Ecoutez plutôt un soldat qui se bat encore et qui chante—ils chantent tous les joyeux soldats de France—écoutez le capitaine Noblemaire, qui a vécu et souffert dans les tranchées, qui a creusé la terre de France, qui a vécu en elle, qui s'y est réfugié, qui s'en est couvert comme d'une carapace ou d'un bouclier, écoutez-le nous dire à son tour, après ce plein et douloureux contact, comme elle est bonne, à la fois rude et douce, la terre de France.

Terre ! Terre superbe, ardente et tutélaire ;
Terre de mon pays, je te salue je t'adore ! Ton sol
Est fort, tes fruits sont purs, tes grains lourds, ton eau claire,
Ton air léger plus qu'aucun autre sous le ciel !

Comme elle a bien appris à t'aimer, cette guerre !
A dormir sur ton sein rude, mais maternel,
A cacher sous tes plis l'héroïque mystère
Du retranchement sûr et de l'assaut mortel !

Comme nous sentons bien, mère féconde et pure,
Dépouillant tout orgueil de caste ou de culture,
Que c'est pour toi, pour toi seule, que nous luttons !
Et comme ils ont la mort facile, sainte et belle,
Ceux qui, pour te venger des outrages teutons,
Descendent, glorieux, dans ta glèbe immortelle.

Cette terre de France elle est aujourd'hui violée, et l'âme de la France, son idéal, sa beauté, les formes harmonieuses de la civilisation qu'elle a faite ou qu'elle représente, tout cela est menacé par l'esprit et les canons lourds de l'Allemagne ; la lutte gigantesque qui se livre entre le Teuton et le Gaulois, c'est la lutte pour la terre sans doute, c'est aussi la lutte pour l'idée, et il faut que cela aussi soit dit, chanté, revienne comme un refrain nécessaire sur les lèvres, sur la lyre des poètes de la guerre. C'est entendu, et la formule est simpliste et brutale : la France est latine, civilisée, et l'Allema-

gne est barbare. Et il faut que la civilisation latine triomphe de la barbarie. Le peuple, le soldat ont besoin de ces phrases courtes et simples. Sur elles ensuite les poètes peuvent broder leurs strophes. Voici les souples et claires broderies qu'a faites sur ce thème académique le poète des gueux, Jean Richepin. Il affirme d'abord nos origines latines et classiques :

Puisque nous remontons à nos sources lointaines,
Ce n'est pas assez, non, j'en jure par Athènes,
D'affirmer fièrement que nous sommes Latins ;
Nos vrais ancêtres sont de temps bien plus lointains ;
Et puisque Rome aussi, l'impératrice altière,
Est fille de la Grèce et son humble héritière,
J'évoquerai d'abord, Hellade, ton grand nom,
J'en jure par Pallas, et par toi, Parthénon....

....C'est à travers Rome, et venus de la Grèce,
Que nous avons l'amour, le culte et l'allégresse
De marcher vers le Bien à la clarté du Beau.
C'est toi qui l'allumas, ô Grèce, ce flambeau
Semant d'éclairs en fleurs la longue route humaine.
Ta grâce le transmit à la vertu romaine.
Nous, Latins, maintenant en somme les porteurs...

Mais voici que des barbares essaient d'éteindre ce flambeau, et veulent nous exiler de nos traditions latines.

.....Nous pensions qu'aux pires oppresseurs,
Il suffisait d'offrir ta grâce et tes douceurs,
Pour que la paix mît son baiser entre les races.
Nous avions oublié les appetits voraces
Des monstres qu'Héraclès a massacrés en vain,
Et qui sans cesse autour de tout pays divin,
Rôdent, ressuscités, pour en faire leur proie....

Quel est le rêve du Barbare germain ?

Le rêve monstrueux qu'entretient sa folie,
C'est que toute pitié crève et soit abolie,
Avec la loyauté, l'honneur, la bonne foi,
Que la loi du plus fort reste l'unique loi,
Que la fourbe, le vol, le viol, le massacre,
L'incendie, érigés en tyrans que l'on sacre,

Les vaincus devant eux se traînent à genoux,
Et que ces vaincus-là, ce soit vous, ce soit nous,
Tous les peuples rendus aux ténèbres premières
Des cœurs sans idéal et des yeux sans lumières,
Et que le genre humain prenne enfin son parti
De rentrer au chaos dont il était sorti !

Avouons-le, la culture allemande ne pouvait être plus simplifiée, ni plus malmenée. Voulez-vous une autre manière de dire que Guillaume tue la beauté, l'esprit, la grâce, la civilisation ? et une manière plus gentille et plus délicate ? La voici : c'est intitulé *La Mort des Cygnes*.

Il faut que vous sachiez d'abord que Guillaume II, craignant la famine pour son peuple, et voulant faire des économies d'orge, ordonna la mise à mort de tous les cygnes de ses domaines. Les cygnes sont, en temps de guerre, des bouches inutiles. Mais les cygnes, avec leur robe blanche, sont aussi, dans l'empire coupable, symbole d'innocence ; avec leur col élégant et flexible, ils sont, au pays lourd du mouvais goût, des symboles de grâce et de beauté. Les cygnes impériaux étaient donc trois fois coupables. Au moment où on allait les égorger sous prétexte d'économie, il fallait qu'un poète de la guerre vengeât leur mort, et composât pour l'histoire leur chant dernier. Car ils ont chanté, les cygnes de Berlin, et vous allez voir que le chant du cygne n'est pas un mythe.

Au parc impérial, sur le lac qui scintille,
Des cygnes aux cols onduleux
Déployaient les blancheurs souples de leur flottille
Sur le mirage des flots bleus.

Ils évoquaient un peu de l'harmonie antique
Auprès des germaines lourdeurs ;
Ils étaient la beauté souveraine, authentique
En exil parmi les laideurs...

Mais un jour, l'empereur, en regardant les cygnes,
S'écria soudain : "Tuez-les !"
Tuez ces animaux dont nos bontés insignes
Ont gavé les jabots replets.

"Gardons, gardons notre or pour le changer en bronze,
Réduisons les frais, réduisons ;
Afin d'être vainqueur, comme en soixante et onze,
Supprimez ces tendres oisons !...

"Rayons de nos budgets tout ce luxe inutile !
Avec sa blancheur d'innocent,
Il semble me narguer, l'insolent volatile:
Montrez-lui la pourpre du sang !..."

Mais quand on commença le massacre, ô miracle,
Les cygnes trouvèrent soudain
Des sons harmonieux et des accents d'oracle
Pour chanter leur mort au jardin.

Et les cygnes chantaient, comme dans la légende
Au bord des antiques tombeaux.
Plus la mort les touchait, plus leur voix était grande,
Et leurs hymnes étaient beaux !

Ils disaient : "Nous restons la splendeur éternelle
Qu'on ne peut vaincre en l'étouffant ;
Les triomphes sont vains de la force charnelle,
L'idéal seul est triomphant !

"Ne soyez pas si fiers d'éphémères victoires
Dont le faste est vite écarté :
Les cygnes blancs seront vainqueurs des aigles noires,
Car ils sont l'ordre et la clarté.

"A jamais, sur ces eaux de frissons parcourues,
Flottera notre esquif rêveur ;
Le poète y verra nos formes apparues
S'y déployer avec ferveur

"Vous ne pouvez tuer notre immortel symbole
Sous votre coutelas épais :
Nous versons notre sang, comme une pure obole,
Sur l'autel sacré de la Paix !..."

Et ce poème est signé du nom d'un poète qui a écrit d'autres très beaux vers à propos de la guerre : Guillot de Saix.

* * *

Donc chanter la patrie, la beauté de son sol, ou la dignité fière de son âme, voilà pour le poète, en temps de guerre, un moyen sûr de susciter l'héroïsme, de faire battre le cœur du soldat, de garder intacte la santé morale du régiment. Mais il faut aussi que le poète s'adresse au soldat lui-même, et qu-il lui rappelle la beauté de sa tâche, la sublimité de son devoir. N'était-ce pas là surtout le rôle de Tyrtée aux armées de Sparte? Une même idée se dégage toujours de ses *Exhortations*, c'est que, en temps de guerre, la bravoure fait toute la beauté du jeune homme, c'est que la lâcheté est la plus ignoble faiblesse.

"Quelle chose cruelle à regarder, dit-il dans sa deuxième *Exhortation*, quelle chose cruelle à regarder, un cadavre à terre, et dont on voit saigner, d'une blessure infâme, le dos ! Mais, au contraire, combien il est beau, celui qui, bien en garde, une jambe en avant, les pieds enracinés à la terre, la lèvre inférieure mordue par les dents, se tient en arrêt, les genoux, les cuisses, le torse et les épaules

à l'abri sous le ventre du large bouclier, la main brandissant sa forte pique, et la tête secouant son aigrette redoutable !"

Et ces strophes du borgne sublime qu'Athènes avait envoyé, comme un ironique présent, à Lacédémone, ces strophes enflammaient le courage des jeunes Spartiates : ils furent vainqueurs des Messéniens.

O la puissance des strophes guerrières ! Vous souvenez-vous de cet épisode de l'histoire du théâtre d'Eschyle? On venait de représenter la tragédie des *Perses*, où le poète raconte la vaillance des soldats grecs, la victoire de Salamine remportée sur le Kaiser de ce temps-là, Xerxès. Au sortir du théâtre, les jeunes gens, ivres d'enthousiasme, se précipitent à travers les rues d'Athènes, se mettent à danser devant le temple d'Arès, dieu de la guerre, décrochent les boucliers, frappent dessus avec leurs lances en criant éperdument : Patrie ! Patrie !

Les poètes modernes connaissent ce prestige de leur art, et ils ont multiplié pour les soldats des tranchées les hymnes guerrières. Elles sont innombrables les poésies dédiées aux soldats, et qui vantent son courage, et qui stimulent son endurance, et qui lui montrent la beauté de sa tâche héroïque. Il faut choisir. Je commencerai par celle-ci, qui s'adresse à la fois aux soldats de France et de Belgique; ses strophes sont touchantes, fantaisistes, animées d'un beau souffle de pitié divine.

Le poète est un militaire, le lieutenant Georges Rollin. Pendant la dernière nuit de Noël—de Noël 1915—il suppose que les anges, prenant à la crèche de Bethléem l'Enfant-Dieu, l'emportent par dessus les campagnes et par dessus les mers. Ils s'en vont vers les peuples qui luttent et qui souffrent. Le groupe merveilleux arrive dans le ciel de France; il traverse

Cet océan d'ombre où tintent les clochers ;
La neige cesse...
Une lueur au loin qui monte, c'est Paris !
Le cortège s'arrête et contemple, surpris,
Tous ces toits prosternés, coiffés ce soir d'hermine,
Ces dômes embrasés, la tour qui les domine,
Moulin géant tournant ses quatre ailes de feu !
Alors la grande tour sentant s'approcher Dieu,
Tandis que ses rayons fouillent la nuit méchante,
Se fait le porte-voix de ce Paris qui chante :

Gloire à toi ! Gloire au nouveau-né
Qu'aujourd'hui le ciel nous envoie,
Qui dans la détresse ou la joie
Ne m'a jamais abandonné !

Quand mes yeux balayaient la nue
Pour chasser l'ombre du Vautour,
Deux millions d'âmes sur ma tour
Ont guetté, Seigneur, ta venue !

Quand ils croyaient m'avoir soumis,
Que leur flot noir battait mes portes,
Ta main, comme des feuilles mortes,
A dispersé mes ennemis !

Gloire à toi ! Pardon pour mes fautes !
Si haut que vienne le Devoir,
Fais surgir pour le recevoir,
Des volontés encore plus hautes !....

Puis le Christ et ses anges vont vers les tranchées ; l'Enfant-Dieu y reçoit l'hommage des soldats, qui, en cette nuit de Noël, songent au foyer :

Gloire à toi qui descends vers nous
A travers la nuit diaphane,
O Dieu de Clovis et de Jeanne
Que nous attendions à genoux !

La plaine est déserte et glacée...
Daigne un instant sous nos abris,
Chauffant tes pieds endoloris,
Ensoleiller notre pensée !

Parle-nous (nul ne nous entend)
De tout ce qu'était la Patrie,
De nos morts, du clocher qui prie,
Du toit qui fume et nous attend...

Jésus bénit les longues tranchées, et il s'en va vers le but marqué à son céleste pèlerinage, vers la Belgique brisée et héroïque. Il passe au dessus des cités en ruines.

Et voici les paroles très douces consolatrices que le Christ Jésus dit à la Belgique sublime ; il lui dit, il lui raconte sa résurrection prochaine:

O mes provinces bien aimées,
Qui d'Arras à Namur et d'Anvers à Rethel
Avez su contenir, bouclier immortel,
Le "Roi du mal" et ses armées,

Je vous le dis en vérité,
Les humbles fronts sont ceux que ma tendresse effleure,
Et les yeux de celui qui sur la terre pleure
Souriront dans l'éternité !

Ne pleurez plus, Ypres, Malines,
Sur vos beffrois détruits, sur vos temples souillés !
Vous lancerez encore dans les matins mouillés
L'appel de vos voix cristallines.

Tant que l'homme se souviendra,
Mes prêtres béniront les martyrs de Termonde ;
Les flammes de Louvain éclaireront le monde,
Et le jour, ô Bruges, viendra

Où, bonnet blanc, tes demoiselles
Longeront vers le soir tes canaux en rêvant,
O Flandre, où tes moulins, pleins de blé, dans le vent
Tourneront à rompre leurs ailes,

Où tes bœufs, dans le jour sombrant,
Immobiles au bord de leurs mares dorées,
Auront sur leur poil roux des lueurs égarées
De la palette de Rembrandt,

Où, dans la paix du béguinage,
Lentes, dans les jardins de crépuscule emplis,
Les nonnes sembleront, dans leur robe à longs plis,
Des âmes en pèlerinage...

Où tes femmes auront le droit,
Belgique, de revoir en murmurant : "c'est elle !"
D'acclamer, agitant leurs mouchoirs de dentelle,
La douce reine et le grand roi !

Alors libres, tes voix recluses,
Tes prisonniers, tes exilés, tes orphelins
S'uniront pour prier au geste des moulins,
A l'humble chant de tes écluses.

Et je bénirai ton bonheur,
O peuple tout petit qui, dans tes heures sombres,
Plus grand que tous, a su garder sur tes décombres
La rose intacte de l'Honneur !..."

Puis la voix s'éloigne, s'éteint ; et sur son front levé, sur ses chairs douloureuses, la Belgique sent tomber

La première larme de Dieu !

(*La fin prochainement.*)

CAMILLE ROY, Ptre.

1—Poème paru dans le *Correspondant*, 25 déc. 1915.

ESSAI SUR L'ORIGINE DES DÉNÉS DE L'AMÉRIQUE DU NORD

(Suite)

XVII

ORIGINE MIXTE PROUVÉE PAR LA PHILOLOGIE

Après avoir donné une légère esquisse de la fraction des Dénés stationnée en Colombie Britannique, j'écrivais ce qui suit dans ma *History of the Northern Interior of British Columbia :* "Quant à leur origine..., tout ce que nous pouvons dire, après une étude approfondie de leurs langues, manières et coutumes, c'est que 1o ils sont indubitablement d'origine mixte ; 2o ils sont venus du nord-ouest; 3o ils ont eu, dans les premiers temps de leur histoire, peut-être même au moyen d'alliances matrimoniales, commerce avec des peuples de croyance ou d'origine hébraïque" (1). Le second de ces points est maintenant pleinement établi ; restent les deux autres.

Mon argument en faveur du premier, à savoir que nos Dénés sont d'origine mixte, est basé tout entier sur des preuves d'ordre linguistique. C'est un axiome d'ethno-philologie qu'aucune race composée d'éléments disparates ne peut garder sa langue dans toute sa pureté; en d'autres termes, à tout apport étranger dans une famille ethnique correspond invariablement quelque corruption dans l'idiome qu'elle parle. *E converso,* toute langue à caractères contradictoires accuse une origine multiple, dénote un certain mélange dans les sources qui contribuèrent à sa formation. Que sont, sous ce rapport, les langue dénées? Pour pouvoir répondre intelligemment à cette question, il est de toute nécessité d'entrer dans certains détails relativement aux différentes catégories dans lesquelles sont divisés les nombreux idiomes parlés par l'homme.

Dès le début, nous nous trouvons en présence d'une difficulté assez sérieuse. Bien que les philologues s'entendent à peu près sur le nom-

1—*Op. cit.*, p. 7 ; Toronto, 1904.

bre des catégories auxquelles tous ces idiomes peuvent être réduits, ils ne sont point d'accord sur la nature, et partant sur la définition de ces catégories. Ayant de chacune d'elles une conception différente, ils sont trop souvent portés à reprocher à leurs confrères en philologie de ne point comprendre ce qu'est en réalité telle et telle classe linguistique, argutient à satiété, et finissent toujours par trouver les autres en défaut.

Il me serait donc bien inutile d'essayer de formuler à ce sujet des définitions et de donner des explications adoptées par tout le monde. Je me contenterai de m'en tenir au sens étymologique des mots.

Au point de vue de leur morphologie, c'est-à-dire de leur structure matérielle, de la manière dont leurs mots sont formés et des altérations qu'ils peuvent subir par suite de leurs relations les uns avec les autres, on peut diviser les langues humaines en monosyllabiques, agglutinantes, incorporantes et inflexionnelles.

Par langues monosyllabiques, on entend généralement celles dont tous les termes sont formés d'une seule syllabe, ou d'agglomérations de syllabes ayant originairement chacune un sens séparé, et qui ne souffrent point la moindre flexion. Le chinois passe pour être le type de ce groupe. Max Muller en restreint encore les limites. D'après lui, les mots d'une langue monosyllabique n'auraient jamais plus d'une consonne et d'une voyelle (2). Ces langues n'ont ni déclinaisons ni conjugaisons, et elles rendent les idées de genre et de nombre, non pas par des modifications internes ou des additions phonétiques qui ne peuvent avoir d'existence indépendante (anglais : *man*, pluriel *men*; français : homme, pluriel hommes), mais par des termes séparés qui laissent intact celui qui désigne l'objet ainsi affecté.

Or cette dernière particularité est précisément le propre des dialectes dénés. Chez eux, le genre se rend toujours par l'addition, ou la juxtaposition à l'état indépendant, de termes distincts signifiant homme ou mari (*tœne* ou *khei* en porteur) pour le masculin, et femme ou épouse (*t'sèkhé* ou *'at*) pour le féminin. Ainsi loup se dit *yœs* en porteur; le mâle s'appellera *yœs tœne*, et la louve *yœs 'a*.

2—*Chips*, vol. I, p. 257 ; Londres, 1869.

Castor est rendu par *tsa* dans le même dialecte, et ce nom n'a pas d'autre pluriel que *ʃai*, castors nombreux.

Qu'en est-il des mots eux-mêmes? Chose digne de remarque, les noms de tous ces êtres, objets ou concepts qui caractérisent la vie primitive de l'Indien sont, comme en chinois, de purs monosyllabes, bien qu'ils ne satisfassent pas toutes les exigences de Muller en ce qui est de leur structure matérielle. Je considère cette particularité comme assez significative pour me croire autorisé à en donner de copieux exemples. Comme, du reste, dans tout ce chapitre, les termes indiens que je vais énumérer sont empruntés au dialecte des Porteurs de la Colombie Britannique.

Mots se rapportant à la terre et à ses parties componentes : terre, *yœn;* montagne boisée, *cyœs;* montagne plus haute que la limite du bois, *tzœʃ ;* pierre *tsé* ; silex, *pîs ;* sable, *sai ;* poussière, *ʃiz ;* chemin, *thi* ; herbe, *t'ʃo*.

Le firmament et ce qui s'y rapporte : ciel, *ya ;* astre, *sa :* étoile, *sœm ;* nuage, *'kwœs ;* pluie, *tcan ;* neige, *yœs ;* chaleur, *sœl ;* froid (en tant qu'il affecte le corps humain), *tli ;* brouillard, *'ab ;* frimas, *sâ*.

L'eau et ses habitants, ainsi que ce qui sert à la navigation : eau, *thû ;* fond de l'eau, *thèrb;* glace, *thœn ;* glaçon, *ʃœm ;* poisson, *ʃo*, poisson blanc, *ʃob;* carpe, *kus ;* truite des grands lacs, *pît ;* canot, *t'sì ;* aviron, *tcœs*.

Animaux terrestres et les moyens de les capturer : chien, *ʃi ;* castor, *tsa ;* ours noir, *sœs ;* ours gris, *cyas ;* loup, *yœs ;* lièvre, *kœrb;* oie sauvage, *rbœrb ;* grue, *tel ;* aigle des montagnes, *syœl ;* flèche, *'kra ;* carquois, *'kras ;* piège, *kub ;* collet, *piʃ ;* hameçon, *qœs ;* crochet, *sœrb*.

Maisons et leur ameublement : maison, *yœrb ;* caverne, *'an ;* mur, *sib ;* toit, *pœn ;* feu, *kbwon ;* fumée, *ʃoet ;* charbon, *'tés ;* suie, *sœʃ ;* lit, *thés ;* raquettes, *'aib ;* plat, *t'sai ;* corbeille, *thes ;* bâton, *thœz ;* corde, *t'ʃuʃ*.

Habits de l'homme : étoffe, *naib ;* veste, *tzût ;* ceinture, *sé ;* manteau-couverture, *t'sœt ;* mitaine, *pat ;* pagne, *tsan ;* tablier de cérémonie, *rbaz*.

Parties du corps : tête, *-tsi* (3), figure, *-nîn ;* yeux, *-na ;* oreilles, *tzo ;* tympan, *-tzéb ;* lèvres, *-ta ;* bouche, *-zé* ; dents, *-ru ;* salive, *-zo ;* bras, *-kran ;* coude, *-t'sil*, main, *-lla ;* genou, *-kwoet ;* pieds, *-kbé ;* mamelles, *-t'sû ;* dos, *-ta ;* anus, *-tsœl ;* derrière, *-t'ʃa ;* excrément, *tsan ;* peau fine, *-tûz ;* veine, *-'qûz ;* nerf, *-t'séb ;* poils, *-ra ;* gras, *-kâ ;* graisse fondue, *rbé*.

Termes de parenté : père, *-pa ;* mère, *-llu ;* fils du père, *-yé ;* fils de la mère, *-yaz ;* grand'mère, *-tsû ;* épouse, *-'at ;* mari, *-kbei ;* petit-fils, *-tcai*, sœur aînée, *-yat ;* sœur cadette, *-tis ;* frère cadet, *-tcœl*.

Termes plus ou moins abstraits ; esprit, *ni ;* âme, *-zœl ;* double (d'un malade), *-tsen ;* haleine, *-yîz ;* chant, *cœn;* pleurs, *tso ;* rire, *tlo ;* locomotion à pieds, *yaʃ;*

3—Ce mot, et les autres qui plus loin sont immédiatement précédés d'un trait d'union, prennent un *œ* initial lorsqu'on leur attribue un sens indéfini ou qu'ils ne se rapportent point à l'homme. Lorsqu'ils font partie du corps humain ce préfixe se change en *ne* (homme) ; mais dans tous les cas la véritable et seule racine est celle que je donne, et *œ*, tout comme *ne*, peut être considéré comme une espèce de qualificatif qui n'a rien à faire avec le sens particulier du mot, lequel est d'ailleurs monosyllabique.

en traîneau, *kwœz*, en canot, *kbeb*, à la nage, *pib* ; course, *kral* ; vieillesse, *qan;* misère, *zaz* ; famine, *tai* ; obscurité, *rbœ]* (4).

Il faudrait donc, ce semble, avoir l'esprit bien porté à la chicane pour nier que, en ce qui est de leurs racines primaires, les dialectes dénés soient monosyllabiques, c'est-à-dire de formation semblable à celle du chinois. Une autre particularité propre à cette dernière langue consiste dans le fait que le sens de ces monosyllabes est souvent déterminé par une intonation spéciale, qui les différencie d'autres mots dont les éléments sont par ailleurs analogues. Ne pourrait-on voir comme un reste de cette caractéristique, aujourd'hui à peu près disparue, dans le fait que, par exemple, chez certaines branches de la tribu porteur, le mot *ya* signifie ciel lorsqu'il est prononcé sur un certain ton, et pou si on l'énonce avec une autre intonation?

Ces différentiations toniques sont maintenant très rares en déné. Elles paraissent avoir été remplacées par de légères variantes dans certaines articulations, ou par l'addition ou l'incorporation soit de l'hiatus soit de l'explosion linguale. Ainsi *tsé* veut dire pierre en porteur et *-tsé* fille (d'un homme) dans la même langue; *t'su* signifie sapin (l'épinette des Canadiens), et *-t'sû* est l'équivalent de mamelle; *t'seb* veut dire moustique et *t'sèb* nerf ; *-ta* équivaut à lèvres, *tba* à trois (choses) et *'ta* à plume.

Les langues monosyllabiques sont aussi appelées langues isolantes.

On pourra objecter qu'en déné certains noms qui semblent désigner des êtres d'ordre tout à fait primaire, comme ceux qui rendent les idées d'homme et de femme, sont dissyllabiques. Homme se dit *tœne* en porteur et femme *t'sèkbè*. Mais dans ces cas l'exception n'est qu'apparente. La véritable racine dénotant l'homme est *-ne*, et l'essentiel dans le mot *t'sèkbè* est, au contraire, la première syllabe. Cela est si vrai que, par exemple, le terme qui signifie chien *]i*, devient *]i-t'sè* (chien-femme) au féminin.

4—Ces racines monosyllabiques ne sont évidemment pas les seules en porteur. On en trouvera peut-être le double rien qu'aux pp. 57-59 de mes *Minor Essays*. On peut aussi consulter mon étude, *The Unity of Speech among the Northern and the Southern Déné* (*American Anthropologist*, vol. IX, *passim*). Je crois pourtant en avoir donné dans le présent travail un nombre suffisant pour créer l'impression qu'ils forment la règle et non l'exception. Le nom de certaines autres parties du corps est composé de deux racines agglutinées ensemble, comme : gencives, *-ru-tsœn* (dents-chair) ; poignet, *-lla-tcœn* (mains-manche) ; jambes, *-ké-tcœn* (pieds-manche) ; cheveux, *-tsi-ra* (tête poils), etc.

En voilà, je crois, assez sur le monosyllabisme pour rendre évident le fait que nos langues dénées n'y sont pas étrangères.

La seconde catégorie linguistique est composée de ces idiomes qui ont reçu le nom de langues agglutinantes, parce qu'ils semblent coller ensemble, pour en faire de nouveaux mots, des éléments qui ont déjà une existence séparée et peuvent se tenir debout sans l'aide d'autrui. D'aucuns donnent le mot agglutination comme synonyme de polysynthétisme ; je ne puis les suivre en cela, car une langue peut fort bien être polysynthétique (c'est-à-dire exprimer plusieurs idées par un seul mot) sans être agglutinante On verra plus loin que les langues incorporantes sont aussi polysynthétiques, même à un plus haut degré, puisque leurs composés conservent toujours quelque élément qui reste distinct, non digéré, non assimilé, tandis que dans les langues agglutinantes ces éléments, bien qu'originairement distincts au point d'exprimer autant d'idées qu'il y a de syllabes, ou peu s'en faut, finissent par perdre leur originalité pour la confondre dans une seule et nouvelle signification.

On peut dire que, jusqu'à un certain point, toute langue agglutinante et tout idiome incorporant sont polysynthétiques, mais non pas *vice versa*.

Nos langues dénées sont éminemment agglutinantes, comme le sont, d'ailleurs, toutes les langues touraniennes (5). Dans ces langues chacune des racines qui entrent dans la composition des mots conserve sa forme première; elles sont juxtaposées les unes après les autres, généralement dans l'ordre opposé à celui que ces parties devraient suivre en français. Prenons par exemple, les deux racines *ya*, ciel, et *thû*, eau. En les agglutinant l'une à l'autre, nous obtenons le mot *ya-thû*, qui veut dire (en renversant, comme nous l'avons dit, l'ordre des idées): l'eau du ciel, ou l'eau dont les extrémités touchent au ciel, c'est-à-dire la mer.

Cette manière de former les mots donne donc souvent lieu à des expressions imagées. Employé comme préfixe, *thû* se change en *tha-*:

5—Par langues touraniennes on entendait originairement, par opposition à langues aryennes, tous ces idiomes d'Asie qui ne sont ni sémitiques ni aryens. On restreint aujourd'hui ce terme aux langues finnoises, samoyèdes, tongouses, turques, mantchoues et mongoles. Dans ce dernier sens, cette famille linguistique est maintenant plus communément appelée ouralo-altaïque.

d'un autre côté, nous avons déjà vu que *-tsi* signifie tête ; *tba-tsi* est donc l'équivalent de : tête de l'eau, et veut dire : vague.

Un cas un peu extrême de cette agglutination est celui du mot *ne-na-pa-ra-'kœz*. Analysons ses éléments. *Ne-* veut dire homme, ou humain ; *na* signifie yeux ; *pa*, bord; *ra* poils, et *'kœz*, (contraction d'*œ'kœz*, moitié) s'emploie pour désigner le singulier de ces objets qui sont par nature duels ou pluriels. Reprenant donc nos syllabes radicales dans l'ordre inverse de ce que nous offre la langue indienne, nous avons : un poil (du) bord (des) yeux (de) l'homme, c'est-à-dire tout simplement un cil.

Quelquefois des racines primaires, c'est-à-dire monosyllabiques, s'unissent ainsi à des mots dissyllabiques pour former des composés par le même procédé agglutinatif. *Yezib* signifie élan dans la langue des Porteurs. Lorsque ces Indiens virent pour la première fois un cheval, au lieu de l'appeler gros-chien comme leurs congénères de l'est, ils le nommèrent *yezib-ɭi*, ou élan-chien, c'est-à-dire élan domestique, comparant implicitement le nouvel arrivé au grand fauve de leurs forêts. Puis lorsqu'ils s'en furent procurés, la sévérité de leur climat les força à leur bâtir quelque abri pour l'hiver. Alors, par l'effet du génie agglutinant de leur langue, ils désignèrent cette écurie sous le nom composé de *yezib-ɭi-pa-yœrh*, littéralement: maison pour l'élan domestique.

Un autre trait distinctif des langues touraniennes, ou ouralo-altaïques, consiste dans leur caractère postpositif, qui fait que chez elles la préposition suit toujours le mot qu'elle gouverne, au lieu de le précéder. Nous le trouvons bien marqué dans la grammaire dénée. Nous en avons déjà eu des preuves dans la formation des noms composés : il en est ainsi de la phrase entière. J'ai en ce moment présent à l'esprit une phrase porteur de dix mots distincts dont chacun se trouve en sens inverse de l'ordre qu'occupe son équivalent français. Par considération pour le compositeur, je m'abstiendrai de la citer ici. Je me contenterai de faire remarquer qu'il convient de ne pas oublier cette caractéristique, ne serait-ce que parce qu'elle assimile absolument la facture de la phrase dénée avec celle des langues des Asiatiques dont nous avons étudié la sociologie et la psychologie.

Encore un autre trait des langues touraniennes (toutes agglu-

tinantes) qui leur est commun avec le déné, est ce qu'on appelle la loi de la séquence harmonique des voyelles, qui prohibe la répétition immédiate de certains sons. Il va sans dire que, dans les temps préhistoriques, les Dénés ne connaissaient ni le bœuf ni le cochon. La notion du premier animal leur fut apportée par les Cris, à une époque où les prairies de ces derniers regorgeaient de bœufs sauvages, ou bisons, qu'ils appelaient *mustus*. Quant aux habillés de soie, nos Porteurs en doivent le nom aux Iroquois, qui étaient alors au service de la compagnie de la baie d'Hudson. Pour eux ce sont des *kukus*. Mais la répétition immédiate du son *u* (ou) dans le même mot non composé répugne à la phonétique dénée. Ils adoucirent donc le premier en *œ*, et ces deux noms furent ainsi transformés en *mœstus* et en *kœkus*.

Enfin, une dernière caractéristique de ces langues agglutinantes qu'on appelle touraniennes consiste dans les nombreuses distinctions nominales et verbales qui s'y font remarquer. Aucune particularité n'est plus en évidence dans les idiomes dénés. Par exemple, ceux de l'est n'ont pas moins de quinze mots pour exprimer l'idée de neige(6); le vocabulaire porteur, propriété d'une tribu de pêcheurs, contient un nombre égal de synonymes pour notre terme saumon, tandis que les Nahanais, peuplade de chasseurs émérites, en ont sept pour le mot marmotte (7).

Synonymes, ai-je dit ; cette expression pourrait être plus juste, puisque aucun de ces vocables ne signifie absolument la même chose que son voisin. Ils ont trait à l'âge, au sexe et à la condition de l'être qu'ils désignent.

Quant aux verbes, qu'il me suffise de dire qu'en 1908 je présentai au Congrès international des Américanistes, qui se tint à Vienne en Autriche, une petite étude qui avait pour but de montrer l'extraordinaire multiplicité des formes de cette partie du langage. Pour le seul verbe mettre, je trouvai quelque chose comme une

---

6—Cf. Petitot, "Géographie de l'Athabaskaw-Mackenzie", p. 107 ; Paris, 1875.

7—Cf. mon essai, *The Nahane and their Language) in Trans. Can. Inst.*, vol. VII, p. 530). D'après Ernest Renan ("De l'Origine du Langage", p. 142) le lapon, langue touranienne, n'en compte pas moins d'une trentaine pour désigner le renne, selon son sexe, son âge, sa couleur, etc.

centaine de mille synonymes ou quasi-synonymes (8). Cette incroyable richesse provient de la nature et de la forme de l'objet qui est mis, de la manière dont il est mis, si c'est pour la première ou la seconde fois, sous l'impulsion de la colère ou de la peur, en commençant ou en finissant, avec tel ou tel outil ou véhicule, par mépris ou en cachette, à tort ou par un effet de l'habitude, etc., etc.

Pour en revenir aux langues agglutinantes, celles des Dénés, tout en étant monosyllabiques dans leurs racines primaires, à l'instar du chinois, n'en sont donc pas moins tout aussi agglutinantes que celles des Tongouses et autres Sibériens. Sont-elles de plus incorporantes? Oui, certes : autrement elles ne seraient pas américaines.

Par langue incorporante j'entends, pour me conformer à l'étymologie du mot, celle qui incorpore, c'est-à-dire renferme dans le corps (*in corpore*) d'un mot certaines racines sans les digérer ou les modifier, et ajoute alors à ce mot un sens accessoire qui laisse intact le sens primitif, au lieu d'altérer complètement sa signification comme cela arrive dans les composés formés par agglutination. Ce procédé est, je crois, commun à la grande majorité sinon à la totalité des langues indigènes d'Amérique. Un exemple ou deux, toujours empruntés au porteur, éclairciront ma définition.

Je cours se dit en cette langue *nœzkraib* (9). *Nœ* est une particule qui dénote une action prolongée, *-kraib* indique que cette action consiste à remuer rapidement les jambes d'arrière en avant, tout en se déplaçant, et *z* est le crément pronominal de la troisième conjugaison à la première personne singulier. D'un autre côté, *tso* est la racine qui désigne l'action de pleurer. Introduisons tel quel ce monosyllabe entre les deux éléments constitutifs du verbe déné (tout en préfixant au crément pronominal un *d* qui l'empêchera de disparaître sous l'influence de l'*o* de *tso*, qui est plus tenace que l'*œ* de *nœz-kraib*), et nous avons *nœ-tso-dœzkraib*, je cours en pleurant. Voilà l'incorporation. L'idée mère de courir reste intacte, et l'affixe *tso* dénote un état accessoire qui est tout à fait fortuit.

8—"Le Verbe dans les Langues dénées" (*in* C.-R. XVIe Congrès internat. des Américanistes ; Vienne, 1909).

9—Comme, dans la représentation glyphique des langues indiennes, chaque lettre doit se prononcer, *ai* a ici et dans les cas analogues le son de l'*i* dans le mot anglais *mile* (à peu près *aï*).

Non seulement pareille incorporation peut s'effectuer au moyen d'autres mots, quelquefois même pas racines (comme *rhœnni*, parole: *nœ-rhœnni-dœz-kraih*, je cours en parlant), mais elle peut encore se doubler de la particule réduplicative *na* (abréviation de *nat*, deux fois). On aura alors *nœ-na-tso-dœzkraih*, je cours de nouveau en pleurant. Que l'on change maintenant la conjugaison de ce verbe intransitif de la troisième en la seconde, et nous aurons un verbe transitif qui nous permettra d'incorporer en outre le pronom personnel. Exemple : *nœ-na-sœ-tso-dœʃkraih*, il me (exprimé par *sœ*) fait de nouveau courir en pleurant.

Tout en étant partiellement monosyllabiques et totalement agglutinantes, nos langues dénées sont donc essentiellement incorporantes.

Restent maintenant les langues inflexionnelles. Elles accusent une étape plus avancée dans la vie des langues et une culture intellectuelle supérieure chez eux qui les parlent. Au lieu de mots auxiliaires pour exprimer les relations de temps, de personne, de genre et de nombre, elles modifient certains éléments, généralement vocaliques, des mots qui existent déjà.

La flexion et l'agglutination sont ordinairement regardées comme incompatibles, et à bon droit. On n'en peut pourtant pas moins affirmer que des idiomes aussi essentiellement agglutinants que les dialectes dénés sont tout aussi parfaitement inflexionnels que le grec et le latin, du moins en ce qui est d'une partie très importante de leur grammaire, celle des conjugaisons.

Même certains noms ou adjectifs ont recours à la méthode inflexionnelle pour rendre leurs relations de nombre et de possession, ainsi que pour la transformation de l'inanimé en l'animé, ou plutôt au personnel. Ces flexions portent surtout sur des consonnes en porteur; elles n'en affectent pas moins des voyelles à l'occasion. En anglais le singulier *woman* se change en *women* pour le pluriel: nous avons là une inflexion vocalique. Comparez les mots porteurs *t'sèkhè* et *t'sèkhu*, qui ont respectivement le même sens.

Quelquefois il y a dans ce dernier dialecte inflexion consonantale en même temps que vocalique dans le même mot, ainsi que nous le voyons dans le mot *ʃi*, chien, qui fait *s-lœk*, mon chien, au possessif. Le plus souvent, pourtant, les consonnes sont seules affectées par ces relations de possesseur à possédé. Exemples : *ʃo*, poisson ; *s-lo*,

mon poisson ; *rhé*, graissé ; *uruté*, sa graisse ; *thel*, corbeille ; *ne-thel*, notre corbeille.

Il y a aussi les flexions causées par le genre de l'objet dont on parle et les transformations d'un adjectif en un adverbe. Ex. : *ʃai*, beaucoup (de choses); *ʃan* beaucoup (de personnes) ; *ʃat*, beaucoup de fois; *ʃaub*, beaucoup d'espèces. Même cet adjectif modifie encore sa consonne initiale pour devenir verbe, et l'on dira, par exemple, *rhœ-llai*, ils sont nombreux, au lieu de *rhœ-ʃai* (10).

Mais c'est dans la conjugaison des verbes dénés que s'épanouit dans toute sa pureté le caractère inflexionnel, qui a pourtant toujours été regardé comme l'indice d'une culture exceptionnelle. Qu'on en juge par le verbe suivant, dont les flexions personnelles représentent fidèlement celles d'à peu près tous les verbes porteurs :

Porteur	Latin	Français.
œs-'ten	labor-o	Je travail-le
in-'ten	labor-as	tu travail-les
œ-'ten	labor-at	il travail-le
œt'sœ-'ten	labor-amus	nous travail-lons
œh-'ten	labor-atis	vous travail-lez
œrhœ'ten	labor-ant	ils travail-lent
ĩ-'ten	labor-amus ambo	nous travail-lons tous les deux (11).

Comme on le voit, l'analogie est parfaite. La seule différence consiste en ce qu'en déné la flexion porte sur la première syllabe du verbe, tandis que c'est la désinence qu'elle affecte en latin et en français.

Il n'y a pas jusqu'aux formes passives, d'ordinaire si rares dans les langues agglutinantes et incorporantes que le Dr. D.-G. Brinton ne peut s'empêcher d'en faire remarquer l'absence presque constante dans les idiomes américains (12), tandis que J.-W. Powell

10—Ne pas oublier que l'*l* et l'*ʃ* représentent deux sons absolument distincts.

11—Par ce duel on voit que le déné est encore plus inflexionnel que le latin, et celui-ci plus synthétique que le français, puisque, pour rendre la même idée, le premier n'a besoin que d'un mot, qui subit d'ailleurs une véritable flexion vocalique, à l'encontre du second qui requiert pour cela deux mots séparés, tandis que le troisième ne peut rendre cette idée sans faire usage de cinq mots distincts.

12—*Essays of an Americanist*, p. 343 ; Philadelphie, 1890.

en nie pratiquement l'existence dans les mêmes langues (13), qui ne se trouvent en déné, ou du moins en porteur, rendues par une nouvelle inflexion qui est l'équivalent de celle qui se voit en latin, Exemple :

œs-tcût	cap-io	œz-tcût	cap-ior
il-tcût	cap-is	il-tcût	cap-eris, etc.

Bien plus, dans certains cas le dialecte porteur est même plus inflexionnel que le latin, puisque parfois un simple changement de conjugaison suffit chez lui pour causer une modification de sens qui, dans la langue de Virgile et le Cicéron, ne peut résulter que de l'addition au radical d'un nouveau mot légèrement altéré qui exprime la forme transitive ou passive d'un verbe normalement neutre. Nous avons de ceci un exemple frappant dans le verbe porteur *rhœsna*, je vis, qui peut s'inflecter de la première en la deuxième et en la troisième conjugaisons, ainsi qu'il suit :

rhœs-na	viv-o	rhœs-na	vivi-fico	rhœz-na	vivi-ficor
rhî-na	viv-is	rhîʃ-na	vivi-ficas	rhîl-na	vivi-ficaris
rhœn-na	viv-it	rhœʃ-na	vivi-ficat	rhœl-na	vivi-ficatur, etc.

Ici *vivifico* peut être considéré comme l'équivalent de *viv(um) facio* je rends vivant, composé qui tient autant du procédé agglutinatif que de la méthode inflexionnelle. En porteur, une simple flexion dans les créments personnels suffit pour opérer ces changements dans le sens.

Le négatif des verbes porteurs se forme aussi par l'introduction ou la préfixation d'une certaine particule ou consonne, ainsi que d'une flexion pronominale, alors que le latin ne s'inflecte aucunement, mais se fait précéder d'un monosyllabe indépendant, tout comme dans les langues agglutinantes. Exemples : *œstcût, capio; ʃœzœstcût, non capio ; rhœsna, vivo ; ʃozœsnœrh, non vivo.*

Dans ce dernier verbe porteur, on voit à première vue que même le radical *-na* est inflecté en *-nœrh* sous l'influence de l'idée négative, tandis qu'en latin ni la racine (*viv-*) ni le crément personnel (*-o*) ne subit aucune modification.

Que faut-il conclure de ce qui précède? La réponse est facile, et je laisse au Dr. Brinton le soin de la donner. "Un mélange dans les

13—*Introduction to the Studyof Indian Languages*, pp. 51-52 ; Washington, 1880.

langues, surtout en ce qui est de la structure grammaticale, indique un mélange de sang", écrit-il (14). Or nous trouvons dans le déné, développées à un égal degré et non à l'état d'exceptions, deux caractéristiques contradictoires comme l'agglutination et l'inflexion. La conclusion s'impose donc pour tout homme de bonne foi que la peuplade qui le parle doit avoir été composée à l'origine, ou au cours de son évolution nationale, d'éléments plus ou moins disparates (15).

A.-G. MORICE, O. M. I.

(*A suivre*)

14—*Races and Peoples*, p. 66 ; New York, 1890. Se basant sur la seule mythologie de la nation dénée, Petitot en vient à la même conclusion : "Que ce peuple soit mixte et composé de deux éléments hétérogènes, jadis ennemis l'un de l'autre, mais fusionnés ensemble, et que ces éléments divers aient uni en une seule croyance leur contingent de souvenirs, c'est ce dont il est impossible de douter", assure-t-il. ("Six Légendes américaines identifiées à l'Histoire de Moïse et du Peuple hébreu", pp. 649-50 ; Paris, 1877).

15—On a beaucoup écrit sur l'origine du langage, comme si l'on ne devait faire aucun cas du récit biblique, qui donne à entendre que le Créateur de l'homme est en même temps l'auteur de sa première langue. Les prétendus esprits forts qui se croient trop au-dessus des "fables" de la bible pour y ajouter foi ont même été jusqu'à se forger de toutes pièces un homme primitif, qui aurait été dépourvu de la faculté de parler, et qu'ils ont pour cette raison doté sans rire d'un nom scientifique (?), *homo alalus*. Je sais que la plupart des savants modernes rejettent le mythe de cet ancêtre muet du genre humain ; mais il me semble que disserter sur l'origine du langage et s'efforcer de l'expliquer d'une manière naturelle revient à admettre un homme privé au principe de la faculté de rendre sa pensée par des sons articulés. Autre chose est de traiter de l'évolution des langues à travers les siècles et autre chose de nous faire assister à leur formation pénible et raisonnée par le seul effort de l'intelligence humaine. E. Renan prétend qu'il "est impossible d'admettre en aucune mesure la révélation du langage comme l'entendait M. de Bonald" ("De l'Origine du Langage", p. 8) ce qui ne l'empêche pas d'envisager huit pages plus loin "le langage comme formé d'un seul coup et comme sorti instantanément du génie de chaque race. 'C'est-à-dire que, tout en refusant de croire au miracle de la révélation d'une langue, il n'a aucune difficulté à admettre la création instantanée de plusieurs.

Une des théories les plus en vogue à ce sujet consiste à prendre le langage primitif de l'homme pour une série d'onomatopées. L'onomatopée, dit encore Renan, est la loi du langage primitif, et l'on a été jusqu'à écrire un livre en règle pour tout ramener à l'onomatopée—non pas seulement les noms d'êtres vivants créés par imitation du cri qu'ils émettent, mais même des idées aussi métaphysiques que possible (De Goddes-Liancourt et Frédéric Pincott, *Primitive and Universal Laws of the Formation and Development of Language : a rational and inductive System founded on the natural Basis of Onomatops;* Londres, 1874). Sans admettre à ce propos la dixième partie des assertions de ces enthousiastes, on ne saurait nier que chaque langue renferme un certain nombre d'onomatopées. Le français a, par exemple, trictrac, coucou, glouglou, cliquetis, flouflou, etc., et l'anglais *whip-poor-will, chicadee, bobolink, bow-wow, splash*, etc.

Or si la prétention de Renan et Cie que l'onomatopée est à la base de toutes

PAGES ROMAINES

Le cardinal Gotti. — Accords de l'Italie avec la France et l'Angleterre. — Situation politique intérieure.

D'une naissance excessivement humble, le cardinal Jérome-Moïse Gotti, qui est mort le 19 mars, est un exemple de l'ascendant qu'exerce le mérite personnel quand il ne faiblit jamais dans le cours d'une longue existence.

Son père, originaire de Bergamo, était venu s'établir à Gênes pour s'y enrôler dans la compagnie des porte-faix du port. Ce fut là que, le 28 mars 1834, Dieu lui donna pour fils celui qui devait être l'illustration de sa famille. Grandissant dans l'intérieur d'un foyer qui, pour être pauvre des biens de la terre, était grandement riche des plus belles vertus chrétiennes, Jérôme Gotti, dès son jeune âge, aspira à la vie religieuse. Celle des Carmes déchaussés eut ses préférences, et ce fut dans le couvent de Loano qu'il revêtit l'habit du Carmel. Ordonné prêtre en 1856, il continua à demeurer à Loano jusqu'en 1860 se livrant particulièrement à l'étude des mathématiques, qu'il enseigna ensuite jusqu'en 1870, au couvent de Sainte-Anne à Gênes. Il forma là de brillants élèves qui s'illustrèrent dans la marine italienne. Devenu, à l'époque du Concile, théologien du Général des Carmes. il se révéla alors comme un théologien d'une profonde doctrine, aussi bien qu'il manifesta de puissantes qualités administratives quand, dans les années suivantes, il parcourut l'Autriche, la Bavière, la Belgique, la France, la Grande Bretagne, la Syrie, en qualité de procureur de son ordre dont il fut ensuite, par deux fois, élu supérieur général.

Après la chute de l'empire du Brésil, envoyé auprès du nouveau gouvernement républicain, en qualité d'internonce, pour y établir

---

les langues primitives est correcte, il nous faudra considérer le dené comme un idiome avec un passé bien lointain, comme une langue bien ancienne—alors que nous avons vu Chamberlain nous déclarer que les dialectes américains sont plus jeunes que les peuples qui les parlent. Car le Déné est si pauvre en onomatopées que je ne connais pas un seul substantif porteur dont on puisse attribuer la formation à ce procédé linguistique. La seule partie du discours où il paraisse être en jeu est celle des verbes qui expriment le bruit produit par l'homme ou le cri émis par un animal. Ainsi le mot pour fumer la pipe est *æs-'tœt*, et la racine *-'tœt* dénote le bruit des lèvres qui accompagne cette opération. Il en est ainsi des désinences radicales de verbes imitatifs comme *tœlmub*, il hulule ; *tœlkrar*, il croasse; *tœl-rwau*, il aboie (comme un dogue), etc., lesquelles ont pour but de reproduire le cri du hibou, du corbeau et du chien respectivement.

les nouvelles relations du Saint-Siège avec la république, il réussit si complètement dans sa délicate mission que Léon XIII récompensa ses succès en l'élevant à la dignité cardinalice, dans le consistoire du 29 novembre 1898.

De ce jour, il devint l'un des conseillers les plus intimes et les plus autorisés du vieux pontife. Loin de lui susciter des rivalités, cette grande confiance dont il jouit alors sembla le prédestiner à devenir le successeur du pape qu'il assistait avec un véritable désintéressement.

De fait, lors de la vacance du Saint-Siège, le premier nom qui sortit de l'urne du conclave fut le sien ; il en entendit la proclamation avec la plus grande indifférence. Dix-sept voix le désignèrent alors à la succession de Léon XIII, tandis que vingt-quatre suffrages allaient au cardinal Rampolla, et cinq seulement au cardinal Sarto. Au second scrutin, seize électeurs votèrent encore pour lui; au troisième, ses partisans furent réduits au nombre de neuf, tandis que le Patriarche de Venise voyait croître les siens. En ces circonstances, le cardinal Gotti se montra si indifférent que l'un de ses collègues le surnomma le cardinal de marbre.

Confirmé dans la préfecture de la Propagande par le nouveau pape, il continua sa vie austère, entièrement consacrée à l'accomplissement des devoirs de sa charge. Doué d'une force de résistance peu commune, il travaillait treize heures par jour, sans paraître ressentir la moindre fatigue, et au milieu des plus graves préoccupations, il sut toujours accueillir avec la plus grande amabilité tous ses visiteurs.

Agé de 80 ans, à l'époque du dernier conclave, les membres du Sacré Collège ne songèrent plus à lui ménager, par leurs suffrages, l'accès à la plus haute dignité du monde qui, dans ces temps particulièrement malheureux, devait être offerte à des forces moins usées.

***

L'Italie vient de donner un nouveau gage de solidarité à la cause des alliés, en renonçant au Maroc, en faveur de la France, au régime des capitulations, Nul n'ignore que ce regime des capitulations désigne les privilèges séculaires dont jouissent les Européens dans les pays musulmans : privilèges en matière d'impôt et surtout privilèges judiciaires, en vertu desquels les Européens, soustraits à la juridiction des tribunaux locaux, relèvent des tribunaux consulaires. C'est en vertu des mêmes capitulations que les consuls participent aux immunités diplomatiques. Or, au Maroc, la situation se compliquait de l'institution des protégés réglementée par l'acte de Madrid du 3 juillet 1880, en vertu duquel une puissance pouvait

conférer les privilèges d'exterritorialité à des sujets du sultan en les prenant sous sa protection.

L'acte de renonciation du gouvernement italien au régime des capitulations rend formellement à la juridiction française une colonie qui ne compte pas moins de dix mille membres. Voilà son importance pratique. Ce serait une erreur de croire qu'il est la consécration du protectorat français, celle-ci étant acquise depuis le 28 octobre 1912. A cette date, au lendemain du traité de Lausanne, une déclaration signée par M. Tittoni, ambassadeur d'Italie à Paris, et M. Poincaré, alors président du conseil des ministres et ministre des Affaires Etrangères, confirma la pleine liberté d'action laissée par la France, à l'Italie en Lybie, et par l'Italie à la France dans l'empire chérifien, en vertu des conventions secrètes de 1900 et 1902.

L'abrogation des capitulations rentrait toutefois implicitement dans cette formule générale. Si l'Italie a choisi les circonstances actuelles pour préciser sa renonciation, c'est qu'elle a voulu donner aux alliés un nouveau témoignage de solidarité dans la guerre qu'elle soutient avec eux contre les empires du centre. Au reste, ce gage d'amitié donné à la France a été suivi d'un accord anglo-italien au sujet de l'Egypte qui est comme le pendant de l'acte franco-italien.

Un communiqué officiel l'a ainsi résumé :

Le gouvernement italien a adhéré à la prorogation des tribunaux mixtes et le gouvernement anglais s'est engagé à obtenir du gouvernement égyptien la nomination demandée par Rome d'un autre magistrat italien, près les tribunaux susdits.

A cette occasion, divers points ont été réglés concernant la cessation éventuelle du régime capitulaire en Egypte. Le gouvernement britannique a déclaré avoir toujours reconnu l'importance des intérêts italiens en Egypte, et a accepté formellement le principe de réserver aux intérêts et aux nationaux italiens en Egypte le même traitement que celui assuré aux nationaux et aux intérêts de toute autre puissance, sous cette condition précisée que le gouvernement italien donnera son adhésion à la suppression éventuelle du régime des capitulations et à la transformation des tribunaux mixtes, si les autres grandes puissances y consentaient également.

La différence essentielle entre cet accord et l'accord franco-italien réside donc en ceci : au Maroc, la suppression des tribunaux consulaires et du régime des capitulations en général avait déjà été effectuée pour plusieurs puissances, de sorte que ces réformes sont immédiatement applicables aux Italiens : en Egypte, au contraire, la suppression des tribunaux mixtes et la transformation des capitulations ne seront applicables qu'à la suite d'un accord général. Le règlement de la question égyptienne entre l'Angleterre et l'Italie, qui possède en Egypte des intérêts considérables, crée un lien de plus entre le gouvernement de Rome et les autres alliés. C'est donc

un nouveau gage de solidarité entre ceux qui combattent pour la défense de la liberté et du droit.

***

Le cabinet Salandra, qui déclara la guerre, fut imposé en mai 1915, par l'opinion publique dont la volonté s'affirma dans les manifestations populaires. Au Parlement, il trouva un appui inébranlable et puissant parmi les groupes de gauche; gauche démocratique, républicains, radicaux et socialistes réformistes. L'opinion publique et les partis populaires le suivaient, parce que, à leurs principaux chefs parlementaires, M. Salandra avait promis l'intervention de l'Italie dans le conflit européen, à côté des Alliés.

Une fois la guerre déclarée, la première période passée, les partis demandèrent au ministre plus d'énergie, une politique étrangère plus claire, un contact plus étroit avec les Alliés. Il obtinrent l'adhésion de l'Italie au pacte de Londres ; mais les interventionnistes demandèrent, en outre, à M. Salandra d'éliminer tout malentendu possible, de couper court à la calomnie étrangère et de déclarer la guerre à l'Allemagne. Le gouvernement, tout en se réservant, laissait entendre que cette politique serait la sienne, mais les groupes parlementaires de gauche n'ignoraient pas que, dans le ministère même, la déclaration de guerre à l'Allemagne soulevait l'opposition de quelques membres du cabinet et que, par conséquent, pour vaincre toute résistance, pour obtenir une politique franche, énergique, et en accord absolu avec les alliés, il était nécessaire de remanier le gouvernement. Ils décidèrent de demander, ou plutôt d'exiger de M. Salandra un remaniement ministériel qui ferait entrer dans le cabinet les représentants des partis et des goupes parlementaires qui constituent, à la chambre et dans le pays la majorité gouvernementale actuelle.

M. Salandra laissa encore entendre qu'il accéderait à cette solution, mais en réalite aucune modification n'avait été faite au moment où dès les premiers jours de mars, le Parlement reprit ses séances. C'est pourquoi le gouvernement se trouva dès le premier jour en face d'une forte opposition dont il triompha finalement en faisant approuver sa politique par 394 voix contre 61.

Huit jours d'une longue discussion confirmèrent la nécessité de la coopération plus étroite de l'Italie avec ses alliés, en mettant le ministère en mesure d'agir plus énergiquement ou de céder la place à d'autres hommes moins hésitants.

En effet, socialistes, réformistes, radicaux soutinrent que, dans la lutte formidable engagée, les soldats italiens devaient remplir la même mission qui est confiée aux soldats français, anglais, russes.

Si la situation parlementaire, apparemment du moins n'a pas

subi de modification, il n'en est pas moins vrai, cependant, que la gauche interventionniste a enregistré une victoire.

Au cours de cette longue discussion, qui a été appelée économique, mais qui a permis au Parlement de juger la politique générale du cabinet, le vrai succès a été obtenu par le député réformiste Canepa, ami intime de Bissolati, ce dernier parlant au nom de la majorité des groupes de gauche ; le député Canepa a posé la question avec une telle clarté qu'il a obtenu l'approbation unanime de la Chambre.

Il a soutenu la nécessité de faire participer les représentants des partis interventionnistes aux travaux du gouvernement. Ceux-ci ne demandent pas la formalité de l'immédiate déclaration de guerre à l'Allemagne, mais la garantie que l'Italie ait les mains libres pour n'importe quelle opération.

Le résultat du vote de confiance n'aura eu qu'une importance relative, car, en ce qui concerne le gouvernement, la situation parlementaire est suffisamment éclaircie aujourd'hui. Il n'a pas été difficile au ministère de sortir de la discussion avec un vote de confiance presque absolu, mais M. Salandra, président du conseil, sera obligé de tenir compte des critiques des chefs des groupes parlementaires qui ont décidé, pour plusieurs raisons, de ne pas renverser le cabinet. Il eut été, au reste, difficile de provoquer une crise ministérielle, quand M. Salandra, après avoir rappelé que ce fut son gouvernement qui déclara la guerre, après avoir assumé toute la responsabilité de la politique économique discutée, examinée, adoptée en conseil des ministres, avait fait observer que si, dans le cabinet, se trouvaient des ministres aux tendances conservatrices, il y en avait d'autres qui étaient des partisans, anciens et fervents, des intérêts et des droits des travailleurs. "D'ailleurs, avait-il dit, à l'heure actuelle, on ne peut être conservateur ou démocrate, on ne peut-être que soldat. Au-dessus des compétitions politiques, c'est la patrie qui, seule, éternelle, immuable, est au-dessus de tout. On doit reconnaître au ministère le mérite d'avoir commencé la guerre et d'en avoir fixé les buts. Pour les atteindre, les hommes du gouvernement ont supporté des fatigues, des douleurs qui, peut-être, ne seront jamais connues, mais il n'y a pas d'hommes indispensables et on ne doit pas craindre une crise... A ceux qui ont reproché au ministère de ne pas avoir marchandé l'intervention, je réponds que la marchander eut été la déshonorer... De l'alliance à laquelle nous étions liés depuis 30 ans, nous devions sortir la tête haute, et non comme si nous pratiquions un chantage, et l'Italie en est sortie la tête haute... Le gouvernement est parcimonieux de paroles, mais il n'a pas besoin d'une plus grande énergie, d'une plus grande ardeur..."

Et la Chambre a voté par 394 voix contre 61 l'ordre du jour suivant: "La Chambre a confiance que le gouvernement, dans les cir-

constances actuelles, dirigera sa politique économique, de façon à obtenir la défense la plus efficace de la crise agricole, industrielle et commerciale du pays."

Et maintenant attendons-nous à voir l'Italie s'unir d'une façon plus étroite encore à l'action des Alliés contre les empires du centre.

DON PAOLO-AGOSTO.

BIBLIOGRAPHIE FRANÇAISE

Jeanne la Libératrice.—Panégyrique prononcé à Notre-Dame de Paris le 16 mai 1915, par Mgr Baudrillart. Plaquette de 32 pages, chez Beauchesne, 117, rue de Rennes, Paris.— L'éminent recteur de l'Institut Catholique est un historien apôtre, qui met dans ses discours toute la vigoureuse franchise de ses convictions. Autour de la bannière de Jeanne d'Arc, il a prêché l'union sacrée, l'union dans la foi, et dans la fidèlité au Dieu de la "bonne lorraine."—C. R.

Exposition de la Morale Catholique.—La Charité ; ses effets. Carême de 1915, par le Rév. Père M.-A. JANVIER, des frères Prêcheurs.—Pendant le carême de 1914, le R. P. Janvier avait étudié avec son auditoire de Notre-Dame de Parie la nature de la charité et son objet. Au dernier carême, l'orateur parla des effets de la charité. Ces effets, c'est la joie, une joie qui surpasse les autres, c'est la paix intérieure, c'est la paix sociale, et c'est la paix internationale; c'est aussi la miséricorde et la bienfaisance. C'est à propos de la quatrième conférence, qui traite de la paix internationale, que l'orateur dut aborder le sujet de la guerre. Il y déclare, dès le début, que sans tomber dans les rêves chimeriques du pacifisme ou de l'internationalisme, il faut affirmer que la guerre est un mal, que ce mal doit-être évité quand cela est possible sans sacrifice du droit, et que la charité est la vertu la plus capable de maintenir la paix entre les peuples. Jamais un prince, un gouvernement, un peuple dociles à l'esprit de charité ne troubleront la paix du monde par une guerre injuste. D'autre part la charité s'applique à éviter la guerre, même si elle doit être juste, et à régler les différends internationaux par des moyens pacifiques. Et lorsque la charité n'a pu empêcher la guerre, elle travaille encore à préparer la paix pour l'avenir. Elle prévient les excès de la victoire qui appellent la revanche ou les représailles, elle tempère les haines qui voudraient être irréductibles. Tel est le plan d'ensemble de cette conférence opportune, dont la doctrine s'appuie sur la théologie, en particulier sur S. Thomas, et sur les enseignements de Pie X et de Benoît XV. En terminant, le prédicateur exhorte les armées alliées à ne commettre aucun des actes inhumains, de barbarie inutile, dont se sont rendus coupables les soldats

allemands; il voudrait que leurs drapeaux victorieux fussent immaculés. "Quoi qu'il soit arrivé, soldats de France, de Russie, d'Angleterre, quoi qu'il soit arrivé, officiers des armées alliées, écoutez les leçons du Christ-Jésus, et, par vos procédés d'humanité et de bonté, préparez, pendant la guerre du présent, la paix de l'avenir." Les sermons de laretraite pascale,par lesquels s'achève le volume, traitent de l'aumône dans l'ordre physique, intellectuel et moral, de l'aumône du pardon au Calvaire, et de l'aumône de l'expiation dans l'Eucharistie. Ce volume, comme tous les autres de la série de Notre-Dame, se recommande par une éloquence plutôt sobre, mais substantielle et solide.—C. R.

Pour la Patrie. La Prière. Par le chanoine VAUDON. 3 petits volumes. (Collection *Eglise et Patrie.*) P. Lethielleux, édit, 10 rue Cassette. Paris. —L'auteur de cet ouvrage publie sous cette forme des sermons, entretiens, causeries prêchés pendant le Carême de 1915 dans l'église Saint-Julien de Tours. C'est un véritable traité de la Prière dans lequel l'idée de la patrie domine, sans cependant tout absorber. Voici d'ailleurs, le tableau analytique de ce travail :

1er opuscule. Prière pour la patrie. La foi des faibles. La toute-puissance suppliante. Ceux qui prient. L'âme de la patrie. Notre Dame de France. Pour l'Eglise.

2e opuscule. Prière adoratrice. Droits du Créateur. La caverne de voleurs. Le malheur de ne pas prier. Le devoir de prier. La prière des pauvres, des faibles, des coupables, des repentants. La prière au sujet des calamités. La prière persévérante.

3e opuscule. Prière réparatrice. Comment prier. Prière de Marie. Au nom de Jésus-Christ. En union avec l'Eglise. Prière réparatrice.. Le divin Réparateur. Le divin Triomphateur. Jeanne d'Arc. —fr. A. C.

Le Secret du Sous-Marin par GUY THORNE. Traduit de l'anglais. P. Lethielleux, édit. 10 rue Cassette. Paris.— Voici un roman qui ne brille ni par les profondes pensées, ni par la psychologie, ni par le style. Je défie cependant quiconque en aura commencé la lecture de s'arrêter avant d'en avoir tourné la dernière page. Roman d'aventures abracadabrantes, ayant pour sujet un bon tour joué aux Allemands par de jeunes Anglais, pendant la guerre actuelle, il ne peut manquer d'avoir en France la même vogue dont il jouit en Angleterre. Ajoutons que la traduction ne fait aucun tort à l'original.—fr. A. C.

BIBLIOGRAPHIE CANADIENNE

La Vieille Maison. Poésie, par le R. P. Modeste Champoux, eudiste. Petite plaquette ou s'expriment l'attachement au foyer, et la plus profonde piété filiale. Une petite barcarolle, légère et gracieuse, suit le poème de la vieille maison. —En vente chez Garneau, à Québec, et chez les principaux libraires de Montréal.

Le deuxième Centenaire du sanctuaire national de Notre-Dame du Cap.—Brochure in-16 de 80 pages, illustrée de 6 vignettes hors texte en photogravure. On y trouve, avec un précis historique du pèlerinage, le compte-rendu complet des fêtes du 12 septembre 1915, célébrées en souvenir du deux-centième anniversaire du sanctuaire privilégié de Notre-Dame du Très-Saint-Rosaire au Cap de la Madeleine. Cette intéressante brochure-souvenir est donnée en prime à tous les abonnés des *Annales du T. S. Rosaire,* qui comptent déjà vingt-cinq années d'existence (1).

Catalogue des ouvrages utiles à l'enseignement religieux, par le Père C.-A. Chamberlakd, Dominicain. Ce catalogue, publié d'après l'inspiration du Comité permanent de l'Enseignement Secondaire, est rédigé en partie double. Dans la première, qui est la plus importante et la plus pratique, la classification est faite d'après l'ordre des matières, et comprend le cycle de l'enseignement de la religion se développant selon l'ordonnance logique qui conduit des généralités aux questions spéciales. Dans la seconde partie, le catalogue est dressé par noms d'auteurs suivant l'ordre alphabétique.

Le Révérend Père M.-A. Lamarche, O. P. vient de publier deux opuscules de 24 pages chacun : *Le Devoir électoral* et le *Petit Catéchisme électoral,* bien propres tous deux à jeter une lumière salutaire sur une matière épineuse et délicate, au sujet de laquelle, chez nous comme dans les autres pays démocratiques, l'ignorance et le préjugé ne sont que trop souvent, hélas, pour ne pas dire généralement, à l'ordre du jour. *Le Petit Catéchisme,* surtout, devrait être distribué à foison parmi le peuple durant les années d'élection. C'est le complément des sages avis promulgués du haut de la chaire de vérité, en vertu des ordonnances diocésaines, à la veille d'une saison électorale. Son langage simple, clair, précis, en faciliterait l'intelligence en même temps qu'il produirait la conviction par son argumentation mise à la portée des gens, et ses leçons se graveraient dans la mémoire pour être rappelées au moment opportun.—L. L.

Martyrs' Hill, site of St. Ignace II. C'est sous ce titre que, dans une plaquette de 18 pages in-8, munie de deux cartes, le savant archéologue et historien Jésuite le Rev. Père A.-E. Jones, a résumé les preuves complémentaires de la démon-

1—Prix de l'abonnement : Canada 50 sous ; Etats-Unis 60 sous.

stration de l'identité du site du bourg Saint-Ignace II, désigné aujourd'hui sous le nom de "Colline des Martys", parceque c'est là que fut consommé l'holocauste des deux martyrs, Jean de Brébeuf et Gabriel Lalemant. Se servant comme base de sa démonstration des distances indiquées dans les *Relations* et sur la carte de Ducreux, comme séparant des autres bourgs la bourgade principale Sainte-Marie, dont le site est parfaitement reconnaissable, le découvreur procède par le tracé d'une série de coordonnées partant de ce foyer, et contrôlant ses recherches par les descriptions de terrain consignées dans les *Relations*, et les indices d'habitation ou de bataille fournis par l'excavation, est arrivé à identifier de façon absolument mathématique le site de Saint-Ignace II, désigné par l'histoire comme le théâtre de la mort héroïque des premiers martyrs Jésuites au Canada. L. L.

La colonisation du Canada sous la Domination française, par l'abbé I. Caron, missionnaire colonisateur, Québec.—Voici un ouvrage qui mérite autre chose qu'une mention banale. C'est un précis de l'histoire économique du Canada français. Ecrit dans un style simple et correct, il se lit facilement, malgré les chiffres et les tableaux qui en font l'ossature et qui découragent d'ordinaire les lecteurs superficiels. A notre avis c'est un travail de grand mérite. Nous comptons bien que l'auteur poussera son étude jusqu'à notre époque et qu'il racontera le développement de la colonisation canadienne-française, non seulement dans la province de Québec, mais dans tout le Dominion. Cette entreprise est vaste assurément et ne manque pas de difficultés, mais, s'il la mène à bonne fin, il pourra compter, à juste titre, sur la reconnaissance de ses compatriotes. Nos sincères félicitations à M. l'abbé Caron.—fr. A. C.

Le Directeur-propriétaire, - - - - - Le chan. L. Lindsay.

Imprimerie de L'ÉVÉNEMENT, 30 rue de la Fabrique, Québec.

LA NOUVELLE-FRANCE

TOME XV MAI 1916 No 5

LES GRANDS SIÈGES D'ORIENT

III.—Les grands sièges d'Orient et la Primauté de Rome

(Suite et fin)

Le pape saint Léon n'intervint pas moins énergiquement que saint Célestin dans les affaires d'Orient. L'occasion fut le brigandage d'Ephèse réformé par le Concile de Chalcédoine (449 et 451). Eusèbe de Dorylée, l'accusateur d'Eutychès, et Flavien, l'évêque de Constantinople, avaient vu se dresser contre eux un adversaire terrible, Dioscore, l'évêque d'Alexandrie, qui voulut saisir cette occasion de rendre à son siège la suprématie de l'Orient. Peu lui importait que les droits de la vérité fussent du côté d'Eusèbe ou de Flavien: il les fait condamner dans le Conciliabule qu'il domine. Appel est interjeté à Rome. Le farouche Patriarche Alexandrin y répond en faisant assommer Flavien par les moines de Bersumas.

Mais Eusèbe emprisonné parvient à s'évader. Où cherche-t-il un asile? Non auprès de Théodose II gagné à Dioscore : il vient à Rome. Léon 1er s'applique immédiatement à réparer les maux causés par le Brigandage. Dioscore triomphe, mais le Pape veille, et sa vigilance aura raison de l'immense réseau d'intrigues dont on enveloppe la justice et la vérité. Léon, pour s'assurer l'indépendance, veut rassembler un concile en Italie (1); Valentinien III, empereur d'Occident, joint ses prières à celles du Pontife; il ne réussit pas; mais sa lettre à son collègue d'Orient rend un beau témoignage à la primauté de l'évêque de Rome : "Vénérable empereur, dit-il, notre grande application doit être de défendre la foi que nos ancêtres

1—Voir ses lettres à Théodose II dans Migne; en particulier lettres 43, 44.

nous ont laissée, et de faire rendre sous notre règne la soumission qui est due au bienheureux Apôtre saint Pierre, afin que le Pontife romain, reconnu de toute ancienneté pour le prince des évêques, jouisse de ses droits et exerce la puissance qu'il a de décider les causes de la foi et des évêques" (1). En attendant Léon intéresse l'Occident au parti de l'orthodoxie; il envoie à plusieurs Métropolitains la lettre dogmatique qu'il avait écrite à Flavien, demande qu'on la confirme dans des conciles. En Orient, il s'inquiète de l'élection d'Anatole, qui est faite sous l'influence de Théodose II, s'assure de la pureté de la doctrine avant de la confirmer dans sa dignité, envoie à cet effet des députés à Constantinople (2). En juillet 450, Théodose II meurt, et, le 24 août de la même année, Pulchérie s'associe Marcien. L'un et l'autre écrivent à Léon (3). Marcien lui accorde le concile réclamé, lui reconnait le droit de commander, l'invite à venir lui-même y présider. Voyant la paix rétablie par le nouvel empereur Léon aurait voulu retarder la tenue du concile; mais, quand son avis arriva à Constantinople, Marcien avait déjà envoyé sa lettre de convocation datée du 17 mai, 451...

Léon, comme il le dit lui-même (4), y présidera par ses légats qui, entre autres instructions, ont celle de maintenir inviolable la primauté du siège de Rome, et l'ordre de prééminence déjà fixé entre Patriarches par le 6eme canon de Nicée. Dioscore était formellement exclu de cette assemblée (5), qui donna au successeur du Chef des Apôtres un témoignage éclatant de sa suprématie, le plus éclatant peut-être que lui ait donné l'Orient. La lettre de Léon a Flavien (le *tomus*) fut adoptée par le Concile entier, comme l'expression la plus nette sur l'Incarnation; et Léon put écrire à Théodoret que le jugement formulé par le premier siège avait obtenu l'adhésion unanime du monde chrétien (6).

Sur les 600 évêques de l'assemblée on comptait un Persan, deux Africains, chassés par les Vandales, un ou deux Occidentaux; les

1—*Sacr. litt. Valent. Aug. ad Theod. Aug. apud Conc. Chalced. parte I*, No *25*. Trad. du trad. de Hergenrœther. II. p. 362.

2—Voir Lettres de saint Léon; lettre 69. Voir encore lettre 71 aux Archimandrites de Constantinople dont il réclame le concours pour le maintien de la foi.

3—Voir leurs lettres, *inter epistol. S. Leon. Magni, epist. 73, 76, 77*.

4—Lettre 93.

5—Hardouin. *II*, col. 637 et c. 67.

6—*Leon. M. epist. CXX*, c. *I*.

595 autres appartenaient à l'Empire d'Orient. Et ce sont les Orientaux, si fiers de leur dialectique et de leur savoir, qui admettent mot à mot le formulaire venu de chez ces barbares d'Occident. C'est Léon, qui pèse de tout le poids de l'autorité de saint Pierre sur les délibérations du Synode. Quelle reconnaissance plus effective voulez-vous de la Primauté de Rome. En doutent-ils, ces 600 Pères, lorsque dans leur lettre synodale au Pape ils avouent que si leur bouche est remplie de joie et leur langue de jubilation, c'est qu'elle a été affermie, la foi que Léon protège et dont il a fait connaître le dépôt, en sa qualité d'interprète de la foi de Pierre : "Ainsi que la tête le fait par les membres, ajoutent-ils, ainsi le pape Léon a par ses représentants établi l'hégémonie entre tous les membres de l'assemblée, afin que tout se passât dans le meilleur ordre" (1). Les Pères n'ont pas assez d'anathèmes pour ce Dioscore qui a osé excommunier celui (le Pape) dont la mission est de maintenir l'union dans le corps de l'Eglise, et ils placent dans la bouche du Pape la déposition de l'audacieux sacrilège. "Le Saint et Bienheureux Archevêque de la grande et ancienne Rome, Léon, par nous et par le Saint Synode présent, l'a dépouillé de la dignité épiscopale."

Nous ne pouvons oublier que c'est ce même Concile de Chalcédoine, qui par son 28e canon reconnaît l'hégémonie du Siège de Constantinople sur tout l'Orient. Les Pères ne prétendent cependant pas par là attenter à la primauté de Rome, car voici comment ils s'en excusent auprès de Léon : "Nous l'avons fait avec confiance, parceque tu as déjà souvent fait briller également sur l'Eglise de Constantinople le rayon lumineux qui resplendit en toi, et parceque étant dégagé de toute jalousie tu aimes à enrichir ceux qui t'appartiennent, en les faisant participer à ton pouvoir" (2). C'est simplement une plus grande participation de l'autorité de Rome que le Concile reclame pour le siège de la Ville Impériale, et implicitement il avoue que, si elle est refusée, le Patriarche, quelque œcuménique qu'il se prétende, ne sera qu'un usurpateur. L'aveu a son prix.

Un dernier trait relatif au Concile de Chalcédoine. Le bruit que ce concile n'avait pas été approuvé par le pape avait occasionné des désordres de la part des Monophysites. Que fait Marcien? Il prie

1—Héfélé, III. p. 142.
2—Héfélé. *ibid.*

instamment Léon d'envoyer une approbation solennelle qu'on lira dans toutes les églises d'Orient, de sorte qu'on ne puisse plus douter de la sainteté et de la validité des décrets du synode (1). Ce n'est évidemment pas l'autorité d'un évêque vulgaire qu'on invoque ainsi pour mettre la paix dans une moitié du monde civilisé. Elle était même tenue en si haute estime qu'on la croyait en droit d'annuler les décisions des plus solennels conciles. C'est ce que prouve la démarche des archevêques Euthère de Thyane, Hellade de Tarse et plusieurs autres prélats de l'Orient, imbus comme eux de Nestorianisme, qui s'adressèrent au pape Sixte pour lui demander la revision des décrets d'Ephèse afin, disaient-ils, qu'il sauvât le monde de l'erreur regnante, comme Damase l'avait autrefois sauvé de l'Apollinarisme (2).

Je le repète, je ne trouve aucun canon qui proclame l'infaillible Primauté du siège de Rome; mais je le demande, ne sort-elle pas éclatante d'évidence des faits que nous venons de parcourir? En doute-t-on à Nicée, à Ephèse, à Chalcédoine, où se trouve successivement réunie l'élite de l'épiscopat? En doute-t-on dans les cours impériales? En doute-t-on sur les sièges d'Alexandrie ou d'Antioche? Il y a là une leçon de choses plus claire qu'aucune parole. Les deux parties du monde se font écho pour proclamer la même vérité (3).

1—HÉFÉLÉ, III, p. 154. L'Eglise grecque n'a pas oublié le rôle prépondérant joué par Léon-le-Grand dans la lutte contre l'Eutychianisme. Elle célèbre la fête de ce pape le 18 février, et sa liturgie, pour le chanter, trouve les accents les plus délicats et les plus poétiques; témoin cette strophe qu'on dirait extraite d'un chœur de Sophocle :

O Père, tu as exprimé ta pensée,
Comme on exprime la liqueur d'une grappe de raisin mûr.
Et cette coupe joyeuse
De ta sagesse tu l'as présentée à tous les fidèles.

2—Cf. Hergenr. II p. 373, 74; Alzog. *Patrol.* p. 427 et suiv.

3—Je ne résiste pas au plaisir de citer un témoignage occidental. A peu près en même temps que se tenait à Constantinople le 2e Concile œcuménique (381), dont le 3e canon (devenu plus tard le 28e de Chalcédoine) posait le fondement de toutes les usurpations byzantines, voire du schisme lui-même, un autre Concile se réunissait à Aquilée, sous l'influence de saint Ambroise, contre Palladius et Secondien, derniers partisans d'Arius en Occident. Cette assemblée eut l'occasion de proclamer la primauté du siège de Rome. Damase était accusé par les Donatistes comme indigne du pontificat. Les Pères du Concile écrivent à Gratien et le prient de fermer la bouche aux diffamateurs afin de préserver "cette Eglise de Rome la tête du monde, qui garde la foi des apôtres, et d'où partent pour se répandre sur toutes les nations les saints avertissements de l'autorité divine.." (Cf DE BROGLIE. *L'Eglise et l'Empire romain au 4e s.* 6e vol. p. 33)

Aussi, forts de cette unanimité de l'univers chrétien, les évêques de Rome n'hésitent pas à intervenir dès qu'il y a sur quelque point un dogme en péril, un droit lésé ou un appel qu'on leur lance; et ils prétendent bien que leur autorité ne soit tenue en échec par aucune autre, qu'un évêque déposé par eux, fût-il patriarche, ne puisse être réintégré par personne, et que tout évêque approuvé par eux ne puisse être frappé de déchéance ni par les arrêts impériaux ni même par les assemblées de ses pairs. Ils ne légifèrent pas seulement pour une province, ni même pour un royaume; ils légifèrent pour le monde. Léon 1er exige que ses décrétales soient reçues partout et leur violation punie sans ménagement; le même pape passe par dessus l'autorité de Maxime d'Antioche et d'Anatole de Constantinople, et se permet d'accorder des dispenses relativement aux ordinations qu'ils avaient faites (1). Nous comprenons en vérité que Cyrille d'Alexandrie appelle le Pontife de Rome "le très saint archevêque de toute la terre, père et patriarche" (2), et que Grégoire de Nazianze dise de l'Eglise romaine qu'elle est "*προὲδρος τῶν ολων*" (3). Accordons libéralement aux grands sièges d'Alexandrie, d'Antioche, de Césarée et autres, les privilèges que la coutume et la tradition leur reconnaissent: nous n'en sommes que plus forts pour invoquer cette même coutume et cette même tradition en faveur du privilège unique de l'Eglise de Rome, qui est d'être mère et souveraine de toutes les autres. Nous savions que les paroles de Jésus-Christ n'étaient pas des paroles mortes et vaines, qu'elles étaient action et vie; nous voyons que le *Tu es Petrus* ne fait pas exception, et que les premiers siècles ne se sont pas trompés sur le fondement qu'il avait lui-même donné à son royaume. Ils ne l'ont mis ni sur les bords du Bosphore, ni sur ceux du Nil, ni sur ceux de l'Oronte, ni sur ceux de l'Indus: ils l'ont mis là où est mort celui à qui avaient été dites les paroles qui le sacraient fondement, c'est-à-dire à Rome où Pierre s'est laissé un successeur. Cette tradition était si claire en Orient que même après les efforts faits par les intrigants de Constantinople pour l'obscurcir, nous la trouvons

1—Cf. Hergenr. II p. 387, 374.—*Causæ Majores.—Innoc. I. Epist. II, 6*
2—Migne P. G. t. 77, p. 1040.
3—Migne P. G. t. 37, p. 1063; voir aussi saint Maxime (Migne P. G. t.XCI p. 144).

signalée dans des écrivains musulmans, bien postérieurs à l'époque que nous étudions.

Le polygraphe Arabe Mas'ourdi (+957 P. C.) atteste l'existence de quatre patriarches chez les chrétiens : le premier est celui de Rome. "Rome et Antioche étaient sous la direction de Pierre... Toutefois on a donné la primauté à Rome, parcequ'elle avait appartenu plus particulièrement à Pierre." Un document curieux est celui extrait du 4eme volume de la grande compilation manuscrite de *Qalqa'sandi*, employé supérieur de la chancellerie du Caire, mort en 1418, où l'auteur Qalqa'sandi se propose d'indiquer aux employés de la chancellerie le protocole à observer dans les correspondances officielles, les formules, les titres, les formats... etc. Or le Pape y est qualifié de Patriarche des Melchites (1), ayant chez eux le rang de Kalife (2), de "Chef du peuple chrétien... faisant régner les rois de la chrétienté, refuge des Patriarches, des évêques, des prêtres et des religieux, interprète de l'Evangile, déclarant à son peuple ce qui est licite ou illicite, ami des rois et des sultans..." (3) Pour sortir des cartons d'une chancellerie musulmane la déclaration ne perd rien de sa valeur.

* * *

Concluons. Dès les premiers temps du christianisme et en particulier dans ce quatrième siècle, où l'Eglise codifie ses droits en des canons conciliaires, qui sont devenus des lois, au dessus de tous les sièges épiscopaux, auxquels la tradition accorde des prérogatives, il en est un que cette même tradition met absolument hors pair, et

---

1—Par ce mot les Arabes entendaient alors tous les chrétiens orientaux qui n'étaient ni Nestoriens, ni Jacobites. On sait qu'aujourd'hui il désigne les chrétiens de rite grec, arabophones, qui sont unis à Rome.

2—Le *Kalifat* restait, au moins en théorie, même à cette époque, l'expression de la plus haute autorité dans le monde musulman orthodoxe. Son investiture seule conférait le caractère de légitimité aux souverains islamites. Pour un disciple de Mahomet il ne pouvait donc pas exister d'expression plus forte que celle de *Kalife des chrétiens*.

3—Ces documents et d'autres ont paru dans le numéro jubilaire, 2 mars 1902, du *Masbriq*, revue bi-mensuelle, en langue arabe, publiée par l'Université catholique et française de Beyrouth. Les manuscrits de la compilation *Qalqa'Sandi* se trouvent dans la bibliothèque orientale de l'Université.

qu'elle reconnaît pour la tête de l'Eglise universelle: c'est le siège de Rome. La lumière est faite la dessus... et l'institution d'Exarchats ou de Patriarcats, il nous semble l'avoir montré, n'a fait que mettre davantage en relief l'incomparable prééminence du successeur de Pierre, puisque c'est de lui qu'Exarques et Patriarches ont reçu le rayon de splendeur qui les a distingués du reste des évêques.

Je l'avoue pourtant, cette institution était de nature a être exploitée contre l'unité. Le Pape n'était pas tout-à-fait pour l'Orient ce qu'il était pour l'Occident. Il n'était qu'un suzerain un peu éloigné. De plus la vie civile et intellectuelle de l'Empire s'était déplacée; elle s'était transportée par derrière l'Hellespont. Que l'évêque de Constantinople s'avise d'attirer sur son siège cet éclat extérieur; que timidement d'abord il s'annexe les trois exarchats de son voisinage immédiat, puis, que prenant de l'audace il se fasse donner le premier rang dans l'Orient aux dépens d'Alexandrie et d'Antioche et le second dans la chrétienté, par cette belle raison que sa ville épiscopale est la seconde de l'Empire; que les motifs de jalousie surgissent entre les deux capitales; que l'évêque de Rome, par exemple, semble humilier la vanité byzantine en scindant l'Empire et en donnant à l'Occident un barbare pour empereur, ce barbare s'appelât-il Charlemagne, il ne sera pas très difficile de donner le change aux Orientaux et à leurs yeux de faire passer le Pape pour un brouillon et un ennemi de leur race ou de leur Eglise. Le Patriarche œcuménique, qui dès longtemps s'est montré l'humble caudataire des Empereurs, identifiera sa cause avec celle du pouvoir civil, il épousera tous les griefs de la nationalité grecque, rendra le Pape responsable de toutes ses humiliations en Italie et en Occident, deviendra arrogant à son égard, lui cherchera chicanes sur chicanes, le menaçant des canons des grands Conciles tenus en Orient. Ainsi se créera cette triste rivalité entre les Grecs et les Latins, qui, sans motif sérieux, sans divergence appréciable de doctrine, fera cette grande fissure dans l'Eglise de Jésus-Christ. Ayant rejeté les Occidentaux dans la masse réprouvée des hérétiques les Patriarches byzantins pourront promener leurs regards autour d'eux avec quelque satisfaction. Cette fois plus de rivaux. Les grands Patriarcats d'Antioche et d'Alexandrie ont été depuis

longtemps émiettés par les hérésies nestorienne et monophysite (1). Les voilà le Palladium de l'Orthodoxie ! Leur titre d'*œcuménique* prend toute sa signification.

Malheureusement, en se séparant de Rome ils auront signé leur arrêt de mort. Unis à l'Occident, qui ne demandait qu'à les secourir, les Grecs auraient pu opposer un rempart efficace à l'invasion des fanatiques partisans de Mahomet. Mais l'Occident aura beau leur envoyer ses vaillants comtes et barons: la rivalité des deux races en sera simplement accrue. Les Conciles de Lyon et de Florence n'y apporteront qu'un semblant de remède, et, quand Mahomet II cernera Constantinople, les malheureux Grecs auront l'aveugle courage de crier : "Plutôt le turban que la tiare" (2). A leur aise! Depuis quatre siècles et demi ils ont pu connaître la pesanteur du joug ignoble qui a été leur châtiment. Ils ont beau se faire une auréole de la gloire de leur Eglise et de leurs Conciles pendant les huit premiers siècles: cette auréole ne leur appartient pas exclusivement,

1—On sait que l'émiettement commença au 5ème siècle par la formation du *Catholicat* (Jathlikat) Nestorien, dont le titulaire rejetant l'obédience du patriarche d'Antioche, s'établit à Séleucie-Ctésiphon; il se prousuivit au même siècle par la création de deux patriarcats jacobites ou monophysites, le patriarcat copte d'Alexandrie, qui dut son origine à Dioscore, et le patriarcat syrien d'Antioche, qui eut pour chef Sévère l'intrus. Vers 550, c'est l'Arménie qui se sépare de l'unité et se donne dans la suite cinq patriarcats: Eshmiadzin, Aghtamar près du lac de Van (1113) Jérusalem, (1311) Sis en Cilicie (1441), et Constantinople (1461). Au septième siècle apparaît le Patriarcat maronite d'Antioche. Et lorsque au début du 18e siècle, sous l'influence des missionnaires d'Occident, un certain nombre de Melkites, de Chaldéens, de Syriens, d'Arméniens, de Coptes reviennent à l'Unité, le Pape crée pour eux des sièges patriarcaux: le siège d'Antioche pour Melkites et Syriens, celui d'Alexandrie pour les Coptes, celui de Babylone pour les Chaldéens, celui de Cilicie pour les Arméniens. L'Eglise romaine elle-même compte trois Patriarches d'honneur, héritiers des Croisés : ceux d'Antioche, d'Alexandrie et de Jérusalem. A noter que depuis 50 ans le titulaire latin de Jérusalem a repris possession.

Que reste-t-il des quatre grands Patriarcats qui, en s'adjoignant Rome, devaient dans la pensée des prélats byzantins former le gouvernement de l'Eglise? Le temps se charge de démentir les inventions de l'ambition et de l'orgueil.

2—Je ne crois pas que le monde ait jamais vu une hostilité plus féroce et pour des motifs aussi futiles, pour des querelles de mots, pour des conflits de sacristie. Quelqu'affaiblis que soient aujourd'hui les préjugés par le contact avec l'Occident moderne, il est pourtant encore des milieux ou faire le signe de croix de gauche à droite est regardé comme un acte hérétique, où l'épithète de latin et de catholique est la plus déshonorante. Après avoir traité son adversaire d'athée, de vendu, de traître, on l'achevera en lui disant : *catholique* ! Pour que des blessures faites à la vanité grecque aient engendré de pareilles haines héréditaires, c'est à croire, comme on la fait dire à Mahomet, "que les neuf dixièmes de l'orgueil sont échus aux Grecs."

puisqu'elle est faite aussi des rayons venus de Rome. Du reste, leur appartînt-elle, elle ne ferait qu'envelopper une infirme, sinon un cadavre. Non, la vie n'est plus là : elle a manifestement passé à l'Occident. A l'Occident désormais les lumières de la foi, les Conciles, les docteurs, les saints ! Et tandis que le patriarche œcuménique du Phanar, en vertu du principe qui sanctionna son usurpation, voit toutes les Eglises se soustraire à son obédience, devenir autocéphales à mesure que leur nationalité échappe au joug de l'Islam, le Pape débarrassé de toutes ces complications de primaties et de patriarcats, le Pape solennellement proclamé chef infaillible de l'Eglise de Jésus-Christ, voit de plus en plus se réaliser la parole qu'à lui et à personne autre ont été données les clefs du royaume des Cieux, et que contre lui seul les portes de l'Enfer ne peuvent prévaloir.

M. Tamisier, S J

LA POÉSIE DE LA GUERRE

(Suite et fin)

Voici une autre poésie : elle est d'Edmond Rostand; c'est un sonnet construit sur une très ingénieuse pensée. Vous savez qu'il n'y a plus de panache blanc dans les armées françaises, et qu'il n'y a même plus de culottes rouges. Tout cela était trop voyant, trop beau, trop chevaleresque. Les Boches, avec leurs procédés de taupes sournoises, ont forcé l'état major à atténuer ses couleurs. C'est avec le costume bleu horizon que bataille aujourd'hui le soldat français, Mais le bleu horizon, c'est un symbole, c'est comme la couleur d'un drapeau : le bleu, c'est l'azur, et l'horizon, là-bas, c'est l'avenir. Le soldat français, qui se bat pour un idéal et pour l'histoire de demain, ne pouvait donc, puisqu'on lui ôte son panache, ses épaulettes d'or et sa culotte rouge, revêtir d'autre couleur que "le bleu d'horizon."

Adieu, garance ! il faut se faire une raison,
Et qu'à moins s'exposer le héros se résigne.
Mais de vous habiller, l'horizon seul est digne,
Vous qui de l'avenir êtes la garnison !

Défendre l'avenir en habit d'horizon,
O le bel uniforme et la belle consigne !
C'est un signe, ce bleu; vous vaincrez, par ce signe,
Leur gris de casemate et leur brun de prison.

Je crois, puisqu'ils n'ont pris que des couleurs de terre,
Qu'il est bon, qu'il est juste et qu'il est salutaire
Qu'on s'habitue à nous confondre avec l'azur ;

Et pour le monde il sied, puisque Berlin et Vienne
Ne peuvent pesamment mettre en marche qu'un mur,
Que notre armée à nous soit l'horizon qui vienne !

* * *

Je ne puis terminer cette causerie sans vous parler de ceux-là qui viennent de mourir pour la patrie, et que la poésie de la guerre a célébrés. Combien de cimetières dans les champs labourés par les obus ! combien de héros obscurs qui dorment sous un tertre improvisé, que surmonte la petite croix décorée du drapeau !

O sacrifice immense, ô sublime offertoire !
Combien de nos soldats qu'avait dressés l'affront,
Sont tombés, par la mort fauchés d'un geste prompt,
Les yeux ardents fixés vers ce but: la Victoire !

Mille héros obscurs pour un héros notoire
Dorment, une blessure—ainsi qu'un astre—au front...
Et que d'autres encor, demain s'endormiront
Et seront embaumés aux pages de l'Histoire !

Ah ! c'est avec douleur, mais c'est avec orgueil
Que la France, debout, supportera ce deuil
Et que pour ses enfants, tout entière, elle prie.

—Moi je viens à mon tour, déposer humblement
Cette gerbe de fleurs, hélas ! bientôt flétrie
Sous les drapeaux penchés, au pied du monument

De ces morts glorieux par qui vit ma Patrie.

Cette poésie anonyme, intitulée *les Tombes*, est vraiment pleine d'émotion, de larmes discretes. J'en sais une autre signée d'un nom de femme, Elizabeth Godin, dédiée aux marins naufragés du *Bouvet*, qui sombra, frappé par une mine, dans les eaux grecques, non loin du rivage de Salamine. Les Grecs, le peuple grec qui d'instinct sympathise avec le soldat de France, les Grecs honorèrent les victimes du *Bouvet*. Les journaux rapportèrent un jour que sur le

rivage hellénique de nombreuses femmes, nouvelles Electres ou autres Antigones, jetèrent des fleurs, des gerbes de fleurs tricolores, dans la mer, et brûlèrent de l'encens. Aussitôt parut en France cette jolie poésie, d'une délicatesse vraiment attique :

Jeunes filles de Grèce, au délicat visage,
Pourquoi vos bras, ce soir, sont-ils chargés de fleurs,
Lorsque vous descendez la pente du rivage,
Et pourquoi vos doux yeux sont-ils voilés de pleurs ?

Vous avez moissonné l'azur de la jacinthe,
La blancheur des grands lys et des frêles jasmins,
L'écarlate sanglant des roses de Corinthe
Et des coquelicots poussés par les chemins.

Et l'on voit onduler la gerbe tricolore,
Au rythme de vos pas dévalant les sentiers ;
Serait-ce pour orner quelque temple de Flore,
Ou pour joncher le sol sous le pas des guerriers ?

—" Nous avons cueilli la jacinthe
Les beaux lys blancs et le jasmin,
Les roses rouges de Corinthe
Et tous les pavots du chemin,

Pour les effeuiller sur la cime
Des flots bleus, où gisent en paix
Les marins du "Bouvet" sublime,
Morts pour l'honneur du nom français ! "

Et de leurs blanches mains, les vierges de l'Epire
Ont dispersé les fleurs avec des gestes lents,
Tandis que des enfants au radieux sourire
Faisaient brûler les grains parfumés de l'encens.

Tombez, envolez-vous, pétales et corolles ;
Déployez sur la mer les couleurs du pays,
Et laissez-les flotter longtemps en auréoles
Sur les fronts des héros, dans la gloire endormis.

A votre doux parfum, plusieurs croiront peut-être
Qu'en France ils ont rejoint le vieux champ du repos
A l'ombre du clocher qui les avait vus naître,
Et se diront : "Nos sœurs ont fleuri nos tombeaux."

Il y a parmi les morts, ou plutôt parmi les blessés de la guerre de 1914, une victime sur laquelle s'est acharnée la barbarie allemande, une victime aujourd'hui meurtrie, brisée, mais dont l'âme séculaire, faite de prières et de présence divine, résiste encore aux canons sacrilèges : c'est la cathédrale de Reims. Oeuvre de

piété et œuvre d'art, l'ennemi a voulu frapper et détruire cette chose précieuse qui contenait tout le cœur et toute l'âme de la vieille France. Les poètes de la grande guerre se sont émus ; ils ont voulu venger la cathédrale profanée, ses voûtes crevées, ses longs pans déchirés, ses statues mutilées, ses rosaces en éclats, à jamais détruites. Les ruines de Reims ont évoqué dans l'imagination des poètes d'autres ruines. Ils ont affirmé, ces poètes, que les ruines des temples gardent encore de la beauté, une beauté qui accuse, mais qui resplendit. Non, les Prussiens n'ont pas démoli la Cathédrale, pas plus que d'autres barbares n'ont pu abattre sur l'Acropole le temple de la Sagesse.

Je cite le sonnet d'Edmond Rostand :

Ils n'ont fait que la rendre un peu plus immortelle.
L'œuvre ne périt pas que mutile un gredin.
Demande à Phidias, et demande à Rodin
Si, devant ses morceaux, on ne dit plus : "C'est elle !"

La forteresse meurt, quand on la démantèle,
Mais le Temple, brisé, vit plus noble ; et soudain
Les yeux, se souvenant du toit avec dédain,
Préfèrent voir le ciel dans la pierre en dentelle.

Rendons grâce—attendu qu'il nous manquait encor
D'avoir ce qu'ont les Grecs sur la colline d'or :
Le Symbole du Beau consacré par l'insulte !

Rendons grâce aux pointeurs du stupide canon,
Puisque de leur adresse allemande il résulte
Une honte pour eux, pour nous un Parthénon !

Le Parthénon chrétien doit-il être reconstruit? Ou doit-il avec ses blessures béantes, jamais cicatrisées, accuser toujours devant l'histoire l'horrible culture des Barbares?

Si vous voulez savoir ce que l'on peut penser d une restauration possible de la cathédrale, écoutez encore un poète de la guerre, Miguel Zamaçoïs. C'est Juvénal, irrité, impitoyabe, qui flagelle les Boches.

Eh bien ! moi, je voudrais, la rafale passée,
Que nous la conservions telle qu'ils l'ont laissée !
Je voudrais qu'on gardât sans y toucher du tout,
Le monument blessé, tant qu'il tiendra debout,
Avec ses trous béants, avec ses meurtrissures,
Sans s'aviser jamais de panser ses blessures !
Je voudrais qu'on cerclât d'une chaîne de fer

Le domaine sacré que profana l'enfer,
Et que, le culte ailleurs portant son tabernacle,
Le temple abandonné ne fût plus qu'un spectacle !
Qu'au lieu de relever son antique splendeur,
On en fît pour toujours un sombre accusateur ;
Qu'on le laissât, fantôme à la robe noircie,
Figé dans son silence et dans son inertie ;
Je voudrais qu'il devînt, tout étant accompli,
Le veilleur de la Haine aux portes de l'Oubli.
. . . . . .

Il faut, pour défier la lâcheté du Temps,
Que tous les citoyens et tous leurs descendants,
Redevenus heureux dans une ville heureuse,
Tous les jours, à l'aspect de l'église lépreuse,
—La haine revenant dans le cœur par les yeux,—
Aient honte, tout-à-coup, de paraître oublieux !
Il faut, quand ce sera devenu de l'histoire,
Pouvoir dire aux passants qui ne voudront pas croire,
En leur montrant le bloc s'effritant dans un coin :
"Le crime, on vous l'a dit !... Regardez le témoin !
Des hommes avaient fait, qu'on disait des barbares,
Ces portails précieux et ces dentelles rares ;
Puis, d'autres sont venus, et qui les ont brisés,
Qu'on disait des penseurs et des civilisés !
A peine si les noms des premiers—les artistes !—
Sont connus par hasard de quelques archivistes ;
Mais tous informez bien l'univers indigné
Que les démolisseurs de beautés ont signé !...
De leur passage ici, ces races concurrentes
Ont laissé toutes deux des marques différentes;
Toutes deux ont gravé, dans les vieux murs, leurs noms :
L'une avec des ciseaux; l'autre, avec des canons !
Chacune par son œuvre ici se symbolise :
L'une à mis trois cents ans pour parfaire une église,
L'autre, comme en témoigne un chef d'œuvre flétri,
N'a demandé qu'un jour pour faire un pilori !"

* * *

Vous le voyez, Messieurs, la poésie de la guerre est comme le patriotisme dont elle est née: elle est ardente, elle se complaît dans la bravoure; elle ne craint pas de paraître gasconne: même aujourd'hui elle garde son panache ! Cette poésie, auxiliaire des armées, monte aussi au diapason des haînes internationales, et elle clame sans pitié la revanche; elle n'appelle que par des chemins sanglants la victoire. La poésie de la guerre ne connait pas évidemment les mots qui disent la paix.

Il y a pourtant une poésie de la paix, qui la demande et qui peut

l'obtenir. Cette poésie, chrétienne et très haute, c'est la prière des mères à genoux—*bella matribus detestata*—ce sont les mains jointes de tant d'orphelins qui ne reverront plus leurs pères, ce sont les larmes soumises des vieillards restés seuls au foyer triste, c'est le sacrifice résigné de tous ceux qui souffrent et qui demandent à Dieu que cesse enfin l'horrible fléau. La poésie de la paix, très chrétienne et très haute, c'est le geste bénissant du Pontife qui trace sur le monde le signe de la fraternité ; c'est Benoît XV, l'homme vêtu de blanc, qui, depuis qu'il est monté sur la colline Vaticane, s'érige au dessus de l'Europe sanglante, et tend à ses fils le rameau d'olivier.

La poésie de la paix, deux fois depuis le commencement de la guerre, elle a retenti dans les Noëls de décembre, qui ont fait redire aux anges sous tous les cieux le cantique de charité.

En décembre 1914, Théodore Botrel l'a chanté ce doux cantique :

Or, de tous les cœurs, en cette nuitée,
La même prière au ciel est montée...
"Jésus, que la Paix nous soit redonnée
Par la douce loi dans la crèche née...
Noel ! fais pleuvoir, du haut des nuées,
Des brins d'olivier dans nos cheminées !"

En décembre 1915, un autre poète a récité près du berceau pacifique une prière semblable, ardente et pieuse : il a demandé, pour tant de peuples troublés, la "paix quotidienne." Cette prière vous touchera; elle est tombée des lèvres, de la plume d'un poète de chez nous. Il convenait de terminer par des strophes canadiennes cette conférence. Entendez donc le sonnet fervent d'Albert Lozeau.

O Jésus, Toi qui vins pacifier la terre,
Toi qui nous proposas une paix sans retour,
O Jésus, donne-nous la paix de chaque jour,
Le pain quotidien de la paix salutaire !

La paix qui mêmement nourrit et désaltère
Les bonnes volontés du terrestre séjour,
La paix forte, la paix divine, blé d'amour,
La paix, spirituel froment que rien n'altère !

Ne laisse pas notre âme affamée, ô Sauveur !
Exauce notre angoisse, entends notre ferveur :
Délivre-nous du mal des guerres inhumaines !

De ton berceau de paille où ta bonté sourit,
Donne à l'humanité, ployant sous trop de peines,
La paix qui réconforte et la paix qui guérit !

CAMILLE ROY, ptre.

UN PRÉCURSEUR DE LA TRAPPE DU CANADA

DOM URBAIN GUILLET.—LA CORRESPONDANCE AVGC MGR PLESSIS

(*Suite*)

"La 2e chose dont je suis convaincu, est que si j'avais suivi mon inclination, qui était de rester au monastère et d'écrire à quelques amis, j'aurais perdu mon temps et fait échouer notre établissement. Les seuls amis sur qui j'aurais pu compter sont trop éloignés de la Cité. Monseigneur l'Evêque de Baltimore, et M. Dubourg, président du Collège de Ste Marie de la même ville, sont ceux que je connais les plus capables de me rendre service, et ils n'auraient pas pu quitter leur poste. Ils se seraient donc vus obligés de se contenter d'écrire. Cependant, il était de temps en temps nécessaire d'être présent, au moins quand il était question de ma pétition, pour pouvoir après l'assemblée parler à ceux qui s'y opposaient et leur faire voir l'utilité de notre établissement, car je ne crois pas qu'il se trouve au monde un tribunal où l'on voye autant de gens s'opposer aux moindres demandes qui sont faites (1). J'ai dû et je dois encore répondre à plusieurs questions que je n'aurais pas pu prévoir dans une lettre, et nul autre que moi n'y peut répondre sans connaître notre règle et les intentions de la Communauté, ou sans pouvoir pro-

---

1—Le Père Urbain se présentait trop tôt à Washington pour y bénéficier de l'influence de son compatriote, le celèbre prêtre Gabriel Richard appelé le second fondateur de Détroit, qui y siégea de 1823 à 1825. On sait que le fameux abbé, condamné à la prison pour dettes contractées dans la construction de son église, dut recourir pour y échapper à la candidature de congressiste. La loi exempte de détention tout député durant le terme de son mandat.

mettre quelque chose en son nom. La distance des lieux ne permettait pas tant de pourparlers.

"Hier on me demanda combien je voulais de terre, parce que j'avais laissé cet article à la décision du Congrès pour éviter tout embarras en demandant trop un trop peu. Il était nécessaire avant d'y répondre de consulter quelques amis à qui l'esprit du gouvernement fût bien connu, ce que je n'aurais pu faire par lettre.

"On me demanda si je voulais recevoir cette terre *gratis* avec quelques charges à remplir, ou la payer et être libre. Je ne doute pas que nos meilleurs amis n'eussent cru me rendre un service en demandant gratis; et après m'être informé de celui qui est chargé des affaires de terre quelles seraient les charges qu'on pourrait m'imposer, je les ai trouvées incompatibles avec mes devoirs. J'aurais dû 1o promettre d'élever des enfants externes, et la règle ne le permettrait tout au plus dans le cas où nous aurions un collège dans quelque ville séparé du Monastère, ce que j'éviterai autant que possible, parce que ces sortes de collèges se relâchent bientôt ; 2o d'en élever un nombre déterminé et de les garder jusqu'à l'âge de 21 ans sans pouvoir les choisir; et qu'aurais-je fait alors de ceux qui n'auraient voulu suivre aucune règle? 3o on m'aurait donné 4 administrateurs, peut-être d'une religion étrangère ou sans religion, qui auraient eu inspection sur le gouvernement du monastère.

"La Communauté n'aurait pu accepter aucune de ces conditions; et déjà, étant dans le Kentucky, un particulier ayant entendu dire que je dissipais par incapacité les biens du Monastère, (je ne sais quels sont ces biens, car la communauté n'a que ceux que je lui peux procurer et son travail, mais peu importe) offrit de me prêter, pour 10 ans, 4000 piastres, à condition qu'on prierait pour lui et qu'on lui permettrait de nommer trois administrateurs des biens du Monastère, ce que mes meilleurs amis avaient approuvé et m'avaient bien conseillé d'accepter. La communauté avait répondu qu'elle aimait mieux se passer d'argent dans son plus grand besoin que d'enfreindre la règle qui veut que le Supérieur se charge du temporel aussi bien que de spirituel, et qui lui permet seulement de se faire aider dans l'un et l'autre par quelques-uns de ses frères quand il a trop d'occupations, mais jamais de s'en décharger entièrement.

"J'ai consulté plusieurs sénateurs et représentants de la nation.

"Les Fédéralistes (1) sont d'avis que, puisque je veux acheter, il n'y a nul risque d'être refusé en demandant beaucoup de terre, et qu'ayant un bon titre, je pourrai en revendre une partie un peu plus cher pour payer l'autre. Ils ajoutent que si j'en demande peu, on regardera mon établissement comme une chose qui ne mérite nulle attention. Ce sont les meilleures têtes qui pensent ainsi et ce parti me plairait assez quoiqu'il ait ses dangers. Les Démocrates, au contraire, soutiennent que si je demande beaucoup de terre, on me prendra pour un spéculateur de terres, et que je n'obtiendrai rient du tout (2).

"Cette dernière considération me paraît digne de remarque et non moins importante que la 1re, car je sais qu'on n'aime pas, surtout parmi le peuple, les spéculateurs de terres, dont plusieurs ont plus de 400,000 acres. J'ai vu dans ces 2 partis du pour et du contre et du risque des 2 côtés. Il m'a semblé que, sans suivre aucun de ces 2 avis à la lettre, j'en devais prendre l'esprit. Demander peu serait, dit-on, donner une pauvre idée de l'établissement; demander beaucoup serait aussi dangereux, et j'ajouterai que j'aurais bien de la peine à payer, car il est certain que, quoique l'on veuille demander 12 ans de crédit, il faudrait enfin payer et il est douteux que je tienne à vendre une partie de cette terre pour payer l'autre. J'ai donc répondu que j'avais besoin de 4,000 acres de terre; mais je demandais au Congrès seulement la permission de placer auprès de notre petit établissement les titres militaires vacants que je pourrais me procurer dans le pays. Je sais qu'il y en a plus que je n'en veux et que ceux qui les ont s'en soucient fort peu, parce que l'endroit désigné pour les placer est fort éloigné. Ils me les vendront à beaucoup meilleur marché que le Congrès, et même je pourrai en payer un bonne partie en chevaux dont j'ai un assez bon nombre.

1—Par ce terme est désigné le parti des Républicains.

2—On se prend à regretter que la consciencieuse impartialité avec laquelle le Père Urbain a consulté les deux factions politiques de la Chambre, et la prudence qu'il a mise à se guider plutôt d'après l'esprit que la lettre de leurs décisions n'aient pas abouti à un meilleur résultat. Il faut croire que le bon moine, avec sa droiture et son esprit de charité envers le prochain, n'était guère de taille à lutter avec les politiciens du Congrès. Peut-être aussi, dans son ardent désir d'assurer à sa communauté un établissement stable, s'était-il fait illusion sur la facilité d'acquérir des propriétés dans le Nouveau-Monde.

4000 acres suffisent pour faire voir que notre établissement mérite quelque attention, et c'est trop peu pour qu'on me soupçonne d'être un spéculateur de terres.

"J'ignore les desseins de Dieu sur notre établissement, mais mon affaire prend une assez bonne tournure. Ma petition a été reçue au Sénat et dans la Chambre des représentants; on a nommé 2 comités pour examiner cette affaire et prendre des arrangements avec moi. Le rapport des 2 comités m'a été favorable, mais il est à craindre que, vu le grand nombre d'affaires d'état et de conséquence qui sont tous les jours agitées, on n'ait pas le temps de finir mon affaire dans cette séance. C'est ce que j'espère marquer à la fin de cette lettre, que je ne cacheterai que quand le Congrès lèvera le siège.

"Pour revenir à votre lettre, Monseigneur, je dirai que vous avez bien raison de penser que 400 acres de terre suffisent pour nous occuper plusieurs années; ils suffiraient même pour toujours si nous voulions nous borner à une petite communauté sans élever d'enfants. Mais si le Gouvernement vient à rejeter notre titre, il faudra donc encore déloger, et je sais qu'il y en a beaucoup de rejetés. Outre cela, s'ils suffisent pour un temps, ils ne suffisent pas toujours, et quand le bois sera épuisé, il faudra donc abandonner ce petit établissement pour courir en chercher un autre incertain; car il ne faut pas songer à acheter des terres voisines après la décision du gouvernement, parcequ'il y a beaucoup de gens curieux de s'établir près de nous, ce qui doublera bientôt le prix des terres. Vous avez vu plus haut que déjà plusieurs familles de coquins sont venues s'établir près de nous et même sur nos 400 acres, et qu'ils nous volent tant qu'ils peuvent. Ce sont ces considérations qui, ôtant à mes confrères le courage de continuer l'établissement avant d'avoir un titre, les ont engagés à me prier d'entreprendre ce voyage. Je ne pouvais pas le remettre à une autre année, parceque les commissaires des terres ayant fini d'examiner les titres et devant arriver incessamment au Congrès pour y faire leur rapport, la validité et la nullité des titres vont être publiées, et ceux qui en ont de bons dont l'arpentage n'est pas fait font tout leur possible pour les placer auprès de nous, et même sur nos 400 acres si le titre en est rejeté.

"Je prévois bien que, malgré mon incapacité, le Monastère pourra un peu souffrir de mon absence, parceque le P. Prieur, bien que

meilleur Rx que moi, n'est pas celui qu'il faudrait dans un commencement d'établissement où tout manque. Il est fort, et encore plus fervent; il est à craindre que pensant que tout le monde lui ressemble, il ne pousse un peu trop les travaux, au lieu que, quand j'y suis, étant faible et très-lâche, je modère nécessairement sa trop grande activité, parceque je ne puis pas le suivre, comme lui, de son côté, secoue ma paresse.

"Je conviens encore que M. l'abbé de Rancé détestait les voyages parcequ'il était un homme fort intérieur, et que les voyages ne favorisent pas le recueillement. Mais j'oserais dire avec vérité que je les déteste encore plus que lui, non seulement parceque étant très imparfait, il doit m'être bien plus difficile qu'à lui de me recueillir; mais aussi par un autre motif que ce St homme regardait comme une bonne fortune, parcequ'il était mortifié, et dont ma lâcheté ne s'accommode pas trop: je veux dire la fatigue et les autres peines dont ma pauvreté me les fait accompagner, n'ayant pas le moyen d'entrer dans les auberges. Aussi, mon compagnon de voyage, voyant qu'il ne me restait que 4 piastres et demie pour vivre à la Cité jusqu'à ce que mon affaire fût finie, et que depuis plusieurs jours nous ne savios où dîner ni où coucher, me disait qu'il ne se souciait guère d'y revenir avec si peu d'argent, parceque nous mourions de froid et de faim, tandis que nos frères, malgré leur pauvreté, avaient au moins du pain de maïs et une pauvre cabane pour se retirer la nuit (1). Je puis bien vous assurer, Monseigneur, que si j'avais, comme M. de Rancé, une terre suffisante et un bon titre, on ne m'aurait jamais vu à la Cité de Washington, et bien moins au Capitole, à moins qu'une affaire comme celle de M. de Rancé ne m'y eût appelé.

"Je confesse encore que ce serait pour moi un grand malheur si je venais à mourir en voyage, privé de l'assistance de mes frères et peut-être de tout Prêtre. J'ai même gagné la fièvre en chemin et je l'ai encore; mais serais-je bien reçu de Dieu si, pour avoir

1—Les temps sont bien changés. Il y a loin de cette misère et de ces privations au luxe et au confort dont jouissent, même dans la vieille capitale québecoise, les nombreux délégués qu'y députe chaque année certaine métropole à l'occasion des amendements à la charte municipale soumis à la discussion et à l'approbation de notre aréopage législatif.

trop épargné mon cadavre et manqué de confiance en Dieu, je mettais encore ma communauté dans la nécessité de changer de pays? Non, je ne pourrais pas me tranquilliser en mourant si j'avais négligé cette affaire, et déjà je n'ai que trop à me reprocher de l'avoir tant différée.

"J'ai souvent entendu parler de M. Gibeau (1), et plus en mal qu'en bien, cependant avant de retourner aux Illinois. Je ne puis en dire (rien) de certain si ce n'est qu'il est mort il y a longtemps. Il me semble avoir entendu dire qu'il avait obtenu du Gouvernement une assez grande étendue de terre qui avait autrefois appartenu aux Pères de la Mission dont il était membre, et qu'il l'avait vendue avant sa mort (2). Je m'acquitteraai de votre commission auprès du frère Marie-Bernard (3). Le territoire Illinois dépend maintenant du diocèse de Baltimore, mais il dépendra de celui du Kentucky dès qu'il y aura un évêque dans cet Etat.

"Le St. Père a nommé 4 évêques nouveaux: 1o M. Matignon à Boston, et sur son refus, M. Chevreuse (*sic*) qui a accepté ; 2o un Rx Recolet de l'Eglise de Ste-Marie à Philadelphie qui a accepté (j'ai oublié son nom) (4); 3o Un Rx Dominicain à New-York. Ce dernier a été sacré à Rome par Sa Sainteté; il devait apporter les bulles pour les autres; mais on n'entend plus parler de lui (5). 4o M. Benedict (6) Flaget, Prêtre de St Sulpice de Baltimore, pour le Kentucky.

1—Il s'agit ici du célèbre ecclésiastique,Pierre Gibault,ordonné prêtre en 1760, et qui fut envoyé peu de temps après aux missions des Illinois, avec des pouvoirs de grand vicaire. Si l'on en croit certains historiens, c'est grâce à son influence que les habitants de Vincennes et d'autres établissements français dans le bassin du Mississipi ont passé de l'allégeance britannique au drapeau étoilé. Ce geste, malgré ses protestations de neutralité, lui a valu le titre de "Patriot Priest".

2—Ces terres avaient appartenu au Séminaire des Missions Etrangères de Québec. D'après une lettre de Mgr Carroll, évêque de Baltimore, à Mgr Hubert, de Québec, ces terres,en vertu des lois, restaient encore la propriété du Séminaire, à moins qu'il ne s'en fût départi par un acte. (Lettre du 29 janvier, 1782).

3—Il s'agit évidemment d'un message d'ordre purement spirituel. Le Père Urbain avait, dans sa lettre précédente (14 mars) informé Mgr Plessis de la mort du premier Trappiste canadien (*Cf. Nouvelle-France*. Août 1915. p. 370).

4—C'est Monseigneur Michael Egan, O. S. F., qui fut consacré le 28 octobre, 1810 et mourut en 1814.

5—Le premier évêque de New-York, Monseigneur Luke Concanen, de l'Ordre de saint Dominique, avait été consacré le 24 avril 1808. Retenu prisonnier à Naples, il y mourut le 19 juin 1810, sans avoir pu s'embarquer pour l'Amérique.

6—*Benoît* en français.

Il a refusé, mais, pressé de toutes parts, il en a appelé à son Général, M. Emery, à Paris. Il s'est transporté auprès de lui, mais il a perdu sa cause, M. Emery l'ayant obligé d'accepter sa dignité. On l'attend tous les jours. Je le connais particulièrement et, quelque temps avant de partir pour Paris, il m'écrivit pour me demander une place dans notre monastère, me disant qu'il avait déjà prononcé ses vœux au pied du Crucifix, et qu'il ne désirait que la place de marmiton, pendant 3 jours. Je lui répondis que j'acceptais ses vœux d'obéissance et qu'il pouvait venir exercer la place de marmiton pendant 3 jours et qu'ensuite, en vertu de la Ste Obéissance, je lui commandais, puisqu'il me choisissait pour son Supérieur, d'acepter, pour le reste de sa vie, l'Episcopat de Kentucky. Je ne craignis pas même d'ajouter. qu'il fuyait plus le travail que l'honneur; car je connais trop bien la grandeur de son humilité pour craindre qu'il s'offense de ce que je lui dis pour le déterminer à se soumettre.

"L'Eglise de Cahokias n'est pas proprement notre Eglise et je n'en retire pas une piastre. La communauté ne sort pas du Monastère pour entendre la messe. On la dit dans notre pauvre cabane. J'envoie un Prêtre la dire le Dimanche à Cahokias, et même quelquefois à St Louis, à St Charles, St Ferdinand, etc. J'ai moi-même passé la nuit de Noël a confesser depuis 5 heures du soir jusqu'à 5 heures du matin, n'ayant interrompu les confessions que pour chanter la Messe de Minuit, qui fut accompagnée d'une assez mauvaise musique. Au moins il y avait du monde pour servir à l'autel, tandis que l'année précédente, à Cahokias, je fus obligé de répondre moi-même *et cum spiritu tuo*, étant seul à l'autel. Les fonctions de Curé ne pourront pas s'accorder avec celles de Trappiste. Ainsi, si M. Flaget tarde trop, ou qu'il ne nous vienne pas quelque Prêtre de notre tiers-ordre, nous serons obligés de nous tenir dans notre monastère, ne sortant tout au plus que pour les malades en danger de mort; autrement nous ne serions bientôt ni Curés ni Rx.

"Nous n'avons aucun Prêtre dans nos environs, excepté un vieillard nommé Olivier qui demeure au Village de la Prairie-du-Rocher, à 44 milles de Cahokias, et qui me tourmente pour entrer à la Trappe. Dans le fond il n'est plus guère bon qu'à cela. Il y en a un autre à Ste Geneviève qui est de l'autre coté du fleuve, à peu près à 12 milles de la Prairie-du-Rocher et du côté de la Louisiane. Il serait à sou-

haiter que ce dernier n'y fût point. Ses journées se passent à la chasse et au bal ou à la course des chevaux, et les nuits aux cartes. Quelqu'un m'a dit qu'on ne savait quand il disait son breviaire. Le dimanche il se contente d'une basse messe sans sermon ni vêpres ; rarement il dit la messe les jours ouvriers. Il dit qu'il ne trouve pas de mal à tout cela et qu'après tout il finira par se faire Trappiste. Il n'en prend guère le chemin, mais la miséricorde de Dieu est sans bornes, et j'ai reçu dans le même village un soldat le plus scandaleux possible, qui par ses jurements faisait trembler tous ceux qui l'entendaient, lorsque je lui parlai de conversion, et il envoyait le Pape, les Evêques et tout le Clergé au diable, et moi au fond de la mer: j'espère qu'il fera profession peu après après mon retour, si Dieu me ramène. Il y a encore, à la Prairie-du-Rocher,un de ses camarades plus scélérat que lui et qui m'a avoué avoir fait 85 faux serments pour s'amuser ou par complaisance, lequel a promis de me suivre au Monastère quand j'y retournerai. Dieu sait s'il tiendra parole; mais jusqu'ici j'ai été fort content du 1er.

"Il n'y a pas d'évêque à la Nouvelle-Orléans (1) (j'ai entendu dire hier que le Pape en avait nommé un, mais j'en doute beaucoup). Ce pays est sous la juridiction de Monseigneur l'Archevêque de Baltimore qui y a nommé pour grand vicaire M. Olivier, frère de celui qui est à la Prairie-du-Rocher, lequel ne peut rien faire à cause d'un Capucin nommé Antoine, qui semble avoir électrisé (2) tout le peuple et qui voudrait être Evêque, ce qui forme un schisme qui perd bien des Catholiques.

"Nous voici enfin arrivés au 1 de Mai, et demain le Congrès lèvera le siège, sans que mon affaire soit finie. On m'a confirmé mes 400 acres, ce qui est au moins capable de me dédommager de mon voyage, parceque mes frères ne seront pas obligés de déloger; mais quant à la permission d'y joindre d'autres terres, elle est remise à la prochaine séance. Il y a trop d'affaires d'état pour qu'un puisse

1—Le premier évêque de la Nouvelle-Orléans, Monseigneur Penalver y Cardenas, consacré en 1793, fut transféré au Guatemala en 1801, et après avoir résigné ce dernier siège en 1806, se retira à la Havane, où il mourut en 1810. La Nouvelle-Orléans fut soumise à la juridiction de l'évêque de Baltimore de 1809 à 1815. C'est durant cette période que fut élu François Porro, qui n'occupa pas le siège : c'est peut-être à celui-là que fait allusion le Père Urbain.

2—A l'époque où écrivait Dom Urbain, ce terme devait être de la dernière nouveauté.

penser à la mienne, et il eût été dangereux de la faire rejeter si on l'avait proposée dans un moment où les têtes étaient échauffées par la dispute. 2 députés m'ont assuré qu'entre eux tous, ils sont convenus de m'accorder ce que je demande; mais il faut attendre un moment favorable. Je ne demande au Congrès que la permission de placer auprès de mon établissement 4000 acres de terre pris sur les titres militaires encore vacants que je pourrai me procurer; et j'espère en acheter une bonne partie pour des chevaux, ce qui m'accommodera bien, car je ne saurais où prendre de l'argent pour 4000 acres.

"J'ai l'honneur d'être, dans les sentiments de la plus vive reconnaissance et de plus profond respect,

Monseigneur,

Votre très humble et obéissant serviteur,

FRÈRE URBAIN.

"Près Cahokias, au Comté de St Clair, sur le territoire illinois, dans les Etats-Unis d'Amérique."

L. LINDSAY, ptre.

(*La suite prochainement.*)

DE LA MANIÈRE D'ÉCRIRE L'HISTOIRE AU CANADA

J'entreprends, avec une audace toute juvénile, de publier quelques observations plus véridiques qu'agréables sur la manière dont on écrit l'histoire dans ce pays. Mes notes déplairont à plusieurs ; on me traitera de fâcheux, d'impertinent ; on me demandera quels sont mes titres à corriger les autres. Mon seul titre est le désir du bien. Je compte sur l'approbation de plusieurs hommes compétants qui, ne jugeant pas prudent de se compromettre pour des idées, seront enchantés, néanmoins, que certaines vérités soient dites.

J'entends néanmoins unir à ma simplicité de colombe un peu de la prudence du serpent. C'est pourquoi j'aurai soin de ne blâmer personne nommément. On ne doit, paraît-il, aux morts que la justice ; on doit aux vivants des égards et de la charité. Les écrivains sont sensibles en tous pays, mais surtout au Canada, où un payement plus substantiel que la considération publique leur fait entièrement défaut. Honorons donc leur effort tout en signalant leurs erreurs. Sur ce, j'entre résolument en matière.

Quelques notions générales sur l'évolution de l'idée du l'histoire à travers les siècles feront le sujet de ce premier article.

DE LA MANIÈRE D'ÉCRIRE L'HISTOIRE, DEPUIS LES ORIGINES JUSQU'À NOS JOURS

Si nous définissons l'histoire : la reconstitution exacte du passé, nous émettons un concept qui nous semble un truisme et qui cependant est une idée tout-à-fait moderne. Les anciens se montraient moins exigeants. Ils se contentèrent de narrer des faits, sans trop s'enquérir de leur exactitude, et sans se mettre en peine de leur donner leur sens propre en les replaçant dans leur milieu. L'Ecriture Sainte, dont l'inspiration est divine, constitue l'unique document qui, dans l'antiquité, mérite créance absolue.

Les premiers monuments historiques que nous connaissions sont les inscriptions égyptiennes et orientales. Mais, comme elles ont pour objet la glorification des souverains qui les firent écrire, ces inscriptions valent, tout au plus, ce que valent aujourd'hui les bulletins quotidiens que publie, sur notre grande guerre, le gouvernement allemand. Bien fol serait l'écrivain qui se documenterait pour écrire l'histoire sur ces bulletins, à l'exclusion de toute autre source.

De fait, pour tout ce qui précède la période assez récente de la constitution définitive de la nationalité hellénique, il est bien difficile de faire le départ exact entre la mythologie, la légende et la vérité dans l'histoire ancienne. Les vieux chroniqueurs, comme Hérodote, étaient de grands voyageurs qui parcouraient les pays étrangers et narraient, sans critique mais non point sans charme, ce qu'ils avaient vu et ce qu'on leur avait conté.

Citons, parmi les historiens grecs, les trois principaux: Xénophon, Thucydide, Plutarque. Ils vécurent aux beaux jours de la Grèce, en pleine civilisation. On peut faire foi sur eux, particulièrement sur Thucydide, qui fut témoin oculaire de presque tout ce qu'il raconta. L'ouvrage véritablement historique de Xénophon est sa *Retraite des Dix mille*. Sa *Cyropédie* à tout l'air d'un roman à l'usage des écoles. Quant aux *Vies* de Plutarque, ouvrage, d'un moraliste, elles ne sont pas toutes de même valeur historique, et nous savons que plusieurs portraits sont fort flattés.

Parmi les Romains citons également trois noms: Tite Live, César, Tacite. Tite Live composait les discours de ses héros, il arrangeait peut-être un peu leurs actions ; César, avec son air nonchalant et détaché, fait de lui-même un portrait merveilleux ; Tacite, le plus grand des pamphlétaires, a, peut-être, noirci parfois les tyrans dont il raconte les forfaits.

Quoi qu'il en soit, si nous possédions des histoires écrites par des Carthaginois, des Gaulois, ou des Germains, nous croirions avec une sécurité plus grande ce que nous pourrions mieux contrôler.

C'est que, selon les conceptions de l'époque, écrire l'histoire était un art ; et les merveilleux artistes que nous venons de nommer tenaient autant à la forme de leurs récits qu'à l'exactitude du fond.

Le Moyen-Age fut l'époque des légendes pieuses et des chansons de geste. Les historiens étaient honnêtes et ne voulaient pas mentir ; ils ne pensaient qu'à édifier et à charmer. Heureusement que l'abondance des documents nous rend facile la découverte de la vérité.

La Renaissance fut moins naïve et plus perverse. Les historiens protestants écrivirent dans le but de déshonorer l'Eglise, et beaucoup d'humanistes, qui conservèrent le masque du catholicisme, se complurent dans la chronique scandaleuse. La recherche de la vérité n'avait pour eux nul intérêt.

Les historiens du dix-septième siècle cherchèrent leur voie en deux directions diverses. Tandis que les uns s'attardèrent aux concepts artistiques des Grecs et des Romains, d'autres, Bénédictins et Bollandistes, se révèlaient comme les précurseurs austères de l'histoire scientifique.

Le dix-huitième et la première moitié du dix-neuvième siècle

présidèrent à la naissance de ce que l'on peut appeler les thèses historiques. Les écrivains ne travaillaient qu'à un prosélytisme philosophique, et ils torturaient les faits pour les rendre favorables à leurs démonstrations. C'était transformer le tribunal de l'histoire en un tribunal de procédure, et l'historien en avocat. Or, l'on sait quelles libertés prend l'avocat avec la vérité. Le public, élevé au rôle de membre d'un jury, se trouvait bien empêché de voir clair dans les développements prestigieux de ces pseudo-défenseurs de la vérité.

Les uns, en France, comme Michelet et consorts, prouvaient que la religion et la monarchie abrutissaient l'humanité ; les autres, en Angleterre, avec moins de logique et pas plus de vérité, sacrifiaient la religion et conservaient la monarchie ; d'autres, en Allemagne, plus radicaux, révoquaient en doute toute réalité objective, niaient l'Evangile, Homère et Romulus, et ne reconnaissaient d'autre existence que celle de leur propre infaillibilité.

Entre-temps parurent les romantiques. Leur amour de la nature et de la description leur inspira de reconstituer les faits du passé dans leurs milieux physiques et sociaux. Comme la science leur manquait, ils ne réussirent qu'à créer un bric-à-brac qui fait rire aujourd'hui. Il ne faudrait pas oublier, toutefois, que nous leur devons l'amour du Moyen-Age et la résurrection de l'art gothique.

Ce ne fut que dans la seconde moitié du dix-neuvième siècle que l'idée que l'histoire était une science exacte, la connaissance de quelque chose de réel, s'impose au monde surpris.

Dès lors on n'attacha plus à la forme qu'une importance secondaire, on sacrifia tout à la preuve et à la conquête des certitudes. Avouons que dans l'espèce on n'cbtient le plus souvent que des certitudes morales.

On ressuscita au profit de l'histoire de vieux adages scolastiques : *Quod gratis asseritur gratis negatur, Sapiens nihil affirmat quin probet.* On se créa une conscience historique. Le falsificateur de textes fut traité de faussaire ; l'historien convaincu de cacher sciemment la vérité se trouve disqualifié dans les Universités.

Cette révolution bienfaisante a une portée incalculable. La vérité, en effet, est divine; et tout ce qui se fait en faveur de la vérité glorifie Dieu. L'historien conscientieux ne peut s'empêcher de découvrir, tôt ou tard, dans la suite en apparence désordonnée des évé-

nements, l'action d'une Providence sage et paternelle. Aussi bien la plupart des chercheurs contemporains ont-ils été recompensés de leurs admirables efforts à la recherche de la vérité par le retour à la foi complète ou du moins au respect de l'Eglise catholique.

Qu'ils sont loin les temps où les intellectuels se croyaient obligés de mépriser les croyants ! Qu'est devenue l'autorité d'un Voltaire, d'un Michelet, d'un Renan? Ces ballons fastueux sont dégonflés, ces idoles sont renversées.

Mais si cette évolution définitive qui fait de l'histoire une science a une portée qu'on ne saurait exagérer, on doit bien admettre qu'elle comporte de la part de ceux qui se livrent à son étude de grands dons naturels et acquis. Parmi les hommes de lettres les historiens occupent un rang éminent. Il leur faut un instinct spécial qu'on appelle le flair du chercheur, un jugement parfait, une honnêteté à toute épreuve, une science presque universelle, et enfin, une méthode impeccable.

Or cette science ne s'acquiert que par le libre accès aux biliothèques et aux archives ; cette méthode ne s'apprend que par la fréquentation de certains cours spéciaux parmi lesquels nous indiquerons en première ligne l'Ecole des Chartes.

Ce n'est pas tout ; les historiens contemporains, comme tous les autres savants, d'ailleurs, éprouvent la nécessité de se spécialiser afin de rendre leurs travaux fructueux. Ils sont modestes, et se trouvent récompensés si, à la fin d'une vie d'étude, ils ont élevé un tout petit monument, ou même contribué d'une pierre bien taillée à la construction du grand édifice mondial qui, actuellement, sort à peine du sol bouleversé par l'entassement des ruines séculaires.

Voyez l'œuvre de ces grands hommes qu'on appelle les Jansens, les Pastor, les Taine, les Sorel, les Masson, les de la Gorce et de tant d'autres que nous ne pouvons nommer ici, quoiqu'ils soient tous dignes de notre admiration; leur travail est immense, et, pourtant, quelle petite place il occupe dans le cours des époques historiques !

Arrêtons-nous, et concluons cet aperçu par quelques applications pratiques à notre histoire canadienne.

Un écrivain canadien travaillant à notre époque doit s'en aller, s'il prétend s'attaquer à la grande histoire, étudier aux sources, à Paris, pendant de longues années.

S'il se contente de contribuer à l'histoire de son pays, il fera bien d'aller encore à Paris se pénétrer de la méthode et consulter les archives de France et d'Angleterre. Puis il reviendra au Canada et il fera des archives d'Ottawa, de Québec, de l'Université Laval etc. une étude approfondie. Ils se gardera bien d'entreprendre l'histoire générale de notre patrie. Ce travail prématuré ne pourrait avoir qu'une valeur relative. Il se contentera d'écrire des lambeaux d'histoire qui contribueront au monument définitif.

Quant aux amateurs, ils ont devant eux un vaste champ, le champ des monographies : histoire des paroisses, des seigneuries, des villes, de certains personnages, des communautés religieuses, etc.

Qu'ils ne dédaignent pas ces travaux qui sont fort intéressants et plus difficiles qu'on ne pense généralement. Ils sont d'ailleurs les seuls à leur portée et qu'ils puissent entreprendre sans être taxés de témérité.

Telles sont les notes générales que j'ai cru utile de mettre en tête des observations spéciales et positives qui vont suivre.

FR. ALEXIS, cap.

CAUSERIE SCIENTIFIQUE

LA MESURE DU TEMPS

L'ANNÉE ET LE CALENDRIER

Nous avons déjà dit, dans une précédente causerie, que le double mouvement de la Terre servait à déterminer les deux principales unités de la mesure du temps, le jour, pour les courtes périodes, et l'année pour les périodes plus longues. Nous avons donné précédemment quelques détails sur le jour, son origine et ses variétés ; il nous reste maintenant à parler de l'année, de ses différentes espèces et de ses divisions.

L'on sait que la Terre, tout en tournant sur elle-même en 24 heures, exécute aussi un mouvement de révolution autour du Soleil dans un plan—appelé *écliptique*—qui ne coïncide pas avec celui de son équa-

teur, mais qui fait avec ce dernier un angle de 23° 26′. En d'autres termes, l'axe de rotation de la Terre n'est pas perpendiculaire sur le plan de son orbite; pendant toute la durée de la révolution, cet axe conserve la même inclinaison par rapport au plan de l'écliptique et se dirige constamment, saut de légères oscillations, vers le même point du ciel.

Il en résulte des changements profonds dans la température et dans les longueurs relatives des jours et des nuits, suivant les positions successivement occupées par la Terre sur son orbite. Tantôt l'hémisphère nord est inondé de lumière et de chaleur, tantôt, grâce à la grande obliquité des rayons solaires et à la faible durée du jour, le sol se refroidit et se couvre de neige et de glace, pendant que l'inverse se produit pour l'hémisphère austral.

Les variations extraordinaires de la température que l'on constate dans nos climats, variations qui ont tant d'influence sur l'aspect et les productions du sol, sur la vie sociale, industrielle et commerciale de l'homme, en un mot les *saisons*, ne sont dues qu'à une seule cause, extrêmement simple, l'obliquité de l'écliptique sur le plan de l'équateur terrestre.

De plus, ces variations sont *périodiques*, c'est-à-dire se produisent toujours dans le même ordre, et correspondent à peu près aux mêmes positions relatives de la Terre et du Soleil. C'est cette période, si variée dans ses différentes parties et qui se renouvelle sans cesse, toujours sensiblement égale à elle-même, après le même intervalle de temps, que l'on appelle *l'année*.

Suivant les points qui servent d'origine, on distingue deux espèces d'années.

L'année sidérale est l'intervalle de temps qui s'écoule entre deux retours consécutifs du Soleil (mouvement apparent) *à la même étoile;* c'est la durée d'une révolution complète de la Terre autour du Soleil et sa valeur est, en temps moyen, de 365 j. 6h. 9m. 9s.

L'on sait que, deux fois par année, l'intersection du plan de l'écliptique avec le plan de l'équateur passe par le centre du Soleil : c'est l'instant des *équinoxes* du printemps et de l'automne, où, pour toute la Terre, les jours sont égaux aux nuits. Si l'on prend comme origine de l'année l'équinoxe du printemps, on appelle *année tropique ou astronomique*, l'intervalle de temps qui s'écoule entre deux

retours consécutifs du Soleil à l'équinoxe du printemps. Sa valeur, en jours solaires moyens, est de 365 j. 5 h. 48m. 45 s.

L'année tropique est plus courte que l'année sidérale, parce que la ligne des équinoxes rétrograde de 50″. 2 par année, de sorte que le Soleil revient à l'équinoxe du printemps avant d'avoir accompli une révolution complète.

C'est cette année qui devait nécessairement servir à la mesure du temps puisque celle-ci doit être basée sur la marche du Soleil. Toutefois, l'année astronomique offre l'inconvénient de ne pas contenir un nombre exact de jours, et c'est pour cela qu'il a fallu lui substituer *l'année civile*, composée d'un nombre exact de jours sans fraction, et qui devait coïncider le mieux possible avec l'année astronomique, de manière à établir les relations entre les divisions et subdivisions du temps civil et les phénomènes usuels qui dépendent de la marche du Soleil. Les conventions nécessaires pour arriver à ce but sont l'objet du *calendrier*.

LE CALENDRIER

L'origine de la division de l'année en 12 mois est dans le mouvement de la Lune autour de la Terre, mouvement qui comprend à peu près 12 lunaisons ou 12 révolutions de durée égale à 29½ jours. C'est l'année lunaire, de 11 jours plus courte que l'année astronomique et avec laquelle elle ne peut coïncider.

Chez les anciens, la division en 12 parties n'a pas toujours été en usage, et, en particulier, dans le calendrier attribué à Romulus, l'année, commençant avec le mois de mars, se composait de 304 jours distribués en 10 mois de la manière suivante :

Mois	Durée	Mois	Durée
1. Martius	31 jours	6. Sextilis	30 jours
2. Aprilis	30 "	7. September	30 "
3. Maius	31 "	8. October	31 "
4. Junius	30 "	9. November	30 "
5. Quintilis	31 "	10. December	30 "

Pour que l'année commençât toujours vers l'équinoxe du printemps, il était nécessaire d'ajouter tous les ans un certain nombre de jours, afin de maintenir autant que possible l'accord avec le mouvement du Soleil.

Une première réforme fut faite par Numa suivant laquelle on adopta l'année lunaire de 355 jours. Il est vrai que 12 lunaisons ne font que 354 jours, mais l'on crut devoir ajouter un jour, malgré les inconvénients qui pouvaient en résulter, parce que, d'après les idées superstitieuses de Romains, les nombres pairs passaient pour malheureux.

La nouvelle année eut 12 mois; les deux mouveaux mois furent formés avec les 51 jours, excès de l'année de Numa sur celle de Romulus, et avec un jour que l'on prit à chacun des six mois de 30 jours que l'on appelait les *mois caves*. L'un de ces mois, appelé Januarius, de 29 jours, fut placé avant Martius, et l'autre nommé Februarius, de 28 jours, fut rejeté après Décembre, et le commencement de l'année fut fixé à Januarius.

Les décemvirs, en l'an 450 avant J.-C., reportèrent Februarius après Januarius, et le calendrier eut la disposition suivante qui persista jusqu'à la réforme Julienne :

Mois	Durée	Mois	Durée
1. Januarius	29 jours	7. Quintilis	31 jours
2. Februarius	28 "	8. Sextilis	29 "
3. Martius	31 "	9. September	29 "
4. Aprilis	29 "	10. October	31 "
5. Maius	31 "	11. November	29 "
6. Junius	29 "	12. December	29 "

Il est à remarquer que tous les mois, à l'exception de Februarius dédié aux dieux infernaux, ont reçu un nombre impair de jours, probablement comme pour le nombre des jours de l'année, parce que les anciens les considéraient comme plus heureux.

La réforme de Numa était loin d'être parfaite : l'année, en effet, ne comptant que 355 jours, retardait de plus de 10 jours sur l'année solaire, et il devenait nécessaire, pour maintenir l'accord avec les

phénomènes célestes, de faire, de temps en temps, des corrections indispensables. De deux ans en deux ans, on plaçait un mois *intercalaire*, appelé *merkedonius*, alternativement de 22 et 23 jours. Ce mois commençait en Februarius après la fête dite *Terminalia* et avant le jour appelé *Regifugium*, consacré à la mémoire de la fuite des rois.

Mais l'intercalation du merkedonius était elle-même insuffisante, car elle donnait 24 jours de trop au bout de 24 ans, de sorte que de nouvelles corrections fort arbitraires devenaient nécessaires.

Le soin de régulariser le calendrier, afin de maintenir l'accord avee les mouvements du Soleil et de ne pas déranger les fêtes, presquc toutes fixes, était confié aux Pontifes, ce qui donnait à ces derniers un pouvoir considérable dont ils abusaient souvent, d'après l'opinion la plus commune, suivant les besoins de leur politique.

Quoi qu'il en soit, soit par négligence, ignorance ou autrement, le calendrier ne tarda pas de tomber dans un désordre complet ; il y avait si peu coïncidence avec les phénomènes solaires que, vers l'époque de Jules César, on en était arrivé à célébrer les fêtes de la moisson en hiver et les automnales au printemps.

Une nouvelle réforme du calendrier s'imposait et il était réservé à Jules César, aidé de l'astronome égyptien Sozigène, de l'accom-lir.

Dans cette réforme, on abandonna l'année lunaire de 355 jours pour adopter l'année solaire dont la durée, d'après les calculs du temps, fut fixée à 365 ¼ jours.

Il était nécessaire que l'année fût constituée d'un nombre entier de jours sans fraction; d'autre part, il fallait tenir compte de cette fraction d'un quart de jour, dont l'accumulation formait un jour au bout de quatre années.

Il fut donc décidé qu'il y aurait 3 années de 365 jours, appelées années *communes*, et qu'on ajouterait *un* jour tous les quatre ans. De cette façon, on prévenait l'erreur qui résultait de l'accumulation de la fraction de jour.

Il y avait donc, tous les quatre ans, une année de 366 jours que l'on appela année *bissextile*. Ce nom vient du fait que le jour que l'on ajoutait à l'année commune était placé entre le 23 et le 24 février et que d'après la manière de compter les Romains, il était désigné par *Ante diem bis sextum Kalendas Martias*. L'année de 366

jours fut appelée *année bis sextus*, d'où est venu le nom d'année bissextile.

Dans le nouveau calendrier, on ne changea rien dans l'ordre des mois et l'on fit aussi commencer l'année au 1er jour de janvier ; mais l'on devait distribuer dans les différents mois l'excès de la nouvelle année sur l'ancienne, c'est-à-dire 10 jours ; on ajouta alors un jour à *Aprilis, Junius, September, et November*, et 2 jours aux mois de *Januarius, Sextilis et December*. Les mois eurent alors les nombres de jours qu'ils ont encore aujourd'hui.

Le 5e mois, *Quintilis*, fut appelé plus tard *Julius*, sur l'ordre de Marc Antoine, en l'honneur de Jules César, son prédécesseur au consulat, et le nouveau calendrier porta, depuis cette époque, le nom de *Calendrier Julien*.

Une dernière modification fut faite en l'an 746 de Rome, par laquelle le mois *Sextilis* fut appelé *Augustus*, en l'honneur de César Auguste.

On remarquera que, dans l'année Julienne qui commence au 1er janvier et compte 12 mois, les mois de *septembre, octobre, novembre et décembre* n'indiquent plus, comme dans l'année de 10 mois de Romulus et commençant au 1er mars, le rang qu'ils occupent dans le calendrier; septembre, en effet, n'est plus le 7e mois, mais le 9e; octobre n'est plus le 8e, mais le 10e mois, etc.

On s'imagine facilement la difficulté qu'il y eut de passer de l'ancien régime au nouveau, puisque l'année romaine précédait de 67 jours son lieu véritable. Il fallait combler cette lacune et faire disparaître cet excès. On y parvint en intercalant, entre novembre et décembre, deux mois supplémentaires, respectivement de 33 et 34 jours. D'après Suétone et Censorin, il fallait y ajouter un *merkedonius* de 23 jours qui tombait cette même année. Il en résulta une année de longueur extraordinaire, qui eut 15 mois comptant 445 jours, bien propre à jeter la plus grande confusion dans tous les esprits : on l'appella avec raison *l'année de la confusion*.

L'Eglise catholique, au concile de Nicée, en 325, adopta le calendrier Julien ; on le désigne maintenant sous le nom de *vieux style*.

La réforme Julienne constituait un grand progrès sur les années de Romulus et de Numa, mais elle avait l'inconvénient de surpasser

de 11 minutes la valeur de l'année réelle. La valeur moyenne de l'année tropique est, en effet, de 365 j., 24, tandis que celle qui a servi de base au calendrier Julien et fut adoptée par Sozigène, était de 365 j. 25. Le commencement de l'année civile retardait donc sans cesse sur celui de l'année solaire et l'écart était de 10 jours à la fin du XVIe siècle.

Il fallait donc une dernière réforme : le pape Grégoire XIII, en 1582, eut la gloire de l'accomplir et de la faire accepter par presque toutes les nations chrétiennes.

Il y avait un double but à atteindre : corriger l'erreur de 10 jours accumulés depuis l'époque du concile de Nicée, et prévenir la même erreur pour l'avenir.

Grégoire XIII décida donc de supprimer 10 jours de l'année 1582 et décréta que le lendemain du jeudi 4 octobre serait le vendredi 15 octobre.

Mais comme l'intercalation d'un jour tout les quatre ans, dans le calendrier Julien, produisait une différence de 3 jours environ en 400 ans, on résolut de supprimer le jour intercalaire dans trois années séculaires sur quatre. C'est ainsi que, des années séculaires 1600, 1700, 1800 et 1900, la première seule a été bissextile. On reconnait qu'une année séculaire est bissextile lorsque, après avoir retranché les deux zéros à droite, les chiffres qui restent à gauche sont divisibles par 4.

La France est le premier pays qui adopta le nouveau calendrier que l'on appela la *réforme grégorienne* ou *nouveau style*. Sur l'ordre du roi Henri III, le dimanche 9 décembre 1582 eut pour lendemain le lundi 20 décembre.

Parmi les peuples chrétiens, les Russes et les Grecs sont les seuls qui aient gardé le calendrier Julien ; l'écart entre les deux *styles* est maintenant de 13 jours. Aussi, dans les relations internationales, est-on obligé de donner deux dates aux événements, ce qui est loin d'être commode et peut donner lieu à de fâcheuses confusions.

En Allemagne, la reforme Grégorienne fut adoptée en 1584 ; cet exemple fut suivi par la Suisse, le Danemark et la Suède en 1600, et l'Angleterre ne se rendit qu'en 1752.

Ce n'est qu'au commencement du VIe siècle après J.-C. que les dates des événements se comptaient à partir de l'Incarnation de

N. S. J. C., choisie comme origine de *l'ère chrétienne*. Mais l'usage prévalut de faire commencer ce qu'on a appelé *l'ère vulgaire* au 1er janvier qui suivit immédiatement la naissance de N. S. J. C. D'après les supputations d'un prêtre seythe, Denys-le-Petit, la naissance de Notre Seigneur Jésus-Christ fut fixée au 25 décembre de l'an 753 de Rome, ce qui place l'origine de l'ère vulgaire au 1er janvier de l'an 754 de Rome.

On admet généralement que Denys-le-Petit a commis une erreur, maintenant irréparable, de 4 ans, de sorte que toutes les dates chrétiennes devraient être augmentées de 4 années.

Les quelques notions que nous avons données dans ces causeries scientifiques font voir toute l'importance pratique des études astronomiques. La seule observation des phénomènes célestes avait suffi aux peuples anciens pour établir une mesure fort grossière du temps ; il a fallu toute la précision des observations plus récentes pour corriger les premières erreurs et pour asseoir sur des bases solides un système de mesures qui laisse maintenant peu à désirer. L'Astronomie n'est donc pas une science purement spéculative ; par les services qu'elle rend à l'homme et par l'influence qu'elle exerce sur la vie sociale, elle mérite à bon droit une place d'honneur parmi les sciences naturelles.

HENRI SIMARD, ptre.

ESSAI SUR L'ORIGINE DES DÉNÉS DE L'AMÉRIQUE DU NORD

(Suite)

XVIII

LES JUIFS EN ASIE ORIENTALE

Non seulement l'origine asiatique de nos Indiens, mais la pluralité des éléments qui contribuèrent à la formation de la souche dont ils sont descendus, sont donc des données qui doivent désormais être considérées comme acquises à la science ethnologique. Ce dernier point reçoit encore comme une espèce de confirmation dans le fait qu'une légende nationale ayant cours chez la plupart des tribus dénées, surtout parmi les Flancs-de-Chien, leur assigne une origine semi-canine (1). Il n'est pourtant que juste d'ajouter que ce mythe est aussi connu des Esquimaux de l'Extrême Nord-Ouest du continent américain, qui l'ont peut-être emprunté à leurs voisins du sud. Nous lisons aussi dans le récit du voyage que fit en Tartarie le Frère Jean du Plan Carpin :

"Comme les Tartares se retiroient par les déserts, ils vinrent, à ce qu'on dit, à un certain pays où ils trouvèrent des monstres ayant la ressemblance de femme, et comme ils leur demandèrent par divers interprètes où étoient les hommes de cette terre là, elles répondoient que toutes les femmes qui naissoient en ce pays là avoient forme humaine, mais les hommes figures de chien" (2).

Cette idée d'une nation cynanthrope paraît donc trop répandue pour pouvoir servir de base à un argument sérieux, à moins pourtant que nous ne la regardions comme originaire du continent asiatique, dans lequel cas elle viendrait encore ajouter au nombre des similarités que j'ai déjà signalées.

1—Voir mes *Three Carrier Myths* (*Trans. Can. Inst.*, vol. V., pp. 28 *et seq.*); Petitot, "Traditions indiennes du Canada Nord-Ouest", pp. 301 *et seq.*; Hearne, *A Journey from Prince of Wales' Fort*, p. 342 ; Franklin, *Narrative of a Second Expedition to the Shores of The Polar Sea*, p. 294, etc.

2—*Apud* Bergeron, "Voyages autour du Monde en Tartarie et en Chine", p. 177.

Le troisième point qui me reste à mettre en lumière est le voisinage ou commerce, à une époque antérieure à leur passage en Amérique, et peut-être même quelque mélange de sang comme résultat d'alliances matrimoniales, des ancêtres de nos Dénés avec des populations soit juives, soit judaïzantes.

J'ai conscience d'aborder ici un terrain assez glissant, qui a déjà fait tomber nombre d'explorateurs, de m'aventurer sur un sable mouvant qui peut devenir fatal au chercheur assez peu avisé pour le parcourir les yeux fermés et sans les accessoires nécessaires pour l'empêcher de s'enliser. Nous nous tiendrons donc bien éveillés, réprimerons promptement toute tentative d'enthousiasme, et aurons soin de contrôler sévèrement toutes les données que peuvent nous offrir, à ce sujet, l'histoire et la sociologie.

En d'autres termes, après avoir passé en revue, comme nous l'avons fait dans les chapitres précédents, des particularités et produit des arguments qui ne peuvent qu'engendrer la certitude, nous allons maintenant en attaquer d'autres qui, tout en paraissant de prime abord aussi probants, ne peuvent guère avoir pour résultat qu'une probabilité plus ou moins grande, étant donné certaines circonstances dont il sera fait mention en temps et lieu. Puisque nous en sommes à la question de l'origine de nos Dénés d'Amérique, autant épuiser de suite tout ce qui peut contribuer à mener notre étude à bonne fin.

L'émiettement du peuple juif par suite de ses déportations et captivités successives, puis en conséquence de ses instincts instables et mercantiles, est une chose connue de tout le monde. Chacun sait, en effet, que ce n'est pas seulement depuis qu'il est devenu déicide qu'il est disséminé sur presque toute la surface du globe. Sa première dispersion date de l'an 719 avant Jésus-Christ, alors que Salmanazar, roi d'Assyrie, s'empara de la Samarie, et en transporta les habitants jusque dans les plus lointains villages de la Médie. Plus tard, en 676 avant l'ère chrétienne, Assaraddon dispersa en Asie les habitants des royaumes de Syrie et d'Israël. Les Juifs se trouvèrent par le fait éparpillés en Perse, en Médie et dans les lointaines provinces de l'Orient.

Enfin, en 606, commença la grande captivité de Babylone, sous Nabuchodonozor. La majeure partie de la nation juive, c'est-à-dire

les dix tribus d'Israël, fut alors déportée loin de la Palestine, dans une terre étrangère où ses membres infidèles eurent le loisir de déplorer leurs égarements et de pleurer au souvenir de la patrie perdue.

De la Babylonie, les fils de Jacob se répandirent graduellement, comme un flot lent mais irrésistible, jusqu'aux Indes, au Thibet et même en Chine, emportant avec eux leurs livres sacrés et s'attachant d'autant plus à l'observance de leurs us et coutumes qu'ils se trouvaient plus malheureux pour les avoir négligés au pays de leurs ancêtres (3).

De plus, il est notoire que lorsque Cyrus permit à ceux qui étaient restés en Babylonie et en Chaldée de retourner à la terre qu'ils tenaient de Dieu même, un grand nombre d'entre eux refusèrent de profiter de cette faveur, pour ne point perdre les biens et propriétés qu'ils avaient acquis chez les étrangers. Josèphe et d'autres historiens attestent ce refus (4).

D'autres, en grand nombre, se dirigèrent plutôt du côté opposé, et, quelque deux cents ans après le commencement de la captivité de Babylone, la race juive avait des représentants sur presque tous les points de l'Asie alors connue, ainsi que nous l'apprennent divers passages de l'histoire d'Esther telle que rapportée par l'historien Josèphe. D'après lui, Aman aurait dit au roi Assuérus :

"Il y a une certaine méchante nation qui est dispersée sur toute la terre habitable sous votre domination : race distincte de toutes les autres, insociable et ennemie de votre peuple et de tout le monde par ses manières et ses observances" (5).

Selon le même auteur, Assuérus dit dans son édit de proscription : "Il y a une méchante nation entremêlée avec le genre humain tout entier" (6), c'est-à-dire la nation juive.

Même telle que nous la trouvons dans les livres saints, l'histoire d'Esther nous fournit une preuve de la diffusion des Israélites en Orient dès cette époque, par suite d'une déportation en masse qui les

---

3—Selon un auteur moderne, "les Juifs rapportent que les dix tribus furent déportées non seulement en Médie et en Perse, mais encore dans les régions septentrionales au-delà du Bosphore" (Cf. E. Boudinot, *A Star in the West*, pp. 66, 67 ; Trenton, 1816).

4—Josèphe, *Antiquities of the Jews, lib.* XI, *c.* I.

5—*Ibid., lib.* XI, *c.* VI.

6—*Ibid., ibid.*

rejeta jusqu'aux confins de la Médie, c'est-à-dire sur les bords de mer Caspienne. L'empire d'Assuérus était immense, puisqu'il ne comprenait pas moins de cent vingt-sept provinces. Or le livre d'Esther nous apprend que les enfants d'Israël étaient "dispersés dans chacune de ces provinces" (7), au point que, pour se venger du mal que leur avait voulu le premier ministre Aman, ils purent massacrer pas moins de 75,000 personnes (8), sans compter celles qu'ils tuèrent à la capitale.

Aussi ne saurait-on être surpris d'entendre Strabon, contemporain de Pompée et de César, déclarer que de son temps "les Juifs étaient disséminés dans toutes les villes et qu'il n'était pas facile de trouver un endroit de la terre qui ne les avait point reçus et où ils ne s'étaient point établis" (9).

Quoi d'étonnant après cela si leurs croyances, leurs manières et coutumes aient fini par faire impression, surtout sur les peuples barbares que n'atteignait point la civilisation plus ou moins embryonnaire, mais fort prétentieuse, des empires historiques de l'Asie occidentale?

Car il paraît bien certain que, au cours de leurs incessantes pérégrinations, les fils de Jacob franchirent réellement les frontières septentrionales et occidentales des princes qui les avaient transplantés, pour pénétrer dans ce qui était alors une *ultima Thule*, terre inconnue des peuples civilisés, je veux dire ces immenses régions qui se nomment aujourd'hui le Thibet, la Chine, les Indes et même —peut-être surtout—la Tartarie. Le Bible et l'historien Josèphe le donnent assez clairement à entendre pour quelques-uns de ces pays, et Sulpice Sévère, qui écrivait vers l'an 400 de notre ère, dit formellement que "les dix tribus dispersées parmi les Parthes, les Mèdes, les Indiens et les Ethiopiens ne retournèrent jamais jouir de leur antique héritage, mais sont sujets au sceptre de princes barbares" (10).

Or la Parthie se trouvait juste au sud-est de la mer Caspienne, qui en recevait les cours d'eau. De là, les uns se dirigeant vers le

7—Esther, III, 8.
8—*Ibid.*, IX, 16.
9—Cf., Huc, *Christianity in China*, vol., I, pp. 8, 9.
10—*Lib.* II, *c.* XVI, p. 321.

sud-est gagnèrent les Indes, où on les trouvait encore du temps de l'historien latin, tandis que d'autres caravanes plus nombreuses prenaient insensiblement le chemin du nord-est, et pénétraient avec le temps au Thibet, en Chine et en Tartarie. Quelques faits incontestés vont le prouver.

D'abord en ce qui est du sud. En 1848, des députés furent envoyés à la recherche des tribus perdues et constatèrent, dit le *Jewish Chronicle* de l'époque, la présence de 400,000 Juifs dans les Indes orientales, à vingt journées de Sangala. "On signale", dit le *Judische Presse* d'avril 1885, "une population juive importante à Merv, dans le Turkhestan, et à Saraks, qui est le point d'appui de l'armée russe. La plupart sont originaires de la Perse et de l'Afghanistan"(11).

Sur la côte de Malabar se trouve aussi une colonie de Juifs, divisés en blancs et en noirs, qui paraît d'origine plus récente, bien qu'elle date considérablement d'avant le moyen âge. Un grand nombre de descendants des dix tribus paraissent en outre s'être rendus jusqu'en Cochin-Chine (12).

En ce qui est des contrées asiatiques simplement à l'est de l'antique Médie, nous pouvons commencer par le Thibet. Un Russe de bonne famille, le prince Galitzin, de retour d'un voyage dans une partie inexplorée de ce mystérieux pays, décrivait en 1893 une scène dont il avait été témoin oculaire, et à laquelle il avait même partiellement participé, laquelle ne pouvait que rattacher ceux de la région qui en avaient été les acteurs aux enfants d'Israël. Je traduis le récit qu'il en fit alors pour un journal de la Colombie Britannique.

"A mon arrivée dans un certain campement, les gens célébraient une fête religieuse, et je fus juste à temps pour voir "l'esprit du mal" chassé dans le désert sous la forme d'un bouc sauvage. L'animal avait au préalable été pris par les prêtres, qui s'étaient mis à exorciser tous les esprits mauvais dont la population était possédée. Faisant de leur légion une espèce d'esprit composé, ils chassèrent ce démon multiple dans le corps de l'infortuné capricorne ; puis tous les habitants du village se répandirent au dehors, et, armés

11—Cf. "La France juive", par Ed. Drumont, vol. I, pp. 45-46 de la 118e édition.

12—Perlmann, *The History of the Jews in China*, p. 29; Londres, 1913.

de bâtons et de pierres, ils firent prendre au bouc le chemin du désert.

"Le mal une fois disparu, ils se trouvaient sans péché et en état d'assister à la "Pâque". J'étais l'un deux, en habit thibétain. La figure des convives était pâle, sous l'influence d'une émotion religieuse comprimée. Tous étaient silencieux comme la tombe.

"Soudain, un prêtre s'élança vers un agneau qui gisait, gigotant dans de vains efforts pour s'échapper, sur la table où il était garrotté et lui coupa la gorge. En même temps, les convives se levèrent précipitamment en poussant un étrange cri perçant. Ils ramassèrent le sang dans des vases, et, se précipitant hors de la salle à manger, barbouillèrent la porte de chaque tente du camp avec le sang encore chaud de l'animal qu'on venait d'immoler" (13).

Il convient de mettre en regard de cette scène tout hébraïque le fait qu'un certain Thomas Maning, qui visita Lhassa, soutient que la physionomie des Thibétains est plutôt juive que mongole (14). On sait aussi que leur religion est monothéistique.

Quant à la Chine, il paraitrait que les Juifs la connaissaient dès le temps des prophètes, et l'on croit assez généralement que c'est aux Chinois qu'Isaïe fait allusion lorsqu'il dit : "Voilà qu'ils viendront de loin, du nord et de l'ouest,ainsi que du pays des *Sinim*" (15).

La première date enregistrée par l'histoire précise comme étant celle de l'établissement d'une colonie juive autonome en Chine correspond à environ un siècle avant Jésus-Christ ; mais cela ne veut nullement dire qu'il n'y ait pas eu de Juifs auparavant dans cet immense pays. C'était sous la dynastie des Khar, et les nouveaux arrivés avaient presque atteint l'extrémité orientale du continent asiatique, puisque, parmi les villes où ils dressèrent leur tente, fut celle de Péking. Ils étaient arrivés dans cette région au nombre de 70 familles, formant un groupe dont les membres portaient le même nom.

Une autre colonie juive bien connue fut celle de Kai-Fung-Fou, qui s'établit dans cette ville sous la dynastie de Han, entre 38 et

---

13—Victoria *Colonist*, 15 septembre 1893.
14—Perlmann, *op. cit.*
15—Is., XLIX, 12.

76 après Jésus-Christ. Des tablettes ou monuments lapidaires, avec des inscriptions qui étaient des professions de foi implicites en même temps que des mémoriaux historiques, éclaircissent un tant soit peu les origines de cette colonie.

Mais ce ne sont là que des cas isolés, qui ne donnent pas une idée exacte du nombre d'Israélites qui, après les captivités nationales, passèrent en Chine. Un petit ouvrage récent par un Juif, *The History of the Jews in China*, prétend qu'un "grand nombre de Juifs" florissaient autrefois en Chine, mais ont fini par être assimilés par les aborigènes (16), les premiers habitants du sol. Cette population ne dut pourtant pas disparaître comme unité ethnique sans laisser à ses descendants, et par eux à leurs voisins hétérogènes, quelques traces de ses us et coutumes, ainsi que de ses notions religieuses.

Un autre livre, *Ancient Account of India and China by two Mohammedan Travellers who went there in the Ninth Century*, déclare que, de temps immémorial, on trouvait des Juifs en Chine. Plusieurs attribuent à leurs instincts mercantiles leur présence dans un pays si éloigné même du lieu de leur première déportation et quelques-uns vont même jusqu'à leur donner crédit de l'importation de la soie en Chine (17).

Les deux voyageurs ci-dessus mentionnés assurent que non seulement ces Juifs étaient établis là depuis fort longtemps, mais qu'ils étaient nombreux et jouissaient d'une grande influence sur la population aborigène. Ils disent même que sur les cent ou cent vingt mille victimes de la révolte de Bai-Tchou, un grand nombre étaient des Juifs qui s'étaient établis dans la région pour des fins commerciales (18). Ce massacre est probablement le même que celui de 878, qui eut lieu alors que la population de Kahn-Fou ayant fermé les portes de cette ville à Hoang-Tchao, fondateur d'une dynastie chinoise, elle fut assiégée pendant longtemps ; puis, ayant fini par être prise, ses habitants furent passés au fil de l'épée.

16—Perlmann, p. 54.

17—Un auteur du nom de Basnage rapporte dans son Histoire universelle moderne qu'il trouva à Thèbes 2,000 Juifs occupés à fabriquer la soie et à la teindre.

18—Cf. *Encyclopedia of Religion and Ethics*, article : *China (Jews in)*.

C'était avant la conquête de la Chine par les Mongoles, ou Tartares. Or du temps de Genghis-Khan, le fameux empereur qui fut le véritable fondateur de cette puissance qui devait bientôt faire trembler les nations les plus intrépides, les Juifs étaient assez nombreux et assez influents parmi ses hordes barbares pour faire du prosélytisme. Nous lisons, en effet, dans l'une de ses biographies, écrite il y a quelque deux cents ans, que "quelques-uns de ses propres enfants, comme aussi certains princes du sang, étaient chrétiens, tandis que d'autres faisaient profession de judaïsme ou de mahométanisme" (19).

Ceci, qu'on veuille bien le remarquer, nous amène jusque sur les grandes plaines herbeuses de la Tartarie et de la Sibérie.

Genghis-Khan, qui vécut de 1154 à 1227, commença la conquête de la Chine ; mais ce fut son petit-fils, Kublai-Khan, qui la complèta. Or on lit que les Juifs et les Mahométans de son armée avaient l'habitude de rire des chrétiens avec lesquels ils venaient en contact, ce qui donne clairement à entendre que les premiers étaient alors assez nombreux pour n'avoir pas peur de s'affirmer. Les loups ne hurlent qu'en troupe. Ce fut au point que les Tartares en vinrent à se glorifier de leur descendance israélite, et l'on assure même que le fameux conquérant Tamerlan (1336-1405) prétendait appartenir à la tribu de Dan (20) !

Après cela il n'y a pas lieu de s'étonner qu'un auteur comme Ortelius ait vu dans les Tartares les propres descendants des dix tribus d'Israël (21). Un assez grand nombre d'autres écrivains ont partagé son opinion, du moins en ce qui est des hautes classes parmi eux.

On assure, en effet, qu'une partie des Juifs déportés en Médie, ou de leurs descendants, s'établirent parmi les Tartares de Chazar, dont ils formèrent la haute noblesse, à tel point que tous les khans de ce pays étaient choisis exclusivement parmi la postérité des Juifs (22).

S'il faut en croire Forster, "le reste des dix tribus émigra au travers de la Médie et de la Perse dans la direction de la Tartarie

19—Petis de la Croix, senior, *The History of Genghizcan the Great*, p. 80.
20—E. Boudinot, *A Star in the West*, p. 65.
21—Cf. Boudinot, *ibid.*, p. 66.
22—Cf. *Chinese Recorder*, Shanghai, 1885 ; vol. XVI, p. 47.

chinoise, et les tribus de Siméon, Ephraïm et Manassès sont, dit-on, établies dans le pays des Tartares de Chazar, où elles devinrent de féroces nomades, renommés pour leurs chevaux et redoutés pour leur esprit belliqueux. De plus, la famille royale de cette grande tribu tartare était composée de Juifs, et le chagan, ou roi des Chazars, était toujours pris dans ce clan juif" (23).

Quoiqu'il en soit, trois points historiques, qu'il ne faut pas oublier, ne sauraient être révoqués en doute. Premièrement, les dix tribus d'Israël furent déportées en Médie et en Chaldée ; deuxièmement, elles ne se trouvent plus dans ces pays, dont les habitants actuels n'ont rien de commun avec la postérité de Jacob, et, en troisième lieu, ces tribus ne retournèrent point en Judée.

Que sont-elles devenues? Où allèrent-elles? Où trouver aujourd'hui leurs descendants? A l'époque de leur captivité, au commencement de leur exil, elles devaient compter plussieurs millions d'hommes (24), et, par ailleurs, elles n'ont pu ni se fondre, ni disparaître jusqu'au dernier, sans que l'histoire ait enregistré le fait, par suite d'une catastrophe dont l'effet aurait été foudroyant. On ne lit pas non plus qu'elles aient jamais été englouties sous terre. Leur postérité, homogène ou amalgamée avec des peuples étrangers, doit donc se trouver aujourd'hui, en très grand nombre, sur quelque point du globe. Où est-elle?

Tous les auteurs, d'accord avec des traditions respectables, nous assurent que les Israélites se répandirent graduellement vers l'est et le nord-est du siège de leur déportation, c'est-à-dire, au moins en partie, du côté des régions occupées aujourd'hui par les Tartares et tribus congénères. Il paraît fort probable qu'ils finirent par se fusionner avec ces barbares, d'autant plus que le Père de l'Histoire, Hérodote, nous apprend que les Scythes—ainsi qu'on appelait communément les Tartares avant l'an 1227 de notre ère—conquirent l'empire des Mèdes, dans la Haute Asie, peu après l'expulsion de la Palestine des derniers restes des dix tribus d'Israël (25).

23—*Ibid.*

24—Du temps de Jéroboam, roi d'Israël, les deux seules tribus et demie établies à l'est du Jourdain ne comptaient pas moins de "huit cent mille hommes qui étaient aussi choisis et très vaillants pour la guerre" (II Par., XIII, 3).

25—Her., *lib.* I, *c.* CLVII; Prideaux, I, 25-356.

Cet amalgame, cette fusion totale ou partielle, expliquent suffisamment les caractéristiques et observances israélites que plusieurs auteurs ont remarquées chez les Tartares, et qui persistaient même après qu'un genre de vie tout nouveau, conséquence d'un milieu bien différent de celui où s'étaient mus leurs pères, fût venu altérer notablement et leur langue et leur sociologie (26).

D'un autre côté, et par ricochet, ces particularités sociologiques ne purent manquer de laisser leur empreinte sur les peuplades, originaires de la Sibérie, que nous avons retrouvées dans l'Amérique du Nord sous le nom de Dénés. Et voilà pourquoi j'ai cru pouvoir affirmer que les ancêtres de nos Indiens furent probablement, à une époque éloignée, en contact avec des peuples juifs ou judaïzants, dont ils durent inévitablement subir l'influence. Au commerce journalier de deux races, quelque chose de la race supérieure se déteint toujours sur celle qui, consciente de son infériorité, croit se relever en copiant. Reste maintenant à savoir en quoi consista dans notre cas cette influence, et jusqu'à quel point les ancêtres de nos Dénés s'approprièrent la sociologie des Tartares et congénères, déjà modifiée par l'apport de l'élément juif dans leurs rangs (27).

26—Parlant d'une colonie juive, probablement d'origine récente, qui, par extraordinaire, s'adonnait à la culture de la terre en Sibérie, le commerçant-voyageur, sir Georges Simpson, remarque l'influence du milieu, l'effet de ses nouvelles occupations sur le physique de ses membres. "Bien que ces cultivateurs aient gardé leurs traits héréditaires", écrit-il, "cependant, malgré le résultat ordinaire du travail des champs, ils avaient échangé le teint basané et les cheveux noirs de leur race contre une peau blanche et une chevelure de couleur claire" (*An Overland Journey round the World*, vol. II, p. 47).

On sait par ailleurs que, sous l'influence du climat et de la population avec laquelle ils se trouvent mêlés, les Juifs se sont divisés avec le temps en deux types distincts : les Juifs à teint foncé, communément appelés Juifs portugais, et les Juifs dits allemands, qui ont le teint clair des peuples (allemand, autrichien, russe, etc.) parmi lesquels ils se sont établis.

27—J'ai omis à dessein de mentionner dans ce chapitre un argument fort en honneur parmi les partisans de l'origine hébraïque de nos Indiens, théorie qui, comme on doit maintenant le comprendre, n'a presque rien de commun avec la mienne. Je veux parler de la vision d'Esdras, telle que rapportée dans certaines éditions de la Bible au chapitre XIII du second livre de cet auteur. Comme cette vision et son explication sont regardées comme aprocryphes par l'Eglise, et que leur récit date probablement de plus de cent ans après Notre Seigneur, j'ai peine à comprendre comment on pourrait leur attacher la moindre importance au point de vue ethnologique. Un incident si peu frappant rapporté plusieurs centaines d'années après l'époque où il est supposé avoir eu lieu ne saurait être bien authentique.

A.-G. Morice, O. M. I.

PAGES ROMAINES

LES DISCOURS MEDA ET SONNINO À LA CHAMBRE ITALIENNE

Après les voyages des ministres français et anglais à Rome, après la visite des ministres italiens à Paris et leur participation à la conférence des Alliés, on attendait avec une curiosité bien compréhensible que le ministre des Affaires Etrangères d'Italie expliquât l'action du gouvernement dans les questions internationales qui sont la grande préoccupation de l'heure actuelle. Ce fut dans la séance de la chambre du 15 avril que M. Sonnino donna, du haut de la tribune du parlement italien, satisfaction aux désirs d'un chacun.

La déclaration gouvernementale avait été précédée d'un des plus remarquables discours qu'ait entendus la chambre italienne. Il fut prononcé par M. Meda, député catholique, président du conseil provincial de Milan, et en dépit de l'indépendance de ses opinions, il provoqua les applaudissements de tous.

Sa parole n'avait qu'un but: répondre aux déclarations récemment formulées dans le Parlement allemand par le chef autorisé d'un groupe, dont il avait lui-même partagé les principes moraux et les aspirations sociales. "Laisser passer, disait-il, les jugements en question sans les contredire, ce serait offenser les principes supérieurs aux contingences heureuses ou douloureuses de l'histoire."

"Quand le 4 août 1914, continua M. Meda, les troupes impériales passèrent les frontières de la Belgique pour ouvrir la campagne contre la France, elles accomplirent la plus flagrante violation du droit international. Les peuples, ne connaissant point les textes des traités en vigueur entre les puissances, peuvent n'avoir pas été en mesure d'apprécier jusqu'où la déclaration de guerre à la Serbie avait offensé dans sa lettre ou son esprit la loi du contrat non moins sacré entre les nations qu'entre les particuliers; mais personne ne put hésiter, et personne n'hésita à condamner cette infraction à une neutralité garantie par un pacte public et sanctionnée par des actes répétés, dont le respect devait être confié à la loyauté des gouvernements plus qu'aux défenses militaires du territoire neutre.

"L'invasion du royaume d'Albert I, accompagnée de circonstances, et accomplie avec des méthodes qui ont profondément troublé toute âme civilisée, constituait un événement d'une grande gravité qui devait nécessairement répercuter ses conséquences sur tous les événements successifs, créant devant l'histoire un de ces problèmes qui n'admettent qu'une solution: *restitutio in integrum* et, d'autant plus, quand on a assisté aux vains efforts accomplis plus tard pour trouver une justification dans une thèse de violation antérieure de la neutralité par l'Etat neutre lui-même,—thèse qui ne résiste pas à la critique la plus élémentaire.

"La cause de la Belgique, qui s'est sacrifiée pour l'honneur, ne pouvait pas manquer de devenir populaire en Italie; aussi elle y fut sentie comme notre propre cause; elle fut le coup le plus formidable qui, dans la conscience des Italiens, ébranla jusqu'en ses racines la confiance dans un système de rapports auxquels nous avions honnêtement auparavant confié notre sécurité.

"S'il est un point où il faut croire qu'aucun dissentiment ne divise les partis parmi nous, c'est celui-ci: que la Belgique doit redevenir indépendante et que le peuple italien ne peut que se sentir orgueilleux de se trouver côte à côte avec les nations qui ont promis de ne point déposer les armes tant que le royaume d'Albert ne sera pas reconstitué. Quand au Reichstag, Martin Spahn, parlant au nom du Centre, proclamait, il y a quelques jours, que la Belgique, politique-

ment militairement, économiquement devait être réduite à la dépendance de l'Allemagne, sauf à déterminer dans le traité de paix la forme constitutionnelle de la réalisation d'un pareil programme, Spahn formulait une proposition qui offense la conscience morale et juridique de tous ses coréligionnaires dans tous les pays qui ne gravitent point dans l'orbite des empires centraux, une proposition inconciliable avec les règles de la justice, qui font partie de la substance de la foi et de l'enseignement chrétiens."

Et M. Meda se félicitait que l'Italie eût adhéré au pacte de Londres.

Pour qui a vécu en Italie, depuis les débuts du grand cataclysme européen, ce discours est d'une importance capitale, tant il révèle un revirement complet dans l'opinion des catholiques italiens. Faire des vœux pour le succès des alliés, c'était souhaiter le triomphe de l'hérésie par l'Angleterre, du schisme par la Russie, de la franc-maçonnerie par la France, disait-on, car les intérêts catholiques demandaient la victoire des empires du centre. Telle était l'absurde théorie soutenue journellement, sans que le bon sens pût parvenir à faire écouter sa voix,—tant l'Allemagne, par ses nombreux agents, avait exercé une néfaste influence.—Qui aurait affirmé alors que l'un des chefs catholiques italiens attaquerait le Centre allemand, lui reprocherait d'avoir perdu la notion exacte du droit et de la justice, et féliciterait, en pleine chambre, le gouvernement de son pays de s'être uni aux Alliés, eût été traité de fou.

La Chambre italienne acclamait encore les nobles paroles de M. Meda, que M. Sonnino, ministre des Affaires Etrangères, prenait possession de la tribune, y commençait un noble discours inspiré des intérêts nationaux considérés sans idéologie, mais avec un sens profond des réalités. Le rôle de l'Italie en Albanie, son accord avec les Alliés, sa participation à la conférence de Paris furent tour à tour mis en lumière.

Cette page d'histoire vaut la peine d'être racontée.

La voici aussi résumée que possible.

Dans la séance du 1er décembre 1915, le gouvernement italien raconta ce qu'il avait fait pour venir en aide à la Serbie, même avant qu'il eût déclaré la guerre à l'Autriche. D'accord avec les Alliés, il avait assuré le ravitaillement en munitions de l'armée serbe, et comment ensuite, quand la résistance eût été reconnue impossible, soit à Scutari, soit en Albanie, il aida à transporter et à concentrer à Corfou les troupes du roi Pierre.

Il restait à faire connaître comment l'Italie avait poursuivi l'accomplissement de la tâche qu'elle avait assumée.

En voici les détails:

La première tâche ardue était celle de l'embarquement et du transport de l'armée serbe pour Corfou, et des milliers de réfugiés, femmes et enfants, malades et blessés. On transporta également en Italie tout le contingent des prisonniers autrichiens capturés par l'armée serbe, en même temps que s'effectuait l'envoi de l'expédition militaire italienne sur l'autre rive de l'Adriatique, expédition destinée à rendre possibles et ordonnés tous les embarquements dont il vient d'être parlé.

Dans l'ensemble, plus de 250,000 personnes, et plus de 10,000 chevaux furent transportés à travers l'Adriatique. Ce mouvement si considérable d'hommes et de matériel s'accomplit sans dommages sérieux, malgré la mauvaise saison, les conditions défavorables des petits ports albanais, le voisinage des bases ennemies et la base italienne de Brindisi, de sorte que les pièges des submersibles ennemis étaient de beaucoup facilités: ceux-ci purent porter à fond 19 attaques. En outre l'ennemi a montré une activité continuelle au moyen d'appareils aériens, de mines sous-marines, de tentatives d'entrer en action par des escadrilles de destroyers, appuyés d'éclaireurs et de croiseurs; toutes ces tentatives furent toutefois rendues vaines par la surveillance ininterrompue des navires escortés, si bien que le petit nombre des pertes éprouvées est remarquable.

L'invasion du Montenegro fut la conséquence inévitable de la retraite de l'armée serbe.

Le reproche adressé à l'Italie de n'avoir pas envoyé une expédition militaire au Montenegro ne résiste pas à la critique la plus élémentaire. Le roi Nicolas prit la voie de l'exil, plutôt que de signer une paix séparée, et les troupes monténégrines qui suivirent le souverain furent transportées à Corfou, où elles attendent le moment de la revanche.

Lorsque, le 14 février, les gouvernements de France, d'Angleterre, de Russie, signataires des traités garantissant l'indépendance et la neutralité de la Belgique, déclarèrent qu'au moment opportun le gouvernement belge serait appelé à participer aux négociations de paix, et qu'ils ne mettraient eux-mêmes pas fin aux hostilités, sans que la Belgique fût restituée dans son indépendance politique, économique, et largement indemnisée des dommages subis, l'Italie n'étant pas au nombre des puissances garantissant l'indépendance et la neutralité de la Belgique, adhère toutefois à cette déclaration, comme signataire du pacte de Londres.

. . . . . .

Dès que l'Italie participa à la guerre, la règle constante que s'imposa son gouvernement fut de ne prendre aucune initiative de rigueurs et de sévices au préjudice de sujets ennemis qui ne fût strictement imposée par la nécessité de la défense militaire et de respecter strictement toutes les règles de la guerre adoptées par les conventions internationales, mais il pensa en même temps qu'il était de son devoir de défendre les Italiens contre toutes les violations des lois de la guerre commises par les ennemis. C'est cette pensée qui inspira le décret de représentailles promulgué en ces derniers temps.

Tel est le résumé du long discours de M. Sonnino.

Voici les termes de sa préroraison:

"J'ai eu l'honneur de vous entretenir de la situation internationale. Notre objectif est simple: combattre par toutes nos forces pour la cause commune, en sauvegardant en même temps les intérêts supérieurs et vitaux de la nation.

"Cette guerre marque sans doute le commencement d'une nouvelle ère historique pour le monde civilisé; sûrs de notre droit, procédant en parfait accord avec nos camarades d'armes, nous luttons vaillamment en poussant au maximum toute l'énergie pour arriver à la victoire, la victoire assurant une ère non de haine dominatrice, comme nos adversaires la voulaient, mais de justice et de liberté pour tous les peuples.

"Nous devrons sans doute affronter encore des épreuves très dures; mais avec la coopération mutuelle et cordiale entre alliés, par les exploits heroïques de notre vaillante armée de terre et de mer et en maintenant une complète union intérieure des esprits, cimentée par l'ardent patriotisme de tous les partis et de toutes les classes de citoyens, nous allons vers l'avenir avec l'âme confiante dans la fortune radieuse de l'Italie."

La grande pensée qui a inspiré ce long discours était de prouver que même en un pays où le parlement, de par la constitution, est le véritable souverain.—un roi constitutionnel n'étant au fond qu'un souverain de parade,—il y avait des circonstances où les intérêts supérieurs de la nation exigeaient que les ministres pussent agir sans être tenus en tutelle par la surveillance jalouse des représentants du peuple,—et que dès lors, on devait même donner un crédit de confiance au silence dont ils s'entouraient.

M. Sonnino convainquit le parlement; les applaudissements les plus chaleureux firent écho à ses paroles, et 352 votes favorables contre 36, approuvant ses actes passés, l'invitèrent à diriger de la même manière qu'il l'avait fait les destinées de l'Italie.

DON PAOLO AGOSTO.

241

LA NOUVELLE-FRANCE

TOME XV JUIN 1916 No 6

LE PATRIARCAT DE CONSTATINOPLE ET LE CÉSARO-PAPISME

Tandis que le siège patriarcal d'Alexandrie brillait dans tout l'Orient d'un éclat sans rival, une petite ville de la Thrace, à l'extrémité nord de la Méditerranée, s'accroissait tout-à-coup, et acquérait une singulière notoriété par la présence des empereurs dans ses murs. Byzance devenait Constantinople (c'est-à-dire la ville de Constantin). Comme siège épiscopal, la nouvelle capitale n'était qu'une simple métropole, dont le premier évêque semble avoir été Métrophane, élu vers l'an 315 de l'ère chrétienne ; elle ne pouvait se glorifier d'aucune tradition apostolique. C'est pourquoi le Concile de Nicée n'en avait point fait mention, dans son 6ème canon, et ne l'avait pas distinguée des autres sièges métropolitains. La coutume ne lui reconnaissait aucun privilège.

Mais il était dans la logique des choses qu'elle ne se contentât pas longtemps de ce rang secondaire dans la hiérarchie ecclésiastique.

Rappelons-nous, en effet, ce qu'était cette division de l'Empire romain ,qu'on commença dès le temps de Constantin à nommer l'Empire d'Orient. Il est clair qu'il n'existait pas de nation ou patrie orientale; rien ne serait plus faux que de nous représenter l'agglomération de sujets que gouvernait le *Basileus* comme un de nos Etats modernes, où les adhérents des différents cultes fraternisent et sont tout au moins également bons patriotes. Quel lien national pouvait unir entre eux les Egyptiens, les Syriens, les Arméniens, les

Macédoniens, voire les Perses? Evidemment aucun (1). Il leur en fallait un pourtant si l'on ne voulait pas voir se morceler, tôt ou tard, ce gigantesque corps politique que le génie et les armes de Rome avaient réussi à constituer, qui portait déjà en lui des signes non équivoques de dissolution, mais que Constantin avait entrepris de rajeunir et de galvaniser. Or une nouvelle puissance s'était dressée dans le monde, manifestant en elle un principe magnifique d'ordre et d'unité : le Christianisme. Ce principe avait séduit le fondateur de Constantinople; il avait fait personnellement adhésion à la religion qui le propageait, bien qu'il semble être resté catéchumène la plus grande partie de sa vie. Ce n'est qu'aux approches de sa fin qu'il aurait été baptisé et par un évêque arien, Eusèbe de Nicomédie, Il résolut de donner le Christianisme comme lien commun à ses sujets de nationalités si différentes. Le grand mérite du Christianisme fut de s'imposer comme le seul élément capable de faire l'unité de l'Empire. Il ne saurait exister de témoignage plus probant de sa vitalité et de sa force conquérante. Nous nous méprenons en attribuant presque exclusivement à la bienveillance d'un prince le triomphe de la religion du Christ. Supposé que celle-ci n'eût été au 4ème siècle qu'une secte obscure ou un culte particulariste, comme le Judaïsme, ce n'est pas la conversion d'un souverain temporel qui aurait pu lui donner tout à coup une prépondérance mondiale. Mais grâce à l'énergie mystérieuse qui jaillissait des catacombes et au sang de ses martyrs, le Christianisme, tout persécuté

1.—Il n'y avait pas de nation byzantine, pas plus que d'armée nationale. Tous les peuples de l'Orient, "parfois de l'Occident, du Midi, du Nord, se rencontraient dans les camps du Basileus". Plus tard viendront des mercenaires allemands, français, espagnols. Les chefs de cette armée ne seront pas nécessairement "des Grecs, pas même des natifs de l'Empire. Narsès sera un esclave d'origine perse". Les Empereurs eux-mêmes seront souvent des barbares. Justin ne sera ni grec, ni romain. Léon l'Isaurien et les princes de sa famille ne seront également ni l'un ni l'autre. L'Empire sera une institution cosmopolite. On deviendra empereur par élection, par naissance, par adoption ou par association à l'Empire; aucun système de succession ne sera solidement établi ; le droit ne sera rien, le fait tout. Sur 109 empereurs qui règneront seuls ou en association, d'Arcadius à Constantin Dragazés, 34 seulement mourront dans leur lit impérial et à la guerre ou par quelque accident. En revanche, ou en comptera 12 qui, de gré ou de force, abdiqueront, 12 autres qui finiront au couvent ou en prison, 3 qu'on fera périr de faim, 18 qui seront mutilés ou auront les yeux crevés, 20 qui seront empoisonnés, étouffés, étranglés, poignardés, précipités d'une colonne: cela représentera, en 1058 ans, 65 révolutions de palais, de rue ou de caserne, aboutissant à 65 détrônements. (*Cf.* SCBLUMBERGER de l'Institut. *Un Empereur byzantin au Xe siècle. Nicéphore Phocas.* 1 vol. in 4o, Paris, Firmin-Didot).

qu'il eût été durant trois cents ans, s'était infiltré dans toutes les classes de la société et dans toutes les races de l'Empire. Devant cette invasion le paganisme, déshonoré par l'adoption dans son sein des pratiques immorales des cultes asiatiques, n'avait cessé de reculer; désorganisé, abandonné par ce que l'humanité comptait encore d'âmes honnêtes et nobles, il avait perdu tout prestige et toute force de cohésion. Les vrais triomphateurs du quatrième siècle c'étaient les victimes de Néron, de Trajan, de Domitien, de Galère Maxime et de Dioclétien. Eusèbe de Césarée ne se trompait pas lorsque, à la dédicace de la première basilique, il chantaît, non les louanges de Constantin, mais le triomphe de Jésus de Nazareth. C'était le sien et celui de ses témoins devant les proconsuls de Rome païenne.

Quel roi, s'écriait l'orateur sacré, est jamais arrivé à un aussi grand degré de puissance que Notre Seigneur Jésus-Christ, à savoir de remplir de son nom les oreilles et les bouches de tous les mortels? Où est le souverain, qui ait porté des lois assez pieuses et assez sages, pour qu'elles puissent être lues à tous les hommes, soumis d'un bout de la terre à l'autre, et qui ait changé par des règlements très doux et très humains les mœurs barbares et féroces des nations sauvages? Quel héros a-t-on vu combattre, pendant tant de siècles, pour tous les hommes, déployer une vertu plus grande que la force humaine, fleurir et croître de jour en jour avec tout l'éclat de la jeunesse; puis se créer à lui-même une nation inconnue avant lui, non point cachée dans quelque coin ignoré de la terre, mais répandue sur toute la surface du monde ; donner enfin à ses soldats des armes assez fortes pour qu'ils se montrent, dans leurs luttes contre leurs ennemis, plus durs que le diamant? Quel roi a conservé, après sa mort même, assez de force pour conduire des armées, remporter des victoires, et couvrir de ses palais, de ses demeures consacrées, tous les lieux, tous les pays et toutes les villes, soit chez les Grecs, soit chez les Barbares? (EUSÈBE *Hist. ecclés. X, 4.* traduction de Broglie. *L'Eglise et l'Empire romain au IVème siècle.* I. ch. 2.)

Seulement, cette nation née et accrue d'une façon si merveilleuse avait reçu de son fondateur une hiérarchie à elle et un gouvernement autonome. Elle avait un Chef autre que César, et si César lui-même voulait y être admis, il ne pouvait y entrer que comme sujet : semblable au reste des pécheurs, il devait se laisser enseigner et guider par les évêques et les prêtres. Tout maître absolu qu'il restât dans le domaine temporel, il cessait de personnifier l'humanité; non seulement on ne faisait plus fumer d'encens devant ses images; non seulement nul ne songeait plus à le ranger parmi les divinités ; mais vivant on lui refusait le privilège d'offrir des sacrifices à l'Etre suprême; mort on priait pour son âme dont on redoutait le jugement sévère. Il avait beau se faire accompagner d'une escorte armée

jusqu'aux dents ; si l'évêque lui interdisait l'entrée de la maison de Dieu à cause de ses crimes publics, il n'avait qu'à s'agenouiller humblement sur les dalles du portique, écouter docilement les vertes reprimandes du Pontife, se battre la poîtrine, comme le publicain de l'Evangile, crier sa misère, comme David ; il ne pouvait se relever qu'après avoir senti au-dessus de sa tête, courbée par le repentir, la main bénissante et pardonnante du représentant de Dieu (1). Vainement il se serait rebellé contre cette humiliation ; vainement il aurait tenté de tuer ou exiler son juge, et de forcer les portes du sanctuaire : il ne se serait fermé que plus sûrement les portes du ciel. Montré du doigt à ses propres sujets comme un mécréant, un traître à Dieu, un prédestiné de l'enfer, il aurait risqué de voir le vide se faire autour de lui et de perdre sa couronne. Dans les siècles de foi il n'y a pas eu de puissance terrestre qui ait résisté à la puissance morale des chefs de l'Eglise, laquelle a été le cauchemar de tous les despotes depuis Constance et Barberousse jusqu'à Pierre-le-Grand et Napoléon. Ses courtisans avaient beau plaisanter sur l'inpuissance des foudres ecclésiastiques, dire qu'elles n'enlevaient pas le goût du bon vin, ni celui des mets délicats : l'excommunié pâlissait de terreur (2), ou suffoquait de rage; il en venait, comme ce Frédéric II d'Allemagne, à envier le bonheur des souverains asiatiques, qui n'avaient point à redouter les armes de leurs pontifes.

Mais il y avait un moyen pour César d'échapper à cette sujétion

---

1—Le jour où l'Eglise intervint ouvertement entre un maître irrité et des sujets rebelles et fit justice elle-même du premier justicier de l'Empire, l'assiette du pouvoir suprême fut déplacée à tous les yeux. Le souverain politique, ennemi de l'Eglise pendant trois siècles, devenu son allié avec Constantin en voulant rester son égal, prétendant la dominer avec Constance, lui céda définitivement le pas avec Théodose et se contenta du second rang dans le monde. Ambroise caractérisa lui-même par une forte expression ces rapports nouveaux des deux pouvoirs qu'il avait contribué plus que personne à faire prévaloir : "L'Eglise, dit-il, n'est pas dans l'Empire, c'est l'empereur qui est dans l'Eglise." Tout le droit publié du Moyen age va sortir par une interprétation de cet axiome dont Grégoire VII et Innocent II ne seront que les derniers et hardis commentateurs. (DE BRGGLIE, *ibid. p. 441*)

2—"Vous riez, dit un jour Théodose à Rufin, son maître du palais, et vous ne sentez pas ma misère. L'Eglise de Dieu est ouverte aux esclaves et aux mendiants et ils y entrent à toute heure pour prier leur Seigneur ; mais à moi l'Eglise est fermée et avec elle les portes du Ciel; car je me souviens de la parole du Seigneur: tout ce que vous lierez sur la terre sera lié dans le ciel". (DE BROGLIE. *L'Eglise et l'Empire romain au IVe s. vol. VI.* p. 315.)

humiliante pour son orgueil, sans encourir les anathèmes des Pontifes: c'était de s'insinuer, à force de bienfaits et de protection, dans leurs bonnes grâces; c'était de se faire inviter par eux à quitter le bas du temple et à entrer dans le Saint des saints ; c'était de faire naître sur leurs lèvres son propre panégyrique; c'était en un mot de se dresser à la tête de la chrétienté comme sa providence et son sauveur, rejetant ainsi dans l'ombre aux yeux de la multitude la figure et le rôle des évêques et du Pape lui-même (1).

De cette manœuvre savante et appelée à un si grand succès en Orient Constantin se serait-il avisé le premier? Sciemment non. Mais, en réalité, et avec les meilleures intentions du monde que nous pouvons lui supposer, il inaugura ce travail d'absorption de l'Eglise par l'Etat que ses successeurs n'auront qu'à continuer et accentuer pour créer le césaro-papisme et devenir des adversaires du Christianisme plus dangereux que ne l'avaient été Néron et Dioclétien. Je le rappelle: Constantin avait à gouverner un Empire où le Christianisme était le seul élément unifiant ; l'Eglise n'était pas seulement pour lui une institution religieuse faisant partie de l'Etat: elle constituait l'Etat, peut-on dire. L'Empire était chrétien, ou n'était pas; et, nous le verrons plus loin, toute divergence sur les matières de foi entre les sujets de l'Empire entraînera un danger politique très grave, amènera même la perte de plusieurs provinces. Dès lors, comment voulez-vous que l'empereur se désintéressât d'un élément qui importait si souverainement au maintien de son autorité et à la sécurité de l'Etat? Comment voulez-vous qu'il ne se mêlât pas de la nomination d'évêques, qui, en face du paganisme agonisant, étaient, sinon les fonctionnaires, du moins

---

1—Dans le *Mémorial* de Napoléon on lit: "Si j'étais revenu vainqueur de Moscou, j'eusse amené le pape à ne plus regretter le temporel; j'en aurais fait une idole... J'aurais dirigé le monde religieux ainsi que le monde politique... *Mes conciles* eussent été la représentation de la chrétienté et le pape n'en eût été que le président," (cité par M. Taine, *Napoléon Bonaparte*). Le langage et le rêve des despotes de tous les temps sont bien les mêmes. Les potentats byzantins ne pouvant faire une idole du Pape firent une idole de leur Patriarche. Ils réussirent mieux avec ce dernier qu'ils n'eussent fait avec le premier. Mais ce dernier n'était pas le chef suprême de l'Eglise. Sa défaillance ne compromettait pas la solidité fondamentale de l'œuvre du Christ. Napoléon lui aussi aurait sans doute réussi s'il avait eu affaire à quelque patriarche oriental.

les hauts représentants du pouvoir (1), de la répression des sectes dissidentes, qui pouvaient être regardées comme des groupements de rebelles conspirateurs? Comment voulez-vous surtout qu'il fût indifférent à la réunion des Conciles, qui remplaçaient toute autre assemblée délibérante, légiféraient sur des questions intimement liées aux intérêts matériels, et seuls avaient droit de contrôle sur les magistrats, les lois civiles et les actes du Prince lui-même? Le fait est que, s'il se contentait parfois d'autoriser la célébration de Conciles provinciaux ou patriarcaux, il se réservait de convoque-de sa propre autorité les Conciles œcuméniques (2). Il appelait

1—J'ai dit plus haut que les évêques étaient nommés par un Concile ou trois autres évêques réunis... D'ordinaire l'empereur ne nommait donc pas directement les évêques (ce qu'il faisait quelquefois pourtant); mais il avait mille manières d'influer sur leur nomination et de faire parvenir sur un siège épiscopal le candidat de son choix. Au besoin, il l'imposait à ses électeurs. C'est ainsi que Théodose II, pour en finir avec les troubles suscités par Nestorius, enjoignit aux prélats d'introniser Proclus sur le siège de Constantinople, et Proclus fut intronisé (Socrate, VII, 39). Les exarques de Raverne avaient pour principale mission de veiller à l'élection des papes. Leur influence se trahit par l'origine orientale des papes de cette époque. Pendant les deux siècles que dura l'exarchat on ne vit guère sur le trône pontifical de Rome que des prélats grecs ou syriens, lesquels d'ailleurs eurent à cœur de conserver les traditions occidentales du siège apostolique et, malgré leur origine, continuèrent l'esprit de la Papauté. Les empereurs avaient des moyens plus détournés de s'ingérer dans la hiérarchie de l'Eglise: tantôt ils créaient de nouveaux sièges, tantôt ils divisaient des circonscriptions épiscopales, tantôt ils grandissaient la dignité de tel ou tel siège. C'est ainsi que Valentinien donna à l'Eglise de Ravenne le rang de métropole indépendante avec 14 cités sous son contrôle. L'évêque devait recevoir le pallium de l'empereur (Voir la charte d'indépendance dans Gasquet, *La Monarchie franque et l'Empire byzantin.* p. 186).

2—Cedrenus (t. I, p. 439, édit. de 1647) qui dit justement: "Les Conciles œcuméniques sont ainsi nommés, parcequ'ils sont convoqués par l'empereur, et parceque les patriarches de l'Empire romain y sont appelés". Le pape Léon-le-Grand n'ignore pas que l'empereur regarde comme un de ses privilèges la convocation des Conciles généraux. Désolé du brigandage d'Ephèse, il se jette presque aux genoux de Valentinien et d'Eudoxie, les suppliant d'intercéder auprès de Théodose-le-Jeune auquel il écrit lui-même lettres sur lettres pour l'amener à réunir une assemblée d'évêques qui détruise l'œuvre abominable consommée dans la grande métropole de l'Asie Mineure. Il ne songe pas à convoquer un concile de sa propre autorité. Il est vrai que les frais et les difficultés matérielles suffisent amplement à expliquer cette abstention. Ajoutons que la plupart des évêques doctes et instruits se trouvaient en Orient et le Pape n'avait avec eux que des rapports assez lointains. Dans ses réponses à Valentinien et à ses filles, Théodose reconnaît qu'il est l'auteur du Concile d'Ephèse : *Synodum decrevimus Ephesi fieri* (Hardouin, II, 39). Nous ne nions pas d'ailleurs qu'un pareil usage n'ait eu ses inconvénients, qu'il n'ait favorisé les empiètements du prince sur les droits du Pape. Il devait provoquer des protestations de la part d'Osius à Constance, de la part de Grégoire II à Léon l'Isaurien... etc.. Voir aussi le dialogue de Théodose et de Maxime (Gasquet. *La monarchie franque et l'Empire byzantin.* pp. 148 *et seqq.*)

qui il lui plaisait, et il entendait bien que ceux qui recevaient l'ordre impérial vinssent au lieu désigné par lui, et que ceux-là n'y vinssent pas qui n'étaient pas invités. Voici en quels termes était rédigée la *jussio* que Constantin expédiait à un évêque de Sicile : "Nous te signifions que tu te rendes au jour convenu à Arles. Tu pourras te faire accompagner de deux évêques, tes suffragants, que tu choisiras et de trois domestiques." (Eusèbe. *H. E.* X. 5) Le même aux évêques de Syrie et d'Egypte :

J'entends, écrivait-il, que sans retard et le plus vite possible vous arriviez tous à Tyr, pour y instituer un synode, y porter secours à ceux qui invoquent votre appui... etc. Si quelqu'un de vous, ce que je ne veus pas croire, essayait de transgresser nos commandements et de se soustraire à son devoir, nous dépêcherions nos officiers qui, en vertu de notre autorité impériale, le reléguerait en exil. Car il ne convient pas de résister aux édits impériaux, dictés pour le triomphe de la vérité (1).

Théodose-le-Jeune aux prélats qu'il convoquera au synode de 431 tiendra ce langage comminatoire: "Ceux qui ne viendront pas pour être rendus à Ephèse, ce jour de la Pentecôte, n'auront à faire valoir aucune excuse ni devant Dieu, ni devant nous" (2). Même ton impératif dans les ordres donnés au comte Candidianus chargé de ce qu'on pourrait appeler la police de l'assemblée. Et c'est encore

---

1—Hélas ! les édits impériaux seront souvent dictés pour toute autre chose que pour le triomphe de la vérité.

2—Theoph. *Chronic.* p. 77, édition de 1656. Une lettre de convocation envoyée par l'empereur Marcien porte bien la même marque de fabrique : *Placuit nobis proprie sanctum concilium fieri Nicæ Bithynica civitate. Unde tua Sanctitas... ad memoratam civitatem nicænam proximis Kalendis septembris advenire festinet. Quisquis enim generalem et omni modo utilem futuram synodum refutaverit peccet equidem et circa divinitatem ipsam et pietatem nostram offendat. Agnoscat autem et tua Sanctitas quia pietas nostra aderit in ipso concilio.* (Hardouin, *II*, 46). Saint Ambroise, à propos du Concile d'Aquilée (381) : "Nous tous, évêques d'Occident, nous sommes venus dans la ville d'Aquilée par un ordre de l'empereur. En outre, le préfet d'Italie nous a expédié des lettres qui nous autorisent à constituer une assemblée." En 353 le pape Libère avait demandé au Basileus l'autorisation de convoquer un concile: il l'avait obtenue; mais quand il voulut assigner Aquilée comme lieu de réunion : "Non, lui dit le prince, ce sera Arles". (Mansi, III, p. 200). On trouvera dans les collections des Conciles (Hardouin, Mansi, Héfélé) et dans les historiens Eusèbe et Socrate les textes de presque toutes les convocations aux sept grands Conciles; on verra que l'initiative est toujours attribuée à l'empereur. Citons encore un extrait de la lettre synodale des Pères de Sardique : *Cooperante Dei gratia ipsi quoque religiosissimi principes* (Constance et Constant) *nos ex diversis provinciis et civitatibus in unum convocarunt... Venerunt quoque ex Oriente episcopi, ad id et ipsi instigati a religiosissimis imperatoribus.*

l'empereur qui finira par permettre aux évêques de s'en aller (1), jugeant bon toutefois d'en retenir deux en prison. A noter aussi la lettre du même Théodose II, qui, se faisant l'instrument des haines de Dioscore, appellera Barsumas, un simple prêtre, archimandrite des moines de Syrie, au brigandage de 449, ordonnera qu'il ait voix délibérative, alors qu'il exclura des délibérations l'évêque Théodoret (2).

Non seulement l'empereur convoque les grands conciles ; mais il soumet aux Pères qui en font partie leur ordre du jour, le programme qu'ils auront à suivre, sans que ceux-ci aient la liberté de s'en écarter (3). Ils délibèrent d'ailleurs sous les yeux du Prince ou de ses représentants, qui dirigent les débats et assignent à chacun son tour de parler; leurs décrets ou canons doivent être contresignés et ratifiés par le Basileus, faute de quoi ils n'ont aucune valeur dans l'Empire. Une fois ratifiés ils sont appuyés de sanctions pénales, d'exils, de confiscations, d'emprisonnements.

Valens abrogera les actes du Concile de Lampsaque et dispersera les évêques. Théodose le Jeune déclarera illégales et nulles les déci-

---

1—Nous trouvons sa lettre dans Mansi, V. p. 798 : *Decrevimus ut Orientales* (il s'agit de ceux du diocèse d'Orient) *episcopi ad suas patrias et ecclesias revertantur et synodus epbesina dissolvatur.* Les Pères de Rimini : "Nous implorons ta clémence, empereur très pieux, pour que tu nous permettes, du moins s'il plait à ta piété, de retourner dans nos diocèses avant l'hiver." Nous avons nombre d'exemples de suppliques semblables.

2—*Cf.* Mansi, VI, p. 593. Voici comment ce même Théodose s'érigera en maître des évêques : "Que les juges du très religieux archimandrite Eutychès soient présents, et qu'ils gardent le silence pendant les débats. Qu'ils attendent la sentence des Saints Pères que j'ai appelés, parceque dans cette affaire ce sera leur jugement qui sera jugé." Et les "Saints Pères" qu'il avait appelés, Dioscore à leur tête, étaient favorables à Eutychès. Théodose n'en sanctionnera pas moins leur sentence, ainsi que le châtiment de Flavien, son supérieur ecclésiastique qui avait condamné l'hérésiarque. Il se félicitera de ce que le grand adversaire d'Eutychès ayant été écarté (on l'avait tué), "la vérité seule prévalût en Orient." Nous avons là un bel exemple des abus auxquels devait conduire cette omnipotence de l'évêque extérieur.

3—Aux Pères réunis à Rimini Constance intime formellement l'ordre de ne pas s'occuper des évêques d'Orient. C'est ce que saint Hilaire nous apprend : (*Hil. fragm.* Migne, VIII, col. 596) : *Non enim de Orientalibus episcopis in concilio vestro patitur aliquid definiri : proinde super bis tantum quæ ad vos pertinere cognoscit gravitas vestra tractare debetis... ; prudentiæ vestræ intimavimus... Quæ cum ita sint, adversus Orientales nibil statuere vos oportet; aut si aliquid contra eosdem volueritis definire,... id quod fuerit usurpatum irrito evanescet effectu.* Il est vrai que Constance est connu pour avoir abusé des privilèges, que la coutume lui attribuait, en faveur de l'hérésie arienne.

sions du Concile d'Ephèse présidé par Cyrille, et il invoquera dans son rescrit les motifs allégués devant lui par Candidien, son représentant : "Le Concile n'était pas au complet; les Pères se sont écartés de la teneur de nos lettres impériales. Il plait donc à notre majesté de regarder une telle procédure comme nulle et non avenue." Ce n'est que de la procédure que le souverain temporel prétend connaître. N'empêche que les Conciles paraissent autant une affaire d'Etat qu'une affaire d'Eglise.

A cette ingérence dans les grandes assises ecclésiastiques si nous ajoutons le rôle que s'attribue le Prince dans l'apaisement ou le soulèvement des querelles doctrinales (rôle que la suite de cette histoire mettra en pleine lumière), nous trouverons que Constantin et ses successeurs avaient cent fois raison de s'intituler *évêques extérieurs* (1). Mais tant qu'ils restaient extérieurs, l'Eglise n'avait pas trop à se plaindre de cet ordre de choses : elle en tirait même des avantages fort précieux. Après tout, il y avait moyen de concilier l'autonomie dogmatique des Conciles avec la part qu'y prenait le pouvoir temporel. Que celui-ci se chargeât des frais et des embarras de la convocation; qu'il maintînt la paix dans ces assemblées, où souvent des hérétiques turbulents ne cherchaient qu'à étouffer la vérité sous la force et le nombre ; qu'ensuite, il transformât en législation civile la législation ecclésiastique: rien de cela (en soi au moins) n'empêchait les dignitaires de l'Eglise de porter en toute liberté leur jugement sur la question dogmatique qui leur était soumise. Voilà pourquoi les prélats les plus orthodoxes non seulement ne s'offusquaient pas de la présence de l'Empereur ou de ses envoyés dans leurs réunions plénières ; mais avaient encore recours à son autorité soit pour confirmer leurs décrets, soit pour redresser des malversations évidentes. Leurs suppliques restaient parfaitement dignes et n'humiliaient nullement le pouvoir épiscopal devant le pouvoir royal. Ecoutez les Pères du 2e Concile œcumé-

1—C'est l'expression dont Constantin se servit lui-même devant les Pères de Nicée. "Vous, dit-il, vous êtes les évêques pour les affaires intérieures de l'Eglise; moi je suis l'évêque choisi de Dieu pour conduire les affaires extérieures de l'Eglise." La formule plaisait au fils de Constance Chlore ; il la répéta dans l'Encyclique communiquant à tout l'empire les décisions du Concile: "Comme je le devais à la religion et à ma conscience, j'ai assisté au Concile de Nicée, dans cette seule intention de maintenir la concorde, de réfuter et de repousser l'abominable hérésie, dont Arius d'Alexandrie fut l'auteur."

nique de 321 s'adressant à Théodose : "Conformément à ta lettre nous nous sommes réunis à Constantinople... Nous réclamons maintenant de ta bonté de vouloir bien confirmer, par une lettre de ta piété, la conclusion du synode, afin qu'après avoir honoré l'Eglise par la convocation de l'assemblée, tu consentes à confirmer ensuite ce qui a été décrété." Ce sont des législateurs, qui ne demandent pas la sanction d'une autorité supérieure pour la validité de leurs lois, mais simplement que ces lois deviennent par décret royal lois d'Empire. De même les évêques, implorant Marcien d'appuyer leurs sentences qu'avait abrogées le brigandage d'Ephèse, distinguent fort bien l'autorité civile de l'autorité dogmatique : "Nous demandons à ta clémence, disent-ils, que par tes lettres tu veuilles bien ratifier et confirmer les règles que nous avons arrêtées, et de même que par les lettres sacrées de convocation tu as montré ton dévouement à l'Eglise, tu ajoutes à nos décisions la force de l'autorité publique, en les approuvant et marquant de ton sceau." Rien en tout ceci qui soit inspiré par l'esprit de courtisannerie (1).

Le Pape lui-même ne chicanait pas au Prince son droit de convocation et de surveillance des Conciles; il exigeait seulement d'être consulté et que rien ne fût déclaré valide sans son approbation ou celle de ses légats.

M. TAMISIER, S. J.

(*A suivre*)

1—Je ne veux pas dire qu'il en ait été toujours ainsi. L'approbation donnée à la publication de l'*Ectbése* par les évêques réunis à Constantinople est rédigée en termes assez différents et marque un respect outré pour l'initiative impériale en matière de foi. Lisez : "Le saint Synode, à la suite des discussions où a été exposé le dogme orthodoxe du très pieux et très grand prince, à la suite des lectures qui ont été précédemment faites, connaissant la sagesse vigilante du très grand prince, sa perfection et ses lumières, approuve, adopte et confirme la dite exposition." Mais les auteurs d'un pareil langage ne constituaient qu'un conciliabule servile. Nous accordons volontiers que là était le danger. Ce pouvoir donné à l'empereur sur les assemblées d'évêques, devait conduire presque fatalement au *césaro-papisme*. Aussi n'est-ce que, malgré l'ingérence des princes temporels, et à cause de l'approbation papale, que les grands conciles œcuméniques ont gardé leur autorité dogmatique. Les Grecs, au lieu de se libérer peu à peu de cette intrusion impériale dans les affaires ecclésiastiques, la provoqueront et la voudront toujours plus grande. Rien d'étonnant qu'ils aient fini par asservir leur Eglise.

DE LA MANIÈRE D'ÉCRIRE L'HISTOIRE AU CANADA

II

UN PLAN D'HISTOIRE DU CANADA

I

Tout le monde a ouï parler des lois de la perspective. Ce sont certaines règles grâces auxquelles le peintre parvient à reproduire sur l'unique plan de la toile des objets situés dans la réalité sur plusieurs plans, en tenant compte de l'illusion d'optique causée par la diversité des distances.

Eh bien ! Les tableaux littéraires sont soumis à des règles analogues à celles qui régissent la peinture. La différence des temps, l'importance des personnages, les conséquences des événements exigent que certains sujets soient tenus au second rang et que d'autres soient placés en pleine lumière. Car, de même que la pénurie des documents, à une époque donnée, peut faire attribuer trop de place dans une narration à des objets insignifiants ; de même, parfois, à une autre époque, leur surabondance peut entraîner la confusion et noyer le sujet principal dans la masse des faits secondaires. Sans aller jusqu'à dire, avec Brunetière, que l'histoire n'est et ne sera jamais une science, ce qui serait me démentir moi-même, j'abonderai volontiers dans son sens, lorsqu'il affirme que la composition historique "est un art, dont le secret est dans le juste équilibre et dans l'harmonieuse proportion des parties. Le difficile est de savoir s'arrêter à point dans la recherche des causes des événements, comme aussi de savoir se borner dans l'énumération des faits et l'accumulation des documents. Le récit le plus court est parfois le plus complet; rien d'achevé n'est long".

Or, nous souffrons précisément au Canada d'une pléthore de documents; et, si nous n'y prenons garde, nous alourdirons notre histoire par l'accumulation des faits.

Qu'est-ce à dire? Faut-il détruire ou mépriser notre richesse documentaire? Non certes. Je voudrais, au contraire, que le Gou

vernement fédéral entreprît la publication d'une collection complète de nos documents nationaux: histoires, mémoires, rapports, lettres et manuscrits divers, qui constituerait une source d'un prix inestimable où les chercheurs et les écrivains pourraient puiser en toute sécurité.

Mais les sources et les archives sont une chose et l'histoire proprement dite en est une autre. De même que l'homme qui prend des aliments ne s'assimile qu'une substance minime et élimine le reste, de même l'écrivain qui boit abondamment aux sources ne gardera que la substance historique en la dégageant de la gangue des menus faits.

II

En conséquence de ce qui vient d'être dit, voici comment, d'après moi, l'on devrait concevoir le plan d'une histoire du Canada. Notre passé, quoique long déjà de trois siècles, n'a été qu'un dur et chétif enfantement ; notre présent constate une croissance merveilleuse ; notre avenir nous promet les destinées d'une nation puissante.

Dans ces conditions l'histoire de notre passé doit être proportionnée moins à sa longueur qu'à son importance, si l'on veut, comme l'exige Brunetière, conserver l'équilibre et l'harmonie dans les diverses parties de notre corps national. Un gland que l'on jette en terre contient assurément le germe d'un grand chêne, mais l'étude qu'il comporte est limitée comparativement à celle que l'arbre mérite.

L'on devine, d'après ce plan, combien de choses doivent disparaître de notre histoire, soit qu'elles constituent des longueurs, soit qu'elles manquent aux lois de la perspective en nous faisant perdre de vue la ligne régulière des faits capitaux. Dans nos admirables cartes orographiques contemporaines on a coutume d'exagérer la ligne de faîte des chaînes montagneuses, aux dépens des massifs secondaires, pour en mieux faire ressortir la constitution. Ainsi ferons-nous. Je commencerais donc notre histoire par un chapitre très clair mais très bref sur la découverte de l'Amérique.

On a écrit sur ce sujet des ouvrages nombreux et fort intéressants. Résumer ces études conviendrait sans doute en tête d'une histoire du continent américain ; ce serait pour la nôtre un hors d'œuvre,

car on ne monte pas dans une modeste maison par un escalier monumental. Je ne consacrerais pas plus qu'un chapître de moyenne grandeur à une étude sur les Indiens du Canada.

L'ouvrage qui traitera à fond le sujet des diverses nations indiennes d'Amérique reste encore à faire. Il se fera peut-être un jour. Jusqu'ici contentons-nous de quelques notions générales ; car les données que nous avons sur les origines, les mœurs, la religion des tribus sauvages que nous trouvâmes au Canada sont si vagues et si incohérentes qu'elles ne méritent pas qu'on leur attribue une valeur scientifique quelconque.

Je résumerais aussi lucidement que possible les voyages et les découvertes de Jacques-Cartier et des autres navigateurs du seizième siècle. Je m'efforcerais de découvrir dans les archives d'Europe des documents intéressants sur le commerce de la morue et des fourrures à la fin de ce même siècle et au commencement du suivant. Ce commerce fut très considérable sur les bancs de Terre-Neuve et dans le Golfe; les Basques espagnols et français se rendaient chaque année dans nos parages en grand nombre, sans monopoliser, toutefois, une industrie que leur disputaient les pêcheurs des pays du nord.

Puis, je m'occuperais d'élucider les problèmes relatifs à la colonisation à cette époque ; m'enquérant de l'idée qu'on s'en faisait dans les diverses nations européennes ; du but que se proposait chaque pays ; du monopole du commerce par des Compagnies souveraines ; de l'opinion qu'on avait du Canada au commencement du dix-septième siècle. Ce chapître soigneusement étudié donnerait la clef du succès de la colonisation dans certaines régions, de son échec dans d'autres; il ferait voir que les prévisions des hommes d'Etat eurent peu de part dans la suite heureuse ou malheureuse des événements.

III

Il serait temps, alors, d'entrer dans le vif de mon sujet et de raconter les pénibles origines de la colonie. Je commencerais par le récit de la fondation de l'Acadie. Je consacrerais trois chapitres à cette intéressante province : le premier, l'actuel, se terminerait au traité de Bréda, 1667; le second, très court, placé en son lieu selon

l'ordre chronologique, irait jusqu'au traité d'Utrecht, 1713; le troisième, de beaucoup le plus important, partirait de la Cession de l'Acadie pour se poursuivre jusqu'à la catastrophe du Grand Dérangement.

Après le narré de la fondation de l'Acadie viendrait naturellement celui de l'établissement du fort de Québec.

Je ferais aux mémoires du bon Champlain de copieux emprunts, ne craignant pas de m'étendre sur ses voyages en France et sur ses expéditions militaires, car le sujet est d'une importance capitale. Je raconterais les premiers travaux des missionnaires Récollets et Jésuites, et je mènerais mon récit jusqu'à la prise de Québec par les Anglais, en 1629.

Cette partie de mon travail comprendrait plusieurs chapîtres.

La suite de l'histoire de Québec, depuis le retour de Champlain jusqu'au débarquement du marquis de Tracy en 1665, devrait être racontée avec rapidité et clarté.

Le grand événement qui domine cette période de notre histoire est la destruction, par les Iroquois, de la nation huronne avec laquelle nous avions formé alliance.

De fait, les Hurons, aussi barbares et beaucoup moins intelligents que leurs ennemis, ne mériteraient guère nos sympathies, si l'héroïsme de leurs missionnaires et l'extrême péril dans lequel leur perte plongea la colonie n'eussent lié leur sort au nôtre. La colonie, en effet, qui ne comptait, en 1653, qu'un millier de colons, et que semblait abandonner la mère-patrie bouleversée par les troubles de la Fronde, parut vouée, pendant quelques années, à une ruine irrémédiable.

Mais Dieu la sauva. A cette époque Montréal fut fondé, Mgr de Laval fut nommé Vicaire apostolique de Québec, Louis XIV, prenant en mains les rênes du gouvernement, fit du Canada sa chose, et la véritable colonisation commença. Une ère de prospérité s'ouvrit pour notre pays. Il faudrait diviser le récit de ces événements en plusieurs chapitres bien distincts, le premier consacré aux Sauvages ; les autres aux Français.

Les dernières années du dix-septième siècle sollicitent de la part de l'historien une étude approfondie; car c'est à cette époque que la colonie s'établit sur des bases solides et prit sa forme définitive. L'historien racontera d'abord avec tous les développements néces:

saires les événements politiques, je veux dire les guerres avec les Iroquois et les Anglais. (Un chapître consacré aux colonies anglaises serait ici bien à sa place). Il traitera ensuite les affaires intérieures: administration civile, justice, colonisation, établissement seigneurial, religion. Il se gardera bien d'insister sur les querelles qui s'élevèrent alors entre les divers pouvoirs constitués, querelles qui ne sont pour la plupart que des puérilités sans conséquence et qui risquent de nous faire voir sous un faux jour des hommes dignes de notre admiration. On était ombrageux alors, on l'est encore aujourd'hui. Les seuls différends dignes de mention sont ceux relatifs à la vente des boissons alcooliques aux Sauvages. La première moitié du dix-huitième siècle ne semble offrir à l'histoire du Canada qu'un champ limité et dépourvu d'intérêt. Les peuples heureux, dit-on, n'ont pas d'histoire. En réalité cette époque n'a pas été assez fouillée. C'est au progrès intérieur du pays qu'il faudra s'intéresser, à l'enseignement, aux mœurs, à la famille, à la paroisse, aux défrichements, au commerce, à la vie des coureurs des bois, etc.

Resterait ensuite à faire un récit objectif et documenté de la tragédie merveilleusse dont le dénouement consacra la ruine de la domination française en Amérique.

Mais arrêtons-nous. Le temps d'écrire une histoire définitive du Canada n'est pas encore venu. J'ai voulu seulement débroussailler la voie.

Dans les articles subséquents j'indiquerai quelques unes des erreurs généralement répandues qu'il convient de corriger et quelques jugements injustement portés qu'il convient de réformer.

fr. ALEXIS, cap.

(*A suivre*)

A PROPOS D'UN LIVRE SUR LE SACRÉ-COEUR [1]

Vive le Christ qui aime les Francs !

Cette acclamation nous est revenue naturellement à l'esprit en ouvrant le dernier livre de Mgr Gauthey, archevêque de Besançon, *Le Sacré-Cœur de Jésus.*

Sans doute, ce devait être la pensée la plus naturelle au cœur d'un évêque et d'un évêque français, de profiter des épreuves, des angoisses et des calamités de cette terrible guerre, pour attirer les âmes en plus grand nombre au Cœur Sacré du Sauveur. Où trouver ailleurs, au ciel ou sur la terre, source plus riche pour les âmes de force, de joie, de patience et de consolation? Et quelles âmes, dans la patrie française, n'ont pas besoin d'y penser à l'heure présente, pour elles-mêmes et pour les autres?

Le culte du Sacré-Cœur de Jésus est pour la France presque un culte national. C'est à la France d'abord qu'il a plu au Sauveur de le demander. C'est sur la terre française qu'il a voulu en voir surgir les premiers sanctuaires et en susciter les premiers apôtres. Ne serait-ce pas à cette heure de péril et d'angoisse de la patrie qu'il convient de rappeler aux âmes françaises les sources inépuisables qui leur ont été spécialement ouvertes depuis plus de deux siècles?

Monseigneur de Besançon l'a cru. Longtemps aumônier de la Visitation de Paray-le-Monial, éditeur des Œuvres de la Bienheureuse Marguerite-Marie, il était mieux préparé que personne à expliquer les merveilles de salut offertes aux âmes et aux sociétés par la dévotion au Cœur Sacré de Jésus bien comprise. Il a pensé qu'il n'avait passé par Paray-le-Monial que pour être sur un théâtre plus vaste l'apôtre, le docteur de cette dévotion si chère à son cœur, et que ses fidèles de Besançon y trouveraient comme lui non-seulement le plus doux attrait à la piété, mais la plus grande consolation aux

(1) Mgr Gauthey, archevêque de Besançon, *Le Sacré-Cœur de Jésus.* Allocutions des premiers vendredis durant la guerre 1914-1915. Paris, Téqui 82 rue Bonaparte.

tristesses de l'heure présente et le gage des bénédictions futures et de la restauration en Dieu de la patrie française.

C'est à cette persuasion que nous devons ce dernier ouvrage qui n'honore pas moins la science de Mgr Gauthey que son zèle pastoral et sa grande piété.

Ce volume n'est pas un traité. C'est un recueil de discours, sermons quelquefois, le plus souvent simples causeries, tenues le premier vendredi du mois par l'archevêque dans sa cathédrale, aux âmes pieuses ou en train de le devenir, que les affres de la guerre amènent plus nombreuses auprès de Dieu qui seul console et soulage tous ceux qui prient et qui souffrent. Ils ont le charme d'un entretien de famille, et l'intérêt d'une doctrine abondante, sûre et précise, dans une langue d'une limpidité toute française et d'une simplicité élégante et vraiment apostolique.

Puissent ces discours révéler à un grand nombre d'âmes françaises la grandeur du don fait à la France par la dévotion au Cœur Sacré de Jésus, qui seul avec la Vierge de Lourdes sauvera la fille aînée de l'Eglise de ses ennemis du dehors et des ennemis plus terribles du dedans !

Ces discours de circonstance sont loin d'être sans intérêt pour nous. Au contraire, ils nous représentent fidèlement ce qu'est le ministère pastoral et apostolique dans les jours tourmentés où vivent nos frères de France; et ce sera un charme pour plusieurs. Mais la parole y reste toujours une parole épiscopale, moins préoccupée de plaire ou d'émouvoir que d'éclairer, d'instruire et d'élever les âmes. L'évêque ne parle jamais pour parler: il parle pour nourrir les âmes qui l'écoutent. Celles qui écoutent Mgr Gauthey ne s'en retournent jamais vides.

Sans doute ce recueil n'est pas un traité de théologie, et il ne faut pas y chercher des démonstrations. Mais les vingt discours dont il se compose touchent à peu près à tous les points de doctrine que suscite la dévotion au Sacre-Cœur, et l'on sent que l'auteur possède toute la matière, bien qu'il ne donne de la doctrine que ce qui est nécessaire et ce qui suffit au but de son entretien.

Ajoutons, ce qui n'est pas pour nous déplaire, que cette doctrine toujours sûre et toujours précise qui partout fonde la piété parle vraîment français, je veux dire cette langue claire, élégante, simple,

nullement tourmentée, qui n'a d'autre souci que de rendre la pensée. Celui qui lirait chaque jour une de ces allocutions ferait une lecture aussi agréable que salutaire et serait en état de rendre compte de sa dévotion au Cœur Sacré de Jésus et de la prêcher avec intelligence.

Nous sommes inondés de littérature de guerre. Elle nous intéresse généralement. Bien peu cependant fait honneur à la patrie française et lui rend service autant que celle-là.

P. B.

LE BARON DE GÉRAMB, EN RELIGION LE P. MARIE-JOSEPH, TRAPPISTE

1ère PARTIE.—L'OFFICIER

I.—NAISSANCE ET ÉDUCATION

Un personnage, aujourd'hui à peu près oublié, mais qui a joui de quelque célébrité et beaucoup occupé la presse au cours de la première moitié du XIXe siècle, c'est le baron de Géramb, en religion le P. Marie-Joseph, un des caractères les plus originaux aussi bien sous le froc du moine que sous l'uniforme d'officier.

Le baron de Géramb appartenait à une famille hongroise d'une honorabilité parfaite et d'une noblesse très authentique. Vers le milieu du XVIIIe siècle, trois frères de Géramb vinrent à Lyon pour y fonder une banque et y installer un comptoir de soieries. L'aîné, François-Julien-Antoine, y obtint des lettres de bourgeoisie en 1763, et se rendit acquéreur de la terre et du château de Gigny, un des grands domaines de la Bourgogne. Sa fille unique épousa un Lyonnais, Raphaël Durant, qui, au début de la Révolution, lors de la famine de 1789, gratifia les pauvres de la ville d'un secours de 10,000 livres, ce qui le rendit immédiatement suspect et contribua plus tard à le conduire à l'échafaud.

Le cadet, Julien-Ferdinand, qui habitait quai Saint-Clair, et devint syndic du commerce pour la nation allemande, épousa une

demoiselle La Sausse, d'une ancienne et noble famille de la Basse-Auvergne, et en eut six enfants, deux garçons et quatre filles. L'aîné des garçons, François-Ferdinand, notre héros, naquit le 14 juillet 1772.

François-Ferdinand de Géramb se fit remarquer dès sa plus tendre enfance par sa nature enthousiaste et irascible, son attitude fière et orgueilleuse, son désir de paraître et son inébranlable fermeté en face de toute résistance. Il fit ses études sous les yeux de sa mère, femme d'une piété remarquable et d'une haute culture intellectuelle où l'*Encyclopédie* n'avait pas détrôné l'Evangile. A seize ans, Ferdinand expliquait déjà à livre ouvert Cicéron et Tacite, et se rendait familiers les tragiques grecs et les poètes latins, connaissait la musique, le dessin, la peinture, l'équitation, et parlait, outre le français, quatre langues vivantes.

Le 10 septembre 1790, il quitta Lyon avec sa famille, fuyant la Révolution, pour se rendre à Vienne, où les Géramb jouissaient à la cour d'une situation enviable, et entra avec son frère Léopold à l'Ecole militaire.

Au cours de l'année 1791, nous le trouvons visitant l'Italie. Dans son *Voyage de la Trappe à Rome* (1), il raconte ainsi un de ses souvenirs de la Ville Eternelle. "J'avais dix-sept ans, dit-il, quand je vins à Rome pour la première fois. C'était un voyage d'agrément que mon père faisait faire à ses enfants, et toute la famille s'y trouvait réunie. Après avoir parcouru Rome ancienne, m'être arrêté quelque temps devant tous les arcs de triomphe, je parcourus la Rome de Léon X, et plus empressé de visiter la coupole de Saint-Pierre que le tombeau des Apôtres, je montai jusque dans la boule et ensuite sur la croix qui la surmonte. Il y a peu de personnes qui, à ce degré d'élévation, puissent se défendre d'un certain effroi ; pour moi, j'y fus à peine, que j'écrivis mon nom avec de la craie dont je m'étais muni dans cette intention, comme si de là mon nom eût dû voler plus rapidement au temple de mémoire, et je n'aspirai plus qu'à quitter cet endroit. Sous mes yeux était une petite échelle de fer, en dehors de la coupole: c'est par cette voie que j'étais monté c'est par cette voie qu'il me fallait descendre; mais en montant,

(1) *Voyage de la Trappe à Rome*, par le P. de Géramb, Paris, Adrien Leclerc, 1857.

forcé d'attacher mes regards à l'échelon sur lequel se portait d'abord ma main, je n'avais qu'un point à contempler, tandis qu'en descendant, je ne pouvais m'empêcher de plonger mes regards sur cette place de Saint-Pierre que je voyais à six cents pieds au-dessous de moi, et qui ne me présentait qu'un abîme. Que devins-je alors, moi qui n'avais jamais pu regarder sans éblouissement d'un quatrième étage en bas? La tête me tourna tellement que je criai à mon frère qui avait passé devant, qu'il m'était impossible de descendre sans risquer ma vie ; que, réduit à rester où j'étais, je le priai de ne pas m'oublier et de vouloir bien donner à mes amis ma nouvelle adresse : *A M. le baron de Géramb, en dehors de la boule du dôme de la basilique de Saint-Pierre, à Rome.*

"Je ne sais pas si ces adieux parvinrent jusqu'à ma famille, où s'ils furent emportés par le vent, mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'il ne me reste aucune idée de la manière dont je sortis de là. Ce dont je puis vous assurer, c'est que je n'ai pas envie d'y remonter, quoiqu'on y monte maintenant plus commodément."

II.—Le baron de Géramb officier.—Son mariage.—Lutte contre Napoléon.—de Geramb, chambellan de l'empereur d'Autriche

En 1795, le baron de Géramb sortit de l'Ecole militaire avec le brevet de lieutenant de cavalerie et alla rejoindre son régiment à Presbourg. Il avait vingt et un ans, et aussi tout ce qu'il faut pour plaire et séduire: beauté physique, manières distinguées, parfaite connaissance des langues européennes, fortune, avenir brillant en perspective, et, ce qui ne nuit pas toujours, certaine originalité de caractère allant parfois jusqu'à l'excentricité, mais qui faisait de lui un type et non une imitation, un homme qui n'emprunte pas aux autres sa règle de conduite et ne veut être esclave d'aucune mode. Ajoutez à cela une galanterie et une bravoure à toute épreuve, et les succès du lieutenant de Géramb dans certains milieux de la société presbourgeoise s'expliquent. Il s'adonna au plaisir avec la même fougue qu'il déploiera bientôt sur les champs de bataille. Heureusement, le mariage vint de bonne heure mettre un terme

à ses désordres. Sa position dans l'armée se trouvant assurée, il épousa, en 1796, sa cousine, Thérèse de Adda, noble hongroise, dont il aura six enfants.

Mais les douceurs de la vie conjugale furent bientôt interrompues par la guerre, et le baron de Géramb dut prendre part à tous les événements qui se déroulèrent entre la France et l'Autriche de 1798 à 1805. Il combattit contre Schérer, Moreau et Masséna, et se distingua particulièrement à Ulm où il faillit, avec 6000 cavaliers, vaincre Murat, et sauva l'archiduc Ferdinand d'Este des mains de ses ennemis. Le général autrichien Mack ayant rendu son épée à Napoléon, Géramb courut en Hongrie faire appel au patriotisme de la jeunesse, et leva à ses propres frais un corps franc auquel il donna le nom de l'Impératrice Marie-Thérèse. L'empereur François II le nomma colonel de ce régiment qui fit ses preuves à Austerlitz le 2 décembre 1805.

En 1806, le colonel de Géramb, en récompense de ses services, fut élevé à la dignité de chambellan de Sa Majesté François II, qui venait d'échanger son titre d'empereur d'Allemagne contre celui d'empereur d'Autriche. Il avait d'ailleurs toutes les qualités nécessaires pour bien s'acquitter d'une fonction si enviée. Son éducation, sa vaste intelligence, la distinction de toute sa personne le mettaient à la hauteur de sa charge.

L'année suivante, il fut fait chevalier de l'Ordre de Malte.

La même année, comme il le rapporte dans la troisième lettre de son *Voyage de la Trappe à Rome*, lorsque Napoléon Bonaparte marchait sur Vienne, il lança une proclamation où il appelait sous l'étendard du corps franc de *Marie-Thérèse* toute la jeunesse de la capitale. Cette proclamation se terminait ainsi : "Pour voler à l'ennemi. je m'arrache des bras d'une épouse chérie et de ceux de six petits enfants; mais j'étais citoyen avant d'être père."

C'est, sans doute, en sa double qualité de chambellan de l'empereur d'Autriche et de colonel du régiment de *Marie-Thérèse*, que le baron de Géramb assista au mariage de Madame Christine que Leurs Majestés le roi et la reine de Naples venaient d'unir au duc d'Aoste, depuis roi de Sardaigne. Laissons-le raconter lui-même, à ce sujet, une action dont il fut le héros : "La position où se trouvait la famille royale, dit-il, (celle-ci était dépouillée des deux tiers de

ses Etats et ne devait la conservation de son royaume de Sicile qu'au protectorat de l'Angleterre) ne permit pas de donner des fêtes brillantes ; mais le jour même où fut célébrée l'union des deux époux, la reine, dont l'âme était généreuse, maria cent jeunes filles.

"Le moment de la séparation fut cruel : la reine était singulièrement affectée ; la princesse Amélie surtout, qui n'avait jamais quitté sa sœur et qui l'aimait tendrement, paraissait inconsolable. Il ne restait au bon roi qu'un seul vaisseau de guerre, le *Tancrède*, Ce fut à son bord que le couple royal s'embarqua pour Cagliari. Deux frégates anglaises l'accompagnaient.

"Le lendemain de ce départ, m'étant rendu chez la reine, je la trouvai à sa fenêtre, suivant de l'œil avec une lunette le vaisseau qui portait deux personnes si chères à son cœur. Quand j'eus l'honneur de l'approcher : "Regardez, me dit Sa Majesté, regardez ! Combien mes enfants doivent souffrir !" En effet, la mer était houleuse, et le *Tancrède* vieux et mauvais voilier.

"Je n'eux pas plutôt quitté la princesse, que je me fis conduire à la marine. A grand'peine, et moyennant une forte récompense, j'engageai six marins et une barque, et à l'instant même nous nous dirigeâmes vers le *Tancrède*. Ce ne fut qu'à la première vague que je m'aperçus que j'étais en habits de cour, et qui plus est, à la hongroise, c'est-à-dire en bottes garnies d'éperons et le sabre au côté. Vous aurez une idée juste de mon désappointement en songeant que l'ondée qui nous assaillit me trouva sans manteau ; car mon costume chevaleresque—pardonnez-moi cett eexpression—ainsi que mon armure, était un faible secours contre l'élément. Il n'y avait pas un quart d'heure que nous étions en mer, quand j'entendis un des marins dire à ses compagnons : "O *m'inganno molto, o siamo qui sette matti,—ou je me trompe fort, ou nous sommes ici sept fous.*"

"Je ne fis pas semblant de le comprendre. Après des efforts inouis, nous approchons du vaisseau dont le pont était couvert de monde. Mais comment y parvenir ? Ma barque, tantôt en haut, tantôt en bas, selon le mouvement des vagues, courait risque de heurter, et en ce cas, nous étions perdus. Enfin, me voilà sur le pont. Je suis entouré, et l'on apprend que le baron de Géramb vient s'informer de l'état de santé de Leurs Altesses Royales. Je demandai à leur présenter mes hommages, et à l'instant je fus introduit. La prin-

cesse était au lit, très souffrante du mal de mer ; le prince et deux, dames à côté d'elle paraissaient aussi très fatigués. "Sa Majestés dis-je à Leurs Altesses, est fort en peine de vos santés, et je viene en savoir des nouvelles pour les lui porter." Le prince et la princesss me firent des remerciements qu'ils accompagnèrent des choses les plus obligeantes et les plus gracieuses. "Nous ne permettrons pa, ajoutèrent-ils, que vous nous quittiez par un temps si affreux ; il y aurait un véritable danger. Vous viendrez avec nous à Cagliari, d'où vous pourrez vous en retourner en sûreté avec notre vaisseau ou l'une des frégates anglaises." Je remerciai à mon tour Leurs Altesses Royales, et leur représentai que, personne ne sachant où j'étais, mon absence causerait probablement une vive inquiétude surtout à mon fils, et que d'ailleurs le but de mon voyage, qui était de tranquilliser la reine, ne serait pas rempli. Sur ces observations, elles consentirent à me laisser partir.

"J'arrivai à Palerme après avoir heureusement échappé à plus d'un péril, mais mouillé jusqu'aux os. Je ne pris que le temps de changer de vêtements, et je courus en toute hâte donner à la reine des nouvelle de ses augustes enfants. Sa Majesté savait d'où je venais. Suivant de l'œil le *Tancrède*, qu'elle n'avait pas perdu de vue, elle avait aperçu la chaloupe et n'avait pas douté que je m'y trouvasse. A la suite de quelques reproches sur ma témérité, elle daigna me dire : "Je vous gronde, mon cher Géramb, mais croyez que j'apprécie ce nouveau gage de votre dévouement et que je ne l'oublierai jamais" (1).

En 1809, le baron de Géramb prend part, à la tête de son corps franc "Marie-Thérèse", à la cinquième coalition contre Napoléon, si nous en croyons une tradition conservée au monastère de Staniontki, abbaye de Bénédictines située à un mille de Niepolomice, non loin des bords de la Vistule, à l'est de Cracovie. Ce monastère garde un précieux souvenir du passage du baron de Géramb : c'est un tableau représentant l'apparition de Notre-Dame des Sept Douleurs à un personnage sur le point de mourir. L'inscription révèle le nom du personnage : *Le colonel de Géramb*, et elle porte cette date : *Vienne 1814*.

Il faut savoir, en effet, que lors de la cinquième coalition contre Napoléon, Staniontki fut occupé par des troupes autrichiennes commandées par le colonel de Géramb. Engagé par l'abbesse, la

Révérende Mère Duwal, à se confier à la protection de Marie, il promit, s'il rentrait sain et sauf à son foyer, de propager la dévotion à la Sainte-Vierge. Bien qu'il prît part à plusieurs combats sanglants, il n'eut pas même une égratignure. Mais, rentré chez lui, et entraîné par le courant mondain, il finit par oublier totalement l'obligation qu'il avait contractée. A quelques années de là, il tomba dangereusement malade ; il touchait même à ses derniers moments, lorsque la Mère de Dieu lui apparut comme elle est peinte dans la chapelle de Staniontki. Elle venait lui rappeler le vœu qu'il avait fait. Le mourant renouvela alors sa promesse, s'engagea à réparer ses torts et, sur cet engagement, il se trouva instantanément guéri.

Tel est le tableau votif de Staniontki, tel est le récit des Dames Bcnédictines, qui ajoutent que le signataire de cet ex-voto ne serait autre que le colonel de Géramb qui, devenu plus tard général, renonça au monde et se consacra au service de Marie dans l'Ordre de Citeaux. Nous ne saurions garantir l'exactitude de ce dernier détail, les Bénédictines ayant bien pu confondre Ferdinand de Géramb avec son frère Léopold qui servait comme lui dans les armées autrichiennes où il parvint au grade de général. Au reste, dans ses ouvrages, au moins dans ceux que nous avons sous la main, le P. de Géramb ne fait aucune allusion à cet épisode, que nous empruntons à M. Louis Fournier, l'excellent érudit lyonnais, auteur de plusieurs plaquettes intéressantes sur les communautés religieuses de Lyon. Si les Bénédictines se trompent sur l'identité du personnage signataire de l'ex-voto de leur chapelle, nous ferons cependant remarquer qu'en 1814, date de l'envoi du tableau, le baron de Géramb, comme nous le verrons plus loin, verra la mort de très près, mais non de la façon que le rapporte la tradition conservée au monastère de Staniontki.

fr. GILDAS, O. C. R.,

(*A suivre*)

ESSAI SUR L'ORIGINE DES DÉNÉS DE L'AMÉRIQUE DU NORD

(Suite et fin)

XIX

COUTUMES JUIVES CHEZ LES DÉNÉS

Pour mieux se rendre compte de la marche des coutumes juives de l'ouest à l'est, d'un continent à l'autre, et bien que les peuplades dont la sociologie en fut affectée aient pu se transporter en masse d'Asie en Amérique sans laisser de représentants après elles, il peut être bon d'examiner si quelques-unes de ces coutumes ne sont point restées en Asie orientale bien des siècles après l'émigration de ceux que nous appelons aujourd'hui Dénés.

Nous commencerons par une pratique d'autant plus importante pour l'ethnographe, malgré son insignifiance apparente, qu'elle est d'origine exclusivement hébraïque. Nous lisons au verset 10 du dix-neuvième chapitre du Lévitique: "Tu ne porteras point un habit tissu de deux sortes" de matériaux, c'est-à-dire, comme les Juifs l'ont toujours compris, un habit fait à la fois de substance animale et d'un composé végétal. Du reste, le même précepte se retrouve au Deutéronome (1) dans des termes plus explicites: "Tu ne porteras point", y est-il dit, "un habit tissu en même temps de laine et de lin".

On peut donner deux explications de cette prohibition. D'après l'historien Josèphe (2), elle ne s'appliquait qu'au peuple, et avait pour but d'en distinguer les prêtres auxquels le port de vêtements faits de ces deux matières était partiellement permis. Comme cet auteur était lui-même de la caste sacerdotale, on peut raisonnablement présumer qu'il connaissait la raison d'être de cette restriction.

1—*Deut.*, XXII, 11.
2—"Antiquités des Juifs", *lib.* IV. 11 *c.* VIII.

De plus, le Talmud nous apprend que les prêtres juifs avaient la permission de porter un habit, ou une partie de l'habit, la ceinture, fait du mélange défendu aux autres.

Mais un autre auteur, Maimonides, assure que le motif réel de la prohibition mosaïque était d'inspirer aux Juifs de l'horreur pour les rites païens et leurs fauteurs, en les empêchant d'imiter les prêtres des gentils qui avaient l'habitude de combiner les matières susmentionnées dans la composition de leurs vêtements.

Quoi qu'il en soit de cette particularité aussi significative qu'apparemment insignifiante de la technologie hébraïque, il est pour le moins très intéressant de la retrouver en Chine et même, dit-on, au Thibet. En ce qui est du premier pays, un Juif intelligent, qui la reconnaissait comme caractéristique de sa race, voulut en apprendre la raison de ceux qui l'avaient adoptée. Tout ce qu'il put obtenir des Chinois fut : "Nous ne portons point d'habits faits à la fois de substances animales et végétales. Telle est notre coutume." Pour ces routiniers typiques, une coutume nationale ou dont l'origine se perd dans la nuit des temps est chose sacrée. Toute explication devient dès lors superflue.

Je tiens ces détails du petit ouvrage (3) de Perlmann déjà mentionné. Un auteur moins récent signalait aussi cette étrange restriction il y a quelque soixante-quinze ans. Il écrivait alors :

"Un drapier en gros de Stockport apporta récemment des échantillons d'une étoffe de coton et de laine à un commerçant dans la même ligne demeurant à Leeds. Ce dernier n'en ayant pas besoin et remarquant que les couleurs de ces draperies allaient surtout au goût des Asiatiques, suggéra de les expédier en Chine. On lui répondit: "Elles y ont déjà été et on les y a vendues avec un bon profit; " mais au bout de quelques jours, les marchands de Hong-Kong " les ont renvoyées, déclarant qu'il était contraire à leur religion de " tisser ensemble pour les porter des matières d'origine animale et " végétale" (4).

Rien de plus clair, par conséquent: chez les Chinois comme chez les Juifs, cette prohibition est affaire de religion.

3—*The History of the Jews in China.*
4—James Finn, *The Jews in China ;* Londres, 1843.

Une autre observance autrement importante au point de vue sociologique dont nous pouvons faire remonter l'origine aux prescriptions du code mosaïque, est celle du lévirat. "Quand", dit la loi des Juifs, "des frères habitent ensemble et que l'un d'eux meurt sans enfants, la femme du défunt ne se mariera point à un autre; mais son frère la prendra et suscitera de la postérité à son frère" (5). Or nous retrouvons aussi cette pratique en Chine, du moins dans certaines provinces comme celles du Honan et du Kiansu. Elle est également suivie, au moins partiellement, dans d'autres provinces du Céleste empire. Comme la colonie juive de Kai-Fung, que nous avons déjà mentionnée, se trouve dans celle du Honan, il ne peut y avoir de présomption à attribuer cette coutume à l'influence des étrangers de la race de Jacob.

D'un autre coté, comme elle a été abolie par les Talmudistes, sa présence en Chine est en elle-même un preuve assez plausible que la dite colonie est assez ancienne.

Cette même institution du lévirat, c'est-à-dire la coutume de prendre pour épouse la veuve de son frère, est aussi en vigueur parmi les Mongols, au dire de l'écrivain du Halde (6). Je sais qu'on la rencontre même ailleurs dans des régions à l'abri de toute influence hébraïque, où elle eut probablement pour origine certaines nécessités d'ordre économique. Néanmoins, le fait que, dans l'Asie orientale, elle fleurit surtout là où se trouvaient encore les descendants d'Israël, crée une forte présomption qu'elle est due à l'influence de ceux-ci.

Nous avons également vu des Juifs, et selon toute apparence en très grand nombre, parmi les Tartares. Il est donc naturel de remarquer la même pratique dans la société de ces nomades invétérés. "Les jeunes frères sont tenus d'épouser la femme de leur frère aîné mort", rapporte à leur propos le Frère Jean du Plan Carpin (7). Il y a même plus; cette coutume était si ancrée dans leurs habitudes, qu'ils allèrent jusqu'à forcer des Européens à la suivre.

"Il arriva", écrit le même voyageur, "que comme nous étions en ce pays-là, un certain André, duc de Sarvogle en Russie, étant

5—*Deut.* XXV, 5
6—"Description de la Chine et de la Tartarie chinoise", vol. IV.
7—Bergeron, p. 155.

accusé devant Bathy de tirer des chevaux de Tartarie pour les vendre ailleurs, bien qu'on ne pût le prouver contre lui, ne laissa pas d'être mis à mort. Son jeune frère, ayant appris cela, vint avec la veuve du mort vers ce Bathy, pour le supplier de ne leur ôter point leurs terres et seigneuries ; mais l'autre dit qu'il était raisonnable que ce frère prît en mariage la femme de son frère. Il commanda en même temps à la veuve de le prendre pour son mari, suivant la coutume des Tartares. Mais ce frère protesta qu'il aimoit mieux mourir que de faire rien contre sa loi; toutefois Bathy la lui fit prendre par force" (8).

On rencontre la même coutume jusque sur les tundras des Yakoutes, ces parents des Tartares dont nous avons eu si souvent l'occasion de parler au cours de ce travail. "Si un frère aîné meurt, ses femmes deviennent la propriété du plus jeune", écrit à ce sujet Martin Sauer (9), qui nous les montre ainsi comme accomplissant à leur insu les prescriptions de la loi mosaïque. Nous devons donc nous attendre à trouver la même pratique parmi les aborigènes d'Amérique.

Or, avant l'arrivée des missionnaires, une coutume identique florissait effectivement parmi nos Dénés, et même chez la grande majorité des indigènes de l'Amérique. C'est un fait bien connu des Indianologues, et il y a 27 ans que je le notai moi-même lorsque j'écrivis de mes anciennes ouailles : "Dans le cas de la veuve d'un frère, les Dénés la traitaient en conformité avec la loi judaïque"(10).

C'est surtout en ce qui est de la femme considérée comme jeune fille, épouse, mère et veuve, que la sociologie de nos Indiens rappelle celle des Juifs. Avant d'en donner d'autres preuves, certaines remarques d'ordre sociologico-philologique peuvent trouver place ici.

Une étude approfondie de l'Ancien Testament ne peut manquer de révéler l'étroite connexion qu'il y avait chez les Juifs entre le chant ou la musique instrumentale, et soit l'inspiration divine, soit la possession diabolique. Ainsi nous voyons David jouer de la harpe pour faire rentrer dans ses sens le roi Saül tourmenté par l'exprit mauvais (11). De même, lorsque les trois rois d'Israël, de Juda et d'Edom,

8—*Ibid.*, p. 160.
9—*Op. cit.*, pp. 129-30.
10—*The Western Dénés*, p. 120.
11—I *Reg.*, XVI, 23.

partis en guerre contre Moab, demandent à Elisée de l'eau pour leurs armées menacées de mourir de soif, le prophète, pour s'attirer l'inspiration divine, fait venir un musicien, et, dit le texte sacré, pendant que celui-ci "jouait, la main du Seigneur vint sur lui" (le prophète), et il se mit à parler au nom de la Divinité (12).

Pour les races dégénérées de l'Amérique du Nord, la magie a remplacé l'inspiration d'en-haut, et le chaman est la contrefaçon des prophètes d'Israël. Comme eux il opère au son des instruments de musique, et le pouvoir surnaturel dont il se dit en possession, la magie, ne se désigne pas d'un autre nom que celui qui dénote le chant. *Cœn*, en effet, a le double sens de chant et de magie en déné. Pour nos Indiens, ces deux idées sont plus que corrélatives; elles s'expriment absolument de la même manière. A leurs yeux, le chaman est possédé d'un esprit, et quiconque jouit de pouvoirs magiques est un *tœyœn*, c'est-à-dire quelqu'un qui "chante"—de la racine *yœn*, qui n'est autre que le possessif du mot *cœn*, chant.

Si l'on y réfléchit, on verra, je crois, dans cette circonstance un point de similarité réelle entre les notions psychiques des Juifs et celles des Dénés. On pourrait y ajouter le fait que les uns et les autres comptaient les jours par chaque retour des ténèbres, et que Juifs et Dénés s'accordent à appeler du même nom le soleil et la lune, les différenciant, lorsque c'est nécessaire, uniquement par la mention du jour ou de la nuit: astre du jour, astre de la nuit (*tzenis uza*, *œltzis uza*, en porteur).

Qu'en est-il de leurs langues en tant que langues, ou aggrégats de mots? Avec une certaine dose de bonne volonté, on pourrait trouver une assez forte ressemblance entre l'hébreu *bèten*, ventre, et le porteur *pœt*, qui a la même signification; le *s'bear* et le *sa'barah* des Juifs et le *tsira* des Dénés, qui veulent tous dire cheveux; le *céméc* des premiers et le *sœm* des seconds, qui rendent respectivement les idées de soleil et d'étoile; *coréc* et *cœreh*, racine; *béz* et *tséz*, bois de chauffage. Mais ce ne sont là apparemment que des analogies fortuites, ou, dans tous les cas, trop peu nombreuses pour tirer à conséquence.

L'identité de certaines manières de parler des anciens Hébreux avec la phraséologie des Porteurs aurait, à mon avis, beaucoup

---

12—IV *Reg.*, III, 15.

plus d'importance au point de vue ethnologique. Ainsi les Juifs avaient, et ont conservé, un terme collectif, ou plutôt pluriel, *Goim*, pour désigner toutes les nations ethniquement étrangères à la leur. Il en est de même des Dénés, qui appellent *Oenna*, *Oetna*, *Atna*, etc., selon la tribu, tout peuple aborigène qui n'appartient point à leur race. Pour les uns comme pour les autres, ces parents que nous désignons sous le nom de cousins sont des frères et en portent le nom. Le porteur *teinanzin* a également le double sens de l'hébreu *iadba'h* (latin *cognovit*).

Un Déné qui veut solliciter une faveur et prévoit que vous serez tenté de ne pas le croire, commencera généralement son discours par la déclaration suivante : "Je ne suis pas comme les autres ; je n'ai pas deux langues dans la bouche, je n'en ai qu'une", c'est-à-dire, je dis toujours la même chose, la vérité, aux uns et aux autres. Or nous n'avons qu'à ouvrir le livre des Proverbes pour y voir le Juif inspiré qui en fut l'auteur nous dire : *Os bilingue detestor*, je déteste la bouche à double langue (13).

Il n'y a pas pour un Déné d'injure plus sanglante que d'être appelé *ʔilqœt*, chien pourri. De même, nous lisons au second livre des Rois que, entendant un homme de la maison de Saül maudire le roi David, Abisaï en fut si indigné qu'il demanda à ce dernier la permission de couper la tête à "ce chien mort"; *canis hic mortuus*, dit la version latine (14).

Un petit point de nature plutôt grammaticale, qui pourrait aussi prêter à comparaison, est celui que nous trouvons au chapitre quarante-huitième de la Genèse, alors que le patriarche David parle de Rachel qui *lui* est morte : *mihi mortua est Rachel*, traduit littéralement le latin (15). C'est là une tournure toujours employée par le Déné lorsqu'il parle d'un décès qui l'affecte personnellement: *srœ tazsai*, *mihi*, ou *a me*, *mortua est*, dira-t-il alors.

Enfin, l'un des moyens favoris pour les anciens Dénés de se moquer effectivement d'une personne sous leur dépendance était de mêler du bois à sa nourriture. J'ai raconté dans l'un de mes Mythes Porteurs comment trois frères, qui avaient des obligations vis-à-vis d'une

---

13—*Prov.*, VIII, 5.
14—II *Reg.*, XVI, 9
15—*Gen.*, XLVIII, 7.

vieille femme qu'ils appelaient leur grand'mère, lui jouèrent un tour en mêlant du bois pourri avec du sang, et le lui offrirent en disant : "Grand'mère, faites frire ce gras mêlé de sang que nous vous offrons suivant notre habitude" (16).

C'était de leur part un affront qui ne resta point impuni. Ne pourrait-on tirer quelque petite leçon de l'analogie entre cet incident et ce qui paraît avoir été une manière identique de se moquer des faibles autrefois en vogue chez les Juifs? C'est du moins ce que laisse supposer un passage le Jérémie, où le prophète s'écrie : "J'étais un doux agneau qu'on emporte pour être victime, et je ne ne savais pas qu'ils avaient fait des plans contre moi disant : "Mettons du bois dans son pain, *mittamus lignum in pane ejus*" (17).

J'avoue que je vois dans ces manières de parler et d'agir un peu plus que de simples coïncidences. Mais revenons à la sociologie proprement dite.

Le lecteur n'est pas sans se rappeler la remarquable reproduction des cérémonies de la Pâque juive dont un voyageur russe fut témoin au Thibet. Naturellement, dans un milieu si différent, au sein d'une société nomade et sans autres animaux domestiques que le chien, qu'elle répute impur tout comme les Juifs, les Dénés du Mackenzie ne peuvent nous offrir des rites d'une ressemblance si frappante avec ceux de la loi mosaïque. Voici pourtant ce que l'un de leurs premiers missionnaires, celui sans contredit qui les étudia le plus au point de vue scientifique, nous apprend d'une fête que ces Indiens célébraient annuellement à la nouvelle lune de l'équinoxe du printemps :

"A la nuit tombante, on hache dans chaque tente de la viande menu et on la met rôtir dans la terre à l'étuvée, puis on en fait des paquets, en l'entassant dans des gibecières, que chaque homme charge sur son dos. Ces préparatifs achevés, tous les adultes mâles de la peuplade se réunissent dans une première tente, les mains armées d'un bâton et les reins ceints, dans l'attirail de voyageurs. Ils s'y placent autour du feu dans la posture de gens harassés par la marche. Puis se relevant l'un après l'autre, et sortant de la tente en procession, à demi-courbés, comme s'ils succombaient sous le faix

16—*Trans. Can. Inst.*, vol. V, p. 31.
17—*Jer.*, XI, 19.

de leur viande hachée, ils parcourent les sentiers tracés autour des tentes en chantant:... Hélas ! ô souris au museau pointu (musaraigne), saute deux fois par dessus terre en forme de croix ! O montagne du bois, arrive !

"Ce disant, les Peaux de Lièvre du fleuve, car c'est d'eux que je parle ici, pénètrent dans la première tente venue, ils y mangent en commun et à la hâte une partie du contenu de leurs gibecières, puis ressortant incontinent, ils reforment leur procession, en parcourant chacune des huttes, dans laquelle ils renouvellent leur festin" (18).

J'ai parlé du chien, ce "fidèle compagnon de l'homme" qui, bien que plus précieux pour l'Indien que pour le blanc, n'en est pas moins considéré comme un animal impur par le premier. La distinction entre animaux purs et animaux impurs était, en effet, aussi marqué chez les Dénés que parmi les Juifs, et, en plus des restrictions concernant les derniers, il y avait en Amérique certains tabous qui ne regardaient que les femmes.

Le chapitre XVII du Lévitique a pour but d'inculquer aux Juifs une horreur salutaire du sang. D'un autre côté, nous lisons dans la Vie de Genghiz Khan qu'avant lui "il était défendu aux Mongols de manger le sang ou l'intérieur des animaux" (19). Chez les Dénés, peuple chasseur et vivant presque exclusivement de gibier et de poisson, l'observation de pareille abstinence était comme une impossibilité physique, ou peu s'en faut. *Primum vivere*, comme chacun sait. Certaines catégories de leur société—si société il y avait réellement parmi eux—comme les femmes à certaines époques de leur vie, en faisaient le plus grand cas. Il doit être aussi permis de voir dans l'une de leurs observances concernant, non pas la manducation, mais l'effusion du sang, surtout du sang humain, comme un écho affaibli de la prescription mosaïque. Nous en avons un exemple frappant dans le journal de Hearne. Voici ce que ce véridique explorateur rapporte des observances de ses compagnons dénés après un massacre d'Esquimaux.

"Ils se considéraient", dit-il, "dans un état d'impureté qui les porta à observer certaines cérémonies très curieuses et insolites.

18—"Essai sur l'Origine des Déné-Dindjié", p. XLI.
19—*Op. cit.*, p. 183.

D'abord tous ceux qui avaient personnellement trempé dans le massacre ne pouvaient faire cuire aucune espèce d'aliments, soit pour eux-mêmes, soit pour d'autres. Comme, par bonheur, il y en avait deux qui n'avaient point répandu le sang, on leur assigna le rôle de cuisiniers, qu'ils jouèrent jusqu'à ce que nous eûmes rencontré les femmes. Cette circonstance vint à mon aide; car s'il n'y avait eu dans la troupe aucune personne de cette description, cette tâche me serait dévolue; ce qui n'eût pas été moins fatigant et embarrassant qu'humiliant et provoquant.

"Lorsque les aliments furent cuits, tous les meurtriers prirent une espèce d'ochre, ou terre rouge, avec laquelle ils se peignirent l'espace entre le nez et le menton, ainsi que la majeure partie des joues, presque jusqu'aux oreilles, avant de goûter à un morceau, et ils ne consentirent jamais à se servir d'un autre vase ou d'une autre pipe que les leurs pour boire et pour fumer, et aucun des autres ne parut disposé à boire et à fumer avec d'autres vases et d'autres pipes que les leurs".

Ces pratiques, ajoute l'explorateur, "furent strictement et invariablement suivies jusqu'à l'entrée de l'hiver, et pendant tout ce temps ils ne se seraient jamais permis d'embrasser leurs femmes ou leurs enfants. Ils s'abstinrent aussi de manger nombre de parties du renne et d'autres animaux, surtout la tête, les entrailles et le sang. Pendant la durée de leur impureté, ils ne trempèrent jamais leurs aliments dans l'eau, mais les séchèrent au soleil, les mangeant crus ou grillés lorsqu'ils pouvaient avoir un feu qui leur permît de les traiter ainsi.

"Lorsqu'arriva le moment de mettre un terme à ces cérémonies, les hommes, loin de toute femme, firent à quelque distance des tentes, un feu dans lequel ils jetèrent tous leurs ornements, tuyaux de pipe et vases, qui furent vite réduits en cendres. Après quoi on prépara un festin consistant en ces mets qui leur avaient été longtemps défendus, et chacun eut alors la faculté de manger, boire et fumer comme bon lui semblait" (20).

Le Lévitique condamne à mort toute personne possédée d'un esprit "pythonique ou de devin" (21). Faut-il faire remonter à pareil

20—*A Journey*, pp. 205-06.
21—*Lev.*, XX, 27.

arrêt la coutume qu'avaient les aborigènes américains de faire mourir quiconque avait perdu la raison, par suite d'une possession qu'ils croyaient de nature analogue? Tout Américaniste connaît le *windigo* des races algonquines et le sort qui lui était réservé. Je me rappelle moi-même avoir eu à désabuser certains de mes Dénés, qui croyaient ne devoir commettre aucun crime en exécutant une pauvre femme qui avait perdu l'exprit, et passait par des crises nerveuses que ses compatriotes prenaient pour une espèce de possession ou d'obsession.

Deux autres pratiques connues autrefois des Juifs, puisque la loi mosaïque les prévenait contre elles, et qui sont demeurées en honneur chez les Dénés, sont ainsi mentionnées dans le Lévitique: "Vous ne ferez aucune incision dans votre chair à cause des morts et vous ne ferez point sur vous-mêmes des figures ou des marques" (22). Nous avons dans cette dernière partie du texte sacré une allusion manifeste au tatouage, connu de tous les Indiens, de même que la première a trait à la coutume de se mutiler en signe de deuil, qui ne leur était pas plus étrangère. Je me rappelle, en effet, une femme sékanaise qui s'était coupée une phalange d'un doigt à la perte d'un enfant et une oreille à la mort d'un autre.

Il convient pourtant d'ajouter que, non moins que la coutume de se tatouer, l'habitude de se mutiler sous l'impulsion d'une forte passion était en honneur chez bien d'autres peuples que les Juifs, notamment chez les Huns, puisqu'à la mort d'Attila ses soldats se coupèrent avec des couteaux et se rasèrent la tête (23).

Quant aux observances qui accompagnaient le deuil proprement dit, celles que pratiquaient nos Dénés pouvaient passer pour une seconde édition de celles qui étaient en vogue chez les Juifs. Là encore il faut admettre que ces coutumes n'étaient point l'apanage exclusif de ces deux races. Leur valeur au point de vue ethnologique est donc assez minime.

J'en dirai autant de la peur de tout contact avec un cadavre, basée sur l'impureté légale qui était supposée s'ensuivre. Cette répugnance existait non seulement chez les descendants de Jacob,

---

22—*Ibid.*, XIX, 28.
23—*Chamber's Encyclopedia*, art. Attila.

comme du reste parmi les Dénés, mais encore au sein d'autres nations, comme par exemple, les Kamtchadales (24).

Peut-être faut-il traiter ainsi certaines pratiques dénées qu'on remarquait au cours de ces festins d'apparat qui rappelaient ceux de l'antiquité, païenne aussi bien qu'hébraïque, et ont en même temps la plus grande analogie avec les fêtes données de temps à autres par les souverains mongols. Les livres de la Genèse, chapitre XLII, Judith XII, Esther I, Daniel V, et d'autres passages de la Bible nous offrent des exemples de ces grandes assises de l'hospitalité, ou plutôt de la vanité humaine, dont j'ai moi-même décrit avec force détails (25) l'équivalent déné il y a nombre d'années.

On se rappelle qu'en pareil cas la générosité de l'amphytrion se mesurait à la dignité de l'hôte, ou à l'estime que le premier professait pour lui. En d'autres termes, les portions étaient servies aux convives par le maître de céans, qui les faisait doubles ou triples lorsqu'il voulait honorer spécialement quelque individu. Ainsi Joseph traita-t-il son jeune frère Benjamin (26); ainsi en usent encore les Dénés vis-à-vis de leurs hôtes.

Pareilles festivités marquaient également les grandes circonstances de la vie mongole. Elles duraient parfois sept jours de suite, et étaient accompagnées de distributions d'habits qui paraissent l'équivalent des distributions de couvertures et de peaux tannées si connues à l'ouest des montagnes Rocheuses sous le nom de *patlatch* et qui, il faut bien le reconnaître, quoique pratiquées par les Dénés, étaient pour eux un emprunt à la sociologie des races échelonnées le long du littoral du Pacifique septentrional.

Plus caractéristiques de la nation dénée étaient les nombreuses, et très strictes observances propres à la vie féminine qu'on remarquait parmi toutes ses tribus sans exception. Leur ressemblance

---

24—"Quand le mort est tiré hors de la cabane", écrivent Grieve et Jefferys des Kamtchadales, "ils se purifient en allant au bois y couper diverses racines desquelles ils font un cercle, au travers duquel ils passent deux fois. Après cela ils le rapportent dans le bois, et le jettent loin vers l'Ouest. Ceux qui ont servi à sortir le cadavre, sont obligés de prendre deux oiseaux, dont l'un est brûlé et l'autre mangé par toute la famille. Cette purgation se fait le même jour, car auparavant ils n'oseroient avoir communication avec personne, ni personne avec eux" (*Op. cit.*, p. 82).

25—*The Western Dénés*, pp. 147 *et seq.*

26—*Gen.*, XLIII, 34.

avec celles du code mosaïque est si frappante que ces pratiques ont, à elles seules, occasionné la thèse de l'origine hébraïque de cette peuplade. Il m'est difficile d'entrer ici dans cet ensemble de détails qui pourraient concourir à créer la conviction. J'en dirai pourtant assez pour mettre le lecteur en position de se former lui-même un jugement sûr.

Pourtant, pour ne point tomber dans l'exclusivisme qui a porté nombre d'auteurs à faire fausse route, ou du moins à aller trop loin dans leurs conclusions, il convient, même à ce propos, de faire remarquer que plusieurs des pratiques dont il va être question paraissent être plus anciennes que le Lévitique, auquel on a l'habitude de les rapporter. L'état de la femme sujette au mal périodique propre à son sexe, mal qui a causé tant de minutieuses prescriptions dans la loi mosaïque, était redouté de l'homme longtemps avant le temps de Moïse. En effet, lorsque Laban, furieux de la disparition de ses idoles, les cherchait parmi les effets de ses filles, dont l'une, Rachel, les avait emportées, il suffit à celle-ci de s'asseoir dessus et de dire tranquillement à son père : "Il m'est arrivé selon la coutume des femmes" (27), pour le voir s'en aller incontinent, et pour détourner de sa tête la sentence de mort que son mari, qui ignorait son larcin, avait implicitement prononcée contre elle.

En principe, l'horreur de la *femina menstruata* n'était donc pas limitée à la nation juive, ou du moins elle ne date pas des prescriptions du libérateur du peuple d'Israël. C'est là un point qu'il faut accorder à ceux qui tombent dans l'excès opposé à celui des crédules et rejettent *à priori* tout essai de comparaison. Mais autre chose est un sentiment plus ou moins généralement répandu, et autre chose les précautions par lesquelles il se manifeste.

Chez les Juifs de l'Ancien Testament, la puberté féminine donnait lieu à au moins six espèces d'observances. Premièrement, la jeune fille qui en subissait les conséquences était légalement impure, et tout contact avec elle occasionnait une souillure. En second lieu, on la séquestrait de la compagnie de ses semblables. Troisièmement, en certaines circonstances spécifiées au chapitre XV du Lévitique, on faisait une offrande pour la purifier. Quatrièmement, même à

27—*Gen.*, XXXI, 35.

la disparition de son mal, elle restait jusqu'à son mariage dans une espèce de séclusion mitigée. Cinquièmement, elle portait alors un costume spécial, et enfin elle était sous la garde d'un proche parent, que l'on tenait responsable de sa conduite et qui avait en outre le devoir de venger toute insulte qui pouvait être faite à sa protégée.

Le livre du Lévitique et certaines autres parties de l'Ancien Testament, non moins que l'historien Josèphe, nous sont garants de ces différents points de la sociologie israélite. Pour les deux premiers, on n'a qu'à consulter le chapitre XV du Lévitique, versets 19-23. Le verset 29 du même chapitre atteste le bien-fondé de ma troisième assertion.

Quant à la quatrième, à savoir que même en dehors de ces périodes menstruelles la jeune fille était, jusqu'à son mariage, plus ou moins séquestrée de la compagnie des étrangers, elle ne paraît pas moins bien établie. Le seul nom par lequel on désignait une vierge en hébreu, *helmah*, ou "cachée", devrait suffire à le prouver. Aux yeux d'un Juif de l'ancienne école une vierge n'était pas nécessairement une personne absolument pure de cœur et de corps, puisque le texte sacré se croit parfois obligé de mentionner le fait que la dite vierge n'avait point été "connue par l'homme" (28).

Cette désignation s'appliquait à toute fille qui, ayant atteint l'âge nubile, vivait dans des appartements spéciaux, évités par l'homme. Nous voyons, par exemple, qu'Amnon, qui entretenait une passion coupable pour Thamar, déplorait le fait qu'il ne pouvait la voir, vu qu'elle était vierge (29). De plus, lorsque Héliodore vint à Jérusalem pour en dépouiller le temple de ses trésors, nos livres saints ne trouvent rien de mieux pour dépeindre la commotion causée par son arrivée que de citer le fait que même "les vierges qui étaient *renfermées* vinrent, les unes à Onias, les autres aux murs [de la cité], tandis que les autres regardaient par les fenêtres" (30).

En ce qui est du costume propre à ces vierges, Dom Calmet nous apprend qu'elles devaient se voiler, et ne pouvaient être vues que de leurs proches parents (31). L'érudit Bénédictin ne donne aucune preuve de son assertion, mais nous n'avons pas à aller loin pour en

28—*Gen.*, XXIV, 16; *Num.*, XXXI, 17.
29—II *Reg.*, XXIII, 2.
30—II *Macc.*, III, 19.
31—"Dictionnaire de la Bible", art. Vierge; Toulouse, 1723.

trouver. Flavius Josèphe dit expressément qu'au temps de David les jeunes filles portaient des vêtements flottants, "attachés aux mains et descendant jusqu'à la cheville du pied, de manière que l'habit de dessous ne parût pas" (32). D'après saint Jérôme, cet partie du costume féminin, ou plutôt virginal, consistait en un voile léger qui couvrait le corps, y compris la tête, devant laquelle se trouvait une ouverture pour les yeux, comme cela se voit encore en Orient (33).

Si je comprends bien la Bible, cet ample vêtement n'était pourtant pas précisément un voile, bien qu'il en tînt lieu pour la tête, puisque nous lisons à propos de Thamar qu'elle "était revêtue d'une longue robe (*posim* en hébreu), vu que les filles du roi qui étaient vierges portaient de pareilles espèces d'habits" (34). C'était plutôt comme un supplément au costume ordinaire des femmes, une addition dont on pouvait se dispenser sans violer formellement les lois de la décence, puisque, après qu'elle eut été déshonorée, Thamar la déchira et s'enfuit.

C'est sans doute de cet appendice à l'habit féminin des Israélites et des tribus circonvoisines que Rébecca se couvrit à la vue de son futur beau-père (35). Bien qu'avant tout un gage de modestie il n'en était pas moins dans un sens comme l'équivalent de la *prætexta* des Romains, un signe de maturité, et probablement, dans le cas présent, un préservatif contre toute liberté indue par un rappel implicite au danger dont pouvait être le siège la personne qui le portait.

J'ai dit, en sixième lieu, que les jeunes filles juives étaient sous la tutelle de quelque proche parent. C'est ce qui explique pourquoi, d'après Josèphe, Rébecca dit au serviteur d'Abraham: "Laban est mon frère qui, avec ma mère, prend soin de toutes nos affaires de famille et est le *gardien* de ma virginité" (36).

C'est là, m'objectera-t-on, un témoignage pré-mosaïque, par conséquent, qui n'a rien à faire avec les Israélites comme tels. Ce à quoi je répondrai que cet exemple trahit une coutume suivie aussi bien par la postérité de Jacob que par ses ancêtres. En effet,

32—"Antiquités des Juifs", *lib.* VIII, *c.* VIII.
33—*Hier. in Isai.*, III.
34—II *Reg.*, XIII, 18.
35—*Gen.*, XXIV, 65.
36—"Antiquités des Juifs", *lib.* I, *c.* XVI.

après avoir mentionné le massacre de tous les Benjamites des deux sexes, à l'exception de six cents hommes, Josèphe dit que les Israélites se repentirent de leur acte inconsidéré, dont la conséquence ne pouvait être que l'extinction complète de la tribu de Benjamin. Ils permirent donc aux survivants de prendre pour femmes "quatre cents vierges" qui n'avaient point connu le lit de l'homme", comme dit l'Ecriture (37). L'historien juif ajoute qu'on fit alors remarquer que si les parents des jeunes filles se plaignaient du procédé, "on leur dirait qu'ils étaient eux-mêmes la cause de ce qui était arrivé en négligeant de *garder* leurs filles" (38).

Josèphe donne en outre comme l'une des raisons pour lesquelles Amnon ne pouvait visiter Thamar le fait qu'elle "était *gardée*" (39).

Or qu'était sous ce rapport la sociologie des Dénés d'Amérique? Il est pour le moins très curieux de voir que chacun des six points que je viens d'énumérer se retrouve clairement et intégralement dans le code social de ces Indiens, et que leur observation ne souffrait aucune exception ou mitigation.

Tous les auteurs qui ont traité de la femme dénée ont fait remarquer la véritable terreur qu'elle inspirait lorsqu'elle se trouvait dans l'état auquel j'ai fait allusion—depuis Hearne jusqu'au P. Petitot et à l'auteur de ces lignes. Ainsi que je l'écrivais il y a bien longtemps, la femme était alors considérée "comme dans un état d'impureté légale fatale à l'homme qui avait commerce, si indirect fût-il, avec elle" (40). Cette personne, ajoutais-je alors, était "immédiatement séquestrée de la compagnie de ses parents et forcée de s'abriter sous une petite hutte en branchages, seule et loin des chemins battus et du regard des passants".

Tout ce qu'elle touchait devenait impur et bon tout au plus pour le feu. Elle ne pouvait même pas se toucher la tête—sans parler de celle des autres—et avait pour se gratter une espèce de petit peigne en bois destiné uniquement à cet usage. Le contact de ses lèvres aurait également souillé le vase à même lequel elle buvait: un chalumeau fait d'un os de cygne lui permettait d'étancher sa soif sans condamner ce vase au feu. En voyage, elle ne pouvait même pas, cruauté indicible, suivre le chemin tracé par les hommes

37—Juges, XXI, 12.
38—Josèphe, *op. cit., lib.* V, *c.* 11.
39—*Ibid.*, VII, *c.* VIII.
40—*The Western Dénés*, p. 162.

lorsque, malade, chaussée d'énormes raquettes et chargée du ménage de la famille, elle se rendait d'un campement à un autre. Le contact de ses pieds avec la neige battue par les hommes eût fait perdre à ceux-ci toute chance de réussir à la chasse. Il lui fallait se frayer elle-même un sentier, tâche ingrate qui suffit à elle seule à mettre promptement à bout de forces le plus vigoureux marcheur, alors même qu'il ne porte que son arc et ses flèches.

Arrivée au campement, il était défendu à la femme malade de se laver à la rivière ou au lac, de peur d'en faire mourir les poissons, etc. Bref, on la fuyait comme la peste. Et la frayeur qu'inspirait son état était si enracinée parmi toutes les tribus dénées qu'elle survécut à leur adoption du christianisme, ainsi que j'en ai eu moi-même des preuves sans nombre.

Après sa première maladie, le père de la jeune fille faisait au peuple assemblé à cet effet une distribution d'habits ou de peaux tannées. C'est ce qu'on appelait laver sa "honte". Ce n'était ni plus ni moins que l'équivalent de l'offrande prescrite au verset 29, chapitre XV du Lévitique.

Le nom par lequel nos Dénés désignaient une vierge n'était pas plus approprié que le *belmah* des Juifs et avait à peu près la même signification. Nous avons vu que le mot hébreu voulait dire littéralement "cachée". Les Porteurs appelaient *sak-œ^{s}ta*, ou "séquestrée", toute fille qui avait atteint cette période critique de son existence, tandis que celle qui était affectée du mal propre à son sexe recevait le nom d'*a^{s}ta*, ou "celle qui est dans la cave."

En tant que *sak-œ^{s}ta*, en dehors de ses périodes de maladie, la jeune fille devait passer ses nuits, soigneusement *gardée*, dans une espèce d'alcôve tout près de l'oreiller de son père. "Un *tœneza*, ou noble, avait une fille, et elle était vierge", ainsi commence une légende des Porteurs. "Il lui faisait passer chaque nuit tout près de son oreiller, car il l'élevait avec le plus grand soin" (41). Or chacun sait que les mythes d'un peuple sont un fidèle miroir de ses coutumes sociales.

Donc, cette "vierge" dénée était tout aussi soigneusement *gardée* que la jeune juive des temps anciens. Enfin, la première, non moins que la seconde, portait un signe extérieur de sa condition. Chez les

41—*Three Carrier Myths; Trans. Can. Inst., vol.* V, p. 28.

Dénés de l'Est, c'était au dire de Hearne, "une espèce de voile ou rideau, fait de rassade" (42). Du temps de Harmon, 1812, les jeunes filles porteurs faisaient usage d'une "espèce de voile ou de frange, porté sur les yeux et fait soit de perles enfilées ensemble, soit de minces lanières de peau de chevreuil garnies de piquants de porc-épic" (43).

Cet indice de la puberté féminine était donc pour les *sak-œsta* dénées le parfait équivalent du *posim* des *belmah* juives. Comment des particularités sociologiques si singulières se retrouvent-elles à peu près identiques sous des cieux si différents, dans des régions séparées par de si grandes distances et au sein d'une société si dissemblable?

Mais ce n'est pas tout. Une fois mariée, la Dénée subissait la séparation *a tboro* dans tous les cas où celle-ci était prescrite par le Lévitique. La naissance d'un enfant avait aussi le même résultat. Dans ces cas, Juive et Dénée étaient légalement impures, et leur état inspirait les mêmes précautions (44). Il est aussi à noter que parmi les aborigènes d'Amérique, cette séparation durait plus après la naissance d'une fille qu'après celle d'un fils (45). Chez les Dénés, la coutume voulait que le mari de la nouvelle mère fît une distribution d'habits, dans laquelle il est permis de voir l'accomplissement inconscient d'une autre prescription du Lévitique (46).

Jetant en terminant un regard de rétrospection sur les pages qui précédent, je laisse au lecteur de bonne foi à décider lui-même si les points suivants n'ont point été abondamment prouvés :

1o Les ancêtres des Dénés émigrèrent certainement de Sibérie en Amérique, probablement par le détroit de Behring ; 2o les éléments qui, à l'origine, contribuèrent à former leur nation n'étaient point homogènes, et 3o ils eurent probablement commerce, direct ou indirect, avec des Juifs ou des peuples plus ou moins hébraïsants.

A.-G. Morice, O. M. I.

42—*Op. cit.*, pp. 314-15.
43—*An Account of the Indians living West of the Rocky Mountains*, p. 246 (Toronto edition).
44—*Lev.*, XII, 2
45—*Ibid.*, XII., 4. 5.
46—*Ibid.*, XII, 6

PAGES ROMAINES

Souvenir de cinquante ans.—La cession de la Vénétie.

La gravité des préoccupations de l'heure présente va laisser passer inaperçu le cinquantenaire de certains événements qu'il n'est pas inutile de rappeler aujourd'hui et dans lesquels l'Italie joua un rôle dont le souvenir est du plus vif intérêt.

Vaincu par les armées de l'Autriche et de la Prusse, en cédant ses droits sur les duchés de Schleswig et Holstein, Christian IX, roi de Danemark, livra ses vainqueurs à toutes les furies de la guerre. Le traité de Vienne du 30 octobre 1864, qui confirmait les succès austro-prussiens, fut la véritable tunique de Nessus qui devint fatâle aux alliés de la veille, en éveillant, dans son application, leurs jalousies et leurs rivalités.

Pour créer un nouvel embarras à l'Autriche, en cas de conflit avec elle, la Prusse s'empressa de reconnaître le nouveau royaume d'Italie, de le faire reconnaître officiellement par les petits états d'Allemagne et de contracter avec lui un traité de commerce dont les clauses très favorables devaient préparer une alliance qui, en flattant les aspirations italiennes vers la conquête des provinces encore sous l'autorité de l'Autriche, devenait une garantie par la Prusse, sûre désormais de diviser, le cas échéant, les forces des armées autrichiennes.

Pour mieux arriver à ses fins, la Prusse protestante chercha à s'assurer la neutralité de la France, en même temps qu'elle fomentait des troubles dans l'Italie méridionale, ici provoquant des manifestations républicaines, là éveillant les espérances des partisans des Bourbons, elle poussait le gouvernement à des mesures anti-religieuses pour satisfaire les désirs des partis avancés et l'entraînait à une nouvelle guerre contre l'Autriche en flattant les ambitions de conquête, en vue d'achever l'unité italienne.

Les mesures légales contre les associations catholiques se succédaient avec méthode, servant de digue à la poussée républicaine. Les dotations matrimoniales, si nombreuses en Italie, furent partagées entre les époux chrétiens qui imploraient la bénédiction de l'Eglise, et ceux qui, au nom de la libre pensée, les rejetaient se bornant au mariage civil. Sous prétexte de pourvoir à la sécurité de l'Etat, les Chambres votèrent une loi proposée par Crispi, en vertu de laquelle certains évêques furent brutalement envoyés en exil, sans même que le temps de régler leurs affaires personnelles leur fût laissé. Les journaux catholiques furent suspendus arbitrairement, et certaines associations religieuses furent dissoutes. Pour ne citer que quelques noms, les évêques de Guastalla, de Parme, de Calvi, furent parmi les premières vicitimes. Enfin, en 10 jours, du 9 au 10 juin 1866, le parlement vota les articles d'une loi qui supprimait toutes les corporations religieuses, confisquait tous leurs biens, les convertissait en rentes sur l'Etat, mais, ô amour des humbles ! pourvoyait aux nécessités des petits curés.

Ces persécutions si odieuses ne désarmaient pas le parti de Mazzini, si bien que se réunissant en un *meeting* à Florence même, le 19 mars 1866, il nomma un triumvirat chargé d'étudier le problème de la démocratie, et de le résoudre dans le plus bref délai. Ce problème de la démocratie renfermait celui de la détrônisation de la Papauté, comme couronnement de l'œuvre commencée par Luther, "*coronamento dell' opera cominciato da Lutero*". L'influence secrète des agents prussiens venus à Florence se manifestait.

Le 6 mai, un décret royal autorisait la formation de l'armée garibaldienne. Une lettre du ministre de la guerre à Garibaldi lui annonçait sa nomination de chef de l'armée démocratique alliée à l'armée royale.

La publication officielle du traité d'alliance conclu entre la Prusse et l'Italie eut lieu à peu près en même temps.

Le 20 juin, le roi Victor-Emmanuel lança deux proclamations, l'une à son peuple, l'autre à la garde nationale. Dans la première, évoquant tous les torts de l'Autriche à l'égard de l'Italie et son obstination à ne pas vouloir céder la Vénétie, il exposait la nécessité où se trouvaient les Italiens de prendre les armes pour aller à la délivrance de leurs frères encore détenus sous le joug autrichien. Puis, confiant la régence du royaume au prince de Carignan, il déclarait reprendre l'épée de Gaito, de Pastrengo, de Palestro, de San Martino, sûr de pouvoir finalement réaliser toutes les aspirations du vœu qu'il avait fait autrefois sur la tombe de ses ancêtres.

Par la seconde proclamation, il confiait à la fidèlité de la garde nationale la sécurité de la vie intérieure du pays.

Le même jour, le général La Marmora, qui s'était démis de la présidence du conseil et du ministère des Affaires Etrangères, pour assumer la charge de chef de l'état-major, signifiait la déclaration de guerre à l'archiduc Albert, commandant les troupes autrichiennes en Vénétie, l'informant que les hostilités commenceraient trois jours après la présente signification.

Le roi partit de Florence le 21 juin pour Crémona; le 23, à 7 heures du matin, l'armée italienne passa le Mincio, sans rencontrer nulle résistance de la part des Autrichiens.

Le 17 juin, Guillaume, roi de Prusse, avait déclaré la guerre à l'Autriche; ce ne fut que le 24, que l'empereur François-Joseph annonça à ses peuples la cruelle nécessité en laquelles il se trouvait de combattre ses ennemis.

Les forces en présence étaient, en chiffres ronds, six cent mille Autrichiens, sept cent mille Allemands-prussiens, trois cent soixante dix mille Italiens.

Après divers combats, l'armée autrichienne battit l'armée d'Italie à Custozza, le 24 juin, et celle-ci n'avait pu encore prendre sa revanche, quand, le 5 juillet, Napoléon III informa télégraphiquement le roi Victor-Emmanuel que l'empereur François-Joseph lui avait cédé à lui la Vénétie. Il l'invitait donc à accepter la médiation qu'il lui offrait, à conclure une armistice pour permettre de traiter des conditions de la paix qui, désormais, s'imposait.

La réponse de Victor-Emmanuel à Napoléon fut qu'il allait en référer à ses ministres, celle des ministres qu'il fallait prendre conseil de la Prusse, par suite des obligations de l'alliance, et que en attendant les hostilités continueraient. Le 10 juillet un nouveau télégramme informait l'empereur que la Prusse rappelait l'Italie à l'observation de ses engagements, que l'on ne pouvait reconnaître la cession de la Vénétie, sans abandonner de ce chef l'alliance prussienne, et forcer par conséquent la Prusse à soutenir désormais toute seule le poids d'une guerre qu'elle n'avait entreprise que parcequ'elle était assurée du concours de son alliée. C'était dire que l'Italie, qui avait subi la défaite de Custozza, voulait venger l'honneur de ses armes qu'elle ne pouvait pas recevoir la Vénétie à titre d'aumône, alors qu'elle en avait refusé la cession deux mois auparavant, par suite des conditions qu'on lui imposait en retour, et parce que ce don, fait par Napoléon, l'obligerait évidemment à une compensation envers la France.

Le général Cialdini passa donc le Pô, le 8 juillet, avec l'armée de 100,000 hommes dont il avait le commandement, cherchant partout une armée autrichienne à combattre, ne rencontrant nulle part pas même une sentinelle. Peu soucieux de défendre un pays dont la cession avait été faite à l'empereur des Français, sans esprit de retour, les Autrichiens s'étaient retirés, après avoir fait sauter les forts des places qu'ils abandonnaient, brûlé toutes les munitions, détruit les ponts sur l'Adige, afin de permettre à leur retraite volontaire de s'effectuer, sans que l'ennemi pût prendre contact avec eux. C'est ainsi que les troupes italiennes entrèrent sans coup férir dans Rovigo, Padoue, Vicence, Trévise totalement abandonnées.

La revanche de Custozza leur échappant sur terre, les Italiens essayèrent de la reprendre sur mer, à Lissa, où le 20 juillet fut une journée néfaste pour leur

marine. Lissa, qui était son objectif, ne fut pas conquise par eux et leur vaisseau amiral *Rè d'Italia* fut coulé à pic dans les profondeurs de l'Adriatique.

Il eût été imprudent de continuer à tenter la fortune des armes, et la gazette officielle du 24 juillet publia la note suivante :

"Les propositions faites par Sa Majesté l'Empereur des Français, en qualité de médiateur, aux gouvernements de Prusse et d'Autriche ayant été acceptées par eux comme base d un armistice, le gouvernement prussien a donné connaissance de cette détermination au gouvernement italien, réservant, suivant les termes de l'alliance, le consentement de l'Italie.

"A la suite de ce fait, le gouvernement italien se déclara prêt à consentir sous garantie de réciprocité à une suspension d'armes de 8 jours. pendant lesquels seront débattues les conditions qui, pour l'Italie, serviront de base à la conclusion d'une paix honorable."

Le surlendemain de la célèbre bataille de Sadowa (3 juillet), qui fut la grande défaite autrichienne, le 5 juillet, le *Moniteur* de l'Empire français avait laissé entendre que la cession de la Vénétie avait été acceptée par l'empereur, mais en réalité il ne fit aucun acte de prise de possession, ce dont l'Italie profita pour publier dans sa gazette officielle du 19 juillet et daté de Ferrare un décret royal, en 21 articles, réglementant le gouvernement provisoire et l'administration temporaire des provinces vénitiennes. Par des ordonnances successives, les diverses charges publiques furent toutes attribuées à des commissaires nommés par le roi. Pour légitimer toutes ces mesures, à la non prise de possession de Napoléon on joignait le refus opposé par l'Italie à reconnaître l'acte de cession fait par François-Joseph à l'empereur des Français.

Il en résulta que pour maintenir ses prétentions l'Italie posa comme bases des préliminaires de la paix les 3 articles suivants: 1. cession *directe*, sans nulle condition, sans nulle compensation, de la Vénétie au gouvernement italien ; 2, réserve de traiter une rectification de frontières pour la cession du Tyrol; 3, l'*Uti possidetis* militaire pendant l'armistice. Un refus très catégorique de l'Autriche fut la seule réponse qu'elle donna.

L'armistice fut prolongé jusqu'au 10 août, mais pendant ce temps, quatre nouveaux corps d'armée autrichiens se dirigèrent vers les frontières italiennes ce qui porta Victor-Emmanuel à modifier ses prétentions. Il envoya, à Cormons, le général Bariola pour négocier un armistice militaire, sans nul succès d'ailleurs, les Autrichiens rejetant l'*uti possidetis*, sinon sous certaines conditions qui le détruisaient. On prorogea de 24 heures la suspension d'armes, mais le 11 août, les Autrichiens sortant de Peschiera, vinrent occuper les hauteurs de Solferino et se mirent en état de recommencer les hostilités.

Force fut de céder et un nouvel armistice fut conclu allant du 13 août au 9 septembre.

Par l'article 8 des préliminaires du traité de paix avec l'Autriche, le roi de Prusse s'était engagé à obtenir l'adhésion de l'Italie à la paix, sitôt que l'empereur des Français aurait déclaré que la Vénétie serait mise à la disposition du roi d'Italie.

Le 18 août, le journal de Florence, l'*Opinione*, annonçait que "l'Empereur des Français mettait la Vénétie à la disposition de Victor-Emmanuel." Trois jours après il donnait la nouvelle du départ déjà effectué pour Paris, de l'aide-de-camp du roi, le général Angelini, porteur d'une lettre autographe de Victor-Emmanuel à Napoléon.

Le *Moniteur* du 1er septembre publia la note officielle suivante :

"L'Empereur en acceptant la cession de la Vénétie, s'est inspiré du désir de contribuer à éliminer une des causes principales de la dernière guerre, et de hâter la suspension des hostilités. A peine la conclusion d'un armistice en Italie a été arrêtée que le gouvernement de Sa Majesté a multiplié ses efforts pour faciliter l'entente et la paix entre les cabinets de Vienne et de Florence. Il était nécessaire toutefois de régulariser auparavant la cession faite à Sa Majesté par l'Empereur François-Joseph. "Un traité a été signé, à cet effet, le 24 de ce mois,

entre la France et l'Autriche, et la ratification de ses clauses en a été faite, hier, (31 août) à Vienne. En vertu de cet acte, la remise des forteresses et des territoires du royaume Lombard-Vénitien se fera par une commission autrichienne entre les mains du commissaire français actuellement en Vénétie. Le délégué de la France se mettra ensuite en rapports avec les autorités vénitiennes, pour leur transmettre les droits de possession qu'il aura reçus et les populations seront invitées à décider. elles-mêmes, du sort de leur pays. Sous cette réserve, S. M. n'a pas hésité à déclarer, depuis le 29 juillet, qu'elle consentait à la réunion au royaume d'Italie des provinces cédées par l'Autriche."

En preuve à l'appui, le *Moniteur* du même jour publiait la lettre de Napoléon à Victor-Emmanuel, à la date du 11 août, et portée au quartier général par le baron de Malaret, ambassadeur de France à Florence. Voici la teneur de la lettre:

" Monsieur Mon Frère :

" 'ai appris avec plaisir que V. M avait souscrit à l'armistice et aux préliminaires de paix conclus entre le roi de Prusse et l'empereur d'Autriche. Il est donc probable qu'une nouvelle ère de tranquillité s'ouvrira pour l'Europe. Votre Majesté sait que j'ai accepté l'offre de la Vénétie pour la préserve de toute dévastation et empêcher une inutile effusion de sang. Mon but fut toujours de la rendre à elle-même, afin que l'Italie soit libre des Alpes à l'Adriatique. Disposant de ses destinées, la Vénétie pourra bientôt par la voix du suffrage universel exprimer sa volonté.

"Votre Majesté reconnaîtra que, en ces circonstances, l'œuvre de la France a eu encore pour objet l'humanité, l'indépendance des peuples. Je vous réitère l'assurance des sentiments de haute estime et de sincère amitié, avec lesquels, je suis de Votre Majesté le bon frère,

Napoléon."

Le protocole suivi pour la remise des villes et des forts de la part des Autrichiens au gouvernement français fut d'une remarquable simplicité. En un procès verbal, le général Moring, autrichien, consignait la cession qu'il faisait, en chaque lieu, au général Lebœuf représentant Napoléon, et après en avoir manifesté l'acceptation, celui-ci rétrocédait ses droits aux représentants des municipalités qui invitaient aussitôt les troupes italiennes stationnant au dehors des portes de la ville d'en franchir les murs.

Malgré tous les bons offices du gouvernement français, à cette occasion, comme pour bien marquer que les cérémonies protocolaires de la cession n'étaient que des chinoiseries diplomatiques et que, pratiquement, l'Italie ne reconnaissait que la cession de la Vénétie à la France, trois jours avant que les généraux Moring et Lebœuf vinssent remplir leur mission, un décret royal de la cour de Florence fixait le jour du plébiscite et en faisait connaître les règles des suffrages.

Le 27 octobre, dans le palais ducal de Vénise, Tecchio, président de la cour d'appel, proclama que 641,788 citoyens affirmaient par leurs votes que leur volonté était d'être incorporés à la grande patrie italienne, et que sur l'ensemble des électeurs, seuls 69 étaient d'un avis opposé.

Malgré le patriotisme que montra en cette occasion le clergé, et les fêtes d'action de grâces célébrées dans toutes les églises, les sectes ne désarmèrent pas; il fallait laisser gronder la haine contre la religion, pour que le peuple souhaitât lui-même la prise de Rome, la chute du pouvoir temporel, pour achever l'Unité italienne. Quelques années encore et le fait était accompli.

DOF-PAOLO-AGOSTO.

BIBLIOGRAPHIE CANADIENNE

Le Devoir social au Canada français.—Voilà un livre d'une lecture vraiment réconfortante en même temps qu'agréable et utile, parce qu'il est riche d'idées saines et de promesses d'avenir. Si on peut se plaindre avec raison que trop de jeunes gens sont légers, ennemis de l'effort intellectuel, on devra reconnaître, en parcourant ce substantiel volume, qu'il s'en trouve aussi de fort laborieux, et qui savent utiliser à merveille les ressources de leurs talents. L'Association Catholique de la Jeunesse qui nous les montre ici après les avoir si bien outillés sur la question du devoir social, comme elle sait le faire pour tous les sujets qu'elle propose à ses membres, nous apparaît une fois de plus comme la merveilleuse école de formation sociale catholique pour les jeunes gens de notre race, à quelque classe qu'ils appartiennent. Si elle renferme, comme on le reconnaît communément, des âmes pleines d'ardeur et d'enthousiasme, éprises d'idéal, toutes dévouées de cœur à l'Eglise et à la Patrie, on trouve aussi dans son sein—et il en est peut-être moins qui le savent—des esprits sérieux, avides de vérité pure et complète, éminemment actifs, aptes aux problèmes les plus élevés, et prêts au travail le plus ardu pour atteindre leur noble but, l'idéal proposé. Le livre que nous présentons aux lecteurs de la *Nouvelle-France* sera sans doute, sous ce rapport et pour quelques-uns, une révélation; il sera sûrement pour les gens soucieux de notre avenir, et pour les jeunes surtout, une véritable mine et un encouragement précieux; il sera enfin pour tous les amis de bien une joie et un puissant motif d'espérance. Nous lui souhaitons pour notre part la plus large et la plus fructueuse effusion.

Après une partie plutôt préliminaire, intitulée: "La fête du Souvenir," et consacrée à la célébration extérieure du 10e anniversaire de la fondation de l'A. C. J. C., l'ouvrage contient tous les travaux soumis par les congressistes sur le Devoir social considéré sous toutes ses faces. En premier lieu et méritant une mention à part le discours de M. le Docteur Geo.-H. Baril, président de 'A. C. J. C. : nous le disons en toute conviction, nous avons rarement vu, chez des jeunes gens, autant de précision de doctrine et de forme; M. Baril donne à ses camarades un exposé succinct, clair et complet des principes du Devoir social dans un discours de haute envolée philosophique, et de la plus pure inspiration catholique. Nous ne pouvons signaler les autres discours ou travaux en particulier, mais nous tenons à féliciter tous ces jeunes gens de la façon simple, nette, et toujours sûre dont ils ont traité leurs sujets respectifs, et de l'intérêt que dénotent les commentaires et les discussions qui suivent les exposés de chacun. Le lecteur trouvera dans quatre chapitres tout remplis d'idées substantielles les questions particulières du Devoir social au Canada français : 1o. dans la classe rurale; 2o dans les profes)ions libérales; 3o dans le commerce et l'industrie; 4o dans la vie nationale. Puissent les jeunes gens de l'A. C. J. C., et d'autres aussi, se pénétrer des enseignements que renferme ce beau livre et les mettre vaillamment en pratique pour le plus grand bien de notre cher Canada français et catholique.

C. G.

L'Histoire Sainte enseignée; 2e partie: *Histoire du peuple de Dieu.*—Livre du maître et de la maîtresse, par l'abbé F.-A. Baillairge, curé de Verchères, P.Q. Grand in-8, de 410 pages. (1) Cette partie, dite intermédiaire, doit être enseignée au 5e et 6e cours d'école modèle.—Ouvrage destiné à suppléer au défaut d'étude de l'histoire de notre religion laquelle, d'après l'auteur, "est très-négligée, depuis des années, dans une multitude de nos maisons d'éducation."

Se vend chez l'auteur, broché, 75 sous, relié, $1.00 *franco.*

Acadie, par Ed. Richard, édité par H. d'Arles. Québec chez A. K.-Laflamme; Boston, chez Marier Publish. Co., 21 Harrison Ave.—Voici un ouvrage dont la fortune n'a rien de banal. Publié d'abord en anglais, grâces au R. P. Drummond S. J., qui l'a excellemment traduit, il voit enfin le jour dans sa langue originelle après la mort de l'auteur.

Ce n'est pas tout; il est entièrement refondu par l'éditeur, lequel s'est permis de le modifier de toutes les façons, soit en en corrigeant le style, soit en le documentant, soit en élaguant certaines longueurs. Quel dommage que M. d Arles n'ait pas poussé l'audace et le dévouement jusqu'au bout, en faisant disparaître les considérations pseudophilosophiques du chapitre premier et en résumant méthodiquement les deux volumes de l'œuvre complète en un seul! Je m'imagine que du fond de la tombe son cousin lui en aurait su bon gré.

C.est que E. Richard qui, entre parenthèse, écrivait mal le français, s'est montré injustement sévère pour la France et injustement indulgent envers l'Angleterre. Quel prurit pousse donc nos historiens canadiens à diffamer leurs ancêtres et à glorifier leurs persécuteurs?

Nos ennemis n'auront pas à chercher loin des arguments pour dèshonorer notre mère-patrie ; ils les trouveront en abondance dans les livres des Canadiens-français. Nous avons commencé à publier dans cette revue quelques réflexions sur ce sujet.

Est-ce à dire que l'*Acadie* soit un travail sans valeur? Loin de là. Sans doute ce n'est pas une histoire suivie, ce n'est pas même une étude de mœurs. Il ne remplace point les ouvrages antérieurs de Rameau, de Casgrain et de tant d'autres.

Qu'est-ce donc, dira-t-on? Un plaidoyer admirable et définitif sur la question acadienne, qui doit trouver sa place dans toutes les bibliothèques.

E. Richard était un avocat. Il a fait des documents découverts ou utilisés par lui un usage tel que le litige relatif à l'innocence des Acadiens et à la culpabilité inexcusable de leurs oppresseurs se trouve désormais vidé sans appel possible.

Dorénavant tous ceux qui écriront sur ce sujet qui nous passionne encore aujourd'hui se verront obligés d'adhérer sans réserve au jugement de Richard, sauf sur l'unique point de la responsabilité du gouvernement britannique.

Espérons que le second volume de l'*Acadie* ne se fera pas attendre et que nous pourrons bientôt féliciter plus amplement M. H. d'Arles.

fr. A. cap.

BIBLIOGRAPHIE FRANÇAISE

Charles Sarolea. *Le Réveil de la France*, texte anglais, et traduction par Charles Grolleau. 108 pages petit in-18, de la collection "Bellum", Georges Crès & Cie, éditeurs, 116 Bd Saint-Germain, Paris: prix fr 1.50.—L'auteur, qui est consul de Belgique à Edimbourg, et depuis vingt ans Directeur de l'enseignement français à l'Université de la même ville, prêche à ses élèves l'amour de la France dont il est lui-même animé. Rien de convainquant, et d'entraînant à la fois, comme ces courtes pages écrites en un anglais impeccable, avec traduction française parfaite en regard, où le savant professeur à la vigueur de l'argument, et à la science de l'histoire, unit la noblesse et le charme du style, pour venger l'honneur méconnu de notre ancienne mère-patrie. A ce beau tableau pourquoi nous faut-il signaler une ombre regrettable? A la page 40, pour expliquer—nous n'osons dire justifier—la décroissance de la population française, l'auteur donne une ou deux raisons que ne saurait admettre la sociologie chrétienne.—Nous ne pouvons résister, en terminant cette courte appréciation, au plaisir de citer une envolée de l'éloquent professeur: "On a dit autrefois

de ton aimable terre des Gaules que c'était le plus beau royaume que Dieu ait jamais créé après celui du Ciel. Les chroniqueurs ont exalté les "gestes de Dieu par les Francs," *Gesta Dei per Francos.* Car tes rois francs étaient des saints et tes jeunes filles elles-mêmes des héroïnes. Le monde a bien changé depuis. Mais ton esprit, ô France, n'a pas changé. Tes palais modernes, comme tes anciennes cathédrales, révèlent encore tes vertus. Ton sanctuaire de Reims, mutilé par les barbares, était le Panthéon de la chrétienté. Comme au temps de saint Louis, de sainte Geneviève et de Jeanne d'Arc, la France accomplié encore les "gestes de Dieu". Tu travailles encore au plan divin dans l'humanitt. Comme aux jours de la Pucelle d'Orléans, le Dieu qui te protégea toujours choisit encore les plus humbles et les plus pauvres de tes enfants pour accomplir sa volonté divine." L. L.

SUR LA GUERRE. *Pages actuelles* 1914-15. Editeurs Bloud & Gay, Paris.

1o. *La Neutralité de la Belgique*, par Henri WELSCHINGER. 64 pages.

2o. *La Belgique en terre d'exil*, par Henry CARTON DE WIART. 78 pages.

3o. *L'Allemagne s'accuse*, par Jean de BEER. L'invasion et l'occupation allemandes en Belgique. 62 pages.

4o. *Comment les Allemands font l'opinion:* Les nouvelles de guerre affichées à Bruxelles, par L. DUMONT WILDEN. 2 brochures de 103 et 104 pages.

Ces quatre brochures nous reportent en Belgique au milieu des horreurs qui marqueront longtemps le sol de ce pays martyr. Nous y voyons tour à tour la perfidie, la cruauté, la cupidité qui semblent avoir fait alliance ensemble, sous le patronage de la *kuliur* germanique, pour bien nous faire voir l'impuissance et l'inanité de toute civilisation qui ne s'appuie pas sur le christianisme.

5o. *Les sous-marins et la guerre actuelle*, par G. BLANCHON. 38 pages.

6o. *Les Zeppelins*, par G. BESANÇON. 43 pages.

7o. *Notre "75"*, par Francis MARRE. 63 pages.

8o. *Dans les tranchées du Front*, 63 pages.

Avec ces auteurs nous touchons du doigt les armes principales dont se servent les soldats qui font la Grande Guerre. Formidables comme jamais arme n'a été, ces engins font du ravage épouvantable là où portent leurs coups. Il est intéressant de les étudier avec des hommes qui les connaissent si bien.

9o. *Rectitude et Perversion du sens national*, par Camille JULLIAN. 40 pages. Nation et patrie, sens national et patriotisme. Voilà ce que l'auteur veut expliquer dans un ingénieux rapprochement qu'il fait entre la France et l'Allemagne. Dans la première il voit ce que doit être une nation, dans la seconde ce qu'elle ne doit pas être. Ce parallélisme fort intéressant se poursuit jusqu'au dernier chapitre intitulé: "Ce que doit être une nation dans le temps et dans l'espace."

Sous la Rafale. Souvenirs de guerre d'après des documents inédits, par M. DE SELLE DE LA CASTILLE. Préface par le général F. Canonge; in-12, fr. 1.50 P. Lethielleux, éditeur, 10 rue Cassette. Paris—6ème. 175 pages. Se divise en quatre parties: 1o. Humour français: la vie dans les tranchées; 2o. Bravoure française: l'assaut; 3o. Espérance française: le réveil religieux; 4o. Grandeur française: nos morts.

Petits récits, bien vivants, qui peignent admirablement la vie française. La certitude si réconfortante de la victoire finale y brille à chaque page. Ce qui ajoute à l'intérêt, c'est que tous ces traits sont tirés de lettres qui ont passé par les mains de l'auteur. C.

La Jeune Génération en Alsace-Lorraine, par l'abbé WETTERLÉ, ancien député au Reichstag et à la Chambre d'Alsace-Lorraine. Préface par Henri Welschinger, membre de l'Institut, in-12...0.50, *franco*...0.55. (P. Lethielleux, éditeur, 10, rue Cassette. Paris, VIe). Conférence faite pour prouver que l'âme alsacienne-lorraine est toujours, comme autrefois, faite d'étoffe bien française.

289

LA NOUVELLE-FRANCE

TOME XV JUILLET 1916 No 7

LE PATRIARCAT DE CONSTANTINOPLE ET LE CÉSARO-PAPISME

(*Suite*)

Que l'Empereur, en outre, mettant le comble à sa sollicitude pour le bien spirituel de ses sujets, réprimât l'immoralité de certains spectacles; qu'il sévît contre les hérésiarques, obstinés perturbateurs de l'Etat aussi bien que de l'Eglise; qu'à l'Empire devenu chrétien il donnât une Capitale nouvelle, d'où était banni tout vestige de paganisme, où affluaient les plus précieuses reliques de toute les parties de la Terre Sainte et de l'Asie; où l'œil rencontrait de toutes parts, basiliques, églises, couvents, hôpitaux ; où les cérémonies du culte revêtaient une magnificence vraiment royale (1), quoi de mieux?

1—Il faut convenir que Constantinople avait plus que Rome l'aspect d'une capitale d'Empire chrétien. Rome gardait son Sénat et son Capitole, e le restait attachée à nombre de ses vieilles traditions païennes. Constantinople n'avait aucun de ces monuments d'un passé déconsidéré. De plus, jusqu'à ce que les Arabes et les autres peuplades musulmanes viennent menacer ses provinces, Constantinople demeurera intacte, tandis que Rome et l'Italie seront ravagées par les barbares, souvent par la peste et la famine. Au milieu de cette universelle dévastation Constantinople surgira comme la tête radieuse du Christianisme. C'est de ses murs que partiront les missionnaires pour de nouvelles conquêtes évangéliques; c'est à son Basileus que s'adresseront les ambassadeurs des Francs, des Wisigoths, voire des Anglo-Saxons; c'est à lui que le Pape viendra suppliant demander des secours en argent et en vivres, et en soldats, pour sauver la péninsule des misères innombrables qui fondront sur elle. Au fond tout cela sera providentiel. Grâce à l'invasion des barbares les empereurs d'Orient seront de plus en plus oubliés en Italie ; un seul homme y fera figure de maître et de sauveur, ce sera le Pape. Un jour cet homme s'affranchira complètement de la tutelle byzantine, il sacrera lui-même un nouvel empereur d'Occident qui à son tour lui confirmera la possession d'un territoire, et ajoutera à la couronne pontificale l'éclat d'une couronne royale. Mais l'Empereur d'Orient ne se consolera pas de ce geste libérateur; pour s'en venger il finira par rompre avec le chef de l'Eglise du Christ.

N'était-ce pas l'union des deux pouvoirs, telle que rêvée par l'Eglise, laquelle, ne l'oublions pas, n'a jamais dédaigné le secours du bras séculier, du moment que celui-ci n'a pas cherché à l'enchaîner et à la dominer, sous prétexte de seconder son action apostolique. Ne nous étonnons pas que l'Eglise ait accordé à Constantin certains privilèges spirituels, qui passeront à ses successeurs; qu'elle l'ait tirée du rang des simples laïcs; qu'elle en ait fait une sorte de personnage religieux par le rite du sacre assez justement dénommé le huitième sacrement; qu'elle lui ait permis de remplir certaines fonctions réservées aux clercs, v. g. de lire l'épître à l'ambon, de porter l'Evangile dans ses mains, de recevoir du Patriarche l'encensoir et d'encenser la sainte table, de prendre le pain consacré et de se communier lui-même. C'était sa manière à elle de reconnaître l'importance des services que ce prince lui avait rendus. C'est en ne perdant pas de vue ces mêmes services qu'il nous faut lire certains éloges des panégyristes de l'impérial catéchumène, et interpréter certaines paroles de Pères d'ailleurs très orthodoxes et nullement disposés à sacrifier l'indépendance de l'Epouse du Christ. N'est-ce pas un saint Grégoire de Nazianze qui appelle l'Empire un sacerdoce? N'est-ce pas le pape Léon-le-Grand qui écrira à Théodose II sa joie de rencontrer en lui un esprit non seulement royal, mais encore sacerdotal" (1)? N'est-ce pas l'assemblée entière des Pères du Concile de Chalcédoine qui s'écriera après l'allocution de Marcien : "Gloire à Marcien! Nouveau Paul, flambeau de la foi orthodoxe, nouveau Constantin, tu es ensemble prêtre et empereur, vainqueur à la guerre et docteur de la foi?" (*Cf.* Héfélé. *Histoire des Conciles, III*, p. 69). Saint Grégoire, saint Léon, les Pères de Chalcédoine ne prétendent pas identifier l'empire et le sacerdoce, déclarer que l'empereur est un véritable prêtre ou évêque ; ils veulent simplement assimiler le zèle que déploie et doit déployer le prince pour les intérêts de l'Eglise au zèle que tout évêque est tenu par sa fonction de déployer pour le troupeau confié à ses soins.

La prééminence de l'autorité spirituelle sur l'autorité temporelle est un de ces points essentiels qui font partie de la doctrine immuable de l'Eglise, et qui n'a jamais manqué de défenseurs même en

1.—Il écrira de même à Marcien : *In christianissimo principe sacerdotalem experimur affectum.*

Orient. On connait les réponses énergiques de saint Basile à Valens et au préfet Modeste. A ce même préfet Euloge, simple prêtre d'Edesse, ne craignait pas non plus de dire : "Est-ce que l'empereur a reçu le sacerdoce en même temps que l'Empire?" Faut-il rappeler les remontrances par où saint Jean Chrysostome prouve aux courtisans du *Basileus* qu'il n'estimait pas celui-ci son supérieur en matière de foi et de morale?

Les empereurs vraiment chrétiens,—et il y en eut sur les rives du Bosphore comme sur celles du Tibre,—ne parlèrent ni n'agirent autrement que les grands évêques. Marcien annula toutes les lois contraires aux canons ecclésiastiques, à quoi les Pères de Chalcédoine répondirent par cet aphorisme : "Aucune loi ne doit prévaloir contre les canons." Valentinien 1er déclara dans son édit aux évêques d'Asie, promulgué en confirmation du synode d'Illyric, que personne ne devait dire : "Nous suivons la religion de l'empereur qui gouverne le pays;" rappelant qu'on ne pouvait ainsi oublier celui qui nous avait donné les préceptes sur l'âme, et la parole de l'Evangile : Rendez à César ce qui est à César, à Dieu ce qui est à Dieu. Voilà la doctrine que les meilleurs des princes chrétiens ont confirmée par leur déférence et les autres par leurs persécutions; voilà la doctrine que les Papes, à défaut des évêques orientaux, n'ont cessé de redire à Constantinople comme au reste du monde (1).

* * *

Il n'en est pas moins vrai que toute l'histoire de cet Empire by-

1.—C'est naturellement en Occident, où le servilisme était moins ancré, que nous rencontrons les plus énergiques défenseurs de ce dogme. Osius de Cordoue avertissait Constantin de ne pas outrer son rôle d'évêque extérieur : "Ne vous ingérez pas, lui écrivait-il, dans les affaires ecclésiastiques; ne prétendez point donner des ordres en ces matières; recevez-les plutôt de nous, Dieu vous a donné l'Empire, à nous il a confié l'Eglise. Comme celui qui vous dérobe votre puissance contrevient à l'ordre de Dieu, ainsi craignez de vous charger d'un crime en tirant à vous ce qui est de l'Eglise" (Hergenroether, II, No. 209). Hilaire de Poitiers n'hésitait pas à lancer à Constance cette apostrophe : "Tu es le tyran des choses divines." Saint Nil au proconsul Eusèbe : "Ne soyez pas le juge des juges. Vous n'avez pas à prononcer sur les évêques du Seigneur." L'émpereur Honorius donnait à son frère Arcadius des avis très opportuns en cette matière : "Si la discorde, lui écrivait-il, éclate parmi les évêques sur une affaire religieuse, la décision en revient à un tribunal épiscopal; c'est lui qui doit expliquer les choses de la religion ; à nous il convient d'obéir." (Hergenr. *ibid.*). Voir de beaux exemples d'indépendance dans de Broglie. *L'Eglise et l'Empire romain au 4ème s.* T. III, pp. 239, 252, 253, 352 ; tome IV pp. 258, 465, 476 ; au tôme VI, pp. 158 et 199, l'attitude de saint Ambroise contre les ordres de l'impératrice Justine.

zantin, qu'on a eu raison de dénommer le *Bas-Empire*, n'est, à très peu d'exceptions près, que l'histoire des intrusions de ses chefs temporels dans le domaine religieux.

Qu'un si grave désordre ait pu pénétrer dans l'Eglise à peine sortie des catacombes, presque immédiatement après que tant d'apôtres, de vierges et de martyrs avaient généreusement versé leur sang pour l'émancipation des consciences du joug de César, voilà de quoi nous surprendre et même nous scandaliser. Nous en cherchons instinctivement les causes. Essayons de les découvrir.

Il y avait d'abord au point de vue politique cette quasi-identification que je viens de noter, entre l'Empire et le Christianisme, et qui amenait à peu près fatalement le Prince à se mêler de choses qui ne le regardaient pas. Il y avait ensuite pour justifier ses empiètements, la survivance en pleine société chrétienne d'un dogme païen, dont la négation par les disciples de Jésus de Nazareth avait été la véritable origine des persécutions dirigées contre eux, pendant trois cents ans, je veux parler du dogme de la divinité de Rome et du souverain qui la représentait, qui l'incarnait, peut-on dire.

Expliquons-nous. Que l'Empire romain eût été le cadre ou l'armature providentiellement préparée pour recevoir le christianisme, c'est ce que personne ne songeait à contester au quatrième siècle.

En émigrant sur les rives de la Corne d'Or, et en y établissant sa capitale, Constantin n'avait pas prétendu scinder l'Empire, et nul, pas plus que lui, ne doutait qu'il ne demeurât la tête unique de ce corps gigantesque, qu'il ne dût diriger tous ses mouvements, aussi loin que s'étendissent ses tentacules, que ce fût par delà les Gaules jusque dans les îles brumeuses de l'Océan, ou par delà les sables de la Syrie jusque sur les bords de l'Euphrate et du Tigre. On admettait qu'il se donnât un ou plusieurs auxiliaires dans l'administration d'aussi vastes territoires, non tout-à-fait des égaux. Il pouvait se reposer sur son second pour le gouvernement de la péninsule italique et du reste de l'Occident, non s'en désintéresser complètement, non surtout renoncer à son haut domaine sur une portion quelconque de l'Empire. Il restait la source unique du pouvoir qu'il transmettait à ses associés. Bien plus, le Christianisme étant destiné à tous les peuples et l'Empire devant l'encadrer, on ressuscitait en la christianisant la légende virgilienne, qui vou-

lait que Rome eût été appelée par décret divin à gouverner toutes les nations et l'on convenait que l'Empereur était, en droit théorique, le Maître de toute la partie habitable de la planète (1). On adaptait à l'ordre temporel la parole de Jésus à ses apôtres : *Ite, docete omnes gentes.* Je le repète, telle était la croyance commune aussi bien chez les Occidentaux que chez les Orientaux. Les premiers, comme les seconds, étaient convaincus qu'à l'unité et à l'universalité de l'Eglise devaient correspondre, dans les desseins de Dieu, l'unité et l'universalité de l'Empire. Aussi, quand il verra le formidable organisme que présidaient les Césars s'en aller pièce à pièce sous les coups des barbares, saint Ambroise sera pris d'épouvante ; il croira à l'imminence de la fin du monde. Toutefois, en Occident on n'oubliait pas l'autre parole du Christ, qui avait nettement séparé les droits de Dieu des droits de César. On voulait bien, ainsi que je viens de le montrer, que César fût l'évêque extérieur, mais pas autre chose; qu'il employât l'immense force matérielle dont il disposait à la défense du progrès, à l'exaltation de l'Eglise, non à son absorption.

Sur ce point, au contraire, les Orientaux en vinrent de bonne heure à altérer gravement la doctrine évangélique, en lui substituant la conception païenne de l'Empire. Une telle conception flattait trop leur vanité pour qu'ils la laissassent périr, maintenant qu'ils avaient succédé aux anciens Romains dans le gouvernement du monde. Ils la christianisèrent, il est vrai, en ce sens qu'ils l'épurèrent du culte idolâtrique que le polythéisme permettait de rendre à un mortel; mais ils ne diminuèrent rien du rôle transcendant et providentiel que les poètes latins avaient attribué à la Ville Eternelle. Loin de là, il l'exaltèrent encore en rattachant ses attributs à une volonté très précise et très déterminée de l'Auteur des choses (2).

1.—On connaît l'aventure d'un envoyé de Charlemagne à Constantinople, aventure rapportée par le moine de Saint-Gall, et qui nous montre bien l'idée que se faisaient les empereurs byzantins de l'étendue de leur puissance. L'ambassadeur énumérait les guerres de Charles contre les Frisons, les Saxons et autres barbares. "Pourquoi, reprit le *Basileus*, ton maître se donne-t-il tant de peine pour conquérir ces terres lointaines? Prends-les; je te les donne!" Ce qu'ayant rapporté le messager: "L'Empereur, lui répondit Charlemagne, aurait mieux fait de te donner une paire de chausses; tu eusses su qu'en faire dans un si long voyage."

2—Avec une conviction plus profonde que jamais ils répétaient le célèbre vers de l'auteur de l'*Enéide* :

Tu regere imperio populos, Romane, memento,

depuis qu'ils pouvaient remplacer le mot *Romain* par le mot *Grec*.

Suivant l'idée byzantine, en effet, la puissance romaine, en nivelant la plus grande partie de notre petit globe sous son sceptre, n'avait pas simplement préparé le terrain à la diffusion du Christianisme ; elle avait réalisé le but vers lequel Dieu la menait; car elle était la forme définie que le Créateur avait de toute éternité résolu de donner au gouvernement des affaires humaines ; forme parfaite, image du gouvernement céleste, reproduisant ici-bas la cité de Dieu, au-dessus de laquelle par conséquent il eût été vain de chercher quoi que ce soit (1). Qu'à une telle forme de gouvernement le Christianisme fût la seule religion adaptée, précisément parce-qu'elle n'était limitée à aucune nation particulière; que l'Empire romain n'eût répondu pleinement au dessein du Créateur, qu'il n'eût été achevé, en quelque sorte, que le jour où Constantin fut devenu chrétien, on en convenait d'autant plus volontiers qu'une pareille théorie ne faisa t que confirmer la priorité divine de l'organisme des Césars. Quelque divin que fût le Christianisme, il n'était jamais qu'un élément de l'Empire.

Par quelque habile et puissant artiste que son plan eût été tracé, il restait subordonné au plan du monde. Vicaire du Christ, le pape n'en restait pas moins fatalement soumis au Vicaire de Dieu, à ce *Cosmicos autocrator*, qui, étant la clef de voûte de l'édifice impérial, devenait indispensable au maintien de l'ordre universel, comme l'était l'édifice lui-même, ne pouvait par conséquent pas plus se départir de son droit de haute surveillance sur l'administration religieuse que sur l'administration civile.

D'ailleurs la conservation et le progrès de l'Eglise dépendant strictement de la conservation et du progrès de l'Empire, les confins et les intérêts de l'Eglise se confondant avec ceux de l'Empire, à qui, sinon à l'Empereur, revenait le rôle de diriger la propagande du Christianisme, de veiller à l'intégrité de l'Evangile et des Ecritures, à l'orthodoxie de l'enseignement des papes et des évêques, au bon gouvernement de leurs ouailles? Ce n'est pas pour rien que l'autocrate byzantin s'appellera un jour l'empereur orthodoxe ! Il prendra tellement au sérieux son titre et sa mission qu'il jugera

1—Voici ce qu'on lit dans le *Livre des cérémonies* du sacre : "Quand nous montrons dans la puissance impériale cet ordre et cette harmonie, nous représentons en miniature l'ordre et le rythme que l eDemiurge a mis dans l'univers."

l'évêque de Rome et le rejettera de sa communion comme hérétique. Mahomet peut venir; il n'aura pas à se torturer la cervelle pour inventer le Kalifat et réunir sur une seule tête la puissance religieuse avec la puissance civile ; il n'aura qu'à calquer le plan de l'Islam sur le régime byzantin tel qu'il le verra fonctionner sous ses yeux.

Le Basileus étant ce que je viens de dire, on s'imagine bien que rien ne pouvait être plus solennel ni plus religieux que son intronisation. A Sainte-Sophie, parmi des flots d'encens, des chants, des cérémonies écclésiastiques, "le Patriarche faisait la croix, avec l'huile sainte, sur le front du Prince, en mémoire de celui qui est le roi de l'Univers, et qui, par cette imitation le constituait en puissance sur la terre...L'huile versée en forme de croix par le Patriarche montrait que c'était le Christ qui faisait l'onction (1)". Que la présence du Patriarche dans cette consécration impériale ne trouble pas nos concepts. Le personnage ecclésiastique n'était là que comme simple ministre du Christ. "C'était le Christ qui était l'électeur, et l'empereur, parmi ses titres, portait celui d'élu de la Trinité, nommé par le suffrage du Roi des rois." Sur les inscriptions monétaires on lisait de même : "N... en Christ, roi éternel, roi des Romains." Ainsi consacré, le Basileus ne pouvait que mener une existence pontificale. L'étiquette de la cour lui rappelait sans cesse qu'il était le premier des personnages religieux. Son costume éclipsait celui des Pontifes.

Dessous, une longue chlamyde blanche (semblable à l'aube de notre clergé), par dessus, une sorte de longue chasuble couvrant les épaules et les bras étincelants d'or et de pierreries, rigide et pesante comme une chape. La couronne surmontée de la croix était presque la tiare du patriarche et des métropolites de l'Eglise orientale; de cette couronne descendait, le long des deux joues, les *prœpendulia*, pendeloques ou rivières de diamants et de pierreries, qui se réjoignaient sous le menton. Le Basileus ainsi accoutré ne montrait presque pas de visage, presque pas de mains, presque pas de chair, comme la *Theotocos* et les saints des icones, dont l'image était cachée sous une croûte d'or et de gemmes. Ainsi immobilisé, emmaillotté, étouffé, écrasé sous ce lourd et splendide appareil, le *Basileus*, assis raide sur le trône de Salomon, les mains occupées par les insignes impériaux, ne pouvait faire un mouvement; il s'offrait aux hommages des courtisans, et à la piété du peuple dans une sorte d'immobilité hiératique, comme une idole d'Orient, parmi les flots d'encens et les chants d'église (2)".

La même étiquette prescrivait la forme de couronne et de vête-

1—*Livre des cérémonies. Cf.* A. Rambaud. *Empereurs et impératrices d'Orient. Revue des Deux-Mondes*, 1er janvier et 15 février. 1891.
2—A. Rambaud, *ibid.*

ment qu'il devait porter dans chaque cérémonie, et "ses hangements de costume étaient aussi fréquents que ceux du Patriarche officiant en grande pompe à Sainte-Sophie." Le saint personnage

passait sa vie au milieu des cantiques, des psaumes, des processions. L'enceinte de son palais renfermait moins d'appartements que d'églises. La salle du trône était pleine de reliques: la verge de Moïse, la vraie croix, etc. Sa salle à manger, sa chambre à coucher étaient décorées des images gigantesques, sur fond d'or, du Christ sévère ou de la *Theotocos* impassible. Le *papias* ou concierge du palais *gardé de Dieu* était un clerc. Les portes étaient les portes saintes, et, comme celles de l'iconostase, qui ne s'ouvraient que pendant l'office qu'à de certains moments, elles ne roulaient sur leurs gonds qu'à de certaines heures... Tous les mois on procédait en grande pompe à la bénédiction de la demeure impériale (1)."

De même qu'il régnait par le Christ, le Basileus gouvernait par lui. C'était par lui qu'il lançait des décrets, qu'il remportait des victoires, qu'il conférait des dignités et des fonctions. Aussi, pour recevoir ces sortes de sacrements administratifs, "fallait-il être en état de grâce, prêt à communier, et avoir la crainte du Seigneur. A Byzance l'état de grâce eût été l'état normal des consciences d'employés."

Quoi d'étonnant qu'un Prince élevé à cette hauteur au-dessus du reste des humains et ainsi religieusement adulé ait vite oublié

1—A. Rambaud, *ibid.* Quant aux dignités profanes du Palais (si l'on peut appeler profanes des choses concernant un personnage aussi sacré que le *Basileus*), elles étaient au nombre de dix-huit. "Celle de Stratélate, c'est-à-dire de général, était la moindre des dix-huit, et cela se comprend: verser son sang pour l'Etat, et ne savoir autre chose, c'était là une fonction peu aulique, et dont le premier barbare venu pouvait s'acquitter." (G. Kurth : *Origine de la civilisation moderne, t. I*). Le Consul occupait le 7ème rang seulement ; au dessus du Consul "s'étageaient majestueusement les spathaires, les spatharo-candidats, les protospathaires et plusieurs autres, jusqu'à ce qu'enfin, plus haut que le curopalate, plus haut que le nobilissimus, ou rencontrât le César, l'heureux mortel au dessus duquel il n'y avait plus que la *Majesté impériale.* Il est vrai que l'écart était toujours immense et, comme pour se complaire à le faire sentir, l'Empereur jetait sans cesse entre le César et lui de nouvelles dignités. Telles furent celle de *Basileopator*, créée au profit des beaux-pères d'Empereurs, et celles de *Protosebastos* et de *Sebasterocratos*, inventées par Alexis Comnène, sans parler des *Panhyperprotosebastohypertatos*, dont le nom seul exprime suffisamment la majesté. Cette superbe gradation de dignitaires fait penser à la succession des *éons* que les hérésies orientales faisaient sortir du sein du grand Tout, et qui peuplaient, sans pouvoir le remplir, l'abime entre le Créateur et le monde" (G. Kurth). A remarquer que cet appareil extérieur, qui fait de la personne impériale une sorte d'idole, est de plus en plus déterminé, de plus en plus en honneur, à mesure que Byzance se sépare de Rome, et que sa religion se réduit davantage à de pures cérémonies. Le Bas-Empire cherche dans les fictions de l'étiquette l'illusion de sa grandeur perdue.

qu'il n'était qu'évêque extérieur; qu'il n'ait pas tardé à s'affranchir de la tutelle des papes et des évêques, quelque timide et peu gênante qu'elle fût; qu'il se soit attribué pleine initiative pour la convocation des assemblées conciliaires (1), les nominations épiscopales, les divisions et créations de diocèses, la répression des hérésies ou prétendues hérésies; qu'il se soit hardiment érigé en docteur (2) et législateur suprême, écrivant des ouvrages de doctrine, publiant de longs édits où il exposait la foi à sa façon, mais ne souffrait pas qu'on différât d'opinion avec lui, promulguant ou laissant ignorer les canons des Conciles, suivant qu'ils lui plaisaient ou non? Quoi d'étonnant qu'il fût prompt à morigéner tout évêque qui faisait mine d'indépendance et à lui rappeler énergiquement que son élévation était due au bon vouloir du Prince qu'il était prudent de ne pas irriter (3) ? Constance inaugurait bien la tradition byzantine sur ce point, quand il disait aux prélats assemblés à Milan : "Sachez que les évêques qui parlent en mon nom expriment la vérité même ; ma volonté aussi est un canon, et celui-là en vaut bien un autre. Mes évêques d'Orient trouvent bon qu'il en soit ainsi. Convenez-en vous-mêmes ou préparez-vous à l'exil" (4).

Anastase le Silentiaire ne donnait pas de meilleurs motifs au pape Hormisdas, pour lui expliquer son refus de recevoir lettres et légats de Rome. "Sache, lui écrivait-il, qu'il appartient aux Augus-

1—Constance convoqua douze conciles pour établir par eux une doctrine déjà condamnée.

2—Constance écrivait à Athanase: "Tu as recouvré ton siège par les suffrages du synode et par ma volonté. Et au peuple d'Alexandrie :"Je l'ai rendu a sa patrie et à son église par la volonté du Très Haut et par mon propre jugement".

3—Se doute-t-on que dans la collection des Pères grecs (de Migne) nous avons les écrits de dix neuf empereurs ? On connait les fameux édits doctrinaux publiés par les empereurs : l'*Hénotique* par Zénon; l'*Ecbthèse* par Héraclius; le *Type* par Constant II. L'echthèse débute ainsi : "*Exposition de foi* faite par le très pieux et très gracieux prince Héraclius, que Dieu conserve, pour mettre fin aux altercations que quelques uns ont soulevées au sujet de l'opération divine, Elle est conforme à la foi reconnue par les cinq grands conciles généraux, et les titulaires des sièges patriarcaux l'ont reçue avec satisfaction comme devant procurer la paix aux saintes églises de Dieu." Et voici la fin : "Ceux qui suivent en tous points et reçoivent cette doctrine de foi, nous les recevons ; ceux qui la rejettent, nous les rejetons et les frappons d'anathème." Suivent les signatures du prince et de ses fidèles évêques d'Orient. Puis un Concile est convoqué pour approuver le factum doctrinal. A noter pourtant que les princes, tout en se faisant docteurs de l'Eglise, tenaient à s'étayer de l'approbation des évêques et des Conciles.

4.—C'était l'application de l'axiome césarien : "*Quidquid placuit principi legis habet vigorem.*"

tes et non aux Pontifes de commander.C'est à nous d'ordonner et non d'obéir. Même dans les choses divines, s'il y a lieu de décréter quoi que ce soit, c'est à nous de le faire, à vous d'attendre nos décisions, et non de les prévenir (1)." Justinien ne faisait qu'appliquer la théorie byzantine de l'Empire quand discutant avec le pape Agapet sur l'opération divine, il lui adressait cette injonction arrogante et cynique : "Sois de mon avis, ou je te fais jeter en exil." Et Léon l'Isaurien, annonçant à Grégoire III qu'il venait d'abolir le culte des images par tout l'Empire, ne songeait pas à justifier la mesure autrement que par ce considérant : "*Attendu que je suis roi et prêtre*" (2).

* * *

Mais, pire que l'esprit de domination tyranique des princes, moins excusable en tous les cas, fut pour l'Eglise Orientale la trahison d'un trop grand nombre de ses chefs. Sans vouloir les innocenter, nous comprenons que des souverains, jouissant d'une autorité phraraonique sur le monde civilisé, aient été grisés par leur puissance; nous comprenons moins que les gardiens nés du sanctuaire n'aient pas résisté à leur bon plaisir, qu'ils aient même favorisé leurs incursions dans le bercail du Christ, pour se grandir eux-mêmes. Sans contredit les premiers responsables de l'asservisse-

1—Constantin Pogonat annonçant au Pape Agathon qu'il a convoqué le sixième concile œcuménique et son intention d'y être présent, ajoutera : "Je ne siégerai pas au milieu des évêques en tant qu'empereur; je ne leur parlerai pas en empereur,mais comme un des leurs." Constantin Porphyrogenète tiendra cet étrange langage : "Dieu qui a remis entre nos mains la puissance de l'Empire nous a donné une preuve éclatante de son amour, puisqu'il nous a confié, comme au successeur de Pierre, prince des apôtres, son troupeau fidèle." (Cf. GASQUET, *La Monarchie franque et l'Empire byzantin. pp.* 26 et *seqq.*)

2—Instructif sur ce sujet l'interrogatoire que le patriarche Mennas fit subir à saint Maxime qui refusait d'admettre le *Type* (édit hérétique) de Constant II. "Tu prétends donc, dit le Patriarche, que tout empereur chrétien n'est pas un prêtre?—Il n'est pas un prêtre; car il ne se tient pas debout à l'autel. Il ne sanctifie pas le pain et ne l'exalte pas en disant : *sancta sanctis.* Il ne baptise pas, il ne fait pas le chrême, il ne confère ni l'épiscopat, ni la prêtrise—L'Ecriture ne proclame-t-elle pas que Melchisédech était en même temps roi et prêtre?—Melchisédech a été l'unique type de l'union en une même personne du caractère pontifical et royal." La-dessus Mennas de s'écrier : "Par ces parolee tu as déchiré l'Eglise." (*Cf.* GASQUET. *L'Empire byzantin et la monarchie franqus*, Paris. Hachette, 1888 p. 28). Entendez-vous? en séparant les deux pouvoirs, le pontifical et le royal, *on déchire l'Eglise.*

ment de l'Eglise orientale furent les patriarches de Constantinople. D'une part leur servilisme ne s'offusquait pas des empiètements du Prince; d'autre part leur vanité sans bornes en était agréablement chatouillée. Voici comment. Nous avons vu que dans la cérémonie d'intronisation du *Basileus* suivant les idées d'alors, l'évêque n'avait que le rôle de ministre de Jésus-Christ, lequel au nom de Dieu son Père, était seul le véritable consécrateur. Toutefois aux yeux du vulgaire, qui ne se piquait d'aucune interprétation mystique, l'évêque passait presque pour le supérieur du Prince. C'était lui, après tout, qui avait la garde de la couronne et des vêtements du sacre, lui qui les imposait à l'empereur, lui qui oignait son front de l'huile et du chrême, lui par conséquent qui constituait l'empereur dans sa dignité sacro-sainte. Bien plus, dans les circonstances solennelles, le *Basileus* n'avait pas le droit de s'habiller lui-même en costume d'apparat ; c'est l'évêque, qui devait aller choisir dans la basilique, où ils restaient à demeure, les manteaux, les soies, les couronnes que prescrivait le cérémonial, et en vêtir l'auguste Majesté (4). Au jour du couronnement c'est à l'évêque que l'empereur, avant de recevoir l'onction sainte, présentait sa profession de foi. Dans les processions, très souvent du moins, l'évêque se faisait porter en litière ou paraissait dans la voiture impéraile. tandis que le *Basileus* suivait à pieds. Enfin, tout comme l'empereur, l'évêque de Constantinople était inhumé dans Sainte-Sophie (2).

Au point de vue pratique son rôle n'était pas moins important. Dans un Etat, où la religion faisait l'unité, les embarras ecclésiastiques étaient quotidiens. De tous les coins de l'Empire des plaintes et réclamations venaient à Constantinople; c'était sans cesse qu'il fallait règler des difficultés entre l'évêque de telle ou telle ville et son peuple, entre tel ou tel évêque et son compétiteur. Sans doute c'était la décision de l'empereur qu'on attendait. Mais, comme celui-ci n'avait pas tout à fait oublié qu'il gouvernait un état chrétien, comme d'ailleurs la coutume avait été prise avec Constantin de légiférer par le moyen des conciles, l'évêque de la cité impériale était nécessairement appelé à intervenir. La plupart du temps il réunissait et présidait un çoncile local. En tranchant ainsi les

1—*Cf.* Lapôtre. *Etudes d'histoire pontificale. Jean VIII. Etudes.* année 1892
2—*Cf.* Hergenroether. *Histoire de l'Eglise.* II. no. 206.

nombreuses questions qui lui étaient soumises, il devenait l'arbitre de tout l'Orient.

Un prélat jouissant d'un tel prestige et d'une telle autorité n'était évidemment guère disposé à supporter des rivaux. Et cependant ces rivaux existaient. Le chef de l'Eglise byzantine n'avait même pas besoin de jeter les yeux vers l'Occident pour les découvrir; il lui suffisait de se tourner vers Alexandrie et Antioche. Là résidaient des prélats fiers de l'origime apostolique de leur siège et de toute une couronne d'églises gravitant autour d'eux. C'étaient ceux-là qu'il s'agissait tout d'abord d'abattre. Pour cette entreprise le successeur du modeste Métrophane avait contre lui la tradition et les décisions du Concile de Nicée; mais il avait pour lui les privilèges politiques de la ville où il siégeait. Il allait suffire d'un raisonnement sophistique tout-à-fait dans le goût des Grecs et très propre à flatter la vanité impériale, pour faire de ce dernier avantage une arme redoutable et finalement victorieuse. Ce raisonnement le voici.

Alexandrie et Antioche, comme le reste du monde chrétien, comme Jérusalem elle-même, devaient convenir de la prééminence de l'évêque de Rome. Mais, poursuivait notre Byzantin, à quoi cet évêque doit-il sa suprématie? Au fait qu'il siège dans la Ville Eternelle, la fondatrice de l'Empire et le centre du Monde civilisé. La situation privilégiée de l'évêque est un résultat de la situation hors de pair de la cité qu'il occupe.

Or Constantinople n'est-elle pas une nouvelle Rome? N'a-t-elle pas, comme l'ancienne, son sénat, son préfet du prétoire, son préfet urbain, ses divisions par curies et tribus en quatorze régions (1)? Dès lors son évêque ne doit-il pas venir le premier immédiatement après celui de Rome? De la Rome Orientale ne doit-il pas régenter l'Orient, comme de la Rome Occidentale le pape régente l'Occident?

Fort de cette belle argumentation, le pontife byzantin non seulement s'empressa de s'appeler Patriarche, s'égalant ainsi à ses col-

---

1—Constantin avait mis une certaine coquetterie à assimiler la nouvelle capitale de l'Empire à l'ancienne. Sa dénomination de *Nouvelle Rome* devint une dénomination légale et fut inscrite sur une colonne de marbre. La population byzantine eut ses distributions de vivres, comme la population romaine ; la province dont Constantinople était la capitale jouit de tous les privilèges du sol italien. etc., (*Cf.* DE BROGLIE. *L'Eglise et l'Empire romain au IVe s. t. II pp. 180 et seqq.*)

lègues d'Alexandrie et d'Antioche, mais il se décora en outre du qualificatif d'*œcuménique*, par où il affirma sa supériorité sur eux.

Patriarche œcuménique, tel fut le titre, auquel ni les remontrances réitérées de Rome, ni les protestations indignées d'Alexandrie et d'Antioche ne parviendront à faire renoncer les ambitieux prélats de la ville de Constantin ; tel est le titre que ceux-ci réussiront même à faire sanctionner plus ou moins subrepticement par plusieurs conciles. Sans doute le Patriarche œcuménique continuera à reconnaître au Pape une certaine suprématie, mais une suprématie d'honneur, beaucoup plus idéale qu'effective, analogue à celle que conservait dans le domaine temporel la vieille cité de Romulus, fondatrice et tête de l'Empire, qu'on respectait encore comme une aïeule vénérable, mais qu'on n'écoutait guère. Surtout quand l'activité politique aura passé presque exclusivement à Constantinople; quand la Nouvelle Rome sera devenue le refuge de la civilisation greco-romaine, son Patriarche tendra vers une indépendance complète. Comment aurait-il reçu des leçons et des avertissements du Vieillard siégeant sur les bords du Tibre? Occupé à dégrossir ses barbares, dont il était plus ou moins captif, avait-il le loisir de scruter le dogme et de fabriquer les lois qui convenaient à l'Eglise universelle (1)? De très bonne heure, on le voit, presque dès sa création, le siège patriarcal de Constantinople se dessina schismatique: la scission définitive entre l'Eglise Orientale et l'Eglise Occidentale résultera en effet de cette vanité sans bornes du Patriarche, lequel, s'appuyant sur l'importance politique de Constantinople, voudra rendre toujours plus effectif son titre d'œcuménique. Ayant courbé sous sa haute juridiction l'Orient tout entier il se tournera vers l'Occident pour le dominer à son tour. S'apercevant qu'il venait trop tard, et que ces Barbares, si méprisés des Grecs, avaient définitivement affranchi les papes de la tutelle byzantine, il se séparera d'eux avec éclat ne pouvant les dominer.

Naturellement, pour mener à bien cette œuvre d'absorption et de domination, le vaniteux et ambitieux personnage aura besoin du concours de l'Empereur. De là son souci constant de ne pas frois-

1—Au légat papal Luitprand le Basileus Nicéphore répondra un jour : "Vous, des Romains ! Vous n'êtes tout au plus que des espèces de Lombards." Ces espèces de Lombards infligeront aux Byzantins dégénérés des humiliations, qui seront le vrai prétexte du schisme.

ser le pouvoir civil ; de là sa capitulation perpétuelle devant les empiètements du Prince, qu'il sera même souvent le premier à provoquer. Ainsi, par suite de cet orgueil insensé, l'Eglise Orientale s'avilira de plus en plus sous la botte de César, en attendant que (suprême châtiment) elle tombe sans celle du grand Turc.

(*A suivre*)

M. Tamisier S. J.

DE LA MANIÈRE D'ÉCRIRE L'HISTOIRE AU CANADA

(*Suite*)

III

La Colonisation et les Compagnies souveraines

Parmi les jugements que j'entreprends de réformer le premier est celui qui inflige un blâme au Gouvernement français pour avoir confié la colonisation du Canada à des Compagnies souveraines, et qui accuse les dites Compagnies d'infidèlité à leur mandat.

Il me semble, que, en portant des sentences aussi tranchantes, nos historiens se rendent coupables d'injustice envers la mère-patrie et de sévérité excessive à l'égard des Compagnies.

Pour juger équitablement une politique il importe de se mettre à la place de ceux qui en furent les auteurs et de se pénètrer de leur mentalité. Nous, qui venons après eux et qui voyons les conséquences des actions qu'ils ont posées, nous sommes tentés, naturellement, de les louer ou de les blâmer conformément à ces conséquences ;

mais c'est bien à tort, car on ne peut exiger de personne qu'il soit prophète et qu'il devine l'avenir. Tout ce qu'on peut lui demander c'est d'agir sagement, eu égard à l'état de ses connaissances.

Voyons donc ce que l'on pensait de la colonisation en Europe, au commencement du dix-septième siècle. L'opinion publique se partageait alors entre deux systèmes : le système de la colonisation intensive, par la conquête et l'émigration en masse, qui était celui de l'Espagne et du Portugal ; et le système de la colonisation lente, par des procédés plus ou moins pacifiques: traités et alliances avec les Indiens, commerce, petits établissements sur les côtes, à la charge de compagnies commerciales, sous le protectorat de la mère-patrie. Ce dernier système fut adopté par la France, l'Angleterre et la Hollande.

Que le premier système ait eu pour l'Espagne et le Portugal de grands avantages on n'en saurait douter, puisqu'il leur valut la possession de toute l'Amérique méridionale ; mais il convient d'observer que son application ne fut possible qu'à cause de la paix dont jouissaient alors ces deux nations, et de la très faible résistance que leur opposèrent les Indiens.

Ces avantages eux-mêmes ne furent pas, si nous en croyons certains historiens, sans fâcheux inconvénients. La colonisation de l'Amérique du Sud, après avoir enrichi l'Espagne, la dépeupla et la ruina finalement ; elle fut, d'après eux, le principe de cette décadence qui s'est poursuivie jusqu'à nos jours.

Quoi qu'il en soit, nous constatons que les peuples du Nord, empêchés par les guerres qui ensanglantèrent le seizième et le dix-septième siècle, et par les difficultés qu'ils rencontrèrent du fait de la rigueur du climat et de la résistance des Peaux-Rouges, ne crurent pas prudent de procéder violemment à la conquête de l'Amérique septentrionale. Sans se désintéresser des entreprises coloniales, ils jugèrent plus habile et moins conpromettant d'en laisser la responsabilité à des Compagnies souveraines qu'ils contrôleraient et qu'ils encourageraient par des monopoles commerciaux.

La création des Compagnies souveraines est donc commune à la France, à l'Angleterre et à la Hollande; et, si l'on démontrait que cette création fut une erreur, il n'en faudrait pas faire porter la faute à la seule France. Mais cette démonstration générale est-elle pos-

sible? J'en doute. La Compagnie de la Baie d'Hudson n'a pas cessé de prospérer jusqu'à nos jours ; c'est à la Compagnie des Indes, abolie en 1858, que l'Angleterre doit son Empire asiatique ; la Compagnie néerlandaise des Indes administre encore aujourd'hui Java et Sumatra. On a donc tort de reprocher à la France, sans enquête et sans forme de procès, d'avoir commis à des Compagnies souveraines la charge de coloniser le Canada. La question est trop complexe pour être sommairement vidée.

Est-on mieux justifié de condamner les Compagnies elles-mêmes et de les accuser d'infidèlité à leur mandat?

Pour répondre pertinemment à cette question délicate demandons-nous, encore une fois, ce que pouvaient en penser les contemporains.

Le Canada, au temps d'Henri IV, était peu et mal connu en Europe. Les journaux n'existaient pas. Les voyages de Jacques Cartier avaient, sans doute, été publiés ; mais le grand public goûtait surtout les romans grivois et les chroniques scandaleuses. Ceux, d'ailleurs, qui les connurent durent être frappés de terreur au récit des souffrances éprouvées par ses équipages de la flottille que décima le scorbut, pendant son hivernement sur la rivière Saint-Charles, à Québec.

Tout le monde, au contraire, avait entendu parler des bancs de Terre-Neuve, où les bateaux se rendaient, chaque été, par centaines, pour la pêche de la morue. Beaucoup, également, connaissaient notre Golfe, et savaient que c'était là, dans un lieu nommé Tadoussac, que de hardis traiteurs achetaient à des Indiens féroces les peaux de castors employées à la fabrication des chapeaux. Les marins racontaient que les immenses côtes du Labrador étaient incultes, qu'une forêt sans limites couvrait le pays, que pendant six mois la neige cachait le sol, et que la saison d'été durait quatre mois à peine. Qui, dans de telles conditions, eût pu songer à s'établir au Canada?

Ce n'est pas que les Français soient aussi réfractaires à l'émigration qu'on le dit, d'ordinaire. Ils ont l'esprit d'aventure, et, si les familles étaient actuellement aussi nombreuses qu'elles le furent jadis, ou les verrait de nouveau courir le monde. Mais il faut avouer qu'à cette époque ils jouèrent vraiment de malheur. Toutes leurs tentatives de colonisation aboutirent à des désastres : au Brésil,

en Guyane, dans les Antilles, en Floride, en Acadie, et jusqu'à Madagascar.

Comment voulez-vous que les compagnies de marchands auxquelles on confiait l'administration du Canada prissent au sérieux leur engagement de travailler à la colonisation du pays? Elles faisaient comme nos compagnies actuelles, tramways, chemins de fer, etc., qui esquivent autant qu'elles peuvent les clauses de leur contrat trop onéreuses et ne songent qu'à gagner de l'argent.. Ajoutons qu'elles n'en gagnaient guère et qu'elles finirent toutes par des liquidations onéreuses.

Ce que je dis là n'est pas pour les justifier ni les approuver, mais simplement pour expliquer leur position, et pour invoquer en leur faveur le bénéfice des circonstances atténuantes. Ce manque de foi dans l'avenir de la colonisation au Canada était presque universel. Les missionnaires eux-mêmes, sans le partager complètement, s'imaginaient que l'objet le plus important de leur vocation était la conversion des infidèles. Leurs bienfaiteurs de France, qui les secondèrent si généreusement, avaient surtout en vue la propagation de la foi.

Le seul homme qui, depuis le commencement, eut une claire vision de l'avenir, qui le prépara par ses paroles, ses écrits, ses actes, jusqu'à sa mort ; qui finalement convertit à sa façon de penser les missionnaires, la cour, les colons, fut Champlain. Et c'est pourquoi la gloire de Champlain, père de la patrie, prophète de ses destinées, ne fera que grandir avec les siècles.

Si les premières années de la colonie furent pénibles, si l'émigration fut trop faible, imputons aux malheurs des temps plutôt qu'à la mauvaise volonté des hommes des lenteurs de peuplement dont les conséquences devaient, un siècle plus tard, nous être si fâcheuses.

IV

Du sens des proportions dans l'histoire

Nous parlions, naguère, des lois de la perspective qui régissent les tableaux littéraires et qui donnent aux événements leurs exactes

proportions. Nous voudrions indiquer aujourd'hui quelques pages de notre histoire auxquelles manque évidemment le sens des proportions.

Dans les petits villages les moindres événements acquièrent de l'importance; dans les colonies les moindres faits se magnifient au point de faire perdre à ceux qui en sont témoins la notion exacte des choses et leur valeur relative par rapport à ce qui se passe dans le reste du monde.

Les documents primitifs sur lesquels nos écrivains travaillent sont, à ce point de vue, suggestifs d'erreur, et l'on doit s'en méfier. Qu'est-ce à dire? Faut-il les accuser de mensonge et de fourberie? Nullement. Ils respirent, au contraire, la sincérité. Mais ils se perdent dans les détails, racontent tout avec emphase, attribuent de la gravité à des vétilles, et peuvent influencer, de la meilleure foi du monde, un historien au point de le tromper sur l'importance objective des faits.

Prenons, par exemple, le récit de la prise de Québec par l'amiral David Kertk. Voilà une capitale qui succombe, voilà une colonie qui périt ; voilà le drapeau de la France qui disparaît de l'Amérique du Nord, tandis que celui de l'Angleterre flotte sur d'immenses régions destinées à former un puissant empire. Quelle catastrophe, quelle révolution de portée incalculable !

En réalité, la chose se réduit à l'abandon d'un poste misérable habité par cinquante malheureux colons qui mouraient de faim, et destiné à revenir, trois ans plus tard, à ses légitimes possesseurs.

Autre exemple, la ruine des Hurons. Nous assistons à une véritable guerre des Nations: Grande et Petite Nation des Algonquins, Nation des Hurons, Nation des Neutres, Nation du Pétun. Contre eux la Confédération des cinq Cantons Iroquois part en campagne. A force de génie et de cruauté les Iroquois viennent successivement à bout de tous leurs ennemis. Les Français terrorisés n'osent pas aller au secours de leurs alliés. Eux-mêmes sont insultés par les vainqueurs sous les murs de Québec. L'on s'indigne de la couardise du gouverneur qui défend à ses soldats de livrer bataille aux barbares.

Et, pourtant, M. de Lauzon n'était peut-être pas, après tout, sans excuse. On en jugera quand on saura que la population totale

des districts de Québec, des Trois-Rivières et de Montréal ne dépassait pas un millier d'habitants.

Voilà bien, pris sur le vif, un effet de mirage. Mais cette faiblesse des Français qui justifie le gouverneur, condamne, dans l'esprit des historiens, le gouvernement de la métropole et le cardinal Mazarin qui s'amusait à se battre contre le grand Condé, le Parlement, et les Frondeurs révolutionnaires.

Un moine disait son bréviaire.....
Il prenait bien son temps.

On négligeait le Canada, s'écrie-t-on. Hélas ! On négligeait bien plus la France; et la cour, poursuivie par les rebelles, n'avait guère le temps de penser aux Iroquois.

Poursuivons.

Voici que Mgr de Laval entre en querelles avec les gouverneurs: un saint homme, d'excellents chrétiens. Motifs : sauf la question de la boisson, que nous connaissons nous aussi et qui nous cause tant de soucis, tous les autres sont futiles. Des casques à la procession, des prie-Dieu à l'église, des préséances chez les Jésuites, etc. On serait tenté de sourire de nos vénérables aïeux, si processifs, si pointilleux. Les historiens, eux, ne sourient pas, ils prennent feu ; ils donnent à ce chapître un titre solennel.

"Luttes entre l'Eglise et l'Etat", pour la plus grande joie des protestants et des ennemis de notre race.

Heureusement que tout finit pour le mieux. Un terrible tremblement de terre qui ne fit périr personne, et des visions pleines de menaces amenèrent la conversion de plusieurs pécheurs endurcis.

Nous pourrions continuer ces citations, faire allusion aux différends entre Mgr de Saint-Vallier et son clergé. Mais pourquoi relever ainsi des conflits d'aussi minime importance? Nos querelles actuelles sont d'une tout autre gravité. Les persécutions scolaires du Nord-Ouest et de l'Ontario ramènent à leurs justes proportions les insignifiantes difficultés qui passionnèrent jadis nos pères.

Terminons cet article par une dernière citation.

Le vieux Louis XIV, chargé d'ans, de gloire, et d'ennuis, a refoulé par un suprême effort ses ennemis qui escomptaient déjà sa ruine. Il signe enfin le traité d'Utrecht qui consacre définitivement ses conquêtes au prix de quelques douloureux sacrifices. Or, parmi ces

sacrifices, un nous touche de plus près, la cession aux Anglais de l'Acadie.

Il est vrai que l'Acadie ne comptait alors que deux mille cinq cents habitants, et qu'il avait été stipulé que ses colons pourraient se réfugier, en emportant tous leurs biens, dans les districts voisins qui demeuraient français. Cela n'empêche pas nos historiens de crier haro sur la France oublieuse de ses enfants ; sur le roi victime de son orgueil et de son ambition; sur la cour qui faisait fi, dans les fêtes et la mollesse, des plus sacrés de ses devoirs.

Ah ! ce n'est pas l'Angleterre qui eût agi ainsi, l'Angleterre patriote, sage, prévoyante, purifiée par ses libres institutions, l'Angleterre qui acquiert toujours et ne perd jamais, l'Angleterre qu'on ne peut s'empêcher d'admirer, même en la détestant. Que répondre à de tels emballés? Que l'Angleterre n'a pas été toujours sage, pas toujours libre, pas toujours bienveillante envers ses colons, qu'elle a perdu par sa faute les Etats d'Amérique, que son plénipotentiaire Ashburton a lâchement livré le Maine, qu'elle a sacrifié, par peur, nos frontières de la Colombie, nos pêcheries, nos droits sur les côtes de l'Alaska et du Yukon, qu'elle a offert, naguère encore, à la Grèce l'île de Chypre en prix d'une alliance qui lui fut refusée, que les nations les plus glorieuses ont leurs jours d'abaissement, que l'on peut être malheureux sans être nécessairement coupable.

Ils n'en démordront pas, ils n'entendront pas raison. Leur myopie intellectuelle les empêche de voir haut et loin, de ménager les proportions. Au fond ces jugements, si peu fondés qu'ils soient, les honorent. Ils jugent moins avec leur tête qu'avec leur cœur. Ils ne peuvent se consoler d'être séparés de cette France qu'ils adorent, et ils s'emportent.... par amour.

fr. ALEXIS, cap.

(*A suivre*)

N. B.—Je m'aperçois, en révisant ces notes, que ma pensée manque de clarté sur un point. Les documents primitifs si abondants et si précieux que nous possédons doivent-ils être dédaignés et abandonnés dans l'oubli poudreux des archives?

A Dieu ne plaise ! Les uns seront, à mon avis, utilisés avec fruit

dans les biographies et les monographies qui se multiplieront, j'ose espérer, de plus en plus parmi nous ; les autres fourniront la matière de romans historiques et psychologiques du plus haut intérêt. Si Walter Scott a été justement appelé l'écrivain national de l'Ecosse, le romancier qui, à la suite de M. de Gaspé, ferait renaître les vieilles mœurs canadiennes avec la véritable saveur du terroir, aurait bien mérité de la patrie. Mais, de grâce, qu'on ne nous dèshonore pas par les contes grotesques et les inventions stupides qui font la joie des lecteurs de la presse jaune.

PAULINA

Roman des temps apostoliques (1)

Avant-Propos

Les événements que je vais raconter pourraient faire l'objet d'un poème épique et, suivant l'antique usage, je pourrais le commencer ainsi :

"Je chante le grand apôtre qui fit la conquête des nations païennes, et les fit entrer dans l'Eglise de Jésus-Christ malgré tous les efforts des démons qui soulevèrent contre lui les Juifs et les Romains.

"Infatigable missionnaire et docteur inspiré, il a parcouru le monde civilisé, prêchant partout l'Evangile; et sa parole, qui a retenti jusqu'aux extrémités de la terre, enseigne encore les peuples chrétiens.

Mais ce n'est pas un poème épique que je vous présente, lecteur. "Paulina" est un roman historique des temps apostoliques, qui fait

---

1. *Nota.*—Nous sommes sûr de réjouir les lecteurs de la *Nouvelle-France* en leur faisant goûter, durant la belle saison, une primeur aussi savoureuse que distinguée. C'est l'auteur lui-même, qui, avant de s'en aller en villégiature, nous a apporté deux chapitres du beau roman des temps apostoliques, Paulina, qui doit être publié dans le cours de l'hiver prochain. L'honorable juge pouvait dire, en nous les remettant : "Vous voyez que, moi aussi, *je me souviens*". Il y a, en effet, plus de deux ans que, l'ayant rencontré à Rome, nous lui demandions de ne pas oublier la *Nouvelle-France* quand son œuvre serait à la veille de paraître. Nous profitons de l'occasion pour le remercier cordialement de son fidèle souvenir et pour lui souhaiter encore de nombreuses années d'une carrière si profitable pour les lettres canadiennes.—La Rédaction.

suite à mon "Centurion" roman des temps messianiques, et dont le personnage principal est saint Paul.

Avec l'Apôtre des nations et les autres disciples de Jésus-Christ, une nouvelle force divine est entrée dans le monde pour y établir la religion chrétienne et elle a engagé la lutte contre les puissances humaines.

Pierre était son chef, et Paul, son généralissime; et c'est par une série de défaites qu'ils sont arrivés à la victoire. Ils étaient apparemment de perpétuels vaincus, et ils ont été les vainqueurs définitifs.

C'est dans les chaînes qu'ils ont conquis la liberté des peuples et c'est par leur mort qu'ils ont assuré la vie et l'immortalité de l'Eglise.

Voilà le fait historique incontestable dont je veux montrer le caractère divin.

I

AU PIED DES MONTS SACRÉS

Comme Elie de Thisbé, le prophète du Carmel, qui marcha quarante jours et quarante nuits vers la montagne d'Horeb, Saul de Tarse avait eu l'inspiration de faire le même pèlerinage. Sac au dos, et le bâton à la main, il cheminait las et triste, depuis des jours et des nuits, tantôt sur les grandes routes tracées par les caravanes de l'extrême Orient, et tantôt dans les sentiers perdus des pasteurs nomades, descendants d'Ismaël. Déjà il avait franchi les montagnes de Moab, semblables à des temples coupés d'ogives, et couronnés de flèches gothiques. Et maintenant il traversait des mers de sable aux vagues jaunes et mouvantes, qui crissaient sous ses pas, et qui brûlaient ses sandales.

Derrière lui, les syrtes onduleuses avaient fui bien loin, et sur sa tête planait toujours le ciel flamboyant, morne et illimité.

A l'horizon, des mirages décevants et toujours renouvelés lui montraient des îles de verdure et des lacs bleus qui s'évanouissaient à son approche.

Sous les feux du soleil, la plaine fauve s'embrasait, et le sable d'or formait un réflecteur impitoyable. Il se sentait comme plongé dans une fournaise ardente. Mais cela n'était rien, pensait-il, comparé à l'embrasement du ciel qui l'avait terrassé sur le chemin de Damas.

Une incurable ophtalmie rendait le pauvre voyageur presqu'aveugle, et lui infligeait des tortures indicibles.

Quel bonheur quand il voyait enfin surgir à l'horizon sans limite et monotone les tentes grises ou brunes, en peaux de chameau, des pasteurs arabes, et leurs troupeaux de brebis jaunes et noires.

Quel soulagement quand sous la verdure des rares oasis, il entendait les murmures d'une eau courante, aussi doux que les paroles d'un ami.

Quelles délices quand lui apparaissaient les premières étoiles, piquées comme des diamants dans le velours cramoisi du firmament!

Il s'enroulait alors dans son manteau, et sommeillait pendant quelques heures sur la dune immobile et tiède; puis il reprenait sa marche à la lueur des étoiles. Il s'était dit en quittant Damas, que le Seigneur qui l'avait foudroyé aux portes de cette ville le nourrirait, comme les anges avaient nourri le prophète du Carmel. Or aucun envoyé céleste n'était venu lui apporter un pain cuit sous la cendre ni un vase d'eau. Mais d'autres messagers, des oiseaux inconnus de lui, s'approchaient et se laissaient prendre, comme ceux qui nourrirent les Hébreux dans le désert. Pendant quelques jours il avait voyagé, soit avec une caravane qui lui avait fourni du pain et des viandes séchées, soit avec des bergers qui paissaient leurs troupeaux dans une vallée herbeuse, et qui l'avaient nourri et désaltéré. Souvent il avait souffert de la faim et de la soif, et ces terribles privations s'étaient jointes aux douleurs de ses yeux malades ; mais ces peines physiques, comparées aux souffrances de son âme, n'étaient rien.

Les souvenirs de sa vie passée le torturaient; et, dans ses longues insomnies, le fantôme d'Etienne lui apparaissait, agitant encore ses bras au-dessus du monceau de pierres qui était devenu son tombeau; Etienne, son camarade d'études aux pieds du vieux Gamaliel, son rival et son supérieur en éloquence, dont il avait été jaloux peut-être, et qui avait été cruellement mis à mort sous ses yeux et de son consentement !

C'est à la suite de ce crime qu'il avait apporté tant de fanatisme et de cruauté dans la persécution des premiers disciples de Jésus de Nazareth.

Mais ce n'était plus contre eux qu'il aurait à lutter désormais. Car

Jésus de Nazareth avait déployé contre lui une puissance surhumaine, et l'avait vaincu. Il l'avait terrassé violemment, brusquement, avec une force qui était venue d'en haut, pleine de mystère, de terreur, de colère, et d'amour. Il l'avait aveuglé physiquement pendant quelques jours ; et puis il lui avait rendu à la fois la vue des yeux et la vue de l'âme, pour lui faire bien comprendre qu'il était son vainqueur et son maître.

Sa conversion avait été soudaine, entière et absolue. C'en était fait de ses mouvements d'orgueil, de ses instincts homicides et de ses fureurs.

Mais il ne voyait encore qu'à travers un voile mystérieux la grande et glorieuse mission que Jésus paraissait vouloir lui confier.

C'est pour cela qu'il avait senti le besoin de se retirer dans la solitude pour y méditer. C'est pour cela qu'il s'était dirigé vers les monts sacrés où Jéhovah descendait jadis pour enseigner Moïse et le grand prophète Elie.

C'était un long et difficile pèlerinage. La sécheresse et la famine n'étaient pas seulement sur la terre, comme au temps d'Elie; elles étaient dans son cœur. Il avait faim et soif de la parole de Dieu, et il se disait : Là-bas, sur le mont Horeb, Jésus de Nazareth me parlera. Car s'il ne me parle plus, je n'aurai qu'à mourir.

Dans les nuits sans lune, il suspendait sa marche, et se reposait parce qu'il ne pouvait plus se diriger dans les sentiers perdus du désert. Et quand la chaleur du jour était excessive, et qu'il trouvait quelques palmiers arrosés d'un maigre filet d'eau, il s'asseyait à l'ombre et il lisait le Deutéronome qui lui servait d'itinéraire, car il refaisait en sens inverse le grand voyage que le peuple d'Israël avait fait à la suite de Moïse et de Josué.

Toutes les étapes de cette merveilleuse émigration d'un peuple étaient devenues des lieux historiques.

Les Amalécites, les Chananéens, les Jébuséens, les Amorrhéens, les Moabites, condamnés à périr par Jéhovah, avaient disparu. Mais au milieu des ruines de leurs villes, des bergers dressaient leurs tentes, ou habitaient de pauvres villages, dont les noms primitifs avaient à peine survécu dans les souvenirs des générations.

Qu'étaient devenues Hésébon, Basan, Astaroth, Cadès, les villes des Amorrhéens? Un soir, Saul s'arrêta au bord d'un torrent sur-

nommé Néhélescol, "Grappe de raisin". C'était là que les explorateurs de Moïse avaient trouvé cette grappe merveilleuse qu'ils avaient apportée à leur chef, et qui prouvait la fertilité de la Terre Promise. Caleb, chef des explorateurs, était d'avis qu'il fallait poursuivre le grand voyage vers cette terre de prédilection, et s'en emparer; mais les autres étaient effrayés, et ils disaient :

"Les habitants de ces pays sont des géants très forts; comparés à eux, nous paraissons comme des sauterelles."

Une sédition avait éclaté alors parmi les Israélites, et un grand nombre avaient refusé de suivre Moïse, ce qui fit que Dieu les condamna à mourir dans le désert.

Jamais ils ne virent cette patrie que Jéhovah leur avait promise, et vers laquelle il les conduisait par une série de miracles, tantôt en les châtiant, tantôt en les comblant de faveurs.

Saul, l'infatigable pèlerin qui devait plus tard parcourir le monde civilisé, souffrait autant que les Israélites ses aieux ; mais il ne murmurait pas comme eux. Il marchait toujours avec courage, non pas vers la Terre Promise, mais vers les saintes montagnes de l'Horeb et de Sinaï.

Un jour qu'il se mourait de soif, il était arrivé à un puits célèbre dans toute la contrée. C'était autour de ce puits que les Israélites s'étaient réunis jadis par l'ordre de Moïse, et qu'ils avaient chanté au Seigneur ce cantique: "Que le puits monte" ! Et le puits montait, comme une marée de l'Océan, pour abreuver tout Israël.

Comme il traversait le pays des Moabites, on lui montra l'endroit où s'était passé l'étrange histoire du prophète Balaam et de son ânesse. Pauvre prophète qui fut moins intelligent que sa bête, et plus aveugle qu'elle.

L'ânesse voyait l'ange du Seigneur qui lui barrait le chemin, l'épée haute; mais Balaam ne le voyait pas et il battait sa monture pour la ramener dans le sentier.

Alors l'ânesse prenait la parole, et reprochait à son maître sa cruelle conduite. Et c'est ainsi que les stations de son douloureux pèlerinage lui rappelaient celles du peuple de Dieu dans son long exode vers la Terre Promise.

Enfin, au matin d'un beau jour, il vit surgir à l'horizon un groupe isolé de hautes montagnes. Et, vers le soir, épuise de fatigue et

d'angoisse, il entra dans une gorge profonde de l'Horeb. Des bergers arabes, de la race d'Agar et d'Ismaël, lui indiquèrent la grotte où s'était réfugié le grand prophète du Carmel, et elle devint son habitation. Une eau claire et limpide coulait auprès. C'était la source que Moïse avait fait jaillir du rocher. Sur ses bords croissaient des buissons de tamaris et des palmiers nains, dont la verdure reposait ses yeux malades. De leurs rameaux séchés, il faisait, la nuit, un petit feu pour chasser les mouches et les bêtes fauves, et pour préparer les aliments que des bergers nomades lui fournissaient généreusement.

Cette vie solitaire était à peine tolérable; mais ce n'était pas le bien-être d'une oasis qu'il était venu chercher au pied des monts sacrés.

Dans toute l'histoire du monde, qu'on lui avait enseignée dans les écoles de Tarse, et dans les Saints Livres étudiés à Jérusalem sous la direction de Gamaliel, il y avait deux hommes qu'il avait admirés avec passion, et qu'il plaçait au-dessus de tous les autres: c'étaient Moïse et le prophète Elie.

Il était venu les évoquer dans cet endroit, où tous deux avaient reçu les visites de Dieu. Et comme eux, il jeûnait, il méditait et il priait. Il priait surtout ce Jésus qu'il avait persécuté, de lui apporter les lumières et les consolations dont son âme avait tellement besoin. Comme Elie, il montait souvent sur le sommet de l'Horeb dans l'espoir d'y voir passer le Seigneur. Et voilà qu'un vent impétueux renversait les hautes cimes et brisait les rochers ; mais le Seigneur n'était pas dans ce vent. Et voilà qu'après le vent la terre était violemment ébranlée, mais le Seigneur n'était pas dans le tremblement de terre. Et voilà que les buissons s'embrasaient soudainement, mais le Seigneur n'était pas dans le feu.

Et plein de tristesse et d'ennui, Saul descendait de la montagne, dans l'ombre calme des rochers. Mais voilà que le souffle d'une brise légère effleurait son visage, et qu'une voix douce lui parlait à l'oreille. Oh ! qu'il la reconnaissait bien, cette voix ! C'était ce timbre surhumain et mystérieux, qui n'était pas de la terre, et qu'il avait entendu sur le chemin de Damas. C'était l'accent divin de cette parole qui depuis lors n'avait cessé de résonner au fond de son cœur, et qui lui avait dit : "C'est moi ! Jésus, que tu persécutes !"

Et dans ces moments ineffables il écoutait les révélations du Seigneur. Dans quelles mesure son corps participait-il à ces mystérieux ravissements? Personne ne peut le dire, puisque lui-même s'en déclara incapable, quand il raconta plus tard ses visions dans sa deuxième épître aux Corinthiens. Mais c'est évidemment dans ces colloques avec Jésus qu'il a puisé la doctrine transcendante répandue dans ses admirables épîtres, qui ont formé comme un cinquième évangile dans le Nouveau Testament.

II

SAUL AU DÉSERT

Saul avait alors vingt-cinq ans. Il était né à Tarse, en Cilicie, et il avait été instruit dans les écoles de cette ville, qui étaient très renommées. Comme toute sa famille il appartenait à la secte des Pharisiens, Lorsqu'il avait été circoncis, on lui avait donné le nom de Saul ou Saül, en l'honneur du premier roi d'Israël, et il semble qu'il eût hérité de son caractère violent.

Vers sa vingt-deuxième année il était allé perfectionner ses études à Jérusalem, à l'école du célèbre Gamaliel. Parmi les Scribes, il avait surtout fréquenté Onkelos, très versé dans la littérature grecque et dans les Ecritures des Juifs. Ses camarades d'étude les plus illustres avaient été Barnabé, originaire de Chypre, le prince Nicodème et Etienne, qui était Juif.

Tout d'abord, il avait eu pour ce dernier une grande admiration; mais quand il apprit qu'Etienne était devenu l'un des disciples de la nouvelle religion fondée par Jésus de Nazareth, il le prit en haine.

Etienne n'était pas seulement l'un des sept diacres chargés de collecter et de distribuer les aumônes; il était aussi un prédicateur zélé de la foi au Christ.

Nous n'avons de lui qu'un seul discours, celui qu'il prononça devant le Sanhédrin. Mais il suffit à montrer quel puissant orateur il était. Il prêchait devant les synagogues helléniques dans la belle langue grecque qu'il possédait à la perfection, et s'il avait vécu plus longtemps, il aurait joué peut-être un rôle équivalent à celui de saint Paul.

Si Jésus l'avait choisi comme apôtre, il aurait été un ardent défenseur et un éloquent docteur de son Eglise. Il semble donc au point de vue humain que ce fût une faute de ne l'avoir pas appelé à l'apostolat. Mais Jésus ne raisonnait pas comme les fondateurs humains. Il voulait que les chefs de son Eglise fussent des ignorants et des simples, et que le plus brillant de ses disciples fût le premier de ses martyrs.

Quel début malheureux ! quel échec ! dira la sagesse humaine. Le plus fort lutteur, le plus digne du Maître, qui aurait pu être un des piliers de son Eglise, est précisément celui qui échoue au premier combat, et qui meurt avant d'avoir rien fait.

Mourir, dans la croyance humaine, c'est finir. Mais depuis Jésus-Christ, mourir c'est commencer, c'est établir, c'est fonder. C'est par sa mort que le Rédempteur a consommé son œuvre, parce que l'humanité ne pouvait être lavée que dans son sang.

Désormais, la loi du salut sera dans le sacrifice, et seul le sang effacera les péchés du monde, et fera des œuvres durables.

Et voilà pourquoi, selon le plan divin, Etienne a moins fait pour l'Eglise en parlant éloquemment qu'en répandant le premier son sang pour le Christ.

Un jour, d'âpres discussions éclatèrent entre les deux amis; et comme Etienne l'emportait sur Saul par son éloquence, celui-ci en devint peut-être jaloux. Bientôt il le dénonça au Sanhédrin, avec l'appui d'Onkelos; et à la suite d'un procès plus ou moins sommaire Etienne avait été condamné et lapidé.

Mais cette sanglante exécution à laquelle Saul avait présidé n'avait pas apaisé sa fureur. L'auteur des Actes des Apôtres nous dit "qu'il respirait encore la menace et la mort contre les disciples du Seigneur". Et c'était la persécution la plus violente qu'il s'en allait organiser à Damas contre le Seigneur Jésus, qu'il n'avait pas connu, et qu'il avait pris en haine.

Qu'il était loin de prévoir alors que le divin persécuté l'attendait sur le chemin de Damas, et prendrait pour le dompter le même moyen dont Saul se servait à l'égard des autres : la violence.

Dieu appelle les âmes à lui de façons souvent étranges et bien différentes. Tantôt il les éclaire graduellement, il les touche, il les attendrit, il leur témoigne son amour de mille manières, tantôt par

des bienfaits, tantôt par des épreuves. Parfois il les châtie, et c'est après avoir longtemps souffert que certains pécheurs reviennent à lui et demandent pardon.

La vocation des apôtres s'accomplit par une douce parole de Jésus-Christ. Il jette sur eux un regard pénétrant et plein de bonté, et il leur dit avec une tendresse infinie : "Suivez-moi !"

Mais à l'égard de Saul, son ennemi fougueux et emporté, il agit tout autrement. Il ne s'adresse ni à son intelligence, ni à son cœur. il ne trouble pas sa conscience, et ne lui donne aucune lumière, ni aucune inspiration.

Il le saisit violemment, comme un athléte fait avec son adversaire, il le précipite en bas de son cheval, il le foudroye d'un éclair dont le flamboiement le rend aveugle, et avant même que Saul se soit rendu compte exactement de ce qui lui arrive, il comprend que c'est une force surhumaine qui l'a terrassé.

Mais alors une voix mystérieuse se fait entendre. C'est la voix de Jésus de Nazareth, et dès que cette voix à parlé, Saul est instantanément converti. Il n'a pas un doute, pas une hésitation, et il se met immédiatement au service de celui qu'il reconnait pour Maître :

"Seigneur, que voulez-vous que je fasse?"

Il était midi. Le soleil inondait de ses feux la terre où Saul gisait sans mouvement.

«Lève-toi, lui répondit la voix, et entre dans la ville; on te marquera là ce qu'il faut que tu fasses.»

Saul se leva, mais il était aveugle, et ses compagnons le prirent par la main pour le guider. Le loup furieux et assoiffé de sang était devenu un agneau muet qui se laissait traîner vers l'inconnu.

Quelle attitude humiliée pour celui qui, quelques minutes auparavant, était plein de fureur et ne rêvaît que persécution !

C'est dans cette attitude de vaincu qu'il marche vers la ville. Il y entre par la *Voie Droite* (Quel symbolisme dans le nom de cette rue!) et il est conduit dans la maison d'un ami, qui s'appelle Judas! (le premier Judas était un traitre, mais celui-ci est un ami fidèle.)

Pendant trois jours il reste là, seul, plongé dans les ténèbres mystérieuses qui l'enveloppent, sans manger, sans boire, méditant et priant.

"On te dira là ce qu'il faut que tu fasses," lui a dit la voix, et il attend. Après trois jours, dans une vision, un homme lui apparaît, lui impose les mains et le guérit. Mais ce n'est qu'une vision, et il attend encore, dans une angoisse mêlée d'espérance.

La voix qui lui a dit: "Saul, Saul, pourquoi me persécutes-tu?" n'a pas parlé sur le ton de la colère. Non, c'était plutôt une plainte, un doux reproche ; et puisqu'elle doit lui apprendre ce qu'il doit faire, c'est qu'elle veut lui pardonner. C'est donc avec confiance qu'il attend. Quand une grande douleur vient soudainement assaillir son âme, l'homme sent le besoin de s'éloigner de l'homme. Il cherche la solitude; et seul il se recueille en lui-même, il médite, il étudie le mystérieux ébranlement survenu dans sa vie.

Tout naturellement il cherche Dieu, qui seul pourra lui expliquer le mystère de son affliction, et à qui seul il pourra dire : "Que voulez-vous de moi, Seigneur?"

C'est ce qui arriva à Saul, après son mystérieux foudroiement sur le chemin de Damas.

La foudre est un éclair, et sa lueur éblouit, mais elle n'aveugle pas. Celle qui avait terrassé Saul l'avait rendu aveugle. Ses yeux étaient ouverts, mais pendant trois jours et trois nuits, il ne vit rien.

Ananie lui rendit la vue extérieure. Mais c'était la lumière intérieure qu'il voulait avoir.

Pour la trouver, il sentit l'irrésistible besoin de se retirer dans le désert. Et comme Moïse, et comme Elie, il voulut en habiter non pas les bords, mais les profondeurs. Il s'enfonça jusque dans l'intérieur de l'Arabie.

Il s'éleva jusqu'à l'Horeb, la montagne de Dieu.

Et maintenant, il habitait ce sol sacré où Dieu lui-même était descendu bien des fois pour parler aux hommes.

Sans doute il y descendrait encore pour lui donner la lumière intérieure, et pour lui faire entendre sa parole.

Tout son être moral avait été bouleversé. Dans la pleine manifestation de sa haine, dans toute la fougue de sa passion religieuse, il avait été foudroyé, et ce coup de foudre allait changer radicalement sa vie, et lui donner une direction toute contraire à celle qu'il s'était donnée lui-même.

Mais quelle étrange parole Jésus lui avait adressée quand il l'avait renversé sur le chemin de Damas : "Il t'est dur de regimber contre l'aiguillon."

Qu'est-ce que cela voulait dire? Cela voulait dire sans doute : "Tu seras pour moi ce qu'est le bœuf pour le laboureur. Tu laboureras la terre pour que j'y sème la vérité ! Ce sera dur pour toi, mais si tu regimbes je te ferai sentir l'aiguillon de la souffrance jusqu'au martyre. Piqueur sans pitié, je labourerai ton corps de plaies, ton sang arrosera les sillons que tu auras creusés. C'est à ce prix que tu seras mon élu, mon apôtre, la gloire de mon Eglise!"

Oh ! la gloire ! Il l'avait aimée jadis et ardemment convoitée. Mais maintenant c'était fini, et tout ce qu'il ambitionnait c'était de voir briller et grandir la gloire de son maître, sans prévoir qu'un jour elle serait aussi la sienne. Que de fois dans les années qui allaient suivre il sentirait cet aiguillon qui le pousserait à travers le monde jusqu'à ce qu'il eût terminé les divines semailles dans la Ville Eternelle !

Alors l'aiguillon serait remplacé par une chaîne; elle serait la forme de sa captivité; et des soldats le traîneraient un jour, enchaîné sur la voie d'Ostie, voie douloureuse comme celle du Calvaire; et ils lui trancheraient la tête !

Mais dans la suite des siècles des temples magnifiques célèbreraient et immortaliseraient son nom sur le sol consacré par la semence de son corps.

Rome tout entière chanterait sa gloire, et sa statue dressée au sommet d'une colonne, consacrée jadis à l'empereur Marc-Aurèle, attirerait la vénération des peuples de l'univers jusquà la fin des temps.

Mais ce n'était pas à la gloire que Saul songeait au pied du mont Horeb. Il méditait sur le merveilleux événement qui allait changer sa vie. Il interrogeait son esprit et son cœur. Il se demandait dans quel avenir mystérieux il allait entrer. Pourquoi donc était-il venu s'ensevelir dans cette lointaine solitude?

Pourquoi avait-il soudainement abandonné ses travaux et ses études, renoncé à ses projets d'avenir, trahi la mission qu'on lui avait confiée; et qu'il avait lui-même sollicitée avec tant d'ardeur et d'emportement?

Comment lui, exécuteur des hautes œuvres pharisaïques, meurtrier d'Etienne, son camarade d'études, persécuteur acharné des disciples de Jésus de Nazareth, avait-il tout à coup interrompu son œuvre de violence et de sang?

Comment ce lion dévorant était-il devenu un agneau docile aux paroles mystérieuses qui avaient subitement frappé ses oreilles sur le chemin de Damas? Et maintenant quelle serait la direction de sa vie? Quelle mission serait-il appelé à remplir dans le monde? Dans quelle voie nouvelle allait-il entrer?

Telles étaient les questions qu'il se posait à lui-même, et dont il était venu chercher la solution dans les solitudes du Sinaï et de l'Horeb.

Loin du bruit et de la foule, sur les sommets mystérieux où la voix de Jéhovah avait jadis retenti, il était venu, dans le trouble profond de sa conscience, interroger cette grande voix divine, et lui demander les inspirations et les connaissances dont il avait besoin.

N'était-ce pas cette voix qui lui avait parlé aux portes de Damas? Et ne lui parlerait-elle pas encore?

S'il y avait sur terre un lieu sacré où les voix célestes se faisaient entendre n'était-ce pas dans cette retraite tantôt inondée de soleil et tantôt ténébreuse, qui avait vu les éclairs et entendu les tonnerres du Dieu terrible des Hébreux?

Oui, et c'était dans cet endroit, illustré de si grands souvenirs, que le Seigneur Jésus lui enseignait toutes choses et surtout la Loi Nouvelle.

Jusqu'ici il avait cru que la Loi ancienne, la Loi de Moïse, contenait toute la vérité, et que celui qui la connaissait n'avait plus rien à apprendre.

Il l'avait crue immuable, cette Loi, et souveraine et définitive. C'est en son nom qu'il avait persécuté les disciples de Jésus et fait mourir son condisciple Etienne. Mais voilà que Jésus était venu et avait apporté aux hommes la loi nouvelle. Jésus de Nazareth était donc plus grand que Moïse, et cette Loi nouvelle devait donc remplacer la Loi ancienne?

Voilà le programme et le mystère qu'il venait scruter dans la solitude. Une chose était certaine : c'était bien Jésus de Nazareth

qui l'avait renversé de son cheval, ébloui, aveuglé, et qui lui avait rendu la vue trois jours après. C'était bien lui qui lui avait parlé, et qui lui avait inspiré de venir en cet endroit miraculeux, recevoir le nouvel enseignement.

La loi de crainte et de rigoureuse justice allait-elle faire place à une loi d'amour et de miséricorde?

Jéhovah était un Dieu terrible, et Saul avait été son disciple, absolu, violent, et sanguinaire. Mais Jésus était doux et humble de cœur.

La loi ancienne avait été donnée au peuple Juif seul. Mais la loi nouvelle serait donnée à toutes les nations, aux Gentils comme aux Juifs ! Et quand il voudra parler à ceux qu'il aura convertis à Jésus-Christ, et loin desquels il sera forcé de vivre, il leur écrira ces épîtres admirables que l'Eglise étudiera et méditera dans la suite des siècles. Et c'est aux nations qu'il écrira, et non aux individus, aux Romains, aux Hébreux, aux Galates, aux Corinthiens, etc....

Quel conquérant, et quel dominateur a jamais gouverné, instruit, dirigé, discipliné un plus vaste empire sans le secours d'un soldat ou d'une épée !

Ah ! ce mystère de la Rédemption, Jésus le lui révélait dans toute l'ampleur et la sublimité du plan divin; et bientôt il n'aura plus rien à apprendre des hommes.

A.-B. Routhier.

LE-BARON DE GÉRAMB, EN RELIGION LE P. MARIE-JOSEPH, TRAPPISTE

(Suite)

III

LE BARON DE GÉRAMB QUITTE LA COUR DE VIENNE POUR CELLE DE PALERME.—IL PREND DU SERVICE DANS L'ARMÉE ESPAGNOLE.—DE GÉRAMB EN ANGLETERRE.

Après la paix de Vienne, signée le 14 octobre 1809, le baron de Géramb quitta la cour de François II. On a donné de ce départ différentes explications. D'après certains rapports de police dont nous parlerons plus loin, l'empereur aurait honteusement dégradé son chambellan sous une accusation de vol de fournitures pour l'armée. Une seconde explication que nous trouvons dans une biographie de notre héros publiée dans les *Contemporains* (15e série) de la *Bonne Presse*, donne pour cause du départ de Géramb une maladie de sa femme qui réclamait un changement d'air. C'était si peu une disgrâce, dit l'auteur de cette biographie, que l'empereur lui-même lui avait conseillé de se retirer en Sicile, auprès de la reine Marie-Caroline. Mais une tradition de famille nous paraît fournir une explication plus plausible. D'après cette tradition, le baron de Géramb aurait été éloigné de Vienne pour avoir poussé trop loin la galanterie envers sa souveraine, sans toutefois que sa disgrâce ait eu rien de déshonorant (1).

La reine de Sicile, qui avait un faible pour les beaux hommes, fut, dit-on, fascinée par les longues moustaches et les yeux bleu-clair du baron, et, au bout de six semaines, de Géramb, couvert de décorations et plus empanaché que jamais, passait les revues, accompagnait la reine à la promenande, se montrait au théâtre dans la loge royale, affectait une familiarité qui choquait les Palermitains; quand le favori passait, toutes les têtes restaient couvertes et bien des

1—G. Lenôtre, *Paris révolutionnaire, Vieilles maisons, lieux papiers*, 2e série.

gens murmuraient (1). Mais ce sont là toujours rapports de police auxquels il ne faut accorder qu'une créance limitée. Ainsi on est allé jusqu'à dire qu'il s'était battu en duel sur le Vésuve, un jour d'éruption.

Le séjour du baron de Géramb en Sicile ne fut pas de longue durée. En 1810, plus avide de gloire militaire que d'honneurs de cour, il offre ses services à l'Espagne en guerre avec Napoléon. Le 16 janvier, il arrive à Cadix et se présente au président de la Junte espagnole qui le nomme général et lui confie la milice urbaine forte de 8,000 hommes. En avril, il part pour l'Angleterre, avec mission d'y recruter un corps auxiliaire. Le fait suivant, qu'il rapporte dans un de ses ouvrages, montre que le militaire savait, au besoin, manifester publiquement sa foi:

"Je faisais, dit-il, en avril, le trajet de Cadix à Portsmouth sur la frégate de Sa Majesté Britannique la *Minerve*, commandée par le capitaine Cochrane, fils de l'amiral de ce nom. Il y avait sur le vaisseau une centaine de Français faits prisonniers en Espagne, et que l'on transportait en Angleterre. Ils étaient fort gais, et passaient leur temps à jouer et à rire.

"Un matin que je me promenais sur le tillac, je vois quelques matelots sur le point de jeter à la mer une planche sur laquelle il y avait quelque chose enveloppé d'une toile. A la question que je fis, on répondit que c'était un jeune soldat français mort la veille. Cela me frappa singulièrement et, me retournant vers les prisonniers, je leur dis d'une voix douce: "Eh ! comment, soldats, on va ensevelir dans les flots un de vos camarades, et vous vous amusez ; aucun de vous ne l'accompagne, aucun de vous ne prie pour son âme, ne lui témoigne le moindre intérêt ; un camarade né sur le même sol qui vous vit naître, qui a partagé vos périls, vos souffrances, votre captivité, etc.! Eh bien, c'est moi qui lui rendrai les derniers devoirs, et qui prierai le Père des miséricordes sur sa dépouille mortelle." Je dis aux matelots d'attendre, et je me retrouvai bientôt sur le pont avec mon uniforme et mes heures. A peine eus-je commencé la prière, qu'ils se levèrent tous spontanément, se découvrirent et écoutèrent ma courte prière avec un respect religieux. Deux d'entre eux vinrent se mettre à genous près de moi, etc.." (2)

1.—G. Lenôtre, *ibid.*
2.—Lettres à Eugène sur l'Eucharistie. Liège, Dessain, 1842.

Ce trait est certainement à l'honneur de celui qui, pendant son séjour en Angleterre, va laisser planer sur sa conduite des soupçons qui ne seront que trop justifiés.

"Le 20 avril 1810, écrit G. Lenôtre, débarquait à Londres, de la frégate *Italienne* (1), venant de Cadix, un homme aussi remarquable par la beauté de son visage que par la singularité de son costume. Il avait le nez droit, le front haut, les cheveux bruns flottant sur le cou, les yeux bleus, le teint mat et une longue et fine moustache à la hussarde. Il portait une veste hongroise à brandebourgs, un dolman à fourrure attaché sur la poitrine par une tête de mort en argent, des bottes à la Souvarow, des culottes collantes comme celles des écuyers de Franconi, des gants à entonnoir comme un Crispin de comédie, et, sur la tête, un colbak d'astrakan surmonté d'une aigrette en plumes de héron. Sa ceinture était un arsenal: soixante cartouches, six pistolets mignons, un casse-tête et une dague; un large cimeterre lui battait aux jambes, ainsi qu'un sabretache où se répétaient, sur un fond de velours noir, la tête de mort et les tibias en sautoir. A Londres, où les gens blasés sur toutes les excentricités, ne s'étonnent pas de grand'chose, cette mascarade stupéfia.

"Le bruit se répandit que ce lunatique n'était autre que Murat, dont la renommée dans les trois royaumes égalait celle du clown Darow qui, au cirque Astley, tenait à bout de bras une plate-forme sur laquelle manœuvraient dix-huit grenadiers. Renseignements pris, on sut que le nouveau débarqué était un officier hongrois, qu'il se nommait le baron de Géramb, et qu'il apportait au gouvernement anglais un moyen sûr d'abattre, en cinq mois, la puissance de Napoléon (2).

"Le pandour se logea à Bayswater, à l'extrémité de Hyde Park, dans une belle maison; il s'installa somptueusement, sans compter. Comme on l'avait vu chez les ministres et qu'il vantait haut ses relations, tous les crédits lui étaient ouverts ; il eut de superbes chevaux, une livrée rutilante, des meubles de prix; on devinait en lui l'homme depuis longtemps habitué au luxe et pour qui l'argent

1.—G. Lenôtre a été ici mal renseigné, car nous venons de voir plus haut que Géramb lui-même dit avoir fait la traversée sur la *Minerve*, et non sur *l'Italienne*.
2.—G. Lenôtee, *op. cit.*

est sans valeur, ce qui le rehaussait encore dans l'esprit de ses fournisseurs (1).

Bref, le baron de Géramb menait bon train et joyeuse vie. Thomas Moore, le chantre de *Lalla-Rookh*, fait deux fois allusion, dans ses vers, à l'hôte momentané de l'Angleterre, alors l'entrepôt de tout ce qui était hostile à Napoléon. Dans une satyre intitulée *Extracts of the Diary of a Politician*, le poète irlandais nous fait assister, un jeudi, au lever du Prince Régent, roi peu après sous le nom de Georges IV, et nous le montre dépité par la réponse d'un courtisan et ne pouvant céler sa mauvaise humeur.

And handled his new pair of whiskers so rough,
That before all the courtiers I fear'd they'd come off,
And then, Lord, how Geramb would triumphantly scoff !

Et, au bas de la page, on lit cette note explicative : *Baron Géramb; the rival of His Royal Highness in whiskers.*

Dans ses *Satirical and humorous poems*, imitant librement l'ode XXVI du livre 1er d'Horace, il commence ainsi la seconde strophe:

No want has of sword or dagger,
Cock'd hat or ringlets of Geramb.

Ainsi l'ancien chambellan de l'empereur d'Autriche nous apparaît sous les traits d'un parfait *dandy*, émule du célèbre Brummel et capable d'exciter la jalousie du Prince Régent.

Mais ses ressources ne suffisaient pas à payer ses folles dépenses. Il fit des dettes. La police que le cabinet britannique entretenait sur le continent fournit à Lord Wellesley des renseignements peu favorables sur le baron, et le ministre l'invita à quitter, sous trois semaines, le territoire anglais. Le baron prit la chose de très haut et dit qu'il ne quitterait pas le sol anglais avant d'avoir reçu la somme de 1,250,000 francs, montant de ses déboursés. Dès qu'ils apprirent que son crédit au ministère était en baisse, la foule de ses créanciers firent entendre leurs réclamations. Géramb fit alors, dit son biographe, l'abbé Badiche, un acte d'énergie digne plutôt de la vie aventureuse d'un chevalier des anciens temps que d'un baron et d'un général de nos jours. Il aurait, si le fait est vrai, barricadé sa demeure pour éviter une prise de corps, et, arborant un guidon portant cette devise : *My home is my castle* (Ma maison est ma cita-

(1)—G. Lenôtre, *ibid.*

delle), il aurait soutenu le siège tout seul et avec succès, au grand plaisir et aux applaudissements des Anglais. Pour terminer et éviter une pareille scène, l'autorité civile le fit sortir du pays et rentrer sur le continent (1). L'ordre fut donné de le déposer sur les terres du roi Frédéric VI de Danemark, et, pour que Géramb n'arrivât pas sur le continent sans recommandation, les gazettes de Londres, ajoute M. G. Lenôtre (2), lui jouèrent le mauvais tour de publier en même temps l'histoire de sa haine irréconciliable contre Napoléon, et l'annonce de sa déportation. Trois jours après, le bulletin de police présenté quotidiennement à l'empereur contenait l'extrait suivant d'une feuille anglaise : "Nous félicitons le public de ce que ce parasite à moustaches (le baron de Géramb) a été expulsé de l'Angleterre ; le misérable qui part dans ce moment pour l'Empire français, où il se trouvera dans son élément naturel, est un juif allemand qui a usurpé le nom d'un gentilhomme hongrois..." Le bulletin, cité par G. Lenôtre, porte à la marge cette mention : "Renvoyé au ministère de la police pour faire arrêter cet intrigant, s'il vient sur le continent. Saint-Cloud, 14 avril 1812". Et, sous cette ligne, le coup de griffe du *Maître*, le terrible *N* autographe, tortu, impétueux, dominateur, semblable au zigzag de la foudre et qui fut, pendant dix ans, le signe cabalistique auquel obéissait l'Europe.

Le 7 mai 1912, le baron de Géramb était arrêté à plus de deux cents lieues de la France, à Husum, port de mer appartenant au Danemark, ainsi qu'il le rapporte lui-même dans sa troisième lettre du *Voyage de la Trappe à Rome*, datée de Paris et du 6 août 1837. "Conduit d'abord à Hambourg, de Hambourg à Paris, je fus jeté au donjon de Vincennes. Je ne dirai rien d'une semblable arrestation : sujet de Sa Majesté l'Empereur d'Autriche, sans rapport avec la France que je n'avais pas vue depuis 1790, je suis encore à concevoir ce qui pouvait donner lieu à cette violation manifeste du droit des gens."

Il affirme toutefois qu'il s'était toujours prononcé contre Napoléon et parle de la fameuse proclamation de 1807 à la jeunesse de Vienne, ainsi que de la guerre qu'il avait faite à l'empereur des

1—*La Voix de la Vérité*, 1848. Cf. *Annales d'Aiguebelle*, Tome II. Pièces justificatives, No. 11.
2—*Op. cit.*

Français en qualité de général au service de Ferdinand VII d'Espagne.

IV.—Captivité du baron de Géramb

Une chaise de poste, escortée de trois gendarmes, amena Géramb d'une traite de Hambourg à Paris. A Aix-la-Chapelle, un homme inconnu lui proposa de le délivrer, et, sur le refus de M. de Géramb de souscrire à cette bienveillante mais hasardeuse proposition, il lui remit un rouleau d'or pour adoucir les privations de sa captivité. Nous verrons plus loin comment le baron reconnut plus tard son bienfaiteur.

De Géramb arriva à Paris le 24 juin. Déposé d'abord au ministère de la police, il fut ensuite mis sous bonne garde, en attendant enquête, dans une maison de santé tenue par une dame Dupeyron, et enfin au donjon de Vincennes.

Parmi les prisonniers politiques alors détenus dans le donjon de Vincennes, se trouvaient plusieurs personnages distingués, entre autres M. de Boulogne, évêque de Troyes, Mgr de Grégorio, prélat romain, qui devait mourir cardinal en 1839, l'abbé Cosimo Pedicini, secrétaire du cardinal Pacca, le P. Fontana, général des Barnabites, plus tard cardinal. Le baron de Géramb parle en ces termes de ce dernier dans son *Pèlerinage à Jérusalem et au Mont Sinaï* :

"Parmi les personnages distingués dont je partageai la captivité et que j'eusse regretté de ne plus retrouver, s'il m'eût été possible de faire le voyage de Rome, je rappellerai ici avec un profond sentiment de respect et de reconnaissance l'illustre et vénérable P. Fontana, créé depuis cardinal par le Souverain Pontife Pie VII, et enlevé à l'Eglise en 1822. Ce fut surtout dans les entretiens de ce savant et saint religieux que j'appris à connaître toute la grandeur des destinées de l'homme. Je dois principalement à l'exemple de ses vertus et aux leçons de sa sagesse, d'avoir senti le néant de tout ce que j'avais ambitionné jusqu'alors, et de m'être sérieusement occupé des seules choses importantes, celles de l'étermité" (1).

Voici comment, dans son *Voyage de la Trappe à Rome*, le baron de Géramb raconte sa captivité: "J'avais été arrêté, dit-il, au moment où Napoléon, parvenu au comble de la prospérité, à la tête des puis-

1—Tome III, Lettre cinquante-sixième.

sances qu'il avait attachées à son char, marchait contre la Russie avec d'innombrables armées. Depuis ce jour, sequestré du monde, ne voyant que mes gardiens, et le dimanche seulement, le commandant du donjon, lequel venait, suivi du chirurgien, s'informer de ma santé, j'ignorais absolument tout ce qui se passait hors de ma chambre. Ces visiteurs obligés avaient probablement l'ordre de garder avec moi le silence le plus profond sur toutes choses, et ils le gardaient à merveille. Les questions les plus ordinaires ou les plus simples ne recevaient d'eux qu'une réponse évasive, qui n'en était pas une. Ainsi quand, me promenant sur la plateforme du donjon, ce qui n'arrivait qu'à de longs intervalles, je fixais mes regards sur Paris, que je ne connaissais pas, si je demandais à mes gardiens comment s'appelait tel ou tel édifice dont j'apercevais le faîte, le dôme des Invalides, par exemple, ils me répondaient sèchement : Je ne sais pas, et je n'en obtenais pas d'autre réponse. Dégoûté de cet éternel *je ne sais pas*, je pris le parti ne plus questionner personne..."

Pendant ce temps, la police faisait une enquête à Lyon sur les Géramb. Voici quelques détails intéressants de cette enquête extraite des archives nationales par G. Lenôtre :

Lyon, 13 juin 1812.

"J'ai été assez embarrassé pour demander des détails à Mme veuve Géramb, sa mère : je n'ai pu lui parler que d'une manière générale. Voici le résultat de la conférence que j'ai eue avec elle.

"MM. Géramb étaient Autrichiens, et d'une famille noble, mais se trouvant des cadets, ils vinrent en France chercher fortune et s'établirent à Lyon, commissionnaires en soieries. L'un d'eux, Julien, épousa Mlle Lasausse et en eut deux fils et deux filles. Le second vit à Vienne de ses biens; il paraît que c'est par lui que madame veuve Géramb reçoit ses revenus.

"M. Julien de Géramb est mort il y a 8 ans, et depuis cette époque, sa veuve n'a reçu aucune nouvelle de son fils Ferdinand-François. Il y avait eu des discussions à propos de la succession de son père. Les deux sœurs de Ferdinand-François ont été mariées à Vienne et y sont veuves. Lui-même est veuf et a plusieurs enfants. Il paraît qu'ils sont protégés par un M. de Géramb, leur parent, qui est gouverneur de Sheinmitz en Hongrie.

"Madame veuve Géramb ne s'est point expliquée sur la carrière

de son fils; on peut croire qu'il est dans l'état militaire ou dans la carrière administrative."

Il parait qu'on songea à faire venir à Paris la vieille mère pour le confronter avec le détenu.Mais le désastre de Moscou détourna de lui l'attention et le fit oublier.

Cependant il semble, d'après un rapport au ministre de la police générale, datée de février 1814, qu'on ait eu l'intention d'utiliser ses services, en le plaçant sous surveillance à Paris. Mais le pouvoir qui le détenait prisonnier était lui-même bien près de se changer en captivité.

V.—ENTRÉE DES ALLIÉS À PARIS ET DÉLIVRANCE DU BARON DE GÉRAMB.

Continuant l'histoire de sa captivité qui dura deux ans : "Que de fois, écrit le baron de Géramb, je me suis abandonné à la tristesse ! Souvent, au déclin du jour, j'ai cru voir errer autour de moi l'ombre du duc d'Enghien, et je me disais alors: "Que sais-je si, par une belle nuit, on ne viendra pas me chercher pour me fusiller à mon tour?"

"Dieu avait sur moi d'autres desseins, et déjà, sans le savoir, j'étais à la veille de ma délivrance.

"Le 6 février, je m'étais couché de meilleure heure que de coutume, lorsqu'entre huit et neuf heures j'entendis un bruit inaccoutumé: c'était celui d'hommes montant rapidement l'escalier. Aussitôt je me mets sur mon séant, je penche la tête, je prête l'oreille, je retiens ma respiration pour mieux entendre, et je distingue le bruit des sabres retombant à intervalles égaux sur les marches humides et celui des clefs qui servaient à ouvrir et à fermer les cachots. Je crus d'abord que la cohorte s'arrêterait au premier étage, puis au second ; je fus bientôt détrompé: on monte au troisième; on s'arrête devant ma porte, elle s'ouvre avec fracas, et voilà ma chambre remplie de soldats. Le commandant du donjon, une lanterne à la main, s'approchant de mon lit : "Général, me dit-il, veuillez vous lever. Me lever ! et pourquoi?—Vous allez être transféré !—Mais où?—On vous le dira." J'avoue que je me crus perdu, et je le crus d'autant plus que, me voyant emporter quelques effets : "Laissez tout cela, me dit-il, on vous l'enverra demain". Cependant je recommande mon âme à Dieu, et je descends entouré de mes gardes. Au second

étage, je vois sortir d'une chambre-cachot un homme d'un certain âge, enveloppé dans une douillette de soie grise ; il me parut être un ecclésiastique. "Voilà encore, me dis-je, en moi-même, une victime de la police inquiète et soupçonneuse de l'Empire." Nous étions dans la cour, lorsque cet inconnu s'approchant de mon oreille, me dit : "Je parie que les alliés sont près de Paris. —Quels alliés? répliquai-je. — Mais les Russes, les Autrichiens, les Prussiens. "A ces mots, je l'avoue, je fis un pas en arrière, et, mesurant de l'œil mon interlocuteur: "Ah! pour le coup, me dis-je, c'est un fou. Le malheureux, la captivité lui aura tourné la tête. Les Russes, les Autrichiens, les Prussiens près de Paris !..."

"Cependant une voiture s'approche, on nous ordonne d'y monter ; j'y fais monter mon compagnon le premier, et je me place aussi loin que possible de sa personne, ayant souvent ouï dire qu'il faut se méfier des fous. Deux agents de police se placent en même temps sur le devant, crient au cocher : *A la Force* ! et nous marchons.

"Une heure après, je connus que La Force était une autre prison d'Etat. Quand nous eûmes passé le guichet, on nous demanda nos noms. Je prêtai avidement l'oreille à ce qu'allait répondre mon homme : il répondit qu'il était évêque de Troyes." Bon, le voilà évêque, il ne lui en coûtait pas plus de se faire Pape"; et je riais tout bas. J'appris bientôt cependant, à mon grand étonnement, que non-seulement ce n'était pas une farce, mais que c'était réellement l'évêque de Troyes, le célèbre abbé de Boulogne, aussi rénommé pa[1] ses vertus que par ses talents oratoires, et c'est alors que je fus instruit des grands événements qui s'étaient succédé si rapidement pendant ma captivité : "Monseigneur, lui dis-je, je vous ai pris pour un fou; me le pardonnez-vous?"

"Arrêté seulement depuis la fin de novembre, M. de Boulogne avait eu connaissance de tous les revers qui, depuis la campagne de Moscou, étaient venus fondre sur l'armée française, et il croyait avec raison que le Gouvernement transférait les prisonniers dans la crainte d'un coup de main sur Vincennes de la part des alliés...

"Dans la nuit arrivèrent Mgr. de Grégorio et le P. Fontana.

"Le 30 mars, les troupes alliées parurent sous les murs de Paris ; le canon se faisait entendre, et je n'en dormais pas moins, lorsque l'évêque me réveilla en sursaut, s'écriant d'une voix assez burlesque cette fois: "Tu dors, Brutus, et Rome est dans les fers !" Le 1er avril

les Souverains étaient dans la capitale où un de leurs premiers soins fut d'ordonner l'élargissement des prisonniers politiques. Je me trouvai libre" (1).

Parmi les généraux commandant les troupes alliées se trouvait le propre frère de notre héros, Léopold de Géramb, qu'il ne reverra que dix-sept ans plus tard à Milan.

L'Empire n'était plus ! Géramb était libre, mais sans un écu, sans un ami, plus embarrassé que dans sa prison où, en sa qualité de détenu politique, il touchait un prêt de quatre francs par jour. Une ressource lui restait, celle de réclamer au Gouvernement provisoire sa solde de prisonnier. On lui devait tout le mois de mars; on le lui paya, et il disparut avec ses 120 francs.

La date qu'on lit au bas du tableau votif de Staniontki dont nous avons parlé plus haut coïncidant avec celle de la délivrance du baron de Géramb, il est permis de croire que le futur trappiste aura voulu représenter sous une forme symbolique le péril de mort auquel il venait réellement d'échapper, et réparer ainsi son infidèlité à la promesse faite en 1809, lors de son séjour au monastère bénédictin de Pologne. Nous savons qu'il avait étudié la peinture, et s'il n'est pas lui-même l'auteur du tableau, il a bien pu le faire exécuter par quelque peintre de Vienne.

Fr. GILDAS, O. C. R.

(*A suivre*)

VIEILLES MADONES QUÉBECQUOISES

Québec est un musée d'art, de grand ART; je dis "un musée de peinture", ce qui exclut de suite toute cette importation de pacotille en faux bronze, ou en vrai bronze, dont, sans pitié, on nous afflige depuis quelques années. Si, pour les valeurs humaines, ou ce que l'on décore de ce titre, il y a du risque à se faire connaître, l'art échappe à ce danger pour peu qu'il soit ancien, et en tout cas

1—*Pèlerinage à Jérusalem et au Mont Sinaï*. Tome III, Lettre cinquante-sixième.

je rêve d'un homme *à part*, à la fois esthète et maître-écrivain, qui nous aiderait à *comprendre* et mieux apprécier les peintures magistrales dont la divine Providence s'est plu à nous enrichir. Il nous dirait en même temps la provenance de ces œuvres, en discuterait, et affirmerait à l'occasion, l'authenticité, l'occasion revenant souvent, et il me semble que nous serions plus reconnaissants à Dieu, pour les dons sans prix et presque sans mesure qu'il nous a faits.

Bien plus modeste évidemment sera le présent article, puisqu'il doit se limiter à quatre ou cinq pages et rester, autant que possible, dans le cadre de notre étude générale sur *Notre-Dame de Québec*(1). Cette étude comporte naturellement l'*imagerie*, et d'abord l'*imagerie* de la Sainte-Vierge: je prends le mot au sens qu'il avait encore au dix-septième siècle, puisque, de là, de ce dix-septième siècle, nous partons toujours, et que là, du reste, il est toujours bon de remonter. On nous l'a dit :

C'est avoir profité que de savoir s'y plaire.

Et donc, dès ce temps-là, dès l'origine, le goût des belles choses se manifeste en Nouvelle-France. Si nous avions place pour cela, nous citerions une lettre du Père Lallemant à un peintre de France, où il lui décrit par le menu le dais qu'il voudrait avoir pour son maître-autel de Notre-Dame de Recouvrance. Il en est déjà là, parce que déjà l'humble sanctuaire possède plusieurs morceaux d'art, et que, en art, une chose de beauté en appelle une autre. Voyez l'*Inventaire* dressé en 1640, probablement pendant l'hiver ou le printemps qui précéda l'incendie (*Ms.* IA, et *Ct.* 12, no 80), et vous trouverez : "Une Notre-Dame et son Fils au bras étoffée d'or, environ deux pieds de haut; une Dame douloureuse; une grande Annonciation *enchassée* (encadrée?), donnée par M. du Plessis; un grand tableau sans enchassement de Notre-Dame du Rosaire, avec les quinze mystères; un tableau sur cuivre de Notre-Dame et Sainte Anne."

Des questions se présentent. Qu'était devenu le "grand tableau de Notre-Dame", donné en 1635 par M. de Castillon? (*Car. des Bienfaits.*) L'incendie de 1640, détruisit-il "le tableau du Rosaire?"

(1) Un ou deux chapitres de cette étude ont déjà paru dans notre revue. —Voir *Nouvelle-France*, mai et juillet 1914. Les références entre parenthèses se rapportent aux archives de la paroisse de N.-D. de Québec. N.-D. L. R.

Si oui, un autre le remplacera quelques années plus tard, offert par Madame de Repentigny. Détruisit-il également la "statue de Notre-Dame et son Fils au bras étoffée d'or?" Il était plus facile de l'enlever; elle ne se trouvait peut-être pas dans l'église, et n'était la dimension donnée, nous croirions la reconnaître dans la charmante statuette que M. l'archiprêtre, curé de Notre-Dame, conserve soigneusement au presbytère, un bijou d'art, une Vierge toute belle, un petit Enfant délicieux, tous deux souriant encore comme ils faisaient jadis quand ils passaient avec la procession du Rosaire, et réflétant, j'oserais dire, un peu de tous ces yeux baignés d'espoir ou baignés de larmes, qui les ont pendant trois siècles regardés passer.

De 1645 à 1651, les additions à l'*Inventaire* donnent encore : "Deux tableaux sur cuivre, environ un pied ou un peu plus, de Notre-Seigneur et Notre-Dame; une Notre-Dame tenant Notre-Seigneur et saint Jean-Baptiste qui l'adore;—au mitan, des anges—de cuivre; une Notre-Dame de Pitié; un Saint-Joseph entre Notre-Seigneur et Notre-Dame, sur bois, d'un pied de grandeur ou un peu plus." (*Ct.* 12, no 80) L'"image de Notre-Dame" c'est-à-dire sa *statue*, avait besoin d'un chapelet, et rien d'étonnant qu'on lui en ait donné deux : un chapelet d'ambre apporté de France par Mde de Repentigny; un chapelet de cornaline, envoyé de France par Madame d'Emery et confié à Mde de Monceaux (*Cat. des B.*). En 1672 (*Ms.* I A, fol. 2), nous remarquons: "Un grand tableau de l'Assomption qui fait le dais du Maître-autel; un grand tableau du Rosaire, qui forme le retable du Maître-autel; un grand tableau de la Sainte-Famille; un moyen tableau de l'Annonciation; quinze petits tableaux avec cadres d'ébène, etc."

Qu'est-il resté de tout cela? D'après un *Inventaire* de 1766 (*Ct.* 12, no 87), les deux seules peintures qui furent sauvées pendant le siège de 1759, représentaient, l'une, l'Ange-Gardien, l'autre, "le Triomphe de la Religion au milieu duquel se lisaient les trois mots: *Quis ut Deus?*"

Après le siège, restaurée pour le strict nécessaire, à peine blanchie à la chaux, sauf la chapelle de Notre-Dame de Pitié, qu'une pieuse dame a fait "tapisser de papier fleuri." (*Ms.* 17, p.16), la Cathédrale devait être bien triste à voir, et il faut entendre le curé Dosque exprimer ses regrets, encore inapaisés en 1773 (*Ms.* 69).

"Ne vous rappelez-vous pas ces beaux tabernacles, ces sculptures si bien exécutées, ces excellents tableaux qui décoraient autrefois les autels de cette église, ces statues parlantes qui les entouraient, les riches ornements qui y servaient, ces balustrades si propres, ces instruments mélodieux qui réjouissaient le cœur, une chaire magnifique d'où l'on annonçait la Divine Parole, ces belles cloches qui, par leurs sons mélodieux, annonçaient la majesté du culte suprême auquel on invitait les fidèles: *Quis in vobis... derelictus qui vidit domum istam in gloria sua prima...et quid vos videtis?..*" (voir le texte). Autrefois, quand un discours produisait beaucoup d'effet, on disait qu'il "tirait l'âme du corps": jugez si le curé de Notre-Dame, en ce matin d'hiver, quatrième dimanche de l'Avent, dans cette église terriblement froide et affreusement nue, dut produire de l'effet, un effet analogue !

Egalement, qu'est-il resté à la Basse-Ville? Pour ceux qui ont le goût de ces choses-là, nous notons d'un *Inventaire* de 1697 : "Un grand tableau de la Présentation de Notre-Dame, à cadre de bois, deux moins grands tableaux de la Sainte-Vierge; deux autres de Notre-Seigneur et la Sainte-Vierge, à cadres rougis; un tableau de Notre-Dame de la Victoire remportée sur les anglais, sur cadre verni, les coins dorés; une autre Sainte-Vierge sur cadre doré; deux tableaux de vœux donnés par MM. Pauperets et Richard; deux petits tableaux sur bois de l'Annonciation; au portail de l'église, trois statues: la Sainte-Vierge, Saint-Joseph et Saint-Jean, etc."

Il fallait bien nous glorifier de tout cela. Depuis Cromwell, il y avait, il y a parfois encore, pour tout bon Anglais, ce mot d'ordre: "Take away, utterly extinct and destroy all shrines... pictures, paintings and all other monuments of feigned miracles, pilgrimages, idolatry and superstition, etc., etc." L'ensevelissement de l'art! car, en verité, quand cessera d'exister l'art religieux, un art quelconque existera-t-il encore?

Heureusement, c'est quand tout est fini que tout recommence. Un prêtre est venu en ce pays qui avait soupçonné l'âme de ce pays, âme de France, âme d'esthétisme. C'est le vénérable abbé Desjardins, et l'histoire, même "la grande", pourra un jour, sans déchoir, publier la liste des peintures, dont il a, en 1817-18. doté notre ville et même nos campagnes. Le grand art, même s'il n'est pas auto-

cthone, peut révéler la mentalité d'un petit peuple, et comment écrire l'histoire d'un peuple si on en exclut sa mentalité, ses goûts, son idéal?

A la collection de M. Desjardins, s'est ajouté avec le temps, et encore tout récemment—on reviendra sur le sujet— un grand nombre (des centaines) de pièces authentiques, originales, œuvres de maîtres pour la plupart, et de ce fait inappréciables. Pour nous en tenir aux œuvres de provenance ancienne, où se dessine l'image de la Vierge, en voici, hors de la cathédrale—car il nous est bien permis, vu le sujet, d'en sortir un moment—en voici au moins vingt-cinq à L'Université Laval, un bon nombre signées, les autres simplement *attribuées*, mais avec autant de sûreté ou de garanties qu'elles le sont en Europe; des figures de Madone seule ou accompagnée, peintes par Le Guerchin, Van Dyck, Ricci, Sassoferrato, Cima da Conegliano, Coypel, Poussin, Baroccio Schedone, Schiavone, Carlo Maratta, Feti, Lanfranc, Guido Reni, sans compter d'admirables copies du Corrège, du Tintoret, de Raphaël. Pourquoi fallait-il qu'un lamentable incendie détruisît, en 1888, avec la chapelle du Séminaire, "les douze plus belles toiles qu'il y eût peut-être en Amérique?" malheur irréparable et dont ne peuvent aujourd'hui nous consoler même une Madone de Carlo Dolci, une *Compassion* du Titien, mosaïque vénitienne d'une grande beauté, l'*Immaculée Conception* de Pasqualoni, une *Vierge et l'Enfant* d'Antonio Barri.

Nous ne pouvons pas inventorier toute la ville, mais saluons au moins, chez les Dames Ursulines, une *Visitation* de Collin de Vermont, une *Mater Dolorosa* de Van Dyck, une *Naissance de l'Emmanuel* de Vignan; chez les Pères Dominicains, une *Vierge avec saint Dominique, saint Janvier et deux autres saints*, par Luca Giordano, don gracieux de Messire le chanoine Lindsay; à Saint-Roch, un Restaut, l'*Annonciation*, un Collin de Vermont, la *Sainte-Famille;* à l'Hôtel-Dieu, un Sassoferrato, *Mater Dolorosa;* un Charles Lebrun, *Présentation de Marie au Temple*; une *Nativité* de Brueghel, don de la duchesse d'Aiguillon; une *Sainte-Famille* exquise de Rubens; une autre de Coypel, don du Père Duplessis; une *Nuit de Noel*, par Stella, "tableau sans prix; dit la légende qu'on lit au revers, donné par Mgr Pierre-Armand Dosquet, évêque de Québec, en l'année 1735 qu'il passa en France. Il l'avait apporté d'Italie, et

il lui fallut une permission expresse d'un Cardinal pour le sortir de Rome, parce qu'on ne laisse point passer des pièces de cette beauté dans d'autres Etats."

A la Basilique où nous revenons enfin, au-dessus du maître-autel, dans un demi-jour on dirait symbolique, apparaît cette fameuse *Immaculée Conception* de Lebrun ou de son école, dont on a tant parlé depuis une vingtaine d'années, et encore tout récemment (1), don de François le Maître, lieutenant-gouverneur de Gaspé, un protestant, à la suggestion de sa catholique et pieuse épouse, Marguerite Stuart: pièce très belle, même s'il était prouvé qu'elle n'est ni de Lebrun, ni de son école, car enfin il y a d'autres maîtres et d'autres écoles; pièce très intéressante aussi, même à l'exclusion de la légende ou du roman qu'elle a fait naître; intéressante à cause de sa date d'installation dans la cathédrale, 1796 ou environ, c'est-à-dire en pleine intolérance du nouveau régime britannique; intéressante à cause de sa double provenance, l'île de Jersey, possession anglaise, et Francis LeMaître, fonctionnaire anglais. C'est ainsi que s'est vengée des outrages de 1759 la *clemens, pia et dulcis Virgo Maria.*

A droite, dans le chœur, une bonne copie par Carnavali du *Rosaire* de Sassoferrato, don de feu Mgr Faguy; dans la nef, une *Naissance du Christ*, copie d'Annibal Carrache, une *Annonciation* de Restaut; dans la chapelle de la Sainte-Famille, une copie de Vanloo par Théophile Hamel; dans la chapelle de Notre-Dame de Pitié, une *Pietà* donnée par les dames de la Ville en 1869 (*Ms.* 99 p. 69) ; dans la claire voie, une série de belles verrières racontant la Légende de la Vierge depuis sa naissance jusqu'à son couronnement au ciel: telles sont les œuvres qui remplacent "l'imagerie" dont se faisaient gloire Notre-Dame de Recouvrance et la cathédrale d'avant le siège. Remplacer n'est pas faire oublier, et l'on regrettera toujours, comme le curé Dosque, les belles choses perdues. Belles elle devaient être en effet parce que, en ce temps-là, les voyages étaient trop longs, et les vaisseaux trop petits pour qu'on s'encombrât de laideurs. *A thing of beauty is a joy for ever:* c'est vrai, mais à condition qu'elle dure. C'est trop clair.

P.-V. CHARLAND, O. P.

1.—*Bulletin des Recherches historiques.* janvier 1916, pp 3-13.

337

LA NOUVELLE-FRANCE

TOME XV AOUT 1916 No 8

LE CÉSARO-PAPISME ET LES GRANDES HÉRÉSIES

L'ARIANISME

Parmi les causes qui allaient conduire les florissantes Eglises d'Orient hors du bercail du vrai Pasteur nous venons de distinguer le despotisme religieux des empereurs et la vanité démésurée des Patriarches de Constantinople. Il nous reste à en signaler une troisième, qui devait n'avoir guère moins d'importance dans la déplorable catastrophe: je veux parler de ce que nous pourrions appeler en style moderne l'esprit critique et sophistique des Grecs.

Selon la juste observation de G. Kurth, "après avoir réduit en poussière toutes les vérités naturelles et jusqu'aux axiomes de la raison, n'ayant plus rien à détruire, l'esprit grec dormait épuisé sur les ruines qu'il avait faites, quand le christianisme arriva." Le nouveau venu lui fournissait une occasion magnifique de se rajeunir et de se renouveler, en lui donnant à discuter une matière complètement inédite. C'est ainsi du moins que semblent l'avoir considéré nombre de gens médiocres, à qui la paix constantinienne avait ouvert les portes de l'Eglise, gens empoisonnés par le sophisme et gonflés d'orgueil, gens de la trempe des Arius, des Photin, des Apollinaire, des Aétius, des Eudoxe, des Eunome, des Nestorius, qui ne virent dans le dépôt des vérités révélées qu'un jouet pour leur subtilité destructrice. Introduits dans le bercail du Christ,

> les disciples de Carnéade et de Gorgias recommencèrent le cours de leurs attentats contre la raison humaine, sous d'autres noms, il est vrai, mais avec les procédés familiers de la sophistique ancienne. Rien de frappant comme l'analogie de leurs procédés; rien de plus manifeste que le lien de filiation qui rattache les deux écoles entre elles. A mille ans de distance, la plaie incurable du génie grec reparaît avec des caractères identiques, et sa suppuration produit, de part et d'autre, un fourmillement hideux de sophistes acharnés à déchiqueter la vérité (1).

1.—G. Kurth. *Origines de la Civilisation moderne*, t. I p. 194.

Au point de vue doctrinal les résultats furent terribles. Tous ces prétendus philosophes et théologiens n'étaient au fond que des rationalistes, doués d'une finesse redoutable. Aucun d'eux ne courbait sa raison devant le mystère chrétien. Tous s'efforçaient de l'anéantir en expliquant d'une façon toute naturelle la manifestation de la Divinité parmi les hommes. "Jamais je n adorerai un Dieu dans un enfant de quatre ou cinq mois." Cette parole de Nestorius traduit fort bien l'état d'âme de ses prédécesseurs, de ses contemporains et de ses successeurs n hérésie.

Comme d'autre part ces hérésiarques étaient la plupart du temps des hommes en vedette, souvent des évêques et parfois des Patriarches, nous comprenons sans peine que leurs nouveautés dogmatiques aient engendré dans le peuple une grande indifférence religieuse. Devant tous ces systèmes se contredisant les uns les autres, qu'on leur proposait pour expliquer la personnalité divine du Christ, les simples fidèles finirent par se dire, comme les libres penseurs de nos jours, que les doctrines religieuses n'avaient pas grande valeur; qu'il importait assez peu de savoir si Jésus-Christ était vraiment Dieu ou seulement une créature; que chacun n'avait qu'à honorer le Créateur suivant les données de sa conscience, sans s'occuper de la façon dont le voisin s'acquittait de ce devoir; qu'il suffisait de prendre du Christianisme le code moral qu'il renfermait, et qui était un incontestable progrès sur celui du paganisme; enfin, qu'il était absurde de rompre toute relation avec des gens qui n'avaient pas a même opinion que vous sur les prérogatives du Fils de Marie. Non, en vérité, il ne faut pas nous étonner que le monde ait failli se réveiller arien ou monophysite. De tout temps les peuples ont été conduits à l'abîme par leurs chefs et leurs docteurs. C'est un incontestable miracle que le vrai Christianisme ait pu passer à travers le réseau de sophismes où les Byzantins l'avaient enterré; à plus forte raison en est-ce un qu'il en soit sorti plus vigoureux et mieux défini.

S'ils avaient vécu dans notre temps, tous ces sophistes, qui n'avaient de chrétien que le nom, auraient écrit quelque *Vie de Jésus*. Nous aurions eu sans doute la Vie de Jésus selon Photin (1) et Apol-

1.—Photin, diacre, puis évêque de Sirmium, disciple de Marcel d'Ancyre, distinguait entre *Verbe* et *Fils de Dieu*. Le *Verbe* selon lui c'était la raison divine, vertu impersonnelle. Le *Fils*, c'était la demeure du Verbe dans l'homme Jésus. L'opération particulière du Verbe était une influence illuminante sur

linaire (2), comme nous l'avons eue selon Strauss et Renan. Ils auraient quitté l'Eglise, en faisant claquer les portes, avec tapage et scandale; ils se seraient poussés vers les Académies et les Universités, où on se serait sans doute empressé de leur offrir un fauteuil et une chaire. Mais aux quatrième et cinquième siècles il n'existait rien de semblable à la Sorbonne et au Collège de France, rien de semblable même à nos parlements démocratiques, d'où un orateur en mal de quelque système nouveau pour expliquer le monde, pût pérorer et répandre ses idées. Rappelons-nous que Constantin avait presque identifié le Christianisme avec l'Empire. Pour avoir de l'influence, pour avoir quelque chance que ses idées ne restassent pas sous le boisseau, il fallait entrer dans l'Eglise, occuper des sièges épiscopaux, élever la voix dans les Conciles. De là la frénésie des novateurs à briguer les dignités ecclésiastiques ; de là leur acharnement à renverser leurs adversaires; de là leur servilisme et leurs écœurantes intrigues pour capter la faveur impériale, sans laquelle aucune nomination à un poste un peu éclatant n'était possible.

Dominer, dominer, coûte que coûte, ils n'avaient pas d'autre but, ni d'autre devise. Allez donc parler à de tels hommes des droits imprescriptibles de l'Eglise, et du devoir d'enrayer les usurpations de César ! Ils ne sont jamais sortis du cercle de leurs intérêts personnels et des exigences de leur vanité !

---

l'homme Jésus. En vertu de cette influence Jésus était élevé au-dessus de toutes les créatures, était appelé Dieu (quoique improprement). Quant au Fils il n'existait que depuis la naissance de Jésus de sa mère Marie. Photin se rapprochait de Paul de Samosate et de Sabellius. Déposé par le Concile de Sirmium il demanda à soutenir le débat avec Basile d'Ancyre en présence des commissaires impériaux ; il fut déclaré battu et banni; il revint sous Julien l'Apostat. Expulsé de nouveau par Valentinien en 364, il mourut en 366. La secte des Photiniens ne paraît pas avoir subsisté au delà de 450. Un Concile d'Arles (443) déclara leur baptême invalide.

2.—Apollinaire, évêque de Laodicée, dès 362, prétendait qu'on peut déterminer avec une rigueur mathématique l'union de la nature divine et de la nature humaine en Jésus-Christ; qu'on peut connaître la divinité depuis que Jésus-Christ a paru; en un mot, il remplaçait la foi par la science. Il admettait la *trichotomie* dans l'homme (esprit, âme. chair), enlevaît à Jésus-Christ l'esprit l'âm · raisonnable, qu'il remplaçait par la divinité, alléguant que deux êtres complets ne pouvaient s'unir en un, et que, d'ailleurs, l'esprit humain étant faible, Jésus n'eût pas été impeccable. Jésus-Christ était pour lui un Dieu "porteur de chair." Le pape Damase condamna cette doctrine en 374, puis en 376. Sa condamnation fut renouvelée au 2ème Concile œcuménique. A partir de 376 Apollinaire rompît avec les catholiques, consacra des évêques, fonda sa petite église, comme si la confusion n'eût pas été assez grande dans ce pauvre Orient. Il mourut en 392. Théodose avait déjà interdit à ses partisans de consacrer des évêques et des prêtres. Ce qui subsista de la secte se fondit dans le monophysisme.

Voyez dans ces interminables querelles de l'Arianisme (1). Pourquoi Eusèbe de Nicomédie chercha-t-il si obstinément à éluder les décisions du Concile de Nicée? Affaire de pure jalousie. Ce n'est pas son système que la vénérable assemblée a adopté ; le nicomédien a même vu repousser chacune des atténuations au dogme de la consubstantialité qu'il a proposées; il a dû avouer qu'il avait prêté une oreille imprudente à l'erreur; il est tombé sous es sanctions impériales (2). C'est cent fois plus qu'il n'en faut pour que non seulement il refuse à tout jamais d'admettre ce mot *consubstantiel*, dont un Athanase, un simple prêtre d'Alexandrie, s'est fait le champion, mais encore pour qu'il poursuive sa vengeance avec un acharnement inlassable. Il lui faut d'abord regagner la faveur de l'empereur grâce à quelques expressions ambiguës, ayant apparence d'orthodoxie; grâce surtout à Constantia, sœur de Constantin, qui, en mourant, a imploré le pardon d'Arius et de ses partisans. Il réussit; il est réintégré dans sa ville épiscopale. Il lui reste maintenant à annuler le symbole de Nicée et à renverser de leurs sièges tous les évêques ses ennemis, et premièrement cet

---

1.—L'origine de la formidable hérésie, qui reléguait le Christ en dehors de la sphère de la Divinité, doit être cherchée non en Egypte, quoique Arius fût un Libyen, chargé de l'administration d'une église à Alexandrie; mais en Syrie, à Antioche, où la logique d'Aristote avec sa tendance rationaliste était très en honneur, où Paul de Samosate occupait le siège épiscopal, et où brillait un savant professeur du nom de Lucien, qui édita la Bible des Septante, et après avoir été longtemps séparé de la communion de l'Eglise, finit par mourir martyr. L'historien Eusèbe, évêque de Césarée; l'autre Eusèbe, évêque de Nicomédie, Arius lui-même (qui avait été élevé à Antioche) étaient des Lucianistes; et ce sont bien là les trois personnages qui jouèrent le principal rôle dans le mouvement arien.

On peut dire que l'arianisme fut le premier grand effort de l'esprit humain pour naturaliser le christianisme, puisqu'il expliquait, en dehors de tout mystère, les relations du Fils avec le Père. Il représentait le Fils comme le second de Dieu, se tenant à mi-chemin entre la cause première et les créatures, étant fait lui-même de rien, et cependant créant tout le reste; existant avant tous les mondes et tous les âges, très parfait et très saint, mais non lui-même la source de toute perfection et de toute sainteté. Selon ce système Dieu seul est sans commencement et n'a pas été engendré. Le Fils a commencé; il n'est pas de la même essence, pas de la même substance que Dieu; il n'est pas *consubstantiel* (c'est Arius qui trouva ce mot) au Père, il ne lui est pas égal en dignité, il ne lui est pas coéternel... Bref, il n'est pas Dieu et n'est pas quelque chose de Dieu. A noter pourtant (ce que la différence des époques suffit d'ailleurs à expliquer) que le rationalisme des hérésiarques grecs était moins radicalement naturaliste que celui de nos exégètes modernes; il ne se contentait pas, par exemple, de voir entre la filialité de Jésus et la paternité de Dieu un simple rapport moral.

2.—Il avait été exilé en Illyrie.

odieux Athanase qui, pour comble de malheur, vient d'être appelé à gouverner l'Eglise d'Alexandrie. Pour arriver à son but pas de basses intrigues qu'il n'ourdisse; pas de calomnies qu'il ne provoque. A-t-il échoué sur le terrain disciplinaire en contestant la validité de l'élection de son adversaire, il a recours à des armes dogmatiques : il suggère aux Méléciens de porter contre Athanase l'accusation d'avoir introduit dans son diocèse une édition entièrement nouvelle des Actes de Nicée, et d'avoir imposé à ses prêtres des vêtements de lin. Subit-il encore un échec sur ce nouveau terrain, il ne se tient pas pour battu: il fait convoquer par Constantin un concile à Tyr de Syrie (335 P. C.) exprès pour juger Athanase. Celui-ci a beau prouver avec la clarté du jour l'inanité des accusations alléguées contre lui par les Méléciens, (1) les Eusébiens n'en arrivent pas moins à le déposer et quelque temps après, sur une nouvelle accusation, celle d'avoir empêché le transport des blés d'Egypte au Bosphore, à le faire exiler à Trèves sur les bords de la Moselle. Il est vrai, peu de temps après la mort de Constantin (338 P. C.), Athanase, avec le consentement tacite du successeur, rentre dans sa ville d'Alexandrie. Mais Eusèbe de Nicomédie de son côté est parvenu à occuper le siège de Constantinople. Il n'est pas long à profiter de l'influence que lui donne sa nouvelle dignité pour redoubler de violence contre son adversaire. Sans craindre l'opposition du nouvel empereur Constance qu'il a eu vite fait de gagner à sa cause, il réunit à Antioche un concile qui

1.—On sait comment l'accusation d'impudicité fut réduite à néant: la femme délatrice ne put reconnaître son complice; Arsène, qu'on disait avoir été assassiné par l'évêque, se montra en très bonne santé. Quant aux violences que le prêtre Macaire, sur l'ordre d'Athanase, était censé avoir exercées à Maréotis, où un laïque célébrait les saints mystères, on prouva facilement qu'elles étaient une pure invention. Mais les Eusébiens, ainsi confondus, envoient une députation composée de leurs affidés faire une enquête sur les lieux. Athanase, se voyant entouré d'ennemis qu'aucune pudeur et aucune justice ne retiennent plus, s'enfuit à Constantinople près de Constantin. Durant ce temps les Eusébiens le condamnaient à Tyr, admettant les Méléciens à leur communion, puis s'en allèrent à Jérusalem inaugurer solennellement la basilique de la Résurrection construite par Constantin. Là ils tiennent un nouveau concile où ils admettent les Ariens à la communion et commencent le procès contre Marcel d'Ancyre (car on pense bien que leur fureur s'exerçait également contre tous les partisans d'Athanase et de la foi de Nicée. C'est ainsi qu'ils avaient déjà déposé Eustathe d'Antioche en l'accusant de *Sabellianisme*, Asclipas de Gaza, Eutrope d'Andrinople). Une fois Athanase exilé à Trèves, Arius a toute liberté de rentrer à Alexandrie, mais on veut le faire recevoir à la communion par Alexandre, le pieux évêque de Constantinople. L'hérésiarque meurt subitement alors que, pompeusement escorté, il traversait la ville (336 P. C.). Constantin mourait l'année suivante (337); Eusèbe de Césarée en 340; Eusèbe de Nicomédie en 342.

sacre Grégoire de Cappadoce évêque de la capitale d'Egypte, et l'envoie prendre possession de son siège avec l'aide armée du préfet Philagrius.

Cependant Athanase s'est enfui à Rome et le pape invite les Eusébiens à y venir juger leur adversaire (1). Mais le Patriarche byzantin ne voit là qu'une occasion nouvelle d'étaler son arrogance. Il ne la laisse pas échapper: il répond que tous les évêques ont droit aux mêmes honneurs et Jules ne doit s'attribuer aucune supériorité sous prétexte qu'il siège dans la plus ancienne capitale de l'Empire; il refuse catégoriquement de reconnaître au Patriarche d'Occident la puissance de réviser le concile de Tyr, et encore moins celui d'Antioche, qui a porté à l'adresse d'Athanase un canon ainsi conçu : "Si un prêtre, ou un evêque, justement ou injustement déposé, revient de lui-même dans son Eglise, il ne sera pas admis à se justifier, mais sera dégradé sans retour."

Heureusement le Christ, qui a promis d'être avec son Eglise jusqu'à la fin des temps, ne l'abandonne pas au milieu de toutes ces misères. Voilà qu'au grand Concile de Sardique (343-344), en même temps qu'est de nouveau proclamée l'innocence d'Athanase, les droits supérieurs du successeur de Pierre sont affirmés plus nettement qu'ils ne l'avaient été jusqu'alors (2). Cependant Constance

1.—A ce propos l'historien Gibbon cite et fait sienne une observation d'un érudit allemand, *Wetstein*. A partir du quatrième siècle, dit celui-ci, toutes les fois que les Eglises orientales ont été divisées en partis à peu près également puissants par l'éloquence et autres qualités, le parti qui cherchait à l'emporter sur l'autre s'est montré au Vatican, a cultivé la Majesté papale, a vaincu et fait prévaloir le Credo orthodoxe par le secours des évêques latins. C'est pourquoi Athanase cherchait un refuge à Rome. Un étranger, Grégoire, avait usurpé son siège: c'est un Concile romain qui allait proclamer son innocence.

2—Voir *Nouvelle-France*, no de mai dernier.

Sardique, Sofia d'aujourd'hui, capitale de la Bulgarie. On avait réuni le Concile en ce lieu, situé sur la ligne de séparation entre l'Occident et l'Orient, pour le rendre plus représentatif des deux Eglises, occidentale et orientale. Malheureusement il s'agissait de confirmer les décisions d'un précédent concile tenu à Rome (an 341), et qui avait statué sur le cas d'Athanase et de Marcel d'Ancyre. De plus, les évêques orientaux y étaient en minorité. Fermement unis dans la résolution de ne pas approuver la révision des arrêts portés par eux dans leurs Conciles de Tyr et d'Antioche, ils se retirèrent en corps à Philippopolis, où ils composèrent une encyclique et un nouveau credo, qu'ils n'hésitèrent pas à dater de Sardique. Quant au vrai Concile il ne toucha pas au Credo de Nicée, il ne revint pas sur la condamnation des Ariens; il se contenta d'émettre d'importantes lois concernant les translations d'évêques d'un siège à un autre, les accusations portées contre eux et leur droit d'appel à une juridiction supérieure. Ce n'était pas pour effrayer les Orientaux, qui ne firent que croître en audace et obstination. *Cf.* HÉFÉLÉ. I pp. 496, 534, 550, 558.

s'émeut en présence de l'échec de cette nouvelle assemblée à faire la pacification entre les Occidentaux et les Orientaux. Ebranlé par les instances, voire les menaces de Constant, son frère et collègue d'Occident, par la découverte des honteuses intrigues des Ariens, par les émeutes d'Alexandrie, au milieu desquelles l'intrus Grégoire de Cappadoce vient de trouver la mort (26 juin, 345), il change de dispositions, rappelle plusieurs prêtres exilés et laisse Athanase rentrer chez lui (346). Devant cette saute de vent de la fortune, les deux évêques Ursace et Valens, âmes damnées de l'opposition, font mine de se repentir; ils désavouent les accusations qu'ils ont envoyées à Rome contre Athanase, mais au fond ne croient qu'à une défaite passagère. Ils ne se trompent pas. Constant ayant disparu sous les coups du tyran Magnence, et Constance étant victorieux du meurtrier, ils rentrent dans les bonnes grâces de l'empereur; ils se hâtent de rétracter l'aveu repentant qu'ils avaient fait parvenir à Rome au sujet d'Athanase. A leur suggestion un concile est convoquée à Sirmium (en 351), où Photin, évêque de cette ville, convaincu de sabellianisme (1), est condamné, déposé, et où un nouveau symbole conçu en termes très généraux est adopté C'est le semi-arianisme qui naît. En vue de la paix, on prend une position intermédiaire entre le symbole de Nicée et l'arianisme pur. Mais on se propose toujours d'écarter le mot *consubstantiel.* Sans compter qu'il répugne invinciblement à ces esprits, imprégnés de rationalisme jusqu'à la moëlle, ce vocable troublant n'est-il pas identifié avec le nom d'Athanase? L'admettre, n'est-ce pas donner raison à ce brouillon, à ce brandon de discorde? N'est-ce pas lui accorder la maîtrise des esprits dans tout l'Orient? N'est-ce pas courber Constantinople devant Alexandrie? Ces arguments, on les répète à Constance, qui trouve tout naturel que les décisions dogmatiques partent de la seconde Ville de l'Empire, plutôt que d'une cité de

1—Le *Sabellianirme* exagérait l'unité du Père et du Fils de Dieu au point de les identifier en une seule personne. D'après ce système les distinctions dans la Sainte Trinité n'étaient que des énergies et des modalités; Dieu le Père (ou le Dieu unique) avait paru sur la terre sous la modalité de fils, de telle sorte qu'on pouvait conclure que le Père avait souffert, était mort....etc....Cette hérésie avait pris naissance bien avant le Concile de Nicée; on trouvait encore nombre de ses adhérents au quatrième siècle. En Occident on les appelait communément les *Patripassiens*, en Orient, les *Sabelliens. Cf* TIXÉRONT, *Histoire des dogmes* I. Paris. 1905.

province, quelque éclatant que soit son passé. On flatte ainsi son penchant à se mêler de questions religieuses ; et puis, on l'adule jusqu'à le saluer du nom d'éternel, de ce nom qu'on refuse obstinément à Jésus de Nazareth; enfin, on accuse Athanase d'avoir fomenté la haine entre Constance et son frère défunt, d'avoir favorisé l'usurpateur Magnence, d'avoir célébré les saints mystères dans une église non consacrée, etc.. Là-dessus nouveau concile qui se réunit, non à Aquilée, comme le demande le pape Libère, mais à Arles, où est l'empereur. Nouvelle condamnation d'Athanase, à laquelle tous les Pères, y compris le légat papal, souscrivent, sauf Paulin de Trèves, qui pour prix de sa résistance, est relégué dans les montagnes de la Phrygie.

Mais le pape Libère désavoue son légat et exige un nouveau Concile. Constance le lui accorde d'autant plus volontiers que la plupart des évêques se repentent de leur lâcheté, et s'en excusent en prétendant avoir condamné un homme, non l'orthodoxie. Ces palinodies déplaisent au despote, qui a décidément entrepris d'imposer une foi officielle à l'Occident comme à l'Orient. Ici s'ouvre une période de césaro-papisme telle qu'on n'en rencontre pas de semblable dans la longue histoire du Christianisme. Un prince, caché d'abord derrière un rideau, surveillant les 300 évêques, qui délibèrent, à Milan, en l'année 355, dans le palais impérial, puis paraissant en pleine séance et avertissant les prélats que la loi de l'Eglise c'est sa volonté; tous les récalcitrants exilés après de honteux supplices ; le pape Libère relégué à Bérée en Thrace; Osius de Cordoue (1), un vénérable centenaire, après soixant ans d'épiscopat, bann à Sirmium ; Athanase obligé de fuir au désert ; les messagers impériaux parcourant les provinces et n'ayant qu'à accuser les évêques au gré de leur imagination pour les voir chassés de leurs sièges en vérité, c'est l'Eglise livrée, pieds et poings liés, à César. Si l'institution du Christ avait pu être anéantie, elle l'eût été par Constance.

Mais l'hérésie n'a pas plutôt triomphé à l'extérieur qu'elle commence à se décomposer à l'intérieur. La division entre Anoméens

(1) Il avait présidé le Concile de Sardique.

(ou Ariens rigides) (1) et semi-Ariens éclate au grand jour. Les premiers voyant de nouveau leurs idées en faveur ne gardent aucune mesure; ils ont d'ailleurs à leur tête deux dialecticiens de valeur, Aétius, diacre et professeur à Antioche depuis 350, et Eunome de Cappadoce, un de ses disciples, deux vrais rationalistes platonisants. Selon eux la nature de Dieu est complètement accessible à l'homme. La simplicité absolue, l'essence de la Divinité, c'est précisément cette propriété du Père de n'être pas engendré. Quant au Fils, du moment qu'il est engendré, il ne peut être qu'une créature. Du reste ils font consister le Christianisme dans la culture de l'esprit et la connaissance toujours plus approfondie des choses divines: c'est le platonisme modifié par l'Evangile.

Toutefois les Anoméens rompent trop ouvertement avec l'essence même du Christianisme (qui est la divinité du Christ) pour qu'ils l'emportent sur les semi-Ariens, lesquels, tout en rejetant la consubstantialité, admettent une ressemblance d'essence du Fils avec le Père, (non *omoousios*, consubstantiel, mais *omoiousios*, d'essence semblable.)

En attendant, la pacification religieuse n'avance pas. Dans l'espoir d'y contribuer deux conciles, l'un tenu à Sirmium, le second à Antioche (en 357) interdirent également l'emploi du terme *omoousios* et du terme *omoiousios*, comme n'étant ni un ni l'autre dans l'Ecriture. Mais les semi-Ariens se sont assemblés de leur côté à Ancyre; ils ont anathématisé les Anoméens, et gagné à leur cause Constance, qui, à la fin de l'année 358, convoque un troisième concile à Sirmium, où l'on condamne l'anoméisme, on proclame la ressemblance de nature du Fils avec le Père, mais on répudie le mot *ousia* (essence), comme ne se trouvant pas dans l'Ecriture, et n'étant pas compris par le peuple (2).

1.—Les Anoméens étaient les Ariens les plus avancés, ceux qui tiraient du principe posé par Arius les conséquences les plus logiques. Arius avait énoncé que le Fils n'était pas quelque chose de Dieu non engendré; donc il n'était pas semblable au Père. Les semi-Ariens, tout en affirmant que le Verbe est éternel, imaginait qu'il était devenu le Fils pour créer le monde et racheter l'humanité.

2.—Ce n'était pas l'orthodoxie. On a longtemps prétendu que le pape Libère acheta son retour à Rome par son approbation de cette 3ème formule de Sirmium. Il ne semble pas que cette opinion soit fondée. Le serait-elle, Libère eût-il failli, il s'ensuivrait simplement qu'il aurait commis une faute personnelle et sans relation avec l'enseignement dogmatique des papes. Nous n'avons jamais soutenu que les papes fussent impeccables.

Prenant de plus en plus au sérieux son rôle de pacificateur, Constance se résoud à convoquer un Concile œcuménique, qui puisse confirmer de son autorité les décisions du concile plus modeste de Sirmium.

Les Anoméens, directement visés, et redoutant contre eux l'union des catholiques orthodoxes et des semi-Ariens, obtiennent par l'intermédiaire de Valens et d'Ursace que deux assemblées distinctes soient tenues, l'une comprenant les Orientaux, à Séleucie en Isaurie, la seconde comprenant les Occidentaux, à Rimini. Le 22 mai 359 est rédigée la quatrième formule, dite de Sirmium, qui doit être présentée aux deux conciles, formule farcie d'adulations idolâtriques à l'égard de Constance et abondant dans le sens semi-arien, affirmant le Fils semblable au Père en toutes choses, mais omettant délibérément l'expression: semblable en essence.

Les Pères de Rimini évitent le piège une première fois; ils confirment le Concile de Nicée, condamnent Arius, déposent des prélats hérésiarques, et envoient une députation porter leurs actes à Constance. Mais Ursace et Valens l'ont dévancée. On fait attendre les députés à Andrinople, on les séduit, on les met en communication avec les Ariens, on obtient leur signature pour un formulaire semblable à la quatrième formule de Sirmium, formulaire dit de *Niqué* (parcequ'il avait été fabriqué dans cette petite ville de la Thrace, octobre 359). Porté aux évêques de Rimini le factum excite d'abord leur colère, mais finit par avoir leur approbation. Pressés par leur désir de conclure la paix avec les Orientaux, illusionnés sur la possibilité d'interpréter le formulaire dans un sens orthodoxe, ces braves Occidentaux se jettent tête baissée dans les filets de la subtilité grecque : car, au milieu des violents anathèmes contre Arius par où les pauvres prélats cherchent à calmer leur conscience troublée, Valens trouve moyen de glisser cette petite phrase: "Le fils de Dieu n'est pas une créature comme les autres." C'était de l'arianisme le plus authentique. Ariens et catholiques ne s'en séparent pas moins satisfaits. Le pape Libère répudia énergiquement ce concile, et plus tard le pape Damase déclara qu'il n'avait aucune autorité.

A Séleucie c'est encore pire. Un parti d'Ariens, se rapprochant des Ariens purs, les Acaciens, du nom d'Acace, leur chef, sont parvenus à dominer le concile et ont fait rejeter les termes d'*essence sembla-*

ble. Constatant qu'on ne peut s'entendre, Léonas, le commissaire impérial, déclare l'assemblée dissoute et se refuse d'assister à aucune nouvelle session. Pour se consoler les semi-Ariens se réunissent encore et procédent à quelques dépositions d'évêques, notamment à celles d'Acace de Césarée en Palestine et d'Eudoxe d'Antioche. Mais ceux-ci réussissent à se justifier et imposent aux Pères de Séleucie la formule qu'ont signée ceux de Rimini.

L'année suivaute (360), nouveau concile à Constantinople, où est confirmé le formulaire de Niqué. Puis vient le corollaire obligatoire, qu'attendent toujours maintes ambitions jalouses, les dépositions d'évêques. On dépose, entre autres. Aétius, l'hérésiarque dont il est parlé plus haut. Quant à Eudoxe d'Antioche, il s'attribue le siège de Constantinople (c'était son troisième évêché); et pour bien montrer que le souci de la doctrine n'est pour rien dans ces rigueurs disciplinaires, il fait donner l'évêché de Cyzique à Eunome, disciple d'Aétius. Ainsi l'on joue du dogme et de la divinité du Christ pour nouer des intrigues et satisfaire de basses passions.

Bientôt l'ordre parvient à tous les évêques de l'Empire d'avoir à signer le formulaire de Niqué. Songez que les limites de l'Eglise se confondent avec celles de l'Empire. Constance s'affirme-t-il assez souverain spirituel aussi bien que souverain temporel? Et c'est pour imposer au monde renové par le sang des témoins du Christ une nouvelle forme d'idolâtrie ; car ce n'est jamais que d'une créature que César exige l'adoration. Elle s'appelle Jésus de Nazareth, il est vrai; on veut bien ajouter qu'elle n'est pas comme les autres; mais elle ne dépasse toujours pas la sphère des êtres créés; son culte ne diffère pas spécifiquement de celui qu'on rendait jadis à Zeus ou à Vénus. Voilà jusqu'où l'esprit grec, fait de vanité, de sophismes et de jalousie, a obscurci la foi des apôtres et compromis l'indépendance de la société continuatrice du Christ libérateur !

Heureusement, comme le dit saint Hilaire, "les oreilles du peuple étaient plus saintes que les cœurs de ses prêtres." Il suffit qu'un païen, Julien, (en 361) proclame la tolérance pour que les adhérents de la vraie foi se retrouvent nombreux, pour que l'authentique épouse du Christ sente de nouveau la sève divine circuler dans ses artères, et pour que la grande et terrible hérésie arienne s'achemine vers une décadence irrémédiable. L'empereur Valens s'effor-

ce en vain de la vivifier en ramenant l'èrc des persécutions et des exils; dejà son despotisme rencontre plus d'obstacles que celui de Constance, et son règne n'est pas assez long pour lui permettre d'étouffer le bon grain qui se dégage de l'ivraie (1). Valens mort (378), Gratien accorde pleine liberté de conscience: c'est le signal d'un retour en masse des semi-Ariens à l'orthodoxie. En septembre, 378, cent quarante-six évêques orientaux souscrivent à Antioche les décrets d'un Concile tenu à Rome par le pape Damase. Enfin, Théodose, associé à l'Empire, publie un édit rendant obligatoire la foi de Nicée (28 février, 380); il fait rendre aux catholiques les églises de Constantinople, que les Ariens accaparaient depuis quarante ans. Ainsi le pouvoir civil abolit une doctrine dont il avait tenté par les moyens les plus tyranniques de faire la religion universelle.

En 385, à Milan, l'arianisme relevera la tête, grâce à la protection non déguisée de l'impératrice Justine; mais avec la disparition de cette femme, morte en fuyant vers Constantinople pour échapper à l'usurpateur Maxence, il perdra son dernier appui. Il continuera à subsister chez les barbares germains, introduits sur les terres de l'Empire; quelques uns, tels les Vandales d'Afrique et les Ostrogoths d'Espagne, seront même de violents persécuteurs. Mais vers le sixième siècle la plupart de ces loups devenus agneaux entre-

1.—Valens avait naturellement près de lui un évêque pour le stimuler dans son entreprise de césaro-papisme. Cet évêque était Eudoxe de Constantinople. Lui aussi, comme tous les grands hérésiarques, rêvait d'imposer ses idées au monde civilisé. Ayant triomphé d'Aétius qui avait tenté de le déposséder de son siège, ayant gagné l'empereur à sa manière de voir, il ne se contint plus; il voulut faire de tous les évêques de l'Empire des Eudoxiens, il se hâta d'arracher à son impérial complice un décret d'exil contre l'éternel ennemi Athanase(dont les Alexandrins par leurs menaces obtinrent heureusement le retour), et les dépositions épiscopales allèrent bon train. Mais de cet excès d'ambition sortit un grand bien. Les semi-Ariens, répugnant de communiquer avec Eudoxe, se rapprochèrent du Pape qui put ainsi reprendre le gouvernail de l'Eglise. Notons qu'au milieu de toutes ces défaillances et de toutes ces intrigues la foi de Nicée trouva de vaillants défenseurs, tels saint Basile, saint Grégoire de Nazianze, saint Grégoire de Nysse. etc. Mais Grégoire de Nazianze connaissait bien l'esprit d'un trop grand nombre de ses collègues. Quand Théodose, en 383, voulut réunir un concile pour suppléer à ce que celui de 381 n'avait pas fait, Grégoire fut invité à y présider. "Moi, répondit-il terrifié, retourner à une réunion d'évêques! Je n'en ai jamais vu qui ait bien fini, et qui n'ait accru les maux qu'on avait dessein d'y conjurer. Ce ne sont que contestations de préséance, et l'innocent y est accusé bien avant qu'on ait pu réprimer ou châtier le coupable." *Cf.* DE BROGLIE. VI. p. 88.

ront dans le bercail de l'Eglise véritable; ceux qui resteront en dehors perdront toute influence politique. Ainsi viendront mourir, aux pieds du roc de l'infaillibilité papale, les dernières vagues de ce redoutable torrent, qui, selon les prévisions humaines, devait submerger tout vestige de l'œuvre des apôtres et des martyrs.

M. TAMISIER, S. J.

COMMENT ON ÉCRIT L'HISTOIRE AU CANADA

V

De la justice à rendre à la France.

Certains historiens canadiens cherchant, dans l'amertume de leur cœur, les causes de la catastrophe qui livra notre pays à l'Angleterre, se sont montrés très durs à l'égard de la vieille France et de ses rois. Ils ont pour excuse leur ignorance; ils se fiaient aveuglément aux sectaires forcenés qui,pendant près d'un siècle, se firent une gageure de calomnier la monarchie.

Cette excuse, toutefois, ne les justifie qu'à demi. Le proverbe qu'il n'est guère honorable "pour un oiseau de salir son nid et pour un fils de médire de sa mère" aurait dû les rendre plus circonspects.

Souvenons-nous que la France nous a tout donné: son génie, son sang, son argent, et qu'elle n'a rien reçu de nous en échange. Gardons-lui, du moins, notre amour et notre reconnaissance. Le peuple, dont les instincts sont sûrs, a toujours conservé à la mère-patrie le culte que certains intellectuels *libérés* lui refusent.

Quels sont donc les griefs que l'on invoque contre la France? Nous les examinerons tout à l'heure, mais ils se résument tous en celui-ci : On lui reproche d'être la cause de la perte de notre indépendance.

Hélas ! C'est une des suprêmes douleurs de la défaite que les vaincus, au lieu de s'unir pour porter leur malheur, se divisent et

s'en rejettent, les uns sur les autres, les responsabilités; comme si l'on ne pouvait pas être malheureux sans être coupable, et comme si les coupables ne méritaient aucun pardon. Voilà pourquoi les peuples longtemps opprimés, la Pologne, l'Irlande, et tant d'autres, finissent par s'aigrir et par soupçonner tout le monde.

Mais trêve de réflexions déplaisantes; venons-en aux faits.

I

Nous lisons dans une de nos meilleures histoires le jugement suivant porté sur le cardinal Richelieu.

"Richelieu, que l'Europe s'accorde à regarder comme le premier homme d'Etat moderne, était parvenu au timon des affaires en 1621. Ce puissant génie, dit l'abbé Millot, gouvernant la monarchie française, maîtrisant la faiblesse du monarque, subjuguant l'audace des calvinistes et l'ambition séditieuse des grands, étonna le monde par l'éclat de ses entreprises. Il fit couler des flots de sang, il gouverna avec un sceptre de fer, il rendit la France malheureuse, il fut craint et haï autant qu'admiré; mais son ministère sera une des principales époques de l'histoire par les révolutions et les événements célèbres qu'il a produits."

Cet odieux jugement ne serait signé aujourd'hui par aucun honnête homme, surtout depuis l'apparition de l'histoire du grand Cardinal par M. Hanotaux. L'ignorance seule peut servir d'excuse à notre auteur. Mais comment l'excuserons-nous, lui et tant d'autres qui l'ont imité, d'avoir, sur la foi d'écrivains discrédités, jugé avec autant de rigueur que d'incompétence la vieille monarchie française? Leur parti-pris de dénigrement se manifeste en toute occasion dans leurs livres.

Toutes les calomnies inventées par les pamphlétaires anticatholiques et antimonarchiques du dix-huitième et du dix-neuvième siècle, calomnies qu'aucun auteur sérieux n'oserait aujourd'hui reproduire en France, ont trouvé bon accueil chez nos candides historiens.

Et c'est sur de telles autorités qu'ils appuient leurs jugements.

J'ai sous les yeux plusieurs ouvrages où l'on voit reproduits avec une naïve assurance les vieux clichés démodés sur le Roi Soleil: dont l'*ambition* conduisit la France à deux doigts de sa perte, dont

l'*orgueil* étouffa les libertés nationales, dont l'*intolérance* priva le pays de ses meilleurs citoyens, dont le *luxe* ruina nos finances, dont les *mœurs dissolues* scandalisèrent les peuples, dont, enfin la *frivolité* fut la cause de la perte de nos colonies.

Ajoutons que, pour faire contraste avec ce sombre tableau, toutes les vertus, sagesse, liberté, rigidité de mœurs, fixité dans les desseins, sont attribuées au gouvernement britannique: ce qui explique, avec la clarté de l'évidence, l'échec de la France et les succès de l'Angleterre en matière de colonisation.

Ces belles théories n'ont qu'un défaut: elles sont inventées de toutes pièces, et elles ne correspondent en rien à la réalité des faits.

Je n'ai certes point la prétention de prouver que Louis XIV, le plus grand de nos rois, sous le règne duquel la France atteignit l'apogée de sa gloire, ait été sans défauts: il était homme et tout-puissant. Je prétends seulemenf qu'il a été affreusement calomnié, lui et la monarchie, par d'effrontés sectaires de toute créance.

II

Que son ambition ait été immodérée, je le concède; qu'elle ait été désastreuse pour la France, je le nie. L'histoire nous apprend, au contraire, que, après une longue série de succès militaires suivie de revers noblement supportés, sa carrière se termina par la victoire de Denain et par le traité d'Utrecht, lequel maintenait sur le trône d'Espagne un petit-fils du roi, et confirmait la France dans ses conquêtes définitives de la Flandre, de l'Alsace, de la Franche-Comté et du Roussillon. Il laissa donc en mourant la France notablement plus forte qu'il ne l'avait trouvée à son avénement.

2o Est-il vrai que l'orgueil de Louis XIV ait étouffé les libertés nationales?

Que ce roi, peut-être dans une pensée d'orgueil, sûrement dans le désir légitime de consolider l'unité nationale, si profondément troublée dans son enfance par les troubles de la Fronde, ait poursuivi la politique de Richelieu vis-à-vis de la noblesse au point de transformer les vieux barons féodaux en brillants courtisans, je le reconnais volontiers, et même je le déplore. Une noblesse puissante me paraît constituer le meilleur des contrepoids aux caprices et aux soubresauts de nos démocraties contemporaines. Mais que cet

anéantissement de l'influence politique de l'aristocratie ait porté atteinte aux libertés nationales, je le nie.

Le peuple n'a jamais souffert de l'omnipotence de nos rois. C'est pourquoi il a toujours pris parti avec eux pour secouer le joug des tyranneaux locaux. C'est aux rois que les villes et les communes doivent leurs chartes d'autonomie et leurs immunités. Beaucoup de provinces possédaient des Etats (l'Eglise avait les siens), sans le consentement desquels les impôts ne pouvaient être levés. Les lois n'étaient point l'effet du caprice; elles n'étaient promulguées qu'après examen et rédaction par le Conseil d'Etat. Que ces lois et coutumes fussent sages,nous en avons la preuve dans le fait qu'elles ont passé presque intégralement dans le fameux Code civil qui régit actuellement la France, et dans la législation civile de la Province de Québec.

En réalité, le peuple français jouissait sous l'ancienne monarchie de plus de libertés qu'il n'en possède de nos jours. Il n'était point assujetti à l'esclavage du service militaire; il payait moins d'impôts que nous n'en payons aujourd'hui.

A la veille de la Révolution française l'enseignement secondaire était peut-être plus répandu parmi le peuple qu'il ne l'est aujourd'hui. On sait que la Révolution fut un mouvement plutôt bourgeois que populaire, et que la bourgeoisie en tira tout le profit.

J'étonnerai bien du monde en disant que la France était alors beaucoup plus libre et plus heureuse que n'était l'Angleterre.

Pendant toute la durée du seizième et du dix-septième siècle ce dernier pays fut en proie à d'affreux bouleversements. Les troubles religieux des règnes de Henri VIII, de Marie Tudor et d'Elisabeth sont assez connus. Le roi Charles I mourut sur l'échafaud, Cromwell fit peser sur l'Angleterre un joug de fer, le roi Jacques II fut chassé de son trône. Les Anglais, par crainte du catholicisme, s'en allèrent chercher en Hollande et dans le Hanovre des rois étrangers. Les catholiques et les *dissenters* étaient proscrits. Les uns allaient chercher la liberté en Amérique; les autres y étaient transportés dans un esclavage temporaire. Tels sont les faits.

3o Est-il vrai que l'intolérance religieuse de Louis XIV lui doive être imputée à crime et fut la cause de grandes pertes pour l'Etat?

Il est évident que, dans l'état actuel de nos mœurs, toute into-

lérance paraît odieuse. N'oublions pas, néanmoins, que, pour porter sur les faits historiques des jugements équitables, il importe de se pénétrer de la mentalité de l'époque où ces faits s'accomplirent.

Or, il appert que, au dix-septième siècle, le gouvernement français fut le plus tolérant des gouvernements contemporains.

Que l'édit de Nantes dût être aboli, cela ne fait aucun doute, puisqu'il conférait aux protestants d'énormes privilèges, arrachés jadis à Henri IV, en considération de la paix. Le mal fut qu'on attenta à la liberté religieuse, ce qui força des milliers de huguenots à quitter le pays.

Mais comment comparer cette persécution temporaire et relativement bénigne aux proscriptions qui, pendant trois siècles, déshonorèrent la Grande Bretagne? Les catholiques, par centaines de mille, furent, dans ce dernier pays dépouillés de leurs biens et mis à mort. Tout prêtre découvert était pendu. L'Irlande entière fut expropriée et livrée à des *landlords* protestants. La liberté civile ne fut rendue aux catholiques qu'au XIXe siècle, grâces aux efforts du libérateur O'Connell. Inutile d'insister davantage. La révocation de l'édit de Nantes, qui fut certainement une erreur, ne peut être imputée à crime à Louis XIV.

4o. Est-il vrai que le luxe de ce prince ruina les finances de la France?

Que Louis XIV ait trop aimé le faste on n'en saurait disconvenir. Il fut le plus magnifique de nos rois. On ferait, toutefois, une erreur en croyant que l'économie soit une des grandes vertus royales. Richelieu n'entendait rien aux finances. Les admirables châteaux et les palais, qui font la gloire artistique de la France et l'admiration des étrangers, ne constituèrent jamais ce qu'on appelle un placement de père de famille: ils constituent un placement de grande nation. Saint-Pierre ruina Léon X, Versailles ruina Louis XIV ; et pourtant Saint-Pierre et Versailles resteront pour le monde des valeurs inappréciables. Qui voudrait que Saint-Pierre et Versailles n'existassent pas, que les Pyramides ne fussent jamais sorties du sol, que l'Acropole n'eût jamais immortalisé la Grèce?

Louis XIV peut donc se consoler d'avoir appauvri la France en argent par la pensée qu'il l'a enrichie en honneur.

Et puis; est-il bien vrai qu'il l'ait ruinée? On en peut douter. Le

cardinal Fleury prétendait que quelques années de repos suffiraient à rétablir ses finances. Il lui a donné ce repos, il a rétabli ses finances comme il l'avait prévu. Ce ne fut qu'après la mort de ce ministre que le gaspillage recommença et que l'équilibre des recettes et des dépenses cessa.

En tout cas, ce n'est pas à nos gouvernements contemporains, qui ont presque centuplé la dette de la France, à jeter la pierre à Louis XIV.

5o. Est-il vrai que les mauvaises mœurs de ce prince aient scandalisé et démoralisé son royaume?

Ici encore, comme dans les autres questions, il importe de distinguer pour bien répondre.

Oui, Louis XIV a scandalisé la France; oui, ses mauvaises mœurs eurent un effet désastreux. Mais sait-on qu'il se convertit; que, dans les trente dernières années de son règne, c'est-à-dire depuis son mariage avec Madame de Maintenon, en 1683, sa conduite fut sans reproche?

Je me suis souvent demandé pourquoi les historiens libres penseurs, qui n'ont, d'ordinaire, qu'une estime modérée pour les vertus surnaturelles, se sont montrés si sévères à l'égard de Louis XIV.

On sourit des déportements d'Henri IV, on tait les fautes de Napoléon, on se vante de sa propre inconduite: on réserve les anathèmes pour Louis XIV.

Eh, mon Dieu ! soyons miséricordieux pour tout le monde, même pour les rois, anglais et français, ceux morts, il y a des siècles, ceux morts récemment. Que celui qui a passé trente ans de sa vie dans la vertu et la réparation leur jette la première pierre.

6o. Est-il vrai que la frivolité de Louis XIV lui a fait négliger l'administration et à causé la perte des colonies?

Cette accusation est calomnieuse au premier chef. Accuser Louis XIV de frivolité c'est prouver que l'on ignore tout de son histoire. Ce grand roi fut le plus sérieux et le plus appliqué des administrateurs. Depuis que, à la mort de Mazarin, il prit en main la direction des affaires, il ne cessa jamais de présider personnellement son conseil. Il s'entoura de ministres aussi laborieux que lui; mais, quelque confiance qu'il eût dans leur capacité et leur intégrité, il voulut être au courant de tout. Les documents abondent qui sont écrits,

annotés, signés de sa propre main. Mais pourquoi insister sur des choses si connues?

Quant aux colonies, elles seraient bien ingrates d'oublier qu'elles lui doivent tout. Si dans les dernières années de son règne il leur porta moins d'attention, c'est que la terrible crise qu'il traversa et dont il sortit finalement vainqueur absorbait toutes les forces vives de la nation. Attribuer aux fautes de Louis XIV la perte des colonies constitue la plus criante des injustices.

III

J'ai presque honte d'avoir pris au sérieux les imputations d'écrivains incompétents que les hommes instruits dédaignent. On a tort cependant de s'imaginer qu'ils ne puissent faire de mal et que tout le monde soit au courant des progrès récents de l'histoire. C'est pourquoi je me permettrai d'insister encore, quoique brièvement, sur ce sujet, c'est-à-dire sur l'absolutisme de Louis XIV.

Nos historiens n'ont pas manqué, en effet, pour prouver que nos rois gouvernaient sans contrôle, de citer des paroles et des faits bien connus.—Louis XIV n'a-t-il pas dit: "l'Etat c'est moi?" N'est-il pas entré botté, éperonné, un fouet à la main, en plein Parlement pour interrompre ses séances? Ne terminait-il pas ses ordonnances par cette sentence: "Car tel est notre bon plaisir"? Quelle meilleure preuve de son absolutisme?

Eh, mon Dieu ! répondrai-je, puisque vous êtes si au courant des faits et gestes de Louis XIV, je vous saurais un gré extrême de m'indiquer quelles sont vos sources.

Non, Louis XIV n'a jamais dit : "L'Etat c'est moi." Cette parole est une invention aussi bien que cette autre: "Après moi le déluge," attribuée à Louis XV. Non, il n'est jamais entré botté, éperonné, un fouet à la main, en plein Parlement pour interrompre ses séances.

Il est entré un jour au Parlement en petit costume, il a fait des reproches, c'est vrai. Mais le Parlement, loin de céder à la terreur, ne manqua pas de manifester son mécontentement d'un tel oubli de l'étiquette, sans qu'aucun mal lui en advînt.

Sait-on, d'ailleurs, ce qu'était ce Parlement? Plusieurs le prennent pour une assemblée souveraine, élue par le peuple et chargée

de confectionner les lois. Ce n'était, en réalité, qu'une cour de justice et d'enregistrement, émanant du roi lui-même, et n'ayant de pouvoirs que par sa délégation. Voilà pourquoi les objections qu'il faisait, parfois, aux édits et ordonnances qu'on le chargeait d'entériner prenaient le nom de représentations respectueuses. Le Parlement, loin d'être foulé aux pieds par le roi, montra maintes fois des tendances à l'usurpation, et fit au gouvernement, sous Louis XV surtout, des oppositions telles qu'elles frisèrent la rébellion et qu'elles préparèrent l'opinion publique aux désordres de la Révolution.

Quant aux expressions : "tel est notre bon plaisir" et autres, si fort reprochées au roi de France, je m'étonne qu'on les relève dans notre pays du Canada, où le roi d'Angleterre, dans ses actes, et dans ses messages, en emploie si couramment d'analogues.

C'est que, en effet, le roi incarne la nation, est la réprésentation vivante de l'Etat. Voilà pourquoi nous disons dans le langage courant "le chemin du Roy", nous plaidons contre le Roi, nous commençons nos pétitions, appelées suppliques, par ces mots: "Qu'il plaise à Sa Majesté", et nous les terminons par ces autres : "C'est pourquoi nous ne cesserons de prier."

Est-ce à dire qu'un tel langage constitue une preuve de despotisme? En aucune façon. Nos rois étaient, au contraire, très respectueux des libertés populaires. La coutume faisait loi pour eux aussi bien que pour les tribunaux. L'idée ne leur vint jamais de forcer leurs sujets, les Alsaciens, par exemple, à abandonner leurs traditions et leur langue. Ils n'eussent jamais osé promulguer une ordonnance analogue au fameux article XVII édicté par nos démocrates de l'Ontario.

Tel était l'absolutime sous la vieille monarchie. On a remplacé l'Ancien Régime par le Régime Constitutionnel. Le peuple a été proclamé souverain. Il choisit maintenant ses députés. Il gouverne par le moyen des partis lesquels se disputent le patronage et s'accusent mutuellement de péculat. En est-il mieux servi, en est-il plus heureux? C'est un problème.

IV

Il me reste, avant de terminer cet article déjà trop long, à faire encore quelques observations que j'estime importantes.

Et, tout d'abord, j'attire l'attention de nos historiens sur une lacune dans leurs travaux. Ils ont trop négligé d'étudier l'administration des colonies et les personnages qui, pendant un siècle et demi, eurent la charge du gouvernement.

Nous possédons sans doute quelques biographies excellentes : celles de Champlain, de Frontenac, de Talon, de Montcalm, de Mgr de Laval, de Mgr de St Vallier. Qu'on multiplie ces biographies qui permettent d'entrer dans les détails qu'une histoire générale ne comporte point.

Nos Gouverneurs français furent, presque tous, des militaires du plus haut mérite, qui ne perdraient rien à une comparaison avec leurs successeurs britanniques. Quant à nos Intendants, la plupart d'entre eux se distinguèrent par leur talent et par leur zèle. A une époque où le parlementarisme était inconnu, les charges se donnaient à des professionnels, non à des épaves politiques.

Je recommande la lecture de la correspondance de nos autorités coloniales avec la Cour. On admirera le zèle de nos administrateurs, les connaissances et la sagesse des ministres du roi. On constatera combien est peu fondée la légende de la frivolité du gouvernement de Versailles dans ses rapports avec le Canada.

Il a été porté, sur l'intégrité de nos administrateurs français, des accusations qui semblent fort exagérées. Il est certain que le défaut de la cuirasse de l'Ancien Régime fut la mauvaise gestion des finances. Les émoluments des fonctionnaires coloniaux étaient évidemment insuffisants. Ceux-ci recouraient, parfois, pour accroître leurs revenus, à des procédés illégaux. Le *boodlage*, mot nouveau, exprime un ensemble de pratiques aussi anciennes que le monde. Il serait difficile, toutefois, de prouver que beaucoup de nos Gouverneurs et de nos Intendants se soient enrichis aux dépens de la Colonie.

Le seul d'entre eux qui mérite d'être traité de concussionnaire est l'intendant Bigot. Encore ne jouit-il pas jusqu'à la fin du fruit de ses rapines. Traîné, avec ses complices, devant une commission d'enquête, il fut condamné sans miséricorde.

De nos jours, les Bigot ne manquent point, les commissions d'enquête ne manquent pas davantage: ce qui manque ce sont les sanctions.

La France, toujours généreuse, a dépensé au Canada des sommes

fabuleuses, sans espérance de retour. La plupart des services publics furent, jusqu'à la conquête, mis à la charge du trésor royal. Il serait à souhaiter que des chercheurs fissent le calcul des millions que la colonie coûta à la métropole(1). Certains esprits chagrins qui se complaisent dans le dénigrement en éprouveraient peut-être une certaine difficulté à légitimer leur *indépendance du cœur.* Parmi les récriminations de ces esprits chagrins, notons le grief formulé contre la monarchie d'avoir négligé l'enseignement public. Un livre récemment paru: "L'Instruction au Canada sous le régime français," répond comme il convient à cette imputation.

Certains historiens ont relevé, avec une malveillance non déguisée, un prétendu antagonisme qui aurait existé entre Français et Canadiens, entre soldats réguliers et miliciens. C'est faire œuvre peu généreuse et peu patriotique, et même peu historique, que de raconter et grossir des querelles et des jalousies sans importance, au grand dam des héros qui combattirent avec un égal courage pour la commune patrie. Croit-on rendre service au Canada en abaissant la France?

Un romancier qui s'est mêlé d'histoire avait terni la radieuse figure de Montcalm. Il s'était imaginé, que, pour glorifier Lévis, il devait humilier le général en chef. Triste sort des héros d'être à la merci des poètes !

Un historien véritable s'est trouvé pour venger, enfin, Montcalm et pour lui ériger un monument contre lequel l'envie brisera ses dents.

Puisque je parle de Montcalm, qu'il me soit permis de dire mon mot, après tant d'autres, sur la bataille des Plaines.

On a durement reproché au général français d'avoir livré bataille aux Anglais prématurément et sans attendre de secours.

1.—Hocquart disait dans son rapport de 1730: "Les habitants ne paient rien ou presque rien au Roi, qui fait néanmoins une dépense annuelle de six cent mille livres pour le soutien de la colonie... Rien ne serait plus propre à réveiller leur paresse et à exciter leur industrie que de les charger de quelques droits. On en perçoit aux Iles de fort considérables... Il en est de même en France... Il convient de faire payer aux habitants des droits proportionnés à ceux qui se paient en France; et pour les accommoder on pourrait les lever en blés ou autres denrées."

Cette suggestion, qui d'ailleurs n'eut pas de suite, prouve combien léger était le joug de l'Ancien Régime.

Je ne suis point stratège, mais il me semble que la guerre des tranchées dont nous sommes actuellement les témoins explique et justifie la prétendue témérité de Montcalm. Les Anglais se retranchaient; quelques heures plus tard leurs canons eussent été mis en batterie. Le seul espoir qui restât était donc l'attaque brusquée.

Le résultat final ne laissait d'ailleurs aucun doute. Entre la mort et la capitulation, Montcalm choisit la mort et la gloire immortelle. Son choix d'ailleurs était déjà fait depuis plus d'une année.

Certains historiens, la plupart même, ont durement reproché à la France d'avoir abandonné le Canada. L'historien déjà cité a fait justice de cette suprême accusation. Non, la France n'a pas abandonné le Canada, pas plus que l'Allemagne n'abandonne actuellement ses colonies. On ne devrait pourtant pas oublier que l'Angleterre était alors, comme elle l'est encore aujourd'hui, maîtresse de la mer. Tout ce que put faire la France, elle le fit. Elle tenta un débarquement en Irlande. Cette tentative désespérée ayant échoué la colonie n'avait plus qu'à tomber en beauté.

Mais la France, inconsolable, tira de sa rivale la plus terrible des vengeances, en libérant les Etats-Unis.

Voilà la réalité telle que nous la révèle l'étude impartiale des documents.

On accuse fréquemment la France de n'avoir pas assez défendu le Canada au traité de Paris et de s'être ensuite désintéressée de sa colonie perdue. Si nous en croyons l'auteur de *l'Histoire de l'Eglise du Canada après la conquête*, ces accusations sont mal fondées. Choiseul, suivant l'exemple de Vaudreuil à Montréal, fit tout en son pouvoir pour obtenir des conditions plus favorables, mais il se heurta à l'opposition irréductible des vainqueurs (1).

Quant au prétendu abandon du Canada par le roi de France, le paragraphe suivant en fait bonne justice : "Ne parlons pas trop contre la France: elle n'avait pas moins de trente-huit pensionnaires au Canada; leurs noms sont donnés dans les archives, et cela à la date de 24 nov. 1741 (2)", c'est-à-dire vingt ans après la conquête.

1—*L'Eglise du Canada après la onquête*, tome 1 p. 61.
2.—*Ibid*, tome. I, p. 88.

Mgr Briand lui-même jouit d'une rente viagère de trois mille livres (1).

La vérité est que le gouvernement anglais, très jaloux de la France, s'opposait énergiquement à toute intervention de notre mère-patrie dans nos affaires.

La lettre suivante du Secrétaire d'Etat anglais Egremont au gouverneur Murray en fait foi: "La Corne, dit-il, a passé quelque temps en Angleterre et a voulu entamer des négociations par rapport à la religion catholique au Canada. Il avait l'appui de l'ambassadeur de France qui me suppliait de lui accorder audience ; mais j'ai constamment refusé de le voir et d'entrer en discussion avec lui sur le sujet de la religion, disant au duc de Nivernois : "Le Roi Très Chrétien a obtenu par le Traité pour ses anciens sujets du Canada le libre exercice de la Religion Catholique Romaine; sa Cour n'a plus le droit d'intervenir en aucune manière entre le Roi d'Angleterre et ses nouveaux sujets."

"On avait une terrible peur de la France et des prêtres que l'on supposait disposés à l'aider de leur influence pour reprendre le Canada" (2).

De fait, l'entrée des prêtres français au Canada demeura longtemps interdite. Mgr Briand lui-même n'y put obtenir l'admission de ses propres neveux.

Ce ne fut que plus tard, lors de la Révolution française, qu'un certain nombre de prêtres émigrés parvinrent à y entrer. Mais cette faveur était une dernière marque d'hostilité à la France.

Nous chercherons, dans un prochain article, à expliquer, si possible, le pourquoi du succès et de la faillite des efforts de certains peuples en matière de colonisation.

Fr. Alexis, cap.

1.—Cette rente fut continuée à ses successeurs, Mgr d'Esglis et Mgr Hubert, jusqu'à la Révolution.—N. D. L. R.

2.—*L'Eglise du Canada après la Conquête*, p. 67.

EXPLORATION PATRIOTIQUE EN ESPAGNE

DU RECTEUR DE L'INSTITUT CATHOLIQUE DE PARIS.

Nul n'ignore avec quelle audace, quelle cynique mais souverainement habile effronterie, le gouvernement allemand avait édifié dès longtemps avant la guerre un astucieux système de mensonges contre la France, sa population dans ses différentes classes, toute la nation, en un mot.

Plus tard le système ne tarda pas à être étendu, chez tous les neutres, aux autres ennemis des empires centraux.

Ce n'était pas l'Allemagne, pauvre victime, qui avait voulu la guerre, qui avait violé la neutralité de la Belgique; c'étaient les Belges qui, les premiers, avaient fait acte d'hostilité; c'était la France qui, s'étant préparée à la guerre depuis longtemps, l'avaient déchaînée contre l'Allemagne. Le peuple français tout entier était libre-penseur et athée, et l'Allemagne seule était le champion de l'Eglise catholique.

Etc., etc.

Il y avait là, de la part de l'Allemagne et à l'égard du monde entier, une préparation indirecte et d'ordre moral (ou plutôt immoral) à la guerre depuis longtemps projetée, pour s'assurer, quand elle éclaterait, la sympathie des neutres en même temps que leur hostilité contre ses ennemis.

Cette procédure n'avait que trop réussi, et notamment au sein de la catholique Espagne, et il était nécessaire de renverser cet échafaudage de calomnies construit avec une adresse infernale.

Un comité composé d'écrivains et d'érudits de haute valeur, que présidait Mgr Baudrillart, recteur de l'Institut catholique de Paris, fit paraître, dès le printemps de 1915, sous ce titre : *La guerre allemande et les catholiques*, publiée en six langues, une réputation péremptoire des mensonges allemands par le simple exposé des faits avec preuves à l'appui. Les noms des cardinaux Amette et Mercier, de Mgr Mignot, archevêque d'Alby, des évêques d'Arras, Nancy et Versailles, sans parler de Mgr Baudrillart lui-même, de MM. Georges Goyau, François Veuillot et autres écrivains de mar

que, donnaient aux démonstrations contenues dans ce volume toute autorité. Aussi exaspéra-t-il nos ennemis, et cela seul fut déjà un succès; ceux-ci, non contents d'en interdire, sous des peines sévères, l'introduction et la lecture en Allemagne, essayèrent de le réfuter.

Mal leur en prit.

Leur tentative leur valut une réplique nouvelle où les articles du R. P. Janvier, de Mgr Chapon, évêque de Nice, de Mgr Batiffol, de Mgr Baudrillart, de MM. Lanzac de Laborie, Denys Cochin d'Authouard, Edmond Bloud, François Veuillot, ne laissent rien subsister de l'argumentation embarrassée des écrivains teutons. Elle est intitulée *La France et l'Allemagne devant la France catholique.*

Ces publications, appuyées de la photographie des églises bombardées et incendiées, produisirent un peu partout une salutaire impression. Là où elles ne transformèrent pas immédiatement l'opinion des lecteurs, elles les portèrent à réfléchir et à comparer.

Cependant il restait quelque chose à faire en Espagne où, plus encore qu'ailleur , l'opinion publique avait fait accueil et créance aux mensonge tudesques.

* * *

Il se trouva qu'une haute personnalité existait en France, à qui l'Espagne était familière et dans sa langue et dans ses habitants, pour avoir durant plusieurs années habité ce pays, en avoir approfondi l'histoire, et qui elle-même y jouissait d'une notoriété précieuse en la circonstance.

C'était précisément le Recteur de l'Institut catholique de Paris, Mgr Baudrillart. Il n'hésita pas à accepter la délégation du Comité qu'il présidait, et à aller, ne redoutant ni labeurs ni fatigues, porter la bonne parole dans la patrie du Cid,

Parti de Paris le dimanche des Rameaux 16 avril il arrivait le 17 à Saint-Sébastien, y passait à peine quelques heures et se hâtait de gagner Vitoria, le chef-lieu du diocèse, pour s'y présenter à l'évêque et s'entretenir avec lui au sujet d'une conférence dont il sera parlé plus loin. Le lendemain au soir il était à Madrid, voulant y passer le reste de la Semaine Sainte, et revoir ensuite, non loin, Alcala de Hénarès où il avait séjourné jadis.

Le 27 avril, il était à Saragosse, et le 30 au matin, à Barcelone. On verra plus loin avec quelles ovations il y fut reçu. Il était, le 4 mai, à Valence, le 5 à Alicante, le 9 au matin à Tolède, et de retour à Madrid le soir du même jour.

Valladolid, la capitale de la Vieille Castille, reçut le 13 mai sa visite; et le 16 mai au soir, il rejoignait Saint-Sébastien, d'où, après une excursion à Bilbao, il ne devait pas tarder à regagner Paris.

* * *

Tout ce qui vient d'être énuméré ne représente que le canevas, le squelette de l'œuvre accomplie pendant cinq semaines de séjour en Espagne du vaillant voyageur.

De cette œuvre essayons d'esquisser le détail; et commençons par résumer l'ensemble en disant que, durant ces cinq semaines, l'éminent Recteur de l'Institut catholique de Paris n'a pas prononcé moins de quarante-neuf conférences, discours, sermons et allocutions. Entre le 19 avril, où pour la première fois il prit la parole (c'était à Madrid), et le 21 mai où il parla en dernier lieu à l'église Saint-Jacques de Bilbao, il a donc porté publiquement la parole, en moyenne, de une à deux fois par jour.

C'est, on l'a vu, le mardi 18 avril, à la nuit, que Mgr Baudrillart était arrivé à Madrid. Le lendemain commencèrent les réceptions. Mgr l'évêque de Madrid, Mgr l'évêque de Sion, grand aumônier de la Cour et des armées de terre et de mer, et enfin l'ambassadeur de France accrédité auprès du gouvernement espagnol, le reçurent tout d'abord. Pour toutes les démarches qui suivirent, il fut accompagnée par le R. P. Tubeuf (un nom bien français, et même normand, si je ne me trompe) prêtre lazariste, recteur de l'église Saint-Louis des Français.

Reçu à l'*Institut français*, dirigé par MM. Paris et Mérimée, il y donna, le 9, la première conférence, inaugurant la série des discours destinés à exposer la véritable situation de la France et de l'Europe au regard des hostilités qu'elles ont à combattre.

N'oublions pas qu'on était en Semaine Sainte.

Les jeudi et vendredi, Mgr Baudrillart, aux côtés d'un prélat mexicain, Mgr l'évêque de San-Luis Potosi, assista aux fonctions

sacrées dans la chapelle du Palais où il fut d'ailleurs l'objet des attentions les plus empressées de don Gabriel Palmer, chapelain du Roi et fondateur de la mission espagnole à Paris. Lui-même donna, à Saint-Louis des Français, le Vendredi Saint et le dimanche de Pâques, les sermons appropriés: les sept dernières paroles le Vendredi, la Résurrection glorieuse à Pâques.

Dès le soir du Vendredi, le roi Alphonse XIII avait voulu accorder à l'hôte français de l'Espagne une audience, laquelle ne dura guère moins d'une heure et demie. Plus tard, ce furent S. A. R. l'Infante Isabelle, le comte de Romanonès, président du Conseil des ministres, le duc de Santo-Mauro, grand chambellan, qui le reçurent tour à tour; Mgr l'évêque de Madrid donna même un grand dîner en son honneur, au cours duquel il porta un toast des plus élogieux pour la France et les puissances alliées.

***

Alcala de Hénarès est une petite ville située à quelque distance à l'est de Madrid, où le cardinal Ximénès avait, vers la fin du XVe siècle, fondé une Université qui eut ses jours de célébrité et compta même jusqu'à onze mille étudiants, mais fut supprimée en 1836. Cette cité n'en est pas moins restée un centre intellectuel important, où l'abbé Baudrillart, dans sa jeunesse, fit en 1886 et années suivantes un séjour d'études; c'est là qu'il se familiarisa avec la langue, l'histoire et le genre de vie du peuple espagnol. On comprend qu'il fût doux à l'ancien élève des Pères de se retrouver là, au lendemain de la fête pascale, et de passer quelques jours auprès d'eux.

Arrivé le 27 avril, à Saragosse, Mgr Baudrillart recevait une cordiale hospitalité chez les Bénédictins français du monastère de Coquillada, situé aux portes mêmes de la ville. Magnifiquement accueilli par l'archevêque, par le recteur, les professeurs et étudiants de l'Université, il s'empressa de réunir le comité local de propagande catholique française; après quoi il donna aux dames de la colonie française, accompagnées de leurs amies aragonaises, une émouvante conférence sur la barbarie tudesque conjurée contre la civilisation chrétienne.

***

On a vu plus haut que de Saragosse le porteur de la bonne parole se dirigea sur Barcelone. Il y arriva dans la nuit du 29 au 30. Malgré l'heure tardive, une députation de plus de deux cents personnes se porta au devant de lui à la gare de San Vicente dont une salle de 1re classe avait été richement décorée à cet effet. Une petite Française lui offrit un bouquet aux couleurs de la France et lui souhaita la bienvenue en un compliment en vers gentiment tourné.

Le 30 avril était un dimanche. Dès le matin Mgr Baudrillart prêcha dans la chapelle des Pères Maristes dont il avait accepté l'hospitalité. Les quatre ou cinq jours qu'il passa dans cette ville furent bien remplis. Conduit par les principaux membres du comité de propagande barcelonais, il put s'entretenir avec toutes les autorités religieuses, municipales et politiques de la ville,—visiter les superbes établissements religieux, scientifiques et hospitaliers dont est fière à bon droit l'antique cité. Partout il prit la parole en faveur de la cause sacrée qu'il était venu défendre. Mais ce fut surtout au théâtre Pompéïa, devant un auditoire de trois mille personnes de tous partis et de toutes opinions, qu'il put donner, malgré les vains efforts du consul allemand pour la faire interdire, une de ses plus brillantes conférences.

A Valence, le 4 mai, le conférencier réunit le comité local de propagande française, visita le collège de l'Alliance française, la Chambre de Commerce. Après quoi il se dirigea sur Alicante. Mais chemin faisant, une surprise, une véritable ovation l'attendait. A Puebla Larga, non loin de la fameuse *Huerta* de Valence, un groupe de cultivateurs conduits par leur maître, un Français, propriétaire dans la dite Huerta, offrirent au Français voyageur un magnifique bouquet composé de rameaux d'oranger avec fleurs et fruits entremêlés de fleurs rouges et bleues, de manière à réunir ensemble les couleurs de la France et celles de l'Espagne.

***

Une manifestation non moins touchante l'attendait à son arrivée en gare d'Alicante. Autour du vaillant chanoine Serrano, ancien aumônier militaire, se pressaient, consuls à leur tête, les colonies française et belge pour acclamer le prêtre français. Bien qu'il fût déjà tard, le comité local de propagande française tint aussitôt

séance en très grand nombre, pour contribuer, comme ceux des autres villes, à promouvoir la vérité sur la situation. Le lendemain matin, 7 mai, la première communion fut distribuée par Mgr Baudrillart aux enfants du Collège français et des colonies alliées, dans une église que le clergé d'Alicante s'était empressé de mettre à sa disposition. Et le soir, une grande conférence était donnée par l'infatigable apôtre à une nombreuse assemblée réunie dans le grand théâtre de la ville. Un banquet offert par la colonie française au vaillant conférencier termina la journée. Le lendemain, 8 mai, on l'emmena visiter, non loin de là, Elche, très curieuse localité, sorte d'ilôt africain au sein de la péninsule ibérique, couvert de palmiers et de constructions mauresques.

Au prix d'une nuit passée en chemin de fer, Mgr Baudrillart arriva le 9 au matin à Tolède, y visita le collège des Frères Maristes, correspondants du comité de Paris, et y obtint une longue et importante audience du cardinal archevêque de Tolède, primat d'Espagne. Le soir même il reprenait le train pour Madrid où il devait consacrer trois jours à une besogne ininterrompue. Il visita notamment, au Palais royal, l'admirable service organisé, sur l'ordre du Roi, par le dévoué secrétaire de Sa Majesté, pour la recherche des combattants disparus, pour le soulagement des prisonniers et autres œuvres charitables suscitées par cette cruelle et abominable guerre. Enfin il put, avant de quitter la capitale espagnole, assister à une séance de l'*Académie d'histoire* dont il est membre, et lui présenter son grand ouvrage récemment paru, sur les *Lettres du duc de Bourgogne au roi Philippe V.*

Le plus sympathique accueil était encore réservé à Mgr Baudrillart dans une autre capitale, celle de la Vieille Castille, Valladolid, où il arriva le 13 mai. Il y a, dans cette ville, un séminaire catholique anglais, fondé lors du règne persécuteur de la reine d'Angleterre Elisabeth. Les Pères anglais, directeurs de ce Séminaire, reçurent fraternellement, comme de bons alliés, le prêtre français. L'un d'eux avait été naguère, à l'Université catholique de Paris, l'élève du sympathique et très aimé Mgr d'Hulst; ce lui fut une joie d'en retrouver, en Mgr Baudrillart, le très digne et éminent successeur. Sous les auspices de ce dernier fut réuni le comité de propagande du lieu, et l'important collège des Dominicaines françaises

fut honoré de sa visite. Dans leur chapelle, de même que dans celle des religieux anglais, il donna aussi un sermon, le tout sans préjudice d'une conférence faite à l'*Atènè*, et d'une visite (qu'on pourrait presque appeler un pèlerinage) au village de Simancas, où sont conservées les antiques archives de la péninsule et des îles adjacentes.

***

De Valladolid Mgr Baudrillart se dirigea sur Saint-Sébastien, où il arriva le 16 mai, à la nuit. On se rappelle que, à peine arrivé de Paris à Saint-Sébastien, le 17 avril, il s'était aussitôt rendu à Vitoria, le chef-lieu du diocèse, pour s'y présenter à l'évêque. Il avait trouvé chez ce prélat l'accueil le plus bienveillant et en avait obtenu toutes facilités pour prononcer, à son retour, à Saint-Sébastien, un sermon en faveur de son œuvre. Ce sermon eut lieu le 17 mai, dans la vaste église Santa Maria, en présence d'une nombreuse assemblée où se rencontraient les religieux et religieuses exilés de France, répandus dans toute la région, les enfants et étudiants de nos collèges et écoles, les membres des colonies française et anglaise et beaucoup de familles espagnoles, parmi lesquelles on remarquait celle de cardinal Merry del Val.

Ce fut un vrai sermon de charité pour les églises dévastées, bombardées par un implacable ennemi aussi bien de la civilisation que du christianisme lui-même. Si l'on en croit ce qu'ont rapporté les journaux, l'émotion fut vive à l'audition de ce discours; la quête qui suivit aurait été très fructueuse, au point que de riches bijoux auraient été dans la bourse ou sébille, détachés de leur cou par les belles dames espagnoles présentes à la cérémonie. En tout cas le succès fut complet.

Là, comme sur tous les points du territoire ibérique visités par l'infatigable orateur, sa parole fut écoutée avec une sympathique et respectueuse attention. Beaucoup d'auditeurs furent convaincus. Les autres, si l'on excepte le petit nombre de gens au parti pris et qui ne veulent rien entendre,comme il s'en rencontre partout, furent incités à réfléchir, à comparer, et tout au moins à suspendre leur jugement. Et cela seul, étant donné l'état général de l'opinion en Espagne au début des hostilités, est un résultat considérable.

Le lendemain, 18 mai, le consul de France donna, au *Monte Igueldo*, une très belle réception aux organisateurs de la cérémonie et "les remercia avec un tact et une éloquence que tous admirèrent."

***

Cependant la mission que s'était donnée Mgr Baudrillart n'était pas encore terminée. Il avait d'abord à visiter, dans la région, les établissements religieux français qu'une loi inique avait contraints de s'expatrier : Jésuites, Dominicains, Dominicaines, religieuses du Sacré-Coeur, Frères des Ecoles chrétiennes, etc. Après quoi, n'ayant plus le temps de se rendre à Santander, où il était attendu, il dut se borner à Bilbao, où il arriva le 19 au soir pour, dès le lendemain, y fonder et organiser un comité de propagande commun à tous les alliés, et donner un sermon à l'église Saint-Jacques où, chaque semaine, est célébrée une messe pour la France.

Prenant la route du retour, Mgr Baudrillart dut s'arrêter à la gare de Durango-al-Biscaye où, dans l'intervalle bien court de quatre minutes, il eut la douce et patriotique joie de saluer des Sœurs de Nevers, des Frères Maristes avec leurs élèves, d'autres Français encore et des Belges, tous massés sur le quai pour lui offrir un bouquet aux couleurs françaises et adresser quelques brèves et patriotiques paroles à "celui qui, pour eux, représentait la patrie absente et l'Eglise catholique."

Le 24 mai au matin, après plus de cinq semaines d'absence, Mgr le Recteur rentrait à l'Institut catholique de Paris, heureux de son voyage, plus heureux de l'accueil bienveillant, chaleureux même, qu'il avait reçu partout, plus heureux encore d'avoir, en dessillant bien des yeux, assuré ou tout au moins préparé le triomphe, chez nos frères espagnols, de la vérité sur la situation de la France et de ses alliés, dans la terrible guerre actuelle.

JEAN D'ESTIENNE.

LE BARON DE GÉRAMB, EN RELIGION LE P. MARIE-JOSEPH, TRAPPISTE

(Suite)

11e Partie.—LE TRAPPISTE

I.—Projet de retraite à Jérusalem.—Rétablissement des Trappistes en France.—le Baron de Géramb à darfeld, puis au Port-du-salut.

Au sortir de la prison de la Force, le baron de Géramb, fidèle à ses nouveaux serments, "voulut, dit son biographe, l'abbé Badiche, non seulement servir Dieu et sauver son âme, mais comme s'il eût toujours fallu quelque chose d'étrange à sa nature et à son caractère, il résolut d'aller passer ses jours dans un couvent à Jérusalem. Il avait même consulté là-dessus M de Chateaubriand qui a si bien décrit les champs de la Palestine. En conséquence, il prit une lettre de recommandation du prince de Bénévent (Talleyrand), et le voilà parti. Cette préoccupation était au reste, assez poétique et serait au goût de bien d'autres pénitents qui, avec raison, n'y verraient rien de répréhensible, et y trouveraient un aliment à leur piété, à leur curiosité et à leur instruction." (1)

M. de Géramb ne se pressa pas néanmoins de mettre son projet à exécution, car, sorti de prison au commencement d'avril 1814, nous le trouvons à Lyon à la fin d'août.

Pendant qu'il était dans cette ville, il rencontra, un jour, dans une rue très peuplée, le Saint-Viatique qu'on portait à un malade. Il se mit à genoux. "J'étais, dit-il, dans le costume attaché à mon " rang et à mon état Mais je fus extrêmement surpris et scandalisé " de voir les deux enfants de chœur qui portaient le dais, non seulement le porter sans respect, mais se disputer, se menacer, se pousser

1.—*Annales d'Aiguebelle.* Tome II. Pièces justificatives. Article biographique du P. de Géramb, extrait de "L'ami de la Religion".

même. A cette vue, je me lève, je m'approche de celni qui paraissait le plus mutin, m'emparai du bâton du dais, et le chassai; malheureusement personne ne s'étant présenté de l'autre côté, il fut porté très inégalement, mais au moins respectueusement. Le vénérable curé se retourna et ne fut pas fort peu surpris, sans doute, de trouver à la place de l'un des enfants de chœur, un militaire d'un grade élevé... Il me sourit avec bonté et me remercia encore avec effusion au retour à l'église paroissiale" (1).

Le séjour de Géramb à Lyon s'explique par la raison que sa mère y habitait. Elle y mourut l'année suivante.

Il est probable qu'en sortant de La Force, le baron s'était rendu à Vienne, où il avait un de ses fils et deux de ses filles, et, c'est sans doute de là qu'il aurait envoyé au monastère de Staniontki son tableau votif.

C'est à Lyon que Géramb apprit par les feuilles publiques un événement qui allait décider de sa destinée autrement qu'il ne l'avait d'abord prévu. Le 20 août 1814, dans une audience que lui avait accordée Louis XVIII, Dom Eugène, abbé de la Trappe de Darfeld, en Westphalie, venait d'obtenir du roi l'autorisation de ramener en France ses religieux chassés par la Révolution.

Dom Eugène Bonhomme de la Prade était un ancien page du roi Louis XVI, et s'était fait chérir de la famille royale par l'aménité de son caractère et par sa bonne conduite. C'est à la cour qu'il avait senti la vanité et le néant du monde et qu'il avait résolu de l'abandonner. Prenant son parti en chrétien généreux, il s'était donné entièrement à Dieu en se retirant à l'abbaye de la Trappe, près de Mortagne. Lorsque l'Assemblée nationale confisqua les biens ecclésiastiques et retira aux vœux des moines la sanction de la loi civile, il suivit la vaillante troupe de ses frères qui sous la conduite de Dom Augustin de Lestrange, préférèrent l'exil à la sécularisation et se retirèrent à la Val-Sainte, en Suisse, pour y jouir d'une liberté qu'on leur refusait dans leur patrie. De la Val-Sainte Dom Augustin l'envoya fonder le monastère de Darfeld qui fut, en peu de temps, rempli d'un grand nombre de sujets excellents et devint très florissant. "C'était un ange, ce Dom Eugène, écrit le P. de Géramb, il était d'une charité sans borne, il donnait aux pauvres tout ce qu'il

1—*Lettre à Eugène sur l'Eucharistie.* Paris, Adrien Leclère.

avait... D'une bonté sans exemple, il ne vivait que pour ses religieux qu'il aimait avec toute la tendresse d'une bonne mère; d'une douceur ineffable, il gagnait tous les cœurs, et les pécheurs qui se rendaient de toutes parts auprès de lui ne pouvaient assez l'admirer. Il ne leur montrait le Tout-Puissant que comme un Dieu qui recompense en Dieu, qui ne sait punir qu'en père... Il parlait et écrivait avec un charme inexprimable; quelqu'occupé qu'il fût, il ne voulait jamais se servir de secrétaire, se rappelant sans doute les fâcheuses influences qu'exerça si longtemps le secrétaire de feu M. de Rancé sur le saint réformateur de notre Ordre" (1).

A la chûte de Napoléon, Dom Eugène vint à Paris féliciter le roi Louis XVIII, et, c'est au cours de l'audience que lui accorda Sa Majesté, qu'il en obtint la permission de ramener sa communauté en France et de s'installer où il voudrait, Il fit d'abord l'acquisition de la Trappe du Perche, qu'il céda ensuite à Dom Augustin de Lestrange, par considération pour le sauveur de l'Ordre, revint à Darfeld, et chargea un de ses frères de chercher un autre local. Un de ces amis, M. Leclerc de la Roussière, avait acheté, sous l'Empire, près de Laval, dans la commune d'Entrammes, un ancien monastère de Génovéfains, appelé le Port-Rheingeard. Il s'était toujours proposé d'y rappeler des moines lorsque les circonstances le permettraient; il le mit à la disposition de Dom Eugène. L'Abbé de Darfeld y envoyea le P. Bernard de Girmont, qui en devint le premier Abbé.

Le rétablissement des Trappistes fut pour le baron de Géramb le rayon d'une lumière nouvelle. Abandonnant son premier projet, celui de se rendre en Terre Sainte et de s'y retirer dans un couvent, il prit le parti de se faire trappiste. Ne connaissant pas Dom Eugène, il s'adressa à M. Marduel, curé de Saint-Roch, à Paris, pour le prier de le mettre en relation avec lui. Dom Eugène emmena à Darfeld le baron de Géramb qui y passa une année, au bout de laquelle il vint à Port-Rheingeard, dont le nom venait d'être changé en celui de Port-du-Salut.

L'entrée du baron de Géramb au Port-du-Salut donna au monastère renaissant un nouvel éclat, et les journaux apprirent au monde

1—*Lettres à Eugène,* 2e lettre.

étonné la conversion de l'ancien chambellan de l'Empereur d'Autriche et prisonnier d'Etat de l'Empereur des Français.

"Le baron de Géramb, nous dit son biographe déjà cité, était, au moment de quitter le monde, veuf depuis quelques années, et le corps de sa femme, décédée à Palerme, était déposé chez les religieuses capucines, en attendant d'être transporté en Hongrie. De son mariage il avait eu six enfants, dont quatre vivaient encore, savoir: Edouard, officier dans les Gardes Nobles de l'Empereur de Russie, Gustave, élève à l'Ecole militaire de Vienne; Adélaïde, élève chez les Dames Ursulines, à Vienne, et enfin Eugénie, également à Vienne, chez sa tante, la baronne de Held. Cette dame, qui avait de grands biens en Hongrie, prenait soin des enfants de Ferdinand qui pouvait donc renoncer au siècle, sans blesser en rien sa conscience ou la susceptilité du monde. Il lui restait aussi un frère, Léopold, alors général en activité de service dans les armées autrichiennes" (1).

Notre nouveau solitaire était encore dans la force de l'âge; il avait quarante-quatre ans, une belle physionomie, une taille avantageuse et savait presque toutes les langues de l'Europe; la paix continuelle lui rendait sa liberté, sa famille dont il était séparé depuis si longtemps, et aussi des espérances bien fondées, car, ayant vécu à la cour de Vienne, il était connu de plusieurs princes. Son sacrifice était donc un exemple frappant à une époque où les moines étaient plutôt tolérés qu'autorisés; il le fit avec générosite et persévérance. "On s'étonne souvent, écrira-t-il plus tard, de ce qu'il y a des personnes assez détachées du monde pour aller s'ensevelir à la Trappe, mais on devrait bien plus s'étonner d'en voir un si petit nombre. Comment ! la mort... oui, la mort peut nous surprendre à chaque instant, c'est-à-dire nous effacer pour jamais et de la suite du temps et du nombre des vivanus, et nous n'y pensons point! Nous ne faisons pas attention que nous voilà près de rentrer dans le néant par rapport à cette vie! Qu'y a-t-il de plus terrible que de nous figurer dans une triste bière, jetés hors de nos propres maisons comme un objet d'horreur et d'infection, et réduits à nous consumer dans le sein de la pourriture et des vers! Cependant nous voilà! Tout l'étalage de ce corps dont nous faisons maintenant nos délices, de ce

1—Abbé Badiche, *op. cit.*

corps que nous parons, que nous parfumons, se réduira bientôt à un misérable crâne, auquel quelques ossements humains serviront de point d'appui" (1).

Tels étaient les sentiments qui animaient l'ancien chambellan, lorsqu'après un séjour d'un an au monastère de Darfeld, il fit son entrée à celui du Port -du-Salut, le 12 février 1916, et prit l'habit de Cîteaux sous le nom de *frère Marie-Joseph*. La joie qu'il en ressentit lui inspira les vers suivants :

Quel calme !...Quel désert !... Dans une paix profonde
Je n'entends plus mugir les tempêtes du monde.
Le monde a disparu, le temps s'est arrêté...
Commences-tu pour moi, terrible éternité?
Ah ! je sens que déjà dans cette auguste enceinte
Un Dieu consolateur daigne apaiser ma crainte.
Je le sais, c'est un Père; il chérit les humains :
Pourquoi briserait-il l'ouvrage de ses mains?
C'est lui qui m'a formé dans le sein de ma mère,
Il veut mon repentir, mais il veut que j'espère.
C'est là que, du Seigneur répétant les louanges,
Des Trappistes la voix se mêle au chœur des anges,
Que l'étranger pensif, par le siècle égaré,
Las de ses faux plaisirs, a souvent respiré.
Ces arbres, ces rochers, ce torrent solitaire,
Tout parle, tout m' instruit à mépriser la terre,
La terre où le bonheur est un fruit étranger
Que toujours quelque ver en secret vient ronger ;
Partout de la douleur j'y trouve les images,
L'amour a ses tourments, l'amitié ses outrages;
Que de désirs trompés, de travaux superflus !
Vous qui vivez pour Dieu, mourez dans ces retraites :
Heureux qui vient voir Dieu dans le *Port* où vous êtes,
Mais plus heureux encore celui qui n'en sort plus !

En même temps, la note suivante paraissait dans L'*Ami de la Religion*.

"M. le général baron de Géramb, ancien chambellan de l'Empereur d'Autriche, a renoncé au monde et aux honneurs pour embrasser une vie pénitente. Il fait déjà l'édification de la communauté par son sèle et sa piété. Avide de mortifications, il a besoin d'être retenu par la prudence des supérieurs. Les autres novices trouvent en lui un modèle. Il écrivait dernièrement à son frère qui est Général-Major au service de l'Autriche, qu'il était décidé à rester dans

1—*L'éternité s'avance et nous n'y pensons point*, par le P. Marie-Joseph de Géramb, pp. 189-109. Paris, Adrien Leclère, 1862.

le monastère: "*C'est assez avoir couru après la fausse gloire des gens du monde; il est temps que je suive Notre-Seigneur dans la voie des souffrances. Quel bonheur pour moi de me trouver si près de Dieu ! Que je suis heureux d'avoir quité le monde où tout n'est que misère ! Oui, mon Dieu, plus d'autre plaisir que celui de souffrir pour satisfaire à votre justice pour mes péchés, réparer le passé et vous servir avec fidélité.*"

(*A suivre*)

FR. GILDAS, O. C. R.

PAGES ROMAINES (1)

I

LE MINISTÈRE NATIONAL.—DÉCRETS RÉGLEMENTANT LE JOUR ET LES DÉPENSES DE LUXE.

Le ministère Salandra, pour la conservation duquel Rome se souleva et fit d'éclatantes manifestations, quand, en mai 1915, les germanophiles italiens essayèrent de le renverser pour empêcher que l'Italie ne prît part à la guerre, s'est vu refuser la confiance du parlement le 11 juin dernier, et, de ce fait, a dû donner sa démission. Il y a un an, il représentait les aspirations du pays; aujourd'hui, il n'y avait plus communion d'idées entre lui et la nation, parcequ'il se refusait à s'adjoindre, dans la charge des responsabilités, des représentants des divers partis de la Chambre, et que, se confiant trop en son patriotisme, dont nul ne doute,— mais aussi en une sagesse qu'il était seul à trouver indiscutable, il se réservait à lui seul le choix suprême des moyens que devait prendre l'Italie pour parvenir à ses fins. Sous prétexte de prudence, il était faible, hésitant, vivant plutôt au jour le jour que d'affronter bravement les inconnues de l'avenir, et quand, en l'anniversaire de la déclaration de guerre à l'Autriche, celle-ci prenant l'offendive, repoussa les armées italiennes jusqu'en leur territoire dont elle occupa divers points, le pays, surpris de se voir envahi, réclama une action énergique et demanda des hommes nouveaux pour la sauvegarde de ses intérêts.

De cette crise parlementaire sortit le ministère national sous la présidence de Boselli qui ne se réserva aucun portefeuille. Jamais ministère italien n'eut un plus grand nombre de membres, et sur les 18 qui le composent, 5 seulement firent partie du gouvernement Salandra. Ce sont les ministres des Affaires Etrangères, Sonnino, de l'Intérieur, Orlando, de la Guerre, le général Morrone, de la Marine, l'amiral Corsi, du Trésor, Carcano.

1.—Les *Pages Romaines* de juillet nous sont parvenues trop tard pour être insérées dans notre livraison du mois dernier, Cette fois-ci nous donnons double mesure, ne croyant pas devoir priver nos lecteurs de certaines nouvelles, qui, pour n'être pas de la dernière actualité, sont relatées avec des commentaires et des détails qui leur donnent le caractère d'un chapître d'histoire contemporaine plutôt qu'un article de journal ou de revue. RÉD.

Le titulaire de la présidence du nouveau ministère est, en apparence, la contradiction vivante du programme adopté qui est tout de progrès et d'énergie, puisque son âge semble être le symbole du passé et du repos. Paolo Boselli naquit, en effet, à Savona, le 8 juin 1838, ce qui le rend quelque peu étranger aujourd'hui aux ardeurs de la jeunesse.—Il est vrai qu'il naquit dans l'une de ces familles de Ligurie qui, dès 1821, commencèrent à organiser cette série de conspirations qui aboutirent aux révolutions d'où sortit l'indépendance italienne.—Il en résulta que sa longue carrière n'eut qu'une aspiration, aider à l'achèvement de l'œuvre de l'unité nationale, en enlevant à l'Autriche les provinces *irredente*, que les divers traités de paix avaient maintenues jusqu'à ce jour sous la domination de l'empire austro-hongrois.

Par suite de la démission de Kouloudis qui, dans ses 82 ans, présidait aux destinées de la Grèce, Boselli est devenu le doyen des présidents des divers ministères européens;il est également le parlementaire peut-être le plus ancien du monde, puisque, depuis le 5 décembre 1870, il n'a pas cessé une seule année de siéger parmi les députés que l'Italie s'est donnés, pendant quatorze législatures successives. Illustre économiste, financier, historien, président du conseil supérieur de la marine marchande, membre de plusieurs académies scientifiques, chargé de décorations nationales et étrangères, parmi lesquelles la Légion d'honneur, celles de Charles III et de la Conception d'Expagne. Ancien ministre plénipotentiaire dans les accords qui aboutirent à la convention maritime entre l'Italie et la France, il fut ministre de l'Instruction publique dans le ministère Crispi de mars 1889 à février 1891, ministre de l'Agriculture dans le second ministère Crispi de décembre 1893 à juin 1894, ministre des Finances, da s le même ministère jusqu'en mars 1896, ministre du Trésor dans le second ministère Pelloux de mai 1899 à juin 1900, de nouveau ministre de l'Instruction publique dans le cabinet Sonnino de février à mai 1906. Enfin, ce fut lui qui, dans la célèbre séance du 20 mai 1915, en des paroles empreintes de la plus vive émotion patriotique, détermina le Parlement à donner au gouvernement de Salandra les pouvoirs les plus étendus pour déclarer la guerre à l'Autriche.

Telle est, en résumé, la vie de celui auquel l'Italie confie aujourd'hui le mandat de poursuivre la guerre avec une énergie nouvelle, afin d'assurer la réalisation de toutes ses ambitions.

Destiné à jouer un grand rôle dans la terrible crise que traverse l'Europe, Boselli s'est adjoint des ministres collaborateurs qu'il n'est pas inutile de faire connaître également.

Celui auquel a été réservé le commissariat politique pour les services de la guerre, sans toutefois avoir de portefeuille, est Leonidas Bissolati. Chef des socialistes réformistes, il naquit à Cremona, en 1857, et fut élu pour la première fois député en 1897; toutefois, ce ne fut qu'au premier renouvellement de son mandat qu'il fut s'asseoir parmi les membres de l'extrême gauche dont il ne se sépara plus depuis. Il représente donc les partis avancés dans le ministère national.

Victor-Emmanuel Orlando, qui était membre du cabinet Salandra, est un libéral démocrate. Né à Palerme en 1860, il devint avocat, professeur de droit, puis député en 1898, et fut ministre de l'Instruction publique dans le gouvernement Giolitti–Titoni de novembre 1903 à mars 1905, ministre de la Justice dans la cabinet Giolitti de mars 1907 à décembre 1909, et dans le ministère Salandra d'avril 1914 à juin 1916.—Le portefeuille de ministre de l'Intérieur lui a été confié.—

Sidney Sonnino naquit à Alexandrie d'Egypte, en 1849, d'une famille toscane, Docteur ès-lois. économiste, écrivain, il est député depuis 1880, ce qui lui donne 36 ans de vie parlementaire, pendant lesquels il fut ministre des Finances dans le ministère Crispi de décembre 1893 à juin 1894 et du Trésor jusqu'en mars 1896, président du Conseil et ministre de l'Intérieur de février à mai 1906 et de décembre 1909 à mars 1910, et ministre des Affaires Etrangères

dans le cabinet Salandra. Il reste au même titre dans le ministère national. Il appartient au groupe libéral conservateur de la Chambre. Le maintien de Sonnino au pouvoir n'a pas été sans rencontrer de sérieuses oppositions dans l'opinion publique, qui réclamait avant tout des hommes absolument nouveaux à la direction des affaires. Elle reprochait en effet à Sonnino d'avoir donné à la participation de l'Italie à la guerre un caractère particulier, aux ambitions restreintes, au lieu de lui faire poursuivre les grands intérêts de l'Italie dans la politique méditerranéenne et universelle. Elle lui reprochait encore d'avoir laissé les Serbes et les Croates affirmer leurs droits ou leurs prétentions sur l'Istrie et la Dalmatie, et le Montenegro poursuivre sa politique à double face qui a fini par permettre aux Autrichiens de s'emparer du Lowcen, ce qui transforme Cattaro en un poignard menaçant le cœur de l'Italie.

C'est grâce à Sonnino, disait l'opposition, que la Gréce, ne tenant plus compte du veto de l'Europe et surtout de celui de l'Italie, a pu occuper et s'annexer l'Epire, détruisant ainsi en un moment quinze années d'efforts de la politique italienne dans la question albanaise. L'abandon de Corfou entre les mains des Anglo-français, qui est regardé comme un renoncement en faveur de la France et de l'Angleterre à l'intervention dans la police politique des peuples orientaux de l'Adriatique, était un autre sujet de reproche, non moins que l'absence de l'Italie dans les différentes manifestations de l'Angleterre et de la France oa sein de l'archipel grec,et qui ont permis à ces deux nations de prendre des positions auxquelles il sera difficile, plus tard, de les faire renoncer. Bref, Sonnino était accusé d'avoir, par son inhabileté,mis la diplomatie italienne en tutelle de la diplomatie de la Quadruple Entente.

Pendant les 8 jours qu'a duré la crise ministérielle, l'œuvre de Sonnino a été dénoncée, combattue, puis, par un de ces revirements que l'on voit souvent dans la vie parlementaire, le ministre de la veille est redevenu le ministre nécessaire du lendemain,et le portefeuille des Affaires Etrangères lui a été de nouveau confié. Les ministres de la Guerre, Paolo Morrone, et de la Marine, Camillo Corsi, du précédent gouvernement Salandra,ont été maintenus dans le ministère national; l'un et l'autre font partie du Sénat.

Tels sont les principaux ministres qui sont appelés à jouer un rôle plus important que les autres dans les destinées de l'Italie, en ces grandes heures du conflit européen.

Mais la particularité ou mieux la nouveauté de la situation gouvernementale est la présence d'un député catholique dans le cabinet Boselli,—car depuis 1870 jusqu'à ce jour, jamais un catholique n'avait pris part à la gestion des affaires italiennes et comme tel n'avait prêté serment de fidèlité au roi qui représente le gouvernement spoliateur du Saint-Siège.

Celui qui a créé le fait nouveau se nomme Filippo Meda. Ne à Milan, en 1871, docteur en droit, avocat renommé, Meda est surtout connu comme journaliste. En réalité, c'est dans le journalisme qu'il déploya son activité, avant d'embrasser la carrière parlementaire, en collaborant aux journaux catholiques l'*Osservatore Cattolico* et l'*Unione*. Président du conseil provincial de Milan, l'arrondissement de Rhô, dans le Milanais, le constitua son représentant à la Chambre des députés, où il devint le chef autorisé du groupe catholique. Croyant convaincu, partisan de l'admission des catholiques aux affaires nationales, il proclamait bien haut que nulle incompatibilité n'existait entre les aspirations de la démocratie moderne et le catholicisme, dont les énergies peuvent se dépenser non en opposition mais, bien au contraire, en communion de la culture moderne qu'il doit perfectionner. L'exemple des succès du parti catholique en Belgique était souvent évoqué en témoignage de sa thèse.

Dès le début de la participation de l'Italie à la guerre contre les empires centraux, il manifesta le plus ardent patriotisme, ne laissant échapper aucune occasion de mettre sa parole, ses travaux,au service de l'union des partis pour assurer la victoire définitive de son pays.

La participation de Meda aux affaires publiques n'a pas manqué de susciter des polémiques de presse. Dans le but de sauver la question de principe, l'*Osservatore Romano* a rappelé, à cette occasion, qu'il y avait en Italie des catholiques députés et non des députés catholiques, qu'un groupe parlementaire catholique proprement dit n'existait pas, et que dès lors Meda n'avait pu être appelé à devenir ministre du roi qu'en la seule considération de ses mérites personnels, et non comme le chef d'un groupe catholique officiellement constitué.

Cette distinction n'est pas aussi oiseuse qu'elle le semble de prime abord, parce-qu'elle détruit ou elle consolide par ses conséquences la neutralité du Saint-Siège. En effet, si Meda devient membre du ministère national, en qualité de représentant du groupe catholique parlementaire, qui serait lui-même le représentant des associations catholiques dont le grand Directeur est dommé directement par le Pape, il s'en suit que la Papauté s'associe à la lutte de l'Italie contre l'Autriche; si, au contraire, Meda n'a été admis au conseil suprême de la nation qu'en considération de sa grande personnalité, si, au sein du ministère national, il ne représente que lui-même et ses amis personnels dès lors, le Saint-Siège ne peut être forcé à désavouer, le cas échéant, certains de ses actes, ce qui mettrait le Vatican en conflit avec le sentiment patriotique, ni à l'approuver, ce qui lui aliènerait le gouvernement autrichien...

Tel est en résumé ce qu'à dit l'*Osservatore Romano* dans son article intitulé : *Il nuovo ministero*, ou ce qui découle logiquement des pensées qui y sont exprimées. Naturellement, il en est résulté une polémique de presse, et le *Corriere d'Italia*, en bon confrère catholique, dans le désir bien légitime de mettre le Saint-Siège à l'abri d'un débat, en reproduisant l'article de son confrère, s'est servi d'une phrase qui a été encore discutée le lendemain : *L'Osservatore Romano* publie un article *de son Directeur*..."disait le *Corriere d'Italfa*, tandis que, prétendant être mieux informée la presse libérale disait à son tour: "*L'Osservatore Romano* publie un article *autorisé* de son directeur"...Et la polémique est loin d'être close.

En dehors de Meda qui appartient au groupe des catholiques députés, puisque les députés catholiques n'existent pas, le ministère national renferme 5 membres qui, appartenant au parti libéral conservateur, siégent sur les fauteuils de la droite ou du centre droit du Sénat ou de la Chambre. Cinq autres font partie de la gauche ou du centre gauche. Deux sont radicaux, deux socialistes. Un républicain, le général Morrone, ministre de la Guerre, et le vice-amiral Corsi, admis en dehors de toute préoccupation politique, ne sont là qu'à titre de soldats.

S S S

Les derniers actes du ministère Salandra, avant de quitter le pouvoir, ont été inspirés par le désir de ménager de plus en plus les ressources du pays, en diminuant les occasions de dépenses. L'un d'entre eux a eu pour objet le changement d'heure, afin que, en harmonisant les heures de travail avec le lever plus matinal du soleil, en ces mois d'été, il se réalisât une véritable économie sur l'usage de la lumière artificielle du soir. Depuis Josué, la guerre n'avait plus exercé ses influences sur les destinées du jour. Seulement au temps de ce chef d'Israel, lors de la bataille de Gabaon, ce fut le soleil qui fut invité à se coucher plus tard pour permettre aux Hébreux d'achever leur victoire; aujourd'hui, c'est aux hommes que l'on demande de se lever plus tôt pour se conformer au programme matinal du lever du soleil. Nul chef de peuple ne se sent assez de puissance pour commander aux astres.

Enfin, deux jours avant de donner sa démission, le ministère Salandra publiait un important décret interdisant jusqu'à la fin de la guerre l'importation de toute marchandise de luxe, afin de restreindre la sortie de l'argent de l'Italie. Et, de ce chef, jusqu'à la cessation des hostilités, les eaux minérales, le champagne, les liqueurs étrangères, les gâteaux, les tabacs de luxe, les parfumeries, les sa-

vonnettes parfumées, les dentelles, les, meubles, les tableaux, les tapisseries les cartes postales illustrées, les gants les cuirs travaillés, les bijoux, les voitures, automobiles, les pierres précieuses, les statues, la porcelaine, le cristal, la terre cuite, les miroirs, les fleurs, les plumes pour les chapeaux, l'ivoire, l'ambre, les perles, les instruments de musique, etc., etc. ne pourront plus passer la frontière. Le *Prius est vivere* devient une loi d'Etat; personne ne se plaindra de ses rigueurs si, la guerre continuant, les difficultés des ressources alimentaires s'accroissant, on n'a plus à lutter contre les prodigalités et les imprudences du luxe. Rome connut autrefois les lois somptuaires dites Oppia, Orchia, Tannia, Didia, qui furent au reste fort mal observées;elle a maintenant promulgué le décret Salandra dont la douane assurera jalousement l'exécution,à toutes les frontières de l'Italie.

II

Un départ bien regretté.—entre l'Allemagne et l'Italie.

Si jamais quelqu'un emporta d'universels regrets et s'en fut escorté des vœux d'un prochain retour, c'est celui dont le départ fut salué à la gare de Rome, le matin du 1er juillet, par de nombreux religieux, chanoines, prélats, qui bien que tous de nationalités différentes et européens, paraissaient être les compatriotes de celui qui s'en allait.

Au Collège Canadien, dont il était le Supérieur depuis cinq ans, M. l'abbé Perrin,sans porter la moindre atteinte à ces traditions de simplicité,de vie d'études, de solide piété, qui sont la caractéristique des maisons de Saint-Sulpice, avait créé un centre d'influences vers lequel on se rendait d'instinct quand, une fois, on avait eu la bonne fortune d'y avoir été attiré. L'exquise cordialité qui vous y accueillait, la haute intelligence qui s'y révélait ouverte à toutes les questions, l'hospitalité généreuse qui vous y donnait l'illusion du chez soi, tout cela était mis au service permanent de l'Eglise canadienne dont sa position de Recteur du Collège national le constituait le représentant.. Voir interrompre sitôt le séjour à Rome d'un ecclésiastique, que tant d'éminentes qualités rendaient cher à tous ceux qui le connaissaient, leur parut chose si pénible que la dernière expression des souhaits de bon voyage offerts à M. l'abbé Perrin fut celle d'un "Au revoir bientôt !" que la Providence, espérons-le, se plaira à réaliser.

,s s s

Finalement l'Italie est-elle à la veille de se voir déclarer la guerre par l'Allemagne? C'est la question qui se pose aujourd'hui et dont la solution ne paraît plus douteuse, tant elle semble devoir être la conséquence des mesures qui viennent d'être adoptées par le gouvernement allemand contre les Italiens. Ces mesures consistent dans la détermination prise par l'empire dont Guillaume II est le chef, de suspendre le paiement des pensions aux ouvriers italiens en Allemagne, ou qui retournés en Italie sont pensionnés par l'Allemagne, et dans celle adoptée par les banques (sur l'invitation du gouvernement), de prendre la même détermination, en considérant désormais les Italiens comme sujets d'un pays ennemi. C'est le résultat manifeste d'une situation anormale créée par le conflit austro-italien depuis le début des hostilités.

Pendant le mois d'avril, 1915 qui précéda la déclaration de guerre survenue le 24 mai suivant, un accord conclu entre le prince de Buelow, ambassadeur d'Allemagne près le Quirinal et M. Sonnino, ministre des Affaires Etrangères, avait stipulé que,dans le cas où une guerre surviendrait entre les empires centraux et l'Italie, les deux gouvernements d'Italie et d'Allemagne se garant issaien réciproquement le respect des personnes habitant dans les pays devenus ennemi

non moins que de leurs biens. C'était là un contrat d'en cas de guerre, un contrat de prévision, de garantie, plus utile à l'Allemagne qu'à l'Italie, celle-ci ayant chez l'autre beaucoup moins d'intérêts à sauvegarder que la première n'en avait sur le territoire de la seconde. Le seul résultat pratique de cet accord, s'il eût été respecté, consistait à assurer la tranquillité des Italiens émigrés dans la confédération germanique. En fait, le gouvernement allemand en rendit nuls les effets par les vexations sans nombre qu'il fit subir sous mille prétextes hypocrites aux malheureux ouvriers qui s'étaient fiés à sa prétendue bonne foi.

Ce fut le motif qui porta le ministère Salandra–Sonnino à dénoncer la convention de garantie, en avril dernier. Mais la dénonciation faite, et l'état de guerre n'étant pas déclaré, les rapports devaient rester ce qu'ils sont en temps normal, et c'est ce qu'ils ont été depuis avril jusqu'à ce jour. Pourquoi donc l'Allemagne a-t-elle pris si subitement une attitude hostile? Il est difficile de le dire en un temps où la diplomatie est si compliquée. Toutefois, dans les cercles bien informés, on affirme que la participation de l'Italie aux conférences économiques de Paris et de Londres n'est pas étrangère à la détermination de l'Allemagne.

En attendant que le temps permette d'avoir de meilleurs renseignements à ce sujet, il n'est pas inutile de donner ici le texte du communiqué officiel fait à la légation d'Italie à Berne par l'intermédiaire du gouvernement suisse, relativement aux pensions des ouvriers italiens.

"A la suite de la demande faite par la légation suisse à Berlin, le Département politique Fédéral à l'honneur d'informer la Royale Légation d'Italie que, conformément à une communication de la *Deutsche Bank*, le gouvernement allemand a ordonné de cesser le paiement des pensions dues aux ouvriers italiens."

Cette décision atteint un nombre considérable d'Italiens.

En effet, après le développement des lois sociales en Allemagne, qui donnèrent tant de garanties non seulement aux ouvriers allemands, mais aussi à ceux qui venaient de l'étranger, en cas de maladie, d'accidents, de chômage, l'émigration italienne en Allemagne prit de grandes proportions, par suite de l'appel qu'on lui fit. En 1910, les Italiens établis dans la Confédération du Nord étaient à peine de 180 mille; l'année suivante ce chiffre augmenta de 64,980; en 1912 il s'accrut encore; en 1913 il prit d'énormes proportions, et l'année qui vit les débuts de la grande guerre, plus de 170 mille ouvriers italiens émigrèrent en Allemagne où, soit dans les provinces occidentales, soit en Alsace-Lorraine, soit en Westphalie, ils se livrèrent aux travaux des mines. Toutefois, presque aussitôt après le début des hostilités, sur les avis réitérés des consuls, un mouvement de retour commença et s'intensifia à tel point qu'au jour où l'Italie s'arma contre l'Autriche, il ne restait guère qu'une cinquantaine de mille Italiens dans les pays allemands. Encore, ce chiffre eût-il été moindre, si l'Allemagne n'avait multiplié ses efforts pour retenir dans ses mines ceux qui l'aidaient à remplacer les vides faits par les combattants.

Toute la question autour de laquelle l'agitation se fait aujourd'hui repose sur ce qu'on nomme la convention du 31 juillet 1912.

Quand la législation de l'empire eut rendu l'assurance obligatoire, la convention stipulée à Berlin et signée d'Albert Martin Franklin, chargé d'affaires du roi d'Italie, et d'Arthur Zammermann, secrétaire d'Etat au département des Affaires Etrangères, à la date du 31 juillet 1912,et ratifiée le 25 mars 1913,établit une entente sur cet objet,basée sur le principe de l'égalité du traitement,pour les sujets des deux pays. Rarement document diplomatique fut plus précis, en ce qui touche aux détails de la procédure administrative à suivre pour sauvegarder tous les droits, en cas de désaccord, pour les maintenir dans leur intégrité, dans tous les autres cas. Les pensions furent divisées en trois catégories: celles destinées aux vieillards, celles réservées aux victimes d'un accident quelconque, celles qui devaient assurer l'existence de la veuve d'un ouvrier mort en activité de service, et celle de son jeune enfiant jusqu'à l'âge de 18 ans. L'inscription

d'un ouvrier à la caisse nationale italienne de la Prévoyance, en vue de la vieillesse ou d'un accident n'altérait en rien les droits acquis en vertu des articles de la loi sur l'assurance obligatoire. Cette inscription étant libre ne pouvait donc diminuer les heureux résultats de l'autre qui était obligatoire. Telle était la situation des ouvriers italiens en Allemagne, résultant de la convention de 1912, et que vient de ruiner radicalement la mesure allemande, en ordonnant aux banques de refuser le paiement des pensions.

En attendant de répondre à cet acte de brutale injustice, le ministère italien a immédiatement fait paraître le communiqué suivant qui sauvegarde les intérêts compromis des humbles ouvriers.

"A la suite de la suspension des paiements des pensions ouvrières de la part des banques germaniques, le gouvernement italien a pris ses dispositions pour payer lui-même et sans nul délai toutes les sommes qui auraient dû être versées aux ouvriers ou à leurs familles par les banques allemandes."

Ces paiements se feront par l'intermédiaire de la Caisse Nationale de Prévoyance; ils s'évaluent à la somme annuelle de deux millions.

Voilà les ouvriers à l'abri. Mais quelles seront les réprésailles que réclame cet acte d'injustice? On parle de mettre sous sequestre tous les biens que possèdent les Allemands en Italie et qui sont évalués à une trentaine de millions, à s'emparer de toutes les maisons de commerce d'origine allemande. La presse propose la dénonciation immédiate du traité de commerce qui existe encore entre l'Italie et l'Allemagne et qui, conclu le 6 décembre 1891, fut renouvelé avec clauses nouvelles le 3 décembre 1904, pour ne prendre fin que le 31 décembre 1917. Il est vrai que, d'après les termes mêmes des articles qui le composent, il doit être dénoncé un an avant son expiration, sans quoi il est prorogé automatiquement pour cinq ans; mais doit-on s'occuper aujourd'hui de la valeur des traités alors qu'on leur a donné le nom de "chiffon de papier"?

Il est, toutefois, hors de doute, que l'Allemagne n'a point paru jusqu'ici tenir à laisser tomber un traité qui lui donne de grands avantages, parce qu'il lui permet de tirer grand profit pour elle-même de l'énorme développement qu'à fait l'industrie italienne depuis 1891, et de profiter pour l'écoulement de ses produits d'un traitement de faveur.

A cette première question qui est la question financière s'en ajoute une autre: c'est celle de l'interdiction faite à tous les Italiens, mobilisés ou non et demeurant sur le territoire belge, de sortir de Belgique, ce qui est une violation flagrante de s règles les plus élémentaires du droit, puisque les sujets italiens, en vertu de cet te mesure, sont considérés comme des ennemis, alors que les cabinets de Berlin et de Rome se sont bornés jusqu'ici à une simple rupture des relations diplomatiques.

Evidemment tout cela est la vengeance que l'Allemagne cherche à prendre elle-même sur les succès italiens qui, brisant l'offensive autrichienne, ont rejeté les troupes austro-hongroises au delà des frontières du Trentin, un moment envahies par une armée de quatre cent mille hommes de troupes choisies et munie de deux mille pièces d'artillerie presque toutes de gros calibre.

Se bornera-t-elle là, où sommes-nous enfin à la veille d'une nouvelle déclaration de guerre qui mettra aux prises l'Italie avec l'Allemagne?

DON PAOLO AGOSTO.

BIBLIOGRAPHIE CANADIENNE

R. P. HUGOLIN. O. F. M. *De la mort à la vie*, Montréal. Bureaux de "La Tempérance", 1916 (1) Petit in-18 de 64 pages. Le brillant écrivain qui signe de ce beau nom, et dont les lecteurs de la *Nouvelle-France* ont eu maintes fois l'occasion de goûter les fortes études historiques, puis tour à tour les fines causeries et les élévations spirituelles du meilleur ascétisme, avait, depuis deux ou trois ans, disparu de la scène littéraire. C'est que, après avoir vaillamment combattu contre l'alcolisme et avoir consacré sa belle plume à toutes les bonnes causes, il se vit absorbé par la lutte contre un mal meurtrier qui l'entraînait rapidement vers le tombeau. Or la voix de sa conscience, et celle de ses supérieurs lui ordonnaient de vivre pour continuer encore quelques années une carrière jusque-là si utilement consacrée aux lettres chrétiennes. Une fois convaincu par le médecin de la gravité de son état, il fut un patient exemplaire et suivit avec une fidélité quasi-héroïque le régime décourageant et prosaïque du sanatorium. Récompensé par une guérison à peu près radicale, il vient raconter à ses frères et sœurs, les tuberculeux sans nombre de la province de Québec, toutes les éphémérides de son traitement consignées au jour le jour dans son carnet. Son travail, loué hautement par deux éminents médecins, mérite d'être lu par tous ceux qui, ménacés ou déjà pris de phthisie, à un dégré quelconque, voudraient jouir quelques années encore, du don précieux de la vie dont le bon Dieu les a gratifiés.—L. L.

Les Familles au Sacré-Cœur, par le R. P. Joseph-Papin ARCHAMBAULT, S. J. *Adveniat regnum tuum*! C'est pour travailler à la réalisation de cette royauté de Notre Seigneur Jésus-Christ que le pieux auteur de l'opuscule *Les Familles au Sacré-Cœur* y indique clairement la manière d'introniser au foyer de la famille l'image et le culte de ce "Cœur qui a tant aimé les hommes" et s'est livré pour leur rédemption. Tout est là, résumé en quelques courts chapitres substantiels: les promesses du Sauveur à la Bienheureuse Marguerite-Marie, puis, l'historique de cette salutaire dévotion dans notre pays privilégié, prévenu des l'origine des grâces de prédilection du Sacré-Cœur. Vient ensuite le récit succinct du merveilleux renouveau de ferveur envers le divin Cœur, en particulier par la consécration des familles, mouvement qui, préparé et développé en France par de fervents apôtres, s'est étendu à tout l'univers catholique, et recevait tout récem-

---

1.—Se vend: édition commune.10 sous; édition sur papier de luxe, 40 sous.

2. La brochure: *Les Familles au Sacré-Cœur* est en vente au Sécrétariat des Œuvres de l'A. S. C., 101, rue Ste-Anne, Québec, ainsi qu'au *Messager Canadeni du Sacré-Cœur*, 1075 rue Rachel, Montréal : l'unité, 15 sous, ou 2 pour 25 sous, et $1.10 la douzaine, franco par la poste ; $7.50 le cent et $50.00 le mille, pris en ibrairie.

ment la plus solennelle confirmation par une lettre de Sa Sainteté Benoît XV au R. P. Mathieu Crawley-Bœvey, prêtre de la Congrégation des Sacrés Cœurs de Jésus et Marie, promoteur de l'intronisation du Sacré-Cœur au foyer. C'est parce que la terre catholique de la Nouvelle-France se devait de répondre à sa sainte vocation qu'elle n'a pu rester indifférente au mouvement qui pousse vers le Sacré-Cœur toutes les familles chrétiennes dignes de ce nom. Le geste de cette consécration s'est déjà accompli dans maintes paroisses canadiennes. Il suffit que le mot d'ordre soit donné à celles qui attendent encore. L'opuscule du Père Archambault, si simple et si persuasif, amènera bientôt la consommation d'un acte dont la société à tout droit d'espérer le salut.

L. L.

La Croix du Chemin. Premier concours littéraire de la Société Saint-Jean Baptiste de Montréal(1). La Société St-Jean Baptiste de Montréal a eu l'excellente idée de faire un concours littéraire entre nos jeunes écrivains sur un thème bien catholique et bien canadien, *La Croix du Chemin.* Quatre vingts concurrents se sont présentés et quatorze travaux ont mérité l'honneur de la publication. C'est un succès. Tous ces travaux n'ont pas naturellement la même valeur, mais tous s'inspirent de sentiments élevés. Qu'il nous soit permis de suggérer à la Société Saint-Jean Baptiste d'élargir, à l'avenir, les cadres de ses concours, et de donner aux candidats une plus grande liberté dans le choix des sujets, de crainte que l'entreprise si bien commencée ne dégénère et n'aboutisse à des compositions de rhétorique. L'*Echo de Paris* publie chaque jour une petite nouvelle destinée à révéler au grand public des débutants. C'est un exemple à suivre.—fr. A. cap.

---

1. Le volume est en vente au Secrétariat de la Société Saint-Jean-Baptiste, Monument National, Montréal, et chez les principaux libraires de Montréal et de Québec. Il se vend 60 sous aux bureaux du Secretariat ou en librairie et 70 sous franco par la poste, strictement payable d'avance. Les commandes par la poste qui ne seront pas accompagnées du paiement, ne seront pas considérées. Une remise de 25% est accordée sur les commandes à la douzaine et de 33 % sur les commandes au cent, par la Société Saint-Jean-Baptiste. Les frais d'expédition sont toujours à la charge des acheteurs.

BIBLIOGRAPHIE ETRANGERE

A la suite des armées en Belgique, par S. Scotland LIDDELL. Ouvrage enrichi de notes spéciales du capitaine A. de Keersmaecker, de l'armée belge. Traduit de l'anglais par Ph. Mazoyer. In-8 écu, fr. 3.50, franco, fr. 3.75. P. Lethielleux, éditeur.—Encore de la littérature de guerre. Cette fois-ci elle est faite par un témoin oculaire qui raconte ce qu'il a vu, et qui décrit avec un sentiment d'horreur profonde les atrocités qu'il a découvertes sur sa route.

A mesure que se multiplient ces enquêtes, officielles et privées, on a la preuve, toujours plus éclatante, de la réalité des abominables forfaits commis par ces barbares en Belgique.

Les Nations de la Guerre. (Collection L. G. Redmond Howard). 1. *L'Autriche et les Autrichiens.* Traduit et adapté de l'anglais par Christian de l'Isle. In-12. 1.00. P. Lethielleux, éditeur.

Premier volume d'une série qui sera aussi utile qu'intéressante. Toutes les nations en guerre auraient leur monographie. En raccourci donc: l'Histoire, la Politique, la Religion, la Littérature etc. Cette fois-ci, c'est l'Autriche et les Autrichiens: monarchie dualiste aux races multiples, avec aspirations ardentes mais trop souvent adverses, et à l'avenir le plus incertain.

Les Catholiques Italiens et la Guerre Européenne, par Victor BUCAILLE. 62 pages. In-12...0.50. Franco...0.55. P. Lethielleux, éditeur, 10, rue Cassette. Paris (6ème).—Longtemps le monde se demanda ce que ferait l'Italie dans la guerre actuelle, et tout particulièrement les catholiques. Il y avait de l'anxiété un peu partout, en Italie comme chez les Alliés. C'est l'analyse de cette situation qui a été faite par l'auteur. Il termine en disant: "La France laissa les catholiques italiens à leurs seules réflexions; elle savait, tant était bonne sa cause, que, du jour où les catholiques italiens la connaîtraient tout entière, ils ne pourraient pas lui refuser leurs sympathies. Elle semble avoir eu raison."

C.

Histoire anecdotique de la Guerre par FRANC-NOHAIN et PAUL DELAY 11. *L'Espionnage allemand.* P. Lethielleux, édit. Paris 10 rue Cassette. La collection de l'*Histoire avecdotique* de la Guerre s'enrichit régulièrement de quelques nouveaux volumes. Le dernier publié, onzième de la série, est digne en tous points de ceux qui l'ont précédé.—fr. A.

OUVRAGES REÇUS

P. Lethielleux, éditeur, 10 rue Cassette, Paris :

1. *Marie et les éprouvées de la guerre*, par R. PORTEHAULT, du diocèsed' Orléans. In 12 écu (pp. 336), frs 2.50, franco frs. 2.70.
2. *Vie de la Très Sainte Vierge*, disposée en 32 lectures pour le mois de Marie, par le chanoine MILLET, vicaire général de Versailles. In-18, frs. 2.25.
3. L'*humble Vierge Marie*. Elévations sur les mystères de sa vie ; par le P. Louis PERROY. In 12, frs. 3.75.
4. Charles GRANDMOUGIN, *Cris de haine et d'espoir*, poésies patriotiques. In 12 ; 1 fr.

Librairie P. Téqui, 82 rue Bonaparte, Paris, (Librairie Garneau, Quebec.)

1. *A travers les champs de bataille ; morts et immortels*, par l'abbé Paul DELBANT, in-12 de 188 pages : 2 frs.
2. *Jésus en Crois* ou *La science du Crucifix*, par les RR. PP. Pierre-Marie et Jean-Nicolas GROU, S. J. Nouvelle édition revue par le P. Alphonse CADRÈS. In-32 de 256 pages : 1 franc.
3. *A Jésus par Marie* ou la parfaite dévotion à la sainte Vierge, enseignée par le B. Grignion de Montfort, par l'abbé TEXIER. In-32 de 426 pages ; fr. 1.50.
4. L'abbé Charles CALIPPE. *La guerre en Picardie*, 1 vol. in-12 de 400 pages, orné de nombreuses illustrations hors texte. Prix frs. 3.50.

Le Directeur-propriétaire, - - - - - Le chan. L. LINDSAY.
Imprimerie de L'ÉVÉNEMENT, 30 rue de la Fabrique, Québec.

360

LA NOUVELLE-FRANCE

TOME XV SEPTEMBRE 1916 No 9

LE CÉSARO-PAPISME ET LE SECOND CONCILE ŒCUMÉNIQUE

L'attitude des princes temporels dans les querelles suscitées par l'Arianisme avait placé dans tout son jour l'importance du siège épiscopal de Constantinople. Les empereurs byzantins s'étant mis en tête de pacifier et endoctriner l'univers, les évêques de leur capitale avaient nécessairement été leurs bras droits dans cette entreprise. Nous avons vu comment les Eusèbe et les Eudoxe avaient profité de leur position pour abaisser tout ce qui levait la tête au-dessus d'eux en Orient.

La dignité du siège de saint Marc fut au moins pour autant que l'attachement de son titulaire à la foi de Nicée dans l'acharnement barbare des Ariens contre le grand Athanase.

Ce qui est sûr, c'est que la tourmente déchaînée par Arius engendra entre les sièges d'Alexandrie et de Constantinople une rivalité qui ne devait plus connaître de trève. Désormais tout ce qui sera de nature à humilier un des deux sièges semblera permis à l'autre. C'est ce qui explique certains faits d'ailleurs assez embarrassants, telle la conduite du vénérable Pierre, successeur d'Athanase, dans l'affaire du Cynique Maxime. Celui-ci ayant résolu de supplanter Grégoire de Nazianze, dont il avait surpris la confiance, ne trouva-t-il pas un complice dans le Patriarche alexandrin qui autorisa quelques-uns de ses suffragants à se rendre à Constantinople pour appuyer et consacrer l'intrus (1) ? La joie de voir un de ses diocésains sur le siège de la Ville Impériale avait complètement aveuglé le bon prélat. Mais la

1.—*Cf.* DE BROGLIE. *L'Eglise et l'Empire romain au IVe s.* 3ème partie. I. p. 400.

revanche n'allait pas se faire attendre. Elle vint sous la forme de deux canons portés par le Concile œcuménique qui se tint peu après (381), dont l'un attribuait au siège de Constantinople la suprématie sur la Thrace entière, au détriment de l'Exarchat d'Héraclée, et l'autre lui donnait le second rang dans la chrétienté, réalisant ainsi le rêve le plus constamment caressé par les pontifes byzantins et leur faisant franchir une étape importante vers la domination universelle. Ce canon (le troisième de tous ceux émis par la noble assemblée), était ainsi libellé : "L'évêque de Constantinople doit avoir la prééminence d'honneur après l'évêque de Rome, car cette ville est la Nouvelle Rome." Mais à un tel décret l'évêque d'Alexandrie ne pouvait être seul à s'opposer. Le principe sur lequel on l'appuyait constituait en effet une grave menace contre la primauté du siège de Pierre. S'il était loisible d'accorder la prééminence à un évêque, en raison de l'importance politique de sa ville, ne suffirait-il pas à Constantinople de prendre la pas sur Rome dans l'administration de l'Empire, pour que son Patriarche s'attribuât la supériorité sur le successeur du Prince des Apôtres ? Venant des Grecs surtout, dont la vaniteuse ambition avait déjà créé tant d'embarras à Rome, une pareille théorie était grosse de périls pour l'unité de l'Eglise. Aussi les papes, notamment Innocent I, Gélase et Léon-le-Grand, s'appliquèrent-ils à la réfuter avec véhémence. " Autre est la disposition des affaires séculières, écrivait Innocent I, autre celle des choses divines. Hors de cette pierre que le Seigneur a établie pour fondement, aucune construction ne peut être solide. La présence de sa Majesté impériale peut faire d'une ville un séjour royal, elle ne peut faire un siège apostolique." Dans la même lettre, Innocent I confirmait la situation privilégiée des églises d'Alexandrie et d'Antioche, " mais parce qu'elle était basée sur la primauté de saint Pierre (1) ". Et puis, il les prémunissait, elles aussi, contre la contagion de l'exemple de Constantinople. " Oui, disait-il dans une autre lettre (*epist. 18*), que le siège d'Antioche garde sa dignité; mais, puisque son autorité n'a été reconnue par le

1.—" Que rien ne périsse, ajoutait-il, de la dignité du siège d'Alexandrie, dignité qu'il doit à saint Marc l'Evangéliste, disciple du Bienheureux Pierre...Que l'Eglise d'Antioche, elle aussi, où le nom chrétien parut pour la première fois avec la prédication de l'apôtre Pierre, garde la noblesse de sa dighité primitive, et que, placée au troisième rang, elle ne tombe jamais à un rang inférieur. Autre chose sont des sièges, autre chose des présidences: *aliud sunt sedes, aliud præsidentes.*"(*Epist. 54*).

Concile de Nicée que sur un diocèse, qu'il se garde de se l'arroger sur toute province en dehors. Peu importe qu'Antioche soit la capitale de tout l'empire d'Orient, comme Alexandrie l'est de toute l'Egypte: les privilèges du siège ne doivent pas se mesurer à la magnificence de la cité."

Ce qui ressort de l'enseignement des papes en cette matière, c'est que l'extraordinaire et très ancienne prééminence des trois grands sièges (Rome, Alexandrie, Antioche), doit être considérée comme un écoulement de la primauté de Pierre, comme une extension de l'hégémonie du siège apostolique par excellence. C'est ce que le pape Gélase affirmera nettement :

La sainte Eglise romaine, écrira-t-il, n'a été mise au-dessus des autres par aucun synode. Mais la primauté lui a été donnée par cette parole de notre Maître et Sauveur : "Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon église." Le premier siège de Pierre est donc l'Eglise romaine. Le second fut érigé à Alexandrie, au nom de Pierre, par Marc, son disciple et évangéliste. Le troisième siège, celui d'Antioche, est regardé comme très honorable, parce que, avant qu'il vînt à Rome, Pierre habita là, et là le nom chrétien fut porté pour la première fois.

Mais qu'on ne vienne pas invoquer le séjour de l'empereur pour ennoblir un siège. Gélase fait prompte justice d'une semblable prétention dans sa lettre à Accace, évêque de Constantinople (*epist. 13*) :

Nous nous sommes pris à rire, quand nous avons vu qu'on veut accorder des prérogatives à Accace, parce qu'il est l'évêque de la cité royale. Et Ravenne, et Milan, et Sirmium, et Trèves : est-ce que l'empereur n'y a pas séjourné fréquemment ? Est-ce que les Pontifes de ces villes se sont arrogé quelque dignité au delà de celle qui leur était accordée de toute antiquité ?

Quelque claires qu'elles fussent, les protestations papaler ne semblent pas avoir eu grand succès. Car moins de vingt ans après le deuxième concile œcuménique, auteur de ce troisième canon, dont je viens de parler, nous voyons saint Jean Chrysostome prendre au sérieux les prérogatives nouvellement reconnues à son siège. D'abord il regarde comme un fait acquis sa juridiction sur la Thrace entière et y entreprend la réforme religieuse avec la vigueur qu'il portait en toute chose. Puis il n'hésite pas à intervenir dans les Eglises d'Asie. Sans doute le saint évêque était plus qu'excusable. Les évêques de l'Exarchat d'Ephèse avaient à leur tête un métropolitain indigne, qui avait acheté sa dignité et vendait à son tour ses ordinations. Ils portèrent plainte à Chrysostome, qui vint en personne à Ephèse, assembla un concile, déposa Antonin, et fit élire Héraclide à sa place.

Son inquisition apostolique se porta ensuite sur les provinces de Lycie, de la Carie, de la Pamphylie, de la Phrygie, du Pont. " En moins de trois mois treize évêques, quelques uns disent quinze et même seize, furent jugés, cassés, remplacés par des successeurs, qu'on leur envoyait tout ordonnés." Théodoret a pu dire du Pontife à la " bouche d'or " qu'il avait administré les trois diocèses de Thrace, d'Asie et de Pont, avec 28 provinces (1).

Il ne s'agit pas de condamner Chrysostome, dont l'âme vraiment œcuménique, comme dit le P. Largent, s'intéressait à tout ce qui pouvait rétablir la paix et la discipline dans l'Eglise de Dieu. S'il intervint en Asie, c'est qu'il crut y être autorisé, étant invité par les évêques mêmes de l'Exarchat. Mais, selon toute probabilité, la conduite de ceux-ci fut déterminée par le troisième canon du Concile de 381. Ils estimèrent que personne n'oserait metre en question le droit d'intervention d'un évêque, qui avait été solennement proclamé le premier après celui de Rome. Et puis, il approchait le maître ; il pouvait être d'un grand secours ou d'un grand détriment. Cette autre considération était nécessairement d'un grand poids dans des esprits, comme ceux des Orientaux, habitués de longue date au despotisme. Chrysostome en profita pour promouvoir le bien, sans s'apercevoir qu'il aurait dû se faire approuver par le Pape, et qu'en omettant cette formalité il outrepassait les limites de sa juridiction ; qu'en fournissant à ses successeurs l'exemple d'un saint personnage à imiter, il faisait progresser d'un pas notable l'usurpation byzantine. (2).

Mais, à l'autre bout de la Méditerranée, quelqu'un s'en était aperçu pour lui. Théophile d'Alexandrie, que son despotisme avait déjà fait surnommer le Pharaon chrétien (3), avait noté avec soin les empiètements que nous venons de raconter, et il se proposait bien d'en jouer à la première occasion favorable. Cette occasion se présenta le jour où Chrysostome commit l'imprudence d'admettre à sa com-

1.—Théodoret. *Hist. eccles., lib. V, c. 278.*

2.—A. Thierry. *Saint Jean Chrysostome*, p. 71.

Voir aux pages 75 et 76 l'histoire de ce Gérontius, qui avait abandonné l'église de Milan et s'était fait sacrer évêque de Nicomédie. Saint Ambroise s'adresse à Nectaire de Constantinople pour obtenir sa démission.

Cf. aussi le P. Largent qui redresse les exagérations d'Amédée Thierry. *Saint Jean Chrysostome et la Critique contemporaine. Revue des Questions historiques*, juillet 1873.

3.—Voir Amédée Thierry, *ibid.*, p. 106.

munion les Longs-Frères, moines que Théophile avait anathématisés parce qu'ils s'obstinaient dans des doctrines origénistes, niant la personnalité de Dieu. Le Patriarche égyptien n'eut pas de peine à obtenir de l'impératrice Eudoxie la réunion d'un concile pour trancher le litige né de la démarche de son rival. Mais ce n'étaient pas les Longs-Frères qu'il voulait y citer tout d'abord, c'était Chrysostome (1). On connaît l'histoire de ce fameux concile *ad quercum* (près de Chalcédoine), présidé par Théophile et composé de vingt-huit de ses créatures sur trente-cinq membres; on sait comment le roué Alexandrin exploita, avec une apparence de justice, les usurpations de Jean de Constantinople, comment il réussit à le faire exiler. Et lorsque, sous le coup de la panique que les tremblements de terre avaient produite dans la ville, Eudoxie eût rappelé Chrysostome, mais que celui-ci l'eût de nouveau mécontentée en s'élevant contre l'inauguration des statues impériales sur la place du sénat en face de la basilique, à qui

1.—Avant de paraître en personne pour accabler son adversaire, Théophile s'était fait précéder de saint Epiphane, evêque de Salamine en Chypre, qui passait pour le chef des Anti-Origénistes. L'évêque d'Alexandrie, au moment où il était lui-même origéniste, l'avait traité de radoteur et d'anthropomorphite. Mais les circonstances étaient changées. Théophile avait besoin du bon prélat cypriote ; il lui représenta donc qu'un concile allait être tenu à Constantinople pour juger les Longs-Frères; que c'était toute la question de l'origénisme qui revenait, et qu'il lui appartenait de préparer les voies à l'auguste assemblée. Epiphane se laissa persuader, réunit un synode d'évêques de son île, formula un symbole concernant Origène, et l'envoya à Théophile. Celui-ci réunissant les actes de ce concile à ceux de l'assemblée qu'il avait lui-même tenue à Alexandrie, fit parvenir le tout à Chrysostome, lui conseillant de méditer sur la gravité de pareils documents. Jean "bouche d'or", avec une modération un peu dédaigneuse, répondit à Epiphane qu'il n'avait point mission de prévenir les arrêts du futur concile. Celui-ci alors, tout octogénaire qu'il fût, résolut d'aller admonester l'évêque de Constantinople dans sa ville même, au besoin, de le déposer.

Théophile n'avait pas rêvé si beau succès. Mais à Constantinople la position du vénérable vieillard fut des plus fausses. Il était sur un territoire étranger, célébrait sans l'autorisation de l'Ordinaire du lieu, incorrection que celui-ci lui fit sentir ; sa demeure était le rendez-vous des intrigants contre Chrysostome. Enfin les Longs-Frères, par ordre d'Eudoxie, étant venus le trouver, s'expliquèrent. Epiphane reconnut qu'il avait été l'instrument d'une basse intrigue; il se hâta de reprendre la mer, et mourut durant la traversée (Cf. A. Thierry. *Saint Jean Chrysostome*, pp. 145-165).

Si l'on en juge par ce qu'il se montra être dans la suite, on pourrait croire que Théophile n'était guidé que par la démangeaison de dominer, quand il poussa les chrétiens à la destruction du fameux *Serapeion* d'Alexandrie (Voir de Broglie, *L'Eglise et l'empire romain au IVe s.*, dernier volume). Il aurait simplement voulu détruire tout vestige d'un culte, dont il n'était pas le chef et le régulateur, sans compter qu'il avait là un excellent moyen de se faire bien voir de Théodose dont le zèle pour la foi était connu.

la princesse blessée s'adressa-t-elle pour avoir une seconde condamnation de l'importun prédicateur ? A Théophile. Elle avait toute confiance dans ce génie de l'intrigue. Il est vrai, Théophile, se rappelant le mauvais parti que le peuple avait failli lui faire après la première sentence portée contre son évêque, s'abstint de venir en personne à Constantinople ; mais il envoya des affidés, il ourdit tant de trames autour du nouveau concile, chargé de reviser celui *ad quercum*, que Chrysostome finit par succomber encore sous sa redoutable malfaisance (1).

L'accusation la plus sérieuse, et qui lui avait le plus servi, avait été sans doute l'usurpation de juridiction de la part du grand apôtre byzantin. Accusation plutôt ironique toutefois dans la bouche d'un homme, qui était lui-même un violateur effronté de la discipline ecclésiastique, qui faisait peser son joug très peu léger sur tout le midi de l'Empire, qui avait parcouru, dans un appareil de satrape, les provinces de l'Asie, disant partout : " Je vais déposer Chrysostome," enfin qui avait condamné un évêque sur son propre territoire, sans aucune autorisation du pape, dans un conciliabule acheté d'avance. Nous avons là le cas le plus évident peut-être, où les questions de discipline et de dogme n'ont été que de purs prétextes à des querelles de vanité et de préséance.

M. Tamisier, s. j.

1.—Après la seconde condamnation de Chrysostome, à peu près tout l'Empire se divisa entre les adhérents à l'évêque exilé et les partisans de ses persécuteurs. Pour compléter leur victoire, " ceux-ci proposèrent à l'empereur Arcadius d'établir dans les trois grands patriarcats d Orient trois centres de communion religieuse, auxquels tous les évêques d'une certaine circonscription seraient tenus de se rattacher sous peine de déposition et d'expulsion violente au besoin. Les trois patriacats étaient de plus investis du pouvoir de nommer eux-mêmes d'autres évêques à la place des récalcitrants. Leurs droits s'étendaient jusque sur la composition du clergé des villes, et toute résistance était punie d'excommunication ecclésiastique, et accompagnée de pénalités civiles... le droit électoral des églises était supprimé, leurs libertés abolies" (A. Thierry, *op. cit.*, p. 374). Ce triumvirat, flagrante violation de la juridiction ecclésiastique, fut approuvé par une loi (404). Les trois triumvirs furent Théophile, Porphyre d'Antioche et Arsace, remplacé bientôt par Atticus de Constantinople. Porphyre, un débauché, un magicien même, disait-on, fut celui qui se livra aux plus révoltants excès (Cf. A. Thierry, *op. cit.*, pp. 380, 381).

DE LA MANIÈRE D'ÉCRIRE L'HISTOIRE AU CANADA

(*Suite*)

VI.—La France et l'Angletrere au point de vue de la colonisation

UN MOT D'EXPLICATION

Avant de commencer ce nouvel article j'éprouve le besoin de fournir une explication sur le sens d'une phrase du dernier qui, parait-il, prête à l'équivoque. Cette phrase, la voici : "Ce ne fut que plus tard, lors de la Révolution française, qu'un certain nombre de prêtres émigrés parvinrent à y entrer, (au Canada). Mais cette faveur était une dernière marque d'hostilité à la France."

Chacun sait que les prêtres français qui échappèrent à la mort par l'exil reçurent en Angleterre un accueil qui honore grandement ce pays. Le gouvernement anglais estima que ces émigrés étaient incapables de trahir l'hospitalité et de faire au Canada de la propagande anti-britannique. La France et l'Angleterre étaient alors en guerre. L'accueil que faisait la Grande-Bretagne aux émigrés était considéré par les Républicains comme une marque d'hostilité et l'était réellement.

Mais une telle hostilité n'a rien qui soit blâmable. Bien au contraire. J'avais à constater le fait sans le juger. Puisqu'il faut le juger, il est évident qu'il est tout à l'honneur de l'Angleterre.

***

Que l'Angleterre ait eu plus de succès que la France au point de vue de la colonisation c'est un fait indiscutable, mais que les succès de la Grande Bretagne soient imputables à la supériorité de sa politique colonisatrice c'est fort douteux.

Pour ma part, je suis disposé à croire que des circonstances tout-

à-fait indépendantes de la sagesse humaine jouent, dans la grandeur de certains peuples et dans la décadence de certains autres, un rôle prépondérant.

De même en est-il de la naissance et de la prospérité des colonies, lesquelles ne sont, après tout, que des nations en formation. Il me semble que l'on découvre plus facilement, dans leurs progrès, la main de Dieu que celle des hommes.

A Domino factum est istud et est mirabile in oculis nostris.

I

Et, tout d'abord, n'oublions pas qu'il existe deux sortes de colonies: les colonies d'exploitation et les colonies de peuplement.

On entend par colonies d'exploitation celles dont on tire un profit mais dans lesquelles on ne prétend pas s'établir à demeure,soit parceque le climat ne convient pas aux races européennes, soit parce qu'une population indigène très dense enlève aux émigrants de la métropole tout espoir d'améliorer leur sort en s'y installant.

L'Inde, le Tonkin, la Malaisie, la plus grande partie de l'Afrique centrale sont des types de colonies d'exploitation.

On appelle, au contraire, colonies de peuplement celles qui, grâce à la salubrité du climat et à l'abondance des terres vacantes, offrent à la colonisation européenne des chances sérieuses de réussite. L'Amérique, l'Australie, la Sibérie, l'Afrique du Nord et du Sud constituent des colonies de peuplement.

Nous ne voulons nous occuper ici que de ces dernières. Les premières, en effet, les colonies d'exploitation, n'ont qu'une importance secondaire. La conquête les donne, la défaite les enlève, sans que ces événements aient d'autres conséquences que des gains ou des pertes d'argent. Le Portugal, la Hollande, l'Espagne ont perdu en Orient de grandes possessions dont il ne leur reste que le souvenir. La France et l'Angleterre perdront, peut-être, à leur tour, l'Inde et l'Indo-Chine. C'est que dans ces colonies la métropole ne s'enracine pas. Elle n'y demeure qu'à l'état d'étrangère, grâce à la force extérieure. Viennent une insurrection, une guerre malheureuse: la domination de la métropole disparaît sans laisser aucune trace.

Les colonies de peuplement, au contraire, sont immortelles, car la mère-patrie s'y prolonge avec ses mœurs, son sang, sa religion, sa langue.

Advienne une révolution : le lien politique pourra bien se briser, le lien réel restera.

Qu'importe, après tout, le gouvernement qui nous régit? Ne sommes-nous pas chez nous partout où nous trouvons des populations de notre race et de notre foi, qui partagent nos sentiments et vivent de notre vie?

Les colonies de peuplement sont les vraies filles de la métropole, les vrais rejetons du vieux tronc. De là leur importance. J'ai dit tout à l'heure que je ne voulais m'occuper ici que des colonies de peuplement; mon expression a dépassé ma pensée. Pour ne pas sortir du sujet qui nous occupe et qui suffit amplement à l'exposé de notre thèse, limitons notre travail aux colonies anglaises et françaises de l'Amérique du Nord, c'est-à-dire au Canada et aux Etats-Unis.

A peine ferons-nous, en passant, quelques allusions à d'autres pays.

II

Si le succès était dû nécessairement au mérite et à lui seul, le Canada serait assurément une colonie française et la plus puissante des colonies. La colonisation de ce pays par la France peut, en effet, être proposée à tous les peuples comme l'idéal du genre.

Disons, d'abord, qu'elle a respecté les indigènes. Loin de les exploiter ou de les anéantir, elle s'est efforcée de gagner leur amitié, de les civiliser, de les christianiser. La conversion des Sauvages fut même le but primordial de l'occupation du pays. Le proverbe américain : "A good Indian is a dead Indian", n'a jamais eu cours parmi nous, grâces à Dieu. De fait, le nombre des Sauvages ne fut jamais plus grand qu'il ne l'est aujourd'hui (105,000).

Cette colonisation fut, ensuite et par dessus tout, honnête et chrétienne. Les aventuriers, les chercheurs d'or, les esclavagistes, les gens de sac et de corde, les hérétiques en furent bannis.

Une foule de personnes pieuses appartenant aux plus hautes classes de la société française dépensèrent au Canada des sommes considérables en fondations religieuses et hospitalières. Les colons furent choisis avec le plus grand soin. On n'acceptait sur les vaisseaux ni vagabonds, ni repris de justice, ni filles légères; si bien que dans

la colonie naissante le crime était en quelque sorte inconnu. C'est ce qui explique également pourquoi, dès l'origine, les familles furent si nombreuses et si saines.

L'esclavage ne fut jamais toléré au Canada sous la domination française.

Quelques historiens ont reproché à l'Ancien Régime d'avoir interdit dans ce pays l'immigration protestante. Notons, tout d'abord, que personne n'y fut jamais persécuté pour cause de religion, à l'encontre de ce qui se passait dans les colonies anglaises voisines. Ajoutons, ensuite, que cette prohibition a été une mesure de salut public. Elle a préservé l'union sacrée de la race. Que deviendrions-nous aujourd'hui si cinq cent mille français portestants, suivant l'exemple de nos "Suisses", prenaient parti avec les Orangistes contre nos écoles catholiques? Il faut donc bénir la sagesse de nos gouvernants qui ont prévu et écarté ce danger.

Nos colons ne furent pas seulement d'excellents chrétiens, ils furent en même temps d'excellents défricheurs de forêts, qualité que, encore de nos jours, personne ne songe à leur disputer. Sous un gouvernement paternel ils vécurent heureux, étendant rapidement les cultures et plaçant sur des terres leur nombreuse progéniture. Ils ne se contentèrent pas d'être chrétiens et laboureurs, ils voulurent être également de hardis compagnons, coureurs des bois, explorateurs, guerriers émérites. Ils découvrirent et acquirent à la France d'immenses territoires, luttèrent pendant un siècle avec un courage indomptable contre de puissants ennemis, sauvages et anglais. Bref, à tous les points de vue, ils honorent grandement la nation illustre dont ils sont issus.

Que manqua-t-il donc au Canada français pour sortir victorieux de ses luttes avec les colonies anglaises? Une seule chose, capitale il est vrai : le nombre.

Ah ! si, en 1750, nos ancêtres eussent été aussi nombreux que les colons américains, aucune force humaine ne les aurait conquis.

Mais qui rendrons-nous responsable de cette faiblesse numérique de la colonie?

Le gouvernement français n'est point assurément exempt de tout blâme. Il eût pu faire davantage, prévoir l'avenir, créer un courant d'émigration au Canada. Mais c'est exagérer sa puissance que de

prétendre qu'il aurait pu envoyer dans ce pays de grandes masses d'hommes. On favorise la colonisation, on ne la force pas.

Ne constatons-nous pas de nos jours que, tandis que, de certains pays, les émigrants arrivent à pleins navires sur les côtes d'Amérique, de la France bien peu de gens consentent à s'expatrier?

C'est que l'émigrant ne quitte sa patrie que lorsqu'il espère être mieux à l'étranger. Or, le Français se trouve si bien chez lui qu'il craint d'empirer son sort en quittant le sol natal.

Et, de fait, généralement parlant, on peut dire qu'il a raison.

Il m'est arrivé fréquemment dans mes voyages d'interroger des émigrants français. La plupart d'entre eux regrettent d'être venus en Amérique. La modeste aisance qu'ils ont si péniblement acquise ils l'eussent obtenue avec moins d'aventures dans leurs villages.

Voici bien un cas où l'intérêt particulier va à l'encontre de l'intérêt général.

Les difficultés qu'éprouva et qu'éprouve encore la France au sujet de l'émigration aux colonies, nous les éprouvons nous-mêmes au Canada, quoique dans le sens contraire. Nos nationaux nous échappent. Un million d'entre eux habite maintenant les Etats-Unis. Si ces gens-là étaient demeurés parmi nous, les injustices dont nous sommes victimes n'auraient jamais été commises; nous serions sans conteste la race dirigeante dans le Dominion. Mais nos efforts pour enrayer l'émigration vers le Sud ont lamentablement échoué.

On aurait donc tort de rendre la monarchie française entièrement responsable de la faiblesse numérique de notre peuple.

III

La colonisation anglaise en Amérique a commencé sous les pires auspices. Les persécutions religieuses, les guerres civiles présidèrent à sa naissance. L'action gouvernementale ne s'est manifestée que par sa cruauté. Or, tout cela a tourné pour le mieux et à contribué au succès final des colonies. Chacun sait que les *Dissenters* puritains, proscrits dans leur pays, vinrent chercher sur les rives de la Nouvelle-Angleterre la paix et la liberté. Ecoutez maintenant l'histoire de la fondation de la Virginie. "Les capitaines de navires engageaient des hommes qui consentaient à aller travailler aux colonies, en aliénant leur liberté pour trois ou cinq ans. En arrivant en Amé-

rique ces capitaines, pour se rembourser de leurs frais, cédaient aux colons leurs contrats. On enlevait dans les ports de mer des enfants de quinze ans, des vagabonds, des repris de justice; et sur les côtes du Nouveau Monde la vente de ces contrats affrait un spectacle encore plus révoltant; c'était en réalité l'organisation de la traite des blancs en une servitude temporaire."

"En 1619, dit Hildreth, il arriva en Virginie douze cents immigrants qui furent vendus, et aussi vingt négres qui furent amenés et vendus par un capitaine hollandais: c'étaient les premiers."

"On enrôlait aussi et même on enlevait quelquefois des jeunes filles qui se vendaient très bien en Virginie. En 1610 un premier convoi de quatre-vingt-dix jeunes filles, recrutées par un capitaine adroit et industrieux, fut vendu à raison de cent livres de tabac par tête. Un exemple si profitable fut promptement suivi, et, l'année suivante, une nouvelle cargaison atteignit les prix de 150 livres de tabac par tête de fille. Le gouvernement anglais, éclairé par ces habiles manœuvres, songea alors à se débarrasser de ses prisonniers, s'épargnant ainsi les frais d'entretien et même se procurant de l'argent. Ces envois furent fréquents, et cette déportation des criminels conduisit bientôt à la déportation des prisonniers politiques; commerce honteux qui s'étendit peu-à-peu par delà la Virginie aux autres colonies d'Amérique."

"Ce trafic d'hommes de race anglaise devint si commun, dit encore Bancroft, que non seulement les Ecossais faits prisonniers à la bataille de Dunbar furent expédiés en Amérique pour y être réduits en servitude, mais encore les Royaux vaincus à Worcester ainsi que les chefs de l'insurrection de Penruddoc furent embarqués pour les colonies. En Irlande, les exportations de catholiques irlandais étaient nombreuses et fréquentes, et accompagnées de traitements si cruels qu'ils le cédaient à peine aux atrocités de la traite africaine. En 1685, près de mille prisonniers, compromis dans l'insurrections de Monmouth, furent condamnés à la déportation; et aussitôt plusieurs hommes influents à la cour se disputèrent cette proie, comme une marchandise de grand profit."

Inutile, n'est-ce pas ? de poursuivre ces citations; elles nous édifient suffisamment. Je doute que nos historiens regrettent que nos rois n'aient point eu recours à de tels procédés pour peupler le Canada.

Si les colonies américaines doivent leur naissance à la persécution religieuse et à la transportation politique, peut-on dire, du moins, que la liberté y règnait? Pas davantage: la liberté religieuse y fut inconnue jusqu'à la Révolution. Les prêtres étaient proscrits aux Etats-Unis, les catholiques étaient opprimés.

Le besoin d'union qu'eurent les colonies révoltées et, surtout, la présence des troupes françaises libératrices contribuèrent, plus que toute autre cause, à l'établissement de la tolérance dans la nouvelle république. Mais les Loyalistes vaincus qui cherchèrent, à cette époque, un refuge au Canada, apportèrent avec eux le fanatisme de la secte orangiste et la haine du catholicisme.

C'est donc bien à tort qu'on attribue au libéralisme et à la bienveillance du gouvernement anglais la prospérité de ses colonies. Les colonies, au contraire, se trouvaient si maltraitées et tellement opprimées par l'administrations métropolitaine qu'elles cherchèrent finalement la liberté dans la révolution. Le libéralisme anglais est, d'ailleurs, mal compris par la plupart de ceux qui en parlent. En réalité, sous une apparence de liberté et d'égalité, la Grande Bretagne subit réellement le régime d'une oligarchie toute puissante et privilégiée, régime assez semblable à celui de l'ancienne Sparte, où les riches étaient tout et où le peuple n'était rien.

Tandis que l'on compte, en France, les propriétaires par millions, on ne les compte que par milliers en Angleterre. Comment s'étonner, après cela, que les ouvriers se désintéressent avec tant de désinvolture de la guerre actuelle, et mettent en péril par leurs grèves, l'existence même de la nation? Ces déracinés ont perdu l'amour d'une patrie qui leur apparaît depuis longtemps sous l'aspect d'une marâtre plutôt que d'une mère.

On a coutume de prodiguer les louanges à la couronne britannique pour sa bienveillance et son *fair play* à l'égard des Canadiens français. Ces louanges, si nous en croyons les documents authentiques récemment mis à notre disposition, sont fortement exagérées. Le document ci-dessus jette un jour fort édifiant sur les dispositions du Secrétaire des Colonies à l'égard de nos frères les martyrs acadiens :

1o Les Lords du Commerce au Gouverneur Philipps.

Whitehall, 28 décembre 1720.

"Monsieur,

"Pour ce qui est des habitants de la Nouvelle Ecosse dont l'attitude semble si mouvante et si indécise, nous craignons qu'ils ne puissent jamais devenir de bons sujets de Sa Majesté, aussi longtemps qu'ils seront soumis à l'influence des gouverneurs français et de leurs prêtres. Nous croyons donc qu'il vaudrait mieux qu'ils fussent transportés ailleurs dès que les contingents que nous avons proposé de vous envoyer pour la protection et le meilleur peuplement de votre Province seront arrivés. Cependant, comme vous n'allez pas tenter d'opérer cette transportations sans en avoir recu un ordre positif de Sa Majesté, nous vous conseillons d'user d'ici, à l'égard des Acadiens, de la même conduite pratique et avisée, de ne pas les tromper en ce qui concerne l'exercice de leur religion. Il n'est pas douteux qu'on les laisse libres de la pratiquer, au cas où l'on jugerait à propos de les garder là où ils sont maintenant...."

Vos affectueux et humbles serviteurs.

Westmoreland
T. Pelham.
M. Bladen.
Edw. Ashe.

Qui, soutiendra, après la lecture de cette lettre, que l'Angleterre est innocente du crime de la déportation des Français d'Acadie?

Je m'aperçois, en relisant ces pages, que le lecteur sera tenté de me prendre pour un ennemi de l'Angleterre. Il n'en est pas ainsi. J'admire beaucoup, au contraire, cette grande nation qui, comme la France et toutes les autres races d'hommes, à ses qualités et ses défauts. J'ai voulu simplement démontrer par l'histoire qu'on a tort d'attribuer à la mauvaise administration du gouvernement français la chute du Canada et à la bonne administration du gouvernement britannique la prospérité des colonies américaines. Il faut chercher plus haut une sagesse et une puissance qui dépassent la sagesse et la puissance des meilleurs politiques de la terre.

IV

Oui, notre sagesse humaine est courte. Qui nous dévoilera l'avenir? L'homme s'agite, mais Dieu le mène par des voies imprévues. Nous nous sommes lamentés de la chute du Canada. Cette chute fut-elle un mal vraiment? Que sera le Canada dans un siècle? Si l'on me disait que, dans cent ans, ce pays deviendra un grand empire français et catholique, je n'en serais point autrement surpris. Si l'on m'affirmait, d'autre part, qu'à la même date, notre race aura péri, je n'en éprouverais aucun étonnement. Tout dépendra de notre fidèlité à la foi catholique et de la fécondité de nos familles. Je crains moins le fanatisme de nos ennemis que notre propre relâchement.

La France est en train de se tailler dans l'Afrique du Nord un vaste empire qui doublera sa puissance si elle parvient à le peupler. Son avenir, à elle aussi, est dans ses mains. Si elle revient à Dieu, si elle retrouve sa fécondité, le vieil arbre reverdira pour l'honneur et le bonheur du monde. Déjà l'épreuve l'a purifiée; ses colonies, à l'appel de leur mère, lui ont envoyé librement deux cent mille soldats. Elle eut toujours le don de se faire aimer.

Nous assistons à de grands événements. Les peuples que l'on croyait morts ressuscitent. La Pologne renaît de ses cendres; les Etats balkaniques sortent de leur tombeau; le Portugal revit dans le Brésil; la vieille Espagne retrouve sa splendeur en Amérique; la Russie s'étend en Sibérie comme une mer sans rivages; la religion trouve son compte à ces révolutions.

N'oublions pas, d'autre part, que le nombre n'est pas toujours le facteur principal de la grandeur des nations. La hauteur de l'âme et la profondeur de l'esprit jouent dans le monde le rôle souverain. Pour ma part, j'aimerais mieux, aujourd'hui, être Belge que Germain; et j'aurais préféré, dans le passé, qu'on m'appelât concitoyen de Thémistocle plutôt que sujet de Xerxès.

Fr. ALEXIS, cap.

NOS ORIGINES LITTERAIRES (1)

Commentaire d'une page de M. Thomas Chapais (2)

Que faut-il entendre par "littérature canadienne-française."? Sauf erreur, ce doit-être l'ensemble des ouvrages, écrits par des Canadiens-français, où s'expriment des idées de provenance canadienne ou étrangère, mais parées d'images et de sentiments canadiens-français. Ce qui fait qu'un volume est canadien, ce n'est point qu'il parle du Canada Ce n'est pas non plus qu'on l'ait écrit ou publié au Canada. Qu'un livre traite de sujets étrangers ou nationaux, qu'on l'édite au pays ou à l'extérieur, ce sont là caractères accessoires. Sa "naturalisation" lui vient de ce que, tombé de la plume d'un Canadien-français de naissance ou d'adoption, il exprime la façon canadienne-française de penser, de sentir, d'imaginer. Les idées sans doute ne sont la propriété de personne; mais chaque peuple a sa manière de les former. Images et sentiments sont au contraire la propriété de tous; mais encore chaque nation éprouve-t-elle les uns avec plus ou moins d'intensité, comme elle tire les autres de sources qui lui sont particulières. Et voilà précisée, croyons-nous, la notion de la littérature canadienne-française.

Cette précision aide à résoudre, sans qu'il soit besoin d'y insister, une autre question. Existe-t-il une littérature canadienne-française? Une discussion assez acrimonieuse se continue depuis longtemps à ce sujet (3). L'accord entre les parties belligérantes serait peut-être facilité si l'on voulait d'abord s'entendre sur les termes. Les uns s'en tiennent aux œuvres qui méritent de figurer dans "l'histoire de la littérature", aux chefs-d'œuvre consacrés par la postérité. A ce compte il est difficile de ne pas le leur concéder: notre littérature nationale semble bien être encore en puissance. Les autres, au con-

1—Leçon extraite, à la demande de quelques professeurs, du cours didactique de littérature française professé à l'Université Laval de Montréal en 1915-1916.

2—*Discours et conférences*, I, pp. 169, 171-175.

3—Voir, entre autres, la polémique Ab der Halden–Fournier (*Revue canadienne*, 1905.)

traire, parlent de la collection des ouvrages qui constituent "l'histoire littéraire", de ceux entre lesquels les critiques devront plus tard opérer un triage pour faire entrer les meilleurs dans "l'histoire de la littérature" (1). En ce sens, la littérature canadienne-française existe véritablement. M. Philéas Gagnon en a dressé le catalogue, complété depuis, dans son *Essai de bibliographie*. Nous avons des livres de chez nous, écrits par les nôtres, où s'exprime notre âme.

Quand s'est ouverte la liste de ces ouvrages? Quand nos écrivains à nous ont-ils commencé à traduire notre âme à nous? Ainsi se pose le problème des débuts de notre littérature. Ce problème, discuté depuis par M. l'abbé Camille Roy dans son livre sur *Nos origines littéraires*, avait déjà été abordé par M. Thomas Chapais dans une conférence portant le même titre. Nous entreprenons d'en disséquer quelques extraits. Ce faisant, nous n'avons pas l'intention de reprendre avec l'auteur ce débat assez peu profitable aujourd'hui. Nous voulons seulement apprendre de lui, à l'occasion des pages que cette discussion lui a dictées, comment l'on ordonne une dissertation. Nous nous renseignons sur cette ordonnance en étudiant les trois éléments dont se compose le passage choisi: l'affirmation d'un fait, l'explication de ce fait, le correctif apporté à cette affirmation.

I—LE FAIT AFFIRMÉ

A cause de sa longueur, il nous faut bien omettre la majeure de l'exposé qui constitue le premier point de la dissetation.

Il importe toutefois à la clarté et à la suite des idées de le scruter avec quelque détail.

M. Chapais le déclare d'abord: Eu 1778 on peut dire qu'il n'y avait encore rien au milieu de nous qui pût être appelé littérature.

Voilà le fait, la donnée initiale. Le berceau de notre littérature fut occupé pour la première fois le jour où l'imprimeur Fleury-Mesplet lançait à Montréal le premier numéro de la *Gazette Littéraire*.

Que vaut l'assertion? M. Chapais l'appuie sur un seul texte, tiré précisement de cette *Gazette*. Le texte se lit ainsi: "Les ports de la

1—Sur cette distinction bien que juste il faut lire V. Girard: *Livres et questions d'aujourd'hui, pp. 238-259.*

province n'ont été ouverts, jusqu'à présent, qu'au commerce des choses qui tendent à la satisfaction des sens. Il n'y existe aucune bibliothèque publique, ni même le débris d'une bibliothèque qui pût être regardée comme un monument d'une science profonde, mais même de l'envie et du désir de savoir. Jusqu'à présent les Canadiens ont été obligés de se renfermer dans une sphère si étroite, non faute de volonté d'acquérir des connaissances, mais faute d'occasion. Sous le règne précédent ils n'ont été occupés en grande partie que des troubles qui ont agité leur pays. Ils ne reçoivent d'Europe que ce qui peut satisfaire leurs intérêts ou leur ambition."

Si on accepte tels quels les dires de Mesplet,on doit bien l'admettre: en 1778, non seulement la littérature canadienne n'existait pas, mais le goût littéraire lui-même n'avait pas encore fait son apparition au pays. La raison de Mesplet est solide. Des hommes, tout occupés à lutter contre l'ennemi, dépourvus de livres étrangers et de bibliothèques locales,ne pouvaient évidemment s'intéresser à l'art littéraire, quand bien même ils auraient eu le désir de le faire.

N'objectons pas d'abord à M. Chapais qu'une seule citation soutient assez mal une thèse aussi radicale. Un témoignage unique remplace avantageusement l'accumulation des preuves lorsqu'il est l'expression de l'opinion publique, lorsque chaque découverte et chaque étude postérieures le confirment. M. l'abbé Camille Roy, on le sait,après avoir parcouru et dépouillé tous les documents de l'époque, n'est pas arrivé, daus *Nos origines littéraires*, à une conclusion différente de celle de M. Chapais. Gardons-nous encore d'opposer à notre auteur les articles nourris dont M. Agidius Fauteux enrichissait récemment la *Revue canadienne* (1). Les recherches du bibliothécaire de Saint-Sulpice sur nos bibliothèques pendant l'ancien régime l'ont bien conduit à énumérer une dizaine de " librairies " particulières. Pas une seule de ses trouvailles ne suffit à contredire la réflexion de Mesplet: "Il n'y existe aucune bibliothèque *publique*." Ne reprochons pas surtout à notre écrivain non pas même de dédaigner, mais d'oublier les *Voyages* de Cartier, les récits de Lescarbot et de Champlain, les gasconnades de La Hontan, les *Relations* des Jésuites ou l'*Histoire* de Charlevoix. Il a prévu l'objection et la résout dans le sens où elle devait être résolue. Toutes ces œuvres " étaient

1.—Numéros de février et mars 1916.

écrites sur le Canada, au sujet du Canada, mais bien peu d'entre elles étaient des œuvres vraiment canadiennes." Il leur manquait d'avoir eu pour rédacteurs des enfants du sol et d'exprimer les idées ou les faits avec l'âme de chez nous.

M. Chapais se conforme donc scrupuleusement aux données de l'histoire en fixant l'origine de notre littérature à 1778. Cette année-là, Mesplet lance sa *Gazette*. L'année suivante, avec l'appui d'Haldimand, s'ouvre notre première bibliothèque publique. Dix ans après, Quesnel publie *Colas et Colinette*. A ces premiers vagissements on reconnaît l'existence d'un nouveau-né. Mais, encore une fois, ces vagissements datent de 1778. Cette étude de M. Chapais est un chapitre de véridique histoire.

Si l'enfant n'a pas vu le jour plus tôt, faut-il nous en prendre au patriotisme de nos pères et les taxer de paresse intellectuelle ? A ceux qui tenteraient de commettre cette infamie M. Chapais tient à donner aussitôt la réplique. C'est l'objet de sa deuxième partie.

II—L'EXPLICATION DU FAIT

Q enotre littérature compte seulement un siècle et dem' d'âge, I ne faut pas nous en étonner. " Il ne pouvait en être autrement." Voilà, en deux mots, l'explication du fait; nous aurions donc tort d'en blâmer nos devanciers. L'énoncé est net. Il reste à l'appuyer de preuves convaincantes. C'est à quoi M. Chapais s'emploie dans la dissertation si bien ordonnée que nous allons étudier. L'historien scrupuleux de tantôt devient un philosophe non moins scrupuleux et cherche les raisons qui excusent la conduite de nos aînés.

On reconnaît chez lui ce nouveau caractère à la façon dont il fonde la démonstration sur un syllogisme rigoureux. Le syllogisme peut se résumer ainsi : Le progrès intellectuel ne commence chez un peuple que quand il a assuré son existence matérielle et conquis la tranquillité politique. Or, les Canadiens n'ont vécu en paix qu'à partir de 1775 ou à peu près. Ils ne pouvaient donc auparavant tendre au progrès intellectuel et posséder une littérature nationale Ce résumé pâlit devant l'intéressante amplification de l'écrivain.

* * *

En voici la partie qui développe la majeure :

Les lettres ne fleurissent chez un peuple que lorsqu'il a traversé les grandes crises de la croissance nationale, la période de la lutte pour l'existence, pour l'expansion, pour l'autonomie ou pour l'hégémonie. Ce n'est qu'après les Thermophyles et Marathon, après Salamine et Platée, que les lettres et l'art grecs produisirent cette merveilleuse poussée de chefs-d'œuvre qui mit une couronne immortelle au front du siècle de Périclès. Le siècle d'Auguste, de Virgile et d'Horace, ne s'est levé sur Rome et sur le monde qu'après Pyrrhus et Jugurtha, après Annibal et Mithridate, après Catilina et Spartacus, après trois cents ans de guerre contre l'univers armé pour conjurer le génie dominateur des fils de Romulus. Et en France, Messieurs, cette magnifique efflorescence intellectuelle qu'on a appelée le siècle de Louis XIV, ce glorieux et sublime essor du génie français vers les plus hauts sommets de l'art, de l'éloquence et de la poésie, avaient été précédés par une longue série de luttes sanglantes, de discordes civiles et religieuses, par les formidables épreuves de la guerre de Cent ans, de la Réforme, de la Ligue et de la Fronde. Voilà ce que l'histoire nous enseigne.

On remarquera, dans cette majeure, la gradation des termes " existence, expansion, autonomie, hégémonie," tous annoncés par le mot initial " croissance." Arrêtons-nous, plutôt qu'à l'expansion, au fond même de cette première proposition. M. Chapais la commente en historien à qui sa familiarité avec les annales du monde fournit des exemples nombreux. En Grèce, le siècle de Périclès n'a pu exister qu'après quatre batailles et quatre triomphes successifs. Trois conflits ont pareillement précédé à Rome l'avènement du siècle d'Auguste. La France a dû essuyer d'abord quatre grandes luttes avant que s'épanouît le siècle de Louis XIV. M. Chapais conclut cet exposé en indiquant d'un mot la source où il l'a puisé : " Voilà ce que l'*histoire* nous enseigne." Comme la première, cette nouvelle étude est un chapitre de véridique histoire.

L'histoire est-elle complète ? On pourrait reprocher à M. Chapais d'avoir laissé dans l'ombre deux autres époques glorieuses, le siècle de Léon X en Italie, celui d'Elisabeth en Angleterre. Mais outre que, s'il s'en était donné la peine, l'étude de leur préparation eût amplement confirmé sa thèse, le fait de leur omission est naturel. Un classique comme lui doit tenir à ne s'appuyer que sur la littérature classique, la grecque, la latine, la française. Puis, à la différence de a démonstration scientifique, la démonstration littéraire ne se contente-t-el e pas toujours d'une énumération délibérément incomplète ?

Dans l'énumération présente, malgré l'allure déductive de sa thèse, M. Chapais exploite avec bonheur le procédé de l'induction.

Le principe qu'il pose à la base de son argumentation ne possède pas de soi son caractère de généralité. Ce caractère lui vient des faits nombreux qui ont fini par le constituer en une loi à peu près universelle et constante. On commettrait une grave erreur si l'on allait lui attribuer la vérité absolue des principes déductifs comme sont les axiomes mathématiques. La maxime invoquée par l'auteur n'a qu'une valeur relative, la valeur même des trois faits d'où elle découle.

Il ne faudrait pas non plus prêter à M. Chapais une conclusion contraire à celle que comporte son argumentation. L'orateur ne prétend pas que la conquête de la paix a toujours pour résultat le progrès intellectuel. Il constate seulement ce fait manifeste : quand ce progrès existe chez un peuple, il a presque toujours été précédé de conflits militaires. M. Chapais ne dit donc pas : *post hoc, ergo propter hoc.* Il dirait plutôt : *hoc postea fuit, ergo prius.* Il argumente non pas de la cause à l'effet, mais au moyen de l'antécédent et du conséquent.

Ce raisonnement sévère, l'écrivain le vivifie par un style des plus imagés. Il prête au siècle de Périclès, en l'identifiant avec celui qui lui a donné son nom, un front paré d'une couronne. Les armes placées aux mains de l'univers—ce qui est historiquement exact — sont un écran par lequel les nations insurgées empêchent de se lever sur elles le soleil, entendez par là " le génie dominateur des fils de Romulus." Il serait intéressant de comparer cette métaphore avec la strophe célèbre de Lefranc de Pompignan :

Le Nil a vu sur ses rivages.....

Enfin, pour peindre les écrivains du siècle de Louis XIV, M. Chapais recourt à la végétation et parle d'"efflorescence," à la zoologie qui lui suggère l'"essor" des aigles.

Deux maigres défauts seulement déparent le passage. La grande loi de l'image en littérature, c'est sa continuité. M. Chapais semble avoir, à deux reprises, manqué à cette loi. Comment une "poussée de chefs-d'œuvre" peut-elle "mettre une couronne" au front d'un siécle ou d'un individu ? Puisque les classiques français sont des aigles, leur essor aurait dû être "entravé," et non "précédé," par une série de luttes sanglantes. Dans ce dernier cas, l'écrivain évi-

demment fut influencé par l'idée générale de sa majeure, qui affirmait la préexistence de l'état de guerre au progrés intellectuel.

Malgré ces vétilles, cette majeure paraît solidement établie. Historiquement du moins, "les lettres ne fleurissent chez un peuple que lorsqu'il a traversé les grandes crises de la croissance nationale."

* * *

La mineure est-elle aussi vraie ? Elle se it ainsi :

Une fois de plus, l'histoire s'est répétée pour nous. De 1608 à 1759, les lettres et les muses auraient pu difficilement trouver un asile sur les rivages du Saint-Laurent. Pendant cent cinquante ans, nos ancêtres se dépensèrent en combats de géants.

Toutes les épreuves et tous les périls semblaient avoir été réservés à cette poignée de héros, jetés comme les sentinelles perdues de la France et de la civilisation dans les solitudes glacées de l'Amérique du Nord. Luttes contre la nature vierge, rivalités des compagnies, conflits d'autorités, disette et pénurie désastreuses, incursions sanglantes des indomptables Iroquois, invasions réitérées des colons remuants et jaloux de la Nouvelle-Angleterre, guerre en Acadie, à l'Ile Royale, à Terreneuve, à la Baie d'Hudson, sur le lac Ontario, sur le lac Champlain, à la Belle-Rivière, guerre au nord, au sud, à l'est et à l'ouest : telle fut notre histoire sous la domination française. Ajoutons qu'il n'y avait pas d'imprimerie au Canada, et ne soyons pas surpris qu'il n'y ait pas eu ici, durant ce siècle et demi, de littérature nationale.

En résumé, comme nous le disions déjà, les Canadiens n'ont vécu en paix qu'à partir de 1775 ou à peu près. L'on attend M. Chapais à la preuve, pour apprécier la solidité de sa seconde thèse, de son hypothèse.

Cette hypothèse, l'orateur l'appuie d'abord sur l'histoire. Il l'annonce lui-même dès le début : "Une fois encore, l'*histoire* s'est répétée pour nous." Seulement, comme il s'agit de nous, il faut bien délaisser les annales du monde pour dérouler sous nos yeux les pages héroïques de notre épopée locale.

Le passage débute par une idée générale. Elle nous représente la vie de nos pères, de 1608 à 1759, comme un état de guerre perpétuel, qui était de continuelles souffrances. Tous les termes convergent vers l expression de cette idée, "combats de géants, épreuves, périls, sentinelles, héros," même "solitudes glacées." Pour la développer, une seule phrase accumule tous les actes par lesquels nos ancêtres s'illustrèrent au cours de cette période. Un dernier mot,

toujours le même, résume l'argument et en rappelle la source : "Telle fut *notre histoire* sous la domination française."

D'aucuns seraient tentés de blâmer M. Chapais pour une pareille condensation. Enfermer en une phrase les cent cinquante premières années de notre vie nationale, cela ressemble presque à une bravade ! Ceux-là auraient tort. Le résumé historique n'est ici qu'un argument. Il ne saurait prendre les proportions d'un tableau détaillé, analogue par exemple au premier point de la conférence sur la *Nationalité*, laquelle ouvre le volume. De plus, "dans l'art, ce qu'il y a de plus précieux et de plus charmant est, non ce qu'on nous montre, non ce qu'on nous dit, mais souvent ce qu'on ne nous dit pas." Cette réflexion de Constant Martha (1) énonce l'une des lois les plus constantes de la littérature. Les sous-entendus forment l'un des secrets du grand art. M. Chapais obéit à cette loi en ne procédant que par allusions. Il laisse ainsi à l'auditeur renseigné le plaisir d'évoquer lui-même les faits multiples que l'auteur a ramassés en un tableau compact.

A l'argument que fournit cette esquisse M. Chapais en joint un second. Il l'expédie sans y insister : "Il n'y avait pas d'imprimerie au Canada (2)." L'une et l'autre preuve préparent la conclusion ainsi énoncée : "Ne soyons pas surpris qu'il n'y ait pas eu ici, durant ce siècle et demi, de littérature nationale."

Ne soyons pas surpris nous-mêmes de voir l'orateur invoquer le développement littéraire à travers le monde; il suffit de prendre pour exemple l'époque de la Renaissance. M. Faguet (3) le pensa avec raison : la découverte de Gutenberg est une des causes principales qui accentuèrent si fortement alors le culte des choses de l'esprit. M. Chapais reproduit presque textuellement deux des phrases du regretté critique lorsqu'il déclare un peu plus loin : "Qu'nne imprimerie, après nos victoires en 1758, se fût établie parmi nous, et l'on peut affirmer que la littérature canadienne serait née quarante ans plus tôt."

Il nous serait plus facile de protester contre le premier argument de l'orateur. Si la guerre est un obstacle si invincible à l'expansion comme à la naissance des lettres, un problème se pose. Même

1.—*La délicatesse dans l'art*, c. II, p. 72.
2.—Une note érudite, placée à la page 177, confirme cette nouvelle assertion.
3.—*Etudes sur le XVIe siècle*, préface, pp. IX-X.

après 1778, l'état de lutte a persisté chez nous. Et cependant, dès cette date notre littérature commence à se constituer. Elle a même pris, au cours du siècle suivant, une certaine croissance. La raison invoquée semble donc perdre beaucoup de sa force, au moins en ce qui nous concerne.

A cette objection M. Chapais ne serait guère en peine de répondre. De 1778 à 1860 environ, la guerre a duré chez nous en permanence. Mais, alors qu'antérieurement elle se livrait sur les champs militaires, pendant tout le XIXe siècle elle fut presque confinée à l'arène parlementaire. Or, si la lutte à main armée est véritablement un obstacle au travail de l'esprit, ce travail n'est jamais plus intense ni plus fructueux qu'aux époques où les grands représentants d'une nation combattent entre eux à coups de parole et de plume. D'ailleurs, il n'est pas si vrai que nos lettres se soient constituées avant 1860. Les *Epitres et Satires* de Bibaud et l'*Histoire* de Garneau, les articles de Parent et les discours de Papineau sont presque des exceptions au temps de nos luttes constitutionnelles. En réalité, c'est l'apparition de l'école de Québec, vers 1860, qui atteste la présence chez nous d'un art tant soit peu littéraire. M. Chapais a raison de voir, dans nos combats d'un siècle et demi, l'un des pires empêchements à sa naissance plus hâtive, l'un des meilleurs motifs de sa tardive venue au monde.

Ainsi, deux raisons expliquent ce retard : nos luttes de cent cinquante ans, l'absence de l'imprimerie, et donc de bibliothèques locales. M. Chapais, tout à l'heure historien scrupuleux, s'est fait philosophe dans cette deuxième partie. Le fait constaté dans la première, il s'applique à l'expliquer. Il s'appuie, pour y parvenir, à la fois sur l'expérience des siècles dans la majeure et, dans la mineure, sur les circonstances de la vie canadienne. La forme philosophique de l'argumentation se trouve vivifiée par le fond historique du développement. Des deux ensemble il ressort que le berceau de notre littérature fut occupé pour la première fois par un enfant viable, en l'année 1778. C'était le point à établir.

* * *

Devons-nous donc nous résigner à admettre que, pendant un siècle et demi de notre histoire, nous avons été, en regard de la littérature,

un peuple barbare ? M. Chapais est de ceux qui ne peuvent se résoudre à reconnaître un pareil ilotisme, un pareil béotisme, comme notre lot. Le terme "littéraire" possède, comme tout mot d'ailleurs, des sens multiples. M. Chapais accepte la théorie fondamentale par laquelle Aristote distingue entre l'acte et la puissance. Il estime qu'il y a lieu de transporter en littérature la même distinction, et de parler d'une littérature en puissance tout autant que d'une littérature en acte. Celle-ci comprend les livres qui racontent les grands faits de la vie des peuples; celle-là est faite de ces actions elles-mêmes destinées à alimenter les ouvrages de l'avenir. Notre littérature en acte n'a vraiment germé qu'en 1778 pour s'épanouir en 1860. N'aurions-nous pas eu par hasard, de 1608 à 1778, une littérature en puissance ? M. Chapais le croit et il entreprend de le démontrer dans sa troisième partie.

III.—CORRECTION DE L'ASSERTION

Comme le précédent, ce développement repose tout entier sur un syllogisme rigoureux. Nous pourrions l'exprimer ainsi : Toute littérature existante — c'est la littérature en acte — est préparée par un long travail de fécondation — c'est la littérature en puissance. Or, ce travail de fécondation s'est opéré au Canada, de 1608 à 1759 —disons 1778. Donc, en dépit des apparences, nous avons eu au Canada, de 1608 à 1778, une véritable littérature, une littérature en puissance.

* * *

La majeure du premier syllogisme comportait un développement historique. Cette fois, M. Chapais change de procédé. L'histoire fait place à la description. Les phases diverses de la fécondation signalée représentent les causes qui auront pour effet d'élever le niveau intellectuel de la nation et de préparer par là l'éclosion d'une littérature en acte.

Lisons d'abord le texte lui-même :

Les littératures nationales ne sont pas le produit d'une éclosion spontanée. Elles sont le résultat d'un long travail de fécondation et d'élaboration, invisible et mystérieux. Conçues dans les entrailles des peuples, elles s'alimentent de leurs luttes, de leurs labeurs, de leurs exploits, de leurs revers mêmes et de leurs

gloires. Les sages façonnent les institutions et les mœurs, les grands citoyens donnent à la patrie leurs vertus et leurs sacrifices, les héros meurent pour les foyers et les autels, les prêtres enracinent dans les âmes les croyances traditionnelles et les idées religieuses; et graduellement, cédant à toutes ces influences, la nation s'élève, grandit, s'enrichissant de souvenirs, de doctrines, de progrès, d'actions fameuses, jusqu'à ce qu'elle prenne sous le soleil une assiette solide et durable. Alors s'ouvrent les âges intellectuels. Viennent les grands écrivains, viennent les poètes inspirés, viennent les génies littéraires dont la pensée se nourrit de la matière féconde léguée par les précurseurs des âges héroïques et des siècles de formation ! Et soudain l'on voit s'épanouir toute une floraison d'œuvres immortelles, où, sous les formes et les expressions contemporaines, frémissent l'inspiration, le souffle, la vie même des générations mortes.

Ce texte contient dans sa première partie, une image continue où la thèse s'enveloppe comme dans un manteau. Il en est de la naissance des lettres comme de toute génération animale. Les entrailles des peuples sont pour elles le sein de la mère. Elles se nourrissent des épreuves et des douleurs qui sont le sang des nations, comme l'embryon se soutient par le sang maternel. De même que, dans sa maturité, l'homme vit des traditions familiales accumulées, ainsi les âges intellectuels sont le produit des traditions populaires semées par les diverses générations. Ces trois causes réunies sont posées par une série d'agents, " peuples, sages, grands citoyens, héros, prêtres."

L'effet de ces trois causes, c'est l'élévation intellectuelle du peuple. L'orateur la décrit encore à l'aide de termes accumulés, " écrivains, poètes, génies littéraires," qui tous se résument dans l'expression finale, " floraison d'œuvres immortelles." Cette finale a un double mérite. Le mot essentiel cadre parfaitement avec tout le reste de la page, dont l'image est empruntée à l'évolution de la vie dans la nature. " Floraison " est l'aboutissant normal de toutes les opérations désignées par cette série de verbes : " concevoir, s'alimenter, façonner, donner ses sacrifices, mourir, enraciner, grandir, léguer une matière féconde, s'épanouir, frémir." De plus, la finale résume l'idée de la littérature en acte, en parlant des " formes et expressions contemporaines." Elle annonce en même temps l'idée qui suit, celle de la littérature en puissance, quand elle évoque "l'inspiration, le souffle, la vie même des générations mortes."

Cette théorie est-elle juste et vraie ? Des exemples servir aient à le démontrer. M. Chapais, qui parle à un auditoire instruit, lui laisse le soin de les retrouver dans sa mémoire. Tous ses auditeurs ont dû se reporter d'eux-mêmes aux poèmes d'Homère, fruit d'une

civilisation antérieure des plus longues. Ils ont dû penser au long enfantement des siècles de Périclès, d'Auguste, de Louis XIV et même d'Elisabeth. L'orateur, qui avait déjà mentionné ces faits, n'avait pas besoin d'y revenir. Il flatte agréablement son public en observant une fois de plus la loi du sous-emtendu, en évitant jusqu'aux allusions.

Donc, les faits et gestes des générations mortes deviennent, pour les générations vivantes, la source même de leurs œuvres littéraires les meilleures. En d'autres termes, toute littérature actuelle est le fruit d'une littérature potentielle, si on peut s'exprimer ainsi.

* * *

Cette loi universelle s'est-elle appliquée dans notre histoire ? avons-nous eu, nous aussi, notre littérature en puissance ? C'est à la mineure qu'il revient de le démontrer. Elle développe cette idée : de 1608 à 1778, bien loin que nous fussions dépourvus d'art littéraire, nous avons possédé une " littérature vivante," qui plus est, une littérature " héroïque." Il faut lire le développement de cette idée générale pour comprendre ce qu'un véritable écrivain peut faire entrer de poésie dans l'histoire et la philosophie.

Pendant un siècle et demi, Messieurs, ce travail de préparation, de fécondation, dont nous parlions il y a un instant, s'est fait au sein de la Nouvelle-France.

Les éléments constitutifs des lettres canadiennes s'élaboraient au milieu de nos orages et de nos combats. Nos aïeux faisaient de la littérature, mais une littérature vivante et héroïque. Ils respiraient une atmosphère épique et chaque jour voyait naître sous leurs pas une page d'épopée. Le souffle lyrique animait, soulevait, emportait dans un essor puissant et continu ces générations vaillantes dont les hardis exploits contenaient en germe des odes plus sublimes que celles de Pindare et d'Horace. Le drame était partout, au fond des forêts pleines d'embûches et de mystères, sur les flots ensanglantés des rivières et des lacs ointains, à l'ombre même des forts et des habitations, et jusque sous les batteries de nos villes naissantes. Quant à l'histoire, elle se faisait de toutes pièces; elle se rédigeait à coups de hache et d'épée, à coups de flèche et de mousquet; elle s'écrivait avec la croix, le canon et la charrue; elle s'imprimait en sillons profonds sur le sol fertilisé de la Nouvelle-France; elle se burinait sur le granit des montagnes et sur les murs des forteresses.

Durant cent cinquante ans, nos ancêtres semèrent à pleines mains dans les faits, dans les traditions, dans les souvenirs, dans l'âme populaire et le génie national, la semence généreuse d'où devaient sortir les moissons littéraires de l'avenir : moissons de légendes et de récits épiques, moissons de chants et de ballades, moissons de poésie et d'histoire, dont notre siècle a vu l'heureuse et pacifique germination.

Nous parlions, à propos de cette page, de poésie. Celle-ci consiste d'abord dans les allégories qui sont au fond des quatre tableaux. " Chaque pas " de nos pères faisait naître " une page d'épopée." Leurs " hardis exploits " contenaient en germe des odes lyriques. Les luttes de nos guerriers étaient autant de drames ayant pour scènes tour à tour la forêt, les rivières et les lacs, les forts et les batteries des villes. Chaque coup d'épée, chaque tour de charrue, chaque signe de croix écrivaient une nouvelle page d'histoire. La poésie consiste encore dans les métaphores et comparaisons dont le passage est tout gonflé. Le lyrisme est un souffle qui à la fois soulève et anime, un aigle qui emporte l'artiste dans son essor. L'épopée devient une atmosphère qu'on respire. Des outils d'un nouveau genre, la hache, l'épée, la flèche, le mousquet, la croix, le canon, la charrue, " impriment " et même " burinent " notre histoire. Les sillons apparaissent comme des lignes imprimées par eux, le sol de la Nouvelle-France, comme la feuille où on les couche. La poèsie, elle est enfin dans le vif sentiment d'admiration qui circule à travers tout le passage, dans le procédé qui évoque nos pères comme des êtres vivants et leur prête les traits les plus sympathiques, les plus attirants.

A ce caractère poétique la page unit celui d'une phrase variée et harmonieuse à l'extrême. Trois verbes développent l'idée du souffle lyrique. Le drame se déroule sur quatre théâtres, distingués à la fois par quatre mots et quatre adverbes différents. Quatre verbes illustrent la mention de l'histoire. Ils sont employés au figuré, forment progression et sont précédés d'un cinquième verbe à sens générique qui sert d'annonce aux suivants.

Enfin une lumineuse image résume toute cette partie du texte. Nos pères sèment, mais une semence généreuse. De cette semence sortiront des moissons, " les moissons littéraires de l'avenir." Puisqu'elles en sortent, ne vous étonnez pas que le XIXe siècle en ait vu " l'heureuse et pacifique germination." Nous avions raison de voir en M. Chapais un vrai poète. Les gestes de nos ancêtres se traduisent chez lui en images. Ces images sont plus éloquentes que ne le serait le récit le plus enflammé de leurs exploits prodigieux.

En fait, si nous comparons, avec cette littérature en acte, avec les moissons de l'avenir, cette littérature en puissance, cette semence

généreuse jetée par nos pères, la comparaison ne tourne pas à notre avantage. En regard de leur lutte contre la barbarie, qu'est-ce que le roman *A l'œuvre et à l'épreuve*? Que valent, en regard de leur duel guerrier avec l'Anglais, *Les anciens Canadiens* ou *Carillon* ? Combien l'emportent, sur le *Papineau* de Fréchette, leurs efforts politiques contre la domination britannique ! Combien pâlissent, devant leur vigoureuse résistance à l'invasion américaine, *Les Bostonnais* ? Que représentent enfin, en regard de leur conduite chevaleresque, l'*Histoire* même de Garneau ou la *Légende* de Fréchette ? Ces œuvres sont une germination, si l'on le veut, mais combien indigente en comparaison de la riche et surtout abondante semence de nos preux !

* * *

M. Chapais a raison de conclure par une antithèse où il oppose nos écrivains actuels à nos vivants lettrés d'autrefois. Nous ne sommes que des copistes, et encore des copistes qui gâtent l'original : nous n'avons plus l'âme qui inspirait le magique pinceau de nos aïeux.

Ah ! Messieurs, nos pères étaient de grands maîtres et nous ne sommes que de pâles copistes, que des traducteurs souvent inégaux à la tâche de fixer sur une page ou dans un livre les splendeurs de l'œuvre originale.

Nous nous sommes permis de déplacer cette phrase du texte. L'image qui l'éclaire concorde avec le développement et non avec le résumé; l'idée qu'elle exprime en fait la conclusion naturelle autant du résumé que du développement.

Soyons justes toutefois. Les causes qui ont empêché longtemps les œuvres littéraires de naître chez nous les empêchent encore de se perfectionner. La lutte parlementaire, la lutte à main armée peut-être, n'est pas finie. L'indépendance de notre vie matérielle, non encore assurée, paralyse toujours nos forces les plus vives. Notre enseignement ne s'est pas suffisamment élevé. Surtout notre public, peu tourné vers les choses de l'esprit, n'a pas encore compris la stupidité du mot que Chauveau prête à l'un de nos hommes d'Etat : " Ce jeune homme ne fait rien: il écrit." Malgré tout, quelques-

unes de nos œuvres commencent à attirer l'attention, Garneau, Crémazie, Chapman, Fréchette, Lemay, Chapais, Routhier, Mgr Pâquet, Roy, Rivard et d'autres auront bientôt levé l'accusation de béotisme qui pèse sur nous depuis plus d'un siècle et demi.

Des pages comme celles que nous venons d'expliquer, en évoquant l'image d'une littérature en puissance, finiront par nous en laver aussi pour les cent cinquante premières années de notre histoire. Nos annales apparaîtront alors comme une toile à deux compartiments, tous deux aussi littéraires l'un que l'autre. L'un représentera nos gestes anciens, l'autre renfermera nos livres actuels ou futurs. M. Chapais a plus que personne contribué à ébaucher cette toile en écrivant cette remarquable dissertation. La sécheresse documentaire de l'histoire, dans la première partie, et, dans la deuxième, la froide logique du raisonnement sont compensées, dans la troisième, par la chaleur ardente de l'enthousiasme poétique.

* * *

Nous avons résumé dans cette dernière phrase les qualités fondamentales du passage. Il en contient d'autres. Avec un art véritable, le conférencier a su amorcer d'abord l'esprit de ses auditeurs, puis leur laisser compléter, avec leurs propres souvenirs d'histoire, la simple esquisse de sa pensée. Les images sont marquées au coin de la justesse autant que de l'abondance. Elles proviennent des sources les plus diverses, biologie, zoologie, imprimerie, agriculture, gravure. Toutes ces sources se confondent en un seul ruisseau, toutes ces images aboutissent à une même conclusion. Comme toutes les autres, notre littérature a dû passer par une longue enfance avant de se développer; mais déjà, dès son enfance, elle possédait le germe de sa croissance future. Cette unité de la conclusion contraste avec la variété de l'amplification et du style. Toutes ces qualités font de cette page l'une des mieux pensées, l'une des mieux écrites aussi, de toute notre littérature.

Elle prouve une chose d'abord. Nous ne devons pas accepter d'emblée les diatribes où l'on condamne en bloc notre art national. C'est quinze ans seulement après la confédération de 1867 et l'établissement de la paix politique que le passage fut écrit. Nous n'avons

donc pas tant rompu avec le génie littéraire de la France ! Nous aurions tort de désespérer de notre avenir intellectuel. Puis, à l'heure où le texte parut, l'auteur était l'un de nos compatriotes les plus absorbés par la politique. Donc enfin, la vie active, celle que nous imposent les conditions de notre existence, loin d'être incompatible avec la culture générale de l'esprit, est peut-être le stimulant le plus favorable à son acquisition. Il suffit que cette vie ne se dépense pas dans les infinies démarches du patronage,qu'elle n'occasionne pas le divorce avec le beau, le vrai et le bien.

Abbé Emile Chartier

L'ANTÉCHRIST

L'Eglise nous rappelle chaque année l'avènement de Notre-Seigneur dans sa chair, et son avènement glorieux à la fin des temps. Et, à côté du Christ, elle nous montre l'Antéchrist qui doit venir au crépuscule du monde.

Les prophéties qui regardent la venue de l'Antéchrist, ont de tout temps, frappé l'esprit des peuples. Dès le berceau de l'Eglise, l'imagination populaire voyait dans Néron, Caligula, Dioclétien et les autres persécuteurs, les caractères de la " Bête " dont l'Apocalypse a parlé. On les prenait pour l'Antéchrist. C'est pour calmer ces terreurs que saint Paul écrivait aux Thessaloniciens :

" Nous vous conjurons, frères bien-aimés, de ne pas vous troubler, croyant sur la foi de quelques esprits, que le jour du Seigneur est près d'arriver " (2 Thess. II. 1. 2.)

Plus tard, au quatrième siècle, Julien l'Apostat fut regardé par un grand nombre comme l'Antéchrist. Dans l'Eglise d'Orient, Mahomet était l'Antéchrist. Au seizième siècle, Luther, Calvin et les autres réformateurs furent pris pour l'Antéchrist et ses séides.

Au début du dix-neuvième siècle, Napoléon Premier, qui anéantissait les couvents et fondait des loges maçonniques dans toutes les villes où s'étendait sa domination, jeta la terreur dans un grand nom-

bre d'âmes. N'était-il pas l'Antéchrist, ce conquérant farouche qui traînait le souverain Pontife en captivité, qui tenait des cours plénières de rois, qui distribuait, à son gré, les couronnes et les trônes de l'Europe?

Pourtant, les événements ont montré la fausseté de ces prévisions, comme ils montreront l'erreur de nos aspirants-prophètes, qui voient, dans le Kaiser d'Allemagne, les attributs de l'Antéchrist. Heureux serons-nous, si l'expérience de tant de prophéties déjouées par les faits, si les déconvenues des voyants du passé, peuvent instruire tous ceux qui sont tentés de s'improviser prophètes, et de déchirer les voiles mystérieux derrière lesquels Dieu cache les derniers jours du monde!

Sans vouloir plonger un regard téméraire dans l'avenir, nous osons dire que l'antéchrist allemand passera comme ses prédécesseurs, sans déplacer l'axe du monde politique, ni du monde religieux.

Mais loin de nous la pensée d'accuser d'erreur tous ceux qui, jusqu'à présent, ont cru voir des antéchrists. Les personnages qu'ils signalent étaient des antéchrists véritables. Ils ne se sont trompés, qu'en prenant ces hommes tristement célèbres pour les précurseurs immédiats de la fin des temps.

On peut distinguer deux antéchrists :

L'antéchrist historique et l'antéchrist personnel.

La vie de l'homme est un combat sur la terre, et ceci est vrai des individus comme des collectivités.

L'Eglise, comme chaque chrétien, doit s'avancer, à travers les luttes et les tempêtes, vers le rivage de l'éternité.

A peine est-elle fondée, qu'elle voit se dresser devant elle la cité antichrétienne, et le combat commence, et se poursuit à travers les siècles ; et cette guerre ne se terminera, par une bataille décisive, qu'aux derniers jours du monde.

Ouvrez l'histoire, remontez jusqu'au berceau de l'Eglise ; embrassez du regard les dix-neuf siècles écoulés depuis le premier avènement de Jésus-Christ, et que voyez-vous?

Partout des ennemis se dressent contre l'Eglise et lui font une guerre acharnée et sans trève.

Au milieu du pêle-mêle des événements, des révolutions politiques, religieuses, des guerres sans nombre qui mettent l'humanité aux prises, on voit deux grands principes qui dominent tous les temps, et dans toutes les régions du monde :

Le premier, c'est le principe du bien, manifesté dans la personne divine du Fils de Dieu, le Fondateur de l'Eglise catholique. Il domine tous les temps, tous les personnages qui se succèdent, à travers les siècles, sur le théâtre du monde. Il les dépasse de toute la hauteur de la divinité! Toutes les prophéties de l'Ancien Testament et du Nouveau convergent vers lui et lui font une auréole divine! Sur toutes les routes du progrès, de la civilisation, dans tous les épanouissements du bien, de la charité, vous voyez le Christ debout, comme le pilote qui préside à la manœuvre ; il anime tout de sa vie, de son souffle vivificateur! Une nouvelle série de siècles commence avec Lui, avec une humanité nouvelle, orientée vers les plus sublimes hauteurs du spiritualisme chrétien.

A l'opposé, nous voyons se dresser une personnalité historique, ou le principe du mal personnifié, d'abord, dans les Scribes, les Pharisiens, les Gnostiques, dans Néron, Dioclétien, Maximien, et tous les autres persécuteurs. La lutte de l'erreur contre la vérité, du bien contre le mal, commence au moment où le Fils de Dieu révèle les vérités qu'Il a puisées dans le sein de son Père. Et ce combat va durer jusqu'au dernier soupir de l'univers.

Or, ce principe du mal personnifié dans tous les ennemis de Dieu, marchant en sens inverse de l'Eglise, et travaillant à l'anéantir, on peut l'appeler " l'antéchrist historique ".

L'apôtre saint Jean disait :

" Tout eaprit qui divise le Christ n'est pas de Dieu. C'est l'antéchrist dont nous avons entendu dire qu'il vient, et déjà maintenant il est dans le monde" (1 Jean, IV. 3.). Un grand nombre sont devenus des antéchrists " (1 Jean, II. 18.).

L'apôtre désignait l'antéchrist historique, et signalait le commencement de la lutte séculaire entre le bien et le mal.

Plus tard, saint Paul disait que le mystère d'iniquité commençait à se développer (1 Thess. II).

Le Christ est remonté au ciel ; mais Il est resté dans son Eglise qui est le prolongement de son incarnation, à travers les siècles. Elle est son corps mystique ; Il l'éclaire, l'anime de sa vie, de son esprit, la nourrit des vérités divines.

De cette Eglise, foyer de lumières, partent des rayons qui vont dans toutes les directions, qui pénètrent jusque dans les régions glacées de

l'hérésie et du schisme, et font éclore et épanouir des germes isolés de vie surnaturelle. Malgré les murailles et les corps opaques qui paraissent arrêter sa lumière, le soleil, par une infiltration de chaleur et de lumière diffuses, fait germer et même fructifier des semences qui semblent absolument privées des bienfaits de l'astre du jour.

De même, le divin Moissonneur, par les mille infiltrations de sa grâce, fait croître, même dans les régions de l'hérésie, des épis magnifiques pour ses éternels greniers.

Le Christ domine toutes les hauteurs de l'histoire humaine. Dans l'Eglise, eommc en dehors de l'Eglise, c'est de Lui que rayonnent toutes les effluves de la vie surnaturelle. C'est Lui qui anime et féconde tout ce qui est vivant.

A côté du Christ d'où irradient toutes les manifestations surnaturelles, on voit l'antéchrist historique, c'est-à-dire, le principe du mal qui semble, lui aussi, compénétrer le monde opposé à Jésus-Christ ; qui suit l'Eglise, qui s'efforce de l'anéantir, ou du moins, de paralyser, d'entraver son action salutaire. De lui, comme d'un foyer, irradient toutes les éclosions du mal.

Comme l'Eglise est le prolongement de l'Incarnation du Christ, l'antéchrist historique est le prolongement de l'antichristianisme, la contrefaçon perpétuée, et en sens inverse, de l'Eglise de Jésus-Christ. C'est la haine pharisaïque qui marche de front, qui lutte contre l'Eglise du Fils de Dieu. Cette haine séculaire contre le bien et la vérité anime le monde ennemi de Jésus-Christ, comme Jésus-Christ anime l'Eglise.

Jésus est l'Auteur de toutes les œuvres fécondes, de toutes les irradiations de vie, de toutes les éclosions du bien, sous quelque forme qu'il se manifeste ; l'antéchrist historique, ou l'antichristianisme, est le point de départ de toutes les manifestations du mal. Il domine tous les temps, les compénètre, les anime de sa haine. Nous le trouvons sur toutes les routes du bien pour le combattre et lui barrer le passage. Il est avec les Pharisiens, qui s'opposent au Christ, il est avec Néron, avec Julien l'Apostat, avec Dioclétien, avec Mahomet, avec Luther et Calvin, avec Napoléon, avec tous les hérétiques, les schismatiques, les persécuteurs.

C'est l'antéchrist historique que nos ancêtres ont vu dans tous les

ennemis de Dieu. L'histoire de l'Eglise est un gigantesque dualisme qui ne finira qu'avec le monde.

Les persécutions, les révolutions ne sont que les phases les plus aiguës de la lutte séculaire entre le bien et le mal.

T. L., S. J.

(*A suivre*)

LE BARON DE GÉRAMB, EN RELIGION LE P. MARIE-JOSEPH, TRAPPISTE

(Suite)

II.—Le P. de Géramb prononce ses voeux.—Lettre au préfet de Laval.—L'inconnu d'Aix-la-Chapelle.

Le P. Marie-Joseph de Géramb, après une année de noviciat, prononça ses vœux le 13 avril 1817. Mais le vieil homme ne mourut pas tout entier. Sous l'habit de moine, l'ancien chambellan laissait percer toute l'originalité de son caractère chevaleresque. On reconnaissait en lui l'homme élevé dans la haute société du monde à travers ses allures, son accent, ses formes franches et même un peu rondes de militaire, dans les reparties vives, spirituelles, dont il assaisonnait les conversations avec les visiteurs que sa présence attirait au Port-du-Salut. Nature ardente, en communauté il allait au chapitre comme jadis à l'ennemi, le front haut, l'œil sévère, le pas assuré. L'impétuosité de son tempérament demandait, au reste, qu'il eût sans cesse présente à l'esprit l'idée du chapitre et de la coulpe: sans cela, il laissait croire facilement qu'il n'était pas encore bien façonné au silence perpétuel. A ce propos on rapporte une parole de Mgr de Cheverus au retour d'un voyage à l'abbaye du Port-du-Salut : "J'ai vu, disait-il, ce que je n'avais jamais vu de ma vie.—Qu'avez-vous donc vu, Monseigneur?—J'au vu un baril de poudre sous un capuchon." Il avait vu le P. de Géramb.

L'austérité de notre singulier moine était rigoureuse; il ne buvait que de l'eau, couchait sur des planches au lieu d'une paillasse piquée, ayant pour chevet un morceau de bois, et, à la tête de son lit, un squelette: c'était tout l'ornement de sa cellule.

Le préfet de Laval ayant demandé un jour à Dom Bernard de Girmont, Abbé du Port-du-Salut, des renseignements sur son étrange religieux, le P. Marie-Joseph, sur l'ordre de son supérieur, répondit lui-même en ces termes au haut fonctionnaire, en ayant soin d'accompagner sa lettre d'un cadeau de sa façon : *une tête de mort.*

"Monsieur le Préfet,

"Mon Révérend Père Abbé venant de me dire que vous désiriez quelques renseignements sur ma personne, je m'empresse d'autant plus de lui obéir que cela vous paraît agréable. Je suis seulement désolé que, n'ayant pu prévoir une pareille demande, je ne serai peut-être pas à même de vous satisfaire autant que je le désirerais; mais Son Excellence M. le Général baron X...ambassadeur d'Autriche en France, si vous daignez vous adresser à lui, vous contentera sans doute parfaitement.

"Il m'était impossible de prévoir que je serais obligé, un jour, du fond de mon tombeau, de prouver que le corps que j'habitais dans le monde était vraiment le corps d'un général, d'un chambellan, d'un homme de distinction.

"On lit dans notre réfectoire, écrits en grandes lettres sous quelques ossements, ces mots : *Ces ossements sont-ils d'un monarque où d'un pâtre?*

"J'ai l'honneur d'être connu du Roi et de son auguste famille; j'ai l'honneur surtout d'être connu de Leurs Altesses Royales Mmes les duchesses de Berry et d'Orléans...

"Oserais-je, Monsieur, vous prier de vouloir bien accepter le portrait de la chose qui fait mon unique pensée, mon unique désir, mon unique espérance? C'est moi-même qui l'ai dessinée avec cette maladresse qui me caractérise et que vous excuserez sans doute.

"Je me recommande, Monsieur, à votre protection, ainsi que notre monastère, et suis avec le plus profond respect,

"Monsieur le Préfet,

"Votre très humble et très obéissant serviteur,

"Fr. Marie-Joseph,

"Trappiste très indigne, dans le monde Général baron de Géramb.

"La Trappe, 18 octobre 1817."

En cette même année le P. Marie-Joseph reçut de son frère, le général,avec lequel on le confondait souvent, une lettre qui avait été adressée à ce dernier en Hongrie et qui devait révéler à l'ancien prisonnier d'Etat de Napoléon le nom de l'inconnu qui lui avait offert de le délivrer des mains des gendarmes qui l'emmenaient à Vincennes. Cett lettre était ainsi conçue :

"Mon général,

"J'ai appris par les journaux vos beaux faits d'armes dans la dernière campagne, et c'était un besoin pour mon cœur de vous témoigner la joie que j'en ressens, parce que c'est en même temps une preuve que votre captivité n'a pas été longue. Je compte parmi mes jours heureux celui où j'ai eu l'honneur de faire votre connaissance à Aix-la-Chapelle. Je regretterai cependant toujours que vous n'ayez pas accepté l'offre que j'osais vous faire de travailler à votre délivrance..."

"Baron Després des Coudrais,

"Lieutenant colonel.

"Au château de Vireux, département des Ardennes."

Le baron Després des Coudrais était un ancien émigré rentré en France en 1805 pour soigner un père et une mère octogénaires à qui il prodigua les soins les plus tendres dans un château que leur avait laissé la Révolution. "Je le connaissais enfin, écrit le P. de Géramb, l'homme admirable qui, sans autre motif que celui d'obliger un infortuné, avait fait une action au-dessus de tout éloge. Je lui réponds de suite qu'il a pris mon frère pour moi; que j'ai été deux ans prisonnier et qu'au sortir du donjon de Vincennes, je me suis retiré à la Trappe..."

Le P. Marie-Joseph rencontra plus tard le baron des Coudrais en revenant de Jérusalem peu de jours aprè son débarquement à Marseille

III.—Le P. de Géramb quêteur, peintre, écrivain.—La peste de Barcelone.

Cependant l'église du monastère du Port-du-Salut, assez vaste jadis pour les Génovéfains, ne suffisait plus à la nouvelle communauté qui augmentait sans cesse. On résolut de l'agrandir; mais comme l'argent faisait défaut il fallut recourir à la charité publique. Le R. P. Abbé chargea le P. Marie-Joseph de faire une quête dans le diocèse. C'était en 1822. "Le 19 novembre, le P. de Géramb arrivait au château de Panard, dans la petite ville d'Ernée, chez M. le comte des Vos, son ami intime. Dès le premier jour, il se montra intraitable pour tout ce qui concernait ses habitudes de mortification. C'est en vain que le comte essaya de lui persuader qu'on devait vivre à Rome comme à Rome et à Panard comme à Panard: le Père fut inflexible, et il continua à passer sa nuit sur le parquet au lieu de coucher dans le lit moëlleux qu'on lui avait préparé. Pour lui faire honneur, le comte avait invité à sa table les personnages de l'endroit. A la fin du repas, on pria le Trappiste de toucher le piano, ce qu'il fit de bonne grâce. Après quelques heureuses improvisations, le Père s'arrêta à une valse fort à la mode et l'exécuta brillamment. Mais ce qui étonnait le plus les assistants, c'était le cliquetis des chaînettes de fer que le P. Marie-Joseph portait à ses bras. Une dame se leva aussitôt et fit une quête très fructueuse" (1). Le 15, il eut le même succès dans un château, à la Flèche. Il alla jusqu'en Bretagne où les bourses se délièrent en sa faveur, particulièrement au collège de Sainte-Anne d'Auray, alors dirigé par les Jésuites.

Un jour, son renom attira au parloir du monastère une dame qui ne voulait en le voyant et en l'entretenant que satisfaire sa curiosité. Se donner en spectacle n'entrait pas précisément dans les idées du P. Marie-Joseph, encore dans la première ferveur de sa vie monastique. I se rendit pourtant au parloir, parcequ'on lui en témoignait le désir et par condescendance pour ses supérieurs. Enchantée d'avoir été l'objet d'une exception et plus encore des manières et des paroles si distinguées du Père, la dame lui remit un billet de banque pour une chapelle extérieure qu'il faisait construire pour le service des étrangers et des habitants du voisinage.

1— Cf. *Les Contemporains*. XVe série, le baron de Géramb.

Cette chapelle est remarquable par sa belle voûte en azur, son escalier en spirale, ses dorures et ses peintures. Les sujets reproduits par le pinceau sont emblématiques, tous relatifs à la Sainte Vierge, qui est honorée dans cet oratoire sous le vocable de l'Immaculée Conception.

Le zèle du P. Marie-Joseph semblait parfois trop à l'étroit dans l'enceinte de son monastère. "Lors de la peste de Barcelone, raconte-t-il dans ses *Lettres à Eugène*, je crus de mon devoir d'aller me jeter aux pieds de notre Révérend Père Abbé, pour le supplier de me permettre de choisir dans le sein de la communauté trois ou quatre religieux avec lesquels je me serais rendu dans cette ville malheureuse pour soigner les pestiférés. Je lui représentai que si nous mourions dans cette œuvre pieuse, le ciel nous serait ouvert, et que, si nous avions le malheur d'y survivre, notre dévouement ne pourrait faire que la plus vive impression sur les ennemis des ordres monastiques, qui verraient que les moines, ainsi que les soldats, ont aussi leurs jours de bataille et qu'il y a des circonstances où ils savent sacrifier leur vie. Malgré mes vives et réitérées instances, le R. P. Abbé ne crut pas devoir m'accorder ma demande, et je me retirai fort attristé.

"Malheureusement, Eugène, dans cette prière que je faisais n'y avait-il point plus d'orgueil que de vraie charité à l'égard de mon prochain? *Le général baron de Géramb, chambellan de S. M. l'Empereur d'Autriche, vient, sous l'humble nom de frère Marie-Joseph, religieux de la Trappe, de passer par Bayonne se rendant à Barcelone pour soigner les pestiférés de cette ville*, aurait été un article que les journalistes se seraient sans doute empressés de publier. Peut-être n'y pensai-je pas en sollicitant cette permission. Remercions le bon Dieu, Eugène, qu'il n'en ait rien été; car hélas ! l'orgueil se cache sous le froc du moine, comme sous la pourpre, et plus que tout autre, je ne saurais être en garde contre ses attaques."

Il était sincère. D'une façon ou de l'autre, par zèle et par un reste de vanité, il ne résista pas à la tentation de se produire au dehors. Ne pouvant franchir les murs de son cloître, il se fit écrivain. Pendant son séjour à l'abbaye du Port-du-Salut, il publia plusieurs opuscules. En 1826, parut à Laval *Aspirations aux sacrées plaies de Notre-Seigneur Jésus-Christ*, qui eut plusieurs éditions. "Lorsque

cette brochure parut, raconte son biographe et ami l'abbé Badiche, le R. P. Abbé et son secrétaire, Dom Joseph de Champlois, crurent que j'en étais l'éditeur et me questionnèrent au point que je vis que le P. de Gé amb l'avait fait imprimer sans consulter son supérieur. Le fait est que l'éditeur était notre ami commun l'excellent M. Genesley, imprimeur-libraire à Laval."

Un autre ouvrage : *Lettres à Eugène sur l'Eucharistie*, in-12, dont nous avons sous les yeux l'édition de 1842 (Dessain, Liège), parut la dernière année de son séjour au Port-du-Salut. On y remarque une grande facilité de diction, une imagination brillante, un zèle ardent, une piété vive. Le P. de Géramb puise abondamment et sans scrupule dans les auteurs qu'il a sous la main, parce que, écrivant sans prétention, il s'élève souvent à une haute éloquence, à cette éloquence passionnée, touchante, qui puise sa sève dans un cœur fortement pénétré. Il s'y montre un apôtre ardent de la communion fréquente. "Communiez, communiez souvent, mon cher Eugène, écrit-il, et que le sacrement d'amour soit votre bonheur, vos délices, et si les mondains vous demandent pourquoi vous communiez si souvent, dites-leur que c'est pour apprendre à aimer Dieu, pour vous purifier de vos imperfections, pour vous délivrer de vos misères, pour vous consoler dans vos afflictions, pour surmonter les mauvais penchants de la nature, pour triompher entièrement de vous-même, pour vous consacrer de plus en plus à Dieu et en recevoir de nouveaux dons, de nouvelles lumières; dites-leur que deux sortes de personnes doivent communier souvent : les parfaits, parce qu'étant bien disposés, ils auraient grand tort de ne pas s'approcher de la source de toute perfection; les imparfaits, afin de pouvoir justement prétendre à la perfection ; les forts de peur qu'ils ne deviennent faibles, et les faibles afin qu'ils deviennent forts; les malades pour être guéris, et ceux qui sont sains de peur qu'ils ne tombent malades."

A la fin de sa deuxième lettre (p. 50) il fait part à son ami de son prochain départ du Port-du-Salut. "Ne m'adressez plus vos lettres au Port-du-Salut; je vais quitter cette abbaye pour me rendre dans une autre maison de notre Ordre, située prè de Mulhouse, dans le diocèse de Strasbourg, et connue sous le nom de Notre-Dame de la Trappe du Mont-des-Olives.

"Je ne vous cache point, mon cher Eugène, que toutes les facultés de mon âme se brisent en pensant à mon départ; c'est une peine nouvelle qui m'arrive, mais adorons les décrets de Dieu jusque dans les tourments."

Nous allons le suivre dans sa nouvelle retraite.

IV.—DÉPART DU P. DE GÉRAMB POUR OELENBERG.—LETTRE À Mgr DE LA MYRE, ÉVÊQUE DU MANS. — OELENBERG

A quoi faut-il attribuer la détermination du P. de Géramb à quitter une maison à laquelle il était si attaché et qu'il avait lui-même relevée de ses ruines? Est-ce à son affection pour les premiers compagnons de sa pénitence, les religieux de Darfeld retirés à Œlenberg, en Alsace? Est-ce au seul désir de changement, tentation qui pénètre quelquefois dans les cloîtres? Nous ne le saurions dire. Mais son départ fit quelque bruit.

Muni de son obédience, il partit pour Laval. Mais il n'y fut pas plus tôt arrivé qu'il se repentit de sa démarche, et demanda à rentrer au Port-du-Salut. Il écrivit de Laval lettres sur lettres au R. P. Abbé pour qu'il lui permît de réintégrer son monastère. Mais l'Abbé tint ferme, et le P. de Géramb dut se résigner à suivre son obédience.

Cependant, il ne voulut point quitter Laval sans exprimer par la voix de la presse sa reconnaissance pour les sympathies qu'il avait rencontrées dans la région. Le 25 janvier 1827, il publiait la *Lettre* suivante *aux habitants du diocèse du Mans* (Laval faisait encore partie de ce diocèse) :

" Le frère Marie-Joseph de Géramb, religieux de l'abbaye de Notre-Dame de la Trappe près d'Entrames, se rendant au monastère de Notre-Dame de la Trappe près de Mulhouse, diocèse de Strasbourg (Haut-Rhin), ne peut se résoudre à quitter cette douce contrée sans témoigner à ses bons et aimables habitants sa profonde reconnaissance pour le vif intérêt dont ils ont voulu l'honorer et les bienfaits dont ils n'ont cessé de le combler pendant douze années. Ce départ accable son esprit et déchire son cœur ; mais quelque douloureux que soit pour lui ce sacrifice, il ne peut que se répéter avec les sentiments de la plus parfaite résignation ces paroles adorables de notre divin Rédempteur agonisant dans le jardin des Olives : " Mon Père,

détournez de moi, s'il vous plaît, ce calice ; néanmoins que ma volonté ne se fasse pas, mais la vôtre."

De Laval le P. Marie-Joseph se rendit à Orléans. Entre temps, Mgr de la Myre, évêque du Mans, son ami, dans le diocèse duquel, ainsi que nous l'avons dit, se trouvait alors l'abbaye du Port-du-Salut, ayant eu connaissance de certains bruits peu favorables qui circulaient touchant son départ, lui avait écrit pour le prier d'imposer silence à la calomnie. Le P. de Géramb lui répondit le 2 mars :

"Monseigneur,

" Malgré la répugnance que j'éprouve à entretenir de moi un monde avec lequel j'ai rompu tout commerce, je m'empresse, selon votre désir, de faire la déclaration suivante : puisse-t-elle forcer les bouches qui ne s'ouvrent que pour blasphémer le nom du Seigneur, à confesser hautement ses miséricordes et à publier que son jugement est doux et léger!

" *Après une longue captivité au donjon de Vincennes, appelé par une bonté de Dieu non méritée à l'état religieux, pour expier les égarements d'une vie passée dans l'oubli de tous mes devoirs, depuis douze années que je suis à la Trappe un pénitent public, jamais malgré les afflictions que Dieu a daigné m'y envoyer, je n'ai cessé de bénir le Père des miséricordes de m'avoir retiré du monde ; et jamais, par une grâce toute particulière de sa part, je n'ai reporté mes regards sur ce monde qui entraîne par ses exemples, qui séduit par ses principes. Aujourd'hui, les couronnes entassées de l'univers entier que l'on m'offrirait, même avec la certitude de pouvoir me sauver dans cet amas de grandeurs, ne me feraient pas renoncer aux livrées de Jésus-Christ que j'ai le bonheur de porter, et qui feront ma seule gloire jusqu'à mon dernier soupir. Tant que mon cœur battra, je préférerai la condition de Pierre chargé de fers à celle de l'ange qui le délivra ; et, la bouche collée sur les plaies sacrées de la divine Victime, je ne cesserai de lui demander de porter avec courage les stigmates glorieux de ses souffrances et de pouvoir, en expirant sur la paille et sur la cendre, en arrosant des larmes du repentir son adorable image, prononcer pour dernières paroles ces mots, les seuls qui conviennent à un pécheur comme moi :*

MISERICORDE, MISERICORDE.

" Tels sont, Monseigneur, les sentiments dont mon cœur est animé. Telle est la déclaration solennelle que j'en fais, et que je signerais de

mon sang, s'il en était besoin. Que ceux donc qui me calomnient apprennent que je n'ai point lâchement abandonné le Maître que je sers depuis douze années ; qu'ils sachent qu'appelé dans un autre monastère de notre Ordre, qui vient de s'établir en Alsace, ce n'est qu'avec la permission de mes supérieurs que j'ai quitté la sainte maison que je m'étais choisie pour tombeau et où j'avais toujours espéré que le sommeil de la mort presserait ma paupière. Que n'ont-ils été témoins de la douleur qui brisa mon cœur, alors que je m'arrachais de ces cloîtres muets qui avaient eu tant de charmes pour moi, alors que je m'éloignai de ces murs religieux qui m'avaient offert un port assuré contre les orages de la vie ! Ah! Monseigneur, semblable à l'enfant que l'on entraîne loin des bras de sa mère, je sentis alors, pour la première fois de ma vie, expirer mon courage. Mais je ne saurais dire tout ce que mon âme éprouva d'angoisse en visitant pour la dernière fois peut-être cet asile sacré où, plus heureux que moi, reposent plusieurs de mes frères, où s'élève le marbre froid qui couvre les dépouilles mortelles de notre pieux fondateur que vous aimâtes sans le connaître et qui fut pour moi un père, un ami. Là, penché sur ces tombes que j'arrosai de mes larmes, je priai mon Dieu d'accorder à ceux qu'elles renfermaient... ou plutôt je priai tous ces saints d'obtenir de lui que mon sacrifice lui fût agréable.

" Il n'était pas encore fait, Monseigneur, ce sacrifice, et j'eus besoin pour l'achever, d'aller chercher ailleurs la force qui me manquait. C'est dans le temple du Dieu trois fois saint, que je venais d'élever à sa gloire, où ma plus douce occupation avait été de louer l'Eternel et de chanter ses miséricordes ; c'est devant le tabernacle du Dieu fort que je sentis renaître mon courage, et que je devins fort moi-même.

" Il ne me restait plus qu'un devoir à remplir : je devais prier pour les frères que j'allais quitter et pour ce diocèse dont les pieux habitants m'avaient donné des preuves d'une si tendre et si touchante bienveillance. O mon Dieu, m'écriai-je, bénissez mes frères, et que votre charité habite toujours au milieu d'eux ; qu'ils vous aiment par-dessus toutes choses et leur prochain comme eux-mêmes ! Bénissez tous ces bons habitants dont les cœurs faisaient tout mon bien, et veuillez leur accorder les grâces précieuses que vous aimez à répandre sur vos élus. Mais, Monseigneur, je m'arrête pour ne pas abuser plus longtemps de votre complaisance. Ma première sera de Paris, où des

affaires me retiendront quelques jours ; mais croyez, Monseigneur, que quoique dans Babylone, Sion aura tous mes regards, et que dans ce lieu où le moindre danger est de faire oublier le Seigneur, je vivrai autant que possible comme dans le cloître.

"Je suis avec le plus profond respect, Monseigneur, de Votre Grandeur le très humble et très obéissant serviteur,

"Fr. Marie-Joseph de Géramb."

Après quelques jours passés à Paris, sans doute pour traiter avec le libraire Adrien Leclère qui devait être désormais son éditeur attitré, le P. de Géramb partit pour Oelenberg ou Mont-des-Olives. L'Abbé de cette maison était alors Dom Pierre Klausener, ami intime de Dom Eugène de la Prade qui se plaisait à le nommer son vase d'élection. Le P. de Géramb l'avait connu comme Prieur de Darfeld, en Westphalie, pendant les Cent jours. Les religieux restés à Darfeld après la fondation du Port-du-Salut, étant devenus suspects au roi de Prusse, s'étaient décidés, afin de mettre fin à des persécutions et à des enquêtes capables d'excéder la patience la plus robuste, à chercher un asile en France. La plupart étaient Allemands, les Français s'étant retirés au Port-du-Salut. Grâce à la bienveillance de Mgr Tharin, évêque de Strasbourg, ils firent l'acquisition du monastère d'Oelenberg ou Mont-des-Olives, à trois lieues de Mulhouse. Ce monastère fondé en 1048 par la mère de Léon IX pour les chanoines réguliers de saint Augustin, avait été possédé en commende, depuis la dissolution du chapitre au temps de la réforme, par plusieurs grands personnages, et depuis 1626 jusqu'à la Révolution, par les Jésuites de Fribourg-en-Brisgau. Vendu comme bien national, il avait fini par passer de mains laïques en celles d'un ecclésiastique qui le céda aux Trappistes en 1825. Dom Pierre, de Darfeld, accompagné de deux autres Pères et de cinq novices, en prit possession le 29 septemnre de cette même année, en la fête de saint Michel. Il ne restait de ce vieux monastère que quelques bâtiments en ruine et l'église. En 1831 il fut érigé en abbaye, et Dom Pierre, prieur et fondateur, fut élu Abbé et béni en cette qualité le 10 février 1832. L'abbaye du Mont-des-Olives a été, en ces derniers temps, entièrement restaurée, mais en 1914, dès les commencements de la guerre, ses religieux ont été dispersés.

Fr. Gildas, O. C. R

(*A suivre*)

PAGES ROMAINES

"GORIZIA È NOSTRA !"

Gorizia è nostra ! Tel était le titre imprimé en grosses lettres, en tête de tous les journaux italiens qui parurent le jeudi, 10 août, et dont la vue, faisant oublier les deuils, les fatigues de quatorze mois de guerre, provoqua partout une explosion de joie. Pour fêter un tel événement, Rome, Milan, Naples, Turin, Florence et tant d'autres cités tapissèrent littéralement leurs murs de l'étendard national et des drapeaux des alliés; partout des cortèges débordant d'enthousiasme parcoururent les rues qu'ils trouvaient trop courtes au gré d'une joie patriotique qui ne se lassait pas de répéter : *Gorizia è nostra* ! Inutile d'ajouter qu'à ces trois mots s'ajoutaient bientôt les paroles les plus dithyrambiques. Le laconisme ne saurait convenir longtemps à l'âme italienne. " *Gorizia è nostra*, et nous l'avons conquise à prix d'héroïsme; pour en avoir la possession, nous donnâmes en holocauste la fleur de notre jeunesse, les larmes des mères et des épouses, pendant cette terrible veille, unique dans notre histoire nationale, qui précéda la journée de la victoire. Gorizia est nôtre, nous avons vaincu ! La rage autrichienne, la fureur allemande, impuissantes à soutenir le choc des triomphantes légions latines, ont dû reculer. L'Autriche est frappée au cœur; en s'écroulant elle entraîne dans sa ruine sa triste et orgueilleuse alliée... L'heure du destin est proche : Trente, Trieste, Istrie, Dalmatie, réjouissez-vous ! Faites de même, vous tous qui êtes encore les opprimés de l'Autriche et de l'Allemagne; nous vous apportons, au nom de Dieu, la liberté et la vie ! "

On peut juger, par cet extrait de l'*Idea nazionale*, du 10 août, du diapason de toute la presse italienne.

Ce fut au XIe siècle, à l'époque où les patriarches d'Aquilée étendaient leur juridiction sur le duché Friulien que, entre les territoires de celui-ci et la province de l'Istrie, fut créé le comté de Gorizia. La première mention historique qui en est faite se trouve en deux diplômes de l'an 1001, datés l'un de Ravenne, l'autre de Pavie, par lesquels Othon III, empereur d'Allemagne, concédait au patriarche d'Aquilée, Jean IV, la moitié du château de Salcano et la moitié de Gorizia, le restant étant divisé entre les comtes de Gorizia et le duc du Frioul. Le comté de Gorizia, dont ne faisaient point encore partie Tolmino, Cormons, Monfalcone, était enserré entre le patriarcat d'Aquilée, le marquisat de l'Istrie, et la commune de Trieste, dont l'histoire devait être indissolublement unie à la sienne.

Les seigneurs d'Eppenstein furent les premiers comtes de Gorizia ; ils eurent pour successeurs ceux de Lurngau-Heimfols qui réussirent à élargir leurs domaines, en exploitant principalement un droit de délégation que leur avait cédé les patriarches d'Aquilée. En 1253, le comte Mainard (1232-1258), joignit à ses possessions le comté du Tyrol par l'héritage que fit sa femme Adélaïde, fille aînée d'Albert IV, comte du Tyrol, mort sans descendance mâle. Toutefois, cette union des deux terres ne dura que de 1253 à 1271, époque où Mainard II eut le Tyrol en partage, Albert II gardant le comté de Gorizia. Par suite d'une véritable fatalité la dynastie tyrolienne s'éteignit avec Mainard II, et sa femme, la célèbre Marguerite Maultasch, renonça à ses domaines en faveur de Rodolphe II d'Autriche. Ce fut ainsi que la Maison des Habsbourgs unit le Tyrol à ses possessions d'Autriche, rêvant dès lors de se rendre les maîtres du comté de Gorizia, établissant à cet effet avec les seigneurs de cette dernière province un contrat d'héritage réciproque qui finit par aboutir à l'annexion.

Toutefois, ce ne fut que longtemps après qu'elle arriva.

En 1374, les ducs d'Autriche acquirent l'Istrie, et en 1382, profitant de l'appel

que Trieste leur adressa, dans la lutte dont elle était l'enjeu entre Gênes et Venise, ils établirent un protectorat sur la ville qui les avait appelés à son secours, sans se douter qu'elle allait de ce fait perdre son indépendance. Dès lors, tandis que Venise continua à convoiter la possession des provinces qui étaient la porte de l'Italie, les Habsbourgs firent de même pour s'assurer une facile invasion de la péninsule. Quand, au début du XVe siècle, s'écroula la puissance des patriarches d'Aquilée, les comtes de Gorizia, dont certains domaines avaient des limites mal définies, se reconnurent pour certains d'entre eux feudataires de la république de Venise. Enfin, de 1469 à 1499, dans la dernière année de ses comtes, Gorizia se vit menacer par les Turcs dont les armées vinrent jusque sous ses murs, à Caporetto et à Predi ; la mort de son dernier comte, Léonard, arrivée en 1500, la mit définitivement sous la puissance de la Maison d'Autriche.

Venise, effrayée des périls qui résultaient pour elle d'une telle annexion, confia au comte d'Alviano, pendant la guerre qui éclata entre elle et Maximilien I (1507), le soin d'occuper Cormons et Dvina, ce qui eut lieu en 1508. Mais dans le choc terrible que déchaîna contre Venise la ligue de Cambrai, les éphémères conquêtes de la république furent perdues pour plusieurs siècles.

Malgré son incorporation à l'empire d'Autriche, Gorizia garda tellement ses traditions municipales et ses usages italiens que, se trouvant dans cette ville, en 1660, l'empereur Léopold écrivait : " Ici, le pays, le climat, la langue qui s'y parle à l'exclusion de toute autre, tout y est tellement chose d'Italie que je ne saurais écrire autrement qu'en langue italienne." Et, tant le temps fut impuissant à modifier les mœurs, que Charles VI, en 1732, ordonnait aux capitaines impériaux de Gorizia et de Gradisca d'interdire aux populations de tourner en ridicule les étrangers qui parlaient allemand.

A trois cents ans d'intervalle, Napoléon réunissait l'ancien comté de Gorizia aux terres auxquelles il appartenait par ses traditions, ses aspirations ethnologiques. Le 16 mai 1809, le général Macdonald prenait possession de Gorizia et l'unissait aux provinces de l'Illyrie. La chute de l'empereur la replaça sous la puissance de la Maison d'Autriche.

Bâtie au milieu des terrains fertiles et des campagnes populeuses de la vallée de l'Isonzo, Gorizia, qui a une population d'environ 30,000 âmes, est située à 38 kilomètres au nord de Trieste. Jouissant d'un climat agréable qui l'a fait appeler la "Nice autrichienne," elle est une ville de fleurs et de fruits, que les Triestins ont choisie comme un admirable lieu de plaisance dont les environs offrent les sites les plus gracieux et les plus reposants.

C'est dans l'église franciscaine de Castagnavizza, sur une hauteur qui domine la ville, que reposent les restes de Charles X, dernier roi de France et de Navarre, de son fils le duc d'Angoulême, de l'orpheline du Temple, la duchesse d'Angoulême, fille de Louis XVI, du comte de Chambord et de la comtesse. Après les incessantes agitations d'une vie secouée par tant de révolutions, en cherchant le repos de la tombe dans le calme d'une ville paisible, ces grands morts ne se doutaient point que pendant de longs mois la voûte de leur sépulture redirait en tremblant la terrible voix du canon.

Gorizia, où règne ordinairement une certaine activité industrielle, se partage en ville neuve aux rues larges et spacieuses, et en vieille ville ou ville haute, où se trouve l'ancien château des comtes de Gorizia qui sert actuellement de prison.

Dans un récit fait par le *Corriere della sera*, de Milan, et reproduit par toute la presse, la dernière manœuvre qui détermina la chute de la ville fut foudroyante, vaste, multiforme, et constitue ce qu'en langage militaire on appelle " manœuvre par lignes intérieures." Elle est fondée sur l'avantage de la plus courte distance que l'on a à parcourir d'un point à l'autre du front lorsqu'on peut en suivre la corde, tandis que l'ennemi doit suivre l'arc. La réussite dépend exclusivement de la rapidité des mouvements.

La manœuvre préparée par le commandement italien fut accomplie en moins d'une semaine, ce qui tient du prodige si l'on songe au long délai qui fut nécessaire pour la préparation de toutes les grandes offensives de la guerre européenne.

Le début de l'opération commença par une feinte d'artillerie : à mesure que les pièces étaient placées, elles effectuaient un tir d'ajustement qui laissait l'ennemi indécis sur le point où l'attaque serait déclanchée. Puis, le 5 août, par un lent bombardement d'essai qui dura toute la journée, on attira l'attention de l'ennemi un moment par ici, un moment par là. Dans la matinée du 6, l'orage se déchaîna foudroyant sur tout le front de Gorizia, de Sabotino, jusqu'à la mer. A 6 heures 45 minutes, retentit le tonnerre des premiers coups des pièces lourdes; à 8 heures des centaines de batteries de tous les calibres étaient en action.

Dans toute la campagne, dans tous les monts, les canons étaient en batterie, savamment cachés, défiant la vigilance des avions ennemis. Partout où se tournait le regard, il voyait jaillir de grandes flammes.

Pendant plusieurs heures, cette violente canonnade couvrit d'une pluie de fer des objectifs qui, aux profanes, semblaient mystérieux. Et, en même temps l'infanterie s'acharnait contre quelques cimes, ayant des objectifs qui paraissaient incompréhensibles.

A dix heures, le feu changea de direction. Le soleil dessinait nettement les tranchées et les positions ennemies qui, soudainement, semblèrent agitées par des convulsions; des milliers de grenades, provoquant des milliers d'explosions leur donnèrent un profil mobile, invraisemblable, terrible.

Les coups qui, de près, s'égrenaient avec un roulement de tambour, formaient, de loin, un unique horrible grondement. Pendant des heures et des heures, la canonnade continua sans trève, de plus en plus intense, détruisant systématiquement les fortifications qui avaient coûté à l'ennemi une année de travail acharné, nivelant la route par laquelle l'assaut devait se déclancher.

Lorsque le tir de l'artillerie paraissait diminuer, reprenait le lancement de grenades incendiaires, dont on pouvait voit les effets, notamment dans les bois d'où s'élevaient d'énormes nuages de fumée noire.

Des hauteurs devant Gorizia on ne pouvait pas apercevoir les troupes qui montaient à l'assaut du Mont Saint-Michel, mais le feu de l'artillerie ennemie annonça l'avancée des Italiens.

Les batteries autrichiennes tiraient rageuses, sans discontinuer. Les *sbrapnells* arrivaient en rafales, formaient comme une grèle noire, tombant toujours plus près sur le flanc du Mont Saint-Michel, du côté de Pétéan, qui était entièrement sillonné de tranchées ennemies.

L'infanterie italienne entra en action à 15 heures précises. Les troupes étaient frémissantes d'enthousiasme : leur élan fut irrésistible. Sur le Sabotino, la vague d'assaut arriva aux tranchées ennemies avant même que l'artillerie autrichienne du secteur eût pu diriger son tir contre les assaillants. D'ailleurs, la tactique des Italiens, contraignant l'ennemi à une défense sur tous les points à la fois, empêcha la concentration du feu de l'artillerie sur les points les plus menacés.

Ainsi, lorsque le bombardement autrichien faisait rage sur Podgora, on passait par le Calvario ; lorsqu'elle s'acharnait contre Oslavia, on passait par Penina. Mais, aucune attaque ne fut plus vigoureuse, plus sûre, que celle qui avait pour objectif le Mont Saint-Michel.

Du point où le correspondant du *Corriere della sera*, qui a fait ce récit, se tenait avec l'état-major, on apercevait un fourmillement gris d'hommes courant parmi les roches, à une telle vitesse que les disques blancs qui précédaient les colonnes d'attaque pour indiquer à l'artillerie la limite d'occupation, passaient, oscillant comme des feuilles de papier entraînées par une rafale.

Cette vague humaine, magnifique dans sa course, parcourut tout le dos de la montagne, puis s'élançant vers l'Isonzo, dépassa les ruines de l'église de San-Valentino. Rien ne pouvait l'arrêter. D'énormes grenades paraissaient frapper en plein cet immense fournillememt qui disparaissait par instants dans un nuage de fumée. Et quand celle-ci s'était évanouie, on voyait la colonne grise encore plus loin. Puis, tout disparut soudainement dans le lointain. Et les moins peureux devinrent silencieux, lorsqu'à leurs yeux n'apparut que le désert laissé par cette masse qui courait devant soi droit vers la gloire.

Dans l'après-midi du 8 août, vers 4 heures du soir, les premières patrouilles italiennes pénétrèrent dans Gorizia, tandis que les Autrichiens l'évacuaient en toute hâte pour échapper à la cavalerie italienne qui, se répandant autour de la ville, couvrit bientôt toute la plaine, atteignant aux premières heures de la nuit quelques collines de l'est, et pénétrant dans la vallée de Vippacco à la poursuite de l'ennemi.

Le matin du 9 août, l'armée italienne prit complètement possession de la ville dont les dix mille habitants restés dans ses murs s'éveillèrent dans la réalité du long rêve patriotique d'être enfin citoyens italiens. En attendant le jour de leur délivrance, tous avaient dû se soumettre aux plus dures privations, et l'organisation des cartes de farine, de pain, de sucre n'avait réussi qu'à diminuer un peu les horreurs de la famine. La vie des familles s'écoulait monotone dans les sous-sol troublés par les fréquentes visites des gendarmes à la recherche de ceux qu'ils croyaient sympathiques avec les Italiens.

Quinze mille prisonniers, un énorme butin de guerre, complétèrent les succès de la conquête.

Il paraît que la première boutique qui ouvrit ses portes, quand les rafales de la mitraille ne balayèrent plus les rues, fut celle d'un bureau de tabac... Au feu de l'artillerie succédait aussitôt le feu paisible des fumeurs... Pendant ce temps-là, pour se venger de leur défaite, les Autrichiens lançaient des bombes sur Venise, faisant écrouler la voûte de l'église de Santa-Maria-Formosa.

DON PAOLO AGOSTO.

BIBLIOGRAPHIE CANADIENNE

Abbé Arthur LACASSE, *Heures solitaires*, in-8o, Québec, 1916, 188 pages.—Joli volume contenant une soixantaine de pièces rangées sous les sous-titres : *Religion, Famille, Patrie, Au caprice de la Muse.* Le tout peut se lire en quelques heures, et comme c'est avec plaisir, rien n'empêche de recommencer. Au dire des maîtres, " les vers faciles se font difficilement," et à ce compte-là l'auteur a dû travailler, car positivement son vers est " facile ". Peut-être l'est-il trop, ici et là. Les rimes : *rieur-meurt, prairies-prient, douces-mousses, qui décline — aux collines, frais-forêt,* et tant d'autres, sont à tout le moins des licences, et s'il y a d'illustres exemples *pour*, surtout de notre temps, il restera toujours de fortes doctrines *contre.* Quant aux sujets eux-mêmes, on les voudrait plus neufs, car franchement, nombre de choses ont été dites tant de fois qu'elles ne valent plus la peine de l'être encore. L'auteur, cependant, a le sens du rythme, de l'harmonie, de la *musique*, et il est rare qu'il choque l'oreille (*Paix aux hommes... L'on heurte le front...*). Plusieurs de ses poèmes sont de vraies beautés, malgré quelques licences : *Le Soir, L'Enfant et l'Oiseau, La Voix d'un ange, Charmante confidence, Le vieux paroissien, Novembre, Nos blessés de l'Ontario...* et partout ailleurs se rencontrent de fort jolies strophes :

Telle, au rythme dolent des saintes litanies,
L'Eglise, maternelle, et sensible à nos maux,
Pleure, assise au chevet des lentes agonies,
Comme elle sourit aux berceaux.

Quand un homme peut être poète, une fois, jusque-là, pourquoi ne le serait-il pas partout et toujours?

FRATER.

Le Directeur-propriétaire, - - - - - Le chan. L. LINDSAY.
Imprimerie de L'ÉVÉNEMENT, 30 rue de la Fabrique, Québec.

433

LA NOUVELLE-FRANCE

TOME XV OCTOBRE 1916 No 10

LE CÉSARO-PAPISME ET LES GRANDES HÉRÉSIES

LE NESTORIANISME ET LE MONOPHYSISME.—CONCILES D'ÉPHÈSE ET DE CHALCÉDOINE.

On était tellement habitué à voir des questions de jalousie entre les deux grands sièges d'Alexandrie et de Constantinople que, même dans les disputes où la foi était le plus sérieusement intéressée, on hésitait à voir tout autre mobile. Tel fut le cas pour celles concernant le Nestorianisme.

Assurément Cyrille fut guidé avant tout par son amour de la vérité et son zèle pour la pureté de la foi dans sa vigoureuse campagne contre l'impie évêque de Constantinople. L'erreur que propageait celui-ci altérait assez gravement l'essence du Christianisme pour que nous voyions dans Cyrille, comme dans Athanase, un défenseur providentiellement envoyé au secours de la véritable Eglise du Christ. Mais il était le titulaire d'un siège auquel Constantinople portait ombrage. Voilà pourquoi on lui soupçonna presque constamment des intentions peu désintéressées (1). On sait

1—On n'est pas étonné d'apprendre que Théophile jeta l'injure à Chrysotome même mort (il était mort le 14 septembre, 407). Dans un libelle diffamatoire, que saint Jérôme a traduit en latin, le vindicatif Alexandrin nous informe que Jean était un démon impur, dont les paroles roulaient comme un torrent de boue dans les âmes, un traître compagnon de Judas, et que, ainsi que Satan se transforme en ange de lumière, Jean n'était pas effectivement ce qu'il semblait être, qu'il avait persécuté ses frères par l'esprit infernal, dont Saul était agité, et fait mourir les ministres des Saints,"—A. Thierry p. 513, (*op. cit.*)—On est un peu étonné d'entendre le neveu tenir à peu près le même langage. Voici dans quelles circonstances. L'intrus Atticus, qui avait succédé à l'intrus Arsace sur le siège de Constantinople après l'exil de Chrysostome, venait de rétablir le nom de celui-ci sur

la fausse position que prit Jean d'Antioche dans ce grand débat, et ne faut-il pas l'attribuer à sa jalousie contre Cyrille tout autant qu à son amitié pour Nestorius (1) ? Le conciliabule, opposé par lui au vrai concile à Chalcédoine même, ne se gêna pas du reste pour accuser l'évêque d'Alexandrie d'avoir soulevé tout ce désordre, afin d'avoir une occasion d'abaisser le siège de Constantinople. Une des raisons que fit valoir ce même conciliabule pour la déposition du neveu de Théophile, ce fut précisément qu'il avait osé attaquer le Patriarche de la Ville Impériale. Nestorius une fois condamné, combien s'efforcent d'u liser cette condamnation au mieux de leurs intérêts, de leur amour des honneurs? Combien accusent de Nestorianisme (2) des évêques parfaitement orthodoxes, uniquement dans le but de les faire déposer et de prendre leurs places (3)? C'est la guerre

---

les diptyques de son église, pour obéir à l'ordre du pape Innocent, qui mettait cette condition à l'admission du patriarche dans sa communion, et surtout par peur du peuple, qui menaçait d'organiser une émeute en cas de refus. Alexandre qui avait succédé à l'intrus Porphyre sur le siège d'Antioche, en avait fait autant. Atticus écrit donc au Patriarche d'Alexandrie pour l'inviter à imiter ses deux collègues. Cyrille avait dû être élevé par Théophile dans une haine profonde de Chrysostome; il croyait sans doute au bien-fondé de ce que les deux conciliabules avaient prétexté contre le saint et éloquent évêque de Constantinople. Il refuse net d'obtempérer au désir d'Atticus et lui conseille même de revenir sur sa propre décision . "Commandez, dit-il, qu'on ôte le nom de Jean de la liste des évêques; car,si peu d'estime que l'on semble faire de ce titre d'évêque, n'ayons pas du moins le regret de placer un traître dans la compagnie des apôtres. Si l'on y écrivait le nom de Judas, que deviendrait saint Mathias; et où serait sa place dans le collège apostolique? Et qui donc voudrait effacer le nom de Mathias pour écrire le nom de Judas?" Cyrille ne céda que devant les injonctions des Papes et la menace de se voir séparé de l'Eglise romaine. Il finit par inscrire le nom de Chrysostome sur les diptyques de l'Eglise d'Alexandrie.

1.—Nestorius venait de la Syrie Euphratique, région située dans la zone d'influence d'Antioche. C'est à cause de son éloquence qu'il avait été appelé à occuper le siège de Constantinople, où l'on espérait qu'il serait un second Chrysostome. Ce choix faisait rejaillir sur Antioche un honneur dont elle était naturellement fière.

2.—Par opposition, soit à une certaine catégorie d'Ariens, qui enseignaient que le fils de Dieu avait pris un corps humain où l'âme était remplacée par la nature divine, soit aux Apollinaristes qui soutenaient que la nature divine dans le Christ remplissait les fonctions de la faculté intellectuelle, le Nestorianisme (issu de l'Ecole d'Antioche qu'illustraient Diodore de Tarse et Théodore de Mopsueste)insistait sur le caractère complet de la nature humaine prise par le Sauveur.—C'était nier, avec la maternité divine de la Vierge Marie, l'unité du sujet conscient de toutes les activités internes et externes de Jésus-Christ. Nestorius admettait la *synaphia* (la jonction de deux natures) non *l'enôsis* (l'unification) ; il admettait l'unité du *prosôpon* (l'unité juridique), non l'unité de l'*l'hypostasis*; (l'unité de personne).

3.—HÉFÉLÉ II. pp. 504, 505.

intestine à coups de dépositions et d'excommunications. L'esprit byzantin, gâté par le sophisme, donne ici sa mesure; chercher la vérité pour l'amour d'elle-même, la recevoir dans son intègre austérité, il en est devenu à peu près incapable. Il ne songe qu'à transformer les disputes dogmatiques en intrigues et en querelles de parti. Puis, comme chaque parti veut avoir la force de son côté, c'est à qui s'insinuera dans la faveur du Prince, c'est à qui le préviendra plus vite. Voyez! A Ephèse, Jean d'Antioche, étant arrivé en retard avec son cortège de prélats, exprès pour n'avoir pas à condamner Nestorius, assemble immédiatement son synode à lui, il accuse bravement les dirigeants du concile rival d'Arianisme et d'Apollinarisme, il gagne la protection du comte Candidien, représentant de Théodose II, il dépose Memnon d'Ephèse et Cyrille d'Alexandrie; puis ce sont les ruses les plus répugnantes pour empêcher les messagers du vrai Concile d'approcher Sa Majesté Impériale et de lui remettre les actes portant l'anathème contre Nestorius et sa doctrine. De fait, la garde est si bien faite autour de Constantinople et de l'Empereur que, des mois durant, rien ne peut passer. Il faut qu'un moine use de stratagème, qu'il enferme le message des Pères d'Ephèse dans un bâton creux et le fasse ainsi parvenir à Théodose II. Alors celui-ci confirme la déposition de Nestorius, mais aussi celle de Cyrille et de Memnon; le synode est bloqué par ordre impérial; les évêques sont réduits à la famine.... Et cependant de ce conflit dégoûtant de petitesses et de jalousie une vérité jaillit éclatante et le monde chrétien marche encore à sa lumière. A Ephèse l'unité de personne dans le Christ, enfermant une double nature, et la maternité divine de la Vierge Marie furent si nettement proclamées et développées que nos traités de théologie trouvent là encore leur guide le plus sûr. Ainsi la grâce divine se joue au milieu des passions humaines. Mais il faut avouer que ces passions sont parfois bien encombrantes et bien déconcertantes.

Moins de vingt ans plus tard cette même ville d'Ephèse était le théâtre de scènes qu'on voudrait effacer de l'histoire de l'Eglise avec des larmes de sang. Rappelons brièvement les faits. En 448 le Patriarche Flavien de Constantinople avait réuni en sa ville un synode où avait été jugé et condamné Eutychès, lequel, par une réaction outrée contre le Nestorianisme, n'admettait qu'une nature dans le

Christ (1). Il n'y avait là aucune usurpation, puisque le moine hérésiarque était archimandrite d'un couvent de Constantinople, par conséquent sous la haute autorité de Flavien.

Malheureusement le siège rival d'Alexandrie était alors occupé par un grand intrigant et un grand jaloux, le trop tameux Dioscore. Dioscore était bien plus préoccupé de conserver la prééminence de son église que de la pureté de la doctrine. En tous les cas, soit jalousie, soit conviction, il interpréta la doctrine de son prédecesseur Cyrille dans le sens d'Eutychès; au mépris de tous les canons, il accepta le moine rebelle dans sa communion, sans avoir sur lui la moindre juridiction, et, avant que le futur synode eût fait son enquête, rendu son jugement, il déclara Eutychès réintégré dans ses fonctions de prêtre et d'Archimandrite. De tels préliminaires faisaient prévoir ce que serait le concile convoqué à Ephèse par l'empereur *sur l'ordre de Dioscore* (comme il était dit dans le discours d'ouverture). Dès le début la conduite du Patriarche alexandrin témoigna d'un désir furieux de revanche sur le siège rival. S'étant attribué la présidence, il fit en sorte que Flavien, dont il s'agissait de réviser le jugement sur Eutychès, n'eût que le cinquième rang, malgré que le deuxième Concile œcuménique lui eût assigné le premier après l'évêque de Rome. Ce que fut l'assemblée sous un tel chef, l'histoire l'a dit: un *brigandage*, où l'erreur fut solennellement proclamée comme l'indéfectible vérité; ou l'on méprisa tout appel à Rome, où l'on déposa tous les évêques contre lesquels le parti de Dioscore avait des griefs; où les séides du terrible Egyptien se déshonorèrent par des scènes de barbarie telles qu'elles causèrent la mort de plusieurs vieillards vénérables, entre autres, de Flavien lui-même (2). Mais, comme tous les hommes qui se laissent guider

1.—HÉFÉLÉ, II. pp. 509 et 699. Les actes de ce synode lui donnent le titre de saint et de grand.

2.—Après Flavien de Constatntinople et Eusèbe de Dorylée (l'accusateur d'Entychès) le soi-disant concile déposa Ibas d'Edcsse, Daniel de Harran, Irénée de Tyr.. et Théodoret de Cyr. Dioscore, redoutant la science et la parole de ce dernier. lui avait fait interdire l'entrée au concile; mais, comme l'observe le P. Largent, l'absence n'éteignait pas la haine. (cf. LARGENT. *Brigandage d'Ephèse et Concile de Chalcédoine. Revue des Questions historiques*, janvier 1880.—*Etudes d'histoire ecclésiastique*. p. 177). Dioscore fit déposer tous les prélats qu'il trouva ou voulut trouver hostiles aux anathématismes de Cyrille, lesquels, nous le verrons plus loin, n'étaient pas irréprochables, au point de vue dogmatique, montrant bien par là qu'il s'agissait d'une question de parti, de jalousie, de prééminence — Il voulait faire régner la doctrine des anathématismes, dont il se constituait le gardien, afin de régenter tout l'Orient, distribuer ou enlever les sièges épiscopaux à sa guise.

par une passion aveugle, Dioscore gâta sa cause par ses excès et aboutit juste à l'opposé du but qu'il se proposait.

Le Concile de Chalcédoine, convoqué en 451 par l'empereur Marcien pour réformer les actes du *Brigandage d'Ephèse*, commença par déposer celui qui en avait été l'âme. Malheureusement Anatole, évêque de Constantinople, voyant son plus important adversaire terrassé, résolut d'établir d'une façon définitive la prééminence de son siège sur tout l'Orient. Il se hâta de présenter et fit adopter sans grande peine par l'ensemble du Concile son fameux 28ème canon. Ce canon renferme deux parties. La première confirme le 3ème canon du Concile œcuménique de Constantinople (1). La seconde va beaucoup plus loin; elle sanctionne toutes les usurpations des Nectaire, des Chrysostome et d'Anatole lui-même; elle déclare que, en dehors du diocèse de Thrace (déjà privé de son autonomie par le Concile de 381), les diocèses de l'Asie et du Pont seront désormais soumis à la juridiction du très saint siège de Constantinople. L'usurpation était flagrante. Comment les Pères du Concile en vinrent-ils à l'autoriser? N'attribuons pas (pas exclusivement du moins) leur condescendance au désir de flatter le pouvoir impérial. Deux raisons moins empreintes de servilisme peuvent l'expliquer. La première, l'absence d'une opposition efficace de la part des grands sièges, auxquels on faisait tort. Le successeur de Dioscore n'était pas nommé (2), l'évêché d'Ephèse était vacant, Maxime d'Antioche devait son élévation à Anatole, qui avait aussi aidé Juvénal de Jérusalem à obtenir des Pères d'Ephèse son patriarcat; le primat de Thrace n'assistait pas aux sessions. Bref, les titulaires des principaux sièges étaint ou déposés, ou absents, ou gagnés. Un seul n'entrait pas dans une de ces trois catégories : *Thalassius* de Césarée, qui s'abstint de signer le 28ème canon, mais ne chercha pas autrement à lui faire échec. "Le mieux, dit-il, dans la 16ème et

1.—A noter la perfidie de ces mots: "C'est avec raison que les Pères ont accordé au siège de l'ancienne Rome ces privilèges, *parce que cette ville était la ville impériale.*" Que fait-on de la parole: *Tu es Petrus*... ? On la croirait inexistante — "S'inspirant de ce point de vue;", comme dit le canon, il est tout naturel qu'on accorde "les mêmes privilèges au très saint siège de la Nouvelle Rome." Seulement est-ce le vrai point de vue?

2.—Pour ce motif, treize évêques égyptiens refusèrent de signer le malencontreux canon; mais aussi, parce qu'ils étaient sans patriarche, leur opposition parut négligeable.

dernière session, serait de s'entendre avec Anatole et de régler cette affaire."

Le seconde raison c'est qu'aux yeux des membres du Concile la prépondérance du Patriarche d'Alexandrie devait paraître périlleuse pour la paix de l'Eglise. Ils se rappelaient cette multitude de moines, de parabolans, de matelots, qui étaient sous sa dépendance, et toujours prêts à le seconder dans les entreprises les plus téméraires, voire les plus barbares. Ils n'avaient pas oublié le cynique Maxime installé sur le trône épiscopal de Byzance par les mariniers de la flottille alexandrine. Tout aussi vivant était le souvenir de Théophile venant triomphalement, précédé des gens de la flotte, déposer Chrysostome. Quant à la mémoire de Dioscore elle était sinistre. Rien d'étonnant donc que les Pères de Chalcédoine aient eu pour but de prévenir pareille tyrannie en accordant au siège de Constantinople des droits, capables de contrebalancer ou même d'annuler ceux du siège d'Alexandrie.

Malgré tout les empiétements de Constantinople étaient regardés comme tels, et, la plupart du temps, n'allaient être tolérés que par peur de déplaire en haut lieu.

Nous en trouvons la preuve à Chalcédoine même, dans une discussion qui s'engagea à la onzième session à propos de la succession de Basile d'Ephèse, qui avait été ordonné par Proclus, Patriarche de la Ville impériale, et dont l'intronisation avait occasionné des troubles graves. Basile mort, le clergé et le peuple éphésiens, voulant user de leurs droits, avaient immédiatement élu Bassianus, homme que sa charité avait rendu populaire (1), mais que Memnon, prédécesseur de Basile, avait éloigné en l'ordonnant de force évêque d'une petite ville du nom d'Evase. Cette fois, pour sacrer Bassianus métropolitain d'Ephèse, on n'avait pu trouver qu'un seul prélat, Olympius de Théodosopolis; les autres avaient décliné l'honneur par crainte d'encourir la défaveur du Patriarche byzantin. Cependant, grâce à l'habileté de Bassianus et à l'appui de Théodose, la paix s'était faite entre Proclus et le nouveau titulaire de la grande cité asiatique. Mais quatre ans plus tard, un parti hostile avait arraché celui-ci à son siège et fait nommer à sa place le prêtre Etienne, doyen du clergé de la ville. Bassianus et Etienne venaient d'être

1.—Il avait fondé un hôpital de 70 lits.

déposés tous les deux par le Concile. Or, quand il s'agit de procéder à l'élection d'un autre évêque, les deux pontifes, condamnés à la retraite, se jetèrent à genoux en criant : "Ayez pitié de nous, c'est notre mort que vous décrétez; on égorgera nos enfants." Une telle supplication n'était pas de la simple comédie; elle exprimait leur appréhension de la colère du peuple pour avoir laissé accaparer les droits électoraux de leur ville par le siège de Constantinople. Leur panique prouvait en tous les cas que l'animosité était grande entre les deux villes, animosité que révéla encore mieux la suite de la discussion. On agita en effet la question de savoir où devrait être élu l'évêque d'Ephèse. "A Ephèse, dirent les uns—A Constantinople, suivant les canons," reprirent les autres. Léontius de Magnésie, en particulier, prononça ces paroles probantes : 'Depuis saint Timothée 27 évêques ont été ordonnés à Ephèse. Basile seul l'a été à Constantinople, et des meurtres, comme on sait, ont ensanglanté son avènement." On objecta l'exemple de saint Jean Chrysostome, qui avait déposé 15 évêques en Asie, et successivement confirmé Memnon et Heraclidès dans la possession du siège d'Ephèse. Bref, on passa outre les réclamations; un troisième évêque fut nommé et non par les Ephésiens. Ceux-ci ne restèrent pas indifférents à cette nouvelle injustice, et quand, plus tard, Timothée Ailouros d'Alexandrie leur rendra leurs droits, dans un concile tenu à Ephèse même, ce sera évidemment sur leur demande pressante (1). Toutefois leur victoire n'aura pas de lendemain. Ephèse n'était pas de force à lutter contre Constantinople, où les empereurs tenaient à avoir entre leurs mains un patriarche omnipotent, qui leur servît d'instrument docile pour imposer aux fidèles leurs fantaisies dogmatiques et disciplinaires. Alexandrie ne l'était pas non plus. De cette longue rivalité entre les deux sièges, qui durait depuis plus de 125 ans, le siège de saint Marc, malgré les hommes remarquables qui l'avaient illustré, soit par leur sainteté, soit par leur génie de l'intrigue, sortait incontestablement amoindri et vaincu.

Ce que sa défaite devait coûter à l'Empire nous le dirons bientôt; mais auparavant voyons l'attitude que prit Rome en face du triomphe de son adversaire. A peine informé de l'adoption du 28ème canon

1.—*Cf.* HÉFÉLÉ, III. pp. 85 et 199, A. THIERRY, *Nestorius et Eutychès.* div. VIII p. 387.

par le quatrième Concile œcuménique, le pape Léon-le-Grand envoya une protestation énergique à l'empereur Marcien et à l'impératrice Pulchérie. Il se plaignit amèrement de l'ambition d'Anatole qui avait osé se servir de l'autorité de la vénérable assemblée pour porter atteinte aux droits d'un si grand nombre de primats, et introduire le désordre dans tant de provinces. Et comme il n'ignorait pas qu'on en avait appelé au 3ème canon du Concile de Constantinople, Léon saisit cette occasion pour affirmer qu'un tel canon n'est jamais venu à la connaissance du siège apostolique; que, si les évêques de Constantinople ont joui des droits qu'il leur confère, pendant soixante ans, ces prétendus droits n'en sont pas moins une usurpation, et doivent rester sans résultat. Le pape poursuit : "Quant au décret rendu par les évêques (le 28ème canon et la conclusion de la 16ème session), contrairement au décret de Nicée, en union avec le piété de votre foi, je le déclare nul, et je le casse en vertu de l'autorité du saint Apôtre Pierre. Veuillez pour vous (il s'adresse à Pulchérie) retenir mon frère l'évêque Anatole dans les limites qui le garantissent de tout danger" (1). Dans l'approbation solennelle des actes du Concile que, sur la prière de Marcien, il rédigea pour être lue dans toutes les Eglises d'Orient. le pape eut soin d'indiquer qu'il approuvait uniquement les choses concernant la foi. "Au sujet des principes des Pères de Nicée, ajoute-t-il, je vous avertis que les droits des églises particulières doivent rester intacts, et tels qu'ils ont été définis dans ce Concile par les Pères inspirés. Nul ne doit, par une ambition défendue, désirer ce qui ne lui appartient pas. Nul ne doit vouloir grandir en rapetissant les autres. Ce que l'orgueil a obtenu par des votes extorqués, et ce qu'il croit avoir établi, grâce au nom d'un Concile, est nul de plein droit si cette décision est en opposition avec les canons des susdits Pères (de Nicée)" (2).

Sans doute la foi n'était pas en question en ce débat. Il ne s'agissait que d'une extension de juridiction. Il est incontestable qu'un Concile, avec le consentement du successeur de Pierre, pouvait

---

1.—*Epist. 105. Cf.* HÉFÉLÉ, III p.149.
2.—*Epist. 144.* HÉFÉLÉ, III p. 157.

changer ce que la coutume avait établi sur ce point, et donner à Constantinople un droit de surveillance sur tout l'Orient (1).

Pourquoi les papes refusèrent-ils si ouvertement leur approbation? Eux qui avaient résisté mollement aux prétentions de Jérusalem et laissé prescrire une prééminence dont son évêque avait arraché la reconnaissance plus ou moins subrepticement au Concile d'Ephèse, pourquoi s'opposèrent-ils si fermement à des prétentions analogues de la part de Constantinople? C'est que le danger pour l'avenir de l'unité de l'Eglise n'était pas le même dans les deux cas. Céder trois provinces au métropolitain de Jérusalem ne paraissait pas devoir provoquer de grands désordres, surtout si la chose se faisait à l'amiable; mais céder trois exarchats à Constantinople c'était évidemment prêter la main à une entreprise qui ne tendait à rien moins qu'à courber toute l'Eglise sous la couronne patriarcale et par le fait même sous le joug du *Basileus*.

Léon-le-Grand n'ignorait ni les tendances des successeurs de Constantin, ni le caractère de ses sujets, y compris le premier de tous, le Patriarche. Rongés par une vanité incurable, il les savait capables, à un moment donné, de tout sacrifier, leur ciel et leur foi,

1.—Dans la lettre synodale envoyée au pape et sans doute rédigée par lui, Anatole demande la confirmation du 28ème canon, comme une récompense pour ce qu'ont fait et l'empereur et le siège de Constantinople en faveur de l'Eglise — En agissant ainsi le Pape comblera les désirs du Prince. Du reste, qu'a-t-il a craindre? L'honneur rendu à Constantinople ne rejaillira-t-il pas sur lui? L'honneur des fils n'est-il pas un honneur pour les pères? Or le Trône apostolique est père du Trône de Constantinople. "Nous t'en prions donc, poursuit l'auteur de la lettre, honore nos décisions de ton approbation, et de même que nous avons adhéré à ton bon décret (il s'agit du *Tome dogmatique*, rédigé par Léon et que le Concile avait approuvé intégralement, que ta Grandeur veuille faire ce qui convient vis-à-vis de tes fils. Cela plaira aux empereurs, qui ont sanctionné ton jugement sur la foi, et d'un autre côté,le siège de Constantinople recevra la récompense qu'il a méritée pour le zèle dont il a fait preuve en s'intéressant à toi dans l'intérêt de la piété. Pour trouver que nous n'avons agi ni par partialité en faveur de quelqu'un, ni par esprit d'opposition contre qui que ce soit,nous te faisons connaître tout ce que nous avons fait, afin que tu le confirmes, et que tu y donnes ton assentiment." Anatole avoue que les légats de Rome se sont opposés au canon 28ième, mais, ajoute-t-il, ils n'ont sans doute pas compris les intentions de Léon (*Cf.* HÉFÉLÉ, III pp. 343-145). Dans un autre document, il est dit que, si le saint synode avait adhéré au décret des 150 Pères du 2ème Concile œcuménique, c'est parcequ'il était indubitable que le Pape et son Eglise jouissaient d'une primauté (*timè*)encore plus considérable.

Toutes ces supliques prouvent la suprématiedu Pape, qu'Anatole lui-même ne conteste pas. Il réclame une faveur, il demande que le siège apostolique communique au siège de Constantinople une part de sa puissance. —L'esprit du décret n'en était pas moins mauvais et plein de dangers.

pour un grain d'encens de plus, pour un pendentif ajouté à leur mitre. Elles n'étaient pas si anciennes ces terribles luttes de préséance qui avaient, tout autant que l'hérésie proprement dite, jeté le désarroi dans l'Eglise Orientale, et même dans la Chrétienté entière, poursuivant jusqu'en exil des évêques, comme Athanase et Chrysostome. L'esprit qui les avait inspirées n'était pas éteint, on ne s'en apercevait que trop; c'est lui qui avait gâté en partie l'œuvre du Concile de Chalcédoine. Il autorisait les plus tristes prévisions pour l'avenir.

Vienne un jour où ce besoin de dispute n'ait plus un aliment suffisant en Orient, où la nouvelle Capitale de l'Empire n'ait plus aucune supériorité à redouter dans son voisinage immédiat: ne va-t-elle pas se retourner vers l'Occident? Là elle rencontrera l'Ancienne Rome pour lui faire ombrage. Ne voudra-t-elle pas l'abattre à son tour? Ne sera-t-elle pas tentée de secouer tout reste de dépendance, de faire fi de la primauté de Pierre? Déçue dans ce suprême effort pour conquérir l'hégémonie universelle, ne se séparera-t-elle pas insensiblement du centre de la foi? N'élargira-t-elle pas de plus en plus la fissure déjà assez apparente entre l'Orient et l'Occident, compromettant ainsi très gravement cette unité que le Christ avait rêvée et demandée avec tant d'insistance, au soir de sa vie terrestre, à Dieu son Père? Voilà sans doute ce que le grand pape Léon entrevoyait en pesant les conséquences possibles de l'acte des Pères de Chalcédoine en faveur du siège byzantin; voilà sous quelle impression il adressait au vaniteux Anatole ses austères remontrances.

Celui-ci malheureusement, loin d'en tenir compte, les méprisa au point d'engager les évêques d'Illyrie à signer le vingt-huitième canon. En présence d'une telle obstination Léon interrompit toute correspondance avec lui et continua à se plaindre de son attitude dans des lettres soit à Maxime d'Antioche, soit à Proterius d'Alexandrie, soit à l'empereur lui-même. Mais avec un prince catholique, comme Marcien, Anatole comprit qu'il courait un vrai danger à persévérer ouvertement dans son hostilité avec Rome. Il écrivit donc au Pape une lettre très polie pour lui témoigner son regret de ce conflit. Il fit semblant de désapprouver le 28ème canon de Chalcédoine en en rejetant la responsabilité sur les évêques et clercs de son diocèse. Dans sa réponse Léon lui reprocha d'attribuer aux

autres ce qui n'était que le fait de son ambition; il l'exhorta à croître en humilité et lui rendit ses bonnes grâces. Les rapports subsistèrent entre Rome et Constantinople, sans qu'il fût plus question du fameux canon 28ème. Les Grecs n'en comptèrent même que 27 de Chalcédoine dans leur collection des Conciles. Mais sur les rives du Bosphore les Patriarches n'en continuèrent pas moins leurs agissements, tout comme si les protestations de Rome ne s'étaient jamais produites. Les trois exarchats du Pont, d'Ephèse et de Césarée restèrent sous le joug de l'ancienne Byzance. Acace (dont le schisme durera de 484 à 519) abusera de sa prérogative pour nommer au siège d'Antioche et braver le successeur de Pierre. Sous Constant II on verra les Byzantins condamner le pape Martin I sur l'accusation d'avoir porté atteinte aux privilèges de Constantinople en réprouvant ces mêmes privilèges. L'Orient s'habituera si bien à l'hégémonie de la Nouvelle Rome que Justinien dans ses *Novelles* pourra officiellement lui assigner le second rang. En 588 Jean IV, le Jeûneur, sans soulever d'objections sérieuses, s'attribuera en plein concile le titre de *Patriarche œcuménique*, en même temps qu'il se constituera juge de Grégoire, patriarche d'Antioche. Sans doute l'ambitieux Jeûneur ne prétendra qu'à la domination de l'Orient; mais ce titre d'œcuménique prêtera à équivoque et signifiera même, pris à la lettre, la suprématie sur l'Eglise universelle. En tous les cas, il contrastera singulièrement avec celui de *Serviteur des serviteurs de Dieu*, dont se contentera, à cette même époque, l'humble Grégoire-le-Grand. Là encore les papes protesteront; les patriarches de Constantinople céderont en apparence, ils ne feront plus suivre leur signature de ce titre pompeux d'*œcuménique;* mais ils se laisseront nommer ainsi, même dans les décrets des empereurs. L'appellation restera, et c'est encore celle que porte aujourd'hui l'hôte du Phanar. Mais, ô juste chatiment de l'orgueil, ce pretendu patriarche œcuménique, loin de régner sur le monde, voit chaque année s'éparpiler le troupeau de ses fidèles; il en sera bientôt réduit à ne dominer que sur un quartier de la capitale des Turcs. L'humilité du Serviteur des serviteurs de Dieu a reçu par contre une magnifique récompense; car celui qui continue à se dénommer ainsi a incontestablement la plus grande et la meilleure partie du monde chrétien sous sa houlette.

M. Tamisier, S. J.

DE LA MANIÈRE D'ÉCRIRE L'HISTOIRE AU CANADA (1)

VII

DE L'UTILISATION DES DOCUMENTS HISTORIQUES

Si le métier de l'historien est honorable il est aussi périlleux, à cause des responsabilités qu'il comporte. L'écrivain consciencieux ne doit point oublier qu'il s'est arrogé, de sa propre autorité, le droit de disposer de l'honneur des hommes, chose plus précieuse que la vie même, et qu'il doit régler ses jugements en conformité avec les principes de la religion relatifs à la calomnie, à la diffamation, à la médisance et au scandale.

Il se mettra en garde contre toutes les sources d'erreurs, se souvenant que ces erreurs, s'il en commet, sont redoutables et presque sans remède. Un verdict porté par l'historien sur un personnage ou sur une institution demeure, la plupart du temps, sinon irréformable, du moins irréformé. Que de braves gens, capitaines, diplomates, administrateurs, ecclésiastiques, ont été ainsi déshonorés; que de personnages médiocres ont été,en revanche, exaltés et glorifiés! La raison d'une telle anomalie est évidente: les victimes de l'historien sont incapables de se défendre.

L'homme vivant qui se croit injustement traité regimbe; il a recours à la presse, aux tribunaux. Le mort est désarmé, il devient une proie facile.

Ce sera l'honneur de la critique contemporaine d'avoir revisé une foule de sentences mal fondées et d'avoir réhabilité une foule de condamnés innocents. C'est ainsi que, tout récemment, elle vient

1.—Avant de commencer cet article je tiens à réparer un oubli commis dans le précédent. Toutes ou presque toutes les citations qui s'y trouvent sont tirées de *l'Acadie*, excellent ouvrage de Richard, publiée par l'abbé Beaudé.

d'exonérer le cardinal de Richelieu d'une accusation de cruauté portée contre lui à l'occasion de la fameuse affaire du comte de Bouteville.

Il arrive fréquemment qu'un auteur, lorsqu'il obtient accès à des archives longtemps fermées, se laisse éblouir par les découvertes qu'il y fait et succombe au prurit des divulgations indiscrètes. L'inédit, surtout s'il est scabreux, sollicite la curiosité du public toujours friand de scandale et provoque de fructueux succès de librairie. De tels procédés ne sont guère honorables.

Ces considérations nous ont déterminé à soumettre aux lecteurs de la *Nouvelle-France* quelques observations pratiques sur le choix des documents historiques et sur l'emploi judicieux qu'on doit en faire. Heureux serons-nous si nous prémunissons quelques jeunes gens studieux, quelque historien en herbe contre la tentation d'arriver par le scandale à la notoriété.

***

Parmi la multitude des documents que l'on découvre au fond des archives il en est de trois sortes, qu'il convient d'y laisser dans un éternel oubli: les documents inutiles, les documents scandaleux, les documents entachés d'erreurs.

1o Par documents inutiles on entend ceux dont l'importance est nulle ou sans conséquence par rapport au but qu'on se propose. Si nous voulons qu'un livre d'histoire produise quelque bien il importe qu'il soit compréhensible et qu'il trouve des lecteurs. Or, le lecteur ordinaire est à peine capable de suivre les faits principaux et les grandes lignes des événements. L'encombrement des détails engendre nécessairement la confusion et disperse son attention. Ils sont innombrables ceux qui lisent sans profit parce qu'il leur a manqué un fil conducteur pour les mener utilement à travers le labyrinthe de leurs études désordonnées. Voilà pourquoi Brunetière posait en principe que la brièveté était une des qualités maîtresses d'une œuvre historique. Dans ces conditions, il convient d'élaguer impitoyablement du récit que nous entreprenons tous les détails qui l'allongent, l'appesantissent, le rendent ennuyeux, dussions-nous sacrifier des découvertes qui nous coûtèrent de longues recherches.

Qu'est-ce à dire? Faut-il se contenter d'une narration sèche et sans vie?—Non. Il existe, en effet, des détails qui, en soi, sont de minime importance, mais qui éclairent une situation et constituent des traits de mœurs révélateurs. Consignez-les dans votre ouvrage comme autant de trésors. C'est dans le choix de ces précieuses minutes que se manifeste l'art de l'historien. Pour les autres qu'on les bannisse. La valeur d'un écrit ne se mesure point au nombre des pages. *Non numerantur sed ponderantur.*

Mais il suffit. N'insistons pas sur cette première observation qui n'a d'intérêt que pour les apprentis histor ens. Qu'importe au public qu'un ouvrage soit bien ou mal écrit? S'il l'ennuie, il le met de coté tout simplement.

La seconde note, relative aux documents scandaleux, est d'une portée capitale.

2o Par documents scandaleux nous entendons ceux qui diffament les morts ou qui démoralisent les vivants. On diffame les morts par des révélations fâcheuses, on démoralise les vivants par des récits immodestes. Gardons-nous de confondre l'histoire, cette science auguste et presque sacrée, avec la chronique scandaleuse et le pamphlet. Autant le véritable historien est vénérable, autant le pamphlétaire, fût-il un homme d'esprit comme Bussy-Rabutin ou un homme de génie comme Saint-Simon, est méprisable ou, du moins, redoutable. L'histoire a pour but prochain de nous instruire et pour but éloigné de nous rendre plus sages ; elle tient en horreur non seulement le mensonge, mais encore la médisance et tous les bas procédés auxquels un chrétien et un galant homme rougiraient de recourir.

Est-ce à dire que les documents auxquels nous faisons allusion doivent être en toutes circonstances et absolument rejetés? Non.

Ils peuvent avoir parfois leur utilité, soit pour démasquer un homme pervers, soit pour innocenter un accusé. On s'en sert alors légitimement comme on se sert d'armes défensives. Mais, hors les cas d'une utilité véritable, ils ne sont jamais autorisés.

Certains historiens que nous ne qualifierons point d'immoraux, parce que nous connaissons leur honnêteté personnelle, se sont fait sur ce sujet une conscience qui ne laisse pas que de surprendre. Ils prétendent avoir le droit de tout raconter et de tout dire, sauf le

mensonge. Voici comment ils raisonnent leur cas : "La vérité, prétendent-ils, a tous les privilèges, car elle est divine. Si parfois elle heurte des intérêts, ces intérêts sont illégitimes; si, parfois, elle offense, semblable à la lance d'Achille, elle guérit les blessures qu'elle fait. Publions donc la vérité sans nous soucier des conséquences. Ce beau raisonnement est plus spécieux que solide. L'Eglise, assurément, n'a rien à craindre de la vérité, de la vérité intégrale, mais les hommes ont fréquemment de sérieux motifs de la redouter. Allez donc révéler à un mari l'inconduite de sa femme. Et puis, ferons-nous fi du scandale des faibles ? Nous montrerons-nous moins délicats que les païens eux-mêmes, qui professaient un grand respect pour l'innocence?

Maxima debitur puero reverentia. Quoi qu'il en soit, on ne se gène guère, de nos jours, et même chez-nous, pour publier des énormités. Nous pourrions même signaler à nos lecteurs certain livre récent qui fournit ample matière à critique sur ce point, et dont le mérite se trouve notablement amoindri par des indiscrétieons injustifiables.

3o L'historien éliminera d'abord impitoyablement les pièces qui trahissent l'imposture; il mettra ensuite sous caution ceux qui, respirant la bonne foi, témoignent néanmoins d'une passion mal contenue, il fera enfin, des documents impartiaux et bien informés, le cas qui leur convient.

N'allez pas croire, toutefois, que, son triage terminé, l'historien n'ait plus qu'à compulser ses papiers, prendre des notes, rédiger son rapport et conclure. Son enquête ne fait, au contraire, que commencer. Les procédures régulières de la justice s'imposent à sa conscience. Dans tous les cas de litige il citera à son tribunal les parties adverses, ouïra leurs plaidoyers contradictoires, ne condamnera jamais par contumace, et si quelque témoignage lui manque, il suspendra sa sentence jusqu'à plus ample informé. L'écrivain qui juge sur des documents *ex parte* manque certainement à l'honneur professionnel.

On ne saurait se faire une idée, sans les avoir longtemps pratiqués, du nombre des documents mensongers qui encombrent les archives. Les dénonciations anonymes, les accusations de tout genre y abondent. Les professionnels et les bibliothécaires ne se

trompent point sur la valeur de ces pièces et les traitent avec le mépris qu'elles méritent, mais les chercheurs inexpérimentés leur attribuent parfois une importance qu'elles n'ont pas.

Il advient, d'autre part, que les sources historiques se font rares à certaines époques peu mouvementées. Les peuples heureux, dit-on, n'ont pas d'histoire. Cette pénurie de documents ne donnera pas le change à l'historien véritable. Il sait que les hommages de la postérité doivent aller, non aux peuples perpétuellement troublés par les révolutions, mais aux nations qui progressent d'un pas égal dans les voies pacifiques de la justice. De même, il appréciera les hommes et les instituts qui font le bien sans bruit et qui dédaignent la réclame dont notre siècle est si prodigue. Si vous entreprenez d'esquisser un tableau d'histoire, munissez-vous au préalable de tous les documents utilisables, non pas de quelques uns seulement, de peur que votre portrait ne tourne en caricature. Un trait omis peut altérer une physionomie. Faisons-en l'expérience sur le portrait des Apôtres.

Si vous disiez que ces hommes appartenaient aux classes inférieures de la nation, qu'ils étaient illettrés, qu'ils se faisaient du royaume de Dieu une conception matérielle et vulgaire, qu'ils étaient présomptueux, ambitieux, se disputant les premières places, intriguant pour les avoir, qu'ils étaient avec cela pusillanimes, abandonnant et trahissant leur bon Maître à l'heure du danger, perdant finalement la foi, vous ne feriez que reproduire des traits trouvés dans l'Evangile. Et pourtant, quel odieux portrait! Pour le rendre fidèle il faut le complèter, déclarer que ces hommes étaient de vrais croyants sans dol, sincèrement attachés à Jésus-Christ, que leurs défauts ne leur étaient point propres, qu'ils étaient ceux de leur temps, de tous les temps, qu'une fois ramenés par leur chute à l'humilité, par leur pénitence à l'innocence, ils se surnaturalisèrent, correspondirent fidèlement à la grâce dont ils furent inondés, et devinrent graduellement ces héros, honneur de l'humanité, connus universellement sous le nom d'Apôtres.

Telle est la merveilleuse transformation qu'apporte à un jugement historique un supplément d'informations, une instruction poussée à sa limite extrême.

Mais une instruction sagace éclairant ainsi les coins les plus ob-

scurs d'une affaire requiert, de la part de l'enquêteur, un ensemble de dons supérieurs: flair, intelligence subtile, amour passionné de la vérité intégrale, impartialité.

Celui qui ne possède point ces dons renoncera, s'il est sage, à l'ambition d'écrire l'histoire. Et maintenant, terminons ces notes désordonnées par un petit plaidoyer *pro domo* relatif à nos Pères, tant Récollets que Capucins.

Si les bons Récollets ont pris pour leur devise au Canada l'*Ama nesciri et pro nihilo reputari* de l'Imitation, on peut affirmer qu'ils ont été servis à souhait, car l'histoire ne parle guère d'eux, et quand elle le fait c'est sans bienveillance; ajoutons tout bas, parfois sans justice.

Quant aux Capucins, perdus dans les brouillards du Mississipi, on les a tout simplement accusés, jugés, condamnés, exécutés, sans même leur demander s'ils avaient à dire un mot pour leur défense.

Ces procédés expéditifs ne sont pas admis dans l'histoire, pas plus que les lettres de cachet.

Aussi bien, laissant à d'autres le soin de venger les Récollets méconnus, nous nous proposons de dire un mot des Capucins nos aïeux. C'est un devoir auquel nous convient ces vers fameux de Corneille:

> Va, tu fais ton devoir, et le fils dégénère
> Qui survit un moment a l'honneur de son père.

Fr. ALEXIS, cap.

———

L'ANTÉCHRIST

(*Suite*)

II.—L'ANTÉCHRIST MAÇONNIQUE

De nos jours, l'antichristianisme professé par la franc-maçonnerie, et par tous les tenants de la libre pensée, a fait des progrès tels qu'il semble sur le point de dominer le monde. Aussi un grand nombre de catholiques instruits, voire de théologiens, ont pensé que cette secte est l'Antéchrist lui-même.

Aujourd'hui, les peuples soulevés par le souffle maçonnique "ont frémi et formé de vains projets contre Dieu et son Christ" (Ps. II).

Dans leur guerre infernale contre l'Eglise, les Loges enrôlent contre elle toutes les ambitions, toutes les haines, toutes les vanités avides de percer, toutes les corruptions, toutes les nullités qui veulent se substituer au mérite, toutes les politiques athées qui sont prêtes à faire litière de la croyance en Dieu pour arriver à leurs fins.

Elles lèvent leur étendard contre l'étendard de Dieu et répètent le cri séditieux des Juifs : *Nolumus hunc regnare super nos*, "Nous ne voulons pas que le Christ règne sur nous!"

Le franc-maçon n'est-il pas "l'homme de péché" dont parle saint Paul, "le fils de perdition", "l'adversaire du Christ", qui travaille avec une rage infernale à détruire la réligion et à évincer Dieu du monde qu'il a créé?

Inféodée à la juiverie, la franc-maçonnerie fait cause commune avec elle, pour faire partout la guerre au Christ et à son Eglise.

Afin d'arriver plus vite à la déchristianisation, elle a fondé la "Ligue de l'enseignement", qui substitue l'athéisme à la doctrine chrétienne, et qui lutte depuis un demi siècle, pour s'emparer des écoles et de tout enseignement. Elle veut soustraire l'âme des enfants à toute influence surnaturelle, la mettre dans le moule de l'école neutre et lui donner la ressemblance de satan!

La franc-maçonnerie est l'ennemie du Christ et lui fait la guerre. Voyez d'abord la lutte acharnée qu'elle fait par la presse impie.

Affranchie de toute morale, la presse maçonnique vomit sur la société, par ses innombrables organes, les plus mortels poisons, les doctrines les plus subversives.

Savez-vous quel est le but final de son programme satanique? C'est la corruption universelle, l'anarchie universelle, pour arriver à l'athéisme universel!

Elle fait la guerre à Dieu par la corruption, et qui pourrait en douter? Ecoutez l'enseignement des chefs de la secte :

"Nous sommes trop en progrès pour nous contenter du meurtre. A quoi sert un homme tué? N'individualisons pas le crime, afin de le grandir jusqu'aux proportions du patriotisme, et de la haine contre l'Eglise.

"Le catholicisme n'a pas peur du stylet acéré, mais il peut crouler par la corruption. Ne nous lassons jamais de corrompre."

"Il est décidé dans nos conseils, que nous ne voulons plus de chrétiens. Donc popularisons le vice dans les multitudes. Il faut qu'elles le respirent par les cinq sens, qu'elles le boivent, qu'elles s'en saturent! Faites des cœurs corrompus et vous n'aurez plus de catholiques" (Lettre de Nubius à Vindex).

"Epargnons les corps, disait le chef de la haute Vente à Vindex, mais tuons l'esprit! C'est le moral qu'il nous importe d'atteindre. C'est le cœur qu'il faut blesser".

"C'est la corruption en grand que nous avons entreprise, la corruption du peuple par le clergé et du clergé par nous, la corruption qui nous permettra de mettre un jour l'Eglise au tombeau."

"Pour abattre le catholicisme, nous dit-on, il faudrait d'abord supprimer la femme. Mais ne pouvant supprimer la femme, corrompons-la avec l'Eglise! *Corruptio optimi pessima.* Le but est assez beau pour tenter des hommes comme nous."

"Le meilleur poignard pour frapper l'Eglise au cœur, c'est la corruption. A l'œuvre donc et corrompons jusqu'à la fin!" (Instr. de la Haute Vente, citée par Crétineau-Joly).

"C'est à la jeunesse qu'il faut aller; c'est elle qu'il faut séduire; c'est elle que nous devons entraîner, sans qu'elle s'en doute, sous nos drapeaux. Que tout le monde ignore votre dessein."

"Laissez de côté les vieillards et l'âge mûr; allez à la jeunesse, et, s'il est possible, à l'enfance. N'ayez jamais pour elle un mot d'impiété ou d'impureté; gardez-vous-en bien, dans l'intérêt de la cause!

"Conservez les apparences d'un homme grave et moral. Une fois votre réputation établie dans les collèges, dans les gymnases,

dans les universités, dans les séminaires; une fois que vous aurez capté la confiance des professeurs et des étudiants, attachez-vous surtout à ceux qui s'engagent dans la milice cléricale."

"Excitez, échauffez ces natures si pleines d'incandescence et de patriotique orgueil. Offrez-leur d'abord des livres inoffensifs; puis vous amenez peu à peu vos disciples au degré de cuisson voulu."

"Tendez vos filets au fond des sacristies, des séminaires, des couvents, et, si vous ne précipitez rien, nous vous promettons une pêche miraculeuse; vous pêcherez une révolution en tiare et en chape, marchant avec la croix et la bannière, une révolution qui n'aura besoin que d'être un tout petit peu aiguillonnée, pour mettre le feu aux quatre coins du monde" (Instr. de la Haute Vente, citée par le même).

"Guerre à Dieu dans le Prêtre ! ! !

"Les prêtres sont confiants; montrez-les soupçonneux et perfides. La multitude a eu de tout temps une propension pour les contre-vérités: trompez-la. Elle aime à être trompée.... Un mot qu'on invente habilement et qu'on a l'art de répandre dans certaines honnêtes familles, pour que de là il descende dans les cafés, dans la rue; un mot peut quelquefois tuer un homme.... Créez aux prélats une réputation qui effraie les petits enfants et les vieilles femmes; peignez-les cruels et sanguinaires; racontez quelques traits de cruauté qui puissent facilement se graver dans la mémoire du peuple. Quand les journaux étrangers recueilleront, par nous, ces récits qu'ils embelliront à leur tour, par respect pour la vérité, montrez, ou plutôt, faites montrer par quelque respectable imbécile ces feuilles où sont relatés les noms et les excès arrangés des personnages."

Comme la France et l'Angleterre, l'Italie ne manquera jamais d'hommes qui savent tailler leur plume pour les mensonges utiles à la bonne cause" (Instruct. secrète de la Haute Vente, citée par Mgr de Ségur).

Ne fait-elle pas la guerre au prêtre et à la religion? "Pour tuer plus sûrement le vieux monde, nous avons cru qu'il fallait étouffer le germe catholique et chrétien. "Le rêve des sociétés secrètes s'accomplira pour la plus simple des raisons: c'est qu'il est basé sur les passions de l'homme. Ne nous décourageons ni pour un échec, ni pour un revers, ni pour une défaite; préparons nos armes dans le silence des Ventes; dressons toutes nos batteries, flattons

toutes les passions, les plus mauvaises comme les plus généreuses, et tout nous porte à croire que le plan réussira un jour audelà de nos calculs les plus improbables" (Lettres, citées par Mgr de Ségur).

"L'action de la franc-maçonnerie, dit le Manuel maçonnique, doit s'exercer surtout pour détruire l'influence du prêtre. Il faut, pour arriver à ce but, dépopulariser la prêtraille, alimenter l'hostilité contre le clergé. Qu'on ne se fasse pas de scrupules: tous les moyens sont bons quand il s'agit de détruire l'influence de la religion et du prêtre."

C'est bien le travail de l'Antéchrist.

Et cette guerre à Dieu et à la religion se poursuit partout.

La franc-maçonnerie française avait supprimé, par des lois impies, les aumôniers militaires, afin de glacer, par l'athéisme officiel, le cœur du soldat qui mourait pour la patrie. Mais l'iniquité n'est pas logique. Pour anéantir les vocations sacerdotales, elle a obligé le prêtre au service militaire. Et ces prêtres soldats, mêlés aux guerriers, donnent au milieu des obus et des balles tous les secours de la religion aux blessés et aux mourants. Jamais les armées n'ont eu tant d'aumôniers!

Ne fait-elle pas la guerre à Dieu dans les hôpitaux laicisés en dérobant aux moribonds, au moment ou le monde s'évanouit pour lui, les perspectives du ciel et de l'immortalité?

Ne fait-elle pas la guerre à Dieu, dans l'abolition de la croix, dans l'interdiction des cérémonies religieuses et des processions au grand jour? Le Christ n'a plus droit de paraître aux rayons du soleil laicisé par la franc-maçonnerie.

Ne fait-elle pas la guerre à Dieu, dans les édits de proscription lancés contre les communautés religieuses qu'elle frappe d'ostracisme et traque comme des fauves? Est-ce que l'Eglise ne gémit pas partout sous les piétinements de la "bête" maçonnique?

L'Antéchrist, d'après l'Ecriture, doit régner sur le monde, et faire sentir partout une persécution épouvantable. Eh bien! la franc-maçonnerie règne aujourd'hui sur le monde, et persécute l'Eglise de Dieu.

Elle a jeté sur les deux hémisphères les réseaux mystérieux de ses innombrables loges, qu'elle fait mouvoir dans l'ombre. Le césarisme maçonnique fait sentir partout le poids de ses fureurs sectaires.

Il travaille, sous mille masques hypocrites, à détruire la religion, et à anéantir toute idée d'un Christ Rédempteur. La franc-maçonnerie est donc l'ennemie du Christ: c'est donc un antéchrist. Savez-vous ce qu'elle dit? Ecoutez, et soyez dans la stupéfaction!

"La franc-maçonnerie doit succéder aux religions vieillies et usées dans l'apostolat de la morale" (Compte-rendu des travaux du Grand Orient 1897).

"Il faut décatholiciser le monde. Ne conspirons que contre Rome. La révolution dans l'Eglise, c'est le renversement obligé des trônes et des dynasties.... Il est décidé dans nos conseils que nous ne voulons plus de catholiques.... Pour les anéantir, tous les moyens sont bons, la violence, la ruse, le fer, le feu, le poison, le poignard".. (Instr. de la Vente piémontaise).

"Le vieux monde craque.... Dans quelques années, l'assaut qui sera livré ensevelira les rois sous les débris de leurs armées impuissantes.... Pour tuer plus sûrement le vieux monde, il faut étouffer le germe catholique et chrétien" (Corresp. de Nubius).

"Oui, nous devons écraser l'infâme? Mais l'infâme, ce n'est pas seulement le cléricalisme: l'infâme, c'est Dieu!!" (le Frère Lanessan, ancien ministre de la Rep. Franç.).

Saint Jean, au dix-septième chapître de l'Apocalypse, n'a-t-il pas décrit la secte?

"Et il me transporta, en esprit, dans le désert. Et je vis une femme assise sur une bête de couleur écarlate, pleine de noms de blasphèmes. Elle avait sept têtes et dix cornes" (Apoc. XVII 5. 3).

"Cette femme était vêtue de pourpre et d'or, de pierres précieuses et de perles."

"Elle avait à la main un vase d'or, plein d'abominations, d'impuretés, de fornications."

"Et sur son front était écrit: "Mystère", "Grande Babylone", "Mère des abominations de la terre."

"Et je vis cette femme enivrée du sang des martyrs et des saints de Jésus-Christ."

"Et comme j'étais frappé d'étonnement, l'ange me dit: "Je vais vous expliquer le mystère de cette femme et de la bête sur laquelle elle est assise."

"Cette bête doit monter de l'abime, pour périr ensuite sans res-

source. Les dix cornes que vous voyez sont les dix rois qui donneront à la bête leur puissance et leur force" (Apoc. XVII 7. 8.).

"Ils combattront l'Agneau et l'Agneau les vaincra, parcequ'il est le Seigneur des seigneurs et le Roi des rois".

' Et ils donneront leur royaume à la bête, jusqu'à ce que les paroles de Dieu soient accomplies" (Apoc. VI. 16).

Méditons un moment ces textes, et nous pourrons voir comme ils s'appliquent avec précision à ce que nous avons sous les yeux.

Cette femme appelée "mystère", "grande Babylone", "mère des abominations de la terre," n'est-ce pas la secte maçonnique qui enveloppe de mystère ses desseins et ses œuvres, et qui lie ses adeptes par de mystérieux serments?

N'est-elle pas la mère de toutes les abominations qu'elle fait commettre par ses agents secrets?L'apôtre nous la montre dans le désert, c'est-à-dire, dans la région aride, desséchée, loin de l'Eglise que le ciel arrose constamment de ses pluies divines.

C'est dans le désert, c'est-à-dire, loin de la vue des hommes, dans les antres mystérieux où elle assemble ses adeptes, que la secte impie habite. C'est loin de la vue des hommes, sur le sol brûlant des passions, qu'elle cache sa honte et fourbit ses armes.

L'Apocalypse dit qu'elle tient un vase d'or, plein d'abominations, et, dans un autre endroit (XVII 2,), l'écrivain sacré nous dit qu'elle offre cette coupe, pleine d'une liqueur enivrante, aux peuples de la terre.

N'est-ce pas la coupe enivrante des passions, la morale indépendante qu'elle prêche, la liberté sans frein, la franchise de toutes les perversités et de tous les crimes,qu'elle offre à boire à tous ses adeptes? Cette coupe des fornications et de toutes les passions lui donne un pouvoir irrésistible. Appuyez le levier des passions sur 'amour propre, et vous pouvez soulever le monde. C'est ce que fait la secte impie.

C'est dans le désert que les fauves vont dévorer leur proie; c'est dans le secret et les antres de ses loges, dans le repaire de ses Ventes, que la secte dévore les âmes dont elle a surpris la bonne foi.

"Ses vêtements de pourpre et d'or, parsemés de pierres précieuses, de perles" etc, symbolisent les richesses, le luxe, et tous les progrès de la civilisation matérielle arrivée à son apogée, et que la secte met au service de sa haine satanique.

Elle est assise sur une bête de couleur écarlate, pour symboliser le sang qu'elle a fait verser dans les grèves, les persécutions, les révolutions qu'elle suscite. N'est-elle pas enivrée du sang des martyrs?

La franc-maçonnerie n'a-t-elle pas un langage de blasphème contre Dieu, son Christ, et son Eglise? N'est-ce pas elle qui fait la guerre aux saints et aux amis de Dieu (Apoc. XIII, 7)?

Et aujourd'hui, est-ce que la plupart des rois, inféodés à la franc-maçonnerie, ne lui prêtent pas leur puissance et leur royaume?

Un fait plus évident que la lumière du soleil, c'est que le réseau des sociétés secrètes étreint l'univers entier, et travaille, sans crainte de Dieu et sans pitié pour les hommes, par la ruse, par la violence, par les promesses et les menaces, par les mille voix de la presse, à faire disparaître le nom de Dieu et ceux qui l'adorent, à détruire jusqu'aux derniers vestiges de religion, et à inaugurer l'athéisme universel.

"Ne pouvons-nous pas dire que la franc-maçonnerie embrasse, dans ses immenses filets, toutes les nations du globe, et les relie à ses sectes, par des fils secrets qu'elle fait mouvoir dans l'ombre, attirant d'abord, puis retenant ensuite ses affiliés, par l'appas des avantages temporels, par les promesses, les menaces, et qu'elle est parvenue à s'infiltrer dans toutes les classes de la société"? (Léon XIII *Devoirs des catholiques à l'heure présente*)

La secte maçonnique n'est-elle pas le dernier stage de l'antichristianisme sur le point de se personnifier pour le dernier combat? N'est-elle pas l'avant-garde de l'Antéchrist? Quel acharnement contre l'Eglise et ses enfants!

L'écrivain sacré nous dit que l'Antéchrist fera la guerre aux saints et qu'il les écrasera sous son irrésistible puissance (Apoc. XIII, 7).

Eh bien ! regardez en Italie, en France, en Allemagne, en Russie, en Espagne, en Portugal, au Mexique, et dans presque toutes les parties du monde: la franc-maçonnerie persécute le clergé, les communautés religieuses; elle les spolie, les disperse, les ostracise, les jette sur tous les chemins de l'exil. Partout les amis de Dieu gémissent sous les pieds de la bête maçonnique.

Toutes les forces sociales sont aujourd'hui au service de l'antichristianisme, et tournées contre Dieu et son Eglise.

Sans doute le principe du mal a toujours marché de front avec

l'Eglise, pour la combattre. Nous avons pu remarquer, dans ce qui précède, que les personnages qui constituent l'antéchrist historique ont servi un principe antichrétien, et ont été les ennemis de l'Eglise. Ce principe a varié dans ses manifestations. Le paganisme, le judaisme, le rationalisme, le matérialisme, le positivisme, le protestantisme, l'athéisme, le panthéisme, et, pour tout dire en un mot, le modernisme, ont été les différentes formes de ce Protée qui garde toujours, dans ses métamorphoses, la négation du Christ Rédempteur.

Eh bien! dans la franc-maçonnerie, l'antichristianisme semble arrivé au dernier stage d'acuité haineuse et féroce. La grande apostasie signalée par saint Paul comme l'avant-courrière de l'Antéchrist, paraît en grande partie consommée par les loges. La franc-maçonnerie est l'ennemie de Dieu et de son Christ. On peut donc la mettre au rang des antéchrists et même à la première place.

En 1903, le grand pontife Pie X prononçait ces mémorables paroles: "Nous éprouvons une sorte de terreur à considérer les conditions funestes de l'humanité à l'heure présente. Peut-on ignorer la maladie si profonde et si grave, qui travaille en ce moment la société humaine, maladie qui s'aggrave chaque jour, qui la ronge jusqu'à la moëlle, et l'entraîne à la ruine? Quelle est cette maladie?" Le saint Père reprend :

"Quiconque pèse ces choses a droit de craindre qu'une telle perversité des esprits ne soit le commencement des maux annoncés pour la fin des temps, et comme leur prise de contact avec la terre, et que véritablement "le fils de perdition" dont parle l'apôtre (2 Thess. II 3) n'ait déjà fait son avénement parmi nous, si grande est l'audace et si grande est la rage avec lesquelles on se rue partout à l'assaut de la religion, on bat en brêche les dogmes de la foi, et on tend, d'un effort obstiné, à anéantir tout rapport de l'homme avec la divinité !"

"En revanche, et c'est là, au dire de l'apôtre, la caractère propre de l'Antéchrist : l'homme, avec une témérité sans nom, a usurpé la place du Créateur, en s'élevant au dessus de tout ce qui porte le nom de Dieu. C'est à tel point que, impuissant à éteindre complètement en soi la notion de Dieu, il secoue cependant le joug de sa Majesté, se dédie à lui-même le monde visible en guise de temple, et il s'y montre comme s'il était Dieu lui-même" (2 Thess. II 2).

En effet, l'Antéchrist ne se montrera pas seulement comme l'ennemi de Dieu et l'antipode de Jésus-Christ; il se posera comme un rival du Christ qui aspire à le détrôner et à se substituer à Lui dans l'adoration des hommes. Il affirmera qu'il est l'Etre suprême, et ira s'asseoir dans le temple pour se faire adorer comme s'il était Dieu (Thess. II 4).

Et n'est-ce pas ce que fait aujourd'hui la franc-maçonnerie? Elle met la raison humaine à la place du Verbe de Dieu.

Lorsque Dieu présenta son Verbe éternel sur la scène du monde, son intelligence infinie, splendeur substantielle de toutes ses perfections, qui devait s'incarner pour sauver l'humanité, dans la plénitude des temps, Il ordonna à tous les anges de l'adorer. *Et adorent Eum omnes angeli Dei* (Héb. I 6).

Les rationalistes, inspirés par satan, refusent d'adorer le Verbe divin et lui substituent la raison humaine qu'ils déifient. Le rationalisme a été le premier péché de la créature; il en sera le dernier. Il a dévasté le ciel des anges, et il a dévasté le paradis terrestre.

Satan aurait volontiers adoré un Dieu fait ange; il craignit de s'abaisser en adorant un Dieu fait homme. Et il poussa le premier cri de révolte entendu dans l'univers : *Non serviam* ! "Je ne me soumettrai pas!"

Le rationalisme a causé la catastrophe de nos ancêtres à l'aurore de l'humanité

"Pourquoi, disait satan, ne mangez-vous pas du fruit de cet arbre? On vous dit que vous allez mourir? Allons donc! Moi je vous dis que vous ne mourrez pas, *Nequaquam moriemini.* Au contraire, vous allez devenir comme des dieux, *Eritis sicut dii*!

Et la convoitise de la divinité s'empare du premier couple humain, et ce désir suivra l'homme dans tous les siècles. Egaler la raison humaine à Dieu, voilà le rationalisme.

Quelle fut la cause de la défection de Luther et de tous les hérétiques? Le rationalisme. C'est lui qui perd aujourd'hui le protestantisme et les innombrables sectes sorties de ses putréfactions. Le rationalisme, c'est l'orgueil, genèse de tous les crimes, *Initium omnis peccati superbia.*

Ce premier péché de l'humanité sera aussi son dernier.

C'est par l'arme du rationalisme que l'Antéchrist vaincra la plus grande portion de l'humanité voyageuse, au moment où elle

achèvera son pèlerinage, sur le seuil de l'éternité. Et tout porte à croire que nous sommes arrivés à la dernière tourmente, puisque le rationalisme entraîne le plus grand nombre dans ses erreurs.

Le rationalisme maçonnique refuse d'adorer le Verbe de Dieu; et que met-il à la place? Le verbe de l'homme, la raison humaine !

Croire à la parole de Dieu ! Soumettre notre intelligence à l'intelligence divine! Allons donc! Ne vous soumettez pas. Vous serez comme des dieux! *Eritis sicut dii* !

Et le rationalisme proclame l'indépendance de la raison, l'infaillibilité de la raison, la divinité de la raison. Prosternez-vous devant ce dieu nouveau ! La raison humaine est dieu ! Et la foule se prosterne !

La Révolution française avait arraché Jésus-Christ de son tabernacle et avait mis sur les autels profanés une prostituée, " la déesse Raison."

Les maçons du Mexique ont renouvelé, cette année, ces impiétés dans les temples souillés par d'infâmes saturnales.

N'est-ce pas l'accomplissement de la prophétie de Daniel : "Des hommes puissants violeront le sanctuaire de Dieu et mettront, dans le temple, l'abomination de la désolation dans le lieu saint" (Dan. XI. 31) ?

Les profanations du Mexique, reproductions de celles de la Révolution française, mais enrichies de cruautés sanglantes et de nouvelles ignominies, sont vraiment le signe donné par le prophète, de l'avènement de l'Antéchrist.

Dieu est vérité et bonté. L'homme créé pour Dieu, par les tendances les plus intimes et les plus irrésistibles de sa nature, cherche la vérité et le bien. Le rationalisme maçonnique change le pôle des aspirations de l'homme et fait chercher le mal pour le mal. Il préfère l'erreur à la vérité.

Dans tous les siècles, on a vu des hommes tomber dans l'erreur, mais en cherchant la vérité.

On a vu des hommes indifférents à la vérité rester, par apathie, dans l'ignorance de la vérité; des hommes qui disaient comme Pilate : *Quid est veritas?* "Après tout, la vérité, qu'est-ce que c'est ?" Le rationalisme maçonnique, lui, non seulement s'égare loin de la vérité: il s'en détourne, il la méprise, la honnit, la foule aux pieds !

Il fait plus : il l'enchaîne par des lois iniques, il prescrit l'ensei-

gnement de l'erreur, dans l'école sans Dieu. Enfermant les âmes des enfants dans les ténèbres de l'enseignement neutre, les pédagogues de la secte voilent à leurs yeux tous les horizons du monde surnaturel, toutes les grandeurs de nos destinées futures, et leur inoculent l'erreur à hautes doses. Les plus indispensables vérités, celles qui régardent notre origine et notre avenir d'outre-tombe, sont bafouées, foulées aux pieds!

Ecoutez les coryphées de l'impiété maçonnique : "Le premier devoir de l'homme intelligent, c'est de chasser l'idée de Dieu de son esprit et de sa conscience. Car si Dieu existe, il est essentiellement hostile à notre nature.... Mais qu'est ce que Dieu? Dieu, c'est la sottise, Dieu c'est l'hypocrisie, Dieu, c'est la tyrannie, c'est le mensonge, c'est le mal " (Prudhon) !

Voila l'enseignement donné dans l'école neutre. Ainsi les vérités éternelles, apportées sur la terre par le Verbe de Dieu, sont méprisées et on met à leur place les rêves de la raison humaine divinisée. Qui ne verrait, dans cette rage infernale contre la vérité divine, l'accomplissement de cette prophétie de Daniel :

"La puissance lui sera donnée (à l'antechrist) contre le sacrifice perpétuel qui sera supprimé, et la vérité sera foulée aux pieds. *Prosternetur veritas* (Dan. VIII 12) ?

Ainsi, des hauteurs où elle pose en dieu, la raison humaine, prise de vertige, chancelle et tombe dans l'abime de toutes les aberrations.

Saint Paul nous affirme que l'Antéchrist se mettra dans le temple à la place de Dieu pour se faire adorer (2 Thess. III).

La franc-maçonnerie a fait cela depuis longtemps. Elle met l'humanité à la place de Dieu. Ecoutez-la.

"Nous connaissons un idéal supérieur à celui du Golgotha : c'est l'idéal qui vit en nous.

"C'est beau d'obéir à Dieu; mais où est Dieu? En chacun de nous. Il s'appelle la raison, et la raison est cette lumière avec laquelle chacun vient en ce monde, le vrai verbe de Dieu dont les catholiques ont perdu la notion.

"La raison et la liberté remplacent les dieux du paganisme. Il n'y a plus d'autre culte, d'autre religion que la religion de la raison et le culte de la liberté."

"Ce n'est pas au nom de Dieu que nous aimons l'humanité, mais au nom d'elle-même" (Amédée Jacques, cité par Dom Benoît).

Voilà la divinité nouvelle ! Le Dieu Créateur, le Dieu du Golgotha, sont trop vieux pour régner dans notre monde infatué de sa science. L'ère de la foi est close! La raison humaine a détrôné Dieu pour régner à sa place !

Le Dieu d'autrefois, adoré depuis l'avènement de l'homme sur la terre, c'est le mal! Le bien suprême, la vérité, c'est la raison humaine. Et cette adoration du fétiche humain est la genèse de toutes les erreurs qui pullulent dans notre monde maçonnisé.

T. L., S. J.

PROCÉDÉS DE CULTURE FORESTIÈRE

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES SUR L'UTILITÉ DES FORÊTS

J'ai déjà eu l'honneur et le plaisir de montrer ici même (1), autant du moins qu'il m'était possible de le faire, quels services nombreux et variés rendent à l'homme les forêts. Elles ajoutent, ai-je dit alors, du pittoresque aux sites; elles cachent, dans leurs profondeurs mystérieuses, un gibier abondant pour le plaisir et le profit des chasseurs. Elles aseptisent les eaux d'alimentation, assainissent l'air. Elles empêchent les brusques variations thermométriques de se produire, exercent sur la formation et la distribution des pluies une influence dont, sans doute, on s'est plu à diminuer l'importance, mais qu'on ne peut totalement ignorer. Elles assurent l'alimentation et le maintien des sources et, par elles, la régularité et la continuité d'écoulement des rivières et de leur énergie. Elles annihilent la puissance mécanique des pluies torrentielles qu'elles divisent, consolident les terrains des montagnes, les empêchent de se désagréger et d'être entraînés par les eaux du ruissellement jusqu'au fond des vallées, dans les champs et les pâturages. Enfin, elles don-

1.—Livraisons d'avril, juin, août 1914.

nent des produits aussi variés qu'utiles: le sucre d'érable, dont Charlevoix disait "qu'il est naturel, pectoral et ne brûle point l'estomac" ; l'odoriférante résine, les écorces pleines de tannin et surtout le bois, cette matière dont les propriétés font qu'elle se plie à tous les usages, à tous les caprices que la civilisation n'a pas cessé de faire naître et de multiplier. Nous n'avons pas besoin d'insister sur l'utilité et l'importance des forêts au point de vue stratégique, pour la défense d'un pays; les combats qui ont été livrés dans les forêts de l'Argonne, dans les Vosges, au bois le Prêtre, et dont les communiqués officiels, dans leur laconisme, nous ont fait pressentir toute l'âpreté, en disent assez sur ce point. Ainsi donc, utiles au touriste, au chasseur, au malade, à l'agriculteur, à l'industriel, les forêts ne peuvent manquer d'être un facteur démographique important. Aussi bien André Theuriet a-t-il pu écrire, au sujet de la forêt, les vers suivants :

La magnifique souveraine
Du vert royaume forestier,
En tout temps prodigue à main pleine
Ses largesses au monde entier.

Elle nourrit l'homme et l'abreuve;
Sans se lasser, elle produit
La petite source et le fleuve,
La feuille, la fleur et le fruit.

Son ombre, quand l'été flamboie,
Rafraîchit et parfume l'air ;
Elle donne chaleur et joie.
Aux foyers des maisons, l'hiver.

S'il faut un jour que la forêt meure,
La terre perdra son orgueil
Et sa beauté : ce sera l'heure
Suprême du vieux monde en deuil.

C'est pour que la forêt ne meure pas, pour qu'elle reste "la magnifique souveraine," "prodiguant à main pleine" "ses largesses au

monde entier," que dans presque tous les pays l'on s'est proposé et l'on se propose, non seulement de la maintenir là où elle est absolument indispensable, et là où elle peut seule régner, mais encore d'augmenter sa productivité et d'assurer sa pérennité. Pour exécuter un tel dessein, il a fallu, et l'on verra pourquoi, il a fallu, dis-je, soumettre la forêt à certains traitements, lui appliquer certains procédés de culture.

C'est précisément de ces procédés de culture forestière que je voudrais parler, non pas que leur étude soit tout particulièrement attachante, mais parce qu'elle semble prendre de plus en plus d'importance auprès de tous ceux,—devenus très nombreux en ces dernières années,—qui s'intéressent aux questions forestières.

Conservation et exploitation des forêts

A prime abord, il semble que vouloir que la forêt ne meure pas, que sa puissance de production s'accroisse, c'est souhaiter qu'elle reste fermée à l'exploitation, qu'elle soit conservée telle que la nature l'a faite. Cependant, les expériences nombreuses, menées avec beaucoup d'esprit de suite et de science, dans les principaux pays d'Europe, pendant plus d'un siècle, ont fini par montrer qu'entre les deux ordres d'idées évoquées par les termes de conservation et d'exploitation, la contradiction n'était qu'apparente. Conserver une forêt ce n'est pas l'affranchir de toute exploitation, c'est au contraire l'exploiter, mais l'exploiter de telle sorte que la diminution de matériel, qu'elle subit à la suite d'une coupe, soit compensée par une plus grande et plus rapide croissance des arbres laissés sur pied, et par le développement d'un plus grand nombre de jeunes tiges issues de semences; c'est, en un mot, y distribuer et y ordonner des coupes non pas uniquement pour récolter de la matière ligneuse, mais encore pour permettre à la forêt de développer toutes ses énergies latentes de production. Pour montrer comment l'exploitation peut, en matière forestière, servir les fins de la conservation, il m'est impossible de ne pas entrer dans le détail de certaines questions d'ordre technique, un peu ennuyeuses à la vérité, peut-être ceci parce qu'elles sont cela.

INFLUENCES QUI PRÉSIDENT AU DÉVELOPPEMENT DE LA VÉGÉTATION FORESTIÈRE

Hippolyte Taine prétendait que toute œuvre humaine, toute œuvre littéraire, prose ou poésie, porte les caractéristiques de la race, du milieu, du moment qui l'a produite. Partant de ce principe, dont on pourrait retracer les origines dans la lettre de Fénelon à Dacier, il institua une méthode qui jouit aujourd'hui, comme l'on sait, grâce au perfectionnement qu'on y a apporté, d'une grande faveur auprès de tous les critiques.

Et d'ailleurs, pouvait-on s'affranchir d'une méthode qui, à la bien considérer, est toute raison, toute logique? Un auteur peut-il mettre dans une œuvre, qu'il veut personnelle, autre chose que sa pensée, peut-il s'y montrer autre qu'il est lui-même ? S'il est ce qu'il est, si sa pensée s'identifie avec son tempérament, n'est-ce pas dû au fait qu'il subit l'influence du moment, ne serait-ce pas que le milieu où il a vécu lui a fait comme une seconde nature, qui s'ajoute sans totalement la voiler à celle que ses ancêtres, sa race, lui ont donnée ?

Une telle méthode d'interprétation ne trouve que des fervents parmi les forestiers, qui seraient bien forcés de l'inventer—il n'est pas sûr toutefois qu'ils y réussiraient—si elle n'existait pas.

La forêt est une association d'arbres et, comme telle, une productrice d'œuvres Celles-ci sont ce qu'elle est elle-même, c'est-à-dire ce que la race et le milieu l'auront faite. J'omets de considérer, en matière forestière, l'influence du moment, puisqu'il est bien entendu que l'arbre y échappe totalement, n'étant pas, comme l'homme, un être qui sent et qui pense.

Il reste cependant que les œuvres produites par la forêt ne peuvent s'interpréter, ni les modifications que leur font subir les procédés de culture, s'expliquer, si l'on ne tient compte et du milieu et de la race.

Pour la raison que nous avons donnée déjà, à cause des différences profondes qui séparent le végétal et l'homme, l'influence de la race dans les associations d'arbres n'est pas de même qualité, elle ne se manifeste pas de même façon que dans les groupements humains. Ajoutons que la race n'est pas aussi diverse chez les arbres que chez

les hommes, entendez par là, qu'une fois établie, elle ne subit presque aucune altération.

On peut même grouper tous les végétaux ligneux en quelques catégories, sans doute insuffisantes du point de vue taxonomiste, mais assez nettement définies et les seules nécessaires du point de vue sylvicole. Il y a d'abord les arbres qui, à cause de la texture de leur bois, sont de peu de valeur pour l'industrie, et ceux qui naturellement donnent des produits de tout premier choix. Certains arbres ont la faculté de se reproduire à la fois au moyen de semences et par rejets de souche; d'autres ne peuvent se multiplier qu'au moyen de semences: c'est par là surtout que les bois feuillus diffèrent des bois résineux. Quelques arbres, à cause de la pesanteur de leurs semences, le chêne et le noyer par exemple, sont forcés de grouper autour d'eux leurs rejetons, alors que d'autres, comme le bouleau, le pin, le tilleul, pour n'en nommer que quelques-uns, peuvent distribuer au loin, le vent aidant, leurs semences légères et ailées. Suivant qu'ils appartiennent à telle ou telle race, suivant qu'ils ont tel ou tel ancêtre, les arbres ne peuvent manquer de faire des forêts différentes par l'aspect et par les produits.

Mieux définie et plus considérable que l'action de la race sur la production forestière est celle du milieu. Le milieu est fait d'influences multiples, à qui on a donné l'appellation un tantinet prétentieuse de facteurs écologiques et qui peuvent être reparties en trois groupes: les influences géiques, les influences biotiques et les influences phytécologiques (2).

Par influences géiques on entend celles qu'exercent sur la végétation la composition chimique du sol, son relief, l'altitude et l'exposition. L'action de ces trois derniers facteurs, variant dans la mesure où varient la latitude et la direction des vents, contribue incontestablement à créer cette diversité de peuplements forestiers qui caractérise les régions quelque peu accidentées. D'autre part, tout en reconnaissant aux propriétés physiques du sol une grande influence sur la végétation forestière, tout en accordant que celle-ci soit capable, au cours même de son développement, par les déchets qu'elle produit, tels les feuilles, les brindilles, les branches et les

2.—C. DE KIRWAN, *Revue des Questions Scientifiques*. Vol. 2, année 1906, pages 650 à 653.

troncs vétustes et, grâce à l'activité des agents de pourriture, de restituer au sol une grande partie de sa fertilité, de sa richesse, on ne peut méconnaître que la diversité des peuplements forestiers, par cela même que les arbres ont des exigences différentes, soit, dans une certaine mesure, due à la composition chimique minérale des sols, où ils ont pris racine.

Que dire des influences biotiques, sinon qu'elles ne peuvent manquer de se révéler très clairement à tout observateur attentif ? Pour omettre de considérer, dès maintenant, le rôle de l'homme, agissant soit comme destructeur ou comme conservateur, et pour négliger celui des animaux, très peu important du reste, ces influences se résument à l'action qu'exercent, les uns sur les autres, les arbres qui vivent en communauté.

Une forêt, avons-nous dit déjà, est une association d'arbres. Ainsi envisagée, la forêt offre plus d'un point de ressemblance avec les sociétés humaines. Il n'y a sans doute ici aucune place pour une longue dissertation sur les profits que les hommes trouvent à vivre en société, et sur le besoin qu'ils ont naturellement de vivre ainsi. J'en serais incapable, et cette dissertation, du reste, depuis longtemps a été faite par ceux-là même qui pouvaient la mieux faire. Elle a amplement prouvé, pour qu'il ne soit pas nécessaire d'y revenir et d'y insister, que la communauté, outre qu'elle est très naturelle à l'homme, lui permet de se perfectionner, l'oblige même, devrais-je dire, à le faire. On sait par ailleurs que l'individu qui, comme l'Emile de Rousseau, veut vivre loin de ses semblables, en contact immédiat avec la nature, devient trop nature, pour ne pas tendre vers la dégradation, et pour ne pas apporter une éclatante confirmation à cette parole de Diderot:

> Il n'y a que le méchant qui vit seul.

ARBRE ISOLÉ ET ARBRE EN FORÊT

Les arbres trouvent aussi bénéfice à s'associer, à vivre en commun, et il semble bien qu'ils y soient comme sollicités par leur nature même. Pour le montrer, il suffirait d'opposer l'arbre de la forêt à l'arbre isolé. Celui-ci, comme s'il ne pouvait se faire à sa solitude, met une grande persévérance et toutes ses énergies à conquérir,

par les siens, le champ, où il croît en plein soleil et en pleine liberté. Il végète d'exubérante façon; mais il ne peut le faire qu'en développant, le plus possible, tous ses organes de nutrition, ce à quoi il s'emploie avec une certaine prodigalité. En effet, ses branches sont très nombreuses, elles se développent tout le long de son fût, sont très longues et garnies d'un feuillage abondant; ses racines, d'autre part, sont puissantes, et, grâce à des ramifications nombreuses, fouillent le sol en tous sens. Cet arbre, à proprement parler, possède la terre, contre laquelle du reste il se ramasse. Il est massif, il ne s'est pas affiné, n'ayant pas eu à lutter.

Toute la nourriture qu'il absorbe et assimile, il l'emploie sans doute à se donner du volume, à développer pour ses besoins un feuillage très fourni, à émettre des fleurs multiples, qui se transformant en fruits le continueront, mais on ne voit pas qu'il la fasse servir à la formation de produits véritablement et immédiatement utiles à l'homme. La matière ligneuse, dont il est fait, se trouve trop viciée et affaiblie par la présence de nombreux nœuds, elle s'est moulée de façon trop irrégulière et elle s'est trop rapidement tissée pour ne pas donner des déchets considérables et pour être de toute première valeur.

L'arbre qui croît en forêt a une toute autre apparence et une toute autre allure. Toutes ses manifestations végétales se trouvent pour ainsi dire subordonnées à celles de ses voisins et associés. De lui on peut dire, avec vérité, et pour emprunter un mot qu'Emile Faguet, dans une étude sur Buffon, a laissé tomber de sa plume : "Le végétal est une collectivité, non un individu" (3). Il garde toujours sans doute sa forme conique, ne pouvant s'en départir puisqu'elle lui est naturelle, mais il l'atténue, en se développant en hauteur. Il est en effet plus élancé, plus droit et moins massif que l'arbre isolé. Son fût long et cylindrique ressemble réellement à des colonnes de temple, ainsi que des poêtes l'ont observé et répété. Ses branches toutes développées dans la cîme, à une très grande hauteur du sol, ne sont ni très longues ni très nombreuses. Il donne des produits de meilleure qualité et de meilleure façon, et partant plus utiles. Son bois est plus homogène, à texture plus serrée et plus fort. Les nœuds ne le déparent ni ne le déprécient et son débit en

3.—*Le 18ème siècle*, page 433.

planches rectilignes et en madriers comporte relativement peu de déchets. Il n'a pas mis toutes ses énergies à être un être de beauté, à végéter; il s'est attardé à se perfectionner. Et il y a été en quelque sorte forcé par la lutte qu'il a eu à soutenir contre ses voisins, pour se conserver et garder sa place. Si l'arbre de la forêt modifie ainsi sa forme, si à cette modification la lutte, que tous les êtres vivants se font pour subsister, n'est pas étrangère, cela tient à ce que l'action d'un des plus importants facteurs phytécologiques ne trouve pas, dans les peuplements forestiers, à exercer son action de manière à satisfaire aux exigences de tous les individus. Quels sont les facteurs, auxquels s'applique le terme de phytécologiques? C'est surtout l'humidité et la chaleur, deux éléments climatériques importants, indispensables au végétal, comme ils le sont à l'homme, extrêmement mobiles et, à cause de cela, d'une analyse difficile. Encore que les arbres soient un peu comme la Boétie et Montaigne, qui "se cherchaient avant de s'être vus," à cause "des rapports qu'ils oyaient l'un de l'autre," encore qu'ils aient naturellement une tendance marquée à vivre en commun, leur association, leur groupement n'en reste pas moins déterminé et réglé par ces deux facteurs. Aussi les peuplements forestiers sont-ils infiniment variés à la surface du globe, et, comme on l'a dit des jours, se succèdent-ils sans se ressembler. Pour être exact, il conviendrait de ranger dans la catégorie des influences phytécologiques, la lumière. La lumière, sans doute, confond ses manifestations avec celle de la chaleur,—il n'en peut être autrement puisque toutes deux ont même origine,—mais elle exerce une action à elle propre et qui, dans le développement des peuplements forestiers, a une telle valeur et si décisive, qu'elle mérite de retenir tout particulièrement notre attention.

Toutes les influences qui concourent à faire le milieu, et dont, il faut l'avouer, il est impossible de mesurer exactement la portée, tant elles sont intimement liées, peuvent subir, du fait de l'homme, quelques modifications. Ainsi l'introduction dans un peuplement forestier d'une essence ligneuse, à feuillage abondant, et riche en certains principes minéraux, ne peut manquer d'améliorer ou de restaurer la fertilité du sol, d'établir entre les individus, composant le peuplement, des rapports nouveaux. Elle contribuerait même, si toutefois elle était assez généralisée, à modifier, croyons-nous,

l'action des facteurs climatériques dans les limites de la région où elle s'opère. Ce sont là toutefois des modifications peu importantes, des modifications que l'homme se trouve impuissant à faire trés sensibles. En effet, la composition chimique du sol demeure à peu près stable, l'altitude et l'exposition sont, à proprement parler, immuables, et l'humidité aussi bien que la chaleur, l'une à cause de sa puissance de pénétration, l'autre par suite de son pouvoir de rayonnement, échappent à toute domestication, en culture forestière.

AVILA BÉDARD.

(*A suivre*)

LE BARON DE GÉRAMB, EN RELIGION LE P. MARIE-JOSEPH, TRAPPISTE

(Suite)

V

LE P DE GÉRAMD PÈLERIN DE JÉRUSALEM.

Le P. de Géramb demeura au Mont-des-Olives jusqu'à la Révolution de 1830, et ne parut en public que par deux ou trois lettres qu'il répandit ou qu'il inséra dans les journaux et par trois opuscules : *Litanies pour une bonne mort, L'unique chose nécessaire, Au tombeau de mon Sauveur*, qui parurent successivement en 1827, 1828 et 1829, avec l'approbation de Mgr Brumand de Beauregard, évêque d'Orléans.

L'anarchie qui régnait alors dans la plupart des départements ne semblait pas devoir menacer les religieux du Mont-des-Olives, car le gouvernement continuait à lui donner des marques d'égards comme à un établissement paisible et inoffensif, et le peuple des environs, en général éminement pieux, ne se contentait pas de pro-

diguer aux religieux les preuves les plus touchantes d'intérêt, mais il venait, à l'envi, garder le monastère pendant la nuit, dans la crainte qu'il ne fût incendié (1). Mais l'origine allemande de la plupart des religieux fut articulé contre eux par les émeutiers comme un grief, et le gouvernement, qui n'avait pas le courage ni la force de réprimer la violence de ces derniers, laissa fermer le monastère.

"Rentrer dans le monde après en avoir été séparé pendant seize années, écrit le P. de Géramb, quel déchirement de cœur ! Je demandai et j'obtins de mes supérieurs la permission d'écrire à l'abbé de Saint-Urbain pour qu'il voulût bien me recevoir jusqu'à des temps plus heureux, dans cette célèbre abbaye de Saint-Bernard que le canton de Lucerne a le bonheur de posséder. Ce digne prélat ne tarda pas d'accéder à ma demande avec cette charité qui le caractérise, qui lui gagne tous les cœurs et qui s'étend bien au-delà de l'enceinte de son abbaye.

"Je visitai souvent nos communautés dispersées dans les montagnes de l'Helvétie; je fus même obligé de faire d'assez longs séjours à Soleure et à Berne, pour intéresser en notre faveur le gouvernement de ces cantons.

"A Saint-Urbain, je fus instruit des profanations qui ont souillé quelque temps la France... Je fus malade à Soleure, malade encore à Saint-Urbain, et fort malade à Berne. Voyant que notre réunion en communauté devenait de jour en jour plus difficile, je demandai à mes supérieurs la permission de faire un voyage en Palestine. Ils me l'accordèrent." *Sans difficulté*, pourrions-nous ajouter, car le P. de Géramb devenait un sujet de plus en plus remuant et encombrant dans une communauté de Trappistes.

"Je m'adressai alors, continue-t-il, au nonce du Saint-Siège en Suisse, Mgr de Angelis, archevêque de Carthage, pour avoir par son entremise l'agrément de Sa Sainteté, sa bénédiction, et des lettres de recommandation de la S. C. de la Propagande. Sa Sainteté m'accorda tout avec la plus touchante bonté."

Mais ici perce de nouveau la vanité du pèlerin, qui veut que tout le monde sache qu'il se rend en Terre Sainte. "Avant mon départ, dit-il, je crus devoir faire imprimer, pour la plus grande gloire de Dieu, une invitation aux âmes pieuses et ferventes." *Pour la plus*

(1) P. de Géramb. *Pèlerinage à Jérusalem et au Mont-Sinaï.* Préface.

grande gloire de Dieu ! C'est possible, mais sûrement aussi pour la sienne, comme si son pèlerinage devait être un événement de haute importance pour toute la chrétienté. "Ayant quitté avec mes frères, dit-il, notre monastère du Mont-des-Olives, où il ne nous est plus permis de prier et de souffrir loin de la vue des hommes, j'ai senti se renouveler avec plus de force dans mon cœur ulcéré le désir que j'avais formé en sortant, en 1814, du donjon de Vincennes, d'entreprendre en esprit de pénitence le pèlerinage de la Terre Sainte. Je vais donc, je vais, avec l'approbation de mes supérieurs, et honoré des bénédictions du Père commun des fidèles, faire amende honorable pour tant de crimes, et puis, au pied du Calvaire, sur le rocher sanglant où l'immortelle Clémence s'est immolée pour nous, demander la paix de l'Eglise, la persévérance des justes et la conversion des pécheurs. Pécheur moi-même, et le plus ingrat de tous, je m'adresse aux âmes pieuses, je les conjure de joindre leurs prières aux miennes, afin que, présentées toutes au Dieu de miséricorde, sur les lieux mêmes où il a consommé son sacrifice, elles fassent descendre sur les coupables les grâces privilégiées que mon indignité, laissée à elle-même, m'empêcherait d'obtenir." Il ne va à Jérusalem que pour adorer, pleurer et prier. Il verra les monuments sacrés, mais il ne les mesurera pas avec le compas de l'incrédulité. Assez de voyageurs se chargent de ce soin. "La plupart, dit-il, parcourent la Palestine avec une si grande rapidité, qu'ils sont obligés de suppléer par leur imagination à ce qui a échappé à leurs fugitifs regards." (*Pèlerinage à Jérusalem*... Préface)

Le P. de Géramb part de Saint-Urbain le 24 juin 1831; le 25, il est à Lucerne où il reste jusqu'au-delà du 20 août, retardé qu'il est par la maladie. Le 27, il est à Milan, d'où il raconte dans sa Lettre septième la lutte intérieure qu'il eut à soutenir au moment de s'embarquer sur le bateau à vapeur à Magadino. "Il faut, mon cher ami, que je vous révèle ce qui se passa dans mon cœur pendant quelques instants, et vous verrez combien l'orgueil avait encore d'empire sur moi, religieux de la Trappe depuis si longtemps. Le bateau est divisé en deux par es: l'une, couverte, est occupée par des personnes que l'on appelle *comme il faut*; au-dessous est un salon à leur usage; l'autre partie est découverte: la chambre du bas, moins commode et moins ornée, n'est guère occupée que par des personnes d'une condition inférieure, ou par celles qui désirent

voyager avec plus d'économie. Eh bien, le croiriez-vous? rien n'égala mon embarras lorsqu'on me demanda d'une voix assez haute, et devant tout le monde, quelle place je prendrais. Il s'engagea alors entre M. le baron de Géramb et le P. Marie-Joseph un petit combat. Le baron de Géramb voulait prouver au P. Marie-Joseph que tout exigeait impérieusement qu'il prît place dans la première partie. Il avait pour le prouver mille raisons : d'abord la décence, puis le danger de prendre un coup de soleil dont la guérison aurait coûté beaucoup à celui qui avait fait vœu de pauvreté; puis la propreté qui est une vertu, etc., etc. Le P. Marie-Joseph alléguait de son côté que, s'étant voué à l'humilité, il était assez heureux de trouver cette occasion d'expier certains petits reproches qu'il avait à se faire à ce sujet. Avec la grâce de Dieu, le P. Marie-Joseph l'emporta."

Pendant son séjour à Milan, il eut la joie de rencontrer à la frontière des soldats hongrois. Le vieux militaire et le chambellan se réveillant en lui, "je ne puis, écrit-il, vous retracer l'émotion que j'éprouvai... Je leur parlais de notre patrie, de leurs campagnes, du souverain qui les gouverne, Ah! jamais je n'ai pu prononcer son nom sans que mon cœur tressaillît, sans que mes yeux fussent remplis de larmes. J'ai souvent hasardé ma vie, pour ce souverain chéri; je la sacrifirais mille fois encore !..." Une autre joie plus grande lui était réservée, celle de revoir son frère. "Je savais, dit-il, que mon frère le lieutenant-général était à Milan. Je ne l'avais pas vu depuis ma sortie du donjon de Vincennes, époque à laquelle il se trouvait à Parie avec l'armée autrichienne. Ma maladie m'avait retenu deux mois à Lucerne; je craignais que l'amour fraternel ne mît des obstacles à la rapidité de mon voyage; je voulais me rendre au plus tôt à Venise ou à Trieste pour m'embarquer. J'hésitai donc; je ne savais si j'irais le voir. Hélas ! il est triste de se voir un moment pour se quitter peut-être pour joujours. Cependant je n'ai pu résister au besoin de le serrer sur mon cœur... Il me contemplait sans pouvoir se rappeler mes traits, ce bon frère... "C'est bien la voix de Ferdinand, me disait-il, mais j'ai toute la peine possible à le reconnaître." Dix-sept années au monastère de la Trappe avaient sillonné mon front de rides et rendu ma tête chauve, mais elles n'avaient pas changé ma tendresse pour lui."

Le 5 septembre, le P. de Géramb est à Venise, à bord du vaisseau l'*Ulysse*, et part le 7 pour l'île de Chypre. "Le capitaine Ragazz ,

écrit-il, est un fort brave homme; mais il faut s'accoutumer à ses manières; il en a qui sont véritablement à lui. En France on en rirait: il est bizarre, même un peu original. Lorsque je récitais à voix basse mon bréviaire (le P. de Géramb n'était pas dans les ordres, mais en vertu de ses vœux il était tenu à la récitation du bréviaire), dès le premier jour il venait derrière moi et lisait en bredouillant, et cela le plus naturellement du monde. Je fermais alors mon livre, je mettais les doigts sur ma bouche pour lui montrer qu'il fallait se taire. Cette conduite le surprenait beaucoup; il s'en allait alors un peu fâché, et se mettait à chanter le *Te Deum* ou le *Magnificat*. Si j'ai la plume à la main, il vient avec la plus grande simplicité lire ce que j'écris; si je l'éloigne, il va ouvrir mon portefeuille dont il fait l'inventaire avec la meilleure foi possible, et sans y entendre malice. Je lui donne sur les doigts en riant, pour lui faire sentir que cela ne convient pas. Il laisse alors le portefeuille pour prendre la boîte de pains à cacheter; il l'ouvre, les pains s'envolent, et il court pour les ramasser; mais en chemin il trouve mes lunettes; il se les met sur le nez, et, quoiqu'elles ne soient pas à sa vue, il cherche et me rapporte, froissés ou brisés quelques-uns de ces pains que son imprudence a livrés au vent, puis il me demande si j'ai la vue basse,.. Au reste, ce capitaine est bon enfant, complaisant et même pieux..." Ne dirait-on pas un portrait tracé par La Bruyère?

Le P. de Géramb passe deux mois à Larnaca, en Chypre, où il est l'hôte des Franciscains de Terre-Sainte. Il a encore été malade. Enfin le 24 novembre, il apprend qu'une goélette turque part le 28 pour Jaffa. Il en profite et arrive à Jaffa le 3 décembre, et y est encore l'hôte des Franciscains. Le 5 il est à Rama et le 8 à Jérusalem où il fait son entrée en Trappiste, "car, écrit-il, dans ce pays d'infidèles un religieux peut faire ce qu'il n'oserait se permettre dans un Etat réputé chrétien. Une croix de bois et un chapelet pendaient à mon côté. Faut-il le dire à ma honte, je n'aurais pas été fâché d'y joindre le sabre que je portais jadis." Il entre pieds-nus par la porte du Bien-aimé (Bab-el-Kzabil) dans la ville sainte. Les Pères Franciscains le reçoivent avec une charité digne de Celui dont ils gardent le tombeau; il célèbre avec eux la fête de l'Immaculée Conception, et, le lendemain, fait son entrée à ce Saint-Sépulcre

où l'office se célèbre selon le rit des diverses nations chrétiennes : catholiques, grecques, arméniennes. De quels sentiments son âme était remplie, il va nous le dire. "J'aperçus en entrant dans l'église les Pères de Terre-Sainte qui, un balai à la main, nettoyaient, dans le plus grand silence, les parois du petit édifice qui contient le Saint Sépulcre. Je pris aussitôt un balai pour les aider; un des morceaux de jonc s'étant détaché, je le ramassai, et, le contemplant, plein de la pensée du Saint Sépulcre et de la bonté infinie de Dieu, je me disais : Si ce jonc pouvait devenir dans tes mains le sceptre de la terre, à condition que tu ne fusses pas à Jérusalem, que ferais-tu?.. Et celui qui tient ma vie et mon être dans ses mains voyait la réponse de mon cœur... Cela vous paraîtrait-il de la folie? Je vous avoue que je ne changerais pas cette folie contre tous les biens de la terre. Je conserverai précieusement ce morceau de jonc."

Le 27 décembre, à Bethléem, le P. de Géramb assiste à une cérémonie de confirmation faite par le Père Gardien de Terre Sainte. La veille, celui-ci avait confirmé les garçons; le lendemain c'était le tour des filles. Le P. Gardien avait prescrit de ne laisser entrer aucun homme. On ne tint aucun compte de cet ordre. "La multitude composée de catholiques, de Grecs et de Turcs, écrit le P. de Géramb, fut bien plus considérable que la veille, et le tumulte s'accrut en proportion. Le curé les harangua, mais en vain... J'étais à la tribune, et sur les épines. A la fin je me lève, et de toutes mes forces, je crie en arabe : *Oskot* ! *Silence* ! A l'instant les têtes se retournent, et apercevant un homme d'une haute stature, entièrement vêtu de blanc, avec une barbe longue et épaisse, tous demeurent stupéfaits, interdits. Je m'élance aussitôt au milieu d'eux, je fais ouvrir la porte et leur enjoins d'évacuer l'église sur-le-champ. Jamais je n'ai rien vu de semblable. Tous se précipitent vers la porte, comme frappés de terreur; c'est à qui sortira le premier. Doué d'une grande force, je pousse les derniers qui semblent hésiter : l'église est libre, et la cérémonie s'achève paisiblement. Cette victoire ne me coûta que la peine de tenir quelques instants le bras levé et le courage de prononcer énergiquement quelques mots. Il était curieux de voir tous ces turbans, ces barbes noires, ces figures affreuses, ces sabres, ces poignards fuir devant un pèlerin et un ou deux religieux venus à son secours. Je me tins à la porte, et déclarai qu'aucun homme

ne rentrerait. Depuis lors j'ai remarqué plus de calme et de décence, surtout la veille et le jour de l'an, que le Saint-Sacrement était exposé. Cet état de choses se maintient même aux messes basses, où je ne souffre pas le moindre bruit. On se tait quand on me voit." On reconnait là le militaire sous le froc du moine.

fr. GILDAS, O. C. R.

(*A suivre*)

PAGES ROMAINES

L'ÈRE DES REPRÉSAILLES

L'ère des représailles italiennes contre l'Autriche a été inaugurée par le décret du 25 août qui a déclaré le palais de Venise, jusqu'ici siège de l'ambassade de l'empire austro-hongrois près le Vatican, propriété nationale.

Les considérants du décret ne sont pas nombreux : "Vu le caractère italien du palais de Venise à Rome qui, historiquement parlant, faisait partie du domaine de Venise ;

" En face des innombrables et atroces violations du droit des gens commis dans la guerre actuelle par l'empire austro-hongrois, et des dévastations accomplies en dehors de toute raison militaire au détriment des monuments et des édifices de Venise.

" Au double titre de revendication italienne et de justes représailles ;

" De l'avis du Conseil des Ministres, sur la proposition du président du conseil;

" Avons décrété et décrétons ce qui suit :

" Le Palais de Venise, à Rome, fera partie du patrimoine de l'Etat, à dater de la publication du présent décret;

" Le Ministre des Finances, de concert avec les ministres des Affaires Etrangères, de l'Intérieur, de la Guerre, de la Justice, des Cultes, de l'Instruction publique, en assurera l'occupation, après avoir donné un délai au chargé des intérêts austro-hongrois, pour qu'il puisse enlever les archives, les documents, les meubles appartenant à l'ambassade austro-hongroise près le Saint-Siège.—Ce délai ne pourra s'étendre au delà du 31 octobre 1916.

" Nous ordonnons que le présent décret, muni du sceau de l'Etat, soit inséré dans le recueil des lois et décrets du royaume d'Italie, et que l'exécution en soit assurée par les autorités compétentes.

" Rome, le 25 août 1916.

" THOMAS DE SAVOIE
" BOSELLI, *président du conseil.*"

A première vue, cette expropriation forcée du palais historique de Venise ne paraît qu'un incident de la grande guerre, à peine digne d'être noté ; en réalité, elle touche à la fameuse loi dite des "garanties" dont l'article II consacre l'immunité des ambassades accréditées près du Saint-Siège.

En expropriant par un simple décret un palais dont l'extraterritorialité était reconnue par la loi des "garanties", l'Italie affirme officiellement aujourd'hui que ce qu'elle a cru devoir promulguer, après la spoliation pontificale de 1870, pour rassurer le monde catholique sur l'indépendance du Saint-Siège, peut être modifié par elle-même, sans l'intervention d'aucune puissance, ses rapports avec la Papauté étant exclusivement nationaux.

Cette affirmation, loin d'être brutale, est au contraire habilement déguisée sous le prétexte que le palais de Venise faisant, historiquement parlant, partie de l'ancienne République, aurait dû suivre le sort des domaines de la Reine de l'Adriatique, quand celle-ci, par la double cession de l'Autriche à Napoléon III et de Napoléon III à l'Italie, fut incorporée au nouveau royaume. Le décret passe sous silence la réserve explicite que l'empereur François-Joseph fit au sujet de ce palais, quand il céda la Vénétie à l'empereur des Français.

Le motif des représailles invoqué à son tour, après les actes de vandalisme causés par les Autrichiens sur la cité de saint Marc, est non moins habilement invoqué pour éloigner toute protestation, si bien que les catholiques eux-mêmes ont applaudi sans penser, ou sans vouloir penser, aux conséquences logiques d'un acte qui porte certainement atteinte à la loi des "garanties."

En effet, si par suite de la guerre, l'ambassade austro-hongroise près le roi d'Italie a cessé d'exister, l'ambassade austro-hongroise près le Saint-Siège n'a pas cessé d'être. L'absence momentanée du titulaire ne crée pas l'abolition de la représentation officielle d'un Etat qui continue ses rapports avec la Papauté. Dès lors, la main-mise de l'Italie sur un palais jouissant de toutes les immunités diplomatiques, que ce soit sous prétexte historique, ou par motif de représailles, apparaît comme la violation d'un droit international consacré lui-même par la loi nationale des "garanties" (1). Le délai concédé au représentant de l'Espagne chargé de la garde des archives, pour en assurer l'enlèvement, n'est que pour mieux dissimuler le véritable état de la question.

Quoi qu'il en soit, l'Italie a acclamé la promulgation du décret du 25 août qui, en réalité, ne fut publié que le 26 par la presse.—Il était à peine signé que communication en était faite à l'ambassadeur d'Espagne près le Quirinal qui en informa aussitôt son collègue près le Saint-Siège; la teneur en fut télégraphiée le jour même au roi d'Espagne et à son ambassadeur près la cour de Vienne.

Elevé vers le milieu du XVe siècle par le cardinal Pierre Barbo, qui devint pape sous le nom de Paul II, le palais de Venise, dont l'extérieur a l'aspect sévère des édifices moyen-âge, est tout autre à l'intérieur, où la Renaissance y a étalé toutes ses richesses dans la décoration des murs et des plafonds.

Malheureusement, en ses quatre siècles d'existence, le palais a subi de nombreuses transformations qui en modifièrent beaucoup l'état primitif, et dont la dernière fut la translation du Palazzetto, qui, démoli pour agrandir la place de Venise, fut reconstruit, avec les mêmes pierres auparavant numérotées, à l'autre extrémité du palais, en 1910.

Depuis longtemps désireuse de posséder ce palais, l'Italie en avait proposé l'achat à l'Autriche à divers prix variant de dix à quinze millions. Deux fois les pourparlers semblèrent être sur le point d'aboutir, quand le prétexte vrai ou faux de la crainte de déplaire au Saint-Siège avait été allégué par le gouvernement autrichien pour en ajourner la solution à une date indéterminée.

Le 31 octobre courant, l'antique bannière de saint Marc, offerte par la commission des intérêts économiques de Venise, flottera sur le nouveau palais national à côté du drapeau italien.

En attendant, et toujours à titre de représailles, la plaque commémorative qui, au Capitole, rappelait le souvenir de la visite à Rome de Guillaume II, a été descellée non moins que celles qui gardaient la mémoire de la venue à Rome

(1) On sait que, depuis, le Saint-Siège, par la voix du cardinal Secrétaire d Etat, a protesté contre cette expropriation. N. D. L. R.

de l'empereur François I d'Autriche et des autres souverains du même empire. Où iront-elles attendre des jours plus heureux pour elles, (car le Romain, loin de briser comme le Français, garde tout ce qui touche à l'histoire). Peut-être dans l'enceinte de la tour du Capitole où, après 1870, les plaques qui commémoraient les noms des généraux Oudinot et Lamoricière, enlevées elles aussi de la place d'honneur qu'elles occupaient dans les salles du Capitole, furent reléguées parce qu'elles étaient le symbole d'un régime déchu.

Ces représailles ne suffisent pas au sentiment populaire qui, comme conséquence du considérant qui déclare l'Autriche déchue ds sa possession du palais de Venise, parce que ce palais est essentiellement italien depuis la cession de la Vénétie, réclame que l'ordre de la Couronne de fer que confère l'empereur d'Autriche soit déclaré ordre italien et désormais décerné par le roi d'Italie.

Dans l'esprit de Napoléon qui le fonda, en juin 1808, cet ordre de chevalerie était destiné à récompenser tous les services rendus au royaume d'Italie, soit dans la carrière des armes, soit dans celles de la magistrature, de l'administration, des Beaux-Arts, etc.—Italien par le but de sa création, il l'était encore par le nom même qui lui fut donné, puisque c'est celui de cette vieille couronne qui, forgée sous Théodelinde, veuve de Autard, roi des Lombards, servit au couronnement d'Argilulphe, duc de Turin, que cette princesse épousa en 591, à celui de Charlemagne en qualité de roi de Lombardie, de Charles Quint, à Bologne, en 1530, de Napoléon, à Milan, en 1808, et aux autres rois d'Italie.

Quand, à la chute de Napoléon, la Lombardie passa sous le sceptre des empereurs d'Autriche, l'empereur François I se garda bien de supprimer un ordre qui, entre ses mains, devenait comme le symbole des droits qu'il exerçait sur le royaume Lombard-Vénétien, mais il le réorganisa, s'en réserva la grande maîtrise qui devait passer à ses successeurs, et substitua l'aigle impérial autrichien à l'aigle napoléonien.

Si, en 1866, l'Italie put réclamer à bon droit la restitution de la couronne de fer enlevée en 1859 de Monza où elle était depuis si longtemps jalousement gardée, pourquoi, aujourd'hui, ne réclamerait-elle pas auprès des chancelleries européennes le droit de retour de l'ordre de la Couronne de fer qui est sien à tant de titres?

L'Italie en était aux joies multiples de ses représailles qui accroissaient son patrimoine artistique national, quand, dans la nuit du 13 septembre, des hydravions survolant Venise lancèrent des bombes incendiaires et explosives qui, atteignant l'asile des vieillards, des édifices privés, endommagèrent fortement l'église des Saints Jean et Paul, l'une des plus importantes de la ville, un vrai musée de l'art vénitien au XVe siècle.

Les Dominicains la construisirent en style gothique, lui donnèrent trois nefs, un transept et une coupole. Pendant trois siècles, les plus grands artistes travaillèrent à son ornementation. Martino de Fiesole y sculpta le sépulcre de Tommaso Mocenigo, une merveille de l'art du commencement du XVe siècle, et dans lequel le gothique disparut pour céder la place aux formes élégantes de la Renaissance,—Pierre Lombard y construisit la tombe de Pietro Mocenigo, et Tullio Lombard, celle d'Andrea Vendramin qui sont des œuvres d'une telle importance qu'il est superflu de le rappeler.

La République de Venise eut une particulière affection pour cette église où reposaient les restes mortels du Doge qui défendit Constantinople contre Bajazet et de celui qui porta glorieusement les armes vénitiennes à Smyrne, à Négrepont, à Chypre, à Scutari, et chaque année, elle venait officiellement y célébrer l'anniversaire de ses victoires sur les Turcs.

Enrichie par toutes les générations, cette église gardait la célèbre icone de Giambellino et de Carpaccio, des tableaux de Cima de Conegliano, de Lorenzo Lotto et autres vieux maîtres, et une magnifique copie du martyre de saint Pierre par le Titien, qui fut détruite par l'incendie en 1867.

La bombe autrichienne, pénétrant par la voûte de la grande nef, est allée

éclater près du mur de l'un des bas côtés, suivant ainsi une ligne diagonale. Les éclats de l'explosion ont atteint les monuments funèbres des doges Mocenigo et Valier,que les nombreux sacs de sable qui avaient été entassés devant eux pour les protéger,ont sauvés de la destruction.—Les tableaux ayant tous été enlevés au début des hostilités, on n'a donc à déplorer la perte d'aucun d'eux; seule, l'œuvre de Piazzetta, qui n'avait pu être transportée, a subi des dégâts, heureusement nullement irréparables.

Pour sauvegarder désormais les autres merveilles de Venise, une proposition ingénieuse a été faite au gouvernement italien, par l'intermédiaire de la presse; nul doute que sa prise en considération ne fût une réelle garantie contre la barbarie ennemie. Sa réalisation transformerait Venise en un camp de concentration dans lequel seraient réunis les plus riches Allemands et Autrichiens actuellement détenus dans les diverses parties de l'Italie. La puissance financière et aristocratique austro-allemande serait plus forte pour protéger ce que la religion a de plus auguste, les arts de plus précieux, que la *Kultur* tant vantée de l'Allemagne, et le monde n'aurait pas à déplorer la destruction systématique de tant de merveilles dont les siècles ont doté la belle Venise.

DON PAOLO AGOSTO.

BIBLIOGRAPHIE CANADIENNE

FERNAND SAINT-JACQUES, *Lettres à Claude*, chez l'auteur à Québec, 16 rue Laval. Les *Lettres à Claude*, au nombre de quatre-vingt-dix, couvrent 282 pages. Elles sont renfermées dans un volume in-douze, de belle taille, de belle tournure, de bel aspect. Le livre a un air de jeunesse séduisant. Rien qu'à le voir on a envie de le connaître intimement, on a envie de le lire. Et quiconque s'abandonne à son inclination n'éprouve ni déplaisir ni déception : l'intérieur ressemble à l'extérieur; l'âme du livre, si nous pouvons ainsi parler, répond exactement à la forme et à l'apparence du corps.

Les *Lettres à Claude* sont pleines de fraîcheur; elles sont d'une lecture attachante et saine; elles plaisent et instruisent.

Les *Lettres à Claude* intéressent tout le monde. Mais elles s'adressent aux jeunes, jeunes gens et jeunes filles : ....“ Aux jeunes, dit l'auteur, aux étudiants, aux écoliers et aussi—par ricochet—aux écolières, à tous deux qui veulent se donner l'illusion de correspondre avec un ami qui les comprenne, qui les aime et qui les sermonne en toute amitié.”

Les *Lettres à Claude* fourmillent ou plutôt sont tissées de bons conseils sur la piété, l'obéissance, la charité, le dévouement, la vie de famille, l'esprit chrétien et même l'esprit catholique, la mortification, le devoir, le travail, la conversation, la tenue, la politesse, les lectures, le style, etc. Elles touchent à une multitude de sujets; elles prêchent on pourrait dire toutes les vertus naturelles et surnaturelles, visant une fin très élevée: le perfectionnement de *tout* l'homme.

Dans sa préface M. Saint-Jacques nous fait cet aveu: “ *Les Lettres à Claude* sentent leur jeunesse. L'auteur ne se le dissimule pas; il sait que, recommencées dans dix ans, elles seraient plus sérieuses, plus mûries, plus cohérentes ”....

Un auteur qui s'apprécie avec tant de justesse, qui aperçoit si bien les lacunes de son ouvrage et qui fait une confession si sincère, s'en va vite vers la maturité; nous croyons qu'il y sera rendu avant même que dix ans soient passés....

Les *Lettres à Claude* constituent une œuvre de jeunesse: si, comme le regrette M. Saint-Jacques lui-même, elles n'ont point le caractère d'une pleine maturité ni de la force et de la cohérence doctrinales, elles sont excusables. Et autant

que le fond, nous excusons le style, simple, alerte, claire, mais un peu uniforme de ton, qui n'a acquis ni sa personnalité complète ni sa trempe définitive.

Telles qu'elles sont, les *Lettres à Claude* dénotent un talent fécond et méritent une bonne mention honorable. Et elles feront du bien. Jeunes gens, prenez et lisez.

C. L.

Une paroisse d'avenir, Laflèche, Saskatchewan. Sous ce titre attrayant, l'Association catholique franco-canadienne de ce centre déjà florissant raconte, dans une brochure de 16 pages, avec illustrations d'après nature, ce qu'est devenu leur domaine après dix années d'existence. Il ne s'agit pas ici de réclame pour faire valoir des terres plus ou moins colonisables, avec chance de déception et de découragement pour les naïfs qui s'y sont laissés prendre, mais d'une vraie paroisse canadienne-française, déjà organisée, qui invite les compatriotes à venir partager sa prospérité. L'âme dirigeante de cet appel est un prêtre de France, qui a su vite saisir la vraie situation, et trouver, dans les plaines fertiles de l'Ouest, l'occasion d'exercer à la fois son talent de colonisateur et son zèle de pasteur d'âmes, de façon intelligente, patriotique et apostolique. Puisse sa brochure renseigner et attirer des recrues dignes de celles qui se sont les premières rendues sur place et qui clament aujourd'hui à tout bon entendeur, avec statistiques à l'appui, l'heureux placement qu'ils ont fait de leurs capitaux en argent et en énergie.

L. L.

BIBLIOGRAPHIE ETRANGERE

Robert VALLERY-RADOT, *Anthologie de la poésie catholique, depuis Villon jusqu'à nos jours*, in-12. Paris, Crès, 356 pages. Nul ne peut mieux que l'auteur nous dire quel esprit a présidé à la composition de ce recueil : " Nous ne croyons pas qu'un poème, par le fait seul qu'il invoque un Dieu quelconque, élève et purifie l'âme ; trop souvent, sous le Nom Incommunicable, la poésie exalte nos passions ou nos chimères ; à plus forte raison quand elle s'adresse à l'Idéal et autres idoles creuses. Nous avons donc écarté tous les poèmes de vague spiritualisme, trouvant plus neuf, plus émouvant et aussi plus utile, de rechercher dans notre littérature lyrique les vers qui célèbrent les réalités de notre foi : l'Etre personnel de Dieu, sa présence dans le monde et sa puissance, l'Incarnation de son Fils unique, la Rédemption, la Communion des saints, la Remission des péchés, la Résurrection de la chair et la Vie éternelle, en bref, les adorables vérités qui sont notre pain quotidien." C'est encore l'auteur qui écrit : " Désormais, la fiction mythologique est bien morte en poésie et l'on ne voit plus sous quels avatars elle pourrait revivre. Il n'y a plus que deux partis à prendre : ou le culte minutieux et désespérément puéril de l'instant qui s'écoule et de la chair qui se fane, ou l'adoration de l'Eternel en qui tout vit. Jamais les symboles de notre foi ne nous sont apparus avec autant d'éclat dans leur immortelle jeunesse, et n'ont sollicité avec plus de séduction nos rêves les plus héroïques et les plus tendres. Un royaume presque inconnu à la poésie séculière, et où seul Dante a osé s'aventurer, s'ouvre maintenant à nos yeux éblouis de tant de richesse : le royaume de la Grâce. L'art semble le pressentir qui revient à l'étude des mystiques, etc."

On voit déjà ce qu'un esprit si élevé, un sens religieux si profond et éclairé, a pu choisir dans la poésie catholique française, " non les pièces les plus ignorées, mais les plus dignes en effet d'être choisies." Tout le livre est sain, bienfaisant à l'égal des meilleurs ouvrages de piété, je dis " les meilleurs," car les bons, ou soi-disant

tels, ne valent pas cher. Après Charles d'Orléans, Villon, Ronsard, du Bellay, Desportes, Bertaux, Malherbe, Arnaud d'Andilly, Corneille, Racine, Bossuet — saviez-vous que Bossuet était grand poète? — viennent Madame Desbordes-Valmore (*La Couronne effeuillée, Les Sanglots*, etc.), Lamartine (*La Présence réelle, Prière, O voix surnaturelle*, etc.), Victor Hugo (*Ecce homo, La Rédemption*, etc.), Paul Verlaine (6 pièces : *C'est la fête du blé*...), Germain Nouveau (Gloire *aux cathédrales*), Verhaeren, Le Cardonnel, Mithouard, Francis Jammes (5 pièces), Paul Claudel (7 pièces), Louis Mercier, Charles Guérin (10 pièces), Charles Péguy (5 pièces), dont *Prière pour nous autres charnels*) ; Victor Kinon (*Dédicace de la maison*, une beauté), Thomas Braun, Albert Fleury, Aimé Lafon.

D'autres noms et d'autres poèmes que l'index néglige de faire connaître, apparaissent dans un appendice malheureusement trop court: André Lafon (extrait de *La Maison pauvre*), François Mauriac (*Mains jointes*), Armand Praviel (*Cantique des Saisons*), Charles Grolleau, (auteur de *Sur la Route claire*, un pur chef-d'œuvre, dont une seule pièce est citée ici), André Delacour, Louis Pise, Bonté, Nouet, Nothomb, Sylvercruys, et enfin M. Vallery-Radot lui-même (*Impropères, l'Eau du Puits*).

Donnons au moins cette fin d'un sonnet de M. Grolleau :

C'est pouquoi me voici, très pauvre, devant Vous,
Balbutiant encore et cependant jaloux,
O Verbe! d'être un peu l'humble écho de Vous-même...

Et je sens dans mon cœur monter comme la mer,
Plus tendre et plus puissant que les mots de la chair,
Un silence divin qui prie et qui vous aime.

Donnons aussi deux strophes de M. Vallery-Radot :

Alors sans mon amour tu n'aurais pas pu vivre ;
Ton épaule docile attendait mon fardeau,
Et tu partais, dès l'aube, ardent à me poursuivre,
A travers le désert sans feuillage et sans eau.

Tu ne trouvais jamais l'oasis trop lointaine,
Mais fidèle aux sentiers que je t'avais tracès,
Tu te hâtais, sachant que j'étais la fontaine
Et le palmier dont l'ombre est fraîche aux yeux blessés.

P. C.

Russie et Démocratie.—La pieuvre allemande en Russie, par G. de WESSELITSK. Introduction par Henry Cust. Traduit de l'anglais par M. de Vaux-Phalipau, In-8, 2.50. (P. Lethiellieux, éditeur).—Nouvelle preuve de l'habileté avec laquelle se fait la conquête allemande des pays étrangers en temps de paix. Ces infiltrations en Russie ont failli faire de ce vaste pays comme une vassale de la Bocherie. Convaincante démonstration. L'avertissement peut avoir sa valeur. D'autres infiltrations, bien que non allemandes, mais tout aussi dangereuses se font chez nous. Peut-être n'avons-nous pas l'œil assez ouvert et sommes-nous trop indifférents.....!

C.

Le Directeur-propriétaire, - - - - - Le chan. L. LINDSAY
Imprimerie de L'ÉVÉNEMENT, 30 rue de la Fabrique, Québec.

LA NOUVELLE-FRANCE

TOME XV NOVEMBRE 1916 No 11

LE SEPTIÈME CENTENAIRE DES DOMINICAINS

A. FELICI. DIE
QUO. SEPTEM. ABHINC. SÆCULIS
APOSTOLICUS. PATER. DOMINICUS
MANDANTE. CHRISTI. VICARIO
UT. OLIM. DEI. FILIUS. DUODECIM
PRIMOS. OPERARIOS. MISIT
OMNI. CREATURÆ. EVANGELIUM. NUNTIARE
GLORIÆ. DIVINÆ. ANIMARUMQUE. SALUTIS. CUPIDI
LAUDARE. BENEDICERE. PRÆDICARE
NUMQUAM. DESTITERE
DISCIPLINÆ. SACRÆ. ANGELICO. DUCE. DOCTORES. INCLYTI
VERITATEM. UBIQUE. VINDICARUNT
QUORUM. VERBI. PRÆCONUM
IN. OMNEM. TERRAM, SONUS. EXIVIT
QUARE. CUM. ECCLESIA, MATRE. TOT. FILIORUM. LÆTANTES
MARTYRUM. CONFESSORUM. VIRGINUM. ORDINIS
CANDIDATO. IN. CŒLIS. PLAUDENTE. EXERCITU
EXSULES. NOS. PATRIAM. SPIRANTES
D. O. M.
ET. DEIPARÆ. SSMI. ROSARII. REGINÆ
FRATRUM. PRÆDICATORUM. PIÆ. PATRONÆ
HOSANNA. LAUDIS. ET. GRATIÆ
CONCORDI. VOCE. CANIMUS

(TRADUCTION)

Depuis l'heureux jour, il y a de cela sept siècles, où l'apostolique Père Dominique, sur l'ordre du Vicaire du Christ, envoya ses premiers ouvriers, comme autrefois le Fils de Dieu les Douze, annoncer l'Evangile à toute créature, désireux de la gloire divine et du salut des âmes, ils n'ont jamais cessé de louer Dieu, de bénir, de prêcher; maîtres illustres de la science sacrée, avec le Docteur Angélique pour guide, ils ont partout fait triompher la vérité, et la parole de ces hérauts du Verbe a retenti par toute la terre; aussi, nous associant à la joie de l'Eglise mère de si nombreux fils, et aux applaudissements de la blanche armée des martyrs, des confesseurs, des vierges de l'Ordre au ciel, nous exilés, qui aspirons à la Patrie, au Dieu très bon et très grand, et à la Vierge Reine du Très-Saint Rosaire, patronne aimante des Frères Prêcheurs, chantons d'un commun accord l'hosanna de la louange et de la reconnaissance.

LE CÉSARO-PAPISME ET LES LUTTES CONTRE LE CONCILE DE CHALCÉDOINE

Schisme d'Acace et publication de l'Henoticon.

Si Rome n'opposa aux empiètements de Constantinople que des plaintes remplies de longanimité, il n'en fut pas de même du siège patriarcal d'Alexandrie, dont le 28ème canon de Chalcédoine lésait directement les droits. En Egypte le bruit se répandit vite qu'à Chalcédoine les Pères conciliaires n'avaient été que les instruments du Patriarche impérial, qu'on y avait tramé la ruine de l'Eglise alexandrine, et qu'on n'avait cherché dans la condamnation d'Eutychès qu'un moyen détourné de condamner Cyrille (1). Aussi, quand le Concile eut averti le préfet d'avoir à installer Proterius sur le siège de saint Marc, à la place de Dioscore, les partisans de celui-ci, en qui ils voyaient le défenseur de la dignité de leur ville, furent prompts à la révolte. Il y eut bataille dans les rues. Les soldats impériaux chargés de soutenir l'élu du concile durent se réfugier

1.—Il faut dire qu'Eutychès appuyait son erreur sur certaines expressions peu correctes, dont Cyrille s'était servi dans la chaleur de sa lutte contre Nestorius. Le grand évêque alexandrin avait en effet dans ses anathématismes employé les termes *mia physis* ou encore *enôsis physikè* pour exprimer l'unité de personne dans le Christ. Philologiquement ces mots étaient malheureux; mais Cyrille avait lui-même expliqué sa pensée (qui restait parfaitement orthodoxe) dans sa réponse à Jean d'Antioche. Seulement Dioscore aurait voulu voir triompher la doctrine des *anathématismes* interprétée dans le sens monophysite, tenir ainsi le haut bout dans la question dogmatique et régenter l'Orient à sa guise. Pour abaisser Antioche aussi bien que Constantinople, il commença par accuser son école de *Nestorianisme* parcequ'elle admettait la distinction des deux natures *in concreto*. Jugeant que les arguments abstraits seraient insuffisants à lui procurer la victoire, il avait fait convoquer par l'Empereur à son *Brigandage d'Ephèse* l'archimandrite *Barsumas* comme représentant de tous les *Abbés* d'Orient, Celui-ci, pour imposer plus sûrement son opinion, ou plutôt celle de Dioscore, s'était fait escorter de mille moines aux poings solides, qu'il poussa sans vergogne au meurtre de Flavien. Après avoir paru à la 4ème session du Concile de Chalcédoine, pour s'expliquer sur la mort du vénérable Patriarche de Constantinople, il rentra en Syrie, où, rebelle aux exhortations de Marcien et de Pulchérie, il ne cessa de répandre le monophysisme jusqu'à sa mort (458). Par son disciple *Samuel* il fit pénétrer l'hérésie jusque chez les Arméniens. Il est vénéré par les Jacobites comme un thaumaturge et un saint.

dans le Sérapeum, où ils périrent brûlés vifs. Un nouveau déploiement de forces se préparait à rétablir l'ordre quand deux clercs du parti de Dioscore, *Timothee Ailouros* (le chat) et Mongus (*Mongos*, l'enroué), firent défection et entraînèrent à leur suite un certain nombre d'évêques et de moines. Proterius vécut ainsi sous la protection des soldats du *Basileus*, ayant contre lui la majorité de son clergé et de son peuple. Mais à la mort de l'empereur Marcien, (457), *Ailouros* et *Mongos* organisèrent une autre émeute; Proterius fut massacré et Timothée Ailouros prit sa place. Sans perdre de temps celui-ci réunit un concile, où il lança l'anathème contre le Basileus Léon, contre le pape du même nom, contre Anatole de Constantinople, contre le Concile de Chalcédoine et où il assigna des sièges à ses partisans par toute l'Egypte. En réponse à ces gestes audacieux, l'empereur Léon I, après avoir consulté seize cents évêques, fit déposer *Ailouros* et le remplaça par Timothée Salophaciolos (le sage), qui parvint à maintenir la paix dans son diocèse jusqu'en 475, année ou s'accomplit une révolution importante. Zénon, gendre de Léon 1er, succéda sur le trône impérial à Léon II, mais fut promptement renversé par l'usurpateur Basiliscus, qui, partisan déclaré du monophysisme, se hâta de réintégrer Ailouros dans ses fonctions d'évêque, puis exigea que tous les chefs d'églises signassent un édit anathématisant la lettre du pape Léon à Flavien (*épist. 28*) et les nouveautés de Chalcédoine. Non contents d'obéir, cinq cents évêques enriron des patriarcats d'Alexandrie, d'Antioche, de Jérusalem, manifestèrent leur satisfaction par des éloges serviles à l'adresse de la personne impériale se transformant en pape. Toutefois Acace de Constantinople refusa sa signature, en punition de quoi Basiliscus retira tous les privilèges dont Chalcédoine avait doté son siège. Ailouros ne dissimula pas sa joie de voir enfin annuler les usurpations de Constantinople; mais sa joie fut de courte durée. Basiliscus, apprenant que Zénon approchait de la ville à la tête d'une forte armée, jugea prudent de se réconcilier avec Acace et le peuple Il n'hésita même pas à prononcer la nullité de ses précédents édits. Irrité et déçu, Ailouros convoqua un synode à Ephèse, où fut votée une adresse suppliant l'empereur de maintenir son premier décret et l'annulation de Chalcédoine, où l'évêque Paul fut rétabli sur son siège d'Ephèse auquel on ren-

dait en même temps son titre et ses droits d'exarchat ; où furent prononcées enfin la déchéance d'Acace et l'abolition des privilèges de Constantinople. Mais Acace ne s'émut guère de toutes ces foudres dirigées contre lui et son siège ; Zénon venait de reprendre le dessus sur Basiliscus et le Patriarche byzantin, appuyé par le nouveau souverain, ne tarda pas à se conduire en vrai pape dans tout l'Orient. Il commença naturellement par se payer le plaisir de la revanche en déposant Ailouros, puis il sacra un titulaire pour Antioche, où les désordres occasionnés par les partisans du monophysite Pierre le Foulon avaient causé le meurtre d'un évêque (1). Ce ne fut pas tout. Timothée Salophaciolos, dont il avait favorisé la réintégration sur le trône épiscopal de saint Marc, étant mort, il refusa de reconnaître pour successeur Jean Talaïa, moine économe de l'Eglise alexandrine, élu régulièrement et très orthodoxe; il fit nommer à sa place Pierre Mongus, qui avait déjà occupé le siège d'Alexandrie après Ailouros, mais avait été déposé par l'empereur Zénon. De tels abus de pouvoir étaient la conséquence d'un grand événement religieux dans l'Empire : Zénon venait de publier, sous l'influence d'Acace, son fameux *Henoticon* (482), symbole de foi différent de celui de Nicée, où l'on évitait de prononcer es mots irritants de une

1.—Pierre le Foulon ayant été déposé par un synode d'Antioche, Jean d'Apamée, qui avait été ordonné par le Foulon lui-même, mais qui n'avait pas été reçu par sa ville (Apamée), était revenu d'Antioche et avait pris la place de son consécrateur. Déposé à son tour, il fut remplacé par un homme pieux, Etienne, qui annonça son élévation à Acace de Constantinople. Celui-ci, agissant en pape d'Orient, réunit un concile *endèmousa*, confirma la déposition du Foulon et l'élévation d'Etienne. Mais Etienne mourut en 481. Un autre Etienne fut nommé évêque d'Antioche, accusé de Nestorianisme par les partisans du Foulon, justifié par un synode réuni à Laodicée sur l'ordre de Zénon. Mécontents, les Foulonistes s'emparèrent d'Etienne et le massacrèrent avec des roseaux pointus dans le *baptisterium* du saint martyr Balaam. Comme punition, Zénon confia à Acace le soin de nommer un évêque pour Antioche. Calendion fut choisi et parvint à faire reconnaître son élection par un synode tenu dans la capitale de la Syrie, puis, par le pape Simplicius, tandis que *Codonatus*, qui n'était autre que Jean d'Apamée, était de nouveau élu par les Antiochiens. Toutefois ce dernier ne voulut pas faire trop d'opposition à l'évêque nommé par Acace; il consentit à recevoir de celui-ci l'évêché de Tyr, en compensation: compromis que le pape déclara de nulle valeur.

On le voit, Acace prenait au sérieux le 28ème canon de Chalcédoine; il agissait en potentat même dans le patriarcat d'Antioche.

ou deux natures, et par où on se flattait de rétablir la paix (1). Or on savait Pierre Mongus complètement acquis au nouveau formulaire dogmatique, tandis qu'on était moins sûr de la souplesse de Talaïa (2). Peu de temps après Mongus annonçait à Constantinople que, par le moyen de l'*Henoticon*, il avait refait l'union entre orthodoxes et monophysites. La nouvelle tenait plus de la courtisannerie que de la vérité: l'union était à peine apparente. En Egypte, comme un peu partout d'ailleurs, plus les empereurs imaginaient d'expédients pour faire l'unité, plus la division s'accentuait entre leurs sujets. Comment les Alexandrins, en particulier, se seraient-ils unanimement groupés autour de prélats excommuniés par Rome et créatures de Constantinople? Ni les orthodoxes, ni les monophysites ne pouvaient les accepter. Le résultat fut la multiplication des sectes et une source de nouveaux embarras pour le Pouvoir Il se forma trois confessions distinctes, sans compter les subdivisions et les résidus hérétiques (3): a) les *catholiques*, fidèles à la mémoire de

1.—Acace, en faisant rédiger l'*Henoticon*, imitait Timothée Ailouros, qui avait fait publier par Basiliscus la lettre circulaire *enkyklion*, où on ne reconnaissait comme légitimes que les trois premiers conciles œcuméniques. Cinq cents évêques avaient souscrit cet édit, et le concile, présidé par Ailouros à Ephèse, le qualifia d'encyclique "divine et apostolique." Basiliscus la rétracta pourtant et remplaça par l'*antienkyklion*, qui ne fut sans doute ni moins divine, ni moins apostolique aux yeux de ces prélats courtisans.

2.—C'est même Pierre Mongus, qui avait déterminé Acace et Zénon à imaginer un compromis dogmatique pour ramener les monophysites. Il leur avait ensuite représenté la nécessité de mettre à Alexandrie un évêque agréable au peuple. Cet évêque ne pouvait être que lui évidemment.Acace avait consenti à cette suggestion d'autant plus volontiers que son orgueil avait été froissé par Talaïa, qui n'avait pas envoyé de circulaire à Constantinople pour annoncer son élection. Talaïa vint à Rome en appeler au Saint-Siège. Félix III envoya des légats, Vital et Misène, qui se laissèrent corrompre et signèrent un jugement favorable aux deux complices, Acace et Mongus. En 484 le pape reprit l'affaire, déchargea les légats de leur mission, excommunia Acace et Mongus. Un moine attacha au manteau d'Acace la sentence d'excommunication portée par Félix III, audace qui lui coûta la vie. Le Patriarche offensé raya le nom du pape des diptyques de l'église de Constantinople. Ce fut le schisme déclaré. Les apologistes d'Acace, la cour impériale en tête, soutenaient que le pape n'avait pas le droit de condamner l'évêque de la Nouvelle Rome hors d'un Concile général, qu'il avait méconnu les prérogatives accordées au siège de cette ville par le 28ième canon de Chalcédoine. Ainsi, ce 28ème canon, trente ans après sa promulgation, produisait ses effets. La moitié de l'empire, grâce à lui, était dans l'hérésie, et Constantinople dans le schisme.

3.—Parmi les résidus hérétiques on peut noter les *Agnoïtes*, qui prétendaient que Jésus-Christ avait ignoré le jour du jugement. Plus tard, vers 538, Jean le grammairien dit Philopon, un Acéphale, professa trois natures en Dieu, ce qui supposait trois dieux et fit donner à ses sectateurs le nom de *Tritbéistes*.

Proterius, assassiné en 457; b) les *monophysites* anti-chalcédoniens, rangés sous la bannière de saint Dioscore, qualifiés d'acéphales (sans tête); c) les *hénoticiens*, monophysites mixtes, partisans de l'Hénotique.

Ceux-ci eurent naturellement les faveurs du Pouvoir tant que dura la rupture entre Rome et Constantinople, c'est-à-dire de 484 à 519. Pendant ces trente-cinq ans on vit même renaître chez les Princes temporels une tyrannie religieuse qui ne fut pas loin d'égaler celle exercée par Constance, le grand protecteur de l'arianisme. Exils et persécutions allèrent bon train. Voyez ! Anastase le Silentiaire, successeur de Zénon, veut à tout prix imposer au monde chrétien l'*Henoticon :* dans ce but il favorise contre Symmaque l'élection de l'anti-pape Laurentius; il expulse de leurs sièges Flavien d'Antioche et Elie de Jérusalem, qui avaient éventé le projet d'un concile pour annuler celui de Chalcédoine, il dépose le Patriarche de sa ville impériale, Macédonius, qui ne réprouva pas assez nettement Chalcédoine, et le remplace par Timothée, un docile prélat de cour. Il joint d'ailleurs la duplicité à la violence. Effrayé par une émeute. il a promis une réunion œcuménique à Héraclée; pour rendre inefficace sa promesse, sans paraître y manquer, il fait défendre secrètement au pape d'y envoyer des légats, tandis qu'il l'invite publiquement à y assister; il disperse par ses soldats les évêques qu'il y a convoqués. Malgré tout, lettres et légats lui sont-ils venus de Rome, il refuse de les recevoir et écrit au pape Hormisdas qu'il n'a que faire de ses décisions dans les choses divines, qu'il appartient aux Augustes de commander, et aux Pontifes d'obéir.

Heureusement Justin 1er (518-527) fut mieux inspiré. Dès la première année de son règne, le jour de Pâques, en présence des légats d'Hormisdas, après que le Patriarche Jean II et plusieurs évêques eurent adhéré au formulaire de foi rédigé par le pape, l'union entre Rome et l'Orient fut solennellement rétablie, Chalcédoine reconnu, et une fête spéciale instituée en l'honneur du 4ème Concile œcuménique. Le successeur de Jean II, Epiphane (520-535), fut chargé, *comme délégué du pape*, de réconcilier les hérétiques avec l'Eglise. Sur tous les sièges on revit des titulaires vraiment orthodoxes, sauf sur celui d'Alexandrie, où l'hérétique Timothée III réussit à se maintenir jusqu'en 536. Ainsi finit ce schisme, dit d'Acace,

qui d'une part démontra si bien l'impuissance radicale des princes à régenter l'Eglise, et d'autre part mit en un singulier relief la primauté du successeur de Pierre. Celui-ci, par ses protestations énergiques et incessantes contre les édits impériaux, par ses directions envoyées aux évêques et ses exhortations aux fidèles, confirma vraiment ses frères et ses fils dans la foi; il sauva l'indépendance de la société du Christ. Que fût-elle devenue, cette indépendance sacrée, si elle n'avait eu pour sauvegarde que le Patriarche de Constantinople, lequel savait déployer de l'énergie pour s'attribuer les mêmes privilèges que le siège de Rome, mais s'en montrait en même temps indigne par sa lâcheté et son servilisme devant les usurpations du Prince? Lâcheté et servilisme ne sont-ils pas d'ailleurs la conséquence obligée de l'orgueil, qui ne peut appuyer ses prétentions sur le droit et la justice? Que lui reste-t-il sinon de les appuyer sur la force, qu'il doit implorer en rampant? Ces vaniteux et serviles Byzantins n'allaient pas tarder à recevoir du pape une autre belle leçon de courage et d'indépendance. En l'année 536 arrivait en effet dans les murs de la Nouvelle Rome Agapit, l'évêque de l'Ancienne, chargé de présenter au *Basileus* les propositions de paix du roi des Ostrogoths, Théodat. Cette mission d'ordre temporel ne lui faisait pas oublier son rôle de Pasteur suprême du bercail chrétien. Il trouvait sur le siège de Constantinople Anthime, évêque monophysite, protégé par l'impératrice Théodora. Sans se soucier des menaces et des promesses, il le déposait, et sacrait Mennas pour le remplacer. L'ombrageuse princesse, comme on devait s'y attendre, ne se résigna pas à l'humiliation; pour s'en relever elle ne résolut rien moins que d'installer l'hérésie sur la chaire de saint Pierre. Agapit étant mort à Constantinople même (22 avril 536), elle jeta les yeux, pour l'exécution de son projet, sur Vigile, un clerc qu'elle savait peu récalcitrant. Sur son instigation, Silvère, qui venait d'être ordonné évêque de Rome, est saisi par Bélisaire, commandant des armées du Basileus en Italie, et envoyé mourir dans l'île Palmaria. Mais Vigile, devenu pape, grâce à des intrigues si criminelles, se garde bien de tenir ses promesses. Dans une lettre à l'empereur et au patriarche il se hâte de reconnaître les quatre conciles œcuméniques et fait une profession de foi parfaitement orthodoxe (1). Théodora malheu-

1—Voir la lettre dans Hergenröther, *Histoire de l'Eglise*, II. p. 284.

reusement ne se résignait pas à rompre ses attaches au monophysisme. En Egypte surtout, où les haines demeuraient si vivaces contre Chalcédoine, on exploitait son appui. En 536, à la mort de Timothée III, se trouvaient exilés à Alexandrie deux théologiens de la secte d'Eutychès, Sévère, ex-patriarche d'Antioche, et Julien, evêque d'Halicarnasse. Ils entrèrent en dispute; Julien prétendit que la chair du Christ avait été incorruptible, Sévère qu'elle avait été corruptible. Il ne s'agissait du reste que de la possibilité; l'incorruption de fait n'était pas contestée. Mais étant donnée la turbulence des Alexandrins (1), c'en était assez pour déchaîner coups de bâton, massacres, compétitions épiscopales entre *incorrupticoles* et *corrupticoles*, qui élirent chacun de leur côté un patriarche. Les derniers avec l'appui officiel (que leur avait assuré Théodora) élevèrent sur le siège patriarcal un certain Théodose ; les premiers, soutenus par les moines, acclamèrent un certain Gaïanos.

1—La turbulence des Alexandrins était connue. Depuis la conquête romaine l'histoire de l'Egypte n'avait guère été qu'une histoire de désordres, de divisions et de révoltes, souvent extrêmement sanglantes, révoltes contre l'autorité impériale, révoltes contre les patriarches intrus que leur envoyait Constantinople. On sait que les épigrammes des Alexandrins contre Caracalla avaient provoqué une descente de cet empereur chez eux, et un massacre, qui dura un jour et une nuit (au 216). Hadrien, qui n'avait pas été épargné par les quolibets des mêmes Alexandrins durant son voyage en Egypte, s'était contenté de s'en moquer dans une lettre à son ami Servianus, traitant l'Egypte et Alexandrie en particulier de "légère, insconstante, empressée de toute espèce de bruit." N'oublions pas que les Juifs très nombreux en Egypte furent pendant longtemps une source d'affreux désordres par leurs révoltes contre l'autorité romaine, qu'ils ne pouvaient souffrir depuis la destruction de leur ville et de leur temple par Titus. Souvent aussi ils s'allièrent avec les païens, pour persécuter les chrétiens. N'est-ce pas cette alliance, favorisée cette fois par le Pouvoir romain, qui rendit si cruelle la persécution sous Dèce (an 250), et poussa une foule de fidèles dans les solitudes de la Thébaïde? L'horrible vengeance que Dioclétien tira d'Achillée, préfet d'Egypte, en rebellion contre lui, apaisa quelque temps les dissensions intestines. On sait que cet empereur avait donné ordre à ses soldats de ne cesser le carnage que lorsque son cheval aurait du sang jusqu'aux genoux. Heureusement que le cheval s'abattit.

Le 13 juin 284, commença en Egypte l'ère de Dioclétien ou ère des Martyrs. A l'ère des martyrs succéda avec Arius celle des discussions théologiques qui ne fut guère moins sanglante. Sous Constance surtout et après le Concile de Chalcédoine, les querelles religieuses devinrent l'occasion de véritables barbaries; elles ne s'apaisèrent que sous l'infâme joug de Mahomet. Terrible punition pour une Eglise qui avait donné tant de martyrs et de docteurs; mais elle n'imita pas l'exemple des Athanase et des Cyrille. Si, au lieu de se révolter politiquement contre les empereurs byzantins à l'occasion de leurs édits doctrinaux, elle en avait appelé au successeur de Pierre; si elle était allée lui demander lumière et appui, il est bien à croire qu'elle se serait relevée de son humiliation. Mais elle préféra s'entêter dans ses erreurs, et poussa l'aveuglement jusqu'à prendre pour des libérateurs les fanatiques disciples du prophète mecquois.

La victoire finale resta à celui-ci. Mais trois mois après, Narsès, le futur vainqueur des Goths, débarquait dans le delta du Nil; Gaïanos prenait le chemin de l'exil; Théodose occupait sa place, salué par des massacres et des incendies. Au bout d'un an il était rappelé sur les rives du Bosphore et enfermé dans un monastère de la ville impériale. Pélage, apocrisiaire du pape à Constantinople, ordonnait un moine de Tabenne, Paul, égyptien de race, et l'envoyait à Alexandrie. Terrifiés par e déploiement des forces officielles, les moines eux-mêmes durent l'accueillir, signer le tome exécré de Léon et approuver le Conc le de Chalcédoine. Toutefois Paul, ayant laissé ou fait massacrer un de ses diacres, Psoius, à cause de lettres poussant à la révolte, et dont il était 'auteur, ne tarda pas à devenir impossible. Il fallut le juger et déposer, ce que fit le représentant du pape Pélage, dans un concile réuni à Gaza, qui nomma pour le remplacer un certain Zoile, dont l'autorité civile assura le maintien.

(*A suivre*)

M. Tamisier, S. J.

" LES RAPAILLAGES "

Vieilles choses, vieilles gens

par l'abbé Lionel Groulx

Avons-nous une littérature canadienne, c'est une question. Peut-il même en être une, c'est une autre question. Imperturbablement quelques esprits ont répondu par la négative à l'une et à l'autre. Les optimistes y sont allés hardiment d'un oui, deux fois. Plus sages, d'aucuns ont préféré la faire plutôt que de la simplement dire, cette réponse. Avec Parménide, ils ont pensé que le mouvement se prouve en marchant. Et voilà comme ils ont entrepris de nous donner, en tout cas de nous continuer, une authentique littérature du pays.

L'abbé Camille Roy exposait naguère avec autant de clarté que de maîtrise sa thèse de la nationalisation de nos lettres, thème souvent retouché depuis, mais nulle part mieux exposé. En quel sens

pour le fond, comment même par la forme, nous pouvons, nous devons plutôt, nous faire une littérature propre, je cite à cet égard quelques unes de ses très précises conclusions :

....Pour être canadien, il faut d'abord être soi-même, et tout le problème que nous agitons sous le grand mot de nationalisation de la littérature canadienne se ramène et se réduit à cet autre, très simple, qui est de développer parmi nous une littérature originale. Or, ce problème sera toujours résolu pour chacun de nous, dès lors que nous aurons soin de soumettre à une méditation bien personnelle la matière de nos livres, d'où qu'elle vienne et à quelque source que nous l'ayons empruntée; dès lors que nous l'aurons fécondée avec notre esprit, et que nous l'aurons fait passer, pour ainsi dire, à travers cette âme canadienne, à travers ce tempérament qui est nôtre, et qui laissera sur cette substance et sur cette manière l'impression et le mouvement de sa propre vie.... Ayons foi en notre avenir littéraire, et pour mieux accentuer dès maintenant le libre et original développement de nos lettres, faisons des livres qui soient, par leur fond même et par la substance dont ils sont remplis bien canadiens (1).

Et il s'est mis tout le premier à l'œuvre. En des essais critiques où sa plume, devenue pour le moins l'une de nos meilleures, eût pu consacrer des loisirs très occupés à des sujets parfois de plus haute envergure et mieux assurés de la gloire, son respect des livres de chez nous lui a inspiré une fraternelle et condescendante attention pour nos œuvres littéraires; mais aussi, de ce chef, il est devenu notre critique, que tous lisent à cause même des sujets qu'il traite, et tous avec profit pour le talent et la mesure qu'il y sait mettre. En plus, certain jour, il édita des propos rustiques qui illustrèrent sa pensée.

Mais déjà M. Adjutor Rivard, notre philologue par excellence —le grand médecin de notre langage,—nous apportait son ravissant *Chez nous* qui s'en va depuis, volant sur toutes les lèvres, et qui aura le don de faire germer un genre nouveau pour nos auteurs, d'une richesse sans limite et inexploitée. Une émotion de surprise et d'attendrissement a comme saisi notre public littéraire jusque dans ses plus humbles rangs, depuis qu'il a lu ces petits chefs d'œuvre qui s'appellent, par exemple, *Le poêle, l'heure des vaches, En grand'charrette*, extraits de *Chez nous*, ou bien *La patrie, Le ruisseau*, et d'autres qu'on a hâte de lire chez nos gens. Vraisemblablement, c'est sous le coup de cette émotion, qu'à l'instar de la Société du Parler français, la Société Saint-Jean Baptiste de Montréal a voulu orienter les jeunes talents dans le même sens, et susciter d'autres

1—*Essais sur la littérature canadienne*, pp. 356 et 366.

productions d'une saveur aussi nationale, par ses concours: *La Croix du chemin*, *La courvée*, et d'autres à venir. De cette manière, les théoriciens jusqu'ici incrédules se devront convaincre qu'après tout, oui, nous avons un vrai *Chez nous* littéraire, et qu'il se peut écrire ici en un français excellent, bien que quelquefois particulier, des choses qui ne s'écriraient point, non plus que de cette facon nulle part ailleurs. *Les Rapaillages*, que vient de publier M. l'abbé Lionel Groulx, professeur à l'Université Laval de Montréal, en sont une autre preuve à l'appui.

* * *

A son tour, le brillant jeune auteur, déjà connu par sa plume exubérante et son patriotisme généreux, a donc simplement *rapaillé* au champ des *vieilles choses* et des *vieilles gens*, et ses glanures forment dix nouvelles qu'on va à n'en pas douter se dévorer. Avec ce que nous avons mentionné plus haut, de l'abbé Roy et de M. Rivard, et peut-être quelques autres pages, *Les Rapaillages* demeureront ce qu'aura produit de plus délicieux, de plus sain et de plus indigène tout à la fois, notre littérature d'aujourd'hui.

Ce ne sont point des vers, si l'on excepte la pièce du frontispice, dont les strophes ont du souffle autant que de l'élégance et de l'harmonie, et qui ferait bonne contenance dans une anthologie française; mais, l'on s'en doute bien, sur sa prose, quand il le veut,—et c'est souvent,—l'abbé Groulx sait broder une riche poésie; une poésie, cette fois, douce, tendre, qui sourit, qui pleure, mais surtout qui chante à toutes les pages. Elle chante, l'on croirait, au hasard de l'inspiration, et sans autre programme que la joie de son cœur. Elle chante l'attachement de *l'habitant* à son petit royaume et à tout ce qui en est, fût-ce même *la Grise*, déjà trop vieillie. Elle chante le culte de la Langue française, les attendrissantes démonstrations dont elle est l'objet dans nos écoles de campagne, et les fiers défis qu'elle pose sur les lèvres de nos petits contre d'impudents agresseurs : Ils ne l'auront jamais, jamais !.. Elle chante le rude travail et les mâles vertus de cette race de colons qu'à été la nôtre, et de tous ceux qui forment dans nos régions neuves les gens de *l'ancien temps*. Elle chante encore les souvenirs chrétiens et patrio-

tiques qui flottent autour de nos routes, et qui imprègnent ce sol qu'elles couvrent de leur bras tutélaires. Elle chante l'enfance pieuse qu'ont connue ceux qui furent *au temps où l'on marchait au catéchisme*. Elle chante avec le *blé*, la laborieuse et noble culture qu'ont pratiquée nos vieux parents. Elle chante ces traditions de piété, de foi vivante, ce christianisme de terroir qui s'est conservé au sein de notre race pendant des siècles, comme il a été gardé *le vieux livre de messe* jauni des ancêtres. Elle chante les contes et légendes, *l'herbe écartante* et les autres, que, mi-croyants, mi-sceptiques, se transmettaient nos pères et mères, et qui témoignaient de leur âme naïve, sans dol et sans méfiance. Elle chante aussi l'activité incessante et le dévouement héroique des femmes d'autrefois, qui pensaient de si sublimes choses et faisaient de si utiles ouvrages *en tricotant*. Elle chante, enfin, l'inexprimable intimité, l'indissoluble affection qui attache nos âmes, nos âmes d'enfants surtout, aux lieux qui nous ont bercés et dont la nostalgie profonde nous a blessé le cœur, quand un jour, une fois les *rapaillage* finis, il a fallu comme à jamais fermer sur ces lieux bénis et chers les grandes portes de la grange, après *le dernier voyage*. Et elle chante toutes ces choses, parce que

> Prier, chanter avec la brise aérienne,
> Et l'âme du terroir et l'âme des aïeux,
> Et puis se souvenir afin qu'on se souvienne,
> Voilà par quels devoirs l'on grandit jusqu'aux cieux.

L'auteur *s'en remet*, pour chanter ainsi, à ses jours lointains de la quatrième terre du rang du Bois-Vert, de la paroisse Saint-Michel (de Vaudreuil). Et c'est tout ce monde-là qu'il étudie par le menu: ces *vieilles gens* et ces *vieilles choses*, on les voit naître, vivre, travailler et mourir; on entend leur langage si pittoresque dans sa naïve allure, et si savoureux dans ses archaïsmes qui sentent la *parlure* de France; on connaît à la fin la maisonnée entière, on a traversé *la terre* d'un bout à l'autre, depuis le *trécarré* jusqu'aux grandes pièces; les voisins, plus d'une fois, on les a rencontrés, on sait leur nom, les sobriquets même qui les désignent et leur caractère particulier, les *Brisebois et les Saint-Denis*, *Pierre à Paul*, *Joson Landry*, *le garçon à chose*, et les autres; on a parcouru la paroisse en haut et en bas, on est allé maintes fois à l'église, on a vu Monsieur le Curé;

on s'est trouvé à diverses réunions de famille et autres assemblées, bref, on possède *par cœur* le rang du Bois-Vert, voire le rang du Crochet, en un mot toute la paroisse Saint-Michel. L'on s'est même rendu au-delà avec l'ami Basile, quelque part dans les Laurentides, au sein des montagnes de *la Blanche*. Mais toute cette révélation est discrète au point de ne manquer en rien au respect; elle est véridique, clairvoyante, pénétrante, attentive, jusqu'à percer cet horizon apparemment restreint, et par delà étendre ses cadres comme à l'infini; elle découvre la source secrète elle-même de ce flot de vie qui *là* bondit et circule; et l'on se trouve transporté naturellement sans presque s'en être aperçu, sur le théâtre immense où notre race déroule sa vie, en cet hémisphère; le puissant et providentiel rôle national des nôtres, qui se magnifie depuis l'Atlantique jusqu'au Pacifique, l'auteur nous le fait comme saisir sur le vif et examiner à la loupe, dans le vieux rang du Bois-Vert et aux alentours.

Nos vieilles gens, leur paix, leur labeur, leurs vertus sociales, leurs coutumes touchantes, leur langage imagé ; ce que nous portons dans le sang de valeur et de noblesse, ce à quoi il nous faudra toujours être fidèle sous peine de déchoir et de tomber à rien, la droite route de foi et de devoir que nous a tracée l'histoire, et en dehors de laquelle marcher pour nous serait forligner et forfaire : voilà l'objet des *Rapaillages*. Et c'est ainsi que l'auteur décrit la miniature de ce qu'on a appelé, en parlant des œuvres de Maurice Barrès, "les romans de l'énergie nationale". Et que, selon la théorie classique de la Bruyère et de Taine, il paie à son milieu ce qu'il lui a pris, qu'il donne au sol qui l'a formé un juste et glorieux rendement, l'esprit d'un écrivain ne se peut plus excellemment développer qu'à se plonger dans son histoire et dans son pays, pour y puiser les forces qui lui sont naturelles. "C'est quelque chose que d'avoir un passé et un pays, s'écrie vivement un jour le très regretté et éminent archevêque de Saint-Boniface, Mgr Langevin; il n'y a que les bâtards qui n'ont point d'histoire ni de patrie, ou qui tendent à la renier. Quand on est de race, le culte du souvenir couronne et grandit. " Et pour un écrivain, il n'est certes pas de plus noble objet.

Ce principe, M. l'abbé Groulx l'a compris de bonne heure. Pour le mettre en œuvre, il formait autrefois des apôtres, et écrivait *Une Croisade d'adolescents*. Dans ce même dessein, il s'est fait hier his-

torien national; et aujourd'hui il veut être le chantre des *vieilles choses* et des *vieilles gens*. Hier il a été historien probe et consciencieux; il n'a pas fait trop de littérature autour de notre histoire, mais d'une main filiale et glorieuse, il a commencé de dépouiller le reliquaire de nos triomphes sur des conquérants restés persécuteurs, et il achèvera sans doute plus tard de produire ainsi en des mailles serrées et luisantes une chaîne de faits fortement liés, une philosophie fondée et objective de nos gestes passés. Aujourd'hui, il nous est un écrivain du terroir; il se soucie peu ou prou de décrire quelque "Paon d'émail" importé, ou des "Forces" inertes et matérialistes, comme n'en a jamais conçues, encore moins adorées, notre Canada français, croyant à la mode de l'ancienne France Il cherche sa poésie chez nous, il lui donne l'âme de nos gens, la nôtre; nous nous y reconnaissons, cela nous attire, cela nous caresse et nous émeut. Voilà par quoi son livre sera attendrissant et bienfaisant pour tous: pour les enfants qui savent à peine lire, mais dont l'âme est encore vierge des semences d'un génie étranger, ils en seront mieux préservés; pour les vieux qui se souviennent et que l'avenir inquiète, il leur renaîtra de l'espoir; pour les gens d'âge moyen qui s'égarent en des sentiers trop mercantiles, et à la poursuite d'idéals trop exotiques à notre tempérament d'hommes d'église et d'hommes de labour, ils en seront éclairés, et peut-être se ressaisiront.

* * *

Il y a donc un incontestable avantage pour la formation patriotique de notre peuple que de lui faire aimer son pays, comme fait l'auteur des *Rapaillages*, en le lui disant, en le lui chantant, en le lui faisant voir, auréolé des reflets saillants et des délicatesses nuancées que l'art sait mettre au front de la nature. Cet objectif est capable de séduire ceux qui écriront au Canada quelque jour peut-être, comme les Charles Péguy, les Romain Rolland, les Albert Thierry, et autres, des *Cahiers de la quinzaine*.

Mais il y a plus. Au seul point de vue esthétique, ce genre est un mérite par lui-même ; il suppose une science de l'art et un génie personnel qui marquent le véritable maître. Il n'est pas invraisemblable que c'est lui, s'ils doivent jamais y entrer, qui ouvrira plutôt

à ses auteurs le temple de la gloire littéraire. Mistral, dont l'abbé Groulx rappelle quelque part le souvenir *con amore*, avec une émotion qu'on sent vécue, ancienne et inspiratrice, Mistral, parce qu'il a écrit *Mireille*, a exalté la Provence d'abord, mais il a été pour cela même le célèbre Mistral. Tout comme Botrel en premier lieu émeut ses Bretons parce qu'il leur chante d'une voix délicieuse leurs cantilènes à eux, mais au surplus émeut du même coup l'oreille de toutes les Frances, auxquelles il apporte un chant nouveau.

Nous avons eu par le passé des auteurs presque nombreux, quelques uns ont écrit de bons ouvrages, peu les ont écrits pour nous et de la manière qu'il nous fallait. On l'a dit : c'est à peine si l'on a abordé notre histoire; quelques discours seulement ont été prononcés, et quelques chapitres sérieux ont paru, sur nos problèmes nationaux et religieux; enfin de rares compositions d'ordre inventif ont respiré l'air natal ; le terroir de notre littérature canadienne n'a pas été cultivé, remué même. Que nous sommes un peuple jeune, et que peu ont écrit, en est une première cause. Que ceux qui écrivent chez nous le fassent ordinairement les yeux fixés sur des modèles étrangers, ou en contemplant vaguement un tableau imaginaire imprécis et sans contours, en est peut-être la principale. Il nous a manqué le sens de la vue, l'observation, le réalisme littéraire, celui qui est au sommet de l'art, et que pour cela les artistes vulgaires méconnaissent quand ils ne vont pas à le mépriser. Or voilà que les Rivard, par exemple, et les Groulx, revenant à un genre ébauché d'une façon lointaine dans les meilleures pages des de Gaspé et des Gérin-Lajoie, ont fait avancer d'un grand pas notre culture littéraire. Ils auront presque créé, et porté d'emblée à un très haut dégré, l'art de la vision autour de nous, d'une vision nette, fouilleuse, saisissante, amoureuse, dans notre monde naturel et historique, l'art de la contemplation intelligente et j'oserai dire filiale de cette féérique réalité qu'est notre patrie: et c'est en quoi ils feront école.

Il s'en suivra normalement un mouvement de décentralisation de notre littérature, s'il est permis de s'exprimer ainsi, une descente de l'abstrait au particulier et au vivant, du pays entier au petit coin de terre, du fonds commun au régionalisme, source féconde en productions littéraires neuves et palpitantes. Nos mêmes idées, nos principes généraux, notre âme commune, s'incarneront en des mots, des scènes, des choses qui auront une figure concrète, reconnue,

située. On l'observe déjà ainsi, par la seule comparaison de *Chez nous* et des *Rapaillages:* c'est canadien de part et d'autre, mais ici c'est plus montréalais, et là plus québecois, pour les expressions typiques comme pour les usages.

Voilà donc des choses vues, vraiment vues. Aussi quelle perception aigûe de ces choses, champs, bois, montagnes, lacs, fleuves, grains, feuillages, oiseaux, nuages, ciels, climats, et le reste ! Quelle intelligence de la pensée qui circule sous l'écorce du réel ; quelle psychologie sensible à cet émoi divin qui vibre au cœur des êtres et que l'antiquité, rendue myope par son paganisme; attribuait à des faunes et à des naïades, créés pour son besoin ! Pour tout dire en un mot, quelle littérature, l'art d'exprimer du réel, et quelle poésie, l'art de le dire avec délicatesse et sentiment, il y a là-dedans.

Non, les élèves de la petite école du "Trois", dans la paroisse Saint-Michel, tant espiègles puissent-ils être, n'auront point l'envie de répondre comme ceux d'Albert Thierry, dans *L'Homme en proie aux enfants*, après que leur maître leur a lu une description de la forêt de Fontainebleau par Flaubert : "M'sieu, ça c'est n'importe quelle forêt; je la connais, moi, la forêt de Fontainebleau." (1)

Lisez plutôt cet extrait, et dites si pareil tableautin est tout inventé :

D'abord, les *rapaillages*, c'est presque toujours à l'ombre du bois, là où les grandes faucheuses ne peuvent aller à cause des pierres et des souches. Il faut donc les faucher doucement, par petits andains, à la petite faux. Et dans ce foin des *rapaillages*, que de gentilles choses il y a ! Il y a des herbes de senteur, du baume, du thé des bois, du trèfle d'odeur, de la fougère, et tous ces parfums secoués par la faux vous montent délicieusement à la figure. Il y a aussi des fruits, des fraises des champs, et de belles et de juteuses qui ont crû à l'ombre; il y a des framboises, des catherinettes, quelquefois même les premières mûres, quand il n'y a pas dans le feuillage au-dessus de votre tête des cerises, des étrangles et des petites merises. Dans les *rapaillages* il y a encore des chants d'oiseaux; il y a des nids bien cachés que vous mettez à vue en coupant l'herbe, et voici des petits œufs, gris, blancs ou bleus, enveloppés de crin et de duvet, et voici encore des oisillons frileux qu'il est si doux de tenir dans sa main. Dans les *rapaillages* du bois de par chez nous il y avait aussi un vieux puits abandonné d'une margelle en bois. Chaque année, en fauchant, nous levions le couvercle. Penchés sur le bord, nous écoutions les gouttes d'eau qui, des pierres humides des parois, tombaient avec rythme sur la surface du fond immobile et noire. Et cette solitude et ces larmes secrètes du vieux puits qui pleurait son abandon nous emplissaient l'âme de mélancolie et de mystère... Oui, dans les *rapaillages* de par chez nous,il y avait tout cela, tout cela. Ah! qu'il ferait bon quelquefois dans la vie trouver encore quelque bout de *rapaillage* à faucher ! (2)

1—Cf. *Etudes*, 20 mai 1916, *Aux nouvelles*, par Albert Benières, p. 506.
2—Page 152.

Deux lignes plus loin, voici une scène non moins achevée :

C'était dans mes premières années de collège, par un soir de fin de juin, un soir de fenaison. Nous retournions au foyer, les jambes pendantes au bord de nos grand'charrettes, le chapeau sur l'arrière de la tête, une tige de mill entre les dents. Les chevaux s'en allaient lentement, de leur pas fatigué. De larges bandes de lumière retraitaient de clôture en clôture et se repliaient rapidement du côté de l'ouest, où le soleil, derrière le rideau des arbres, achevait de s'éteindre comme une lampe qu'on vient de baisser. Cependant il rougissait encore la grande pièce de mil en bas des coteaux que tout à l'heure, en prévision du serein, nous avions mises en veillottes. A l'entrée de la forêt un *bois-pourri* reprenaît éperdûment son chant monotone, et, du fond lointain, lui répondait à intervalles bien marqués, le cri solennel du héron. Soudain du village là-bas s'en vint le bonsoir de l'angelus. Nettement, dans l'apaisement de tous les bruits la cloche tinta ses rumeurs de prière. Presque en même temps les derniers moulins venaient de cesser leur chanson, et seule, au bout des terres, continuait de résonner la voix claire d'un enfant qui appelait ses vaches (1).

Mais il faudrait citer aussi le voyage de *la Grise* menant les enfants à l'école, la description du logis des vieux colons sur le *dépent* de la montagne, la prière du soir au pied de la croix, la visite aux blés le dimanche après Vêpres, il faudrait tout citer. Les *Rapaillages*, à la vérité, sont un produit authentique et charmant de notre littérature, et c'est une plume de maître qui les a écrits.

* * *

Dois-je risquer, pour ne point paraître céder à la flatterie ou à l'amitié, un mot de critique, et qu'ajouterais-je? Je me confesse volontiers un profane ès-littérature, ès-poésie surtout. On a chuchotté déjà, je pense, que la lyre de M. l'abbé Groulx, si juste et si vibrante, y gagnerait encore à simplifier ses accents. L'on aurait jugé qu'en de rares endroits elle parût s'entendre chanter, et c'est pour nous qu'elle chante pourtant. Recherche ou griserie sont des mots sans doute trop forts pour exprimer judicieusement ce reproche; ce serait un peu beaucoup de richesse et de déploiement dans le style, une envergure d'ailes trop subite et moins suffisamment préparée, ou bien un vol à grande hauteur trop prolongé. Est-ce un si vilain défaut? Beaucoup s'en prévaudraient. En tout cas, cette fois, s'il existe c'est à peine; si peu, que rien. Au reste, passons, l'abbé Roy ou l'abbé Chartier, ou bien M. Rivard, vont nous le

1—Page 153.

dire eux-mêmes, tout comme s'il est quelques phrases un peu oubliées, et nous serons fixés là-dessus; mais ils diront en même temps quel précieux cadeau l'abbé Groulx vient de faire à notre *librairie* canadienne et française.

Il y a des ouvrages qu'on goûte comme un gâteau exquis, confectionné selon toutes les formes, avec apprêt et solennité; il en est qui ont plus simplement le goût *du bon pain*, à l'arôme fort et naturel, sous une belle croûte d'or un peu grillée; d'autres enfin ont le goût délicat *des petits pains*.,. Les contes de M. Rivard comme ceux de l'abbé Groulx, à coup sûr, pour l'appétit canadien, c'est *comme du pain*. Lesquels de ceux-ci ou de ceux-là sont plutôt *les petits pains*? Je n'ose le dire, et je vous le laisse à juger. Peut-être bien que c'est encore un peu plus *Chez nous* que *les Rapaillages*... Mais d'abord "ne venez pas me dire qu'un petit pain, après tout, doit avoir le goût d'un gros". On voit bien que nous n'avez jamais goûté aux *petits pains*, qu'on faisait naguère sur la quatrième terre du rang du Bois-Vert, et que vous n'avez pas lu les *Rapaillages*.

Peut-être qu'il y a là une sensibilité plus discrète, un ton moins oratoire, un arôme plus subtil, qui jaillit du terroir sans qu'on le remue et qu'on sent sans le humer; et peut-être que tout cela est dit dans un langage travaillé du ciselet, encore plus juste et plus approprié. Mais il semble bien qu'ici les horizons sont plus larges, les champs plus fleuris, les parfums plus prenants, les couleurs plus vives, les leçons plus nombreuses, l'ivresse plus généreuse. Et que de choisir entre l'un et l'autre n'est point facile, et que comme tous deux sont de beaux livres faits par deux excellents auteurs, on peut les préférer tous les deux à la fois, parce qu'ils ont tous deux des mérites réels, quoique un peu différents. Tous les deux en tout cas ont entendu parfaitement le conseil d'Ab der Halden à la muse canadienne :

Pareille à l'hirondelle des Mille-Isles, ne cherche pas les lointains pays.... Dis-nous les splendides paysages du pays natal, fais chanter l'âme de tes compatriotes. Tu pourras en tirer les éternels accents de l'âme humaine.... Mais laisse les chiffons qui sortent de nos magasins de nouveautés, les oripeaux fripés dont nos marchandes à la toilette ne veulent plus, et va, Canadienne aux jolis yeux doux, va boire à la claire fontaine!

1—*Etudes de Littérature canadienne-francaise*, par Charles Ab der Halden, p. 124, cité par l'abbé Roy, ouvrage mentionné, page 376.

Tous deux ont compris que l'âme du bon peuple, étrangère à tout artifice, vibre de l'harmonie la plus profonde et la plus intime, et que ses pulsations sont rythmées au rythme de la race elle-même. Et que le paysan de chez nous, lui aussi, déborde de poésie, comme débordent de sève nos grands érables; que dans nos campages laurentiennes, où le fils de la glèbe a poussé sur sa *terre* avec ses blés et ses futaies, au grand soleil, sous un ciel clair, en pleine brise, et au-delà, depuis les Laurentides jusqu'aux Rocheuses, où le hardi pionnier travaille d'arrache-pied à conquérir le sol pour y ranger ses guérêts féconds, notre *bon habitant* s'émeut souvent en son âme simple et rustique des plus beaux sentiments que connaisse le cœur humain.

J.-M. Rodrigue-Villeneuve O. M. I.

PROCÉDÉS DE CULTURE FORESTIÈRE

(*Suite*)

LA LUMIÈRE, FACTEUR ÉCOLOGIQUE IMPORTANT AU POINT DE VUE SYLVICOLE

L'action de l'homme se montre cependant d'une grande efficacité et d'une étonnante portée, lorsqu'elle s'applique à régler l'influence de la lumière. La lumière, comme nous l'avons laissé pressentir, est un des agents principaux du développement des peuplements forestiers. En effet, c'est elle qui préside à la fixation de l'acide carbonique, à l'élaboration de la feuille et à la formation de la chlorophylle. La chlorophylle est plus qu'une substance colorante, elle constitue en quelque sorte la partie vitale des plantes, entendez que c'est son activité qui rend possibles la nutrition et l'assimilation, que sans elle la matière organique ne pourrait se former.

" La chlorophylle, suivant Grandeau, semble avoir la propriété exclusive de réduire l'acide carbonique et l'eau, et de les transformer

en matière vivante. Les végétaux dépourvus de chlorophylle sont inaptes à effectuer cette décomposition et ne se nourrissent, tels les champignons, que des substances préalablement fabriquées par les parties vertes des autres végétaux." Cette substance, d'autre part, doit non seulement son activité, mais encore son existence, à l'influence de la lumière, surtout de la lumière blanche. Les expériences et les constatations suivantes sur ce point ne laissent plus de doute.

Duhamel de Monceau (1) n'avait-il pas constaté que, dans les jardinets qu'encadraient de très hautes constructions, les plantes poussaient surtout en hauteur et périssaient avant d'avoir porté des fruits. Les expériences du physicien Bonnet (2), d'autre part, tant à cause de leur originalité que de leurs conclusions méritent d'être citées. Il sema trois pois : le premier fut semé à l'air libre, le second fut recouvert d'un tube de verre, fermé par le haut, et le troisième fut placé sous un tuyau de bois également fermé par le haut. Les trois plants issus de ces semences furent soumis à la même température. Au bout d'un certain temps, Bonnet constate que les deux premiers s'étaient développés de façon identique et avaient sensiblement les mêmes caractéristiques. Par contre, le plant, qui avait végété à l'intérieur du tuyau de bois, après s'être beaucoup allongé et aminci, s'était étiolé. Bonnet n'arrêta pas là ses expériences. Il plaça dans un tube de ferblanc un bouton de vigne qu'il entoura de mousses pour que la chaleur du ferblanc ne lui fût pas nuisible. Ce bouton ne tarda pas à se décolorer et à s'étioler. Chez les plantes qu'il avait placées dans des tuyaux de bois percés de petites ouvertures que des verres fermaient, il observa le même phénomène, avec cette différence toutefois que des tissus verts s'étaient formés vis-à-vis des ouvertures. Ces expériences, en opposant les uns aux autres les résultats obtenus avec les mêmes plants en pleine lumière, dans l'obscurité complète et dans la demi-obscurité, établissent que la lumière est essentielle à la formation de la chlorophylle. Elles montrent aussi, et très clairement, que le végétal, en l'absence de chlorophylle et de lumière, ne peut s'accroître qu'aux dépens des substances nutritives tenues en réserve dans la graine et qu'il meurt dès que celles-ci sont épuisées.

1—*Revue des Eaux et Forêts*, année 1892, page 222.
2—*Revue des Eaux et Forêts, ibid.*

Les expériences plus récentes de Gaston Bonnier (1) permettent de déterminer aussi exactement que possible le rôle de la lumière sur la végétation. Elles furent faites précisément pour montrer à quels résultats on pourrait s'attendre, si les végétaux, au lieu d'être soumis à une lumière intermittente, comme elles le sont dans les régions tempérées, étaient illuminés de façon continue pendant vingt-quatre heures. Dans le sous-sol du pavillon d'électricité des Halles centrales de Paris il exposa diverses plantes à l'action de la lumière électrique, après avoir pris soin d'éliminer par des écrans de verre les rayons ultra-violets, considérés comme nuisibles. Sous l'influence d'une lumière continue, n'ayant pas le repos dont elles jouissent, à l'ordinaire, pendant la nuit, et qu'elles emploient à s'accroître avec les substances nutritives accumulées pendant le jour, ces plantes assimilaient et consommaient en même temps. De ce fait, leurs tissus furent simplifiés, et elles se montrèrent, grâce à une surproduction de chlorophylle, coloriés en vert jusqu'au centre de la moëlle. De tout ceci, il résulte que l'activité végétale est en raison directe de l'intensité de la lumière, parce qu'elle dépend de la chlorophylle et que celle-ci, pour accomplir ses fonctions, pour se mettre en œuvre, a besoin d'être mue par la lumière.

La lumière exerce aussi sur la floraison et la fructification une influence très marquée. Ne permet-elle pas l'assimilation par les feuilles de tous les éléments nécessaires à l'élaboration de la sève, et n'est-ce pas avec le surplus de celle-ci que sont fabriqués les fleurs et les fruits? Le botaniste Sendtner (2), au cours de ses expériences, observait que, dans les serres, où les rayons solaires pénétraient à la fois par le haut et par les côtés, plus d'un tiers des plantes portaient des fleurs, alors qu'un dixième seulement des plantes élevées dans les serres qui n'étaient éclairées que latéralement fleurissaient et fructifiaient. Grandeau, d'autre part, a été conduit par ses constatations à affirmer qu'à l'ombre le nombre des végétaux qui portaient fleurs et fruits était trois fois moindre qu'en plein soleil (3). On aura à peu près tout dit du rôle que joue la lumière dans les manifestations de la vie végétale, si on ajoute qu'elle détermine l'ouverture

1—Cf.–*Plant Geography*, SCHIMPER, pages 64-65. Aussi : *Le Monde végétal* par Gaston BONNIER, pages 315 à 322.
2—*Culture et Exploitation des Arbres* par Antonin ROUSSET, page 234.
3—Antonin ROUSSET, *loc. cit.*, page 235.

des stomates des feuilles, qu'elle influe sur les phénomènes de transpiration et d'évaporation, qu'elle n'est pas étrangère à certains mouvements (1) de la plante ou de ses organes ; qu'elle peut se transformer, dans les régions froides, en une bienfaisante chaleur, grâce à l'anthocyanine, une substance colorante associée dans les feuilles à la chlorophylle, et qu'elle favorise la décomposition en humus des matières végétales, gisant sur le parquet de la forêt.

Si la lumière exerce une aussi décisive action sur la végétation, on conçoit aisément que les arbres soient comme naturellement sollicités vers elle. N'en ayant pas toutefois besoin au même degré ils ne la recherchent pas tous avec la même avidité. Il y a des arbres de lumière, comme le melèze, le pin blanc, le bouleau, et des essences d'ombre, tels le sapin, le hêtre, l'érable et l'épinette, c'est-à-dire des arbres qui, à presque toutes les phases de leur existence, requièrent une illumination intense, et des arbres à qui suffit pour végéter une lumière diffuse. On s'explique alors que les peuplements forestiers, si uniformes que la nature les crée ou que l'homme les veuille, finissent par se diversifier, et qu'il y ait entre tous les arbres, qui composent une forêt ou un bosquet, une véritable lutte.

Cette lutte que se font les arbres pour atteindre à la pleine lumière est réellement une lutte pour la vie, la vie, dit Lavoisier, n'existant qu'à la lumière. Pline l'Ancien nous en donne une idée assez précise lorsqu'il écrit : " Il y a des arbres qui se font mourir les uns les autres, quand ils sont trop épais, ou à cause de leur ombre, ou en se dérobant mutuellement leur nourriture." Elle est d'autant plus vive, que les arbres composant un massif forestier se trouvent à avoir les mêmes exigences, sous le rapport de la composition chimique du sol, de la chaleur et de la lumière. Elle ne laisse pas de se produire au sein même des peuplements composés d'essences forestières très différentes les unes des autres à tous les égards. Les arbres qui survivent à cette lutte sont, comme nous l'avons dit déjà, beaucoup plus beaux, plus droits et plus capables de donner à l'homme des produits utiles. Il ne faudrait pas cependant oublier que cette lutte, souvent très intense, ne comporte de réels avantages qu'à la condition de ne pas trop se prolonger. Si le forestier, dans les peuplements qu'il crée par le semis ou la plantation, s'emploie

1—Ces mouvements sont désignés par le mot héliotropisme.

à distribuer et à mélanger les essences de telle sorte que cette lutte ait lieu, s'il la laisse se produire dans les peuplements naturels, il doit empêcher qu'elle ne devienne dommageable. Il y réussit en pratiquant certaines coupes qui, en modifiant l'action de la lumière, se trouvent à influer sur le développement des arbres demeurés debout et sur l'accomplissement de leurs fonctions. Ces coupes sont, dans le langage forestier, désignées sous le nom d'éclaircies.

Nous croyons devoir ici rappeler, pour éclairer ce qui va suivre, que les forêts naturelles, suivant leur mode d'origine, se distinguent en taillis et en futaies. Aux premières les rejets de souche ont donné naissance, les secondes sont nées de semences. Les taillis sont peu fréquents et il ne semble pas qu'ils aient une grande valeur au point de vue de l'exploitation. Aussi nous contenterons-nous de dire d'eux qu'ils sont relativement faciles à créer, rapides à se développer et capables en quelque sorte de prendre soin d'eux-mêmes. Sauf quelques résineux, comme l'arbre géant de Californie (1), les bois feuillus ou bois francs seuls se prêtent à ce régime. La futaie, au contraire, étant le régime auquel s'assujettissent et les résineux et les feuillus, le régime qui favorise la production des meilleurs bois, celui qui donne généralement le rendement le plus élevé est le seul dont nous tiendrons compte au cours de notre analyse des traitements forestiers.

Les traitements forestiers ne sauraient être confondus avec les éclaircies. Celles-ci, d'intensité très variable, suivant l'état et la composition des forêts dans lesquelles elles sont faites, échappant à toute formule, nécessitant pour être bien conduites, de la part du forestier, une connaissance approfondie des lois de la végétation, un jugement sûr et beaucoup d'esprit d'observation, sont toujours destinées à mettre un terme à la concurrence que se font les arbres dans un peuplement. Elles opèrent une sorte de sélection, ou plutôt elles empêchent la nature, en réglant son action, de faire une sélection à sa guise. En ménageant pour les individus qu'elles laissent survivre plus d'espace et de lumière, elles leur assurent une recrudescence d'activité végétale. Aussi contribuent-elles à faire qu'ils épaississent leurs anneaux annuels de croissance, qu'ils augmentent

1—*Sequoia gigantea.*

leur volume et leur valeur (1). Elles s'appliquent toujours dans un peuplement déjà constitué à seule fin de l'améliorer à tous les points de vue et sont à proprement dire des opérations culturales.

Les traitements, au contraire, sont appliqués aux forêts non pas pour en bonifier les produits et en améliorer les conditions de croissance, mais pour en assurer la régénération, la continuation. Les éclaircies s'opèrent dans un peuplement encore en pleine jeunesse, les traitements ne sont mis en pratique que dans les forêts arrivées à l'âge d'exploitabilité. C'est en effet au terme de leur existence, avant de tomber sous la hache, que les arbres semblent surtout avoir souci de se prolonger dans des descendants. L'intervention de l'homme à cette phase du développement de la forêt n'a pour but que de régler l'œuvre de la nature. Pour nous fixer sur l'importance de cette intervention de l'homme, il nous est indispensable de savoir ce que fait la nature lorsqu'elle est, comme dans les forêts vierges, laissée à ses propres moyens.

Le sol supporte et nourrit des tiges de tous diamètres et de toutes espèces : les unes très vieilles, d'autres très jeunes, celles-ci produites par celles-là et vivant à leur ombre, celles-ci par la force des choses destinées à remplacer celles-là. Les vieux arbres ayant épuisé pour la production de fleurs et de semences toutes leurs réserves, incapables de trouver dans le sol, où leurs puissantes racines se sont développées, la nourriture que les jeunes plants plus vigoureux leur disputent, que leur abondant feuillage sollicite pour la formation et la mise en œuvre de la sève, débilitée par une végétation trop active et trop prolongée, finissent par mourir et tomber. Leurs troncs vermoulus se décomposent, et en mêlant leurs substances au sol se trouvent à lui restituer une grande partie des éléments qu'ils en avaient tirés et qui, désormais, serviront à assurer l'existence des jeunes plants. Ajoutons que la trouée qu'ils font dans le couvert, en tombant, permet aux jeunes plants de recevoir plus de lumière, et de développer davantage leurs cimes, en un mot de montrer une recrudescence d'activité végétale.

Nemo enim nostrum sibi vivit et nemo moritur, a dit saint Paul, et cette parole faite pour illustrer ce qui se passe dans les sociétés humaines peut, en vérité, trouver dans les associations d'arbres

1—*Cf.* Cuif. *Théorie des Eclaircies.*

sa confirmation. Mais si la nature pourvoit à ce que les vieux arbres disparaissent pour assurer le complet épanouissement et le plein développement de leurs rejetons, faisant ainsi servir la mort à la vie, il lui arrive de ne pas exercer sa sollicitude au bon moment, d'agir à demi et de faire œuvre imparfaite. Ainsi les arbres vétérans ne disparaissent pas toujours assez vite pour que leurs descendants puissent bénéficier de la place qui leur est laissée. Ceux-ci, du reste, pour avoir été plus qu'il n'était nécessaire maintenus sous un couvert épais, continuent en pein soleil leur vie de langueur, tels ces enfants à qui on borde le lit trop amoureusement et trop longtemps, et qui, devenus hommes, toujours apparaissent comme enveloppés de flanelle.

D'autre part, lorsque la nature suit ses caprices, ne voit-on pas que dans les peuplements mélangés les essences les plus frugales, les plus robustes, les plus prolifiques et souvent les moins précieuses soient les premières à se régénérer et finissent par étouffer les bois de valeur, comme le fit l'ivraie pour le bon grain, ainsi qu'il est dit dans l'Evangile. Et dans les peuplements purs, la mort des vieux arbres ne profite-t-elle pas souvent à ces mêmes essences, comparables pour la rapidité de développement et la puissance d'envahissement aux mauvaises herbes, qui dans nos champs font tache toujours grandissante. La nature, on le voit, lorsqu'elle agit à sa fantaisie, ne se soucie pas de respecter l'ordre établi, ou se comporte comme s'il n'existait pas, se complaisant à étaler toutes ses richesses et mettant sa prévoyance à maintenir toutes ses variétés.

Aussi les traitements forestiers, que l'homme a imaginés, trouvent-ils leur raison d'être dans la nécessité d'empêcher la nature de se livrer à ses seuls caprices.

S'ils sont nés d'un même principe, s'ils tendent à un même but, les traitements forestiers, pour être véritablement efficaces, pour réaliser leur fin, doivent, autant que faire se peut, s'adapter à l'état et à la composition des forêts, dans lesquelles ils sont mis en œuvre. Ce qui ne veut pas dire, comme les Américains (1) paraissent le croire, qu'ils seront nécessairement aussi nombreux que sont variées les manifestations dont la végétation est capable. Vouloir qu'il en

1—Tout particulièrement C. G. Shenck. Voir ses *Baltimore Lectures on Sylviculture.*

soit ainsi, c'est, on le concevra aisément, demander au forestier qu'il ait en l'esprit une image précise et pleine de détails de toutes les forêts qu'il a pu observer, afin d'en pouvoir opposer toutes les nuances, et c'est exiger de la science qu'elle nous renseigne très exactement sur les lois auxquelles l'activité végétale et l'association des espèces sont soumises, c'est, en un mot, vouloir ce que l'observation et la science sont impuissantes à donner. Aussi bien la nomenclature des traitements forestiers est-elle courte ; ils peuvent même en effet être ramenés aux trois types principaux, que j'essaierai d'analyser. Ils ont été, à la vérité, conçus pour s'ajuster aux seules variétés de peuplement dont se préoccupe surtout le forestier les peuplements réguliers, c'est-à-dire ceux dont toutes les tiges ont sensiblement même âge, et les peuplements irréguliers qui présentent des tiges de tous âges; les peuplements purs, c'est-à-dire ceux qui ne sont composés que d'une seule essence, et les peuplements mélangés, dont la formation est due à l'association d'essences différentes. Mais, tels qu'ils sont, les traitements forestiers se prêtent encore à toutes les modifications de détail que le forestier jugera nécessaires pour leur mise en pratique.

(*La fin prochainement*)

AVILA BÉDARD.

L'AFFAIRE DES CAPUCINS EN LOUISIANE

Supplément des articles sur

LA MANIÈRE D'ÉCRIRE L'HISTOIRE AU CANADA

Les travaux sur l'histoire du Canada se multiplient de nos jours. On va vite à notre époque, ce qui parfois comporte quelques inconvénients. Bien des causes délicates sont jugées d'une façon trop hâtive et en termes trop peu mésurés. C'est ainsi que les Capucins fondateurs de la mission de Louisiane nous semblent avoir été traités par certains auteurs avec une injuste sévérité. Notre opinion est qu'ils furent victimes de circonstances fâcheuses dont on leur impute bien à tort la responsabilité. Le public intelligent auquel s'adressent ces lignes pourra, pensons-nous, après les avoir lues, se former une opinion impartiale sur cette affaire.

* * *

L'Eglise de la Louisiane a cruellement souffert d'une faute originelle dont les conséquences déplorables se firent sentir pendant toute la durée du XVIIIe siècle. Comment un homme du mérite de Mgr de Saint-Valier put-il se rendre coupable d'une telle aberration, c'est pour nous un mystère que la mentalité gallicane et l'amour exagéré du vénérable évêque pour la gloire de son siège de Québec ne parviennent point à expliquer.

Voici les faits :

Ce prélat ayant appris, vers l'année 1694, que l'on venait de créer des vicariats apostoliques dans les régions récemment découvertes de la Louisiane, se hâta d'envoyer à Louis XIV une protestation contre cette salutaire mesure. Les deux principaux arguments qu'il fit valoir dans son mémoire furent d'abord, que les communications entre Québec et la Louisiane étaient des plus faciles, et ensuite, "que Sa Majesté veut des Evêchés en titre et non des Vicariats apostoliques dans la NIle France, et avec raison, puisque les Evêques

titulaires conservent mieux les intérêts du Roi que les Vicaires apostoliques qui semblent plus attachés à ceux de Rome."

"C'est pourquoi Sa Majesté est très humblement suppliée d'ordonner que tous les missionnaires qui passeront à la NIle France prendront juridiction de l'Evêque de Québec."

"Ce qui ayant été examiné par trois Commissaires du Roi, messieurs l'Archevêque de Paris, le Confesseur du Roi, et M. le Marquis de Seignelay, ministre et secrétaire d'Etat, il a été réglé qu'on solliciterait à Rome la révocation des Vicariats apostoliques et que M. le Marquis de Seignelay écrirait pour cela de la part du Roi" (1).

Tel fut l'acte déplorable qui livra pendant un siècle la Louisiane à l'abandon. Les évêques de Québec ne mirent jamais les pieds dans ce pays lointain. Bien plus, se reconnaissant incapables de le gouverner personnellement, ils le firent administrer par des Vicaires généraux nommés *ad hoc* et résidant à Paris.

* * *

Lorsque, au commencement du dix-huitième siècle, la colonie louisianaise commença à s'établir, les Jésuites demandèrent à l'Evêque qu'il leur attribuât dans le Bas-Mississipi un district où ils travailleraient seuls, sous la direction d'un supérieur régulier qui jouirait des facultés d'un Vicaire général.

Cette demande si sensée, appuyée par le ministre Pontchartrain, se heurta à un refus obstiné de Mgr de Saint-Valier. Le temps nous manque pour raconter ici les déplorables commencements de la colonie, alors que des milliers d'émigrants périrent sur les rives inhospitalières du grand fleuve, privés le plus souvent des secours de la religion.

Lorsque, enfin, la Compagnie royale des Indes fut créée, 1717, une ère nouvelle commença pour la Louisiane, et l'on songea à organiser un établissement religieux dans ce pays. Les Capucins débarquèrent en 1721 à la NIle Orléans. A la suite d'une série d'arrangements pris entre Mgr de Mornay et la Compagnie et sanctionnés en 1725 par le Roi, la Louisiane fut divisée en deux districts : Haute Louisiane et missions sauvages, confiées aux Jésuites ; Basse Loui-

1—*Mandements des Evêques de Québec.* Vol. I. p. 298.

siane et Nlle Orléans, réservées aux Capucins. Il fut positivement stipulé que tout le territoire de la Basse Louisiane appartiendrait aux dits Pères Capucins, et serait administré par eux, sous l'autorité de l'Evêque de Québec, *sans qu'aucun autre religieux ou prêtre séculier puisse s'y établir en dehors de leur consentement.*

Les choses semblaient donc réglées de façon à éviter toute possibilité de frictions. Le malheur voulut que les résultats ne correspondissent point aux espérances. L'auteur de "L'Histoire de l'Eglise au Canada" (2e partie, p. 21), après avoir raconté l'établissement d'un Jésuite à la Nlle Orléans à côté des Capucins, ajoute : "On avait fait promettre au P. Beaubois qu'il ne ferait aucunes fonctions ecclésiastiques sans le consentement des Capucins. C'était pousser un peu loin les précautions et les exigences. Pourrait-on raisonnablement attendre que cette condition serait toujours et inviolablement observée? Afin de n'être pas, à la Nlle Orélans, sur un pied inférieur au P. Raphaël, le P. Beaubois demanda à Mgr de St. Vallier et obtint des lettres de grand vicaire pour cette ville. C'était aggraver encore la situation : deux grands vicaires, appartenant à des ordres différents dans une petite ville où il n'y avait encore que quelques centaines d'habitants."

On le voit, l'histoire se répète ; le traité des Capucins était déchiré avec la même désinvolture que l'est aujourd'hui celui des pauvres Belges. On le considérait comme un simple chiffon de papier. Les Capucins protestèrent. Le résultat naturel d'un pareil sans-gêne fut un conflit de juridiction tragi-comique qui se prolongea jusqu'en 1763, date de l'expulsion des Jésuites par l'impie duc de Choiseul.

Pendant une trentaine d'années Québec accusa de désobéissance les Capucins. Ceux-ci tinrent bon. La cause fut portée à Rome où, selon l'usage, l'on recourut à des atermoiements, comptant sur les années pour calmer l'ardeur des belligérants. Nous regrettons beaucoup que l'auteur auquel nous faisons allusion (1) ait jugé à propos de publier certains documents ensevelis dans les archives qui font aussi peu d'honneur à leurs auteurs qu'à ceux contre lesquels ils sont écrits. Beaucoup des assertions malveillantes conte-

1—*L'Eglise du Canada après la conquête.* 1ère partie, pages 323, 325, 327, 328.

nues dans ces documents sont, en effet, reconnues aujourd'hui comme mal fondées. Lorsque, par exemple, l'abbé de l'Isle-Dieu, par lettre de 1769, se plaint des Capucins, lesquels n'entretiennent en Louisiane que quatre religieux, dont deux malades, pour une population de six à sept mille familles françaises, il commet, involontairement nous voulons bien le croire, une grave diffamation à notre détriment, vu que, en 1766, la colonie ne comptait en tout que cinq mille cinq cent soixante-deux habitants blancs, et un chiffre à peu près égal de noirs.

Lorsque l'on affirme que, en 1777, la Louisiane dépendait encore de Québec, on commet une erreur.

Lorsque l'on accuse le gouvernement espagnol de négliger, à l'instar des Capucins, les intérêts de l'Eglise catholique, on affirme une contre-vérité.

La vérité la voici : dès 1772, les Espagnols, sans expulser les Capucins français que la population chérissait, leur adjoignirent des confrères espagnols sous le supérioriat du P. Cirilo de Barcelona.

Bientôt après, comprenant, mieux que n'avait fait la France, la necessité absolue de placer un évêque à la tête de cette mission, le gouvernement espagnol fit sacrer, 1781, le même P. Cirilo en qualité d'évêque auxiliaire de Cuba pour la Floride et la Louisiane avec résidence à la Nlle Orléans.

Enfin, douze ans plus tard, en 1793, la Louisiane était érigée en diocèse, la mission des Capucins prenait fin, et Mgr Penalver faisait, 1795, son entrée triomphale à la Nlle Orléans.

Depuis longtemps le pays était bien desservi. En 1781, la Louisiane comptait les paroisses ou missions suivantes : Ville de la Nlle Orléans, un curé et cinq vicaires ; paroisses de Terre aux-Bœufs, de Saint-Charles, de Saint-Jean Baptiste, de Saint-Jacques, de l'Ascension, de Saint-Gabriel, de la Pointe-Coupée, Attocapas, Opelousas, Natchitoches, Natchès, Saint-Louis, Sainte-Geneviève, Saint-Bernard, soit quinze paroisses desservies par dix-neuf prêtres.

On le voit, les Capucins n'ont pas à rougir de leur œuvre en Louisiane.

* * *

Ces misères auxquelles nous venons de faire allusion sont devenues,

grâces à Dieu, une chose du passé. Rome, instruite par une cruelle expérience, à compris qu'une mission, pour prospérer, avait besoin d'autonomie; et, lorsqu'elle confie un nouveau territoire à une Congrégation religieuse, elle lui en laisse, d'ordinaire, la libre et pleine responsabilité.

C'est ainsi que les Capucins, en date du 1er janvier 1916, possèdent quarante-quatre missions répandues dans les cinq parties du monde. Ces missions comptent 1,292,787 chrétiens, dirigés par mille cinquante-neuf missionnaires. A leur tête sont seize évêques, dix préfets apostoliques et dix-huit supérieurs réguliers, tous capucins. Un tel état de choses semble donner complète satisfaction.

L'Eglise enseigne que la vocation aux missions est une vocation héroïque. Est-ce à dire que tous les missionnaires soient des héros? Non. Quelques uns, bien rares, succombent sous le poids trop lourd qu'ils ont imprudemment placé sur leurs épaules. Laissons aux ennemis le soin de divulguer leurs fautes. Quant à nous, dont les mains débiles ne peuvent remuer de tels fardeaux, respectons du moins les missionnaires, et gardons-nous de prendre avec eux un ton de supériorité dédaigneuse.

FR. ALEXIS, cap.

L'ANTÉCHRIST

(*Suite*)

III.—PRODROMES DE L'ANTÉCHRIST PERSONNEL

Dieu punit généralement l'orgueil de l'esprit par les ignominies de la chair. L'orgueil satanique dont nous venons de parler, devait conduire à la corruption sans frein. L'Antéchrist sera le plus corrompu des hommes, parce qu'il sera le plus orgueilleux. Le prophète Daniel nous dit "qu'il aura la passion des femmes" (XI, 37).

Corrompu jusqu'à la moelle des os, il s'efforcera de corrompre et d'éteindre dans la boue le flambeau de la foi. Arrêtons-nous un moment pour sonder une autre plaie contemporaine.

Vraiment, en voyant la campagne de corruption entreprise et poursuivie par la franc-maçonnerie, on est tenté d'y voir le dernier prodrome de "l'homme de péché".

La secte veut corrompre et ne s'en cache pas. Nous avons cité plus haut le programme de corruption, et le mot d'ordre donné à tous les francs-maçons. Par quels moyens arriver à la corruption universelle ? Les instructions de la haute Vente les indiquent ainsi que le *Manuel maçonnique :*

" Il faut répandre partout des livres qui contiennent une forte dose d'immoralité... Il faut multiplier les théâtres qui font applaudir des turpitudes... Des sociétés s'appliqueront à donner des représentations, surtout la nuit, pour exciter les passions..." (*Manuel maçonn.*)

Jetez maintenant un regard sur le monde, et en particulier sur notre ville, et dites-moi : le programme a-t-il été suivi ? Nous avons partout des pourvoyeurs de mauvais théâtres et de poisons littéraires. Chaque année, chaque mois, on voit grandir le nombre des théâtres qui font applaudir des turpitudes ! N'est-ce pas la poussée maçonnique qui a causé cette frénésie, cet engouement, cette fureur, pour les vues animées et les représentations malsaines du théâtre ? N'est-ce pas son souffle empesté qui les fait germer et croître comme les microbes se multiplient dans l'incubation épidémique ?

Toutes les ordures littéraires des romanciers, toutes les putréfactions du théâtre français, tout le détritus des écrivailleurs, qui, font des passions les plus ignobles l'objet de spéculations lucratives, sont colportés sur nos bords par les apostats de la morale. Et quand un homme d'honneur ose se lever, pour opposer une digue à cette marée d'immoralité qui monte sans cesse et menace de nous submerger, les empoisonneurs publics et les assassins de l'innocence trouvent toujours des défenseurs.

Ne sommes-nous pas arrivés au degré de corruption qui doit précéder l'avènement du dernier ennemi de Dieu ? Le missionnaire de satan encore caché ne travaille-t-il pas déjà par ses suppôts à ravir au divin moissonneur les restes de la moisson ?

" Il faut, dit saint Paul, que le mystère d'iniquité se manifeste ". Alors on verra paraître l'homme du péché, l'adversaire du Christ, que le Seigneur Jésus tuera du souffle de sa bouche" (2 Thess. II. 3).

La corruption n'est-elle pas le mystère d'iniquité ?

Le grand obstacle au flot de la corruption et de l'iniquité, c'est la croyance en Dieu, et la foi à l'au-delà.

Quand la pensée de Dieu et de l'éternité se dresse au seuil de la conscience du pécheur, il s'arrête, il hésite, souvent il recule tremblant et s'efforce de remonter le courant des passions.

Pour corrompre d'une manière efficace et permanente, il fallait jeter contre les lumières accusatrices de la foi tous les nuages des passions ; il fallait mêler des erreurs aux vérités dogmatiques, inspirer des doutes, puis nier catégoriquement les dogmes.

Et c'est l'œuvre de la secte. Elle souffle partout une tempête de scepticisme railleur, de négations, pour battre en brêche les dogmes catholiques, anéantir la foi et corrompre ensuite à loisir.

Car on ne peut ébranler les dogmes, sans produire, par un contrecoup inévitable, une perturbation égale dans la morale ; et la corruption morale achève de renverser l'édifice.

Quand on enlève les grands principes qui servent de bases à la conscience, la conscience incline bientôt la tête et l'âme humaine s'abîme dans l'animalité.

De là cette corruption affreuse qui submerge en ce moment le monde. Pourquoi voit-on ces multitudes enlisées dans la fange, au bord du fleuve des passions ? C'est que la foi est presque éteinte en elles.

L'orgueil satanique a tout nié. Il a ravagé tous les enseignements divins, détruit toutes les institutions chrétiennes ; il a fait de toutes ces ruines un piédestal pour escalader le ciel et détrôner Dieu. L'âme humaine, emportée par les débris des dogmes qu'elle a ébranlés et renversés, roule dans toutes les ignominies.

Pascal a dit : " L'homme n'est ni ange ni bête ; celui qui veut faire l'ange, fait la bête ".

Ne pouvons-nous pas dire que l'orgueilleux qui veut se faire dieu devient pourceau ?

LE PLAISIR ET LE SPIRITISME, PRODROMES DE L'ANTÉCHRIST

L'homme est créé pour la félicité et ne peut s'en passer. C'est une nécessité inhérente à sa nature. S'il renonce à Dieu et à la félicité du ciel, il cherche un bonheur terrestre. Il se parque dans

la région du temps et y cherche une pâture à ses passions. Il tâche d'étancher sa soif aux sources du monde. Il demande à la terre ses richesses et ses amusements, et, bientôt ne regarde plus au delà des horizons de la vie présente.

Il cherche le paradis sur la terre !

Or, l'Esprit Saint nous dit que telles seront les dispositions de la plupart des hommes, quand l'Antéchrist fera son apparition.

" Comme au temps de Noé, les hommes emportés par l'esprit de vertige, mangeront, boiront, contracteront des alliances, vendront, achèteront, s'amuseront jusqu'à ce qu'ils soient surpris par la catastrophe finale " (Luc VII, 28).

Eh bien ! ne sont-ce pas là les dispositions de l'humanité contemporaine ? Est-ce que la jouissance, les amusements, les plaisirs ne sont pas le but où tendent toutes les aspirations du monde moderne ?

Comme l'impie dont parle le livre de la Sagesse, l'homme de ce siècle a dit :

" La vie présente n'est qu'une ombre qui passe, et il n'y a pas de vie au-delà du temps. Venez, jouissons des biens présents ! Hâtons-nous ! Enivrons-nous des vins les plus exquis, oignons-nous de parfums, cueillons les fleurs de la vie, avant qu'elles ne soient flétries. Couronnons-nous de roses, et laissons, dans tous les prés, des traces de nos amusements " (Sap. II, 6).

Néron, Dèce, Maximin, Dioclétien, Julien l'Apostat, et tous les anciens persécuteurs ne rêvaient que les plaisirs sensuels : les antéchrists contemporains qui persécutent les fidèles du Seigneur suivent tous les courants des passions ; ils prêchent la doctrine du plaisir et mènent une vie sardanapalesque.

Et la masse de l'humanité se courbe à tous les souffles de l'égoïsme. Les peuples enivrés ont je ne sais quel vertige. Les croyances à l'au-delà s'obscurcissent, les trônes chancellent, les monarchies craquent, les nations avachies, par le sensualisme, ne demandent plus, comme l'ancienne Rome, que du pain et des spectacles.

Donc, la foi pratique s'en va. Elle subit une baisse, à mesure que le thermomètre du plaisir monte. La vie naturelle remplace la vie chrétienne. Ne sommes-nous pas arrivés aux temps auxquels le Sauveur faisait allusion, quand il disait :

" Quand le fils de l'homme reviendra, pensez-vous qu'il retrouvera un reste de foi sur la terre ? " (Luc XVIII, 8)

Sans doute, il y a encore aujourd'hui un bon nombre de saintes âmes en qui la foi et la charité sont vivantes, et qui ne prennent aucune part aux désordres du siècle ; mais ces vrais chrétiens, qui ne fléchissent pas le genou devant Baal, sont peu nombreux, si on les considère en face des multitudes qui se prosternent devant l'idole du plaisir.

Un autre prodrome de l'Antéchrist, c'est le spiritisme.

" Cet impie, dit saint Paul, doit venir accompagné de la puissance de satan, avec toutes sortes de miracles et de prodiges menteurs, avec toutes les illusions qui peuvent porter à l'iniquité ceux qui périssent, parce qu'ils n'ont pas reçu et aimé la vérité pour être sauvés. C'est pourquoi Dieu leur enverra des illusions si efficaces qu'ils croiront au mensonge, afin que ceux qui ont consenti à l'iniquité soient condamnés " (2 Thess. II, 10, 11).

Ces paroles de l'apôtre disent assez clairement que l'intervention des mauvais esprits jouera un grand rôle, au temps de l'Antéchrist. Le spiritisme sera un des grands agents pour conduire à l'apostasie de la foi.

Les hommes trompés par les esprits de mensonge, ne " supporteront plus la saine doctrine, et, pressés de désirs insensés, et par la démangeaison maladive d'entendre des maîtres qui flattent leurs oreilles, ils fuiront la vérité et chercheront des fables " (2 Tim. IV, 3, 4).

Et quelle sera la conséquence ?

" Ils croiront aux esprits d'erreur, et à la doctrine des démons ".

Le spiritisme conduit naturellement à la perte de la foi et au paganisme.

Nous avons dit qu'au temps de l'Antéchrist, le démon déchaîné fera la lutte suprême, pour saisir, dans ses filets, les derniers voyageurs de la caravane humaine, aux abords de l'éternité. Le Sauveur lui-même nous a prédit cette recrudescence de l'action satanique, à la fin des temps.

" Il s'élèvera alors de faux christs, de faux prophètes, qui feront des signes éclatants, et des prodiges, si bien que les élus eux-mêmes seraient induits en erreur, si cela était possible. Je vous l'ai dit d'avance " (Math. XXIV).

Depuis la venue de Jésus-Christ, satan était enchaîné par l'action bienfaisante de la foi chrétienne. Pour punir les hommes qui ont rejeté la verité " pour croire à des fables ", Dieu envoie aux hommes des illusions qui les portent au mensonge ", c'est-à-dire, Dieu, par voie de punition, leur retire les lumières qui les préservaient autrefois des illusions, et la conséquence de cette soustraction de la grâce, c'est qu'ils sont victimes des illusions diaboliques.

Or, si nous regardons attentivement la société contemporaine, il est impossible de ne pas se dire : nous sommes arrivés aux temps épouvantables prédits par l'apôtre. Une multitude innombrable " écoute les esprits d'erreur et la doctrine des démons ".

Sans doute, le spiritisme est de tous les temps.

Il était avec les évocateurs que Dieu frappait de ses anathèmes, dans la loi ancienne (Levit. XXII).

Il était avec les pythonisses et les oracles de Delphes et de Dodone. Il était avec Simon le mage, avec les convulsionnaires Jansénistes, au cimetière de Saint-Médard ; il était avec les sorciers du Moyen-Age, avec les Fakirs de l'Inde, et les jongleurs du Canada ; il était avec Victor Hugo, évoquant l'âme de sa fille Léopoldine, sur les rochers de Jersey ; il était avec Douglas Home, dans sa tournée mondiale.

Depuis un demi siècle, l'erreur spirite a fait le tour du monde, comme une épidémie infernale. Partie des Etats-Unis, elle a passé en Europe, en Asie, en Afrique, en Australie, au Canada,et fait encore, tous les jours, des victimes innombrables. Le spiritisme était la plus grande attraction à Paris, à l'Exposition de 1900.

Qu'est-ce que le spiritisme ?

" Le spiritisme est un ensemble de pratiques ayant pour objet de mettre en relation les êtres du monde visible avec les esprits ou êtres du monde invisible, afin d'en obtenir des phénomènes extraordinaires et des révélations.

" L'imposition des mains sur des objets matériels, des évocations orales ou mentales, produisent ces phénomènes et ces révélations. Les tables, les guéridons, les fauteuils, les chaises, les meubles, les corbeilles, les chapeaux, se livrent à des mouvements désordonnés, paraissent s'animer de passions diverses, tressaillent comme s'ils éprouvaient de la joie, menacent et bondissent comme s'ils étaient

ivres de colère, parlent au moyen de signes conventionnels, écrivent des réponses intelligentes.

" Ou bien des femmes et des enfants s'abandonnent à une force mystérieuse, laissant courir, sur le papier, une plume rapide, qui révèle en diverses langues, inconnues quelquefois à toute l'assemblée, en caractères variés, selon les divers esprits qui se mettent en scène, les mystères du monde invisible et de la vie future, les événements qui se passent à distance, les secrets de l'avenir, la cause cachée des maladies, les pensées intimes des spectateurs.... Les esprits récréent les yeux, et les oreilles, par des paysages, des charges, des portraits, des concerts ; mais quelques fois, ils effraient par des lumières, des flammes, des mains mystérieuses, des fantômes, des détonations, des bruits terribles. Voilà la merveille du dix-neuvième siècle " (Monsabré, *Introd. au dogme*).

Et ces pratiques et ces phénomènes ne sont pas des choses d'antan, des vieilleries démodées. Le spiritisme est encore à l'ordre du jour. Il a des millions d'adeptes. Les Etats-Unis comptent quarante mille médiums qui sont les prêtres de cette secte dont le dogme principal est l'évocation des morts.

Quel est l'enseignement de la religion spirite ? Le contre-pied des enseignements de la foi.

" Le spiritisme enseigne que les âmes des défunts nous environnent sans cesse, et désirent d'entrer avec nous dans les rapports les plus intimes ;

" que les habitants de la patrie céleste sont toujours prêts à répondre à notre appel, pour nous enseigner les vérités éternelles, et que Dieu les envoie à nous pour cela ;

" que Jésus-Christ n'est pas Dieu, que l'enfer n'est pas éternel; que les hommes ne meurent qu'en apparence, et qu'ils passent, en quittant notre monde, de sphères en sphères, où ils jouissent d'un bonheur parfait ;

" que dans ces sphères apirituelles, ce ne sont que concerts, que festins, bals, fêtes à grandes toilettes ;

" que tous les hommes bons et méchants, sont heureux dans l'autre vie ; que les animaux mêmes sont immortels, et vivent avec leurs maîtres et leurs maîtresses, dans une communauté de bonheur ! Il n'y a guère que Dieu dont il ne soit pas question " (*Dictionnaire de la conversation*).

On le voit, l'épidémie de spiritisme qui ravage en ce moment le monde des âmes, est bien, avec le sensualisme, le prodrome de " l'homme de péché," et l'acheminement vers la perte de la foi.

IV.—L'Antéchrist personnel

Mais tous les ennemis de Dieu, tous les adversaires du Christ dont nous avons parlé ne sont que les avant coureurs de l'Antéchrist proprement dit.

La tradition catholique, d'accord avec les révélations des Livres Saints, affirme qu'à la fin des temps l'antichristianisme paraîtra dans une personnalité vivante, immédiatement avant le second avènement de Jésus-Christ : ce sera l'Antéchrist par excellence. Il concentrera en lui tout ce que le monde a renfermé d'antichrétien depuis l'origine du christianisme.

Quel sera ce personnage épouvantable? Sera-t-il un homme? un démon? une incarnation démoniaque?

Un bon nombre d'auteurs du Moyen-Age, plus attentifs à certaines croyances populaires qu'aux enseignements théologiques, ont affirmé que l'Antéchrist aura pour mère une femme très méchante, et pour père un démon. Ils ont prêté à satan mille aventures érotiques qui seraient mieux placées dans un roman.

Sans vouloir excuser le diable pour ses méfaits, je suis persuadé qu'on l'a souvent calomnié et accusé d'alliances monstrueuses dont il était innocent. Ce grand révolté n'est pas libre de se mêler, comme il le voudrait, à la vie domestique. Il ne peut se montrer à son gré. Et, d'ailleurs, précisément parcequ'il n'est pas un sot, il comprend qu'il est pour nous une mauvaise compagnie, que nous le craignons, et qu'il a tout à gagner à garder l'incognito. L'hypothèse de cette généalogie diabolique est contraire à la saine théologie.

"Il est certain, dit Suarez, il est même de foi (*de fide*), que l'Antéchrist n'est pas seulement une collectivité d'ennemis de Dieu, un personnage historique, mais une personne vivante, un être humain véritable".

Le docteur angélique est du même avis : "Comme la plénitude de la divinité habitait dans le Christ, la plénitude de la malice habitera dans l'Antéchrist. Il ne faut pas dire cependant que son humanité sera élevée par le diable à cette incarnation de malice, comme

l'humanité a été élevée à la divinité dans le Christ. Nous disons seulement que le diable manifestera sa malice infernale, d'une manière plus complète (*eminentius*), et qu'il lui insufflera ses pensées criminelles plus qu'à tout autre mortel" (III q. 8, 28).

D'après la doctrine du même auteur, le démon peut produire dans l'organisme humain des mouvements, des impressions, mais il ne peut faire les actes vitaux.

Comme notre âme ne peut absolument rien hors du composé qu'elle informe, satan ne peut produire les opérations de la vie, dans un principe vital étranger. L'influx vital vient nécessairement, ou de l'être qui en est le théâtre, ou de l'Auteur de la vie. Or, la transmission de la vie est un acte vital. Satan ne peut donc pas être père de l'Antéchrist, qui sera un être humain véritable.

Tout ee que nous pouvons affirmer, avec saint Thomas, c'est que le diable quintessenciera, dans ce type vivant de malice, tous les desseins criminels qu'il a formés contre l'homme, depuis son premier coup de jarnac dans le paradis terrestre. Il lui inspirera le dessein d'anéantir l'Eglise et le christianisme, et de faire disparaître du monde les derniers vestiges du culte véritable.

Cet apôtre de satan, le plus criminel et le plus méchant de tous, sera comme la dernière explosion de l'antichristianisme, et de ce que saint Paul appelle "l'apostasie", "le mystère d'iniquité" (2 Thess. II).

D'après l'enseignement des Pères, il sera comme l'héritier universel de toutes les haines, de tous les complots sataniques dirigés contre l'Eglise dans le cours des siècles. Il portera dans son cœur les fureurs de tous les hérétiques.

Il ne sera pas un démon : il sera mieux que cela : il sera un homme parfaitement docile aux volontés du démon, qui lui insufflera son zèle infernal.

Quelques écrivains, pour mieux mettre en lumière la difformité morale de l'Antéchrist, et mieux vérifier l'horoscope que les Pères ont faite de lui, ont dit :

"Qu'il sera pétri de vices et d'ignobles passions" ; "qu'il grandira dans l'iniquité et la corruption"; "que le démon couvrira de son ombre infernale le fils de perdition, comme l'Exprit Saint couvrit la Vierge de son ombre"; "que satan formera cet homme de péché dans le sein de sa mère, comme Dieu a formé le corps divin de Jésus, dans le

sein virginal" ; "qu'il aura dès son bas âge tous les penchants mauvais;" "qu'il s'abandonnera de bonne heure à tous les vices" ; "que le démon, son maître, en formera de bonne heure un élève digne de lui"; "qu'il aura toutes laideurs physiques et morales"

Loin de moi la pensée de débarbouiller la figure sinistre de cet "homme de péché". Le prophète Daniel nous dit clairement qu'il sera corrompu.

Mais quel fondement trouve-t-on, dans l'Ecriture, des autres affirmations que je viens d'énoncer? Quel prophète a jamais dit qu'il sera physiquement laid? qu'il s'abandonnera de bonne heure à tous les vices?

En voulant charger, outre mesure, le dossier déjà si lourd du "fils de perdition", ne rend-t-on pas sa mission invraisemblable? Ce plébéien, d'abord inconnu, devra conquérir le monde en trois ans et demi, d'après Daniel (XII). Or, comment un personnage qui aurait toutes les laideurs physiques et morales pourrait-il séduire les multitudes, et se faire recevoir pour l'envoyé du Dieu trois fois saint? Cela est-il vraisemblable?

Il vaut mieux dire que ce suppôt de satan sera un hypocrite consommé dant l'art de feindre et qu'il séduira les fidèles, par l'apparence de la piété, par l'horreur qu'il montrera extérieurement pour tout ce que la loi prohibe.

Quand il se sera emparé des multitudes, quand la nation juive, qui rêve encore un messie conquérant, aura vu ses conquêtes, ses prodiges, et se mettra à sa suite, il jettera le masque et se fera adorer lui-même, comme le Dieu véritable.

Si on considère la mission que l'Antéchrist doit remplir, à la lumière des textes de l'Ecriture, on peut affirmer, sans crainte d'erreur, que cet hypocrite aura un esprit pénétrant; qu'il sera au courant de toutes les sciences humaines; qu'il connaîtra les lois mystérieuses qui régissent la matière, qu'il joindra à une science prodigieuse et aux éclairs du génie, toutes les ruses et les séductions de la magie.

"Il viendra, dit l'apôtre, accompagné de la puissance de satan, avec toutes sortes de miracles et de prodiges menteurs, avec toutes les illusions qui peuvent porter à l'erreur et à l'iniquité ceux qui périssent" (2 Thess. II).

Quels seront ces prodiges menteurs? Il est certain que le miracle

véritable suppose une intervention divine. L'Auteur de la nature peut seul en suspendre les lois. Mais Dieu peut communiquer le don des miracles à des créatures, et même aux réprouvés, comme l'Evangile l'atteste (Math. VII, 22).

L'Antéchrist pourra donc opérer de vrais miracles dans le but de tromper.

Il est probable, cependant, que les prodiges dont parle saint Paul ne seront que des prestiges diaboliques, des incantations magiques. Il fera jouer toutes les forces mystérieuses de la nature, les influences magnétiques, électriques, physiologiques, psychiques, et toutes les ruses de satan.

Quels seront ces prestiges? L'Ecriture signale trois des prodiges opérés par l'antagoniste du Christ :

Il fera descendre le feu du ciel (Apoc. XIII).

Il animera et fera parler l'image de la "bête". (Apoc. XIII. 15)

Il simulera une résurrection (Apoc. XIII. 3. 4.).

Saint Hippolyte, dans son ouvrage sur l'Antéchrist, nous dit que le séducteur contrefera en tout le Fils de Dieu :

"Le Sauveur, dit-il, fut un agneau : l'Antéchrist aura des dehors de l'agneau et sera loup dévorant".

"Le Christ est Roi: l'Antéchrist le sera".

"Le Sauveur, descendant en ce monde, fut soumis à la circoncision : l'Antéchrist sera circoncis."

"Le Seigneur a envoyé ses apôtres pour parcourir le monde : l'Antéchrist enverra ses pseudo-apôtres dans tout l'univers."

"Le Sauveur a réuni dans le bercail ses brebis dispersées : l'Antéchrist rassemblera le peuple Juif dispersé".

"Le Seigneur a donné à ses fidèles un signe, celui de la croix : L'Antéchrist aura un signe que tous les siens devront porter, dans la main droite ou sur le front."

"Le Sauveur est venu sous la forme humaine: l'Antéchrist sera un homme véritable."

"Le Sauveur, par sa résurrection, a réédifié le temple de l'ancienne loi : l'Antéchrist relèvera de ses ruines le temple matériel de Jérusalem".

"Le Christ a fait des miracles: il en fera" (*De Antechristo.* 7).

Ainsi, d'après le saint évêque, entre le Christ et son contrefacteur

satanique, il y a un parallélisme parfait. L'homme de péché singera le Saint par excellence.

On peut conjecturer, d'après les textes de l'Ecriture, que ce singe infernal imitera, par ses prestiges, les miracles du Sauveur, comme les Mages de Pharaon imitaient les merveilles opérées par Moïse. Il guérira les malades, fera parler les muets, entendre les sourds, marcher les paralytiques, révélera même, jusqu'à un certain point, les pensées etc.

Il pourra faire ce que fait satan qui lui prêtera sa puissance. Or, le démon pénètre nos organes, voit tous les phantasmes qui passent dans notre imagination. Et, comme les phantasmes sont le point de départ de nos pensées, l'image sensible de nos concepts intellectuels, il pourra arriver du phantasme à l'idée, et lire indirectement les pensées, comme on voit un objet réflété dans un miroir. Et par cette ruse, il fera croire aux multitudes qu'il pénètre, comme Jésus-Christ, tous les secrets des cœurs.

T. L., S. J.

(*A suivre*)

PAGES ROMAINES

PROTESTATION DU VATICAN À PROPOS DE LA PRISE DE POSSESSION DU PALAIS DE VENISE.—LES DROITS D'OUTRE-MER DE L'ITALIE.

A l'encontre d'un trop grand nombre de catholiques libéraux qui se sont empressés d'approuver l'acte du gouvernement italien dépossédant l'Autriche du Palais de Venise, résidence de l'ambassade austro-hongroise près le Saint Siège, le Vatican, qui a vu dans le décret du Lieutenant Général une atteinte à ses droits, a fait la protestation suivante auprès de tous les gouvernements avec lesquels il entretient des rapports officiels :

"Le soussigné, Secrétaire d'Etat de Sa Sainteté, se permet d'attirer l'attention de Votre Excellence sur le décret par lequel le gouvernement royal d'Italie a décidé qu'à dater du jour de sa promulgation, (25 août 1916), le Palais de Venise à Rome devenait la propriété de l'Etat. La polémique qui, dans les jours précédents, s'était faite à ce sujet, dans les divers organes de la presse, avec l'approbation du gouvernement, puisque, pouvant l'empêcher il l'avait laissée se développer, faisait prévoir cette grave mesure. Ce fut seulement le 26 août, vers 10 heures du matin, que le Saint Père, par les soins du gouvernement italien, fut informé de la chose qui, devenue désormais un fait accompli, suscita aussitôt ses protestations.

"Le Saint Siège n'a pas l'intention d'examiner si les motifs allégués par le décret suffisent à justifier la prise de possession du Palais de Venise, tant au point de vue des lois de la morale que des accords qui régissent le droit international. Il s'abstient également de juger s'il est prudent, en l'état des choses, de prendre une mesure qui peut provoquer de graves représailles de la part de l'adversaire, et s'il est de bonne politique de faire un acte qui peut porter atteinte au bon renom de l'Italie dans les esprits pacifiques et impartiaux des hommes

de tous pays, non moins qu'aux yeux de l'histoire. Mais le Saint-Siège ne saurait passer sous silence une mesure qui est par elle-même une violation de ses droits les plus sacrés.

"En effet, en fait, le Palais de Venise est la résidence habituelle de l'ambassadeur de Sa Majesté Impériale et Royale près le Saint Siège; son absence momentanée, motivée par les circonstances anormales créées par l'état de guerre, ne saurait lui enlever ce caractère. Au reste, le gouvernement italien lui-même considère le représentant austro-hongrois près le Saint Siège comme encore en possession de sa charge et dans l'exercice effectif de sa mission diplomatique, puisqu'il déclara lui-même publiquement que l'ambassadeur d'Autriche-Hongrie, non moins que les Ministres de Bavière et de Prusse pouvaient rester à Rome, en toute liberté et sécurité, et qu'il déclinait toute responsabilité en ce qui touchait leur absence temporaire qui ne dépendait que de la volonté expresse de leurs gouvernements respectifs. Cette prise de possession de la résidence du représentant d'une puissance étrangère près de la Papauté est donc une offense au Saint-Siège, une violation de son droit d'avoir des ambassadeurs accredités auprès de lui, droit que lui reconnaît la loi du 13 mai 1871. C'est contre cet acte qui est un nouveau témoignage des conditions anormales faites au Saint Siège que le Cardinal soussigné, par ordre de Sa Sainteté, doit élever une formelle et solennelle protestation, en priant Votre Excellence de la porter à la connaissance de son gouvernement, dans l'espoir qu'il voudra bien attirer l'attention du gouvernement italien sur l'irrégularité de sa manière d'agir et sur la nécessité de modifier son attitude en cette affaire."

Naturellement la protestation du Vatican a été discutée par la presse libérale qui, dans l'ensemble, s'en est rapidement consolée en constatant que, pour la première fois depuis 1870, la Papauté a appuyé sa réclamation sur la fameuse loi des Garanties, ce en quoi elle a cru voir, de la part de Benoît XV, l'acceptation d'une loi que ses prédécesseurs n'avaient jamais voulu reconnaître, comme si refuter les prétentions d'un adversaire, en lui empruntant les seuls arguments qu'il admet, c'était en reconnaître soi-même la légitimité !....

Le Palais de Venise, transformé en musée national, va recevoir dans ses vastes salles toute la collection d'art antique qui se trouvait jusqu'à ces jours au palais Corsini, non moins que les autres collections de céramique, d'ivoires, de bois sculptés, d'armes anciennes, de verres, de fers battus transportés, il y a quelques années, au Chateau Saint-Ange. Une exposition topographique de tous les monuments de Rome s'ajoutera à toutes ces richesses.

* * *

Mais si vaste que soit le vieux palais vénitien, il est loin de satisfaire les désirs qui animent l'âme italienne dans cette guerre qui, de prime abord, ne semblait avoir été entreprise que pour étendre les frontières de l'Italie jusqu'à ses limites naturelles. Depuis juillet dernier, une campagne de presse, qui a pour sujet "les droits d'outre-mer de l'Italie", prépare les futures revendications que le gouvernement royal fera au Congrès de la paix.

Ces droits d'outre-mer inconnus jusqu'à maintenant s'étendent sur l'Afrique et l'Asie, et paraissent être l'écho de la voix de l'ouvrier de la onzième heure réclamant le même salaire que celui de l'ouvrier de la première. Oubliant les travaux et sacrifices que depuis si longtemps la France et l'Angleterre s'imposèrent pour se constituer un empire colonial, l'Italie, qui, jusqu'en ces derniers temps, n'eut point de politique coloniale, expose la situation des immense territoires possédés par les Anglais et les Français en Afrique et, les mettant en regard de ceux qu'elle occupe, elle se déclare lésée par leur disproportion.

Au début de la guerre, dit-elle, la France possédait en Afrique 9 millions 772 mille kilomètres carrés entre ses colonies proprement dites et ses zones d'influence; l'Angleterre, 9 millions 640 mille kilomètres carrés; mais cette étendue moins vaste est beaucoup plus peuplée et d'une valeur économique plus grande Chacune de ces deux puissances avait donc une superficie plus grande que l'Eu-

rope, environ 35 fois la surface de l'Italie. Or, à cet immense empire colonial, par suite de la guerre, sont venus s'ajouter les 2 millions 427 mille kilomètres carrés des colonies allemandes qui ont été conquises, ce qui fait environ 22 millions de kilomètres carrés sur 29 millions ½ qui forment la superficie de l'Afrique entière.

De ce fait, la France a la prédominance de la Méditerranée occidentale et de l'Atlantique, l'Angleterre celle des mers du sud et de l'est de l'Afrique. Il en résulte de tels avantages géographiques, économiques, politiques, que l'Italie a droit de revendiquer des compensations.

En vain, objectera-t-on, continue la presse italienne, que l'Italie va s'agrandir en Europe, puisque la France espère, elle aussi, reprendre l'Alsace-Lorraine ; que les colonies allemandes étaient conquises, lorsque l'Italie s'est associée à la guerre, puisque cette conquête, d'après le sentiment italien, n'aurait pas demandé de grands sacrifices, les Australiens ayant occupé presque sans coup férir les pays de protectorat allemand sur la côte du Pacifique, les Anglo-Français n'ayant eu à lutter pour s'emparer du Togo, un tiers plus grand que l'Italie, que contre 400 hommes mal armés, etc.

Le programme minimum que l'Italie peut exposer en ce qui touche à ses compensations africaines est une rectification des frontières de la Tripolitaine et de la Cyrénaïque, la cession de la vallée de Giuba, la rectification des frontières méridionales de l'Ethiopie, de la Somalie anglaise et française, ce qui ne ferait environ que 250,000 kilomètres carrés, avec une population d'un peu plus d'un demi million d'indigènes. Cela peut-il se comparer aux immenses possessions anglo-françaises ? . . . .

Voilà pour l'Afrique.

En ce qui touche aux compensations asiatiques, les aspirations italiennes sont encore incertaines sur leur étendue ou mieux sur leur délimitation.

Tout le monde est d'accord sur la possession du territoire qui s'étend de Smyrne jusqu'à Mersina; mais, tandis que les uns veulent que ces deux points servent de limites, les autres demandent que l'extension du territoire se fasse jusqu'à Alexandrette; d'autres aspirent à s'emparer de tout le rivage asiatique qui va de Smyrne aux Dardanelles, à la Mer de Marmara, jusqu'au Bosphore.

Les ambitions qui ont pour objet Alexandrette s'appuient sur les avantages économiques qui en résulteraient; celles qui visent les Dardanelles ne sont inspirées que par la politique. Avec Alexandrette, c'est la pénétration directe de l'Orient. L'Anatolie, comme il suffit de s'en convaincre par une simple vue sur la carte, de par sa position de péninsule dans la Méditerranée, est encore la grande zone du transit terrestre entre l'Europe et l'Asie, parceque ses lignes ferrées, jusqu'à maintenant, ne desservent pas les côtes. Si donc Alexandrette, qui est à la base de la péninsule, était transformée en un centre de trafic, si son port était modernisé, si on la réunissait, (150 kil. à vol d'oiseau) de la ligne ferrée Bagdad-Bahn au bassin de l'Euphrate, ce qui la mettrait encore en communication avec la vallée du Tigre, elle deviendrait le débouché de tout ce riche Orient, ce qui lui donnerait une importance capitale. Et de même que Suez est la porte maritime de l'Orient, Beyrouth la porte terrestre de l'Arabie, Alexandrette serait le port naturel de la Mésopotamie et du Golfe Persique.

Que Alexandriette soit, au contraire, donnée à l'Angleterre déjà maitresse de la Mésopotamie, de Chypre qui commande le golfe d'Alexandrette, de l'Egypte, etc., elle aura le monopole absolu de toutes les routes de l'Orient.

Les politiques demandent l'extension des futures possession italiennes de Smyrne au Bosphore, c'est-à-dire le *condominium* des détroits, ce qui serait, dit la presse italienne, le meilleur moyen d'écarter toute rivalité entre les vainqueurs (!) La phrase mérite d'être citée : "*Il che puo significare una soluzione dove, più del nostro interesse o del nostro diritto avrebbe peso l'opportunità di un equilibrio fra gli alleati vincitori* (*Idea Nazionale*, 6 septembre 1916.) Mais en acceptant un tel *condominium*, qui ne lui donnerait pas les avantages économiques d'Alexandrette, il faudrait une autre compensation !. . . .

Reste l'Extrême-Orient, et l'Italie espère bien que, désormais, elle y aura une part, puisque les autres puissances ont la leur. La première tentative de pénétration en Chine que fit l'Italie eut lieu l'année de la malheureuse bataille de Lissa, ce qui la voua à l'insuccès. L'ultimatum qu'elle adressa à l'empire chinois à l'occasion de l'affaire de Sammum resta même sans réponse, et l'Italie fut le seule puissance à laquelle la Chine refusa une concession territoriale. Dans la repression de la révolte des Boxers à laquelle elle s'associa, elle n'obtint que Tien-tsin, ce qui ne pouvait être comparé aux avantages obtenus par les autres nations. Et cependant l'Italie a plus de 200 missionnaires dans les provinces chinoises, de nombreux et puissants commerçants dans les principaux ports, des maisons de bienfaisance : n'est-il pas juste qu'elle puisse exercer des droits là où elle possède tant d'intérêts!

L'accord russo-japonais de juillet 1916 ouvre une ère nouvelle pour la question de l'Extrême-Orient. Aux vieilles rivalités de la Russie et du Japon succède maintenant un accord d'influences dont la prédominance est laissée au Japon, la Russie comme l'Angleterre s'orientant ailleurs. L'Allemagne a été brusquement rejetée de sa possession de Kiao-Ciao, et les Etats Unis subissent les effets de leur neutralité, qui sont de ne plus pouvoir désormais disputer la prépondérance du Japon en Chine que par la puissance de leurs armes. Or, du moment que l'accord de juillet 1916 par deux puissances se garantissant mutuellement leur aide, si une nation quelconque ayant des vues ambitieuses venait essayer de porter atteinte à leurs intérêts en Chine, n'est-il pas juste que dans le congrès qui liquidera toutes les affaires internationales, l'Italie se mette en garde contre un avenir qui l'évincerait pour longtemps de l'Extrême-Orient?

Telles sont les questions dont s'occupe depuis plusieurs mois la presse italienne. en cela, certainement, encouragée par le gouvernement, pour que, au jour venu, les diplomates aient une puissance de conviction plus grande, quand ils se sentiront soutenus par toute la force de l'opinion d'une nation.

DON-PAOLO AGOSTO.

BIBLIOGRAPHIE CANADIENNE

Les principales espèces d'Insectes nuisibles et de Maladies végétales, par le chanoine V.-A. HUARD, A.M. (1) Cette plaquette de 75 pages grand in-8° est un véritable traité de vulgarisation, à la fois scientifique et pratique, d'entomologie et de pathologie végétale. La plupart des maladies des plantes leur sont en effet inoculées par des insectes, fussent-ils microscopiques comme les bacilles, bactéries, microbes de toutes sortes. Il est vrai qu'une foule d'insectes ne sont pas seulement nuisibles aux plantes, mais aussi aux bêtes... et même aux gens.

L'ouvrage comprend cinq divisions, déterminées non d'après la classification entomologique, mais d'après le mode de nuisance des insectes étudiés, et le genre de victimes auxquelles ils s'attaquent. Voilà pour le côté pratique.

Chaque insecte est décrit et dans son ensemble, et dans chacun de ses organes, et dans son genre d'action sur ses victimes, le tout en langage ordinaire, en évitant autant que possible les expressions techniques. Voilà pour la vulgarisation.

En plus, d'innombrables figures dans le texte donnent au lecteur l'aspect non seulement de l'insecte avec grossissement suffisant quand il y a lieu, mais encore et le plus souvent, avec sa larve, sa chrysalide, ses œufs, etc. Et ces représentations par leur précision et leur netteté sont vraiment scientifiques.

1—Nos lecteurs seront heureux d'apprendre que, depuis que cette notice a été écrite, M. le chanoine Huard a été honoré par l'Université Laval du titre de Docteur ès Sciences, en reconnaissance de ses nombreux travaux scientifiques, dont le moindre n'est pas la publication, avec sacrifices pécuniaires, du *Naturaliste canadien*. N. D. L. R.

La première division (Chapitre I) nous montre les malfaisances exercées "dans la Maison et ses Dépendances"; non seulement dans la maison, mais aussi chez ses habitants. Tels le Sarcopte (*Acarus*) de la gale ; la Mouche commune (*Musca domestica*); le Pou ou plutôt les Poux (*Pediculus capitis, P. vestimenti, P. corporis*); la Puce commune (*Pulex irritans*); on y pourrait joindre les Mites (*Arachnides* divers: Mite des fourrures, Mite des tapis, Mite des poulets), et enfin l'un des insectes les plus odieux de tous, la Punaise des lits (*Cimex lectularius*).

Le chapitre II nous fait faire connaissance avec les insectes qui vivent aux dépens des "Animaux de la Ferme". Il y a d'abord un microbe, la Loque des Abeilles (*Bacillus alvei*), qui, pondant ses œufs dans le couvain des mouches à miel, en amène la pourriture. Puis l'auteur nous signale la Mouche dite des cornes (*Lyperosia irritans*),beaucoup plus petite que la mouche commune, et qui se rassemble de préférence à la base des cornes des bovidés, ovidés. etc.; le genre Œstre : ce sont des sortes de grosses mouches velues s'attaquant celle-ci au cheval, celle-là au bœuf, une autre au mouton, et sans doute aussi à leurs congénères, capridés, cervidés, etc.

Nous abordons, au chapitre III, l'étude des parasites du jardin potager : Altise potagère (*Altica oleracea*) ou du navet, toute petite mouche d'un noir ou d'un vert brillant, Escarbot (*Hister*) du concombre, de la tomate, etc., Bruche (*Bruchus*), tout petit coléoptère qui s'en prend au pois, déposant ses œufs dans la fleur de ce légume; trois parasites ennemis de la pomme de terre: la Chrysomèle proprement dite, la chrysomèle à lignes noires, et enfin un petit champignon microscopique, un bacille, *Oospora Scabies*, le plus dangereux de tous et qui produit la gale de ce légume; Mouche à carotte; Puceron et Ver du chou ; le Hanneton (*Melolontha*) et le Ver Blanc, celui-ci larve de celui-là.

Après les parasites du jardin potager, ceux qui execent leurs ravages "Dans les Prairies et les Champs". C'est l'objet de la IVe division. Signalons rapidement la Punaise des céréales (*Blissus leucopterus*), coléoptère extrêmement prolifique ; le Charbon du Maïs, minuscule champignon qui s'attaque aux grains, aux feuilles, à la racine ; la Mouche de Hesse, qui cause d'irréparables dégâts dans le blé, l'orge, le seigle et l'avoine; le Moucheron du Trèfle (*Dasineura leguminicola*) et sans doute aussi de bien d'autres plantes des champs, qu'on peut combattre en fauchant en juin comme engrais vert et enfouissant en terre dans le champ qui en serait infecté; le Petit Barbeau (*Hylastinus obscurus*),autre ennemi du trèfle. La Nielle ou Rouille des blés et autres graminées provient d'un champignon microscopique qui prend naissance sur l'arbrisseau nommé Epine-Vinette (*Berberis vulgaris*) et de là envahit les champs de céréales où elle exerce ses ravages. On connaît la plaie d'Egypte que fut l'invasion des sauterelles sous les Pharaons, laquelle se renouvelle encore de nos jours dans toute l'Afrique Septentrionale; il existe, au Canada deux espèces de ces locustidés; leurs dégâts, assurément, ne sont pas à comparer à ceux de l'ancienne Egypte ou des plaines du Sahara; elles sont assez sérieuses toutefois pour qu'il faille s'en défendre.

Il nous reste à dire quelques mots des insectes qui vivent aux dépens des Arbres du verger, et de bien d'autres encore. Ils sont nombreux. Quand nous aurons cité les Chenilles arpenteuses qui s'en prennent aux feuilles du pommier, les Chenilles dites à *tente* qui attaquent les fruits, les feuilles,l'écorce des pommiers, poiriers, cerisiers, etc., et même de beaucoup d'arbres forestiers; les Chenilles *à bouppes*, coupables des mêmes méfaits; le Puceron du pommier, la Mouche à pomme, le Puceron lanigère; la Pyrale pomelle, autre chenille; les Kermès, insectes hémiptères, voisins des Cochenilles, tous fléaux des pommes, des pom-

miers et de bien d'autres ; nous n'aurons pas épuisé la liste des insectes qui exercent leurs ravages "Dans le Verger".

Ajoutons que ce dernier chapitre est suivi d'une table alphabétique de tous les insectes décrits dans la brochure. Il y en a près de 260 (257).

° ° °

Deux cent soixante insectes représentés dans leur forme aux divers états de larve, de chrysalide, d'insecte adulte, décrits dans leurs métamorphoses, leurs mœurs, leur mode d'action sur les végétaux où ils naissent, vivent et déposent leurs œufs, les maladies dont ceux-ci sont par eux affectés, c'est assurément beaucoup, surtout pour les mémoires moyennes. Et cependant, ce n'est encore qu'une infime minorité; ce sont seulement les plus fréquents dans une région déterminée; et encore n'a-t-il été question que d'une manière tout à fait incidente de quelques-uns des innombrables insectes qui s'attaquent aux arbres forestiers. Que serait-ce, si l'on voulait dénombrer et décrire les insectes non d'un climat de l'Amérique du nord, mais de la Sphère terrestre tout entière ! Il y faudrait plusieurs gros volumes, dont on pourrait intituler :l'ensemble ; Encyclopédie entomologique.

Une réflexion, ici, se présente à l'esprit.

Dans cette immense classe des insectes, la plupart sont nuisibles à l'homme, soit en un sens soit en un autre: les uns s'attaquent (1) à ses fruits et denrées de toute sorte ; ceux-ci attaquent ses arbres par les feuilles, l'écorce ou les tissus intérieurs, ou bien le bois des charpentes et des navires; ceux-là s'en prennent à l'homme lui-même ou à ses vêtements ou aux animaux domestiques. Bien peu, comme les abeilles qui lui fournissent leur miel, ou comme les ichneumonides qui font la guerre à certains de leurs congénères nuisibles, lui sont secourables.

Que représente, dans le Plan divin, cette immense collection de bestioles dont l'utilité nous échappe et dont nous n'expérimentons que la nocuité? A cela on peut répondre d'abord que, dans le cycle presque infini des êtres vivants, ceux-ci sont destinés à fournir à l'alimentation les uns des autres, car il faut que chacun vive; et chacun prend sa nourriture là où il la trouve. Ensuite, à considérer la reproduction desdits êtres vivants, la destruction des uns par les autres a pour effet—d'une manière très générale—de maintenir l'équilibre: telle espèce animale ou végétale aurait bientôt envahi le globe terrestre, si elle n'était arrêtée, dans sa pullulation, par la pâture et souvent le couvert qu'elle a fournis à d'autres espèces.....

Mais pourquoi, objectera-t-on, l'homme lui-même est-il exposé à être exploité dans sa personne, dans les végétaux et animaux nécessaires à sa subsistance, par d'autres animaux? N'est-il pas le roi de la Création? Comment, pourquoi se trouve-t-il, à cet égard, sur le même rang que l'herbe de ses champs, le feuillage de ses forêts, l'animal qui sert à sa nourriture?

Pour répondre d'une manière pleinement adéquate à cette question, il faut sorrit du domaine scientifique et même philosophique. Il faut se rappeler que si l'homme est le roi de la Création, il est un roi déchu, et déchu par la faute du fondateur de la race, par la faute du premier couple humain; le genre humain ayant été flétri dans son germe, a été par là-même déchu de l'état supranaturel qui lui avait été accordé en surplus de la vie naturelle, de l'existence commune.

1—Cette réflexion, du reste, peut s'appliquer à une foule d'autres animaux de tous ordres: bêtes féroces, de proie, reptiles venimeux, etc., et justifie les mêmes conclusions que celles par lesquelles se clôt cet article.

Révolté contre Dieu, il a vu la nature révoltée contre lui et ne le point distinguer des autres êtres naturels. Par son intelligence et son travail, il peut bien, dans une certaine mesure, la dompter et la faire servir aux fins qu'il se propose; il peut, par son étude et sa prévoyance, déjouer plus ou moins l'artifice des minuscules ennemis que lui oppose, entre autres, la prolifique classe des insectes, et c'est un résultat auquel ne contribuent pas peu des mémoires clairs, précis, didactiques comme celui qui a fait l'objet de l'analyse ci-dessus; mais pour cela, il lui faut lutter, il lui faut combattre; ce n'est que par un labeur incessant qu'il justifie son titre de Roi de la Création.

JEAN D'ESTIENNE.

BIBLIOGRAPHIE ETRANGERE

Le T. R. P. LE FLOCH, Supérieur du Séminaire Français de Rome. *Les Elites sociales et le Sacerdoce.* Brochure in-8, 1 franc.—Appel aux hommes de France libres et instruits à venir faire "la moisson qui abonde, mais qui ne peut être faite parceque les ouvriers ne sont pas nombreux." Ils ne l'étaient pas avant la guerre; ils le seront encore moins après. La religion sera le principe le plus efficace de la régénération française, mais il lui faut pour cela des prêtres en nombre suffisant. Pourquoi les classes dirigeantes ne fourniraient-elles pas leur part ? Elles semblent y avoir renoncé depuis assez longtemps. C'est un malheur. Il n'en doit plus être de même. Rien ne s'y oppose. L'auteur le démontre avec force et clarté dans ces soixante pages qui sont une des plus précieuses semences qui aient été déposées en terre française dans ces derniers temps.

C.

Mgr de KEPPLER, évêque de Rottenburg. *Homélies et Sermons*, traduits de l'allemand, 1 vol. in-12. Paris, P. Lethielleux, éditeur.—Mgr de Keppler est un maître de la pensée catholique allemande contemporaine. Il est remarquable par sa droiture et sa fermeté doctrinale. En lui revit le vieil esprit allemand—celui d'avant la prussianisation de ce vaste pays. Il est fait de science, de joie et de sérénité dans la possession d'une foi éclairée et qui ne vacille pas.

Mgr de Keppler s'est beaucoup préoccupé de la prédication dans son diocèse. Orateur éloquent et disert, il a laissé des sermons et des homélies remarquables. Il a voulu aussi que son clergé fût en état d'annoncer avec zèle, mais surtout avec efficacité, la parole de Dieu. Il a publié dans ce but : *La Prédication contemporaine* (1).

Ce recueil d'homélies que nous recommandons aujourd'hui a pour but d'illustrer l'enseignement théorique qui a précédé. Il a pour but d'initier le jeune prédicateur à la bonne manière d'interpréter et de présenter la Sainte Ecriture afin de la faire comprendre et aimer des auditeurs. A lire également quatre lettres pastorales sur le *Travail*, qui terminent le volume.

C.

1.—Traduction publiée chez Lethielleux.

Le Directeur-propriétaire, - - - - - Le chan. L. LINDSAY

Imprimerie de L'ÉVÉNEMENT, 30 rue de la Fabrique, Québec.

529

LA NOUVELLE-FRANCE

TOME XV DÉCEMBRE 1916 No 12

"SUR LA ROUTE CLAIRE" (1)

La Route claire, c'est celle où marche en croyant et en artiste un poète dont la langue et l'esprit n'ont rien de vulgaire, M. Charles Grolleau.

Qui est M. Charles Grolleau? Un poête de race et un chrétien: c'est pour le moment, tout ce que j'en sais. Une vieille amitié, à laquelle je dois bien d'autres joies intellectuelles depuis bientôt cinquante ans, m'a fait connaître son dernier recueil de poésie. C'est ce qui me vaut la bonne fortune de le signaler à l'attention des lecteurs de la *Nouvelle-France*.

Il y a plus d'un siècle que Chateaubriand a démodé le paganisme littéraire et osé dire que le christianisme est une source incomparable de poésie autant que de vérité. Depuis, la langue française a eu de très grands poètes dont aucun ne s'est donné le ridicule de retourner aux vieilles idoles. Mais, il faut en convenir, si la poésie française du siècle dernier a eu le bon goût de dépouiller les formes païennes servilement imitées de l'antiquité, elle ne s'est guère inspirée de la pensée chrétienne. Aujourd'hui encore, c'est une joie qui n'est ni commune ni médiocre de faire connaissance avec un poète qui est vraiment catholique et avec un catholique qui est véritablement poète. M. Charles Grolleau est vraiment poète et sa poésie est vraiment catholique. Ce dernier recueil de poèmes qu'il a intitulé *Sur la Route claire* suffit à en faire la preuve.

Il ne s'agit pas ici de dire quel rang il faut donner à l'auteur parmi tant de catholiques qui se sont crus poètes et bien des poètes qui

1.—Charles GROLLEAU. *Sur la Route claire*, poèmes. Paris, éditions du temps présent, 76 rue de Rennes.

se sont crus catholiques. Il faudrait fréquenter plus que je ne le puis le monde des rimeurs, et m'exposer à encourir leur facile indignation. Dieu m'en préserve! Aussi bien ne pourrais-je le tenter sans péril de manquer de justice envers Charles Grolleau lui-même. Je connais trop peu de ses œuvres. Ces poèmes de *La Route claire* ne sont peut-être que les moindres produits d'une veine surabondante de poésie dont le temps n'a pas encore permis de révéler la richesse. La mine sera-t-elle inépuisable, je ne le saurais dire; mais les lingots qui en viennent sont d'une exceptionnelle valeur. Surtout ils suffisent à démontrer que la foi catholique la plus pure, loin d'exclure la poésie des sentiments et de l'expression, creuse plutôt dans l'âme d'un vrai poète une source merveilleuse de vraie poésie. Le dernier recueil de Charles Grolleau est plus qu'un succès littéraire: c'est un service rendu à la vraie foi et à la vraie poésie.

Sans doute le procès fait au paganisme littéraire est gagné depuis longtemps. Cependant de la vieille hérésie littéraire des siècles passés il est resté dans nombre d'esprits ce préjugé que, si l'art et la foi catholique ne sont pas ennemis, ils se gênent et s'ennuient mutuellement; que pratiquement les poètes qui ne veulent pas sacrifier les exigences rigoureuses de l'orthodoxie à l'indépendance et à la libre inspiration du génie poétique renoncent à la vraie et grande poésie; comme aussi les grands poètes emportés par l'inspiration sont fatalement en délicatesse sinon toujours en guerre avec l'orthodoxie catholique. Témoins Lamartine et Victor Hugo, pour ne parler que des plus grands et des plus connus, lesquels n'ont guère de catholique que leur baptême.

Pourtant à qui voudrait y regarder de près, ce qu'il y a de meilleur et d'incontestablement supérieur dans la poésie du siècle dernier est ce qui a été inspiré directement par la foi catholique ou ce qui a été suggéré aux poètes par les sentiments qu'elle inspire (1). Mais combien des nôtres croient naïvement que si Lamartine et Victor Hugo ont erré si lamentablement, c'est qu'ils étaient de très grands poètes, et que s'ils eussent été plus entièrement inspirés par la foi et la morale catholiques ils eussent été moins poètes, et comme on dit en littérature, moins inspirés.

1.—Louis Veuillot l'a bien fait ressortir dans ses incomparables *Etudes* sur Victor Hugo.

Satan n'est pas seulement le père du mensonge: il est le père de la sottise, en littérature comme partout. Et cela doit être: il sait bien que c'est par la sottise qu'il prend le plus grand nombre des hommes, surtout ceux qui sont cultivés et se croient intelligents. Que ferait le diable dans le monde s'il n'avait pour lui la sottise, surtout la sottise des grands et des gens d'esprit?

C'est pourquoi le diable n'est pas seulement théologien, diplomate, politicien; il est critique, professeur d'art et de littérature, et ce n'est pas ainsi qu'il a le moins de succès. Il persuade facilement aux artistes et aux poètes que le vrai est ennuyeux et maussade, comme le bien est triste de sa nature, et que le beau c'est ce qui plaît au grand nombre, c'est ce qui réussit. C'est ainsi qu'il est le prince de la littérature, comme il est le prince du monde, parcequ'il a su faire l'opinion, à tel point que les chrétiens eux-mêmes en ont souvent perdu la tête, et que parfois les mieux doués ont sacrifié la vérité religieuse et morale pour rester fidèles à ce qu'ils croyaient le culte de l'art et de la poésie.

M. Charles Grolleau a-t-il jamais pensé, comme un grand nombre aujourd'hui, que l'art est une religion qui abomine le catholicisme et son idéal surhumain? je ne sais.

Ce que nous savons c'est qu'il est né artiste et poète, et que cet artiste et ce poète, comme tant d'autres de sa génération, ayant cherché l'idéal en dehors du catholicisme, est revenu de fort loin à la maison paternelle, et qu'il y a trouvé avec la vérité religieuse dont il vit, la vraie poésie catholique, que peut-être il ne soupçonnait pas.

* * *

Que M. Charles Grolleau soit catholique d'esprit et de cœur, et qu'il ne sacrifie jamais la précision et l'exactitude de la pensée catholique à l'éclat de l'expression ou à l'intensité du sentiment, tous les petits poèmes de *La Route claire* le démontrent à l'évidence. Il les faudrait citer tous.

Comme la plupart des convertis intellectuels de notre époque celui-ci ne peut se lasser de chanter à tous le bonheur de sa foi recouvrée, et sa joie éclate en actions de grâces et en prières. Et ce converti d'hier a des accents qu'on croirait venir du cloître ou de la cellule d'un théologien.

Me voici tout entier dans votre saint Mystère.
Je ne suis plus en moi, je vous possède enfin.
Mon esprit n'a plus soif et mon cœur n'a plus faim,
Et je n'ai qu'un désir: adorer et me taire.

Me taire et n'être plus pour vous aimer, Seigneur !
Que le silence même où ma foi vous contemple.
Le néant que je suis est plus riche qu'un temple,
Et je n'ai plus de mots pour chanter mon bonheur.

Ah! puisqu'il faut porter mon corps et ce supplice
De me voir si fragile et d'être, ô pur Délice !
Le pécheur obstiné bien qu'il soit à genoux.....

N'épargnez rien en moi de ce qui vous offense
Et brûlez, s'il le faut, au feu de la souffrance,
Ce qui retient ce cœur de se livrer à vous.

Certes, ces beaux vers ne sont pas d'un demi-chrétien. On en trouve de tels à toutes les pages de *La Route claire*. Partout y rayonne la pure lumière de la foi catholique, avec ce qu'il y a de plus élevé dans ses dogmes, de plus intime et de plus profond dans la morale de l'Evangile. Et cette foi, elle ne peut se taire qu'elle n'ait remis sur le chemin tant d'âmes chères qui peut-être ne le connaissent pas ou y marchent à demi, sans voir où il mène. Lisez cette épitre "Pour Albert Sérieys", qui commence par ce vers :

Tu ne sais pas souffrir. Tu ne sais pas aimer (1).

Un entraîneur d'âmes parlerait-il mieux que ce converti d'hier et lui donnerait-il un sens plus élevé et plus vrai de la vraie vie? En voici la dernière moitié:

"Celui-là, dit Jésus, ne pourra pas me suivre
Qui se refuse au faix douloureux de la Croix.
Ta noblesse est d'aimer ta peine, si tu crois.
Marche ! la vie est belle et grande, elle est divine.
Si le soleil semble pâlir et s'il décline,
L'aube éternelle t'est promise, va toujours,
Léger d'avoir perdu tant de lâches amours.
Marche, bon pèlerin en route vers la Vie;
Dieu qui t'aime prépare, ainsi que pour Elie,
Chaque jour, à l'étape, un Pain mystérieux
Qui contient la douceur et la force des Cieux.
Pour de nouveaux élans, utilise tes chutes.
Garde la paix malgré le monde et tant de luttes
Qu'il faudra pour te vaincre, avec ton cœur charnel.
Monte, passant d'un jour vers le but éternel

Sur la Route claire p. 39.

Où volent avant toi tes ardentes prières.
Gravis l'étroit sentier de ronces et de pierres;
C'est par lui qu'épousant ta misère et ton deuil
L'amour conduit plus haut que ne rêve l'orgueil.
C'est à Dieu que te mène en chantant l'Espérance...
Va ! tu ne tomberas qu'au bord du Ciel immense:
Pour t'y dresser enfin, vivant et pardonné,
Les yeux pleins de lumière et le front couronné.

Ce n'est pas seulement la morale de l'Eglise, c'est le dogme lui-même dans ce qu'il a de plus intime et de plus inpénétrable au sens humain, qui devient une source vive de poésie. Je ne sais pas si le mystère de l'Eucharistie, par exemple, a inspiré de plus beaux vers depuis saint Thomas d'Aquin. Il est directement ou indirectement le sujet de plusieurs petits poèmes, *Elevation*, *Actions de grâces*, *Colloque Eucharistique*, *Au salut*, *Prière pour le soir de la première Communion*, qui sont parmi les plus beaux du recueil.

En voici un autre qui n'a pas d'autre titre que sa dédicace : "Pour M. le chanoine Le Ronne".

O pain du Sacrement, corps privé de substance,
Ne laissant que ton ombre à l'ombre de nos yeux,
Si je te vois toujours et te goûte, apparence,
J'adore sous ta forme un pain venu des Cieux.

Tu n'es plus, ô froment d'ici bas, je t'envie !
Tu n'es plus et la mort te laisse rayonnant
Céder au Créateur ta fonction de vie,
Ton être suspendu sur le bord du néant.

Et l'Amour épousant en toi l'humble matière
Et son morne silence et sa débilité
Dans le secret du cœur verse à flots sa lumière
Quand la foi le découvre en cette pauvreté.

Il se tait. Il se cache et, petit et fragile,
Il semble qu'Il te laisse à l'erreur de nos sens,
Et sa Chair a le goût, sur nos lèvres d'argile,
Du pain dont notre corps fait sa chair et son sang.

Mais c'est là que je tremble et c'est là que j'adore,
L'énigme est là, vivante, et la terre et le ciel
S'useraient à chercher ce qui te tient encore,
Ombre d'en bas, au front du lumineux Réel.

Mon cœur qui s'est donné dans la foi qui t'oublie,
Quand tu cèdes la place à la Divinité,
Tant qu'un vivant soleil brûle et le déifie
Sous ta forme visible à notre cécité.

Une leçon du Ciel à l'âme pénitente
Quand elle s'abandonne et dans son Dieu se fond.
Oui, c'est l'énigme encore mais déjà transarepnte,
Le symbole multiple, ineffable et profond,

Car, faite de néant comme toi, pain mystique !
Elle sait que la nuit où descend l'Eternel
Pour être l'antidote avec le viatique,
Est l'ombre de la chute et du monde charnel.

Ses yeux clos au jour pur qui réjouit les Anges
N'en pourraient soutenir la terrible beauté,
Et Celui qui connaît ses misères étranges
Epargne sa faiblesse et son infirmité.

Il descend, l'Adorable ! et si bas, ô Mystère !
Plus bas qu'à Bethléem, cette Maison du pain,
Que le corps, vase obscur qu'il a pétri de terre,
Le reçoit pour que l'âme apaise en Lui sa faim.

Et l'homme, extasié, frémissant jusqu'aux moëlles,
Devine par éclairs tous les Cieux révélés,
Quand l'âme dans son ombre et le Christ sous ses voiles
S'étreignent longuement comme deux exilés.

Cette citation est longue: mais où couper le morceau ? Le lecteur jugera s'il est facile de parler plus exactement du grand mystère qui est l'âme de la vie catholique. *Souvenir de Lourdes* n'est pas moins digne de la foi et de la piété d'un chrétien.

Dois-je ajouter que les accents de cette foi et de cette piété sont d'un vrai poète ?

Après les citations qu'on vient de lire la démonstration n'est plus à faire.

Si la poésie est surtout faite de sentiments vrais et élevés, de pensées nobles, d'une langue riche d'images et d'harmonie, Charles Grolleau est un vrai poète.

S'il en faut donner des preuves, j'ai vraiment l'embarras du choix dans ce volume de cent quarante pages à peine. Tous les morceaux que j'ai cités ou indiqués sont d'un vrai poète. Il n'en manque pas d'autres. En voici un, par exemple, qui ferait honneur aux plus grands. Il ne porte pas d'autre titre que ces mots : *A ma mère.*

Quand les genoux meurtris et l'âme toute noire,
Hélas ! devant ton corps par l'esprit déserté,
J'essayais en pleurant d'embellir ma mémoire
De ton dernier sourire et de sa majesté,

J'ai dit dans ce "Fiat" qui ponctuait mes larmes :
"Seigneur ! si Vous avez quelque secret dessein
"Sur mes jours dépouillés de leurs suprêmes charmes,
"Regardez ma souffrance et tendez-moi la main.

"Je ne sais rien encor de toutes vos merveilles,
"Ni le bonheur sans prix de courber mon orgueil.
"Parlez-moi ! montrez-moi ces clartés sans pareilles
"Qui voudraient se lever dans la nuit de mon deuil.

"Dites-moi quel trésor vous cachez dans l'épreuve.
"Que faut-il que je fasse, ô Dieu crucifié !
"Voici que l'amertume est en moi comme un fleuve
"Montant vers votre Croix et sa sainte pitié.

"Considérez ce cœur maintenant solitaire,
"Ce cœur que je comprime avec mes doigts tremblants.
"Emportez-le, Seigneur ! avec ma vieille mère,
"Il n'avait plus d'amour que pour ses cheveux blancs."

Puis j'ai senti ma peine épouser le silence.
Mes yeux fixaient la Croix avec le chapelet
Qui brillaient sur ton cœur en signe d'espérance
Et le cierge bénit qui lentement brûlait.

La mort en t'effleurant avec son aile noire
Avait laissé sur toi comme un reflet des cieux,
Et j'épiais toujours sur ton masque d'ivoire
Ce sourire figé, calme et mystérieux.

Oh ! contraste indicible avec l'angoisse immense
Qui labourait ma chair de ses griffes de feu !
C'était donc là le prix de ta longue souffrance,
Un rayon qui tombait de la face de Dieu.

C'était mon seul remède et mon seul héritage,
Ton départ avait fait la nuit au fond de moi,
Et voici que le Christ te donnait en partage
Ce bonheur inconnu que désirait ta foi.

Tu savais donc le mot de l'énigme éternelle,
Le pourquoi du travail et des longues douleurs,
Et mon âme sentit vivre et frémir en elle
Un souffle d'au-delà qui parfumait mes pleurs.

Pauvre cœur torturé, tu souriais, ta bouche
Qui chanta pour bercer mes cris de nouveau-né,
Sous la main de la Mort, le bel Ange farouche,
S'était close en gardant le secret deviné.

Alors, tremblant encore, j'ai relevé la tête,
Je me suis redressé pour te baiser au front.
Les Anges qui t'ouvraient les portes de la fête
Ont compris ma pensée et te la rediront.

J'ai promis d'imiter ta vie harmonieuse,
Simple, toute chrétienne et vouée au Seigneur,
Puisque tu me montras ta belle âme pieuse
Dans ce sourire heureux d'avoir bu la douleur.

Ah ! je l'ai, ton secret, mère, ma main avide
A cueilli cette fleur au bord de ton cercueil,
Et je marche à présent vers un destin splendide,
Fier d'avoir piétiné sur mon stérile orgueil.

Je sais que la vie humble et douce et détachée
Goûte dès ici-bas le repos éternel.
C'est la perle, O Jésus ! que vous avez cachée
Dans les cendres d'un cœur demeuré trop charnel.

Le voici pour servir. Je veux perdre ma vie.
Mais pour tout retrouver en vous et pour jamais.
C'est Vous le dernier mot, ô Tendresse infinie !
Je souffre... tout est bien. Je souffre... j'ai la paix.

Si je ne me trompe c'est la de la poésie chrétienne et de la vraie poésie. Et il y a encore onze strophes dans le morceau, aussi belles, plus belles même que celles qu'on vient de lire. Je ne crois pas vraiment que la piété et l'amour filial aient jamais inspiré de plus beaux vers dans la langue française.

Nous disions en commun le "Benedicite",
Les "Grâces". Nous vivions notre prière ensemble,
Et ta voix berce encore mon pauvre cœur qui tremble
Quand je redis tout seul ces textes de clarté.

Ainsi nous bénissions tous les deux notre Père
Dont les tendres regards épiaient nos besoins.....
Je le bénis toujours, mais les Anges témoins
Savent quels pleurs je mêle à mon pain de la terre.

Maintenant, maintenant, ta place est vide, hélas !
Et je vis.... et je suis un tout petit sans mère....
Tu m'as quitté pour aller vivre de lumière,
Et je cherche en priant la trace de tes pas.

Je cherche à retrouver le son qu'avait ton âme
Pour accorder la mienne à ton éternité.....
Mon cœur n'a plus ton cœur et sa douce bonté ;
Ton amour s'est grandi, donne-moi de sa flamme.
.....
Dis-moi qu'il ne faut plus te donner tant de pleurs,
Que Dieu te réjouit de sa beauté profonde,
Que, loin de notre exil, dans la paix qui t'inonde,
De ta foi d'ici-bas tu moissonnes les fleurs.

Dis-moi le grand secret que mon amour devine
Quand nous communions au Repas éternel,

Avec le même Pain , toi dans le jour du Ciel,
Moi, l'aveugle, à tâtons dans son ombre divine.

Que l'indicible élan qui m'entraîne vers toi
Par delà ma douleur m'emporte vers la Vie
Et que, transfiguré par la commune Hostie,
Je trouve en te cherchant le Dieu de notre foi.

Tourné vers ce Soleil que tu vois face à face,
Vivant du même Dieu qui nourrit ton amour,
Je sentirai, mêlés avant mon dernier jour,
Le monde de la gloire et celui de la grâce.

Et mon deuil filial par un instinct sacré
Dans cet obscur chemin qui s'ouvre, solitaire,
Unira, pour aimer le Christ et sa lumière,
Mon cœur resté captif à ton cœur délivré.

Ai-je l'intention de dire que tous les petits poèmes de *La Route Claire* sont purs chefs-d'œuvre et que la plus sevère critique n'y trouverait rien à reprendre? L'auteur lui-même ne me prendrait pas au sérieux.

J'avoue que chez lui le métier n'est pas à la hauteur de l'inspiration, que le rythme par exemple n'est pas suffisamment varié. A part deux ou trois pièces d'un rythme moins solennel, toutes sont condamnées au mouvement héroïque de l'alexandrin. Sans doute le poète le manie avec art et sait varier la coupe du vers; mais pour qui ne se contente pas de lire à la suite deux ou trois morceaux, la monotonie de l'allure ne laisse pas de fatiguer un peu. En dehors du poème épique, du drame et des poèmes purement didactiques-où le rythme a moins d'importance, je dirais volontiers de l'alexandrin trop continu ce que Pascal a dit de l'éloquence : Si beau qu'il soit l'alexandrin continu ennuie.—Ce reproche n'en est pas un, parce que l'auteur n'a pas voulu faire un livre mais un recueil.

Charles Grolleau a une prédilection pour le sonnet et il le tourne à merveille. Plus d'un lecteur sera tenté de trouver qu'il sonnette un peu trop, même lorsqu'il n'écrit pas un sonnet. Quand on lit ses poèmes un peu plus développés, au bout des deux strophes d'alexandrins ordinairement à rimes croisées, on attend instinctivement les deux strophes accoutumées de trois vers, et l'esprit et l'oreille sont un peu déroutés de rester dans le quatrain jusqu'à la fin du morceau.

L'auteur avait bien le droit de n'écrire que des sonnets, puisque le vieux Boileau a pu dire en plein dix-septième siècle qu'"un sonnet

sans défaut vaut seul un long poème," et qu'un des plus grands esprits du siècle dernier s'est autorisé de ce jugement classique pour cultiver de préférence le sonnet. Mais le sonnet trop répété perd un peu de sa valeur. Et puis, il faut qu'il soit sans défaut, sans défaut dans la pensée, dans l'expression, dans la facture du vers.

Or tous les sonnets de *La Route claire* ne me paraissent pas absolument sans défaut. Ils ont les défauts ou si l'on veut les imperfections du vers de l'auteur. La rime est parfois pauvre, insuffisante, soit pour l'oreille, soit pour les yeux, soit pour les deux à la fois. Il arrive au poète de faire rimer : *ravies* avec *hostie*, *sens* avec *sang*, *mépris* avec *esprit* ou avec *Christ*, *enfin* avec *faim*, *puissant* avec *sens*, etc.

On dira que ces incorrections sont légitimées par la poétique d'aujourd'hui. Peut-être: j'estime pourtant que M. Charles Grolleau a tort de se prévaloir de cet usage qui pourrait bien n'être qu'un abus et que ces vétilles déparent trop quelques uns de ses beaux vers.

Autre chicane. M. Grolleau termine volontiers ses sonnets par une rime féminine. Or cela me semble contraire à la perfection du sonnet, et ce qui est plus grave, au génie de la langue française. Le mérite du sonnet c'est de rendre parfaitement une pensée unique et de la graver profondément et exactement dans l'esprit. Pour cela rien ne vaut une rime masculine qui finit le dernier vers par une syllabe accentuée. Si le dernier vers se termine par une syllabe muette, l'oreille n'est pas satisfaite et l'esprit ne l'est pas davantage.

Dirai-je toute ma pensée? je soupçonne le poète de faire quelquefois trop facilement quelques vers difficiles. Sa pensée n'est jamais banale, ni son expression vulgaire; mais la première n'est pas toujours assez précise ou la deuxième n'est pas assez limpide. Il y a tels vers qui charment l'oreille, mais qu'il faut relire pour en trouver le sens, sans être sûr que ce soit bien celui du poète. Aujourd'hui, comme au temps de Jean Racine, les plus beaux vers français sont les plus simples et les plus clairs. On en trouverait maintes preuves dans *La Route claire*: c'est pourquoi je me permets de regretter quelques rares exceptions. Mais le poète est de ceux à qui on peut demander la perfection.

Ces quelques réserves faites, et je les ai crues nécessaires pour garantir au lecteur ma sincérité et mon impartialité; je renonce à

signaler les beautés de premier ordre, et tant de vers merveilleusement frappés à toutes les pages de ce petit volume. Les lecteurs qui auront comme moi la bonne fortune de lire *La Route claire* seront d'avis qu'elle est bien la route de la vraie lumière et de la vraie poésie catholique.

RAPHAEL GERVAIS.

LE CÉSARO-PAPISME ET LES LUTTES CONTRE LE CONCILE DE CHALCÉDOINE

(*Suite*)

L'AFFAIRE DES TROIS CHAPITRES.—PROGRÈS DU MONOPHYSISME. —ORGANISATION DE L'ÉGLISE JACOBITE.

Les dissensions à propos du monophysisme étaient à la lettre inexinguibles. Justinien (527-565), ne sachant plus à quel saint se vouer, se laissa persuader qu'il en viendrait à bout, ou tout au moins les diminuerait, en réglant l'affaire des *trois fameux chapitres*. Voici de quoi il s'agissait. Théodore de Mopsueste, Théodoret de Cyr, Ibas d'Edesse étaient le cauchemar des monophysites. Cette antipathie datait du Brigandage d'Ephèse, où Dioscore les avait dénoncés comme des ennemis acharnés des anathématismes de Cyrille. On sait qu'il avait déposé Ibas et Théodoret. Théodore avait été soustrait à sa vengeance par la mort. Sur les représentations d'un autre Théodore, Théodore Askidas, évêque de Césarée en Cappadoce, origéniste, désireux de se venger de Pélage, qui venait de renouveler l'anathème contre l'origénisme dans le concile de Gaza, Justinien crut qu'en condamnant les trois personnages ci-dessus mentionnés, il ramènerait les monophysites à l'unité. Du reste, il n'y avait plus à épargner l'école d'Antioche dont ils avaient fait la gloire; car elle était dans l'empire des Perses, et complètement en décadence. La condamnation fut donc résolue. Une seule raison

s'y opposait: c'est que le Concile de Chalcédoine avait passé l'éponge sur les dits et faits des trois incriminés. Théodore de Mopsueste était certainement hérétique: il avait été le maître de Nestorius; mais n'appartenant plus à cette vie, on ne s'était pas occupé de lui. Avec les deux autres, après explications orales, on s'était entendu et on les avait réintégrés dans la communion de l'Eglise. Sans compter que la lubie paraissait étrange de s'attaquer ainsi à des morts, Justinien n'allait-il pas discréditer ce Concile de Chalcédoine pour l'honneur duquel il prétendait combattre? Une première condamnation n'en fut pas moins portée dans un synode tenu à Constantinople, sous la présidence du patriarche Mennas. Le pape Vigile, amené de force dans la capitale byzantine, approuva la condamnation par son *judicatum*; mais ce fut au tour des Occidentaux de manifester une opposition violente. Quelques Africains allèrent jusqu'à excommunier le pape, s'imaginant qu'il avait renié Chalcédoine. En présence d'un tel désarroi on se décida à convoquer un Concile général. Mais Justinien n'ayant guère assemblé que des évêques orientaux, Vigile mit son *veto*, et se déjugea par son document *Constitutum*. Le concile alors raya le nom de Vigile des diptyques de l'Eglise de Constantinople, l'excommunia, tout en prétendant rester lui-même uni au siège de Rome. Enfin Vigile revint sur sa seconde décision, donna son assentiment au Concile et à la condamnation des Trois-Chapîtres. Il mourut à Syracuse en 555, tandis qu'il était en route pour regagner Rome. Pélage fut élu à sa place sous la protection armée de Narsès. En qualité de diacre et nonce de Vigile, il avait protesté contre la condamnation des Trois-Chapîtres; devenu pape il l'approuva; ce fut l'occasion du schisme de la Haute-Italie: les deux sièges de Milan et d'Aquilée se séparèrent de Rome, s'arrogèrent les titres de patriarches, qui leur furent confirmés après leur retour à l'unité, un siècle plus tard.

Théodore Askidas pouvait être satisfait de sa vengeance: elle avait été complète. L'Eglise romaine sortait de cette affaire profondément humiliée. Elle avait dû se déjuger plusieurs fois, céder aux évêques orientaux et lutter en Occident pour faire accepter des décrets portés malgré elle. Sans doute son infaillibilité doctrinale était sauve; ce qu'on avait condamné était condamnable. La question d'opportunité était seule en jeu. Mais sur ce point le Pape eut

un dessous lamentable: successivement excommunié par l'Occident et l'Orient, il vit son orthodoxie mise en doute; et son humiliation fut la plus grande que le Saint Siège de Pierre eût encore éprouvée (1).

Mais revenons à Constantinople. Après le 5ème Concile œcuménique, tenu dans cette ville, Justinien avait continué à poursuivre l'extinction de l'erreur monophysite. Il avait réuni plusieurs conférences entre orthodoxes et Eutychiens; mais aucun bien n'en était résulté. Aussi Justin II, son successeur (565-578), jugea-t-il bon de recourir à des armes plus efficaces. Il publia un édit sévère où tous ses sujets étaient sommés d'abjurer le monophysisme, sous peine d'emprisonnement et d'exil Ces rigueurs achevèrent en Egypte la séparation entre orthodoxes et monophysites. Ceux-ci, réunis en corps compact, prirent le nom de *Cophtes* (Egyptiens) et ju èrent une ha ne à mort aux orthodoxes, qu'ils appelèrent *Melchites* ou impériaux. C'étaient cinq ou six millions de Cophtes contre quelques trois cent mille Melchites. Entre ces deux camps aucun représentant impérial, aucun pourparler, aucun compromis ne purent refaire l'union.

En même temps, dans le reste de l'Empire, les autres monophysites imitaient les Egyptiens, et, pour empêcher la persécution d'émietter leurs rangs, se serraient de plus en plus près les uns des autres. Ce n'était pas une faible armée qui réorganisait ainsi ses cadres pour résister plus efficacement à la religion impériale, et par le fait même à l'autorité souveraine. Car le monophysisme avait promptement débordé hors des frontières de l'Egypte. Il s'était répandu ave une effrayante rapidité dans les patriarcats de Jérusalem et d'Antioche, dans la Perse et l'Arménie. En Palestine il avait été introduit par un moine d'Alexandrie, du nom de Théodosius, qui était parvenu à convaincre les moines que Chalcédoine avait versé dans le Nestorianisme. Quant à lui, il prétendait que Jésus-Christ n'avait pas eu de chair véritable, que l'essence même du Verbe avait souffert. Ses sectateurs reçurent le nom de *Phantasmatiques*. Eudocie, veuve de Théodose II, refugiée à Jérusalem, où elle avait fait construire nombre de couvents et d'hôpitaux, se rangea du côté des nouveaux agitateurs; elle fit appel à tous les

(1) *Cf.* DUCHESNE *Vigile et Pélage, Revue des Questions historiques*, N. 36 année 1884.

monastères que ses libéralités soutenaient. "Ces bandes d'anachorètes, ces moines de tout habit et de toute provenance se concentrèrent à Jérusalem, qui ressembla bientôt à un camp monastique, où des milices créées pour prier Dieu en paix vinrent s'exercer à la guerre sainte (1)".

Au nombre de dix mille, ils se ruèrent sur le palais épiscopal, chassèrent Juvénal, et proclamèrent Théodosius évêque. "Ce roi des moines eut son gouvernement qui mit hors la loi les magistrats légitimes; la persécution fut ouverte dans la ville contre ceux qui ne reconnaissaient pas l'autorité religieuse de Théodosius... "Les citoyens étaient contraints d'anathématiser le Concile de Chalcédoine et le pape Léon" (A Thierry).

Dans le patriarcat d'Antioche le monophysisme avait eu pour auteur principal Pierre le Foulon, moine de Constantinople, qui s'était mis dans les bonnes grâces de Zénon depuis que celui-ci, investi d'un commandement en Orient, l'avait pris pour compagnon et conseiller. Le Foulon avait profité de ce voyage pour former à Antioche le parti des Apollinaristes; il avait suscité tant d'embarras au patriarche Martyrius qu'il l'avait forcé à démissionner. Monté lui-même sur le trône patriarcal, il avait fait insérer dans le *trisagion* ces mots: "Dieu saint qui as été crucifié pour nous", insinuant par là que le Père et le Saint Esprit avaient été, aux aussi, crucifiés. Un tel homme était peu apte à enrayer les progrès du monophysisme. Il le favorisait au moins indirectement.

Tous ces grands sièges et bien d'autres étaient pourvus tantôt d'évêques monophysites, tantôt d'évêques orthodoxes, suivant que le pouvoir était aux mains d'empereurs hérétiques ou non. Ainsi, à l'avènement de Marcien, Théodosius de Jérusalem avait dû s'enfuir parmi les moines du Sinaï; Pierre le Foulon avait été révoqué par Léon 1er. N'importe! le monophysisme restait endémique dans ces belles contrées; on ne parvenait pas à l'en déraciner.

Malgré tout, sous Justinien et Justin III, les monophysites se dirent qu'ils ne résisteraient pas indéfiniment à la persécution, et qu'à force d'être pourchassés, exilés, emprisonnés, ils finiraient par disparaître, à moins qu'ils n'opposassent à la violence exercée contre eux une organisation forte et une. Cette organisation il se trouva

(1) A. Thierry. *Nestorius et Eutychès*. Liv. IX, p. 416.

malheureusement un homme pour la leur donner. Jacques Baradaï (nom qui signifie: vêtu de guenilles) n'était qu'un moine syrien, simple, ignorant, fanatique disciple de Sévère, mais d'une activité et d'un zèle indomptables. Sacré évêque d'Edesse, et nommé Métropolitain universel par les Acéphales, il se mit, couvert de haillons, à parcourir l'Orient, relevant le courage de tous les adhérants à la doctrine d'Eutychès. Il réussit si bien qu'il fit accepter à tous les monophysites d'Asie un patriarche commun, celui d'Antioche. Une telle centralisation créait l'Eglise jacobite et lui assurait une existence, dont nous ne prévoyons pas encore la fin.

(*A suivre*)

M. Tamisier, S. J.

PROCÉDÉS DE CULTURE FORESTIÈRE

(*Suite et fin*)

Traitement par coupe unique

Le premier des traitements forestiers, celui qui dès les temps les plus reculés, fut appliqué avec quelque méthode, est le traitement par coupe unique. Mis en œuvre tout d'abord dans les taillis (1), son emploi dans les futaies fut en quelque sorte consacré par l'ordonnance de Colbert, dite ordonnance de 1669 (2). Il consiste à réaliser par une seule exploitation, dans une parcelle plus ou moins grande de la forêt, tout le matériel ligneux arrivé à l'âge de maturité. Cette exploitation se fait quand le parterre est déjà recouvert de semis nombreux, formant une forêt en miniature. Il arrive cependant que le soin de régénérer la parcelle, affectée par l'exploitation, soit laissé à quelques arbres réservés à cette fin sur cette

1.—*Economie forestière*, Huffel, Vol. III page 48.
2—Huffel, *loc. cit.* page 49.

même parcelle, ou aux peuplements adjacents. Ceux-ci et ceux-là ne suffisent pas généralement à cette tâche, et alors des semis artificiels ou des plantations deviennent nécessaires pour donner de l'homogénéité et de la consistance au jeune peuplement qui remplace l'ancien. Il n'est pas besoin de dire que le reboisement artificiel d'une forêt constitue une opération fort coûteuse et que ne justifie pas souvent, sauf dans quelques pays d'Europe, la valeur commerciale des produits forestiers ainsi obtenus. A cause de cela on n'y a généralement recours que là où l'existence d'une forêt est nécessaire, d'une forêt qu'il n'est pas dans la puissance de la nature de créer, comme sur les sables mouvants(1). D'autre part, lorsque les arbres de réserve et les peuplements adjacents ont seuls le soin d'ensemenser le parquet des coupes, la nature reprend ses droits et les essences les moins précieuses facilement se développent dans les vides, venant ainsi changer l'aspect et diminuer la valeur du peuplement d'avenir. On aura d'un tel changement et d'une telle dépréciation une idée précise, si l'on a observé que les forêts d'épinette et de sapin, qui ont été, en plusieurs endroits du Québec, parcourues et détruites par l'incendie, sont naturellement remplacées par des massifs de bouleau et de peuplier. Ajoutons que le sol mis à nu par l'exploitation de toutes les tiges d'âge mûr, qui y avaient crû, et pas assez rapidement recouvert par une envahissante végétation, ne se trouve pas protégé contre les influences météoriques, telles la pluie et la chaleur, qui peuvent diminuer sa fertilité et du même coup compromettre l'existence et le développement de la forêt future. Si le traitement unique présente des facilités réelles d'exécution, s'il assigne à l'exploitation des limites parfaitement définies, favorisant ainsi les opérations de contrôle, et si, théoriquement, il crée des peuplements réguliers, il ne laisse pas d'être un traitement plein d'incertitude et d'aléas, un traitement qui ne puisse convenir, en dehors des taillis, qu'aux peuplements constitués d'essences prolifiques et frugales comme le bouleau et le peuplier, et qui soit appliqué surtout dans les pays, où la valeur commerciale du bois justifie les reboisements artificiels, et dans les régions où le sol très léger et la violence des vents prédominants en rendent pour ainsi

1—Cf, Notes sur les Dunes de Gascogne par J. Bert.

dire l'emploi nécessaire. Dans ce dernier cas, il subit quelques modifications de détail. Ainsi les parcelles d'exploitation affectent une forme rectangulaire, et elles s'étendent ent d x peuplements protecteurs et régénérateurs tout à la fois. Pour me servir d'une image que je trouve dans la très émotionnante et très délicate comédie de Georges Rodenbach, intitulée "Le Voile",

C'est comme un long canal dont à distance égale
S'allongeraient les quais de pierre. L'eau les joint
Et semble amalgamer leurs reflets en un point;
Mais leur mirage seul se mêle à la surface;
Ils vivent séparés, en étant face à face.

Les deux peuplements bordant la parcelle d'exploitation font mieux qu'y confondre leur mirage à la surface: ils y mêlent leurs rejetons. Les vents favorisent d'ailleurs ce mélange, et pour qu'ils réussissent, les parcelles d'exploitation sont dessinées de manière à être perpendiculaires à leur direction accoutumée. Ainsi modifié le traitement par coupe unique est en usage dans certaines forêts du Tyrol (1) et de la Russie.

Traitement par coupes successives

Le traitement par coupes successives, inventé dans la dernière partie du 18ième siècle, supplanta, dès son apparition, presque partout, le mode de traitement par coupe unique. Plus généralement connu sous le nom de méthode de réensemencement naturel, il est de tous les traitements celui où l'on a mis le plus de science et celui dont l'application exige incontestablement, bien qu'on ait affirmé précisément le contraire, de la part du forestier le plus de sûreté d'observation. Si rigide qu'il paraisse et si nettement défini qu'il soit, il est d'une étonnante élasticité et peut par conséquent s'appliquer à des peuplements de composition très différente, à condition toutefois que le forestier apporte dans sa mise en œuvre un sentiment exact des réalités. Tel que défini et pour pouvoir s'adapter aux futaies régulières, il comporte trois sortes de coupes faites en succession, plus ou moins espacées et ayant chacune un

1—*Cf.* C. A. Schenck, *loc. cit.* page 103.

but bien déterminé (1). Les premières, dénommées coupes préparatoires, sont destinées à préparer le sol à recevoir les semences et à en favoriser la germination. Elles font arriver jusqu'à lui lus d'eau, de chaleur et de lumière, et stimulent ainsi la décomposition de tous les débris organiques qui le recouvrent. En dégageant la cime des arbres semenciers elles rendent po sible la production de fleurs multiples et d'une ab ndante récolte de graines. D'intensité variable, suivant la natuıe et la richesse du sol, ell s sont sur-out importantes dans les futaies très denses, dans les futaies dont le couvert ne s'est pas naturellement entrecoupé. A ces coupes préparatoires succèdent les coupes de régénération, qui interrrompent davantage, mais graduellement, le couvert, font disparaître les arbres qui nuisent à l'ensemencement, habituent les jeunes plants qui se sont déjà développés, aux conditions climatériques nouvelles que comporte nécessairement une exposition en ple ne lumière, et perfectionnent en la continuant l'œuvre des coupes préparatoires. Les coupes d'ensemencement sont plus ou moins prononcées suivant que les futaies, où on les applique, sont constituées d'essences de lumière ou d'essences d'ombre, d'arbres à semences légères ou d'arbres à semences lourdes. Puis viennent les coupes secondaires qui progressivement enlèvent les arbres de réserve, accoutumant ainsi les jeunes plants issus de semences à se passer de la protection de ceux-ci et à vivre librement en pleine lumière. Lorsque la dernière de ses coupes, celle qu'on appelle définitive, est terminée, le parterre d'exploitation apparaît recouvert du jeune peuplement qui doit perpétuer l'ancien. Comme on peut le voir, chacune des coupes, dont l'ensemble constitue la méthode de réensemencement naturel, n'enlève qu'une partie du matériel ligneux ancien, et laisse debout assez de tiges pour assurer, du moins en principe, la naissance sur la parcelle d'exploitation d'un peuplement régulier et pour protéger celui-ci et le sol contre les influences extérieures préjudiciables. Et ces tiges de moins en moins nombreuses disparaissent complètement lorsque les jeunes recrûs sont assez vigoureux pour pouvoir subir une insolation intense et d'amples variations thermométriques, résister aux gelées et à l'action des vents et peuvent, grâce à leur

1—*Cf.* MOUILLEFERT, *Exploitation et Amenagement des Bois*, pages 39-46.

nombre et à leur développement, empêcher le sol de s'assécher et de se désagréger. Le traitement par coupes successives tâche à imiter, en le perfectionnant, ce que fait la nature. Il ne paraît toutefois convenir qu'aux futaies, qui ont crû dans un sol profond, et pourrait difficilement s'adapter à nos forêts de montagnes, à cause du danger qu'il y aurait pour les arbres réservés comme abri et comme semenciers d'être renversés par le vent.

Bien qu'il soit surtout fait pour les peuplements réguliers, ce traitement peut aussi s'appliquer aux futaies, présentant des tiges de tous diamètres. Les différentes coupes qu'il comporte affectent alors de petites surfaces, très disséminées, et où se groupent les bois exploitables de même diamètre. Le peuplement se trouve alors régénéré non pas simultanément, dans toute son étendue, mais par place, par taches isolées. Les coupes successives, à cause de cet isolement des parcelles d'exploitation au sein d'un même peuplement, se rapprochent de plus en plus du jardinage proprement dit.

Jardinage

Le jardinage est le premier en date de tous les traitements forestiers. On peut même dire qu'il a été, pour la première fois, mis en pratique le jour où l'homme est allé couper en forêt l'arbre dont il avait besoin. Il semble mieux que les autres s'adapter aux forêts vierges, c'est-à-dire aux forêts irrégulières et de composition variée, aux forêts où s'associent des tiges de tout âge et de toutes espèces. Il consiste à parcourir tout une forêt pour y prendre ici et là les arbres qui sont parvenus à l'âge de maturité. Il comporte donc, en quelque sorte, et par opposition aux traitements déjà considérés, une exploitation extensive de la forêt.

Si l'on excepte le mode de culture, de maniement très facile, qui consiste à laisser se développer dans les prés, servant au pâturage, quelques bouquets d'arbres, mode de culture qui amène la formation de prés-bois (1), et qu'assurément tous les cultivateurs de cette province trouveraient profit à mettre en pratique, le jardinage est, à mon humble avis, le traitement forestier, dont on puisse ici au

1—Schlich, *Manual of Forestry*, vol. II page 107.

pays tirer le plus davantage. Et cela précisément à cause de l'irrégularité native de nos forêts, du peu de richesse et de profondeur de leur sol, du danger qu'il y aurait à trop isoler les arbres les uns des autres, à cause des exigences mêmes du marché et de l'industrie, et du peu de profit qu'il y a généralement au Canada à exploiter des bo s de petit diamètre. Ajoutons que les règlements, auxquels notre gouvernement a, avec raison du reste, assujetti l'exploitation de ses forêts, en prescrivant que les arbres, suivant leur espèce, seront exploitables à tel ou tel diamètre, rendent en quelque sorte obligatoire l'emploi du jardinage. Ce traitement est d'ailleurs le plus généralement répandu aux Etats-Unis où il reçoit l'appellation de "diameter limit system" (1). Il a été avec succès essayé dans certaines communes de la Forêt Noire, en Suisse, dans le Tyrol méridional, dans la région du Karst en Dalmatie et dans quelques forêts de France.

Il a été appliqué surtout dans les forêts de protection ou d'agrément, c'est-à-dire dans les forêts dont ce n'est pas précisément la fonction de donner des bois de commerce et d'industrie. Le plus grave reproche qu'on puisse faire au jardinage, c'est d'éparpiller les coupes, de les rendre par conséquent plus complexes et plus coûteuses. Il n'en reste pas moins un traitement très avantageux, Ainsi parce qu'il interrompt de façon peu marquée le couvert, il permet à celui-ci de conserver au sol sa richesse, et de l · protéger suffisamment contre tout danger de désagrégation (2). Avec lui, d'autre part, l'envahissement du parquet d'exploitation par les essences peu désirables est moins à craindre, à condition toutefois qu'il ne fasse pas porter, dans un peuplement mélangé, ses coupes sur une seule essence, comme cela s'est pratiqué malheureusement, comme les exigences du marché exigeaient que cela se pratique, dans nos fôrêts. C'est ainsi qu'à l'époque où le pin était le seul bois recherché par l'industrie et le commerce, et l'épinette considérée comme de peu de valeur, celle-ci a pu devenir l'élément constitutif principal de nos forêts. C'est ainsi, d'autre part, et plus récemment,

1—Bulletin du Service forestier de Washington, no. 26, *Practical Forestry in the Adirondacks*, par Henry S. Graves, page 64.

2—*Le Jardinage dans l'Economie Forestière* par August Kubelka, Voir page 1772 à 1779 du Bulletin mensuel des renseignements agricoles, publié par l'Institut international d'Agriculture, livraison de novembre 1913.

qu'on a vu dans les peuplement d'épinette et de sapin, celui-ci, plus dédaigné, supplanter celle-là plus intensivement exploitée. Où l'on voit que le jardinage, lorsqu'il est essentiellement et uniquement subordonné aux besoins du commerce et aux exigences de l'industrie, peut avoir des conséquences très graves, et d'autant plus accentuées que celui qui l'applique n'est ni averti ni sylviculteur. Notez que le forestier pour obtenir du jardinage tous les avantages possibles pour l'employer à bon escient, a besoin d'être un observateur attentif, de faire montre de beaucoup de discernement, d'autant plus qu'il a affaire à des peuplements de composition et d'aspect complexes, à des tiges, dont il est difficile d'évaluer le contenu et le rendement, et qui ne sont pas réparties en classes bien définies. Il ne doit pas, comme on l'a déjà dit, faire disparaître les meilleures essences, et, d'autre part, c'est son devoir de ménager, dans une certaine mesure, les bois de moindre valeur dont la présence souvent est nécessaire pour stimuler la croissance des premiers et assurer au sol une protection adéquate. Il est donc, en un mot, tenu de maintenir entre les différentes essences, entre les tiges d'inégale dimension, un juste équilibre dont bénéficie le sol, et dont la matière ligneuse produite tire profit, tant au point de vue de la qualité qu'au point de vue de la quotité.

Des expériences récentes ont en effet établi qu'une forêt jardinée, tout en présentant de faibles accroissements, est capable, avec l'âge, de donner annuellement un rendement, en matière ligneuse, supérieur à ceux qu'on réalise dans les forêts traitées par coupe unique ou par coupes successives, dans les forêts aménagées en peuplements réguliers ou équiennes. On comprendra facilement qu'il ne puisse en être autrement, si l'on veut bien se rappeler que, dans la forêt jardinière, le sol conserve toutes ses énergies de production, et que la lutte qui s'établit entre les différentes tiges et dont on a vu qu'elle était une source de perfectionnement en même temps qu'elle stimulait l'activité végétale et conséquemment la croissance, se renouvelle sans cesse.

Nous avons, aussi brièvement et aussi clairement qu'il était en notre pouvoir de le faire, analysé les différentes méthodes de culture qu'on pouvait appliquer aux forêts, pour assurer et leur conserva-

1—Cf. August KUBELKA *loc. cit.*

tion et leur amélioration. Nous ajouterons que l'emploi de l'une ou l'autre de ces méthodes s'est imposé dans tous les pays, où l'on s'est convaincu que si la forêt mourait, ce serait, comme dit André Theuriet,

.....l'heure
Suprême du vieux monde en deuil.

Dans tous les pays où l'on a approfondi le sens de ces paroles que prononçait d'une voix forte le délégué de l'autorité royale,après qu'eussent été rasés les bois du seigneur trouvé coupable d'avoir forfait à l'honneur: "Souvenez-vous, souvenez-vous, quand l'arbre tombe, le sol tremble."

AVILA BÉDARD.

L'ANTÉCHRIST

(Suite)

COMMENT L'IMPIE PARVIENDRA À LA DOMINATION UNIVERSELLE.

Le front ceint de cette auréole thaumaturgique, qu'il fera prendre pour une auréole divine, il se présentera devant les dispersés d'Israël, comme l'Envoyé des collines éternelles, comme le Messie attendu depuis le commencement du monde.

Juif d'origine, il se montrera d'abord fidèle à toutes les prescriptions de la loi mosaïque, et se fera circoncire.

Par des opérations magiques, par des prestiges, par de faux miracles, par mille œuvres étonnantes qu'il fera en mettant en action les lois inconnues de la nature, par mille ruses hypocrites, il trompera les Juifs.

Par les armes, par la terreur, il subjuguera ceux qui voudront lui résister. Peu à peu, il concentrera tous le pouvoirs dans sa main.

I soumettra d'abord l'Egypte, la Lybie, l'Ethiopie à sa domination (Daniel XI). Il domptera ensuite sept autres royaumes, dont le rois deviendront ses vassaux (Apoc. XVII, 13).

Un grand nombre de petits peuples, frappés de terreur, se soumettront à lui sans combattre

Devant ses conquêtes, sa gloire, sa puissance, sa renommée, son pouvoir mystérieux sur les éléments, les Juifs qui rêvent encore un Messie conquérant ne douteront pas qu'il ne soit le Rédempteur d'Israël.

Les miracles étonnants qu'il fera n'en seront-ils pas la preuve? Et ils le reconnaîtront comme le Messie, envoyé de Dieu. Et la parole du Sauveur sera accomplie:

"Je suis venu au nom de mon Père, et vous ne me recevez point; un autre viendra en son nom, et vous le recevrez" (Jean V. 43).

A la tête des Juifs, il pourra facilement conquérir la Palestine, et fera de Jérusalem le siège de son empire mondial.

Les rois des nations éloignées, désignées dans l'Ecriture, par "Gog" et "Magog", viendront avec des armées puissantes pour le combattre.

L'Antéchrist les vaincra dans une grande bataille, et se déclarera l'empereur de l'univers.

Sa puissance s'étendra du Midi au Septentrion, de l'Orient à l'Occident. Il enverra ses ministres dans le monde entier, pour faire reconnaître sa puissance.

Deux choses paraissent humainement impossibles:

Comment l'Antéchrist, dont le règne ne durera que 1260 jours, (trois ans et demi, d'après Daniel) pourra-t-il arriver à la conquête de l'univers? Comment dans un temps où l'incrédulité et le positivisme sceptique et railleur mettent la science au dessus de la foi, l'Antéchrist pourra-t-i se faire adorer? Tâchons de répondre à cette double difficulté.

D'abord, "l'homme de péché" ne sera pas seul.

L'Ecrivain sacré nous parle de plusieurs "bêtes" qui aideront 'Antéchrist dans la réalisation de ses desseins sacrilèges.

De plus, il se fait aujourd'hui, dans le monde, un travail préparatoire immense, qui rendra possibles, en peu de temps, de gigantesques conquêtes. Les progrès de la science permettent d'aller, en quelques jours, d'un bout du monde à l'autre. Les chemins de fer permettent de franchir de prodigieuses distances en quelques heures. Sur les flots, sous les flots, dans les airs, l'homme est, en quelque

sorte, porté sur les ailes de la vapeur, de l'électricité, et de toutes les énergies de la nature. Il n'y a plus de barrières. Le téléphone et la télégraphie jettent la pensée humaine à l'extrémité de l'univers, en une seconde. Ce qui se passe à Tokio est, une heure après, connu à Paris et à Madrid. C'est là une immense donnée pour la solution du problème qui nous occupe.

Enfin, l'influence prépondérante de l'élément juif, dans notre siècle, suffirait seule à rendre cette conquête vraisemblable. La puissance juive est devenue à peu près irrésistible. Satan a vu là le levier puissant dont il a besoin pour anéantir le christianisme. Il s'en est emparé. Mais pour comprendre le dessein de Satan, il faut remonter plus haut.

Le Diable est à la fois un singe et un révolutionnaire. Dès l'aurore de sa création, il conçut le projet de se substituer à Dieu. Malheureux dans cette première insurrection, il voulut allumer le feu de la rebellion dans le Paradis terrestre. Le facile succès qu'il remporta sur nos ancêtres lui fit croire qu'il pouvait anéantir le plan divin. Pendant la longue nuit du paganisme, il se substitua à Dieu et se fit adorer.

Le Fils de Dieu vint enchaîner le Révolté et rendre à l'homme déchu "une vie plus abondante". Satan alors frémit de rage, et commença une guerre d'extermination qui durera jusqu'à la fin du monde.

Mais l'ennemi de Dieu n'est pas seulement un révolté, c'est un singe. Le Fils de Dieu avait fondé une Eglise pour établir son règne sur la terre: le singe infernal voulut avoir une église et des apôtres pour établir son règne en ce monde: il inventa la franc-maçonnerie où il enrégimente des millions de suppôts. La franc-maçonnerie est l'antipode de l'Eglise, c'est l'antichristianisme qui fait l'œuvre de Satan, pendant les mille ans de sa réclusion. Ses innombrables apôtres, animés d'un zèle infernal, parcourent le monde pour faire partout l'assaut de la cité de Dieu. C'est la secte impie qui travaille à l'épanouissement du "mystère d'iniquité", à travers les siècles.

Pour mieux singer l'œuvre de Jésus-Christ, Satan a chois parmi les Juifs, ses principaux apôtres. Les Juifs sont les fondateurs de la Franc-maçonnerie et ses principaux agents. Depuis qu'il a renié le Christ, le Juif est l'ennemi de Dieu et de son Eglise, et veut anéan-

tir le christianisme. Renverser l'Eglise et son enseignement, voilà le but suprême que poursuivent sans relâche la juiverie et la franc-maçonnerie.

"Notre principe, disait Proudhon, c'est la négation de tout dogme; notre donnée, c'est le néant; notre méthode, c'est de nier tout, nier toujours. Elle nous a permis de poser ce principe: en religion, l'athéisme, en économie politique, la non-propriété."

Dans l'église de Satan, les Juifs ont la première place, comme ils ont eu la première place dans l'Eglise de Jésus-Christ. Par la franc-maçonnerie, les juifs se sont hissés aux premiers degrés de l'échelle sociale, et cela, dans le monde entier.

Ce peuple a toutes les qualités requises pour servir admirablement les visées de la secte antichrétienne. Doué d'une prodigieuse élasticité de conscience, aucun principe politique ou religieux ne gêne son action. N'ayant pu régner avec le Messie, comme il l'avait rêvé, il veut régner sur la terre par l'influence financière et politique. La franc-maçonnerie est un moyen puissant de régner: il s'affilie à la franc-maçonnerie, qui est aujourd'hui synonyme de juiverie.

Le Juif n'a qu'un mobile ici-bas : régner par tous les moyens possibles, et surtout par la fortune. La richesse est de nos jours une espèce de royauté. Les financiers juifs sont les créanciers des souverains de l'Europe, et même de presque toutes les puissances de la terre. L'argent est leur divinité et ils s'efforcent d'en acquérir par tous les moyens possibles, *per fas et nefas*. Mettez des Juifs pauvres au milieu des riches: après quelques années, par un phénomène mystérieux qu'on peut comparer à l'endosmose et à l'exosmose, vous verrez d'abord l'équilibre s'établir au profit des Juifs, et avant longtemps, la balance de leur côté.

On peut donc leur appliquer le mot des Normands:

"Il n'est pas nécessaire que Dieu leur donne des richesses; il suffit qu'il les mette près de ceux qui en ont".

Les passions sont le grand levier de l'humanité: les fils d'Israël en font un admirable usage pour remuer le monde. Ils ne vont jamais contre les vents ou les marées des convoitises humaines; mais ils tendent adroitement leur voile à tous les souffles qui peuvent les conduire au but, et utilisent tous les courants qui vont de leur côté. Ils se font des moyens même des obstacles. Ils flattent les grands

de la terre, leur montrent de loin la terre promise du pouvoir, de la richesse, de l'influence, de la gloire, dans les rayonnements d'une félicité qui fera de la terre un paradis. Le Juif promet tout, sauf à ne rien donner. Il attise jusqu'à l'incendie les convoitises des travailleurs, mais ne les laisse éclater qu'au moment où tout tournera à son avantage. Il éveille et stimule les instincts les plus féroces, en montrant au peuple les riches qui l'exploitent, et ne bâtissent leurs colossales fortunes que sur la misère du pauvre. Il leur montre, dans des phrases sonores, une société idéale, où tous seront égaux, où les propriétés seront en commun, une société de frères!

Pour voir le succès de ces doctrines, il suffit de regarder "l'Internationale" et les innombrable associations ténébreuses, associations maçonniques, mais juives avant tout.

Dispersés dans le monde entier, incapables de former un peuple, les fils d'Israël prêchent partout la démagogie, la fusion de toutes les nationalités, de toutes les langues, de toutes les distinctions, de toutes les castes, &c. Partout ils crient: "A ba les frontières! A bas les barrières! Qu'il n'y ait plus qu'une immense république de citoyens égaux, de frères, dont le futur Messie sera le président!"

Et ce programme humanitaire qui a pour but de fondr toutes les nationalités, tous les peuples, dans le creuset de la révolutitn, est suivi partout. La juiverie, la franc-maçonnerie, n'est ni anglaose, ni française, ni allemande, ni italienne: elle est cosmopolite. iLe Juif, le franc-maçon sont citoyens de la grande république universelle destinée à remplacer tous les gouvernements et à dominer l'univers.

Dès que les Juifs peuvent saisir le pouvoir, dans une nation quelconque, ils imposent l'école neutre, afin de rayer tous les dogmes, et de substituer leurs croyances. Quand ils ont amené le peuple au degré de malléabilité voulue, ils décrétent l'instruction obligatoire, et font passer la jeune génération par le moule de l'enseignement athée. Au nom de la liberté, ils confisquent toutes les libertés à leur profit, même celle de la conscience. C'est ainsi qu'ils inoculent à l'enfance leurs rêves humanitaires et les arrachent à toute influfluence surnaturelle. Comme Procuste, ils versent le poison à petites doses, et tuent sans bruit, sans convulsions, sans même que l'enfant puisse s'en apercevoir. Le Juif n'est-il pas le meilleur précurseur pour préparer le règne universel de "l'homme de péché"?

Tout le monde sait que l'argent est aujourd'hui un des plus grands engins de domination et de conquête. Le grand conflit où se débat en ce moment l'humanité en est une preuve. L'argent est "le nerf de la guerre". Sans argent, pas de conquêtes.

Or, un fait évident, c'est que l'influence financière est aujourd'hui entre les mains des Juifs. Le père de Ratisbonne disait:

"Les Juifs ont envahi graduellement toutes les avenues qui conduisent au pouvoir, aux dignités, aux richesses. Leur esprit s'est peu à peu infiltré dans la civilisation moderne. Ils dirigent la Bourse, le théâtre, la presse, la littérature, les administrations, les voies de communication sur terre et sur mer; et, par l'ascendant de leur fortune et de leur génie, ils tiennent enserré, à l'heure qu'il est, comme dans un réseau, toute la société chrétienne."

"Les Juifs sont maîtres de notre ville, disait un Marseillais. Il y a quatre cent mille âmes à Marseille. Ils sont à peine un millier, et cela ne les empêche pas d'être détenteurs de toutes les richesses. Ils possèdent une des plus grandes compagnies de navigation. Ils ont la Bourse, ils ont les tribunaux de commerce. Ils ont le parquet des agents de change. Ils ont presque toute la magistrature assise ou debout. Ils ont la haute banque, le barreau, l'administration. Ils ont le haut du commerce et les grands magasins."

Et ce que les Juifs font à Marseille, ils le font à peu près partout. Ils sont créanciers de tous les peuples de l'Europe et même des souverains! Ils ouvrent ou ferment à leur gré les grandes écluses financières et économiques. Ils ont une voix prépondérante dans toutes les loges maçonniques. On peut presque dire du Juif ce que Pharaon disait de Joseph: "Personne ne pourra remuer un pied ou une main, dans toute la terre, sans votre permission". Et les Juifs sont partout !

Semblable à ces semences lancées par la violence des vents, et qu'on retrouve à d'énormes distances, parfaitement développées et solidement enracinées, les Juifs, dispersés par la main divine, et par la tempête des proscriptions sociales, ont jeté des racines vivaces sur tous les points du globe, et ne semblent se disperser que pour envahir tout l'univers! Ils se mêlent à tous les peuples sans jamais s'assimiler à aucun; et, malgré les orages qu'ils ont subis, malgré le poids du sang divin qui pèse sur eux, ils finissent tôt ou tard par se

hisser sur toutes les hauteurs, et rêvent l'empire de l'univers; et ils l'auront sous l'Antéchrist.

Ce rêve de domination est consigné dans les archives israélites. "Un messianisme des nouveaux jours doit éclore. Une Jérusalem d'un nouvel ordre, saintement assise entre l'Orient et l'Occident, doit se substituer à la double cité des Césars et des papes."

Qui ne voit miroiter, dans le vague de ces paroles, la grande aspiration du Juif, aspiration qu'il a toujours portée avec lui à travers les siècles?

L'Antéchrist, l'empereur des Juifs, aura donc entre ses mains l'influence financière; il aura donc l'argent, "le nerf de la guerre".

Un phénomène contemporain qui contribue à rendre possible la domination universelle d'un seul potentat, c'est le grand mouvement d'unification qui se manifeste partout dans notre société contemporaine. A travers le bouillonnement des passions, des utopies qui se croisent, et des systèmes qu se contredisent, on remarque partout une tendance à l'unité, un besoin d'unité. Malgré les divisions innombrables, il y a aujourd'hui, dans l'humanité, un mystérieux acheminement vers la fusion des races. L'Italie UNE, l'Allemagne UNE, la Russie UNE, ne sont-elles pas un acheminement vers l'Europe UNE?

La doctrine Monroe conduira tôt ou tard à l'Amérique UNE. Presque partout, la démagogie qui coule à pleins bords comme un fleuve débordé, compénétre les nations modernes, et s'élève sur les ruines de monarchies écroulées, Ne suffira-t-il pas de jeter une étincelle sur tant d'élements de combustion, entassés depuis des siècles, pour causer l'embrasement qui soudera entre elles les nations déjà unifiées? C'est ce qui faisait dire au grand orateur Donozo Cortès:

"De là ces aspirations immenses à la domination universelle, par la future démagogie, qui s'étendra sur tous les continents, jusqu'aux dernières limites de la terre; de là ces projets d'une folie furieuse qui prétend mêler et confondre toutes les classes, tous les peuples, toutes les races d'hommes, pour les broyer ensemble, dans le grand mortier de la révolution, afin que, de ce sombre et sanglant chaos, sorte un jour le dieu vainqueur de tout, le dieu universel, vainqueur de tout ce qui est particulier; le dieu sans commencement

ni fin, vainqueur de tout ce qui naît et passe; le dieu démagogique, annoncé par les derniers prophètes, astre du firmament futur, qui apparaîtra porté par la tempête, couronné d'éclairs, et servi par les ouragans. La démagogie est le grand tout, le vrai dieu armé d'un seul attribut, l'omnipotence, et affranchi de la bonté et de la miséricorde, de l'amour, ces trois grandes faiblesses du Dieu catholique. A ces traits, qui ne reconnaît le dieu d'orgueil, Lucifer?

"Quand on considère attentivement ces abominables doctrines, il semble impossible de ne pas y voir quelque chose du signe mystérieux, mais visible, dont l'erreur sera marquée, aux temps annoncés par l'Apocalypse. Si une crainte religieuse ne m'empêchait de chercher à soulever le voile qui couvre ces temps redoutables, je pourrais peut-être appuyer sur de puissantes raisons d'analogie cette opinion: que le grand empire antichrétien sera un empire démagogique colossal, gouverné par un plébéien de grandeur satanique, l'"Homme de péché."

Mais l'Antéchrist ne sera pas seulement un conquérant qui dominera le monde: il s'élèvera au dessus de Dieu et se fera adorer comme le seul Dieu véritable (2 Thess. II). Cela est-il possible?

Il est aujourd'hui éviden que les nations infidèles au christianisme sont gangrenées par le rationalisme, qui conduit invariablement, et à brève échéance, à l'athéisme et à la négation de toute croyance. C'est d'ailleurs le terme où aboutit naturellement la campagne de sensualisme et de corruption que fait en ce moment la francmaçonnerie. Comment une société qui déifie la raison et rejette de -son credo tout ce que la raison ne peut expliquer, pourra-t-elle se jeter dans cette superstition idolâtrique? La chose paraîtrait impossible si le spiritisme et les autres erreurs contemporaines ne mettaient sous nos yeux des écarts aussi ridicules. Saint Paul, du haut de l'inspiration divine, disait: "Ils fermeront l'oreille à la vérité pour écouter des fables" (2 Tim. II). Et parcequ'ils n'ont pas voulu croire à la vérité, Dieu permettra qu'ils croient au mensonge (2 Thess. II). "Et Dieu frappera de son juste courroux ceux qui n'auront pas cru à la vérité, et qui auront consenti à l'iniquité" (2 Thess. II). "Et dans les derniers jours du monde, plusieurs abandonneront la foi pour croire aux esprits d'erreur et à la doctrine des démons". (I Tim. IV).

Depuis un demi siècle, nous avons sous les yeux l'accomplissement des paroles de l'apôtre. La raison déifiée a eu des vertiges et des défaillances qui lui étaient inconnues avant sa divinisation. Pauvre déesse; le modernisme, résultat de la fermentation putride de tous les mauvais instincts du cœur et de toutes les aberrations de l'intelligence, le trouble, l'enfièvre, l'empoisonne. Et pour avoir rejeté les vérités révélées de Dieu, "elle croit aux esprits d'erreur et à la doctrine des démons" (1 Tim. IV).

Et d'ailleurs, l'idolâtrie et la corruption sont tellement liées entre elles, que l'Ecriture les prend souvent l'une pour l'autre. Donc, la campagne de corruption, commencée par ses précurseurs, et achevée par l'Antéchrist, conduira à l'idolâtrie.

(A suivre)

T. L,, s. j.

LE BARON DE GÉRAMB, EN RELIGION LE P. MARIE-JOSEPH, TRAPPISTE

(Suite)

De retour à Jérusalem vers la fin de janvier, le P. de Géramb est l'hôte du monastère de Saint-Sauveur, d'où il continue ses visites au dedans et au dehors de la ville, fait des excursions au Jourdain et à la Mer Morte; il cachette, sur les bords de la mer, une grande bouteille pleine d'eau, et trois autres qu' l a remplies de celle du Jourdain ; la veille du dimanche de la Passion, il entre dans l'église du Saint-Sépulcre pour y passer les quinze derniers jours du carême. Sa lettre trente-troisième (tome II) renferme la description de toutes les cérémonies de cette quinzaine.

Le 7 mai, il quitte Jérusalem. "J'ai ressenti pendant ma vie de profondes douleurs, écrit-il (Lettre 36e) : j'ai fermé les yeux à un bon père, à une bonne mère, à une épouse chérie; j'ai perdu des enfants bien-aimés;j'ai été arrêté à deux cents lieues de la France et traîné à travers toute l'Allemagne pour être enfermé au donjon de Vincennes, d'où je ne suis sorti que lors de l'entrée des alliés ;

j'ai éprouvé ce que le monde appelle de grandes infortunes; j'ai été calomnié, persécuté; j'ai fait des ingrats; hé bien, prenant ici à témoin Celui qui sonde les cœurs, et devant lequel je paraîtrai bientôt, je déclare que jamais douleur n'affecta plus vivement mon âme que celle qui s'en empara au moment où je m'arrachai pour jamais de l'église du Saint-Sépulcre. Tant que je vivrai, elle sera aussi présente à mon esprit que profondément gravée dans mon cœur, etc. . . ."

A Jaffa, le P. de Géramb assiste au mariage d'un français, M. Bernard, neveu de M. Catafago, vice-consul autrichien de Saint-Jean d'Acre, avec la belle-sœur du consul russe; deux ou trois jours après, les nouveaux époux et toute la famille partent pour Nazareth, et le P. de Géramb est du voyage. A Nazareth, il rencontre les officiers de la frégate autrichienne *La Guerrière*, commandée par le baron Accourti, qui avait mouillé à Caïffa. Parmi ces officiers il en est un avec lequel il a eu à Vienne de fréquentes relations. Il fait avec eux une excursion en Galilée.

A la fin de juillet, il est à Beyrouth. Il y rencontre M. et Mme de Lamartine avec leur jeune fille, Mademoiselle Julie. "Je ne saurais vous dire, écrit-il, combien fut vif le plaisir que j'éprouvai à voir l'illustre auteur des *Méditations*. Ses poésies m'ont fait passer des moments si doux, et surtout ses beaux vers sur l'*Espérance* ont si souvent soulagé mon cœur! Ce fut un bonheur pour moi que de lui en témoigner ma reconnaissance.

"M. de Lamartine allait faire le même voyage que je terminais comme pèlerin. Ne pouvant m'arrêter que peu de jours à Beyrouth je ne laissai dans ce court intervalle aucune occasion de profiter de sa société et de jouir de ses aimables entretiens" (1).

Le 21 octobre, le P. de Géramb part pour le Liban, dont les cèdres si célèbres l'attirent, et là, il trouve moyen de faire acte de galanterie. "En quittant Beyrouth, dit-il, j'avais promis à une jeune personne, l'une des plus aimables que j'aie rencontrées dans ma vie, à une fille de dix ans, d'une figure angélique, et qui réunissait à un dégré remarquable l'esprit, la candeur et la bonté, à Mademoiselle Julie de Lamartine, de graver sur le plus gros cèdre du Liban le nom de son père, celui de sa mère, et le sien auprès d'eux. Je tins parole,

(1) *Op. cit.* Lettre 43e.

bien que l'exécution fût moins facile que je ne me l'étais imaginé, et je jouis d'avance du succès de mon travail, en pensant que lorsque l'illustre poète arriverait aux *Cèdres*, il apercevrait de loin les noms de son épouse et de son enfant, "ces deux parts de son cœur".

Pour visiter Damas, le P. de Géramb est obligé de se pourvoir de vêtements turcs, à cause de la mauvaise disposition des Damasquins à l'égard des étrangers. Sa longue barbe favorise on ne peut mieux son déguisement, et il ne peut se défendre d'un peu de vanité, "C'est vraiment la tournure musulmane, disait-on autour de moi, c'est à s'y méprendre. Le turc qui m'habillait étant de trop petite taille pour pouvoir placer le turban sur ma tête, m'invita par un signe à me mettre à genoux : A genoux! lui fis-je dire par mon interprète, un chrétien ne s'agenouille que devant Dieu. Qu'il monte sur ce bloc, ajoutai-je, en montrant un tronc d'arbre qui était près de nous, et il sera assez haut. Il y monta en murmurant...

"En vous parlant de mon entrée à Damas et du costume turc que j'ai été obligé de prendre, je vous ai dit qu'on ne voyait ici aucun étranger vêtu à l'européenne; je me suis trompé, j'ai fini par en voir un. C'est un Anglais qui distribue des bibles protestantes à qui en veut, à qui n'en veut pas, et qui même paie pour qu'on en achete" (1).

Le 7 novembre, le P. de Géramb quittait Damas pour retourner à Beyrouth, où il comptait retrouver M. de Lamartine; mais ce dernier était parti pour Jérusalem. Le 10, il s'embarque pour l'île de Chypre à bord du vaisseau *La Pianura* pour de là se rendre enEgypte sur le brick français *Eglé-et-Mélanie*, capitaine Terras. Dès les premiers jours de son arrivée à Alexandrie, Méhémet-Ali, pacha ou vice-roi d'Egypte, a été informé de sa présence : "Je sus, dit le P. de Géramb, qu' l avait parlé de moi; je crus convenable et utile de lui faire une visite, d'autant plus que je ne pouvais poursuivre mon long voyage dans ses Etats sans être muni d'un firman et de lettres de recommandation pour les gouverneurs des provinces, pour celui du Caire en particulier." Le P. de Géramb reçut le firman et les lettres de recommandation avec la traduction que voici:

(1(*Op. cit.* Lettre 44e.

FIRMAN AU NOM DE L'ÊTRE SUPRÊME

"Le porteur du présent ordre est un des nobles de Hongrie, nommé le Père Marie-Joseph de Géramb, voyageur religieux et personnage très distingué dans le monde. Son but étant celui de faire sans obstacle et opposition le voyage d'Alexandrie au Caire, et de là au mont Sinaï et ses environs, par la route de Suez, on nous a demandé cet ordre qui vient de lui être gracieusement accordé.Avec l'aide du Très-Haut, aucun obstacle ne lui sera opposé dans ses voyages, et on lui prêtera dans les occasions tous les secours qui sont dûs à l'amitié. Cet ordre qu'on vous expédie et qui lui a été remis vient d'émaner de nous à cet effet.

"En conséquence, vous vous conformerez à son contenu, et vous tremblerez de faire le contraire.

"L'année 1248, le 25 de regeb."

Lettre de Méhémet-Ali à Son Excellence l'Inspecteur du divan, Habib-Effendi.

"Mon frère Inspecteur du divan, Habib-Effendi,

"Cette fois. notre très cher ami le voyageur, un des nobles de Hongrie, le Père Marie-Joseph de Géramb, désirant visiter le mont Sinaï, part pour le Caire. Ma volonté est que vous lui accordiez toute protection; et pour qu'il soit sûr et tranquille, vous le ferez, au moyen des cheiks, accompagner par des hommes qui le conduiront au susdit lieu.

"L'an 1248, le 26 de regeb".

Voilà donc le P. de Géramb parti pour le Caire où il établit comme on dirait son quartier général, et d'où il rayonne sur toute l'Egypte. Il visite le mont Sinaï, rencontre, à son retour au Caire, M. le comte d'Estourmel, accompagné de MM. de Gontaut, ses neveux, qui l'engagent à visiter avec eux la Haute-Egypte. "M. d'Estourmel, dit-il, joint les manières les plus aimables et une haute piété; il me fait remarquer que l'occasion qui allait m'échapper était unique; il me représente que la Thébaïde si intéressante pour le savant ne l'était pas moins pour le chrétien; qu'elle ne rappelle pas moins les

héros du christianisme que ceux du culte païen, et notre grand Dieu que les absurdes divinités de l'Egypte. Je me laissai séduire... Je cédai." Et le P. de Géramb visite "ces villes egyptiennes qui, pour la plupart, après avoir rempli le monde païen du bruit de leur grandeur, de leur puissance,de leur sagesse et de leurs arts, semblaient condamnées à l'oubli, et dont la science moderne est allée naguère réveiller la gloire endormie dans la poussière des siècles. Dondera, Thèbes, Louqsor, Esné, Edfou, Hermontis, Ombos, Sienne, l'île de Philoe, etc. m ont montré successivement tout ce que, de nos jours, les voyageurs les plus célèbres de l'Europe ont découvert de curieux, d'extraordinaire et de magnifique dans ceux de leurs monuments que le temps à respectés ou dont il a épargné les débris. J'ai vu de près leurs étonnantes ruines, les gigantesques chefs d'œuvre de leur architecture, ces colosses, ces obélisques, ces palais, ces temples, ces chapelles, ces hautes murailles chargées d'inscriptions, de bas-reliefs et de peintures, ces colonnes, ces sphynx, ces hypogées, ces tombeaux, qui attestent des conceptions, un travail et des efforts dont on n'eût cru capables ni le génie ni les forces de l'homme. J'ai habité, j'ai pris mes repas, j'ai dormi dans ces salles souterraines, sous ces voûtes sépulcrales où gisaient des pharaons; ces pharaons qui, par tous les moyens que leur donnait leur pouvoir, avaient cherché à assurer l'inviolabilité de leurs tombes, et dont cependant les tombes furent violées par des mains avides qui fouillèrent dans leurs entrailles embaumées pour y trouver un puits d'or, et puis dispersèrent leurs restes outragés; j'ai même voulu saluer cette fameuse statue de Memnon si vantée dans l'histoire; dès avant l'aurore je me suis assis sur ses énormes genoux; mais je lui ai vainement demandé quelques-uns de ces sons harmonieux qui, selon les vieilles traditions, s'échappaient de sa poitrine de granit, et que, au rapport de Tacite, entendit Germanicus.

"Mes regards se sont aussi promenés, ils ont erré au loin sur ces déserts qui, aux premiers âges de l'Eglise, et même dès le temps des persécutions, se peuplèrent de cénobites et d'anachorètes; sur ces déserts où vécurent, dans le jeûne, dans la mortification, dans les austérités de la plus rude pénitence, les Paul, les Hilarion, les Macaire, les Pacôme et leurs innombrables disciples. J'ai pénétré dans quelques-unes de ces grottes creusées ça et là, les unes par la nature,

les autres par les mains des solitaires, et qui furent pour eux autant de cellules. J'ai contemplé avec une satisfaction mêlée de tristesse ces débris de monastères, d'antiques églises, et surtout ces sables arides, ces rochers, vastes théâtres où des millions de chrétiens allèrent consacrer à la méditation des choses célestes les longues années de leur vie, prier Dieu, faire la guerre à leurs penchants, purifier leur cœur, et donner au peuple le plus superstitieux de la terre le spectacle merveilleux des sacrifices et des vertus que la vraie religion seule peut inspirer."

Pendant son séjour dans la Haute-Egypte, le bruit avait couru que le P. de Géramb était tombé dangereusement malade à Thèbes, Rentré au Caire, il a soin de noter les témoignages de sympathie qui l'accueillent de la part du clergé catholique, de M. le vice-consul autrichien et de la part de MM. les consuls des autres nations, qui viennent lui adresser leurs félicitations. M. le vice-consul de France a voulu que le P. de Géramb emportât de lui un souvenir, et il lui a donné un superbe crocodile d'environ neuf pieds de long, qu'il a tué lui-même dans la Haute Egypte.

Notre voyageur, avant de quitter le Caire, est reçu par Méhémet-Ali qui se trouvait alors dans la ville, et il le complimente sur la belle paix qu'il vient de conclure avec la Sublime Porte. Il lui fait une seconde visite à Alexandrie : "La renommée, écrit-il, lui avait déjà parlé de mon crocodile et de ma momie (le P. de Géramb rapportait une momie); il en fit un instant le sujet de la conversation : "Allons, lui dis-je en riant, je suis persuadé qu'au retour de l'Egypte on ne saurait décemment se présenter en Europe sans avoir dans une main une momie, et dans l'autre un crocodile." Cette petite plaisanterie l'amusa beaucoup, et me donna lieu de soupçonner qu'il voyait avec plaisir nos Occidentaux attacher autant de prix aux reliques égyptiennes."

D'Alexandrie, le P. de Géramb partit pour Malte, qui avait alors pour gouverneur le général Ponsomby qu'il avait connu en 1810, alors qu'il servait comme général en Espagne.

De Malte, notre voyageur avait compté se rendre à Gênes, afin de pousser de là jusqu'à Rome. Mais il lui arrivait des lettres, sans doute de ses supérieurs, qui déconcertaient tous ses projets, ainsi qu'il le dit dans sa Lettre cinquante-septième. Il dut, en conséquence,

changer de résolution et prit le brick anglais l'*Aigle* qui partait pour Marseille. De Marseille il s'achemina vers le monastère de Saint-Urbain, en Suisse, en passant par la France qu'il traversa rapidement (décembre 1833), tout préoccupé du regret de n'avoir pu se rendre à Rome. "Je ne me consolais, écrit-il, que par la pensée que j'allais revoir les bons religieux qui m'avaient déjà donné un asile, et qu'en les quittant, j'aurais le bonheur de retourner auprès de mon digne Révérend Père Abbé Dom Pierre et de mes frères, de recueillir les témoignages de leur charité et de puiser dans l'exemple quotidien de leurs vertus de nouvelles forces, un nouveau courage pour achever de parcourir dignement la carrière de pénitence que le Seigneur m'avait fait la grâce d'embrasser" (Lettre 58e).

Le P. de Géramb fut reçu à Saint-Urbain dans la soirée du 21 décembre "avec une joie vive, mais toute chrétienne, avec cette joie qui se manifeste par les élans d'une piété reconnaissante, par l'empressement à rendre grâce, par l'ardeur des prières en faveur de celui que l'infinie Bonté a daigné protéger et ramener sans accident au sein de sa famille religieuse. Je fus, note-t-il non sans satisfaction, conduit processionnellement à l'église, et là, m'étant prosterné la face contre terre devant le Saint-Sacrement, le supérieur, agissant à mon égard avec la même charité que si j'eusse été un des frères dont il est le digne chef, récita pour mon retour le suffrage prescrit par la sainte Règle..." (Lettre 58e.)

Le pèlerinage du P. de Géramb à Jérusalem et au mont Sinaï avait duré deux ans et demi.

I.—DIFFICULTÉS DU P. DE GÉRAMB AVEC SES SUPÉRIEURS.—LETTRE À LAMENNAIS.—DÉPART POUR ROME

IIIe.—LE P. DE GÉRAMB À ROME

Les religieux du Mont-des-Olives avaient pu rentrer dans leur monastère. Le P. de Géramb aurait dû les y rejoindre ; mais l'idée d'aller à Rome ne pouvait lui sortir de l'esprit. Muni de l'autorisation de son Abbé, il se rendit à Lyon, où il séjourna assez longtemps pour livrer à l'impression la relation de son *Pèlerinage à Jérusalem et au Mont Sinaï.* " Mais cette prolongation de son séjour à Lyon, rapporte l'abbé Badiche, n'en fut pas moins blâmée par les Trappistes, et le Vicaire Général de la Congrégation lui écrivit une lettre sinon dure, au moins très forte, pour l'engager à rentrer

dans son monastère, et me pria de m'exprimer dans le même sens, puisque j'avai à parler de la nouvelle publication dans le journal, *L'Univers*. Mon devoir était de parler, non de l'auteur, mais du livre. Je dus borner là ma critique."

Le P. de Géramb fut un moment indécis sur le parti qu'il devait pr ndre, ou de partir pour Rome ou de rentrer au Mont-des-Olives. Le blâme de ses frères en religion, et surtout la lettre du Vicaire Général de sa Congrégation lui fit concevoir l'idée de changer de maison, et il écrivit dans ce but à Dom Oraise, Abbé d'Aiguebelle, pour lui demander de le recevoir dans son monastère. Dom Oraise ne jugea pas à propos d'admettre au nombre de ses religieux quelqu'un qui avait si peu souci de son vœu de stabilité. Rentrer au Mont-des-Olives après une absence plus ou moins justifiée eût été de la part du P. Géramb un acte d'humilité très méritoire, mais son projet de visiter Rome lui tenait trop à cœur, et il ne put se résigner à y renoncer.

La défection de Lamennais faisait alors grand bruit Le P. de Géramb, dans un accès de zèle bien louable, mais qu'il avait tort de croire justifié par une autorité et une influence qu'il n'avait pas, se mit en tête de vouloir ramener dans le droit chemin ce malheureux génie égaré. Au moment de partir pour Rome, il lui écrivit la lettre suivante, publiée par *L'Ami de la Religion :*

" Monsieur,

" J'ai hésité à vous tracer ces lignes, mais le tendre intérêt que " je vous porte, l'amitié que je vous avais vouée sans avoir l'hon- " neur de vous connaître personnellement, m'en fait un devoir d'au- " tant plus impérieux que ma conscience me reprocherait le peu " de jours que j'ai encore à vivre, si je gardais envers vous un lâche " silence qui ne cesserait de peser sur ma pensée et d'attrister mon " cœur.

" Il y a bien des années, Monsieur, que, me rendant à la Trappe, " le premier volume de votre *Essai sur l'Indifférence* me tomba " sous la main. Je ne chercherai point à vous dépeindre l'impres- " sion qu'il fit sur moi ; je vous aimai et admirai tellement, que " j'hésitais si, avant d'entrer au monastère, je ne devais pas aller " faire la connaissance de l'homme dont le génie allait devenir la " gloire de la France, le bonheur de l'Eglise et le désespoir de l'impie. " Votre nom et votre image se montraient depuis dans ma solitude,

‘ toujours à ma pensée, entourés, comme je n'en doutais pas, du
“ respect et de l'admiration de vos contemporains.

“ Je vécus nombre d'années à l'ombre du cloître, sans connais-
“ sance de ce qui se passait dans le monde ; et, plus tard, obligé
“ de quitter mon monastère, je visitai le Mont Sinaï et la Terre
“ Sainte. Je perdis de vue l'Europe ; et ce ne fut qu'à mon retour
“ d'Egypte que j'entendis quelque nouvelle vague à votre sujet.
“ J'étais à peine de retour de mon long pèlerinage, lorsqu'on me
“ présenta un ouvrage ayant pour titre : *Les Paroles d'un Croyant.*
“ Le livre me tomba des mains, et je soutins hautement qu'il n'était
“ pas de vous ; mais ayant eu bientôt la certitude que je m'étais
“ trompé, je me serais cru heureux si j'avais pu, Monsieur, effacer
“ avec mon sang la plus grande partie de cet ouvrage infiniment
“ beau.

‘ Cependant, je devais éprouver, si cela était possible, une dou-
“ leur encore plus profonde ; car un nouvel outrage était réservé
“ au Saint-Siège, au Vicaire de Jésus-Christ, et dans sa personne,
“ à notre sain e religion : je veux parler de votre dernier ouvrage
“ sur les affaires de Rome. En tournant convulsivement les feuilles
“ de cet écrit, je me prosterna souvent la face contre terre, en priant
“ pour vous ; car il me semblait entendre le bruit des ailes de l'ange
‘ précipité. Hé bien, Monsieur, toute l'amitié que je vous portais
“ n'a pas diminué ; elle a même augmenté, parce que vous avez
“ atteint, selon moi, le dernier degré de l'infortune. Votre état
“ me fait éprouver une sensation de souffrance inconnue qui flétrit
“ jusqu'au sentiment de l'existence. Je vous trouve l'homme le
“ plus à plaindre dans cette vallée de larmes ; car j'ai l'intime con-
“ viction qu'il ne se passe pas de jour que vous ne mesuriez d'un
“ œil effrayé l'abîme profond dans lequel vous vous trouvez, et que
“ pas une nuit ne s'écoule où, seul avec votre génie, votre nom et
“ votre célébrité, vous n'enviez le sort du dernier frère ignorantin
“ du dernier village de France.

“ Il viendra un temps, Monsieur, où étendus sur un lit de dou-
“ leur, l'éternité, se présentant devant nos yeux, fera disparaître
“ nos passions, brisera notre orgueil, et nous forcera de donner un
“ dernier instant à la justice et à la vérité. C'est par ce dernier
“ moment, ô mon cher Monsieur, que je vous conjure d'écouter la
“ voix d'un homme qui vous aime sincèrement, et qui donnerait

" tout au monde pour vous savoir heureux, et pour contribuer à " vous replacer dans votre ancienne gloire.

" Partant pour Rome, où je resterai deux ou trois mois, je vais " vous faire une proposition qui vous surprendra sans doute dès le " premier moment, mais dont vous sentirez toute l'importance " et la nécessité, lorsque, revenu de votre premier étonnement, " vous y réfléchirez sérieusement devant votre crucifix.

" Soyez, mon cher Monsieur de Lamennais, le compagnon de " voyage d'un religieux qui aura pour vous tous les plus grands " égards, et qui vous entourera de respect et de tendresse. Venez " vous jeter avec lui aux pieds du Vicaire de Jésus-Christ, ce Sou- " verain Pontife, ce vieillard auguste et sacré dont vous avez si " cruellement déchiré les entrailles paternelles. Dites-lui : " Mon " Père, j'ai péché contre le ciel et contre vous," et vous trouverez " dans sa personne le digne représentant de Dieu qui vous pardonne, " et dans ses traits augustes, qui annoncent toutes les vertus de son " cœur, le bonheur d'avoir retrouvé un fils bien-aimé. L'Eglise " se réjouira, l'Europe bien pensante vous admirera, et moi, misé- ' rable pécheur, je bénirai, le front dans la poussière, Celui qui " vous inspira pendant tant d'années des pages si belles, et au ser- " vice duquel vous consacrerez de rechef vos jours et vos veilles.

" Veuillez m'honorer, Monsieur, d'une réponse que vous aurez " la bonté de m'adresser soit chez MM. Adrien Leclère et Cie, mes " libraires, à Paris, qui connaîtront mon itinéraire, soit à Marseille, " où je vous attendrai du 1er au 15 septembre, et croire à mes sen- " timents les plus distingués et les plus affectueux pour vous.

" Fr. Marie-Joseph de Géramb.

" Mont-des-Olives, le 25 juin 1837."

La lettre du P. de Géramb, on le devine, resta sans réponse, et fut jugée sévèrement par une femme d'esprit élevé, Madame Swetchine, qui écrivait d'Auteuil, le 8 novembre 1837, à la princesse Alexis de Galitzin : " Les journaux ont fait tous les frais, avec " M. de Géramb, des voyages et de la pénitence de M. de Lamen- " nais ; son déplorable orgueil n'est point encore vaincu, et il n'y " a encore d'autres symptômes de cette victoire (toujours possible " tant qu'on vit) sur l'enfer que la dévorante et aride tristesse qui " le tient sous sa griffe. J'ai vu plusieurs lettres de lui, dans l'in-

" tervalle, adressées à ses intimes ; on dirait une de ces plages dé-
" vastées où le souffle de la colère divine a tout détruit. Il ne reste
" à M. de Lamennais que la partie humaine de son génie, appauvri,
" décoloré, frappé au cœur d'ailleurs comme tout le reste. Quel
" magnifique enseignement !" Et Madame Swetchine, qui n'ignore pas la situation quelque peu irrégulière du P. de Géramb, ajoute pour l'auteur de la lettre à Lamennais une leçon bien méritée : " Au surplus, M. de Géramb est peut-être un des hommes de ce
" monde les moins faits pour agir sur M. de Lamennais ; c'est bien
" aussi un de ceux pour qui j'aurais le moins de goût, à en juger
" par ses ouvrages dont l'enflure et la redondance me semblent
" un des cara tères..." (1)

L'abbé Badiche lui-même n'hésite pas à désapprouver son ami d'avoir publié sa lettre à M. de Lamennais : " Le P. de Géramb
" n'était pas l'homme propre à convertir M. de Lamennais. Tant
" mieux pour lui si, en écrivant, il n'eut en vue que la gloire de Dieu
" et le salut d'une âme. Je ne lui aurais pas conseillé cette lettre,
" encore moins de la rendre publique."

" Je n'avais pas reçu de réponse à la lettre que je lui avais adres-
" sée (à M. de Lamennais), écrit le P. de Géramb dans la relation
" de son *Voyage de la Trappe à Rome*, et je ne perdais pas pour cela
" toute mon espérance. Arrivé à Paris, ma tendresse pour cet
" homme semblait avoir pris une nouvelle activité ; je le cherchais
" partout, j'interrogeais ses amis et ses ennemis ; j'aurais voulu
" le rencontrer dans un coin de cette capitale, m'attacher à ses pas,
" le presser sur mon cœur, et l'entraîner vers cette Rome, où les
" grandeurs déchues trouvent des consolations, et les fautes, une
" fois reconnues, la miséricorde et la paix. Je m'étais flatté de
" le trouver au rendez-vous que je lui avais donné à Marseille, mais
" bientôt ce que j'appris sur son compte dissipa cet espoir" (2).

Son accès de zèle n'ayant eu aucun succès, le P. de Géramb se décida à prendre le chemin de Rome. Il partit de Marseille en habits laïques et arriva dans la Ville Eternelle en janvier 1848.

Fr. GILDAS, O. C. R.

(A suivre)

1—*Lettres de Madame Swetchine*, Tome II, pag. 483. Paris, Vaton, 1863.
2)P. Marie-Joseph de Géramb, *Voyage de la Trappe à Rome*. Lettre deuxième. Paris, Adrien Leclère, 1857.

BIBLIOGRAPHIE CANADIENNE

Pierre Gaultier de Varennes, Sieur de la Vérendrye. Notice historique publiée en anglais dans le "Bulletin of the Historical Society of St. Boniface par le juge PRUD'HOMME. Vol. V Part. 2 1916. (1)—Le travail dont nous avons à rendre compte est une édition nouvelle, corrigée et enrichie de documents importants, de l'histoire de Pierre de la Vérendrye publiée naguère par l'Honorable juge Prud'homme. Nous ne dirons pas que nous regrettons que l'ouvrage ait été publié en anglais, (c'était probablement nécessaire à cause du public qu'il avait pour but d'atteindre), mais nous espérons qu'une édition spéciale française ne tardera pas à paraître. La chose, en effet, en vaut bien la peine. Car, si nous ne craignions pas d'être traité de flatteur, nous dirions volontiers que notre auteur à érigé un monument véritable à la mémoire d'un héros véritable. Est-ce à dire que cette histoire soit une œuvre d'art sans défaut? Non, sans doute. Une monographie de ce genre ne saurait avoir de telles prétentions. Dès les premiers chapitres on nous jette *in medias res* sans nous prévenir et nous mettre au courant des circonstances de lieux et de temps. Un chapitre préliminaire sur la Compagnie de la Baie d'Hudson, le commerce des fourrures, et le Nord Ouest au commencement du dix-huitième siècle, nous eût été d'un grand secours pour comprendre le voyage de la Vérendrye et les difficultés contre lesquelles il lutta. Nous eussions été curieux également de connaître les causes de la jalousie qu'il suscita. Ces causes, il faut les chercher, non pas en France mais au Canada, car il est de toute évidence que la malveillance du Ministre des colonies provenait de rapports envoyés de Montréal ou de Québec par des rivaux que le monopole du Découvreur offusquait.

Nous sommes tenté également d'accuser de sévérité l'auteur lorsqu'il flétrit les fournisseurs de la Vérendrye pour leur extrême amour du lucre. Peut-on blâmer vraiment des marchands qui veulent être payés de leurs débours? *Business is business*, comme disent si exactement les Anglais.

Ce qu'il faut blâmer c'est le *système* qui mettait sur les épaules d'un particulier des dépenses d'intérêt national, moyennant des compensations et des monopoles qui heurtaient d'autres intérêts particuliers fort légitimes, et qui donnaient naissance à des tentations diverses de fraudes et de détournements.

Quoi qu'il en soit, le travail du juge Prud'homme met en plein jour la figure trop longtemps obscurcie d'un homme de toute première valeur qui mérite les hommages de la postérité. La loyauté de la Vérendrye, sa générosité, sa persévérance, sa prudence dans ses rapports avec les Sauvages, l'empire qu'il prit sur eux nous remplissent d'admiration.

Ajoutons que les fils du Découvreur sont dignes en tous points de leur père, et que leur voyage aux Montagnes Rochcuses les place en bon rang parmi les plus grands explorateurs.

Espérons qu'un monument vraiment artistique, à Winnipeg ou à Saint-Boniface, consacrera, sous bref délai, la gloire de la Vérendrye.

Il serait à souhaiter que de mombreuses monographies de nos illustrations nationales, écrites par des hommes de la valeur et de la compétence de l'Honorable juge Prud'homme, vissent le jour, à notre époque où les études historiques reviennent en faveur.—Fr. A. cap.

R. P. HUGOLIN, O. F. M., *De Québec à Percé sur les pas des Récollets,* plaquette grand in-8 de 36 pages. Impr. Godin-Ménard Ltée, Montréal 1916. C'est le journal de voyage de deux historiographes, les Pères Hugolin et Odoric, qui

(1) En vente à la Ibrairie Kéroack, 227 rue Main, Winnipeg, Man. Prix 50 sous.

consacrent un congé de repos à recueillir le long de la rive sud du Saint-Laurent, les souvenirs du ministère de leurs ancêtres les Récollets dans la mission de la Nouvelle-France. Les principales étapes de leur pèlerinage furent Saint-Thomas, Montmagny, où vit toujours le souvenir du vénérable frère Marc, qui durant un demi-siècle, y répara les montres et édifia les paroissiens par sa vie mortifiée, pieuse et régulière. Puis, c'est Rimouski, l'un des principaux théâtres du zèle des Récollets auprès des sauvages Micmacs; c'est enfin Percé, où, dès la fin du 17e siècle, un groupe de leurs missionnaires desservaient les pêcheurs à la morue qui y affluaient même à cette époque reculée. Le Père Hugolin recueille sur les lèvres de vieux loups de mer qu'il y rencontre des légendes dont il régale ses lecteurs, en même temps qu'il leur fait part de ses impressions et réflexions, avec tout le charme et l'entrain qu'on lui connaît.—L. L.

L'abbé Alexandre VACHON. *Traité élémentaire de chimie.*, 326 pages in 8°, 40 illustrations dans le texte. Impr. de l'Action Sociale Ltée, Québec 1916. La série des manuels à l'usage des préparants au Baccalauréat de l'Université Laval s'accroît annuellement et promet d'être bientôt complète. Le livre dont vient de s'enrichir cette précieuse collection n'est pas un des moins importants ni des moins opportuns. C'est le premier essai sérieux d'un cours élémentaire de chimie de source franco-canadienne, et il contribue, dans une louable mesure à la *nationalisation* de notre littérature scolaire. L'auteur, d'ailleurs, s'en réclame modestement en avertissant le lecteur dans son *avant-propos* "qu'aucun manuel paru jusqu'ici n'a parlé de nos minéraux canadiens." La Chimie, comme toute les sciences expérimentales, a progressé notablement depuis cinquante ans. Si donc l'examen de ce manuel a réveillé chez nous d'agréables souvenirs d'il y a près d'un demi siècle, quand sous le charme des intéressantes leçons de feu le Docteur Hubert Larue, la fin de la classe nous prenait toujours par surprise, en revanche nous nous sommes trouvé dépaysé en face de tant de nouveautés dont s'est enrichi le vocabulaire de la chimie, tout comme ce personnage de Washington Irving qui, se réveillant d'un mystérieux sommeil de cinquante ans, ne reconnaît plus la physionomie de son village natal. Sans parler, en effet, de la rédaction nouvelle des formules, assurément plus logique, bien que moins pittoresque, que l'ancienne, nous avons découvert entr'autres choses que le chlorure de sodium, tout composé binaire qu'il est, a été enfin promu à la dignité d'un sel proprement dit; puis nous avons fait connaissance avec toute la série des corps simples, des métalloïdes et des métaux nouveau-nés que les progrès de la science ont fait jaillir de l'inconnu. Mais ce n'est pas là apprécier les mérites du manuel. Hâtons-nous donc de dire que son ordonnance, au point de vue didactique, nous semble parfaite. Pour chaque corps étudié, l'auteur donne, à la suite, définition ou description, historique, propriétés physiques et chimiques, préparation, applications, usages. A la fin du livre il y a différents problèmes à résoudre, ce qui donne au manuel un complément éminemment pratique. L'exécution typographique est irréprochable, l'usage des caractères gras donnant du relief aux sous-titres de chaque chapitre, et celui des *italiques* rendant le même service aux termes à mettre en évidence.—L. L.

Les Mots par l'Image, par l'abbé Etienne BLANCHARD P. S. S. Se vend 25 sous l'exemplaire; franco, 29 sous, dans les librairies, et chez l'auteur, au presbytère de Saint-Jacques, Montréal.—Le vague de l'expression et l'impropriété des termes, défauts bien communs parmi nos compatriotes, serait facilement corrigé par ce nouvel ouvrage de M. l'abbé Blanchard. "Les Mots avec l'Image" en regard frappent les yeux du lecteur qui ne manquera pas désormais de trouver le mot juste qui rendra mieux et plus exactement sa pensée. L'auteur mérite les plus chaleureuses félicitations pour ce travail persévérant qu'il poursuit. Il en est rendu au sixième ouvrage sur ces questions de langue maternelle. Celle-ci lui sera certainement reconnaissante de cette sollicitude filiale qui s'applique à lui conserver sa pureté classique et les belles qualités qui en font la première langue du monde moderne.—C.

Mgr. PASCAL, O. M. I., Evêque de Prince-Albert. *La Famille et le Mariage chrétien.* 1 vol. in-8o, Langevin et l'Archevêque ,éditeurs, Montréal.—Il s'agit surtout dans ce volume de l'éducation domestique, sujet fécond, mais inépuisable, et que l'on ne doit jamais se fatiguer d'exploiter. La base de la famille c'est, naturellement, le mariage chrétien, et, bien chrétien, c'est-à-dire, préparé, reçu et consacré sous le regard de Dieu. L'ouvrage se divise comme suit :

1ère partie, Valeur éducative de la famille; 2e partie, La famille et le mariage, principes chrétiens; 3e partie, Les maux qui menacent la famille; 4e partie, Les remèdes. Le foyer restera toujours la source la plus féconde des vertus dans tous les états de vie que l'homme pourra embrasser, le jardin où elle se cultivent et, là seulement, car on ne les trouvera pas facilement ailleurs. Il est béni de Dieu, car c'est l'ordre voulu et établi par sa Providence. On ne saurait trop vulgariser cet enseignement, car—et disons-le sans jamais nous lasser—seules les familles fortes font les races fortes. C.

L'Almanach de la Langue française pour 1917, 160 pages gr. in-12,avec plusieurs illustrations (1). C'est un bijou d'almanach, bien rédigé, puisque toutes ou à peu près, nos meilleures plumes canadiennes y ont collaboré ; bien patriotique, puisque la note dominante c'est l'attachement à la langue maternelle, le devoir sacré d'en sauvegarder et d'en défendre les droits; bien instructif, car plusieurs des articles qu'on y a contribués ou insérés sont de véritables leçons de choses, en particulier l'ingénieuse représentation graphique de la force numérique des catholiques de langue française au Canada, dont l'évidence saute aux yeux, ce qui est mieux que de les crever, même au figuré;—bien imprimé, comme tout ce qui sort des ateliers du *Devoir*.—Nous souhaitons plein succès à ce vaillant messager de la bonne parole française, dont la Ligue des Droits du Français est l'inspiratrice intelligente et dévouée. De tous ses procédés pour consolider et accroître le salutaire mouvement qu'elle a entrepris, la publication de son *Almanach* ne sera pas le moins efficace. L. L.

BIBLIOGRAPHIE ETRANGÈRE

1. *Un coin de province à l'arrière.—Lettres de Yoyo à son soldat*, par Claude MANCEY. Un volume in-8, 1.25 (P. Lethielleux, éditeur, 10 rue Cassette, Paris, 6ème).

2. *Un coin de province à l'avant.—Jean-Louis, le petit Français*, par Claude MANCEY. Préface d'Emile Faguet, de l'Académie Française. In-8. 1.25, franco, 1.35 (P. Lethielleux).—Ce romancier bien connu et fort goûté des jeunes lecteurs de France nous donne, dans ces deux petits volumes, plus d'un trait qui nous révèle une fois de plus les beaux côtés de l'âme française. Livres exquis, faits pour les petits, mais qui intéresseront plus d'un grand ou d'une grande.

C.

La Syrie à la France, par Paul DUDON. In-12, 0.50; franco, 0.55. (P. Lethielleux, éditeur).—C'est un problème d'après la guerre.

Le rôle religieux, politique et économique de la France en Orient et surtout en Syrie lui assure des droits incontestables sur le protectorat de ce pays. L'auteur les fait valoir avec calme, mais avec fermeté.

C.

1—On le trouve au bureau de la Ligue des Droits du Français au Monument National, Montréal, et dans les principales librairies. Prix 15 sous l'exemplaire : $1.50 la douzaine ; $10.00 le cent ; $75.00 le mille, plus les frais de port, trois sous l'exemplaire.

Les Nations et la Guerre.—(Collection L. G. Redmond Howard). 2. *La Belgique et les Belges.* Traduit et adapté de l'anglais par Christian de l'Isle. In-12, 1.00, (P. Lethielleux, éditeur).—Tableau fort exact et frappant de la vie intense de ce petit peuple, qui n'a jamais eu l'air de se presser, mais qui a toujours su frapper juste, à propos et avec efficacité. C'est bien cela la vraie vie intense d'un peuple.

C.

La femme française pendant la guerre, par la comtesse de COURSON. In-8 écu, 1.25. (P. Lethielleux, éditeur). L'auteur a raison d'intituler son premier chapitre : "La femme française révélée par la Guerre." Nous dirons davantage : la guerre nous la fait voir encore mieux qu'elle ne nous était connue. Son patriotisme, son dévouement, sa force devant le malheur brillent d'un éclat incomparable; ils ne furent peut-être jamais aussi intenses.

C.

Tombés au champ d'honneur.—Douze allocutions patriotiques par l'abbé E. LEMERLE, ancien Directeur de l'Ecole Sainte-Croix, à Orléans. In-8 écu, 1.50 ; franco, 1.65. (P. Lethielleux, éditeur).—Eloquentes allocutions prononcées tantôt sur la tombe d'un soldat, tantôt dans une église, mais toujours à l'occasion de la guerre. La 1ère est intitulée : "Le soldat s'immole, parce qu'il aime sa patrie." Et quand on sait que cette patrie c'est la France, le cœur a bientôt fait de scander les plus belles pensées de l'esprit.

C.

Sur l'amour de la patrie, par la comtesse ZAMOYSKA. *Un épisode de la persécution des Uniates en Pologne,* par OTTONOWNA. *Traduit du polonais* par H. C. avec autorisation des auteurs. Introduction par MOREL DE TEINCEY. In-12, 2 frs. (P. Lethielleux, éditeur). La comtesse Zamoyska est très connue dans le monde des lettres, par ses *Entretiens sur l'Education* et aussi une autre étude sur *Le Travail.* Intelligente et pratique, elle donne à ses compatriotes une grave et sérieuse leçon de patriotisme. Ils eussent bien fait de la méditer plus tôt. Il n'y a rien de platonique dans ces considérations : tout y est pratique et dénote un esprit d'observation très perspicace et une connaissance très étendue des défauts de ses compatriotes. "Le Polonais a conservé sa langue, mais la connaît-il bien, et surtout la parle-t-il, et pratique-t-il la discipline, la subordination ? "Ce qui manque ce n'est pas que personne chez nous ne veut obéir, mais c'est que personne ne sait commander." Causes de ces défauts : faiblesse de caractère, ignorance des moyens propres à dominer les esprits et les cœurs; cela vient de ce que l'on n'oppose pas toujours à l'influence étrangère celle du foyer domestique, de la langue et de l'histoire nationale. Négligence à faire prévaloir, favoriser ce qui est essentiellement polonais: la langue, les arts, l'agriculture.

Bonne et profitable leçon qui semble écrite pour nous à certains points de vue.

C.

Petits écrits de 1915, par Jean VARIOT. Georges Crès éditeur, 116, Boulevard St-Germain, Paris. Opuscule plein d'inspiration patriotique et de cette poésie *commencement vingtième siècle* qui déroute un peu nos vieilles traditions. Il faut cependant l'admirer avec la même foi aveugle qui impose à notre admiration Péguy et toute son école.

Pénitence chez les Jésuites, par Paul KER, 4e édition. Pierre Téqui éditeur, 82, rue Bonaparte, Paris. L'éloge de cet ouvrage n'est plus à faire, car, comme on dit, il a fait son chemin. Les lettres d'un ancien élève des lycées, envoyé dans un collège de Jésuites comme dans une maison de correction, peignent au vif la transformation opérée au cœur d'un jeune homme par l'éducation paternelle et chrétienne de nos établissements religieux.

La *Pénitence chez les Jésuites* est un livre à propager dans les milieux mondains.

Pages de sang et de gloire, par le général CHERFILS. P. Lethielleux éditeur, 10 rue Cassette, Paris. Le général Cherfils a réuni dans ce volume les principaux articles publiés par lui sur la guerre dans l'"Echo de Paris" et le "Gaulois."

Chacun connaît le talent littéraire et la compétence professionnelle du vaillant général. Plusieurs de ses articles ont la valeur d'une prophétie, tous instruisent et respirent avec le plus ardent patriotisme le sens chrétien le plus élevé. Livre sérieux à conserver.

Benoît XV et le Conflit européen, par l'abbé ARMAND D'AGNEL. 2 volumes. P. Lethielleux éditeur, 110 rue Cassette, Paris. Jamais peut-être depuis des siècles l'influence de la papauté dans la politique mondiale ne s'est manifestée avec autant d'importance que dans la guerre actuelle. Catholiques, hérétiques, schismatiques, libres-penseurs épient avec une attention passionnée les moindres paroles et les moindres actions de Benoît XV.

Le malheur est que, soit par intérêt patriotique, soit par prévention antireligieuse, on le juge fréquemment sans équité, lui attribuant des intentions qui sont loin de son esprit.

Plusieurs catholiques sincères, trompés par des commentateurs perfides, se sont imaginé que le Chef de l'Eglise catholique penchait dans ses sentiments du côté des ennemis de la France. Le pape est neutre et doit rester neutre dans un conflit d'une telle importance, mais il n'oublie pas qu'il représente la justice divine et sa charité sur la terre, qu'il est le père de tous les chrétiens.

M. l'abbé d'Agnel, dans la collection des gestes et des écrits de Benoît XV, s'est efforcé par des commentaires lumineux d'éclaircir les doutes et de réfuter les calomnies inventées ou propagées par les sectaires. Tâche utile dont il s'est acquitté avec entier succès.

fr. A. cap.

La Guerre en Champagne au diocèse de Châlons.—Paris, Pierre Téqui. Volume très intéressant, publié sous la direction de Mgr Tissier, évêque de Châlons. On y lit dans les âmes les angoisses, on y voit sur le sol les ruines causées par la guerre au diocèse de Châlons. C'est comme une galerie de tableaux vivants, dessinés par des témoins oculaires.Chaque artiste y jette ses visions de guerre, y met en un relief puissant ses souvenirs et ses impressions. On revit, de la sorte, heure par heure, les jours et les nuits de la terrible invasion des barbares. Le livre s'achève par le chapitre intitulé : *Le Rêve*, où Mgr l'évêque de Châlons résume, avec son habituelle hauteur de pensée et dans son style si prenant, tout le drame raconté dans les 29 chapitres précédents.

PAGES ROMAINES

Après avoir vainement attendu notre correspondance romaine, retardée sans doute pour des raisons de guerre, nous sommes obligé de mettre sous presse cette livraison privée de ce complément si justement apprécié de nos lecteurs.

LA RÉDACTION.

LA NOUVELLE-FRANCE

TABLE DES MATIÈRES DU TOME XV-1916

SOMMAIRE DE CHAQUE LIVRAISON MENSUELLE

JANVIER

R. P. M. Tamisier, S. J., Essai d'histoire ecclésiastique. Les grands sièges d'Orient : métropoles, exarchats, patriarcats.—Leur origine et leurs droits, p. 5.—**R. P. Alexis, O. M. C.,** Comment on peut voir Dieu, p. 15.—**R. P. Albéric, O. M. C.,** Les Capucins en Acadie (*Suite et fin*). IV. Cinq ans de paix et de prospérité, 1643-1650.—V. Dernières années de la mission capucine en Acadie, 1650-1654, p. 27.—**Don Paolo Agosto,** Pages Romaines: L'Italie et l'Albanie.—Les bombes autrichiennes et Tiépolo, p. 34.—**Fr. A., C.R.** Bibliographie française, p. 44. —Bibliographie canadienne, p. 47.

FÉVRIER

La Rédaction, Le centenaire des Oblats (1816-1916), p. 49.—**R. P. M. Tamisier, S. J.,** Les grands sièges d'Orient (*Suite*). II. Droits des métropolitains, exarques, patriarches, p. 50.—**R. P. A.-G. Morice, O. M. I.,** Essai sur l'origine des Dénés de l'Amérique du Nord (*Suite*). XV. Trois versions de la même légende, p. 67.—**Jean d'Estienne,** Une campagne anti-moderniste, Analyse et synthèse (*1er article*), p. 76. Nemo.—Causerie littéraire, D'une romancière canadienne et du roman de sa charpente et de sa vogue, p. 84.—**Alphonse Gagnon,** Le 10e congrès international des Américanistes, p. 88.—**Don Paolo Agosto,** Pages Romaines: Le départ du cardinal Bégin.—L'arrivée du cardinal Mercier.—Mort d'Angelo Sarto, p. 94.

MARS

R. P. M. Tamisier, S. J., Les grands sièges d'Orient et la primauté de Rome, p. 97.—**L'abbé Camille Roy,** La poésie de la guerre, p. 106.—**Jean d'Estienne,** Une campagne anti-moderniste. Analyse et synthèse (*Suite et fin*), p. 115.—**R. P. A.-G. Morice, O. M. I.,** Essai sur l'origine des Dénés de l'Amérique du Nord (*Suite*), XVI, Témoignages récents, p. 125.—**L'abbé L. Lindsay,** Un précurseur de la Trappe du Canada, Dom Urbain Guillet. Sa correspondance avec Mgr Plessis (*Suite*), p. 134.—**Don Paolo Agosto,** Pages Romaines: M. Briand à Rome.—Bombes autrichiennes sur Ravenne, p. 138.—**C. R., fr. A. C., L. L.** Bibliographie française, p. 141.—**L. L.** Bibliographie canadienne, p. 144.

AVRIL

Honorable Thomas Chapais, La province de Québec et la minorité anglaise, p. 145.—**L'abbé Camille Roy,** La poésie de la guerre (*Suite*), p. 164.—**R. P. A.-G. Morice, O. M. I.,** Les Dénés de l'Amérique du Nord, XVII, Origine mixte prouvée par la philologie, p. 172.—**Don**

Paolo Agosto, Pages Romaines: Accords de l'Italie avec la France et l'Angleterre.—Situation politique intérieure, p. 184.—**C. R., tr. A. C.** Bibliographie française, p. 189.—**L. L., C. R., tr. A. C.** Bibliographie canadienne, p. 197.

MAI

R. P. M. Tamisier, S. J., Les grands sièges d'Orient et la primauté de Rome (*Suite et fin*), p. 193.—**L'abbé Camille Roy,** La poésie de la guerre (*Suite et fin*), p. 201.—**L'abbé L. Lindsay,** Un précurseur de la Trappe du Canada, Dom Urbain Guillet. Sa correspondance avec Mgr Plessis, p. 207.—**R. P. Alexis, O. M. C.,** De la manière d'écrire l'histoire au Canada (1er *article*), p. 215.—**L'abbé H. Simard,** Causerie scientifique. La mesure du temps. L'année et le calendrier p. 220.—**R. P. A.-G. Morice, O. M. I.,** Origine des Dénés dans l'Amérique du Nord, XVIII. Les Juifs en Asie Orientale, p. 228.—**Don Paolo Agosto.** Pages Romaines: Les discours Meda et Sonnino à la Chambre italienne, p. 238.

JUIN

R. P. M. Tamisier. S. J., Le patriarcat de Constantinople et le césaro-papisme, p. 241.—**R. P. Alexis, O. M. C.,** De la manière d'écrire l'histoire au Canada, II. Un plan d'histoire du Canada, p. 251.—**P. B.** A propos d'un livre sur le Sacré-Cœur, p. 256.—**R. P. Gildas, O. C. R.,** Le baron de Géramb, en religion Père Marie-Joseph, trappiste I. L'officier, p. 258.—**R. P. A.-G. Morice, O. M. I.,** Origine des Dénés dans l'Amérique du Nord, XV Coutumes juives chez les Dénés, p. 265.—**Don Paolo Agosto,** Pages Romaines: Souvenir de cinquante ans. La cession de la Vénétie, p. 282.—**C. G., Fr. A. Cap.** Bibliographie canadienne, p. 286.—**L. L., C.** Bibliographie française, p. 287.

JUILLET

R. P. M. Tamisier, S. J., Le patriarcat de Constantinople et le césaro-papisme (*Suite et fin*), p. 289.—**R. P. Alexis, O. M. C.,** De la manière d'écrire l'histoire au Canada. III La colonisation et les compagnies souveraines. IV. Du sens des proportions dans l'histoire, p. 302.—**Sir A.-B. Routhier,** Paulina, roman des temps apostoliques. I. Au pied des Monts sacrés. II. Saul au désert, p. 309.—**R. P. Gildas, O. C. R.,** Le baron de Géramb. L'officier (*Suite et fin*), p. 322.—**R. P. Paul-V. Charland, O. P.,** Vieilles madones québecoises, p. 331.

AOUT

R. P. M. Tamisier, S. J., Le césaro-papisme et les grandes hérésies. L'Arianisme, p. 337.—**R. P. Alexis, O. M. C.,** Comment on écrit l'histoire au Canada. V. De la justice à rendre à la France, p. 349.—**Jean d'Estienne,** Exploration patriotique en Espagne du Recteur de l'Institut Catholique de Paris, p. 361.—**R. P. Gildas, O. C. R.,** Le baron de Géramb. II. Le Trappiste, p. 369.—**Don Paolo Agosto,** Pages Romaines: I. Un ministère national.—Décrets réglementant le jour et les dépenses de luxe. II. Un départ bien regretté.—Entre l'Allemagne et l'Italie, p. 374.—**L. L., tr. A.** Bibliographie canadienne, p. 381.—**C., tr. A.** Bibliographie étrangère, p. 383.

SEPTEMBRE

R. P. M. Tamisier, S. J., Le césaro-papisme et le second concile œcuménique, p. 385.—**R. P. Alexis, O. M. C.,** De la manière d'écrire l'histoire au Canada. VI. La France et l'Angleterre au point de vue de la colonisation, p. 391.—**L'abbé Emile Chartier,** Nos origines littéraires. Compte-rendu d'une page de M. Thomas Chapais, p. 400.—**T. L., S. J.,** L'Antéchrist, p. 415.—**R. P. Gildas, O. C. R.,** Le barom de Géramb. II. Le Trappiste (*Suite*), p. 419.—**Don Paolo Agosto.** Pages Romaines: "*Gorizia è nastra!*" p. 429—**Frater,** Bibliographie canadienne, p. 432.

OCTOBRE

R. P. M. Tamisier, S. J., Le césaro-papisme et les grandes hérésies.—Le Nestorianisme et le Monophysisme, Conciles d'Ephèse et de Chalcédoine, p. 433.—**R. P. Alexis, O. M. C.,** De la manière d'écrire l'histoire au Canada. VII. De l'utilisation des documents historiques, p. 444.—**T. L. S. J.,** L'antéchrist (*Suite*). II. L'antéchrist maçonnique, p. 450.—**Avila Bédard,** Procédés de culture forestière, p. 461.—**R. P. Gildas, O. C. R.,** Le baron de Géramb (*Suite*). Le Père de Géramb pèlerin de Terre sainte, p. 469.—**Don Paolo Agosto.** Pages Romaines: L'ère des représailles, p. 475.—**C. L., L. L.** Bibliographie canadienne, p. 478.—**P. C., C.** Bibliographie étrangère, p. 479.

NOVEMBRE

La Rédaction, Le septième centenaire des Dominicains, p. 481.—**R. P. M. Tamisier, S. J.,** Le césaro-papisme et les luttes contre le Concile de Chalcédoine. Schisme d'Acace et publication de l'Hénoticon, p. 482.—**R. P. J.-M. Rodrigue-Villeneuve, O.M.I.,** "Les Rapaillages," par l'abbé Lionel Groulx, p. 489.—**Avila Bédard.** Procédés de culture forestière (*Suite*), p. 499.—**R. P. Alexis, O. M. C.,** L'affaire des capucins en Lousiane, p. 507.—**T. L., S. J.,** L'antéchrist (*Suite*). III. Prodromes de l'antéchrist personnel. IV. L'antéchrist personnel, p. 511.—**Don Paolo Agosto,** Pages Romaines: Protestation du Vatican à propos de la prise de possession du Palais de Vénise.—Les droits d'outremer de l'Italie, p. 522.—**Jean d'Estienne,** Bibliographie canadienne, p. 525. **C.** Bibliographie étrangère, p. 528.

DÉCEMBRE

Raphael Gervais. "Sur la Route claire", p. 529.—**R. P. M. Tamisier, S. J.,** Le césaro-papisme et les luttes contre le Concile de Chalcédoine.(*Suite*). L'Affaire des Trois Chapîtres.—Progrès du Monophysisme. Organisation de l'église jacobite, p. 539. **Avila Bédard.** Procédés de culture forestière (*Suite et fin*), p. 543.—**T. L., S. J.** L'Antéchrist. (*Suite*). IV. Comment l'impie parviendra à la domination universelle, p. 550. **R. P. Gildas, O. C. R.** Le baron de Géramb pèlerin de Jérusalem (*Suite,*), p. 558. Bibliographie canadienne, p. 569. Bibliographie étrangère, p. 571.

Le Directeur-propriétaire, - - - - - Le chan. L. Lindsay.

Imprimerie de L'ÉVÉNEMENT, 30 rue de la Fabrique, Québec.

AP
21
N63
t.15

La Nouvelle-France

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY